A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08753183 0

Presented by

John Bigelow

to the

Century Association

Google

*DM
Mercure

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.

MAY. 1743.

A PARIS,

Chés { GUILLAUME CAVELIER ruë S. Jacques.
La Veuve PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XLIII

Avec Aprobation & Privilege du Roy.

Digitized by Google

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
335999
ASTOR, LENOX AND TILDEN FOUNDATIONS
1909

AVIS.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, *Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.*

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le port, comme cela s'est toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de tems, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.

Digitized by Google

MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROY.

MAI. 1743.

PIÈCES FUGITIVES, *en Vers & en Prose.*

EPITRE

A M. Nericault Destouches.

Toi, de qui le brillant Mercure,
En parcourant cet Univers,
M'apporte la Prose & les Vers,
Qui font ma plus chere lecture;
NERICAULT, je suis enchanté
Que tu quittes par fois Thalie;
Pour combattre l'iniquité,

Digitized by Google

S.H.1

Et qu'aujourd'hui chés toi s'allie
L'Art comique à la Pieté ;
L'un peint si bien le ridicule,
Que l'Homme même en est frappé ;
L'autre démasque l'incrédule,
A tel point qu'on est détrompé.
Enfin, quand le zéle t'enflâme ;
Je crois voir en toi plus d'une ame ;
L'une, qui corrige en riant,
L'autre, qui, d'un ton foudroyant,
Abbat l'impie, & de sa trame
Nous découvre le faux fuyant.
Courage ; poursuis, cher Destouches,
L'impie en ses retranchemens ;
Fais lui voir ses égaremens,
Sans craindre la fronde aux yeux louches.
Tout Ecrivain, qui comme toi,
Combat les erreurs, & les vices,
Ne doit avoir aucun effroi
Des frondeurs, ni de leurs caprices ;
C'est un vrai soldat de la foi
Qui se rit de leurs injustices.
Quand avec soin je te relis,
Je crois voir le Christianisme
Revivre pur en tes Ecrits,
Et s'enfuir l'affreux Athéisme,
Avec son suppôt le Sophisme ;

Honteux

Digitized by Google

Honteux l'un & l'autre, & surpris.
Même, il me semble entendre Bayle
Crier à ses foux sectateurs,
Je suis perdu ; je céde au zéle,
Qui vient dévoiler mes erreurs.
Devois-je croire, qu'un Poëte,
Nouveau Térence de nos jours,
Débrouilleroit les noirs détours,
De ma trame fine & secrette,
Et que par de trop clairs discours,
Il en deviendroit l'interprete ?
Cependant il n'est que trop sûr ;
Il porte sa vive lumiére
Au fond de mon systême obscur.
J'avois caché dans ma doctrine
Un venin sous telles couleurs,
Que toute autre clarté, moins fine,
N'eût vû le Serpent sous les fleurs.
Sans lui, sur la foi, tout Prothée
Sembloit être avec moi d'accord,
Se flattant du nom d'esprit fort.
J'allois voir la terre entêtée,
Se ranger toute de mon bord ;
Déja l'Anglois, & le Batave,
Et la foule des beaux Esprits,
De Rome même, & de Paris
Ne voyoient que par l'œil qui brave

Digitized by Google

Et l'Enfer, & le Paradis.
Plus de culte, helas ! plus de Prêtre ;
Chacun auroit été le maître
De croire ce qu'il eût voulu.
Regardant sa mort, & son Etre,
Comme s'il n'eût jamais vécû,
Il n'eût admis ni prix ni peine
Pour ce qu'il eût fait ici bas,
Ne craignant de Loi souveraine
Que celle de ses Magistrats ;
Il n'eût compté pour vrai mérite
Que de vivre en bon Sybarite,
Qui ne faisant ni bien ni mal,
Ne craint point le moment fatal
Où tout meurt sans retour, sans suite.
Ah ! trop clairvoyant NERICAULT,
Cruel argus de mon systême,
Pourquoi ne pas faire un Poëme,
Ou bien dormir à Fortoiseau,
Plutôt qu'envoyer à Veau-Leau
Le fin tissu de mon problême ?
Voilà, cher DESTOUCHES, les cris
De Bayle contre tes Ecrits.
S'il ne te les a fait entendre,
Je viens ici te les apprendre,
Et te louer avec FRIGOT.
Sur tes Rimes & sur ta Prose,

Passe

Passe moi donc ce petit mot
D'Eloge, dont tu crains la dose;
Après quoi je ne dis plus rien,
Si non qu'un Poëte Chrétien,
Qui combat un erreur funeste,
Et qui sur l'encens est modeste;
En mérite cependant bien.

Par M. L. L. de l'Académie Royale d'Angers.

APrès avoir rendu compte des Honneurs funébres, qui ont été rendus dans cette Ville à l'occasion de la mort de Madame d'Orleans, Ancienne Abbesse de l'Abbaye Royale de Chelles, il ne nous reste plus, pour continuer de remplir notre devoir, que d'inserer dans ce Journal l'excellente, l'édifiante Lettre, que Madame l'Abbesse & les Dames Religieuses de la même Abbaye ont écrite sur ce grand sujet. Quoique cette Lettre soit d'une certaine étenduë, nous nous sommes faits un scrupule d'en rien retrancher, persuadés que le Public, & en particulier tous les Gens de bien, nous en sçauront gré.

Digitized by Google

MM.

Nous vous avons annoncé, dans les premiers mouvemens de notre douleur, la perte que nous avions faite de notre ancienne Abbesse, TRES-HAUTE, TRES-PUISSANTE, TRES-EXCELLENTE, TRES-PIEUSE PRINCESSE, MADAME LOUISE-ADELAIDE D'ORLEANS, décedée à Paris au Prieuré de la Magdeleine de Trainel le 20. Février 1743. âgée de 45. ans, & de Profession Religieuse 25.

Cette perte vous étant commune avec nous, nous ne sçaurions nous dispenser de vous inviter de nouveau à partager nos regrets, & à joindre vos prieres aux nôtres.

Si nous avons eu l'honneur de l'avoir pour Abbesse, vous avez eu celui de l'avoir pour Protectrice. Elle s'est toujours fait gloire de l'être de tout l'Ordre de Saint Benoît, & plusieurs de vos Communautés ont éprouvé dans plus d'une occasion, qu'elle l'étoit de chacune en particulier. Vous lui en avez donné des marques de reconnoissance, pendant sa vie. Lui refuseriez-vous celle qu'elle exige de votre piété, après sa mort?

Cette Auguste Princesse, née dans la plus brillante Cour de l'Europe, en fit de bonne heure l'admiration. D'un autre côté, les Ministres Etrangers ne laisserent pas ignorer

aux

Digitized by Google

aux leurs de combien de graces la nature l'avoit pourvûë, & elle devint bientôt l'objet des vœux de tous les Princes, qui pouvoient aspirer à son alliance. Mais l'éducation chrétienne qu'elle avoit reçûë dès son enfance, ne lui permit pas de se livrer à ces flateuses idées, & si les Couronnes qu'on lui offrit, firent quelqu'impression sur son cœur, ce ne fut que pour augmenter le mérite du sacrifice qu'elle étoit déja résoluë d'en faire, en se consacrant à Dieu sans réserve.

L'Abbaye de Chelles où elle avoit reçû les premiers principes d'une Piété solide, pendant trois ans qu'elle y avoit été Pensionnaire, & où elle fit sa premiere Communion, fut l'asyle qu'elle se choisit contre les piéges que le monde lui tendoit, & elle s'y réfugia, aussi tôt qu'elle en eut la liberté. Leurs Altesses Royales en furent sincerement affligées, & firent tout ce que la tendresse leur suggéra, pour lui inspirer d'autres sentimens. Ce fut sans succès à la vérité, mais ce ne fut pas sans danger. Elle nous a avoué depuis, que son cœur attendri en fut ébranlé, & que sans une grace particuliére, elle n'y auroit pas résisté. Sa vêture fut peu de tems après le fruit de sa résistance, & le prix de sa victoire.

Le 30. Mars 1717. fut le jour destiné pour cette cérémonie, où l'on ne vit d'au-

tre appareil, que celui de sa Piété, de sa Modestie, & de son Humilité, plus grand sans doute aux yeux de Dieu, que ce faste pompeux, que le monde peu instruit, s'imagine qu'une haute naissance exige; comme si la naissance, quelqu'illustre qu'elle soit, avoit droit d'exiger des trophées d'orgueil & de vanité dans un Sanctuaire destiné à en être le tombeau.

A peine la sage Postulante fut-elle revêtuë de notre saint habit, qu'elle s'instruisit exactement des obligations de son nouvel état; & les remplit avec une fidélité si exemplaire, qu'indépendamment de toute autre considération, elle lui mérita tous les suffrages de la Communauté, quand on la lui proposa pour sa Profession.

La fervente Novice s'y prépara avec d'autant plus de soin, qu'elle comprit, plus que jamais, l'importance du sacrifice qu'elle méditoit, & l'étenduë des engagemens qu'elle alloit contracter. Nous n'entreprendrons point de vous développer ici les combats intérieurs qu'elle eut à soutenir dans ce court intervalle : elle en a fait confidence à quelques-unes de nous, mais nous avouons, avec simplicité, notre insuffisance à vous les rapporter. Ce que nous pouvons en dire en général, c'est que rien n'est échappé à ses recherches, rien à sa prévoyance, & que peu de

de vocations nous ont paru à tous égards plus réfléchies, plus éprouvées & plus décidées que la sienne.

Ces combats intérieurs ne furent pas les seuls qu'elle eut à soutenir. Le monde, irrité de se voir enlever une Victime qu'il s'étoit destinée, redoubla ses efforts, quand il la vit sur le point de lui échapper. Chaque jour qui hâtoit celui de son sacrifice, étoit pour elle un jour de tentation, d'autant plus séduisante, que le contraste étoit plus parfait entre le monde qu'elle quittoit, & la vie religieuse qu'elle alloit embrasser. La vie religieuse ne lui offroit en partage que les saintes austérités de la pénitence, que l'humilité, l'obéissance, la pauvreté, le renoncement à soi-même, la mortification des sens. Le monde au contraire, ce monde séducteur » du faîte de » ses grandeurs, lui montrant l'Univers à ses » pieds, ne lui promettoit pas moins que » tous ses Royaumes, & toute la gloire qui les » accompagne, si, en se prosternant devant » lui, elle vouloit l'adorer.

Quelle tentation pour une jeune Princesse, qui élevée pour le monde, faite pour le monde, désirée dans le monde, n'y voyoit rien au-dessus d'elle, pouvoit prétendre à tout ce qu'il offre de plus grand, & y faire honneur! Elle connoissoit parfaitement tous ces avantages, & en comprenoit le prix,

Digitized by Google

comme le monde même le comprend, nous disant quelquefois avec cette franchise aimable dont elle assaisonnoit tout ce qu'elle disoit, que toute jeune qu'elle étoit, quand elle fit son sacrifice, elle croyoit en avoir tout le mérite devant Dieu, l'ayant fait avec autant de présence d'esprit & de réflexion, que si elle avoit été dans un âge beaucoup plus avancé.

Le jour, marqué pour cette grande action, fut le 20. Août 1718. S. E. M le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, toujours dévoüé aux œuvres de Piété, ne voulut céder à personne l'honneur de celle-ci.

L'éclat de cette auguste cérémonie avoit attiré à Chelles la Cour & la Ville, mais ce ne fut pas ce qui fixa les regards de l'Assemblée : c'est la Princesse elle-même qui en faisoit l'objet. Dès qu'elle parut dans le Sanctuaire, un étonnement qu'on ne peut exprimer, saisit tout-à-coup l'esprit des Spectateurs, qui croyant à peine ce qu'ils voyoient, sembloient douter encore du succès de l'événement. Mais, quand ils virent cette innocente Victime, sous les humbles livrées de la pénitence, se présenter à l'Autel avec une noble & modeste intrépidité, pour prononcer ses vœux, ce fut le moment où Dieu triomphant des grandeurs humaines déposées à ses pieds, vit un monde profane, faire hommage à son souverain empire sur les cœurs.

Digitized by Google

cœurs. Il s'attendrit, ce monde profane, & nous le vimes, peut-être pour la premiere fois, verser des larmes à un spectacle de religion. Il étoit difficile de s'en défendre, & nous-mêmes, accoutumées que nous sommes à ces pieuses cérémonies, nous ne pûmes retenir les nôtres. Le chant en fut interrompu, & ce ne fut qu'avec quelque peine, qu'on acheva la célébration des Saints Mysteres.

Aussi-tôt, la nouvelle Professe se retira dans sa Cellule, pour recüeillir dans le secret de la retraite, le fruit des graces attachées au sacrifice qu'elle venoit d'offrir à Dieu.

Elle n'en satisfit pas moins aux bienséances que le monde exigea, mais elle les abrégea pour se livrer entierement à son Abbesse & à la Communauté. On se persuade aisément la joie que nous ressentîmes de nous voir dans la paisible possession d'un trésor que le monde nous avoit si long-tems disputé : trésor qui faisoit la gloire de l'Ordre de Saint Benoît, & qui devoit bientôt faire notre bonheur particulier.

Madame de Villars étoit alors notre Abbesse, & méritoit de l'être. Elle ne pût se souffrir plus long tems au-dessus d'une Princesse du Sang, & son désintéressement secondant sa modestie, elle céda aux bienséances, fit la démission de son Abbaye, & le

Digitized by Google

le Roi y nomma Madame d'Orléans le 10. Mai 1719.

La Princesse, qu'on n'avoit point prévenuë, & qui ne s'y attendoit pas, en fut extrêmement affligée. Aussi effrayée de sa jeunesse (a) que du poids du gouvernement d'une nombreuse Communauté, elle ne pouvoit se résoudre à s'en charger. Nous la rassurâmes, autant qu'il nous fut possible, en lui réïterant les assûrances de notre docilité & de notre soumission. Elle se rendit à nos instances, & sa prise de possession suivit de près sa nomination. M. l'Abbé d'Orsanne, Official de Paris, commis à cet effet par le Saint Siége, l'installa le 6. Juin 1719. Sa Bénédiction ne fut différée que jusqu'au 24. Septembre de la même année. S. E. M. le Cardinal de Noailles, assisté des Dames Abbesses de Villers-Côte-rèz & du Val-de-Grace, en fit la cérémonie avec toute la décence & la dignité convenables aux circonstances présentes.

Dès qu'elle eut satisfait à ce double devoir, elle ne s'occupa plus que du soin d'arranger sa Communauté. Elle s'y choisit un Conseil qu'elle écoutoit avec quelque sorte de respect, & dont elle suivoit les avis avec docilité. La bonne intelligence entre l'Abbesse & son Conseil, l'entretenoit dans la

(a) *Elle n'avoit alors que 21. ans.*

Commu-

Communauté, & nous y vivions dans la paix la plus parfaite. Leurs Altesses Royales s'y interessoient, parce que cette paix faisoit le bonheur de la Princesse leur fille, qu'elles aimoient tendrement.

M. le Duc d'Orleans, Regent du Royaume, lui en donna des marques sensibles par les bienfaits dont il nous combla à sa considération. Ce Prince, chargé des affaires de toute l'Europe, ne dédaigna pas d'entrer dans le détail de celles de notre Abbaye. Il voulut être exactement informé de ses revenus; il les augmenta de plus de moitié; il en paya toutes les dettes, qui étoient considérables, & forma le projet de la rébâtir en entier: il ne put l'exécuter qu'en partie. Le Dortoir le plus vaste & le plus beau qu'il y ait dans aucune Maison Religieuse, & les Infirmeries qui ne sont pas moins belles, sont les seuls monumens qui nous en restent, une mort précipitée ayant enlevé ce grand Prince à la France, lorsque la France s'y attendoit le moins.

La triste nouvelle en fut annoncée sans précaution à notre illustre Abbesse, & elle la reçût en Héroïne chrétienne. Elle ne répandit point de larmes inutiles. On ne vit point éclater en elle ces transports de douleur, tribut humain de la tendresse filiale. Humblement prosternée aux pieds de son

Crucifix,

Digitized by Google

Crucifix, elle en fit le sacrifice à Dieu, en élevant les mains au Ciel, & s'écriant avec le Saint Homme Job: *Vous me l'avez donné, Seigneur, & vous me l'avez ôté: Que votre saint Nom soit beni.* Ce sont les propres termes dont elle se servit, & elle n'en dit pas davantage. Sa constance nous étonna; nous en fûmes toutes interdites. Son exemple nous rendit à nous-mêmes, & nous l'imitâmes. Notre constante Abbesse ne se démentit point dans le particulier. Nous la retrouvâmes la même par tout; ou si cet évenement produisit quelque changement en elle, il ne fut qu'extrémement avantageux pour nous.

Moins distraite & moins dissipée, nous avions le bonheur de la voir plus souvent, & plus nous jouissions de sa présence, plus nous découvrions en elle de talens pour le Gouvernement. Réguliere, fervente, exacte, prudente, douce, affable, elle nous ravissoit. Son appartement nous étoit toujours ouvert. Nous y entrions avec confiance; nous y étions sans contrainte, & nous n'en sortions qu'avec regret. Elle paroissoit elle-même en avoir, quand elle nous en voyoit sortir. Sa conversation étoit aimable, toujours soutenuë de graces, qu'on ne sçauroit exprimer.

Personne ne sçut mieux s'accommoder aux tems & aux lieux, que Madame d'Orleans.

Digitized by Google

léans. Si elle étoit enjouée dans son appartement, elle représentoit avec dignité dans les exercices de Communauté : son respect pour les choses saintes, & son attention dans la priere publique, en inspiroient aux moins recueillies. Elle exigeoit la gravité & la décence dans le Sanctuaire, avec autant de sévérité, qu'elle y apportoit elle-même d'exactitude. Pénetrée de la Majesté d'un Dieu présent, nul autre autre objet n'étoit capable de la distraire. Quand elle officioit, fonction dont elle ne se dispensoit presque jamais, elle s'en acquittoit avec une Piété qui nous attendrissoit. Comme elle chantoit parfaitement, elle aimoit beaucoup le chant, & nous lui sommes redevables de la beauté du nôtre, & de la splendeur avec laquelle nous célébrons aujourd'hui les Divins Offices.

Notre illustre Abbesse ne se soutenoit pas moins dans les Chapitres, que sa place l'obligeoit de tenir certains jours de l'année. Les Chapitres d'Abbesses sont ordinairement redoutables aux Communautés ; les siens ne nous l'ont jamais été. Nous nous y préparions sans inquiétude, & nous y assistions sans crainte. Ce n'est pas qu'elle nous ménageât plus qu'une autre, mais elle assaisonnoit ses réprimandes de tant de graces & de douceur, que les interessées, elles-mêmes, en étoient touchées, sans en être offensées.

Ses

Ses exhortations étoient sans art, mais si éloquentes & si persuasives, qu'il n'étoit pas possible de s'y refuser. Aussi faisoit-elle sur nos cœurs toutes les impressions qu'elle vouloit.

Elle les avoit gagnés, ces cœurs, & se les étoit attachés par des liens que nous avions cru indissolubles. Elle jouissoit tranquillement de cet avantage, & nous jouissions avec la même sécurité du bonheur mutuel qu'il nous procuroit, sans penser au malheur dont nous étions menacées.

Madame d'Orleans, parfaitement instruite de sa Religion, & plus pénétrée que jamais de l'étenduë des devoirs d'une Abbesse, & de ceux d'une simple Religieuse, fit sur ce double engagement des réflexions plus sérieuses qu'elle n'en avoit encore fait. Saisie d'une sainte crainte à la vûë de la multiplicité des obligations qu'il lui imposoit, elle en fut si frappée, que dès-lors elle forma le le projet peu commun de renoncer à son Abbaye, & de se réduire à la seule condition de Religieuse privée. Encore crut-elle qu'elle ne pouvoit en remplir les devoirs que dans l'obscurité d'une retraite, où, dégagée de tout autre soin, elle ne fût occupée que de l'importante affaire de son salut.

Notre vertueuse Princesse avoit depuis long-tems un goût décidé pour la vie péni-

tente

tente des Carmélites, & l'auroit embrassée ; si ses Directeurs, qui connoissoient la foiblesse de son tempérament, ne l'en eussent empêchée. Elle en fut vivement affligée. Cependant toujours fidéle aux impressions de la Grace, elle forma un autre dessein, qui tenant le milieu entre la vie austere des Carmélites, & la mitigation de Chelles, la mit en état de suivre l'attrait de sa ferveur, & de satisfaire aux mouvemens de sa conscience. Madame d'Orléans digéra ce projet pendant quelque tems ; elle n'en fit confidence à aucune de nous, & aucune ne s'en défia. Nous entrevîmes bien qu'elle n'étoit pas tranquille ; mais nous étions fort éloignées d'en deviner la vraie raison, & d'en prévoir les suites. Elle nous les fit soupçonner dans la résolution qu'elle prit & qu'elle exécuta, de partir brusquement de Chelles, & de se retirer à la Magdeleine de Trainel, où la Regle est observée dans toute sa rigueur.

On s'imagine aisément la douleur dont nous fûmes saisies, quand la réfléxion, succédant à la surprise, nous envisageâmes de sang froid les circonstances d'un départ, dont le motif échappoit à nos lumieres. Elle augmentoit, cette douleur, à mésure que le séjour de notre Abbesse se prolongeoit à Trainel, & nous présumâmes dès-lors, qu'il seroit beaucoup plus long que nous ne l'avions

Digitized by Google

l'avions pensé. Elle employa ce séjour à se consulter, & son Conseil étant entré dans ses vûës, elle ne nous les laissa plus ignorer.

Notre douleur se renouvella si vivement, quand nous en fûmes pleinement informées, qu'elle ne nous laissa de liberté, que pour répandre des larmes. Nous tentâmes néanmoins l'impossible pour lui faire changer de résolution. Nous y employâmes toutes les personnes, qui nous paroissoient avoir quelque crédit sur son esprit. Nous lui écrivîmes en commun les Lettres les plus tendres & les plus pressantes. Nous nous jettames mille fois à ses pieds, quand elle nous en fournit l'occasion. Tout fut inutile, & elle fit sa démission le 5. d'Octobre 1734.

Quoique préparées à cet évenement, nous n'en fûmes pas moins touchées, mais Dieu ne nous laissa pas sans consolation. Nous ne pouvions en recevoir de plus grande qu'en apprenant que Madame de Clermont étoit destinée à lui succeder. Elle étoit alors Abbesse de Beaurepaire, & avoit fait Profession à l'Abbaye de Chelles, entre les mains de la Princesse. Elevée sous ses yeux, elle en avoit conservé l'esprit, & une absence de dix ans n'altera jamais la confiance réciproque qu'elles s'étoient promises, en se séparant. Madame d'Orleans venoit d'en donner des preuves essentielles

essentielles dans le choix qu'elle en avoit fait, pour lui succeder, & Madame de Clermont pénetrée de reconnoissance, n'oublioit rien pour la lui temoigner.

Ce concert de nos deux Abbesses faisoit notre bonheur. Nous en joüissions dans toutes son étenduë, & nous osons dire, avec de pieuses délices, quand un coup imprévu nous a enlevé Madame d'Orleans, victime de son grand cœur & de son ardente charité.

Cette ingénieuse charité lui suggéra d'utiles moyens de soulager les Pauvres dans leurs maladies, de ne point exposer leur guérison au hazard, & de s'en assûrer, autant qu'il étoit possible, le succès, & ce succès étoit presque toujours la récompense de son zéle. Aussi avoient-ils en elle une confiance parfaite. Elle n'en renvoya jamais aucun, quelque maladie qu'il eût, & nous l'avons vûë, plus d'une fois, se prêter, s'assujettir même aux détails les plus rebutans de ce ministére avec un courage fort au-dessus de la délicatesse de son sexe & de la foiblesse de sa complexion. Ainsi eûmes-nous la consolation de voir de nos jours & sous nos yeux revivre dans une grande Princesse, l'humiliante pratique des mêmes exercices de charité, que l'incrédulité du siecle regardoit, avant elle, comme incroyables dans un saint Roi (a)

(a) *Saint Louis.*

dont

dont elle tiroit son origine, & dans une sainte Reine, (b) qu'elle s'étoit proposée pour modéle, & qu'elle imita si noblement dans sa qualité de Fondatrice.

C'est à ces titres, respectables à la Pieté éclairée, qu'elle gagna la confiance des Dames de Trainel, comme le succès de ses soins pour les pauvres avoit gagné la leur. Aucune ne tomboit malade qu'elle ne reclâmât aussitôt le secours de notre charitable Abbesse, & aucune ne le reclamoit en vain. Elle voyoit les malades avec une familiarité, une tendresse, une affabilité qui les charmoit. Elle ne se refusoit à rien; rien ne l'intimidoit. La petite vérole, qu'elle n'avoit eûë que très-légerement, déclarée alors à Trainel, ne l'épouventa point. Elle ne prit aucune précaution pour s'en garantir, & auroit même fait quelque chose de plus, si on ne s'étoit opposé à l'ardeur de sa charité. Mais elle n'en perdit pas le mérite devant Dieu. Il permit qu'elle en fût attaquée, pour la disposer par cette derniere épreuve à la récompense qu'il lui préparoit. Elle la soutint avec une constance digne de la soumission parfaite qu'elle eut toujours à la divine volonté. Dès que la nature de sa maladie lui fut connuë, elle fit le sacrifice de sa vie; demanda avec instance

(b) *Sainte Bathilde, dont elle prit le nom à sa Profession.*

les

les derniers Sacremens, & les reçût avec une ferveur & une fermeté, qui tira les larmes des yeux de tous ceux qui furent témoins de cette lugubre cérémonie. Nous n'étions point à portée de l'être, ni de reçueillir les derniers soupirs d'une Abbesse, qui nous étoit si chere. Madame de Clermont eût ce triste avantage, & c'est d'elle que nous avons appris ces circonstances.

Aussi-tôt qu'elle fut informée de la maladie de Madame d'Orleans, la crainte du danger cédant à la reconnoissance, elle partit précipitamment de Chelles avec deux de ses Religieuses, & se rendit à la Magdeleine de Trainel, où elle s'enferma avec sa bienfactrice, qui fut extrêmement contente de la voir. Elle en exigea un entretien particulier, & la pria tendrement de ne point la quitter. C'étoit l'intention de Madame de Clermont, qui en effet ne la quitta pas jusqu'au moment fatal qu'elle expira, le 20. Février dernier, septiéme jour de sa maladie, entre minuit & une heure.

Nous en apprîmes la nouvelle le même jour, & on comprend aisément l'impression qu'elle fit sur nos esprits & sur nos cœurs. Nous n'entreprendrons point de vous en faire le détail. Trop au-dessous de notre douleur, il la renouvelleroit & n'en exprimeroit pas l'excès.

Digitized by Google

La seule consolation qui pouvoit nous rester après une si grande perte, c'étoit l'espérance bien fondée d'avoir parmi nous la dépoüille mortelle, unique objet de nos vœux, de cette vertueuse Princesse : elle nous appartenoit à de si justes titres, que nous ne nous imaginions pas qu'on pût nous la disputer. Professe de Chelles, seconde Fondatrice de Chelles, Abbesse de Chelles, toujours Religieuse de Chelles, (*a*) en falloit-il davantage pour nous autoriser à reclamer ce précieux reste de sa mortalité ? Nous l'avons reclamé. Mais une autorité infiniment respectable en a décidé autrement, & les Religieuses de Trainel en sont demeurées en possession. On nous a permis les protestations de droit, & nous les avons faites. Si c'est sans succès, ce sera du moins à la Postérité un monument de notre reconnoissance & du tendre & profond respect que nous avons toujours eû pour cette auguste Princesse, dont la mémoire vivra parmi nous, aussi long-tems que l'Abbaye de Chelles subsistera.

Madame d'Orleans étoit une Princesse accomplie, autant qu'une foible mortelle peut l'être. La Grace & la Nature, de concert, sembloient l'avoir enrichie de tous leurs dons. Elle étoit grande, & peu de personnes de

(a) *Elle s'y étoit réservé son Appartement & sa Cellule au Dortoir.*

son

ſon ſexe pouvoient lui diſputer l'avantage de la beauté. Jamais elle ne s'en prévalut. Ses manieres ſimples & ſa religieuſe modeſtie, ſeuls ornemens dont elle ſe paroit, déceloient aſſés le mépris qu'elle en faiſoit.

Elle n'étoit pas ſi indifferente ſur les qualités du cœur & de l'eſprit. L'un & l'autre étoient excellens. Elle cultiva l'eſprit par l'étude des Belles-Lettres. Elle apprit un peu le Grec, & ſçut aſſés le Latin, pour pouvoir s'inſtruire de ſes devoirs dans la Langue originale des Péres de l'Egliſe. C'eſt dans la même vûë, & par la crainte de ſe méprendre dans ſes lectures, qu'elle étudia la Philoſophie & la Théologie avec un ſuccès ſi rapide, que ſes Maîtres avoient peine à le comprendre. Auſſi n'a-t'on gueres vû d'eſprit plus étendu, de jugement plus ſolide, de pénetration plus vive, & de mémoire plus heureuſe. Elle a compoſé ſur l'Ecriture Sainte & ſur la Regle de S. Benoît, quelques Ouvrages, qui n'ont pas vû le jour & qui ſeroient honneur à ſon eſprit & à ſes talens, ſi on les rendoit publics.

Les qualités de ſon cœur répondoient à celles de ſon eſprit. Il n'y en eut jamais un plus tendre, un plus obligeant, un plus droit un plus noble. Elle étoit une reſſource à tout; Les Familles affligées trouvoient en elle un puiſſante protection; les Communautés Reli-

Digitized by Google

ligieuses, un appui qui ne leur manquoit jamais dans le besoin ; les Pauvres, d'abondantes aumônes, & des secours toujours présens dans leurs maladies, secours qu'elle n'auroit pas été contente de ne leur procurer que pendant sa vie, si elle ne les leur avoit encore assurés après sa mort.

C'est dans cet esprit qu'elle établit dans le Bourg de Chelles trois Sœurs destinées par état à l'instruction des pauvres & au soulagement des malades ; & cet établissement a eû un succès si heureux, qu'il a parfaitement répondu à ses vœux, & rempli toutes ses espérances.

Elle avoit puisé les principes de cette ardente charité dans l'Abbaye de Chelles, & elle eut lieu de les mettre plus particuliérement en pratique dans sa retraite. L'obéïssance, comme la plus pénible de toutes les vertus du Cloître, fut le premier objet de ses exercices religieux. Elle pria Madame d'Artagnan, Prieure perpétuelle de la Magdeleine de Traine, d'agréer qu'elle se mît sous sa conduite. La modestie de cette Dame s'y refusa d'abord ; mais elle fut obligée de ceder aux instances de la Princesse, qui lui réïtera les assurances de son obéïssance & de sa soumission. Elle tint parole, & Madame d'Artagnan ne fut pas moins édifiée de sa docilité, que toutes les Religieuses qui composent sa nombreuse & sainte Communauté.

Digitized by Google

La fervente Princesse se portoit avec tant d'ardeur aux exercices rigoureux de la mortification évangélique, qu'elle s'y seroit livrée sans ménagement, si la prudente Supérieure ne se fût opposée à l'activité de son zéle. En effet il ne lui étoit jamais permis de le mettre à l'épreuve, qu'elle n'y succombât, mais c'étoit pour elle un sujet d'humiliation, & elle saisissoit volontiers les occasions de s'humilier. La retraite qu'elle s'étoit choisie, & à laquelle elle avoit tout sacrifié, lui en fournit de fréquentes, & jamais on ne l'a vûë se refuser à aucune.

C'est du sein de cette retraite que notre pieuse Abbesse, ornée de vertus chrétiennes & religieuses & comblée de mérites, est allée recevoir la récompense d'une vie aussi édifiante aux yeux des hommes, que sa mort a été précieuse devant Dieu. Cependant, comme ses Jugemens sont terribles, & que rien de soüillé ne doit entrer dans son Royaume, si de légeres taches, presqu'inséparables de la condition humaine, retardoient encore sa félicité, nous vous demandons, pour l'accelerer, le secours de vos saintes prieres. Nous sommes avec respect, MM. vos très-humbles & trés obéïssantes Servantes, les Abbesse, Grand-Prieure, & Religieuses de l'Abbaye Royale de Chelles.

A l'Abbaye de Chelles, ce premier Mars 1743.

Digitized by Google

ELEGIE

Sur la mort de Mad. la Marquise de G.... Par M. l'Abbé I.... à M. de la Sône, Médecin de la Faculté de Paris, de l'Académie Royale des Sciences.

TU m'arraches en vain des portes du trépas.
Cher la Sône, est-ce toi qui vole sur mes pas ?
Ton front est obscurci, quelle horreur l'environne ;
Je n'y distingue plus la brillante (a) Couronne,
Disputée à l'envi par d'illustres rivaux,
Vaincus dès ton printems par tes heureux travaux.
Quel noir chagrin t'agite, ou quel nouveau problême
Enchaîne ta pensée & t'enleve à toi-même ?
Non, tu n'es occupé ni de l'Art des Chirons,
Ni du critique amas des modernes Varrons.
Peu frappé des éclairs dont brille Démocrite,
La douleur te ramene à la nuit d'Héraclite.
Dans ces Lieux habités par les gémissemens,
De l'humaine foiblesse éloquens monumens,
Tu viens, les yeux en pleurs, fuyant un corps célébre,

(a) *Prix remporté à l'Académie de Chirurgie à l'âge de dix-sept ans.*

T'appuyer

T'appuyer, avec moi, sur cette Urne funébre ;
Aux graces, aux talens, aux sublimes vertus
Adresser les soupirs de nos cœurs abbattus.
Tu viens de notre orgueil déplorer l'arrogance ;
Qui pare un rien pompeux du vain nom de Science ;
Tu décomposes l'homme, objet infortuné,
Soumis à la douleur avant que d'être né ;
Assemblage confus de force & de foiblesse ;
D'erreurs, de vérités, de grandeur, de bassesse ;
A lui-même inconnu, dans ses vœux incertain ;
La vie est son écueil, la mort est son destin.
Vous, qui le secourez dans l'horreur du nauffrage,
De quoi sert du Moulin, Astruc, & toi, Vernage,
D'avoir de la Nature épuisé les secrets ?
La Mort lance sur nous d'inévitables traits.
Quoi ! l'Homme, Insecte aveugle, en proye à l'ignorance,
Auroit l'art de ravir à la Toute-Puissance
Ce glaive formidable aux Peuples désolés,
Dont LOUIS, en Héros, vit ses Fils immolés ?
Ici Fagon, Chirac, votre esprit s'humilie
Sous celui qui commande à la mort, à la vie.
Dans vos habiles mains le plus puissant secours
D'un Monarque immortel ne peut sauver les jours
Ainsi, malgré Silva, suivant sa destinée,
Comme une tendre fleur, Beuvron fut moissonnée ;

Digitized by Google

Ainsi de la Tremoille, entouré de regrets,
Le flambeau de l'Hymen éclaira les Cyprès.
Joignons à ces revers nos douleurs légitimes,
Cher la Sône ; la mort sçait choisir ses victimes.
Celle que nous pleurons, tombe, hélas ! sous les coups
Dont veut nous éprouver le céleste courroux.
Aux grandes vérités élevant son génie,
Au léger badinage unissant la saillie,
Répandant à son gré la force ou l'agrément,
Tout prenoit dans sa bouche un air de sentiment.
L'ame noble, élevée ; un courage suprême ;
Dans les biens, dans les maux s'oubliant elle-même ;
Du seul bonheur d'autrui le cœur toujours touché ;
Aux Loix de la raison constamment attaché ;
Tu les vis, cher ami, ces vertus souveraines
Triompher sans effort de nos pleurs, de ses peines ;
Nos sanglots étouffés ; le trouble de nos sens ;
De ses tendres adieux les traits vifs & perçans ;
Ces Prêtres, ces flambeaux, cette affreuse lumiere,
Cette nuit pour nos cœurs funeste & la derniére ;
Les horreurs de la mort qui ne l'étonnoient pas,
Te seront, comme à moi, présens jusqu'au trépas.
Hélas ! elle a fini sa course passagere ;
Son bonheur a passé comme une ombre légere,
Tandis que de la vie esclave malheureux ;
Je gémis, ô douleur ! sous ton joug rigoureux.

Tel

Digitized by Google

Tel un jeune Palmier, qu'arrose une onde pure,
L'honneur de nos Jardins, l'amour de la Nature,
De sa tige élevée étale les beautés ;
Ses tendres rejettons croissent à ses côtés,
Ses fertiles rameaux, ses ondoyans ombrages,
De nos regards charmés attirant les hommages,
Défioient les hyvers & la fureur des vents . . .
Ciel ! sous un fer barbare il tombe avant le tems,
Tandis qu'en un desert & sous un climat sombre,
Rongé, déraciné, sans rameaux & sans ombre,
Azile des Hiboux, sur un rocher affreux,
Aux siécles fugitifs survit ce Chêne creux.
Rends-nous ce témoignage, immortel Fontenelle ;
Les Portraits dont ton cœur t'a fourni le modéle,
De l'aimable Zelis sembloient avoir les traits,
Avant que le Ciel même eût formé ses attraits.
Aux arides calculs, toi, qui joignant les graces,
De Fontenelle un jour dois atteindre les traces,
Toi, qui peux mériter d'être son successeur,
Qui d'un sexe éclairé recherchant la douceur
Dans le docte entretien de Zélis, d'Uranie,
Rallumois ton ardeur au feu de leur génie ;
C'est à toi de chanter leurs esprits & leurs cœurs,
De leur siécle frivole & du sexe vainqueurs.
Vous Clio, vous Minerve, aviez formé leurs chaînes
Inutiles projets, espérances trop vaines !
L'impitoyable mort d'espaces infinis

Digitized by Google

Sépare, sans retour, les cœurs les plus unis.
Vos pleurs baignent cette Urne où sa cendre repose;
De si nobles regrets sont une Apothéose.
Leve-toi, cher la Sône, ami jusqu'au trépas,
Qui des pleurs & des ris sçais goûter les appas,
Joins les Beaux-Arts aux jeux, la joye à la sagesse,
Aux fleurs de ton Printems les fruits de la vieillesse;
Laisse-moi... va remplir ton destin glorieux;
Suis les Newtons François dans l'infini des Cieux;
De la Nature immense éclaircis les mysteres;
Change les poisons même en secours salutaires;
De tes Maîtres fameux deviens l'heureux rival,
Leur ami, leur vainqueur, ou du moins leur égal;
De tes nobles ayeux venge la décadence;
Par tes regards subtils hâte l'expérience;
Observe, écris, poursuis tes utiles travaux;
Apprens à la mort même à suspendre sa faulx.
Interrompant le cours d'une pénible étude,
Viens charmer quelquefois ma triste solitude;
Viens plûtôt ranimer tes regrets & les miens;
Zélis fera toujours nos plus chers entretiens;
De sa douce amitié nous rappellant les charmes,
Les Lieux qu'elle habita, verront couler nos larmes;
Ses graces, son esprit, ses vertus, ses bienfaits,
Dans nos sensibles cœurs revivront à jamais.
Puissent dès cet instant ses mânes nous entendre,

Et

Digitized by Google

Et se plaire aux soupirs confiés à sa cendre!
Vous, fruits de son Hymen, objets de son amour,
Puissiez-vous, chers Enfans, lui ressembler un jour!

✱✱✱

traité, & qui conséquemment a tout le mérite de la nouveauté

Il est si difficile aujourd'hui de ne pas devenir l'Echo d'autrui, qu'on doit tenir compte à un Auteur de son courage & de son addresse à éviter les chemins battus. Mais ce n'est pas par ce seul endroit que le Discours du P. du Baudory mérite attention; c'est encore plus par la maniere dont il est construit, par l'ordre qui y regne, & par la marche, & la liaison de toutes les parties; c'est par les pensées ingénieuses, par les expressions brillantes, par les comparaisons les plus heureuses, par les belles descriptions; en un mot, c'est dans ce Discours que l'Auteur a déployé toutes les richesses de la Rhétorique & de sa féconde imagination. Mais entrons dans quelque détail.

L'Orateur débute par une comparaison qui se soutient parfaitement, & qui ne laisse rien à desirer pour la justesse. Paris, dit-il, est le centre de la France, comme le cœur est le centre du corps humain. C'est du cœur, comme de sa source, que découle sans cesse dans tous les membres tout ce qui est nécessaire pour leur procurer & conserver la vie, l'accroissement & l'agilité que nous leur remarquons.

Les membres, d'accord par un retour des plus reconnoissans, renvoyent sans cesse au cœur ce principe de vie dont il leur fait par

avec

Digitized by Google

avec tant de générosité, & sans lequel cependant il ne peut subsister. De cette parfaite intelligence du cœur avec les membres, résulte évidemment le salut & la conservation du corps entier.

Tel est le Tableau qui représente Paris & les Provinces de la France. *Ut cordi, sic Lutetia inest, ut ita dicam, nativus calor motusque vivax, quo cæteræ regni partes vegetantur, & ille ipse vitæ spiritus, quem Parisii Provinciis infundunt, in suum velut fontem refusus, fovendæ Lætiæ vicissim inservit.*

Delà le sieur Baudot y fait éclore tout naturellement sa division. *Quantùm Parisiis Provinciæ, quantum Provinciis Parisii debeant.*

Il termine son Exorde, à l'ordinaire, par demander la bienveillance & l'attention de son illustre Auditoire. Cette demande étoit, sans doute, accompagnée d'une grande confiance, adressée à des Parisiens & à des Provinciaux. Quoi de plus digne en effet de la bienveillance & de l'attention des uns & des autres, qu'un Discours dans lequel ils devoient pressentir le tribut de loüanges qui est payé publiquement au zéle réciproque d'un chacun pour l'utilité commune !

Dans la premiere Partie, il s'agit de faire voir combien les Provinces sont redevables à Paris, qui fait à leur égard, ce que le cœur fait à l'égard des membres du corps.

Digitized by Google

Pour que la reconnoissance soit proportionnée au bienfait, il faut exposer les richesses & la nature des richesses, que Paris offre avec magnificence, & le profit qu'en retirent les Provinces. *Quantùm Parisiis Provinciæ debeant.*

Dans un sujet aussi vaste, tout ne pouvoit être mis en œuvre; l'Orateur a donc fait choix de ce qu'il a crû être plus propre à mettre sa proposition dans le jour le plus avantageux.

Il s'est attaché aux mœurs, aux Arts, & aux Sciences. Comme autrefois Athénes, Paris est en possession de tout ce qu'il y a de plus délicat, de plus poli en fait de mœurs; de tout ce qu'il y a de plus fin, de plus exquis & de plus parfait en fait d'Arts & de Sciences.

D'abord, pour ce qui regarde les mœurs, si nous remarquons dans les Provinces, & sur tout dans les Villes, quelque chose de poli & de gracieux, ne balançons point à en faire honneur aux Parisiens; ce sont les fruits des douces influences de Paris, que l'Orateur compare ici au Soleil, comparaison noble & lumineuse qui mérite d'être luë de suite dans le Discours.

C'est par le commerce avec les Parisiens que les Provinciaux admettent insensiblement chés eux l'urbanité Parisienne. L'exemple d'un Provincial nouvellement débarqué

Digitized by Google

à Paris, & métamorphosé peu de tems après en Parisien, entre parfaitement en preuve. Ce Portrait est d'après nature. *Arripiamus aliquem Provinciæ incolam ... ex obscuro oppidi sui angulo in Parisiacam lucem nunc primùm emergentem fingite: proh superi quam peregrina facies! cernite ad Parisiaci splendoris imaginem perculsum & attonitum, hiantes oculorum orbes volventem huc & illuc inexpletâ curiositate ... dum loquor, occurrit hospes Parisinus, qui advenam salutat peramanter, hic solitas reddit salutis vices, imò verò, insolitas prorsus & abnormes, ita in gestu moderando distortus ac impeditus, ita durus ac rigidus, ut a capite ad calcem totum loricatum & cataphractum jurares: interim fit confabulatio: hic verò se totam explicat nostri peregrini subtilitas, nunc sesquipedales occipit locutionum ambages, medioque in sermone resistit turpiter elinguis, nunc gallicas voculas pingui & absono gutture detruncat immaniter, deturpat enormiter. Lævigat ineptè, asperat inconcinnè. Verum sonos illatabiles nec vacat audire, nec lubet: hominem valere jubeamus, quin imò rursùm admittamus, sed interjecto mensium aliquot spatio .... atenim quid hoc est? Men ludit error amabilis? An idem, an alter à se ipso est? Qualis in toto corporis habitu comminitas! ut salutat officiosè! ut loquitur appositè! ut garrit ingeniosè! ut jocatur acutè! quæso ut*

Digitized by Google

fote, bone vir, unde repentina morum conversio? Dicam, Auditores, vobis, vobis illa debetur, vestram urbanitatem fecit imitando suam, cum Parisinis victitando Provinciam exuit, Parisiacam hausit elegantiam.

C'est donc par la fréquentation des Parisiens, que les Provinciaux s'humanisent; c'est-là la source de ce bon goût qui regne maintenant dans leurs festins, dans leurs habillemens, dans leur démarche, en un mot dans toutes leurs actions, desorte qu'on ne peut faire aujourd'hui un pas dans les Provinces, qu'on ne s'imagine être dans Paris. L'Orateur entre ici dans des détails fort curieux. Les anciennes & les nouvelles modes y sont exposées au naturel. Vient ensuite fort à propos un parallele de Rome avec Paris, qui tourne tout à l'avantage & à la gloire de cette derniére Ville. *Me tui miseret ac suppudet, tumida gentium dominatrix Roma; noveras quidem Provincias armis attritas tuis legibus inflectere, tuis moribus conciliare admirationis illecebrâ non noveras . . . quanto prais intervallo gentium domitrici magistra terrarum & cultrix Lutetia!* Il termine cet endroit en exhortant les Parisiens à conserver leurs mœurs pures & exemptes de toute corruption, qui se glisseroit surement partout à la faveur de leur nom.

Paris est encore la source du bon goût

pour

pour les Arts & pour les Sciences. Il faut en effet avoüer que rien n'est bon ni parfait, s'il ne sort de cette Ecole. C'est là aussi où viennent puiser les Provinciaux.

Entre autres preuves, l'Orateur expose la Capitale de la Bretagne, qu'on prendroit aujourd'hui pour un autre Paris, & fait voir que les Bretons, dans la disposition, l'ordre & la magnificence qu'ils ont procurés aux Edifices de cette Ville, autrefois si disgracieuse, n'ont pris d'autre modéle que Paris. Enfin, Paris ouvre sans cesse aux Provinciaux ses Ecoles de Peinture, de Musique, de Médecine, de Droit, d'Eloquence, de Poësie.

Vous jugez bien, M. que l'Académie Françoise & celles des Belles-Lettres & des Sciences, ne sont point oubliées, nonplus que les Maisons de Sorbonne & de Navarre, qui terminent la premiére partie de cette Harangue.

Après avoir ainsi fait le Panégyrique des Parisiens, l'Orateur passe à celui des Provinciaux, qui font le sujet de sa seconde partie. *Quantum Provinciis Parisii debeant.* Il n'est pas moins équitable envers ces derniers qu'à l'égard des premiers.

La Ville de Paris présente sans cesse à la Province ses richesses les plus précieuses, qu'elle étale avec magnificence; & la Province, par une reconnoissance parfaite, envoye

voye sans cesse à Paris tout ce qui croît chés elle de plus délicieux, & tout ce qu'elle possede de plus excellent: *Fructus ac labores, suas pecunias, sua demum ingenia.*

Dabord, les productions de ses Terres; les Habitans de la Province sont à cet égard pour Paris, ce que fait pour un Roi cette foule d'Officiers qui sont à son service; comparaison noble & heureuse, que notre Orateur a saisie avec avantage. Elle lui donne lieu de faire une Description de Paris, digne de cette grande & superbe Ville.

Quod Regi ministrorum obsequia, hoc sunt Reginæ Lutetiæ Provinciarum officia. Sedet illa mollibus undequaque colliculis coronata, in vastissimâ planitie, tanquam in aulâ pulcherrimâ, hinc fusas in orbem Provincias ad suos quasi ad heriles nutus experrecta quieta prospicit. Patiatur esuriem? Præsto sunt illicò Provinciæ frumentariæ; suas Neustria, suas Belsia, suas Picardia studiis rivalibus fuges de promunt, tota simul horrea in Reginæ mensas devolvendæ certatim exhauriuntur.

Enfin toutes les autres Provinces dont l'Orateur fait ici une énumération, & qui s'empressent, chacune suivant son pouvoir, de satisfaire les differens besoins de Paris. Le P. du Baudory, dans cette Partie, excelle, surtout, à peindre chaque Province si parfaitement, que quand le nom y seroit supprimé,

il ne feroit pas poffible de s'y méprendre.

Les Parifiens pour la conferva tion de leur vie & pour leur fûreté, ont befoin encore de Protecteurs, qui repouffent loin d'eux l'ennemi. Toutes les Provinces leur en fournieffent avec zéle & en abondance, qui veillent fi exactement au repos & à la tranquillité de Paris, que cette grande Ville ne connoît du fracas de la Guerre que le nom.

En un mot, il peint d'une maniére vive & pathétique, les travaux & les peines infinies, auxquels fe livrent fans relache les Provinciaux, uniquement pour les délices des Parifiens. Les Laboureurs, les Chaffeurs font ici noblement payés de leurs fatigues.

Mais la reconnoiffance des Provinciaux ne feroit pas fatisfaite, s'ils n'apportoient leur argent à Paris : ici M. je fens que vous allez vous révolter, & demander fi, loin d'apporter leur argent à Paris, les Provinciaux ne tirent pas au contraire tout l'argent de cette Ville, par les productions de leurs Terres, qu'ils y envoyent, mais ce feroit anéantir par-là tout à la fois deux preuves de la reconnoiffance des Provinciaux envers les Parifiens. Ne vous impatientez pas, M. la la caufe des Provinciaux eft en trop bonne main, & vous aurez lieu d'être fatisfait des raifons du P. du Baudory.

Il a prévû, il a fenti tout le poids de vôtre objection,

Digitized by Google

objection, aussi avouë-t'il que les Provinciaux n'ont point encore porté leur générosité, jusqu'à se désaisir gratuitement de leurs biens en faveur des Parisiens, mais en habile Orateur, qui sçait voir dans son sujet tout ce qui y est, il montre d'abord que cet argent que les Provinciaux reçoivent de Paris, vient d'eux originairement, ensuite il assûre (& l'expérience sur ce point lui tient lieu de preuve) qu'à peine ils l'ont reçû, cet argent, qu'ils le reportent avec joie; comment cela?

Les uns, pour satisfaire leur curiosité, les autres, leur ambition, d'autres leurs plaisirs, en un mot quelques soient les motifs qui les amenent à Paris, ils y viennent avec joie, & y laissent sans regret l'argent dont ils étoient chargés en y arrivant.

Tout cela est illustré par une belle comparaison prise de l'Ocean, qui s'accroît de la décharge des Fleuves, & qui fournit à son tour aux Fleuves la matiére de leur subsistence, qu'il ne manque point de retirer. Je voudrois pouvoir la rapporter ici en entier, mais je m'apperçois que j'ai déja excedé de beaucoup les bornes d'une Lettre; je passe promptement au dernier article.

Ce n'est pas assés aux Provinces de donner à Paris de quoi fournir à son luxe & à sa magnificence: ce n'est pas assés de rempli

se

Digitized by Google

ses coffres d'argent; pour comble elles lui offrent encore les heureux genies, qu'elles voient naître chés elles. Paris est ici noblement peint sous la figure d'un Ciel, où brillent les plus beaux Génies Provinciaux, comme des Astres éclatans.

Que Paris soit le centre où viennent se réunir tous les bons Esprits de toutes les Provinces du Royaume, c'est ce que prouve sans peine l'Orateur par cette quantité de Grands Hommes, qui font aujourd'hui l'ornement du Parlement & de l'Eglise de Paris. Les Siécles passés lui en fournissent en foule; les Malherbes, les Corneilles, les Fenelons, & tant d'autres qu'il cite, & beaucoup plus qu'il est forcé d'omettre, qui ont fait honneur à leur Province, & qui ont illustré Paris.

L'Orateur prend de-là occasion de caractériser le Génie ou le naturel des Provinces, qui fournissent le plus de Grands Hommes: celles de Touraine, de Bretagne, de Normandie, de Berry, de Gascogne, sont nommées avec honneur, & le caractére de leurs Habitans, fidélement & heureusement exprimé.

Parmi tous ces portraits, celui des Normands m'a plû infiniment; je ne puis me refuser le plaisir de le placer ici. *Vis acuta & subtilis, canta & provida, ad scribendum aptissima;*

Digitized by Google

aptissima, ad agendum aptiora, vel cessando non otiosa, verbo dicam, Neustriaca? offeret ejusmodi Lutetia, & quidem plurima, quorum exquisitam & experrectam sagacitatem in re litteraria pariter ac civili maxima cum laude, nec fructu minori partes ubique suas egregiè sustinentem admirabere. Cet endroit sera reçû sans doute, chés plus d'un Lecteur, comme un certificat du Lieu de la naissance du P. du Baudory. Ajoûtez à cela qu'aux pag. 35. & 36. de cette Harangue, les Normands marchent toujours à la tête des beaux Esprits de Province; cette préference décele le zéle de l'Orateur pour sa Patrie, & lui fait honneur.

La Péroraison renferme de vives & pathétiques exhortations à la Ville de Paris, à ouvrir de plus en plus ses trésors aux Provinces. Elle contient aussi l'Eloge de S. E. le Cardinal d'Auvergne, présent à ce Discours.

Les Provinces à leur tour, sont puissament invitées à orner plus que jamais Paris de leurs richesses, & de leur talens. L'Orateur a encore enchassé fort délicatement au même lieu, l'Eloge du Nonce du Pape, & des Prélats qui l'ont honoré de leur présence. Je suis &c.

A Paris le 1. Mars 1743.

EPITRE

Digitized by Google

EPITRE

De M. de la Soriniere, à M. de Voltaire sur sa Tragédie de Mérope.

SCavant Voltaire, aimable Auteur,
Rival d'Homere & de Virgile,
Restaurateur de l'Art d'Eschile,
Dis nous parquel Art enchanteur;
Enlevant partout les suffrages,
Tu sçais mêler en tes Ouvrages
Tant de force & tant de douceur?
Tu viens, en nous donnant *Mérope*,
De ravir, d'étonner l'Europe,
Qui se rassemble sur nos bords,
Et déja tes divins accords,
Par un pouvoir doux, sympathique,
Ont charmé jusqu'à la critique.
Soit que tu sois imitateur;
En suivant les routes vulgaires;
Ou que devenu créateur,
Les sujets les moins ordinaires
Te doivent leur invention,
L'impression la plus charmante;
Soutient l'intrigue & l'action,
Et chaque trait que l'Art enfante;

Pour

Digitized by Google

Pour aller nous frapper au cœur,
Employe un prestige vainqueur,
Tiré du Sein de la Nature.
Venus te prête sa ceinture,
Et dirige le sentiment.
Quand tu fais parler un Amant,
Tu dis ce qu'eût dit Euripide,
Et si toujours l'Amour préside,
Le Héros n'en est pas moins grand.

A la Soriniere, le 10. Mars 1743.

DISSERTATION sur la Maison Militaire des Rois de France, par M. Etienne-Claude Beneton-de-Perrin.

EN préparant une seconde Partie pour mon Histoire de la Guerre, & un Commentaire sur les Enseignes d'Armées des principales Nations du Monde, qui est imprimé, l'obligation où je me suis trouvé de rechercher l'origine des differentes Milices qui se sont vûës en France, & le tems où chacune d'elles a paru, m'a fait faire une remarque, qui étant propre à faire connoître l'origine de chacun des Corps dont la Maison du Roi est composée, m'a déterminé de faire cette

Differ-

Digitized by Google

Dissertation, & l'Ouvrage entier servira même en partie d'extrait de mon Commentaire.

Il semble que les Rois en se donnant des Gardes, ayent eu l'attention de mettre dans cette Garde une Compagnie de chaque sorte de Milice par eux instituée ; si cela est, ce qui les a engagé à le faire, étoit afin que tout service de Guerre fut également honnorable, & pour prévenir la jalousie qu'auroient pû prendre les Militaires exclus de cette Garde, contre ceux de leurs semblables qui en auroient été. Je vais en donner des preuves, & pour le faire avec ordre, je commencerai par dire en peu de mots en quoi a consisté la Garde des Rois depuis le commencement de la Monarchie, jusqu'à ce que la Maison Militaire du Roi, telle qu'elle est aujourd'hui, ait parû.

Le peu d'endroits de l'Histoire où il soit parlé de la Garde de nos premiers Rois, laisse volontiers douter que cette Garde ait été aussi stable, & aussi nombreuse qu'elle a parû être à quelques Auteurs modernes ; il ne paroît point que les Rois qui se trouvoient au Champ de Mars de chaque Printems, (ce qui étoit presque la seule sortie d'appareil qu'ils fissent) y fussent avec des Troupes affectées à les garder, autres que celles qui se trouvoient à ce Champ, & qui étoient une partie des forces de la Nation,

tion, & si les Rois Chilperic I. & Childeric II. eussent été régulierement gardés, ils auroient peut-être évité le sort qu'ils éprouverent.

La Majesté demandoit cependant que nos Monarques eussent des Gardes, mais il se pouvoit faire que les personnes destinées à leur en servir, composassent plutôt une Garde de parade qu'une Garde de deffense; une semblable Garde étoit plus propre à relever l'éclat de la souveraineté, qu'à laisser appercevoir que le Souverain fut gardé.

Les Rois se reposoient de leur sûreté sur l'amour de leurs Sujets, & s'il arrivoit qu'ils eussent quelque raison pour se précautionner, ils prenoient des Soldats par extraordinaire. Le Roi Gontrant, sur des soupçons se fit garder de cette maniére; mais ces Soldats étoient licentiés dans la suite, ainsi ces prétenduës Gardes bien nombreuses, que le Pére Daniel dans sa Milice Françoise T. 2. pag. 92. & que l'Abbé de Camps dans une Dissertation inserée dans le Mercure de France des mois de Juillet & d'Août 1719. donnent à quelques-uns de nos Rois, n'ont rien de bien réel, & si elles ont existé, elles doivent être regardées comme des Gardes, qui n'avoient rien de permanent.

En n'admettant qu'une Garde de Parade pour nos premiers Rois, composée de Courtisans,

tisans, & des Officiers attachés à ces Rois. Je ne veux pourtant pas nier que les Souverains n'ayent toujours eû près d'eux des personnes destinées à les faire respecter, à veiller à leur conservation, & à être toujours prêtes à recevoir leurs ordres; on voit dans Xenophon (Inst. l. 1.) que les Rois de Perse faisoient élever près d'eux les enfans des Grands de l'Etat; que ces enfans logoient dans le Palais des Rois, & y demeuroient jusqu'à ce qu'ils fussent en âge d'être mis au nombre des *Homotimes*, c'est-à-dire, d'être les Conseillers, & les Chefs d'Armées de leur Souverain. Alexandre avoit pour compagnons, sous le titre *d'Amis*, une Troupe de jeunes Seigneurs dont les Peres remplissoient les premieres Dignités de la Macedoine; ces enfans se dévouoient au service de leur Prince, qui de son côté les affectionnoit; nos Rois pouvoient aussi avoir, outre leurs Officiers ordinaires, des Bandes de jeunes Nobles, c'est le sentiment de Mezerai, & cet Auteur qualifie ceux qui étoient de ces Bandes de *Barons des Rois*, cependant tout cela ne formoit pas des Gardes bien regulieres.

Les Rois David, & Salomon avoient leurs *Pheletes*, & leurs *Ceretes*; ceux qui portoient ces noms, formoient aussi des Bandes, mais n'étant pour la plûpart que des

Digitized by Google

Annonciateurs, des Musiciens, & des Joüeurs d'instrumens, ils étoient plus propres à orner une Cour qu'à la défendre.

La Milice Prétorienne des Romains n'est encore guére propre à donner l'exemple d'une Garde intime. Les Prétoriens servoient autant à garder la Capitale de l'Empire, qu'à garder les Empereurs.

A l'égard de nos Rois, je pense qu'ils n'étoient accompagnés en tems de Paix que de leurs Officiers domestiques, & qu'à la guerre, leur seule Garde consistoit dans leur Gendarmerie, à la tête de laquelle ils combattoient.

Il y a eû en France deux sortes de Gendarmerie, l'une a succedé à l'autre; la premiére avoit commencé avec les Fiefs, & a duré jusqu'au quinziéme Siécle; Charles VII. fit paroître la seconde qui dure depuis ce Roi jusqu'à présent.

La premiere Gendarmerie peut-être appellée *Gendarmerie des Fiefs*, parce qu'elle étoit composée de Cavaliers, qui devoient le Service Militaire dans les Guerres de l'Etat, comme possesseurs de Fiefs.

Dans la seconde Gendarmerie, ce n'étoit point en conséquence d'un Fief possedé, qu'un Gendarme alloit à la Guerre; il y alloit au moyen d'une solde qu'il recevoit du Roi, cette solde assujettissant celui qui la recevoit

plus

plus aux volontés du Souverain qui la donnoit, que les premiers Gendarmes; cela fit que la seconde Gendarmerie s'appella *Gendarmerie d'Ordonnance.*

Les Gendarmes Fieffés, qui se trouvoient dans une Armée, y étoient par Troupes séparées; chaque Troupe s'appelloit *Bande*, tant parce que les Militaires se convoquoient par une Ordonnance, appellée *Ban*, que parce que les Enseignes sous lesquelles marchoient les Gens de Guerre, s'appelloient des *Bandes*, ou des *Bannieres*; les Bannieres & les *Penons* étoient les Enseignes à la mode dans ces tems là; chaque Bande de Gendarme conduite par son *Banneret* ou Capitaine, avoit sa Banniere; une Troupe à Banniere étoit divisée en plusieurs autres Troupes, que j'appellerai *Pennonies*, parce que chaque Troupe de division avoit pour Enseigne un Penon, & tous les Penons d'une Bande étoient subordonnés à la Banniere de la Bande.

Un Roi étant à l'Armée, se composoit une Bande des plus braves des Gendarmes qui se trouvoient dans cette Armée; c'étoit à la tête d'une telle Troupe qu'il prenoit poste; cette Troupe devenoit sa Garde accidentellement, & par l'avantage qu'elle avoit d'être le poste d'honneur, étant celui du Roi, elle devenoit encore la premiere Troupe de l'Ar-

Digitized by Google

mée ; & sa Banniere, qui prenoit le nom de *Banniere de France*, se trouvoit être la premiere Enseigne séculiere de la Nation, ne cédant le pas à aucune autre, excepté à *l'Oriflâme*, car cet Oriflâme étant une Enseigne de Dévotion, le respect dû à la Réligion demandoit qu'elle eut le premier rang sur toutes nos Enseignes, & elle l'avoit en effet.

L'ancienne Gendarmerie se multiplia beaucoup à l'occasion des Croisades, ce qui fit que les plus distingués des Gendarmes chercherent à se tirer de la foule de leurs semblables par quelque Grade nouveau qui les fit respecter ; ils crurent y avoir réussi en faisant paroître ce qui s'est appellé *Chevalerie d'Accolade*, mais dans la suite cela changea, car les Chevaliers à leur tour se multiplierent si fort, que quoiqu'ils dûssent avoir de droit le Commandement des Troupes, tous ne pouvant commander, beaucoup d'entre-eux furent contraints de se répandre dans les differentes Bandes de Gendarmerie, & d'y servir, en qualité de simples Gendarmes ; depuis S. Louis, il se vit des Bandes entieres de Che- liers dans les Armées ; cela étant il est à [illegible] que chaque Roi qui se choisissoit une [illegible] Combat, en prenoit une de ces [illegible] ât que de tous les autres Gen- [illegible] ven il avoit une Garde des Troupe de [illegible] Chevaliers, plût [illegible] darmes, & parce m[illegible]

Digitized by Google

des plus Nobles; ceux qui étoient de cette Garde avoient le moyen de se soutenir honnorablement, car quoi qu'en qualité de Fiefsés ils dûssent le Service, ils recevoient encore une paye du Roi; cette paye leur procuroit une nouvelle qualité, & les Gendarmes d'une Bande, qui devenoit Garde Royale, s'appelloient *Chevaliers du Roi*; ils sont ainsi nommés dans les anciennes montres, & l'Abbé de Camps, dans sa Dissertation ci-devant citée, parle aussi de ces Chevaliers, sans les avoir trop connus.

L'usage s'étant introduit de donner une paye à quelques Gendarmes, les Rois furent bien-tôt contraints de changer entierement la face de leur Gendarmerie; les Gendarmes non appointés, qui étoient en plus grand nombre que les appointés, commencerent à regarder comme onereux le service qu'ils rendoient pour leurs Fiefs, & en conséquence ne faisant plus que ce qu'ils étoient indispensablement obligés de faire, cela causa l'affoiblissement des forces de l'Etat, & il fallut y remedier; c'est pour cela que Charles VII. afin d'avoir des Troupes, dont il pût tirer plus de service que de la Gendarmerie des Fieffés, se détermina à créer une nouvelle Gendarmerie pour en être plus le maître; il créa donc ce que j'appelle la seconde Gendarmerie.

Digitized by Google

Elle fut d'abord dans un aussi grand lustre que l'ancienne ; on n'y recevoit que des Gentilshommes ; les Bandes qu'elle formoit changerent de nom & s'appellerent *Compagnies* ; de pareils Corps ne pouvoient plus raisonnablement retenir le nom de Bandes ; ils n'étoient plus commandés par des Bannerets, ni conduits par des Bannieres ; la mode de ces Enseignes étoit passée, & les Enseignes succédant aux Bannieres, furent les Etendarts ; chaque Compagnie avoit pour Chef un Capitaine, & d'ailleurs le nom de Compagnie donné à une Troupe de Gendarme, s'exprimoit mieux que le terme de Bande, que ces Gendarmes étoient faits pour remplacer ceux de même nom qui anciennement sous leur seul nom, ou sous celui de Chevaliers, avoient été les Gardes, & les Compagnons d'Armées des Rois en tems de Guerre.

Les Compagnies de nouveaux Gendarmes s'appellerent encore *Compagnies d'Ordonnance* pour faire entendre qu'elles étoient plus dépendantes du Roi que ne l'étoient les anciennes Bandes, & qu'au moyen de la paye que chaque Gendarme recevoit, il devoit être toujours prêt à obéir.

Une, d'entre les premieres Compagnies d'Ordonnance qui parurent, resta plus spécialement que ses semblables, sous le commandement

Digitized by Google

mandement immédiat du Roi : chaque Roi se donnoit une Compagnie d'Ordonnance, qu'il faisoit commander par un Capitaine-Lieutenant ; cette Compagnie avoit le pas sur toutes les autres Compagnies de Gendarmerie ; ainsi chaque Roi avoit sa Compagnie d'Ordonnance, où devoit être son poste un jour de Bataille, & ce qui s'étoit pratiqué sous l'ancienne Gendarmerie, se pratiqua, à peu près de même, sous la nouvelle.

La Compagnie d'Ordonnance d'un Roi, devenoit la premiere Troupe du Royaume, & la Garde d'Armée du Roi regnant. L'Enseigne de cette Troupe devenoit aussi le premier Etendart de France, & comme en cette qualité il falloit le distinguer des autres par un nom particulier qui le fit connoître pour ce qu'il étoit, sa couleur, qui étoit la blanche, & sa fonction qui étoit d'être à la tête de l'Armée, le fit appeller *Cornette-Blanche.*

La Compagnie d'Ordonnance d'un Roi empruntoit même quelquefois un nom nouveau de son Enseigne, & cette Troupe étoit aussi connuë sous le nom de *Compagnie Cornette-Blanche*, que sous celui de *Compagnie d'Ordonnance du Roi.*

Tous les Gendarmes étoient Nobles ; il est vrai semblable que la Compagnie de la Cornette-Blanche étoit plus remplie de Noblesse.

Digitized by Google

distinguée qu'aucune autre de son espece, & comme cette Compagnie gardoit le Roi à l'Armée, ceux qui la composoient continuerent d'être appellés Compagnons ou Chevaliers du Roi, & c'est de-là qu'est venu l'usage qu'ont encore les Commandans pour le Roi de la Compagnie des Gendarmes de la Garde d'aprésent, de traiter de Compagnons les Gendarmes, à qui ils écrivent, quand il est question du service du Roi.

Ce que j'ai dit jusqu'à présent, suffira pour montrer qu'elle a pû être la Garde de Guerre la plus certaine de nos Rois, depuis qu'on en a pû découvrir les traces, jusqu'à Charles VII. Cependant comme les deux Troupes dont j'ai parlé, tant celle de l'ancienne Gendarmerie, où se voyoit la Banniere de France, que celle de la nouvelle Gendarmerie, marchant sous la Cornette-Blanche, ne faisoient à nos Rois, une Garde que pour l'Armée, tachons de leur en trouver une plus familiére, qui ait été uniquement destinée à les servir dans leurs Palais, & en tems de Paix.

Si les Rois des deux premieres Races, & même ceux de la troisiéme, jusqu'à Louis le Jeune, ont eû d'autre Garde familiére, ou Domestique que leurs Courtisans, & Officiers Commensaux, la difficulté de décider en quoi elle consistoit, fera que je ne leur donnerai pour cela que deux Bandes de Gens

Gens de pied, l'une d'Huissiers pour l'intérieur du Palais, & l'autre de Portiers, pour l'extérieur du même Palais.

Philippe Auguste étant dans la Terre Sainte, se fit garder par des *Sergens-d'Armes*; l'Historien Rigord rapporte ce qui obligea ce Roi d'user de cette précaution; ce même Roi étant de retour en France, se servit utilement à la Bataille de Bouvines de sa Garde de Sergens: cette Garde qui servoit à pied, & qui par conséquent étoit propre à garder les Rois dans leurs Palais, fut conservée par S. Louis. L'Abbé de Camps, trompé par une ressemblance de nom, a un peu avili l'Etat des Sergens de la Garde; ils étoient cependant de condition Noble, & comme Serviteurs de Guerre, ils empruntoient en cette qualité leur dénomination en François du mot Latin *Serviens*; on ne pouvoit leur donner un nom qui conservât mieux que celui-là l'analogie de ce qu'ils étoient en effet, étant véritablement les Serviteurs Militaires des Rois, & les Huissiers du Palais de ces Rois: ces mêmes Sergens s'appellerent encore *Valets*; ce titre répondoit à celui d'*Ecuyer*; Grade au-dessous de celui de *Chevalier*: les Sergens d'Armes par le titre de Valets, faisoient connoître qu'ils composoient une Garde Royale, moindre néanmoins que celle que composoient les Gendarmes, ceux-ci faisant la grande Garde des Rois.

Digitized by Google

On croit communément, que de ces Sergens d'Armes, viennent les Huissiers, qui à présent gardent les portes du dedans du Louvre; je pense au contraire que les Huissiersde la Chambre ont toujours existé; que ce sont eux, qui après être devenus Officiers de Guerre, furent appellés Sergens; ils ont eû ce dernier nom, tant qu'ils ont été à l'Armée, & ils n'ont repris le nom d'Huissiers qu'en cessant d'être Militaires.

Depuis S. Louis, la Garde des Rois s'augmenta de quelques-autres Bandes de Gens de pied, & on commence à voir que dès le XIV. Siécle les Rois, en se donnant des Gardes avoient coûtume de les prendre dans chaque Milice qu'ils instituoient.

Sous le Regne de Philippe de Valois, la Milice des *Francs Archers*, composée des Soldats que les Villes fournissoient, s'étant mise en quelque réputation, les Rois prirent une Bande de cette Milice pour les garder; les Francs Archers de la Garde furent appellés *Cranequiers*, ou *Cranequiniers* à cause de l'Arc de fer à cran, & se montant à clef, dont ils s'armoient; il est parlé de cette Garde lors de l'entrée que fit dans Paris le Roi Charles VI. en 1415. Les Cranequiers de la Garde eurent le titre de Valets, de même que l'avoient les Sergens-d'Armes; ils sont appellés dans des comptes *Valets-Archers*,

Digitized by Google

Archers, & il ne faut pas les confondre avec d'autres Archers de la Garde qui vont bientôt paroître.

Outre les Sergens, & les Cranequiers, la Garde Domestique ou de Paix des Rois, consistoit encore en d'autres Bandes *de Valets-d'Armes*, qui tiroient leur nom de la maniére dont ils étoient armés; les uns qui portoient des Haches, étoient appellés *Valets-Hachers*, & les autres étant armés de Masses, faisoient les *Valets-Massiers*; j'aurai encore occasion de parler de toutes ces Bandes.

Les troubles qui agiterent la France depuis Philippe de Valois jusqu'a Charles VII. ayant introduit l'ennemi dans le cœur de l'Etat; les Rois eurent besoin de se faire garder soigneusement, & d'avoir auprès d'eux leur Garde de Guerre & celle de Paix; cependant jusqu'à Charles VI. ces deux Gardes n'étoient pas encore considérables; la premiere n'avoit rien de stable, soit qu'on considere ce qu'elle étoit sous la premiere Gendarmerie, où elle ne consistoit qu'en une Bande d'Hommes d'Armes, que chaque Roi ne retenoit qu'autant qu'il lui plaisoit, ou soit qu'on la considére sous la seconde Gendarmerie, où elle n'étoit encore qu'une Compagnie d'Ordonnance, sujette à mutation: cette mutation paroît en ce que chac-

que Compagnie d'Ordonnance pouvoit devenir à son tour la Garde des Rois, quand ils le vouloient; cet usage s'observoit constamment, ainsi que cela se voit par les comptes des Maisons des Rois; entre-autres par un, dans lequel il est dit qu'un Seigneur de Caseneuve, du nom de Simianne, servoit en qualité d'Ecuyer Banneret avec XI. Hommes de sa troupe, sous Hué d'Arpajon, Chevalier Banneret, pour la Garde du Roi Charles VI. à l'entrée de ce Roi dans Paris en l'an 1415. Dans cette Cérémonie la Bande du Seigneur d'Arpajon gardoit le Roi; dans un autre occasion le Roi auroit eû pour Garde une autre Bande de Gendarmerie sous le Commandement d'un autre Capitaine.

On auroit tort de croire qu'une seule Bande de Gendarmes n'étoit pas suffisante pour garder un Roi; les Bandes étoient aussi fortes en hommes qu'on le vouloit, & la plus petite Bande *Fournie*; c'est-à-dire, contenant tous les Cavaliers de différentes especes qui devoient la composer, étoit au moins de 5. à 600. hommes.

Charles VII. ayant crée de nouveaux Gendarmes pour en disposer à son gré, eut par-là le moyen d'avoir une Garde plus stable & plus nombreuse que n'en avoient eû les autres Rois; il en avoit besoin, pour se garantir des embuches de l'ennemi redoutable qu'il

qu'il eût à combattre pendant son Regne. Pour l'exécution de son dessein il ne se contenta pas de prendre selon la coûtume une seule troupe de Gendarmes ; il prit d'abord l'une des Compagnies d'Ordonnance par lui crée, dont les Gendarmes étoient tous François, mais il augmenta presque aussi-tôt cette Garde d'une autre de ces Compagnies, toute composée de Gentilshommes Ecossois ; ainsi ce Roi se fit une Garde de deux Compagnies d'Ordonnance, l'une Françoise, & l'autre Etrangere.

Chaque Gendarme Ecossois, ainsi que tout autre Gendarme qui recevoit une solde, étoit payé, pour avoir à sa suite quelques Cavaliers d'un moindre rang que lui ; ces Cavaliers appellés Sergens, Ecuyers, ou Valets, étant pour la plûpart, armés d'Arcs, furent pour cela appellés *Archers*, pour les distinguer des hommes d'Armes, qui étant armés de Lances, étoient dits *Lanciers* : cet arrangement qui marquoit les *Compagnies fournies*, en souffrant quelque changement fit paroître des troupes d'un nom nouveau, & occasionna de plus en plus l'augmentation de la Garde des Rois, car ces Princes voulant avoir plus de Corps de Cavalerie, séparerent dans beaucoup de Compagnies d'Ordonnance les Archers d'avec les Gendarmes à qui ils étoient joints, alors ces Archers formerent

Digitized by Google

rent seuls des Compagnies distinctes & sans mélange de Gendarmes ; cela fit une nouvelle Milice qui tenoit lieu de la Cavalerie Legere d'aprésent.

Cette nouvelle Milice garda son nom d'Archers, & étant établie, le Roi qui lui avoit donné sa forme, jugea à propos d'en introduire quelques Compagnies dans sa Garde ; il prit à ce dessein les deux Compagnies d'Archers venant des deux Compagnies d'Ordonnance Françoise & Ecossoise, qui faisoient sa Grande Garde, & de ces deux Compagnies d'Archers, il se fit une autre Garde propre à le servir en tout tems & en tous lieux sous le nom de Petite Garde ; cette Garde d'Archers fut depuis augmentée de deux autres Compagnies de la même Milice ; telle est l'origine des quatre Compagnies des Gardes du Corps, qui sont à présent la moitié de la Maison du Roi.

Les Archers étoient armés plus à la legere que les Gendarmes, & cela les rendant propres à servir à pied aussi bien qu'à cheval, les Rois, pour se faire continuellement garder, les préfererent à tous les autres Militaires.

Jusqu'ici on ne voit encore aucune troupe qui eut pû mériter d'être appellée Maison du Roi, il falloit pour cela l'union des Corps de la Garde, & que ces Corps eussent été en plus

plus grand nombre qu'ils n'étoient, mais sous Henri II. il se forma une Troupe qui auroit pû porter ce nom ; cette Troupe étoit un assemblage de Courtisans, de Gentilshommes, qui servoient volontairement, & d'Officiers Commensaux ; toutes ces personnes qui se trouvoient à l'Armée quand le Roi y étoit, s'habituerent à y former un Corps considérable de combattans.

Cette espece de Maison qui a paru à la Guerre, jusques sous Louis XIII. fut en son tems trouvée si suffisante, pour faire un accompagnement aux Rois, que ces Princes ne penserent pas à en avoir d'autre ; ils se crurent même si suffisamment gardés, étant à l'Armée, par cette Troupe d'accompagnement, que le hazard leur fournissoit, qu'ils négligerent, peu à peu de comprendre dans leur Garde leurs deux Compagnies d'Ordonnances, de sorte que ces deux Compagnies, tant la Françoise que l'Ecossoise, ne se trouverent plus être de cette Garde après Henry II. C'est Henry IV. qui sentant l'imperfection de cette Garde, qui ne contenoit pas un Corps de chaque sorte de Milice, y remit une Compagnie de Gendarmerie, à qui il donna le premier rang sur tout autre Corps, comme étant la premiere Milice de son Royaume ; il y mit aussi une Compagnie de Chevaux-Legers, tirée d'une autre Milice-

fa-

fameuse, laquelle, ainsi que les Archers du Corps, venoit originairement de la Gendarmerie, comme je l'ai montré.

La Compagnie des Gendarmes Ecossois, qui existe encore, n'ayant pas été remise dans la Garde Royale, cela fait qu'elle n'est plus à présent de la Maison du Roi. Henri IV. ne jugea pas à propos qu'il y eut dans cette Garde deux Compagnies d'une même Milice comme il seroit arrivé, si les Gendarmes Ecossois y avoient repris rang; les Chevau-Legers les remplacerent, & par cet arrangement il se trouva dans la Garde des Rois de toutes sortes de Milice.

La Compagnie des Gendarmes Ecossois, malgré l'oubli où elle sembla avoir été mise, resta neanmoins en considération; elle y est encore, & en dédommagement de ce qu'elle a été autrefois, elle jouit de certaines prérogatives, entre-autres de celle d'être la premiere de toutes les Compagnies de la Gendarmerie qui restent aujourd'hui, & par conséquent d'être la Troupe la plus considérable d'un Corps, qui doit être regardé comme la source de tous ceux dont est composée la Maison du Roi.

Henri IV. borna à ce que je viens de dire, son attention pour sa Garde, mais sous le Roi son successeur, une autre Milice appellée des *Carabins*, se faisant connoître, Louis

XIII.

XIII. ne manqua de mettre dans sa Garde une Compagnie de ces Carabins; ce sont eux qui sont les Mousquetaires d'apresent; la Milice des Dragons n'a point fourni de Garde à nos Rois, parce qu'elle est trop semblable à ce qu'étoit celle des Carabins, aussi les Mousquetaires de la Garde sont-ils regardés comme les Dragons de la Maison du Roi; Guichenon, dans ses Généalogies de Bresse, page 44. qualifie un Seigneur de Montalant de Capitaine des *Mousquetons* du Roi Louis XIII.

Les Milices de Cavalerie ne sont pas les seules qui ayent fourni des Gardes à nos Rois; celles de pied en ont aussi donné, l'Infanterie Françoise a fourni un Régiment de Gardes, & outre cela une Compagnie de Grenadiers à cheval, qui est jointe à l'Armée, à la Maison du Roi, & l'Infanterie Suisse a aussi fourni, outre un Régiment de Gardes, une Compagnie de cent Hallebardiers, qui ont titre de Gardes du Corps, laquelle Compagnie étoit de 300. hommes à la création.

La Garde familiere ou domestique des Rois a dû dans tous les tems se regarder comme étant de deux sortes; sçavoir, la Garde intérieure & la Garde extérieure; anciennement les Rois étoient gardés dans l'intérieur de leurs Palais par les différentes Compagnies de Valets d'Armes & de Sergens à pied, dont j'ai parlé;

Digitized by Google

parlé; ces Compagnies avoient differentes Armes, telles que des Masses, des Haches & des Arcs, ce qui fit appeller ceux qui en étoient les *Massiers*, les *Hachers*, & les *Archers de la Chambre*, les Massiers sont devenus les Huissiers; les Archers ont été incorporés dans les Archers de la Garde, desquels pourroient bien venir les *Gentilshommes Gardes de la Manche*, & pour les Hachers, je crois qu'ils sont la Troupe qui depuis long-tems est connuë sous le nom de *Gentilshommes-Bec-Corbin*; l'Arme convenable à cette Troupe, lui a procuré son nom, & ils ne sont plus qu'une Garde de parade.

Il paroît par les Mémoires de Philippe de Comines, page 344. que sous Louis XI. il y avoit une Garde appellée les *Gentilshommes à vingt écus*; la solde que touchoit chaque Gentilhomme, donnoit le nom à la Troupe; je ne puis trouver à faire rapporter ces Gentilshommes à aucuns des Commensaux de la Maison des Rois d'aprésent, à moins que ce ne soit aux *Gentilshommes Servants*; & à l'égard d'autres Gentilshommes Gardes qui faisoient la Bande des 33. d'eux viennent les *Gentilshommes Ordinaires*, qui subsistent encore.

Pour la Garde à pied extérieure, c'est-à-dire celle qui gardoit le dehors du Palais des Rois, elle n'a consisté long-tems que dans

la

Digitized by Google

la Bande des *Portiers*, qui sont les Gardes de la Porte d'apresent. Cette Troupe a été Militaire, & elle l'étoit encore sous Charles VIII. Comines parle d'un Capitaine de la Porte qui fut tué à la Bataille de Fornouë; à ces Portiers se joignoient des Bandes de la Milice d'Infanterie, quand il étoit question d'augmenter la Garde Royale extérieure, & comme le nombre de ces Bandes de renfort étoit indéterminé, s'il arrivoit qu'il y eût en garde chés le Roi plus de ces Bandes que de coûtume, cela fournissoit de ces Gardes que j'ai dit au commencement, n'être prises qu'au besoin, & non une Garde qui pût être regardée comme Garde Ordinaire.

Tant que le service de pied n'a pas été en France dans l'estime où il est, il n'étoit guere fait état des Gardes du dehors du Louvre; ce qui fait qu'on n'a que peu de choses à dire d'eux, mais depuis que sous François I. il s'est vû une belle Infanterie, les Rois ont pris soin de tenir près d'eux assés régulierement quelques Enseignes ou Compagnies de cette Milice.

Les Enseignes, c'est ainsi que s'appelloient les Compagnies de Soldats, avant qu'il y eût des Régimens) que les Rois retenoient en augmentation de Garde exterieure, n'étoient de cette Garde que pour un tems, au bout duquel elles étoient relevées par d'autres, ainsi l'honneur de garder le Roi passoit successivement

cessivement de Compagnie en Compagnie ; dans toutes celles dont l'Infanterie étoit composée ; on en voit la preuve dans les Commentaires du Maréchal de Monluc, page 19. mais sous Charles IX. les Régimens ayant parû, ce Roi, en gardant l'usage de ses Prédecesseurs, mit un Régiment de la Milice à pied dans sa Garde, & depuis, le total de l'Infanterie n'a plus contribué à cette Garde.

La Garde des Rois n'a été que ce que je viens de la représenter, & tant qu'elle n'a pas contenu tous les Corps qui s'y voyent, elle n'auroit pû être qu'improprement appellée Maison du Roi ; l'usage n'étoit pas avant Louis XIII. de tenir unis à l'Armée les Corps de la Garde ; cela ne s'est fait que depuis Louis XIV. les Corps de cette Garde étant de differentes Milices, chacun de ces Corps étant à l'Armée, se réünissoit à la Milice dont il étoit ; les Gendarmes du Roi se mettoient avec les autres Gendarmes, les Archers de la Garde avec la Cavalerie Legere, & les Mousquetaires avec les Carabins ; cette Garde, ainsi dispersée, il ne pouvoit plus y avoir de Maison du Roi, & en effet il n'y avoit plus alors d'autre Corps qui pût figurer sous ce nom, si ce n'est le Corps que j'ai fait regarder ci-dessus comme une espece de Maison domestique qui, avoit commencé à se former sous Henri II. & ce Corps ayant tenu

lieu

Digitized by Google

lieu de vraie Maison du Roi pendant un assés long tems, il est nécessaire d'en parler.

On a vû qu'après la création des Compagnies d'Ordonnances, les Rois étant à l'Armée, continuerent de prendre poste à la tête de l'une de ces Compagnies, qui pour cela devenoit la premiere Troupe de la Gendarmerie, & même la premiere Troupe de l'Armée; cette Troupe, ainsi que ses semblables, étoit divisée en plusieurs autres; ses divisions, au lieu de s'appeller *Penonies*, comme cela étoit, sous l'ancienne Gendarmerie, s'appellerent *Brigades*, & chaque Brigade, au lieu d'avoir pour Enseigne un Penon, avoit un Etendart.

Sous l'ancienne Gendarmerie, une Banniere commandoit à plusieurs Penons; en imitation de cela, sous la nouvelle, le premier Etendart d'une Compagnie d'Ordonnance étoit fait pour dominer sur tous les Etendarts des divisions comprises dans la Compagnie; cette regle s'observoit dans toutes les Compagnies, & par son observation le prémier Etendart de la Compagnie d'Ordonnance du Roi, qui à son tour étoit fait pour dominer sur tous les premiers Etendarts des Compagnies de Gendarmeries, devoit par conséquent être le premier Etendart de l'Armée, & être l'Etendart de France; il l'étoit en effet, & fut pour cela appellé *Cornette*; la

tête

Digitized by Google

tête d'une Armée s'appelloit autrefois *Corne.*

Si le Roi, étant à la guerre, ne se trouvoit pas à la tête des ces Hommes d'Armes, il ne se voyoit à cette Troupe que la Cornette, dont je parle, mais quand le Roi s'y trouvoit, alors on y voyoit encore une autre Cornette; ces deux Enseignes étoient blanches la premiere étoit la Cornette de France, & l'autre étoit la Cornette Royale ou du Roi; celle-ci, avant que de porter le nom de Cornette, avoit été le *Penon Royal*, & pour entendre ce que c'étoit que ce Penon, il faut reprendre la chose de plus haut.

Un Géneral, qui commande une Armée, est souvent obligé pendant une Action de changer de poste & de se transporter dans les endroits où sa présence est nécessaire; autrefois les Géneraux faisoient la même manœuvre, & en se transportant ils se faisoient suivre d'une Enseigne qui leur étoit propre, ce qui servoit à les faire connoître & à montrer où ils étoient.

L'usage fut donc que chaque Géneral eût un Penon d'accompagnement; ce Penon, (marque de Dignité) étoit indépendant d'aucune Troupe; nos Rois étant à l'Armée en avoient un, qui par l'avantage qu'il avoit d'être par tout où se trouvoit le Souverain, fut regardé comme la seconde Enseigne de l'Armée; la fonction relevée de ce Penon lui mérita

après

près qu'il eut été rendu Etendart, d'être dis-
angué dans sa forme ; on le fit blanc, ainsi
que l'étoit le premier Etendart de France, &
il fut aussi appellé *Cornette Blanche.*

Un Roi étant à la tête de ses Gendarmes,
se voyoit à cette Troupe deux Etendarts
lancs du nom de Cornette, sans compter
s autres Etendarts des Brigades de cette
troupe ; ce n'est pas tout, cette Compa-
nie, le Roi la commandant, ne se trouvoit
as réduite au seul nombre de Gendarmes,
ont elle devoit être composée, elle se trou-
oit considérablement augmentée par des Sei-
neurs & Gentilshommes, qui n'ayant pas de
rade Militaire, & voulant servir, aimoient
ieux servir le Roi dans sa Cornette & com-
ne volontaires, que de rester inutiles ; ces
Gentilshommes formoient au Roi un accom-
agnement utile, car le Prince étant obligé
(en faisant la manœuvre ordinaire des Géné-
aux) de quitter son poste, & afin que sa
Compagnie d'Ordonnance ne fût point trop
foiblie par un détachement qu'elle auroit
à fournir comme escorte, il se contentoit
e prendre les Gentilshommes volontaires
tachés à cette Compagnie ; de ces Braves il
formoit une Troupe leste, & de suite, &
ec elle il parcouroit son Armée, emportant
ec lui sa Cornette blanche, pendant que
autre Cornette blanche, qui étoit la pre-
iere, restoit avec les Gendarmes.

Il

Il arrivoit souvent que le Roi ayant quitté son poste n'y revenoit pas ; il s'en établissoit un autre dans quelque autre partie de son Armée, & achevoit d'y combattre avec la Troupe dont il étoit suivi ; cela fit que cette Troupe, d'accidentelle qu'elle étoit, devint réelle ; ceux qui en étoient, s'accoûtumerent peu à peu à faire Corps à part d'avec la Troupe de Gendarmes, dont il n'étoient qu'un démembrement ; les Braves volontaires du Roi donnerent un nom à leur Troupe ; l'Enseigne blanche Royale, sous laquelle ils marchoient, leur servit à cela, ainsi il se vit insensiblement dans une Armée où étoit le Roi, deux Troupes du nom de Cornette blanche ; sçavoir, la Compagnie de Cornette blanche de France, qui étoit la premiere Troupe de toute la Gendarmerie, & la Compagnie de la Cornette blanche Royale, qui étoit la Troupe de la suite du Roi ; à la vérité cette derniere Cornette n'auroit pas dû se voir à l'Armée, le Roi n'y étant pas, mais ceux qui avoient été de cette Cornette pendant plusieurs Campagnes, voulant continuer de servir, obtenoient du Roi la permission de s'assembler réguliérement chaque année qu'il y avoit guerre ; soit que le Roi fît la Campagne ou non, & le Roi ; en leur donnant cette permission, les mettoit (en son absence) sous le Commandement immédiat du Géneral de son Armée,

& continuoit à leur prêter sa *Cornette Enseigne*, pour les conduire.

Le Corps de la Cornette Royale étant établi, ce qui arriva sous Henri II. ce Corps devint fameux pendant les guerres de la Religion, tant par sa force que par le rang des personnes qui en étoient; il étoit composé d'abord de beaucoup de Seigneurs & de Gentilshommes, la plûpart *Ducs, Comtes & Marquis*; telle nous est représentée la Cornette du Roi par d'Aubigné, dans son Histoire sous l'an 1597. Cette Cornette étoit encore composée de tous les Gentilshommes, Pensionnaires, Ordinaires & Servants du Roi, ainsi que d'autres Officiers domestiques, dont l'Office avoit quelque compatibilité avec l'état de Guerrier; enfin la Cornette Royale devint tellement un Corps Militaire, qu'elle effaça presque la Cornette blanche des Gendarmes; je ne sçais pas même si celle-ci ne se confondit pas dans l'autre, de maniere que dès le Regne de Louis XIII. on ne pensoit plus que c'étoit avec les Gendarmes, que devoit se trouver l'Enseigne principale de la Nation.

Au tems dont je parle, la Troupe de la Cornette Royale tenoit lieu de Maison du Roi; on ne pensoit pas que les Corps de la Garde fussent propres à cela, & l'on croyoit que l'Enseigne servant à la Cornette du Roi & qui étoit portée par le premier Valet Tran-

Digitized by Google

chant, étoit la seule Cornette blanche qui dût être regardée comme Enseigne Nationale, ce qui étoit une erreur, puisque cet avantage appartenoit au premier Etendart de la Gendarmerie ; cet Etendart ayant succedé à la Banniére de France, premiére Enseigne de l'ancienne Gendarmerie, il en avoit la dignité, au lieu que la Cornette Blanche du Roi ne venant originairement que du Penon Royal, qui avoit été soumis à la Banniére de France, elle devoit rester soumise au représentant de cette Banniére, qui étoit(comme je le dis) le premier Etendart des Gendarmes.

La Compagnie Cornette Blanche Royale, tenant lieu de Maison du Roi dans son tems, a parû dans les armées jusques sous Louis XIII, & c'est peut-être elle qui aura fourni l'idée à Louis XIV de se faire (au moyen de l'union des Corps de sa Garde) une autre Maison plus permanente & plus militaire que la Troupe qui en tenoit lieu avant son Regne, cette Troupe n'étant militaire qu'accidentellement.

Si la Maison Commensale eut subsisté encore quelque tems après la création de celle qui existe, il se seroit vû à l'armée deux Maisons du Roi, & si avec ces deux Maisons les deux Cornettes blanches, que nous avons eu, s'étoient conservées, alors chaque Maison auroit eû la sienne; la militaire auroit eû la premiére & cette Enseigne auroit été dans la

Compagnie

Digitized by Google

Compagnie des Gendarmes de la Garde, tant que ces Gendarmes ont eû le pas sur les Gardes du Corps, mais cela n'est pas arrivé, au contraire nos deux Cornettes se sont perduës, & la Maison militaire des Rois a fait disparoître la Commensale.

La Maison militaire d'apresent s'est formée de l'union qu'a fait Louis XIV. de tous les Corps que ses Prédécesseurs s'étoient donnés pour Gardes; il est sensible que d'abord que cette Maison a été composée comme elle est, & en état de faire à l'armée la figure qu'elle y fait par la beauté & la force de ses Corps; la Maison Commensale a dû devenir inutile, c'est ce qui est arrivé; les Commensaux du Roi ont cessé de s'assembler pour aller à la guerre sur la fin du Regne de Louis XIII, & depuis il n'a plus été parlé de la Troupe qu'ils formoient, ni de la Cornette qui leur servoit.

La Cornette Blanche Royale ne paroissant plus, & la Cornette Blanche de France, dont la dignité est présentement partagée, se trouvant méconnuë, cela fait qu'il ne se voit plus d'Enseigne de ce nom dans nos armées, excepté la Cornette Blanche de la Cavalerie Légére, laquelle Cornette n'auroit que le troisiéme rang de nos Enseignes primitives, si les deux autres existoient.

Il me resteroit encore bien des choses à

Digitized by Google

dire sur nos deux premieres Cornettes, & sur tout touchant la premiére, qui a donné lieu à toutes les Enseignes de sa couleur, qui se voyent dans nos differentes milices, mais cela ne regardant plus la Maison du Roi, & étant traité, tant dans mon Commentaire sur cette matiére, que dans l'une de mes Dissertations, inserée dans le Mercure de France des mois de Février & Juin 1733. on y aura recours; ces Ouvrages apprendront quels ont été les Symboles désignatifs des Hébreux, des Assyriens, des Perses, des Egyptiens, des Grecs, des Romains, des Tartares, & autres Peuples célébres, & sur tout quels ont été les nôtres, même avant le Christianisme & il en résultera que les François depuis leur conversion ont eû une Enseigne primitive de dévotion; que cette Enseigne fut pendant un tems la Banniére de l'Eglise de S. Martin, & pendant un autre la Banniére de l'Abbaye de S. Denis, appelée *Oriflamme*, qu'outre cela ils avoient encore une autre Banniere qui étoit aussi Enseigne primitive, mais seculiere & qui s'appelloit *Banniére de France*.

La Banniere de France s'est montrée tant qu'a duré la premiere Gendarmarie, mais les Etendarts qui parurent avec la seconde Gendarmerie ayant aboli les Banniéres, l'un de ces Etendarts remplaça la Banniére de France, & même l'Oriflamme, car la couleur de

ces

cet Etendart, quoiqu'Enseigne séculiere, le rendit propre à tenir lieu d'Enseigne de dévotion.

L'Etendart rendu par Charles VII, Enseigne primitive de la Nation; s'appella Cornette blanche, ainsi que je l'ai dit après, il n'y eut d'abord qu'une Cornette blanche; bientôt il y en eut deux, ce nom ayant été donné au Penon, ou Etendart de Corps de chaque Roi, ensuite la dignité de Colonel ayant été érigée environ sous le Regne de François Premier, chaque milice eut son Colonel, & chaque Colonel Général obtint une Enseigne blanche pour en faire la marque de sa dignité; cela commença à multiplier les Enseignes de cette couleur; il y en avoit autant que de milices differentes; mais la création des Régimens arrivée environ sous le Regne de Charles IX, les multiplia bien davantage, sur tout dans l'Infanterie, car après qu'il y eut des Colonels particuliers, chaque Régiment ayant le sien, le Colonel Général ne se contenta plus d'un seul Drapeau blanc; il en mit un semblable dans chaque Régiment, pour montrer que son autorité s'étendoit sur tous les Régimens; cette operation rendit les Enseignes blanches communes; chacune d'elles représentoit la Cornette blanche de France, & étoit une émanation de la dignité de cette Cornette.

Les Drapeaux blancs étant introduits dans

Digitized by Google

les Régimens, ils s'y sont conservés, parce qu'au tems de la suppression de la Charge de Colonel Géneral de l'Infanterie, chaque Colonel particulier devenant pour lors Officier Géneral sur son Régiment, il obtint à son tour, que le Drapeau blanc, qui se trouvoit dans son Régiment (y ayant été mis par le Colonel Géneral) y resteroit pour signifier qu'un Colonel n'étoit plus subordonné à un autre.

A l'égard de la Cavalerie, la Cornette blanche de cette Milice, obtenuë par son Colonel Géneral, ne s'est point multipliée; ce Colonel, lorsque les Régimens parurent, n'imitant pas le Colonel Géneral de l'Infanterie, ne mit pas une Enseigne blanche dans chaque Régiment qui lui étoit soumis, & ainsi à la création des Colonels particuliers de la Cavalerie, aucuns de ces Colonels n'ayant d'Enseigne blanche, ne penserent pas à en avoir, & leur Colonel Géneral, de son côté, voyant que tous les Régimens de sa Milice obéïssoient sans répugnance à sa Cornette, ne chercha pas à étendre la marque de sa Dignité; il n'eut donc qu'une Cornette, laquelle a servi même à donner le nom au Régiment, resté immédiatement soumis au Commandement de ce Colonel; cette Enseigne se voit encore dans ce Régiment; & la Charge de Colonel Géneral s'étant conservée

Digitized by Google

servée, cela a transmis jusqu'à ce jour l'unique Cornette blanche qu'ait eû la Cavalerie Légére, & qui est la seule Cornette qui reste en France.

ODE

A Mad. de la Lande, veuve de M. de la Lande, Sur-Intendant de la Musique du Roi, sur la convalescence de Mlle sa fille.

QUel trouble saisit mon ame,
Et s'empare de mes sens!
Dieu puissant, je te reclame;
Entens mes tristes accens;
De ta bonté souveraine
Contre la mort inhumaine
J'implore le prompt secours;
De l'innocente victime,
Qu'elle entraîne au noir abîme;
Sauve les précieux jours.

Oüi, sur ta miséricorde
Je fonde un solide espoir;
Ce qu'à nos vœux elle accorde;
Elle ne peut le devoir;
Cependant elle s'empresse

A nous prodiguer sans cesse
Et ses faveurs & ses soins ;
Libérale, prompte & tendre,
Loin qu'elle se fasse attendre,
Elle prévient nos besoins.

✠

Mais elle fuit. Ta Justice
Déployant son bras vengeur,
Du plus cruel Sacrifice
Me fait pressentir l'horreur ;
J'en frémis. Sur quelle tête
L'apperçois-je qui s'apprête
A signaler son courroux ?
Elle enchaîne ta clémence ;
Déja la fiére vengeance
S'arme, & prépare ses coups.

✠

L'implacable ! elle se leve ;
Je frémis. Ciel ! dans quel flanc
Va-t'elle plonger son glaive ?
Toujours altérée de sang,
Elle avance. Quelle hostie
Elle choisit ! c'est Sophie
Qu'on va conduire à l'Autel ;
Faut-il qu'elle l'ensanglante ?
Pâle, interdite, tremblante,
Elle attend le coup mortel.

Digitized by Google

O! toi vertu qui la guides,
Et dont elle ſuit la loi,
Vertu, qui toujours préſides
Sur un cœur digne de toi;
Hâte-toi, prens la défenſe
De la timide innocence;
Venge tes droits violés.
Quoi! ton ſein pur & tranquile
N'eſt-il plus un ſûr azile
Pour tes Sujets déſolés?

Le vice, juſqu'en ton Temple;
Séduit tes Adorateurs;
Sophie agit; ſon exemple
Affermit tes Sectateurs;
Pour l'intérêt de ta gloire,
Qu'elle vive, & ta victoire
Eſt certaine pour jamais;
A ſes yeux le vice expire;
Les ſentimens qu'elle inſpire
Font triompher tes attraits.

Du zéle qui la dévore
Enfin quel ſera le prix?
Elle périt! je t'implore;
Tu ſembles ſourde à mes cris.

Ah ! tout augmente ma crainte ;
C'en est fait. Sophie atteinte,
Voit s'entrouvrir le tombeau.
Déja la nuit éternelle
Chasse le jour qui pour elle
Cache à regret son flambeau.

⁂

Contre les maux qu'elle souffre,
Hélas ? elle lutte en vain ;
Prête à l'engloutir, un gouffre
A ses pieds s'ouvre soudain.
Sur les bords du précipice,
Grand Dieu ! ta droite propice
Peut seule arrêter ses pas ;
Seul tu fixes notre terme ;
A ton gré s'ouvre & se ferme
La barriére du trépas.

⁂

Mais que vois-je ? Est-ce un prestige ?
Mes yeux sont-ils fascinés ?
Quel favorable prodige
Ravit mes sens étonnés ?
En mon cœur renaît la joye ;
La mort fuit, lâche sa proye ;
Sophie échappe à sa faulx.
Dans un même instant s'efface

Jusques

Digitized by Google

Jusques à la moindre trace
De ma crainte & de ses maux.

✻

Ainsi, selon sa parole,
Le Dieu, qui regne à Sion,
Nous visite, nous console,
Au fort de l'affliction.
Dieu, Protecteur de Sophie,
Dieu, qui la rends à la vie,
Je te consacre mes chants;
Qu'ici tout en retentisse;
Que l'Univers applaudisse
Aux Concerts les plus touchans.

✻

Non, la Majesté suprême
N'excite point mes transports;
C'est un Dieu bon, qui nous aime,
Que célebrent mes accords;
A ma voix triste & plaintive
Sa bonté fut attentive;
Il vient de combler mes vœux.
Echos, au son de ma Lyre,
Apprenez à le redire,
Même à nos derniers neveux.

✻

J'ai partagé les allarmes

Digitized by Google

Dont ton cœur fut agité ;
Du Dieu qui seche tes larmes,
Chante avec moi la bonté ;
Oüi, qu'un immortel Cantique
De ce bienfait magnifique
Consacre le souvenir.
Espere encor davantage :
Ta Fille est pour toi le gage
Du plus heureux avenir.

*

Le Ciel, qui te la redonne,
Voulut éprouver son cœur ;
Satisfait, il en couronne
L'humble foi, la vive ardeur.
La Lande, qu'à ta tristesse
Succede enfin l'allégresse ;
Qu'elle regne desormais.
Ta vertu solide & pure
Te garantit, & t'assure
Une inaltérable paix.

Deszeraux.

LETTRE

Digitized by Google

LETTRE de M. A. D. P. au sujet d'un Livre intitulé *la Chronologie & Topographie du Bréviaire de Paris.*

L'Annonce que vous avez faite, M. dans votre Journal, du Livre intitulé, *la Chronologie & la Topographie du Bréviaire de Paris*, m'a excité à le lire; comme j'aime assés à parcourir les Livres de Topographie, même Ecclésiastique, quoique je ne sois pas obligé à la récitation du Bréviaire, le plaisir de voir les particularités de quelques Pays, que je connois, l'a emporté sur tout autre considération, & je n'ai pas lieu de m'en répentir, parce que j'y ai appris une infinité de choses que j'ignorois. L'Auteur me permettra cependant de lui faire remarquer, qu'il n'auroit pas mal fait de mettre à la fin de son Livre un petit *Errata*, dont il a assûrement besoin.

Pour commencer par les Lieux du Voisinage de Paris, sur lesquels il se trompe, par rapport à la distance de cette Capitale, il dit page 214. que le Village de Clichy est situé à une lieuë de Paris. Cependant il est bien sur, que de Paris à Clichy, on compte ordinairement deux lieuës.

La

La même faute lui est échappée à l'égard du Village de Croissy, situé auprès de Chatou. L'Auteur, page 220. dit que ce Village est à deux lieuës de Paris. Je le veux croire, à condition qu'il n'en comptera que trois de Paris à S. Germain en Laye, puisque Croissy n'est qu'une lieuë en deça.

Au reste, M. je veux bien m'en rapporter à ceux qui travaillent à l'Histoire du Diocèse de Paris, sur la distance de ces deux Villages, par rapport à la Capitale.

Passons de ces fautes legeres, à d'autres un peu plus considérables. Montmeillan dont l'Auteur parle à la page 275. n'est certainement point un *Bourg*, comme il le dit. J'ai vû ce Village de fort près, & je n'y ai apperçû que cinq ou six Maisons, compris même celle du Curé. Aussi est-ce l'une des plus petites Paroisses du Diocèse de Paris : peut-être M. B. a-t'il confondu ce Montmeillan avec celui du Diocèse de Senlis, qui y est contigu. C'est sur quoi je m'en rapporterai encore volontiers aux personnes que je viens d'indiquer..

L'Auteur m'a paru trouver trop facilement des Bourgs où il n'y en a jamais eû, aussi-bien que des Villes, où il n'y en a jamais eû le moindre vestige.

Il dit à la page 209. que l'Abbaye de Châlis est située dans un Bourg qui porte le même

même nom, au Diocèse de Senlis. Je ne sçais d'où il a tiré cela; j'ai vû cette magnifique Abbaye, en revenant du Pays de Valois, sans y apperçevoir la moindre chose qui désigne un Bourg. Ce Monastére est situé dans une vraie Solitude, sur le bord d'une Forêt, du Domaine de cette Abbaye, où certainement il n'y a aucune apparence de Bourg; d'ailleurs, M. vous sçavez mieux que moi, que les Abbayes des Bernardins ne sont jamais situées dans des Bourgs.

Je suis très-porté à croire, que c'est par pure inadvertance qu'à la page 214. l'Auteur à écrit que *Clairvaux est une Ville & une Abbaye, qui est la troisiéme fille de Cîteaux.* J'ai oui dire à des personnes qui ont vû cette Maison, qu'elle est située dans un Lieu encore plus Solitaire, que celle de Châlis. Ainsi je crois que l'on peut hardiment effâcer le mot de *Ville*, par rapport au deux Abbayes dont j'ai parlé ci-dévant, sans faire aucun tort à la bonne Géographie.

Il en faut faire autant de l'Abbaye de Prémontré, que M. B..... dit être *un Bourg & une Abbaye.* Tout le monde sçait, que cette Maison, Chef d'Ordre, est enfoncée toute seule au milieu d'un Bois affreux; sans aucune marque de Bourg ni de Village.

Dans un Voyage fait à Soissons, j'y ai vû deux Eglises du nom de S. Crepin. Cependant

Digitized by Google

dant l'Auteur semble insinuer, page 388. qu'il n'y en a aucune, par la remarque expresse qu'il fait, pour apprendre aux Lecteurs que celle qui subsistoit au VI. Siécle, ne subsiste plus aujourd'hui : Chacun sçait cependant que les Eglises ne durent gueres un millier d'années; mais la premiere Eglise est censée subsister par celle qui la représente aujourd'hui, sur tout lorsquelle porte le même nom. De même que l'Eglise Cathédrale de Sainte Croix d'Orleans, dont il parle immédiatement après, & qu'il dit bâtie par S. Euverte au quatriéme Siécle, est censée subsister, par celle qu'on voit aujourd'hui sous le même titre.

Je suis persuadé que notre Auteur, (dans une occasion semblable) parlant de l'Eglise de S. Paul de Paris, n'oseroit avancer qu'elle ne subsiste plus, quoiqu'il soit constant que le Bâtiment qu'on voit aujourd'hui, ne soit pas le même qui fut édifié par S. Eloy au VII. Siécle.

J'avoue, M. qu'il est fort difficile que dans une collection de tant de faits, dont on entreprend de fixer le tems & le lieu, il n'échappe quelque méprise ou quelque contradiction. Ainsi je veux croire que c'est par un léger deffaut d'attention, que l'Auteur met deux Abbayes de l'Ordre de Cîteaux en compromis, au sujet de la Tête d'un même

Digitized by Google

me Saint, sçavoir l'Abbaye de Long-pont, proche Soissons, & celle de Pontigny. Il dit, page 256. en parlant de Long-pont; *on y conserve le Chef de S. Denis l'Areopagite, apporté de Constantinople en* 1204. C'est un fait que je ne dispute point, puisque je l'y ai vû derriere le Grand-Autel, parmi les Reliques de cette Eglise. J'y ai vû aussi des Couteaux d'une fabrique très-ancienne, & d'une forme assez singuliére, qu'on m'assura avoir servi à S. Louis. Mais j'ai été fort surpris de lire dix-sept feuillets après à l'article de Pontigny, ces deux lignes: *On y conserve le Chef de S. Denis l'Areopagite, apporté de Constantinople en* 1205. La conséquence qui en résulte est aisée à tirer.

L'Approbateur auroit dû, ce semble aussi, ne pas laisser page 408. à l'article de S. Jean de Falaise, une espéce de contradiction qui est visible. Il est dit que cette Eglise n'avoit d'abord été qu'un simple Hôpital, fondé en 1127. & qu'elle fut érigée en Abbaye l'an 1030.

Voilà, M. ce que j'ai remarqué en passant sur cet Ouvrage, estimable d'ailleurs; j'ai crû qu'il me seroit permis de faire usage du peu que j'ai pû apprendre dans mes Voyages, & de mettre à profit mes lectures; mes lumiéres sont trop bornées, pour entreprendre d'examiner le reste. J'en laisse le soin à des Sçavans

vans plus éclairés, & plus versés, que je ne le suis dans l'Histoire Ecclésiastique.

Je suis &c.

A Paris le 1. Mars 1743.

LA NAISSANCE DE LA MUSETTE ;

CANTATILLE.

A Pollon, autrefois, sur les Rives fleuries
D'un Ruisseau, qui baignoit les Valons de Tempé,
En proye aux tendres réveries,
En gardant les troupeaux, d'un trait vainqueur frapé,
Pour chanter son ardeur parfaite,
Inventa la douce Musette.

Musette aimable, que vos sons
Expriment l'ardeur qui m'enflâme !
A l'Amour je livre mon ame ;
Qu'il éclate dans mes chansons !

Chantez ; célébrez la beauté
Qui regne sur mon cœur trop tendre :
Nymphes, accourez pour entendre
L'Amour dont je suis enchanté.

C'étoit par ces chants pleins de charmes
Qu'Apollon

Digitized by Google

Qu'Appollon calmoit ses allarmes :
Depuis ce tems, tous les Bergers
Chantent leurs feux sur la Musette ;
Mais elle n'est jamais parfaite,
Dans les mains des Amans legers.

Echos de ces lieux agréables,
Répetez mes accens flateurs ;
A mes vœux soyez favorables ;
Faites briller mes sons vainqueurs.

Musette, pour toi quelle gloire !
L'Univers doit s'en étonner :
Quoi ! dans le Temple de Mémoire
Appollon te fait résonner !

L' Affichard.

Le Sieur *Corrette*, Maître de Musique à Paris, à mis en Musique la Cantatille qu'on vient de lire, & il vient de la mettre en vente ; c'est la seconde Cantatille, avec simphonie, *& vla c'que c'est qu'd'aller au Bois*, XVI. *Concerts* Comique, pour trois violons, avec la basse ; les quatre parties séparées, se vendent 24. sols, de même que la Cantatille, chés l'Auteur ruë d'Orleans, quartier S. Honoré ; chés Mad. *Boivin*, ruë S. Honoré, à la Regle d'or, & chés le Sieur le *Clerc*, ruë du Roule, à la Croix d'or.

QUESTION

Digitized by Google

QUESTION IMPORTANTE,

jugée au Parlement de Paris le 5. Fevrier 1643.

SI le domicile d'un Chanoine est toujours dans le Lieu où est son Canonicat, quoiqu'à l'occasion de differens emplois il ait longtem demeuré ailleurs & jusqu'à son decès.

FAIT.

M. l'Abbé du Bos, Chanoine de la Cathédrale de Beauvais, & Sécretaire perpetuel de l'Académie Françoise, dont la succession mobiliaire a donné lieu à cette Question, a laissé un nom assés celebre dans la République des Lettres, pour mériter que deux Villes se contestent la gloire d'avoir été son domicile de choix & d'intention ; ce n'est pas ici de ces disputes steriles, qui partagent souvent les critiques sur la naissance & le domicile des Hommes Illustres de l'Antiquité ; un interêt plus réel a fait naître la contestation, qui a pour objet la succession mobiliaire du défunt.

Les meubles suivant la Loi du domicile, si l'Abbé du Bos avoit son domicile à Paris, ses neveux, enfans de ses freres & sœurs, décedés

Digitized by Google

dés avant lui, concouroient avec la Dame Danse sa sœur, dans le partage du mobilier, suivant la Coûtume de Paris. Si au contraire son domicile étoit à Beauvais, dont la Coûtume n'admet point de représentation en ligne collaterale, tout le mobilier appartenoit à la Dame Danse sa sœur, à l'exclusion des neveux & nieces.

L'Abbé du Bos étoit né à Beauvais au mois de Decembre 1670. de Claude du Bos, Marchand Bourgeois & Echevin de cette Ville; & de Marguerite Foi sa femme; toute sa famille y étoit établie. Il en sortit en 1686. à l'âge de 16. ans pour venir achever ses études à Paris, où il prit le degré de Bachelier en Théologie en 1691.

L'ambition de l'Abbé du Bos avoit toujours été d'être Chanoine de la Cathédrale de Beauvais; c'est dans cette vûë qu'il jetta ses grades en 1692. sur l'Evêché de Beauvais.

Un oncle, Chanoine de la Cathédrale, lui résigna son Canonicat en 1695. Si cette résignation eut eû lieu, peut-être que L. du Bos eut éte perdu pour l'Etat & pour les Lettres.

L'oncle revenu en santé, revoqua sa résignation. L. du Bos vint à Paris dans le dessein d'obtenir par ses talens la place que son oncle refusoit de lui laisser.

L'Histoire des deux Gordiens qu'il publia en 1695. fut le premier essai de sa plume. Il

entra

Digitized by Google

entra en même-tems dans les Bureaux de M. le Marquis de Torcy, Ministre des affaires Etrangeres. De là il fut envoyé à Hambourg dans 1696. d'où il passa auprès de nos Plenipotentiaires à la Paix de Riswik.

Revenu en France, on l'envoya en Italie en 1699. chargé de négociations importantes dans les differentes Cours de ce Pays; il n'en revint qu'en 1702. C'est dans ce voyage qu'il prit ce goût pour la Peinture & pour tous les Beaux Arts qu'on trouve repandus dans ses *Reflexions Critiques.*

Peu de tems après il passa en Angleterre où étoit alors le fort de la guerre, que la succession à la Couronne d'Espagne avoit allumée dans toute l'Europe. Il étoit chargé d'affaires secrettes de la part de la France; c'est dans ce voyage qu'il fit imprimer son petit Traité politique *des interêts de l'Angleterre mal entendus dans la guerre présente.* Il passa ensuite à la Haye, à Bruxelles, où il composa le Manifeste de l'Electeur de Baviere.

En 1707. la succession de Neufchatel étant ouverte, il fut envoyé auprès du Magistrat de cette Ville, pour soutenir les droits de la Maison de Conty à cette Souveraineté.

Enfin en 1710. toute l'Europe étant egalement fatiguée d'une si longue guerre, on ouvrit des Conferences à *Gertrudemberg.* L. du Bos y fut envoyé avec nos Plenipotentiaires,

Digitized by Google

faires, & personne n'a ignoré la part qu'il eut aux Traités qui furent conclus à Utrecht, à Bade & à Rastad.

Au milieu des plus importantes affaires, L. du Bos cultivoit toujours assiduement les Belles-Lettres. C'est en 1709. qu'il fit sa Ligue de Cambray, qui n'a été que le Prélude du grand Ouvrage qu'il a donné dans les derniers tems de sa vie sur l'origine de la Monarchie. En 1719. il donna la premiére Edition de ses Réflexions Critiques sur la Poësie & sur la Peinture, qu'il a fait réimprimer depuis.

Pour ce qui est de ses affaires domestiques, son pere étoit mort dès 1673. & sa mere en 1700. Sa part dans leurs immeubles ne montoit pas à 15. ou 20. liv. de rente : le mobilier fait toujours la principale fortune d'un Négociant ; les meuble, meublans ayant été partagés en nature entre lui & ses freres & sœurs, après le decès de la mere L. du Bos a toujours conservé dans la Ville de Beauvais la part qui lui étoit échuë, & elle s'est trouvée à sa mort parmi les meubles qui garnissoient sa maison Canoniale.

Il avoit obtenu en 1705. le Prieuré de Veneroles, mais son desir le plus ardent étoit d'obtenir un Canonicat à Beauvais. Il avoit pour sa Patrie & pour le Lieu de sa naissance un attachement singulier, qu'il a exprimé

dans

Digitized by Google

dans ses Ecrits, Sect. 3. du Tit. de ses Réflexions; *mourir, dit il, est la destinée de tous les hommes, & finir dans le sein de ses Penates, c'est la destinée des plus heureux.* Il cite en cet endroit des Vers de l'Abbé de Chaulieu, qui rendent cette idée avec beaucoup de graces & de naturel.

Après avoit fait signifier ses degrés & sa nomination sur l'Evêché & le Chapitre de Beauvais, il eut toujours soin de faire chaque année les réiterations nécessaires; M. le Président de Maisons lui ayant cedé son droit d'indult, au lieu de le placer sur le premier Evêché qui seroit vacant, il attendit la vacance de l'Evêché de Beauvais, pour le placer sur l'Evêque & le Chapitre de cette Ville. En 1714. il requit en consequence le premier Canonicat vacant; il en obtint des provisions & en prit possession.

L. Dubos fut regardé comme un homme nécessaire au nouveau Ministére qui prit le Gouvernement à la mort du feu Roi; il étoit très connu de feu M. le Regent & du feu Cardinal Dubois qui étoit, devenu Secretaire d'Etat des Affaires Etrangeres; ils le chargerent de travaux importans, & pour lesquels on lui accorda plusieurs récompenses; en 1716. on lui donna une Pension de 2000. liv. sur l'Archevêché de Sens, & en 1723. on lui donna l'Abbaye de Ressons, située à 3. lieues de Beauvais.

Ce

Digitized by Google

Ce fut dans ces circonſtances que L. Dubos prit dans la ruë des Bons-Enfans un appartement plus conſiderable; le bail fut paſſé le 6. Avril 1717. pour 5. années, moyennant 720. liv. par an; il le renouvella pour 3. ans en 1722. & pour trois autres années en 1725. depuis il en jouiſſoit par tacite réconduction; les trois baux contenoient tous la clauſe de ſix mois en faveur de L. Dubos ſeul; & dans un bail des revenus de ſon Prieuré de Veneroles, du 30. Septembre 1722. il ſtipula le payement à Paris ou autre Lieu qui ſeroit indiqué au Fermier à la même diſtance du Prieuré, ce qui denote le deſſein qu'il avoit de retourner à Beauvais.

Dans l'intervalle de ſes occupations, L. Dubos cultivoit toujours les Sciences; il ne put être inſenſible à la principale diſtinction; qui puiſſe couronner les travaux d'un homme de Lettres; il fut reçû en 1720. Membre de l'Académie Françoiſe, & comme les Ouvrages qu'il avoit entrepris, & la confiance du Miniſtre qui gouvernoit alors, lui faiſoient regarder ſon ſejour à Paris comme néceſſaire encore pendant quelque tems, il accepta en 1723. la place de Sécretaire perpetuel de l'Académie. Cette place a le titre de perpetuel, pour la diſtinguer de celles de Directeur & de Chancelier, qui changent tous les trois mois. Mais elle n'eſt pas moins revocable au gré de la Compagnie, & reciproquement on peut la

Digitized by Google

remettre quand on le juge à propos.

D'un autre côté, L. Dubos acheta à Beauvais en 1727. une Maison Canoniale, la plus grande & la plus convenable à sa fortune présente; il la garnit des meubles nécessaires, en attendant qu'il y fit transporter ceux qu'il avoit à Paris, & il y mit dabord les meubles qu'il avoit eus à la mort de sa mere en 1700. & qu'il avoit depuis ce tems-là conservés en nature à Beauvais.

Depuis 1727. cette Maison est toujours demeurée prête à le recevoir au premier moment où il voudroit l'occuper; en attendant il y logeoit la Dame veuve Pecoul, sa sœur, qui y est restée jusqu'à son decès, sans bail & sans payer aucun loyer.

La Dame Pecoul étant décédée en 1737. & la Dame Danse, autre sœur de L. Dubos, n'ayant pas voulu aller occuper sa maison, quelques instances qui lui en eut faites, L. Dubos alors en loüa une partie à l'Abbé de Lacroix, Chanoine de la Cathédrale, mais il se reserva le principal appartement, & outre les meubles qu'il avoit dès 1727. il en ajouta encore pour 7.ou 800. l. qu'il fit acheter lors de la vente des meubles de la Dame Pecoul sa sœur.

La Dlle Dubos, niece de L. Dubos, fille de son frere aîné, étant décédée en 1736. L. Dubos devenu l'aîné, se fit remettre tous les portraits de famille & les envoya à Beauvais

dans

dans sa Maison Canoniale où ils se sont trouvés à son décès.

Pendant tout ce tems, il paroît par les Registres Capitulaires que depuis sa prise de possession, il ne residoit pas fort exactement; il prit cependant les ordres du Soudiaconat & du Diaconat en 1724. il assistoit le plus souvent qu'il lui étoit possible aux Chapitres géneraux, & lorsque quelque affaire l'en empêchoit, il s'en excusoit auprès de la Compagnie par des lettres pleines du désir qu'il avoit de se réunir à ses confreres; le Chapitre bien informé des affaires qui le retenoient à Paris, la toujours tenu pour excusé; non seulement il l'a toujours compris dans ses tables au nombre de ses Membres; mais il ne s'est pas fait une Députation honorable dans la Compagnie, qu'il ne l'ait mis à la tête; le silence de l'Evêque, les témoignages même d'estime & de consideration que L. Dubos en a toujours reçûs, sont des preuves certaines des travaux utiles à l'Etat & par conséquent à l'Eglise, qui autorisoient son sejour à Paris.

L. Dubos se crut en 1734. à la fin de ses occupations, lorsqu'il publia son Histoire Critique de l'Etablissement de la Monarchie Françoise dans les Gaules; il ne renovelloit plus de baux à Paris depuis long-tems; il avoit une belle Maison à Beauvais toute meublée; il se croyoit à la veille de rentrer dans

Digitized by Google

le sein de sa famille, de desservir son Canonicat, & de jouir de son Abbaye.

Mais au milieu des éloges que ce grand Ouvrage lui attira, il essuya des critiques qui meriterent d'être approfondies, & qui l'obligerent de le retoucher & d'en donner une nouvelle Edition. L'honneur & la reputation sont des engagemens indispensables; les conseils, les Livres nécessaires pour réussir ne se trouvoient qu'à Paris; cette seconde Edition qui est un nouvel Ouvrage, corrigé en mille endroits, enrichi d'une infinité de nouvelles observations, l'obligea de rester à Paris.

Enfin cette nouvelle Edition, si attenduë des Sçavans, parut en 1742. L. Dubos se disposoit à partir pour Beauvais; il en avoit marqué sa joye à tous ses amis; la maladie le surprit à la veille du départ, & il mourut à Paris le 23. Mars 1742.

Il se trouva dans l'appartement qu'il occupoit un mobilier considerable, consistant tant en meubles meublans, deniers comptans, argenterie, & entre autres choses plus de 22000. Jettons qu'il avoit reçus à l'Académie, dont la valeur montoit à plus de 36300 livres; enfin ses Livres & ses manuscrits.

Il fut question de sçavoir quel étoit le domicile du défunt, pour regler sa succession mobiliaire.

Le

M. de Boicervoise & Consorts, neveux & niece du défunt, prétendoient que le domicile du défunt étoit à Paris, & qu'ainsi suivant la Coûtume de Paris, qui admet la représentation en collaterale en faveur des neveux & nieces du défunt, pour les faire concourir avec les freres & sœurs du défunt, ils devoient partager le mobilier avec la Dame Danse, sœur du défunt.

La Dame Danse soutenoit au contraire que le domicile du défunt étoit à Beauvais, qu'ainsi suivant la Coûtume de ce Lieu, qui n'admet point la représentation en collaterale, elle étoit seule heritiere quant aux meubles & aux autres biens situés sous la Coûtume de Beauvais.

La prétention de Mrs de Boicervoise & Consorts ayant été condamnée par les premiers Juges, ils en interjetterent Appel & la cause fut plaidée en la grand'Chambre du Parlement.

M. Boulé, défenseur des Appellans, disoit que dans le Droit François le domicile est de fait & d'intention, que tout ce qu'on trouve dans les Jurisconsultes sur le domicile d'origine & de dignité, est étranger à notre Usage; & si en quelques cas singuliers on parle du domicile de droit & des priviléges de l'origine, c'est le domicile de fait & d'habitation, qui décide souverainement de la situation du mobilier.

Digitized by Google

Le domicile, suivant la Loi 7. au Code *de incolis; est locus in quo quis sedem posuit laremque & summam rerum suarum.* C'est-là ce que nous appellons le veritable domicile ou domicile naturel, c'est-à-dire le Lieu où on fait sa principale résidence & où on a établi le siége de sa fortune.

Dans le Fait L. Dubos avoit abdiqué le dodomicile d'origine qu'il avoit à Beauvais pour s'établir à Paris dès l'année 1700. à la mort de sa mere ; il avoit changé de nature tous ses propres ; il se disoit demeurant à Paris dans tous les Actes qu'il passoit : il y avoit en effet un logement à la place des Victoires ; ensorte qu'il étoit domicilié de fait & de droit à Paris en 1714. lorsqu'il fut pourvû du Canonicat de Beauvais ; & il faudroit que depuis la prise de possession de ce Canonicat, il eut perdu le domicile de Paris, pour en acquerir un nouveau à Beauvais.

Mais depuis 1714. L. Dubos avoit toujours résidé à Paris ; il y prit un assés grand appartement dans la ruë des Bons-Enfans, dont il passa trois baux consecutifs ; c'est là qu'il se disoit demeurant dans tous les Actes qu'il a passés ; c'est dans cette demeure qu'il avoit stipulé le payement des fermages de ses bénéfices ; il y avoit ses meubles les plus précieux, ses deniers comptans, son argenterie, ses livres, ses manuscrits ; c'étoit le siége de sa fortune ;

Digitized by Google

fortune ; Paris réunissoit à son égard tous les caractéres marqués par ces Loix célebres du Digeste & du Code, qu'on a coûtume de citer en cette matiere ; ainsi on ne peut douter que ce ne fut son domicile.

Aussi n'avoit-il jamais perçû aucuns fruits de son Canonicat ; comme il n'avoit point fait de stage, il ne jouissoit pas même de la rédévance en avoine, que donne la propriété d'une Maison sans aucune assistance.

Il avoit d'ailleurs accepté à Paris des fonctions qui l'obligeoient à une résidence continuelle ; il étoit Censeur Royal ; l'un des Quarante & depuis Sécretaire perpetuel & Trésorier de l'Académie Françoise ; c'étoit un homme dominé par la passion des Belles-Lettres, qui ne trouvoit de charmes que dans la société des Muses, & qui n'avoit de goût que pour les travaux Litteraires & Académiques ; il y avoit consacré toute sa vie, & pour cet effet il avoit fixé son sejour à Paris, il y a demeuré jusqu'à sa mort ; peut-on dans de pareilles circonstances soutenir qu'il eut son domicile à Beauvais ?

M. Guéau de Reverseau pour la Dame Danse Intimée disoit au contraire que l'origine & le domicile des pere & mere ainsi que l'état & la dignité ne laissent pas d'influer beaucoup dans la découverte du veritable domicile, notre domicile d'origine est constamment

Digitized by Google

notre premier domicile,& nous le conservons nécessairement jusqu'à ce que nous en ayons acquis unautre ; & comme tous les hommes sont présumés cherir le Lieu de leur naissance, l'établissement de leur famille,& le centre de leurs plus anciennes habitudes, on présume qu'ils y ont toujours retenu leur domicile, à moins qu'on ne rapporte des preuves évidentes du contraire.

C'est encore un principe,que le fait & l'intention doivent concourir pour l'acquisition d'un domicile;quelque longue que soit l'habitation dans unLieu,elle ne constituë pas de domicile, si on n'a pas eu intention de l'y établir ; d'où il suit que le seul esprit de retour conserve l'ancien domicile sans habitation de fait; un seul jour de demeure; avec intention d'établir son domicile, suffit pour l'établir. *Uno solo die constituitur si de voluntate appareat* dit Dargentré sur l'Art. 449. de la Coût. de Bretagne. Au contraire *nulla tempora domicilium constituunt aliud cogitanti*, dit cet Auteur au même endroit, *cum neque animum sine facto*, dit il, sur l'Art.9. *neque factum sine animo adeò sufficiat.* Mornac sur la L. 2.C.de incol. dit d'après Barthole *ne quidem per centum annos*, c'est ce qui a fait dire à MENOCHIUS *de præsumptionibus* L. 6. Præs. 42. & *primò dicendum est domicilium & habitationem inter se differre.*

L'intention

Digitized by Google

L'intention ne peut se développer que par le secours des faits exterieurs expliqués dans la *Loi 7. C. de incol.* Mais ces circonstances sont d'un poids different selon les personnes.

Par rapport à ceux qui sont sans titres, sans emploi & sans occupation, comme rien ne les fixe à un Lieu plutôt qu'à un autre, toutes ces circonstances supposent nécessairement le choix qu'ils ont fait d'un domicile. Il n'en est pas ainsi de ceux qui ont un état, une fonction ou des occupations.

A l'égard de ceux qui sont attachés à une résidence par un titre perpetuel, ils sont censés demeurans au Lieu de leurs fonctions; quelque habitation qu'ils ayent ailleurs, on ne peut pas leur prêter une intention contraire au devoir; on peut citer pour exemple dans l'Eglise un Evêque, un Curé, un Chanoine; dans la Magistrature celui qui est Membre d'une Cour superieure. Personne n'ignore l'Arrêt rapporté au 3. *Tome du Journ. des Aud.* pour la succession mobiliaire d'un Evêque de Coutances.

Mais pour ce qui est de ceux qui au lieu d'un titre perpétuel n'ont que des occupations momentanées dans la Ville qu'ils habitent, leur habitation est regardée comme une suite de leur emploi, de leurs affaires ou de leurs autres occupations. On présume qu'ils ont toujours conservé l'esprit de retour

Digitized by Google

dans leur ancien domicile, pour le tems où leurs affaires seront finies, quand même ils n'y auroient point conservé de maison; quand au contraire ils auroient, au Lieu où leurs affaires les ont attirés, une Maison considerable, tous leurs meubles, tous leurs domestiques & tout ce qui peut contribuer aux commodités de la vie, ils sont toujours censés avoir retenu leur ancien domicile.

C'est sur ces principes que les Déclarations du Roi de 1707 & de 1731. qui reglent la succession des Gouverneurs, Lieutenans de Roi & autres Officiers des Etats, Majors des Provinces & Places du Royaume, décident que nonobstant la résidence souvent continuelle qu'ils font à leur département, ils conservent le domicile qu'ils avoient auparavant. C'est aussi l'esprit de la Déclaration du 7. Decembre 1712. sur le domicile des Officiers des Gardes Françoises, & telle est la Jurisprudence par rapport aux simples employés dans les commissions, suivant un Arrêt du 5. Avril 1713. & c'est ce qui a été jugé par Arrêt du 8. Juin 1742. pour la succession de M. Garenjau, Directeur des Fortifications de saint Malo, qui a été réputé domicilié à Paris, lieu de son origine, quoiqu'il eut résidé en Bretagne pendant plus de 64. ans.

Dans le fait L. Dubos étoit né à Beauvais; c'étoit son premier domicile qu'il a conservé, s'il

s'il n'en a point acquis un nouveau à Paris.

Parcourons les deux tems de sa vie; ce qu'il a fait avant que d'être Chanoine de Beauvais, & ce qu'il a fait depuis.

Dans le premier tems, il n'a pu penser à aucun établissement; ses études finies il est entré dans les Bureaux des Affaires Etrangeres; il a passé 15. ou 16. années en voyages consecutifs; le petit logement qu'il avoit alors à Paris ne lui servoit que pour venir rendre compte d'une commission finie, & prendre de nouveaux ordres de la Cour.

Au milieu des affaires dont il étoit chargé, il songe à se préparer un retour gracieux & honorable dans son premier domicile; il avoit gardé en nature à Beauvais les meubles qui lui étoient échûs en 1695. par le decès de sa mere; il avoit placé ses grades sur la Cathédrale de Beauvais. Il a soin qu'on fasse pour lui chaque année les réiterations nécessaires; au lieu de placer l'indult qu'il avoit obtenu, sur la premiere Prélature vacante, il attend la vacance de l'Evêché de Beauvais & s'y fait colloquer. Il y requiert le premier Canonicat vacant, & en prend possession. Si au grand deüil de la Republique des Lettres, L. Dubos fut mort dans ce moment, auroit-on pû dire qu'il avoit abdiqué son domicile de Beauvais pour en acquerir un autre à Paris?

Digitized by Google

Seroit-ce donc depuis qu'il a été Chanoine qu'il auroit cessé de vouloir habiter un Lieu où son devoir l'appelloit ? Mais au contraire dans les baux qu'il passe à Paris, il stipule la clause des six mois, dans les baux des revenus de ses Bénéfices il stipule le payement à Paris *ou autre Lieu qui sera indiqué à égale distance*, parce qu'il comptoit quitter Paris; s'il sollicite une Abbaye, c'est auprès de Beauvais ; en 1725. il ne renouvelle plus de baux à Paris ; en 1727. il achete une Maison Canoniale des plus grandes; il la garde toute meublée, sans la louer, jusqu'en 1737. & s'en est toujours reservé l'appartement le plus considérable ; il y fait mettre les Tableaux de famille ; s'il differe de résider, il s'en excuse au-près de son Corps;il prend les Ordres Sacrés pour être plus utile à son Eglise, dans l'idée d'y aller remplir ses fonctions; il annonce son retour à ses proches & à ses amis; c'est dans ces sentimens que la mort le surprend; peut-on dire qu'il eut abdiqué son domicile de Beauvais ?

Quant aux titres dont il étoit décoré, les occupations qui sont jointes à de pareilles distinstions, ne sont qu'un noble amusement, qu'on n'est jamais présumé préferer à son devoir ; la qualité d'Académicien, celle de Censeur Royal, se portent par tout, celle de Sécretaire perpetuel de l'Académie se remet à la Compagnie, quand on ne peut plus vacquer aux fonctions qu'elle entraîne. Deux

Digitized by Google

Deux sortes d'affaires & d'occupations retenoient L. Dubos à Paris, la confiance du Prince qui gouvernoit alors, & de son Ministre, & les Ouvrages que L. Dubos avoit commencés; les motifs de son sejour une fois connus, on ne peut présumer qu'il ait eû intention d'établir son domicile à Paris; il y a demeuré long-tems, mais c'étoit une demeure de fait qui ne constituoit pas un veritable domicile; c'est un homme utile & important, que l'Eglise a prêté à l'Etat, qui avoit besoin de ses services; s'il est ensuite resté à Paris, ce n'a point été par un goût seducteur pour les Lettres, mais pour finir quelques Ouvrages qu'il avoit entrepris & auxquels il étoit engagé par honneur à mettre la derniere main; il n'auroit pas eu en Province les secours nécessaires, c'est ce qui l'a obligé de demeurer à Paris, plus long-tems qu'il ne s'étoit proposé; il n'a pas à la verité effectué l'intention qu'il avoit de retourner à Beauvais, mais on ne peut pas dire qu'il n'eut pas l'esprit de retour; ce seroit l'accuser de prévarication dans le devoir le plus sacré de son Etat & envelopper dans la même accusation son Chapitre, & son Superieur qui ont agréé ses excuses; on doit présumer plus favorablement des intentions d'un homme qui a fait tant d'honneur à sa Patrie, à sa famille & à la Republique des Lettres.

Digitized by Google

Par Arrêt rendu en l'Audience de la grand' Chambre le 5. Février 1743. sur les Conclusions de M. l'Avocat général Joly de Fleury, la Sentence a été confirmée, par où l'on a jugé que le domicile de L. Dubos étoit à Beauvais & que sa succession mobiliaire devoit se regler suivant la Coûtume de cette Ville.

EPITRE

A Mlle D. S. B. écrite le premier jour de l'An.

Quand on écrit à ces Bergeres,
Dont l'orgueilleuse vanité
Ne se nourrit que des chimeres
Du Dieu de la tendresse & de la volupté;
En leur renouvellant l'année,
Avec une voix cadencée,
On doit renouveller ces fades complimens;
Ces discours ennuieux, ces phrases surannées;
Que dans le Pays des Romans
Les Sots réchauffent tous les ans,
Pour encenser leurs Dulcinées:
Mais, Iris, quand on vous écrit,
On doit fuir ce stile vulgaire,
Car dès qu'on entreprend de louer votre esprit,

Votre

Votre agréable humeur, votre heureux caractere,
On gagne moins à ce qu'on dit,
Que lorſqu'on a l'art de le taire.
La loüange pour vous n'eſt pas un mets exquis :
Quiconque à vos vertus veut rendre ſes hommages,
S'attire plutôt vos mépris,
Qu'il ne mérite vos ſuffrages.
Pour moi, qui ne ſçais point loüer,
Et qui crains peu de l'avoüer,
Je ne vous offre pour Etrennes,
Ni de longs complimens, ni vœux, ni billets-doux,
Mais ſeulement ces Vers, qu'au bord de l'Hipocrène,
Apollon m'a dictés pour vous.

Non moins léger que la parole,
Le tems s'écoule ſous nos yeux,
Et nous mene ſans ceſſe à ce moment affreux,
Où notre ame avec lui s'envole :
On a beau s'aveugler ſur cette vérité ;
La foibleſſe du corps, celle de la ſanté,
La voix de toute la Nature,
Nous prouvent invinciblement,
Qu'à toute heure & qu'à tout inſtant,
L'individu de chaque Créature
Périt imperceptiblement.

Oui

Digitized by Google

Oui, vertueuse Iris, le jour qui nous voit naître,
Est pour nous un Arrêt de mort,
Et notre esprit commence à peine à se connoître,
Que tout dans l'Univers lui parle de ce sort :
Avec une vitesse extrême,
L'Homme ne voit-il pas couler chaque moment ?
Le tems en s'écoulant ne voit-il pas de même,
L'Homme courir vers le néant ?
Mais bannissons d'ici cette affreuse pensée ;
Notre âge nous promet un sort moins rigoureux,
Et quand notre Planette est dans son Apogée,
Nous devons esperer des momens plus heureux.
Eh ! que mon ame est insensée !
La jeunesse contre la mort
A-t'elle d'invincibles armes ?
Lis de tous les mortels se croyoit le plus fort,
Lis de tous les mortels avoit le plus de charmes,
Cependant regardons . . . ses amis en allarmes,
Sur son tombeau jettent des fleurs,
Et par mille torrens de larmes
Soulagent leurs vives douleurs.
Quel spectacle touchant ! à la fleur de son âge,
Et n'ayant que vingt fois vû mûrir la Moisson,
L'Aimable Lis sur le sombre rivage
Pour passer l'Onde noire, attend le vieux Caron.
Maintenant, dans notre jeunesse,
Recherchons, sage Iris, quelque solide appui :

Ces

Cet accident helas ! nous annonce aujourd'hui
Que sa vivacité n'est qu'erreur, que foiblesse,
Et qu'on agit imprudemment,
D'oser se prévaloir d'un bon tempérament.
Oui, contre cette Loi qui détruit l'existence,
Que les Dieux donnent aux Humains,
Rien ne peut nous munir ; la vieillesse, l'enfance ;
Le vice, la vertu, Sujets, ou Souverains,
Soumis à la même puissance,
Doivent subir mêmes destins.

Si de cette morale austere,
Dont le faux Sage est révolté,
Votre esprit un peu moins sévere ;
Ne connoissoit l'utilité,
Je vous dirois, Iris, que la seule innocence
Doit toujours regler nos désirs,
Et que tous les honneurs, les biens & les plaisirs ;
N'ayant qu'une vaine apparence,
Et n'en ayant la jouissance
Que pour quelques jours seulement,
Le Philosophe véritable,
Sur un si fragile Element,
D'une félicité durable
Ne jette point le fondement ;
Qu'il vit sans connoître le vice,
Qu'il ne chérit que la vertu,
Et que, dès que le Ciel ordonne qu'il périsse ;

Digitized by Google

Il périt comme il a vécu.
Mais la raison qui vous éclaire ;
Peut avec moins d'obscurités,
Que je ne puis ici le faire,
Vous expliquer ces vérités.

l'Abbé de Borville, de Chartres.

On a dû expliquer l'Enigme & le Logogryphe du Mercure d'Avril par *la Perruque* & *le Misantrope*. On trouve dans le Logogryphe *Erato*, *Mai*, *Rose*, *Pan*, *Mitre*, *Mirte*, *Serin*, *Minos*, *Marne*, *Paris*, *Rome*, *Pain*, *Or*, *Priam*, *Mars*, & *Mort*.

ENIGME.

Filles du Dieu du Jour, nous formons notre Pere,
Et n'éxistons jamais ensemble un seul moment ;
Sujettes pour toujours à ce Destin sévere,
Nous nous fuyons, Lecteur, pour ton arrangement.

Duchemin.

AUTRE

Digitized by Google

AUTRE.

SAns lui faire aucun compliment,
Je serre l'homme étroitement.
Quoique souvent brillant de broderie,
Je n'en tiens pas moins en état,
Ce qui ne doit servir qu'au bien de la Patrie,
Et qu'à la gloire de l'Etat.

Laffichard.

LOGOGRYPHE.

JE suis un composé de sept membres utiles;
Et l'on me voit dans les Cours, dans les Villes:
J'étale des Mortels l'Art le plus séduisant.
Sans parler, je suis amusant.
Tantôt, je suis badin, & tantôt, je suis sombre;
Je suis galant & sérieux:
Chés moi l'on voit des Hommes & des Dieux,
Et je dois mon éclat à l'ombre.
Dans mon corps est un Elément,
Qu'un suppôt de Bacchus hait jusqu'au monument;
Mais l'on y trouve aussi ce que tout parasite
Préfere à l'honneur, au mérite.
J'offre encore un Lieu plein d'appas,
Où les plaisirs naissent avec les pas,
On trouve dans mon sein un frere pacifique,

Que

Digitized by Google

Que son aîné, cruellement,
Fit périr sous les coups du plus vil instrument ;
De plus, deux nottes de Musique ;
Un Ornement d'Eglise, éclatant en blancheur ;
Un mot qui n'a point de laideur ;
Une voiture sur la Seine
Qui porte les Badauts de Paris à Saint Cloud ;
Et puis tant d'autres mots ; mais ne t'en mets en peine,
Et crois, Lecteur, que c'est-là tout.

Collet de Versailles.

NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX-ARTS, &c.

HISTOIRE ROMAINE DE TITE-LIVE, traduite en François avec les Supplémens de Freinshemius, dédiée à MONSEIGNEUR LE DAUPHIN, par M. l'Abbé *Brunet*. Premiere Decade 3. Vol. *in*-12. qui se vendra désormais chés Jacques *Barois*, fils, Quai des Augustins, à la Ville de Nevers 1743.

REMARQUES de M.... *au sujet de cet Ouvrage.*

L'Auteur de cette Traduction étant mort depuis

Digitized by Google

depuis peu, l'impression des Decades suivantes qu'il devoit donner successivement au Public a été interrompuë. Mais heureusement, il avoit entrepris cet important Ouvrage depuis près de sept ans, & quoiqu'il n'en ait donné le commencement que l'année derniére, cette Traduction étoit en état de paroître long tems auparavant, ainsi qu'il l'a dit lui-même dans son Avertissement (Tome premier.) Desorte qu'elle s'est trouvée complette & finie, au dernier Volume près, auquel il travailloit encore. M. Brunet son frere, Ecrivain du Roi sur les Galeres, en fera incessamment continuer l'impression. On a crû devoir inserer ici quelques Remarques qui donneront une juste idée du gout & de l'habilité de feu M. l'Abbé Brunet dans ce genre de Littérature.

Après qu'on a négligé si long-tems de nous donner une Traduction de *Tite Live*, on a lieu de s'étonner qu'il en paroisse deux à la fois; l'une est de M. Guerin, ancien Professeur d'Eloquence au College de Beauvais, l'autre de feu M. Brunet, Docteur en Théologie, & Curé de *Bernieres*, au Pays de Caux; l'une & l'autre dédiée à Monseigneur le Dauphin. La Profession si differente de ces deux Traducteurs, faisant d'abord une présomption toute entiére en faveur du premier, il convient de suspendre son jugement

ment, & de voir si le parallele démentira le préjugé. Ceux qui ont lû les deux Ouvrages, sçavent à quoi s'en tenir, mais tous ne sont pas en état ni à portée d'entreprendre ce double examen; il est cependant de l'interêt du Public qu'on le fasse, afin qu'il choisisse avec connoissance de cause entre ces deux Traductions, d'autant plus qu'il résulte du parallele un contraste sensible aux moins clairvoyans.

L'Auteur des Observations sur les Ecrits modernes à touché ce parallele, (Voyez sa Lettre 359.) On pouroit encore citer la Lettre du Professeur de Caën, inserée dans ces mêmes Observations, (Lettre 385.) quoiqu'elle ne paroisse pourtant pas suffire pour faire adjuger définitivement la Palme à celui à qui ce Professeur l'adjuge lui-même, car il pourroit se faire absolument que la Traduction qu'il critique, quoique plus fautive, & par conséquent inférieure à quelques égards, pût mériter la préference par beaucoup d'autres. Par exemple on peut manquer de bien développer un Fait, & néanmoins rendre un raisonnement dans toute sa justesse; on peut discuter mal un point de critique, mais bien décrire une bataille; on peut échouer en quelques endroits, mais réussir en mille autres; n'être pas net & court dans les Narrations, mais être vif & intéressant dans les

Haran-

Harangues, expressif dans les Maximes, clair & fidéle partout. C'est ce qu'il convient d'examiner dans les divers morceaux que nous allons mettre en parallele aux yeux des connoisseurs. On se renfermera pour cette fois dans le premier Volume.

Les deux Epitres Dédicatoires sont deux Piéces d'Eloquence d'un goût aussi different que celui des deux Traductions, mais comme elles sont étrangeres à l'examen dont il s'agit, on se contentera de les indiquer à ceux qui voudront étendre jusques là le parallele. Celle de M. Guerin est au VIII. Tome de son Ouvrage, l'autre se lit au Frontispice, où elle doit être naturellement; quoiqu'elle n'ait paru qu'en 1741. elle fut présentée en 1737. dans le tems de la Paix, dont elle fait mention. On va commencer le parallele par l'enlevement des Sabines dans Tite-Live, N. 9. à ces mots, *Ægrè id Romana pubes*, &c. Pour abreger, on ne fera qu'indiquer le Texte Latin, que chacun peut se procurer aisément.

La Traduction de cet endroit est dans M. Guerin, à la page 34. » La jeunesse Ro-
» maine fut piquée de cette insulte, & des-
» lors Romulus ne songea plus qu'à prendre
» de force ce qu'on ne vouloit pas lui accor-
» der de bonne grace. Mais pour mieux réüs-
» sir, il crut qu'il falloit dissimuler son ressen-

» sentiment, jusqu'à-ce qu'il se présentât une
» occasion d'executer sûrement son projet. Il
» fit donc à dessein les préparatifs des Jeux
» *Consuanx*, ainsi nommés parce qu'on les
» célebroit à l'honneur de Neptune Equestre
» autrement le Dieu *Consus*. Il fit inviter les
» Peuples voisins à ce Spectacle, & pour ex-
» citer davantage leur curiosité, il étala dans
» les apprêts toute la pompe & toute la ma-
» gnificence dont on étoit capable, dans un
» siécle où les hommes n'etoient ni riches
» ni sçavans. Il s'y assembla une multitude
» infinie de monde, attirée d'ailleurs par le
» désir de voir cette nouvelle Ville. Mais
» ceux qui témoignerent le plus d'empresse-
» ment, furent les *Ceniniens*, les *Crustumiens*
» & les *Antemnates*, les plus voisins de Rome.
» Les Sabins ne manquerent pas d'y venir en
» foule avec leurs femmes & leurs enfans.
» Romulus les reçût avec beaucoup de bien-
» veillance, & chargea les Romains de les
» recevoir dans leurs maisons, comme amis
» & comme hôtes. En attendant l'ouverture
» des Jeux, ils visiterent les murailles & les
» differens quartiers de la Ville, & furent
» étonnés de l'accroissement qu'elle avoit
» reçû en si peu de tems. Les Jeux commen-
» cerent, & tandis qu'ils occupoient les
» yeux & les oreilles de tous les assistans, les
» jeunes Romains de concert, au signal qui
» leur

» leur fut donné, se disperserent & se jette-
» rent sur les filles de ces Etrangers. La plû-
» part furent enlevées par ceux à qui le ha-
» zard les présenta. Il y avoit cependant des
» hommes de la lie du Peuple, qu'on avoit
» chargé de choisir les plus belles, & de les
» porter dans les maisons des Sénateurs, &c.

Dans M. Brunet, page 31. » La Jeunesse
» Romaine en fut outrée, & parut dès-lors
» vouloir se porter à quelque coup d'éclat.
» Pour en faire naître l'occasion, Romulus,
» dissimulant son chagrin, ordonne les Jeux
» *Consuels* à l'honneur de Neptune *Equestre.*
» Il les fait annoncer, & pour en donner
» une grande idée par la magnificence des
» préparatifs, on mit en œuvre, selon les fa-
» cultés modiques que l'on avoit alors, tout
» ce que l'industrie de ces tems suggéra de
» plus propre à l'embellissement du Specta-
» cle. Ce fut une affluence extraordinaire de
» monde, que le désir de voir aussi la Ville,
» attiroit de toutes parts, sur tout les plus
» proches, les *Ceciniens*, les *Crustumeniens*,
» les *Antemnates* s'y rendirent en foule, &
» presque tous les Sabins avec leurs femmes
» & leurs enfans. On leur fait un bon accueil.
» Le grand nombre de maisons où l'on s'em-
» presse de les introduire, leur arrangement,
» la situation de la Ville, ses Edifices, ses
» remparts, tout les porte à regarder avec

Digitized by Google

» admiration une Ville, en peu de tems si » fort accruë. L'heure des jeux arrivée, com- » me le spectacle fixoit les regards & l'atten- » tion de tous les assistans, les Romains, au » signal dont on étoit convenu, se levent » de concert, & répandus dans l'Assemblée, » ravissent au hazard & sans choix les filles » des Etrangers; les plus belles avoient été » destinées aux principaux Sénateurs, & leurs » gens apostés les leur amenent &c.

T. L. L. 2. n. 3. *Regem hominem esse &c.* C'est le raisonnement de la jeune Noblesse de Rome, qui après l'exil des Tarquins regret- toit l'impunité qu'elle ne pouvoit se promet- tre sous le nouveau gouvernement. M. G. pag. 198. » Ils se plaignoient qu'un Roi sça- » voit exercer la justice, mais qu'il suivoit » aussi dans les occasions les Loix de la clé- » mence & de l'humanité, qu'on obtenoit » de lui la récompense de ses services ou le » pardon de ses fautes, & que s'il se mettoit » en colere, il étoit aisé de le fléchir & de » l'appaiser; que les Loix au contraire étoient » sourdes, inéxorables, & beaucoup plus uti- » les & plus favorables aux Pauvres & au » petit Peuple, qu'aux Riches & aux pre- » miers de la Ville; qu'elles ne faisoient au- » cun quartier à ceux qui s'éloignoient tant » soit peu du droit chemin: que l'homme » étant sujet à tant de foiblesses, il étoit bien

triste,

» triste pour lui de ne pouvoir trouver sa sû-
» reté que dans son innocence.

» M. B. pag. 183. un Roi disoient-ils, est
» un Maître, mais un Maître après tout,
» qui est homme, qu'on peut esperer de ga-
» gner quelquefois, qui sçait mettre une dif-
» férence entre ses amis & ceux qui ne le
» sont point, pour punir, récompenser, faire
» grace ou justice, s'adoucir ou se mettre en
» colere, quand il le veut, ou selon qu'il le
» faut. Les Loix, au contraire, sont des re-
» gles, toujours inflexibles, toujours inexo-
» rables, sourdes aux prieres & sans égard,
» faites pour les petits, plutôt que pour les
» grands, incapables par elles-mêmes de
» modification, ou d'adoucissement, lors-
» qu'il est question de punir. Hommes & su-
» jets à faire des fautes, que n'avons-nous
» pas à craindre, si l'on ne peut vivre qu'à l'a-
» bri de l'innocence ?

T. L. L. 2 n. 14. *huic tam pacatæ perfec-tioni &c.* Cet endroit est difficile à traduire, & par conséquent très-propre à faire discerner le gout & l'habileté du Traducteur.

M. G. pag. 231. » On observe encore au-
» jourd'hui dans la vente des biens, qui ont
» été confisqués au profit de la République,
» une formule qui paroît contraire à une re-
» traite aussi paisible & aussi amiable que fut
» celle de Porsenna. Car le Crieur qui les met

» à l'enchere, en annonce la vente sous le
» titre *des biens du Roi Porsenna à vendre.* Il
» faut, ou que cette Coûtume ait pris nais-
» sance pendant la guerre, & ait été conser-
» vée depuis que la paix eût été faite, ou
» que dans le commencement les expres-
» sions du Crieur ayent moins ressenti la hai-
» ne & l'animosité, que celles dont il use
» aujourd'hui. Ce qu'il y a de plus vraisem-
» blable, & qu'on peut conjecturer de l'His-
» toire même, c'est que Porsenna, en des-
» cendant du *Janicule*, y laissa un Camp
» rempli de provisions qu'il y avoit fait tran-
» porter des Plaines fertiles de l'Etrurie, &
» qu'il en fit présent aux Romains, dont les
» vivres avoient été consumées pendant un si
» long siége, & que pour empêcher qu'elles
» ne fussent pillées par le peuple, on en fit
» publiquement la vente, en la publiant en
» des termes, qui marquoient plutôt la re-
» connoissance des Romains pour la libéra-
» lité de Porsenna, que le désir de l'insulter,
» en vendant à l'encan les biens de ce Prin-
» ce, qui même n'étoient pas en leur pou-
» voir.

M. B. pag. 211. » Rien ne s'accorde moins
» avec la retraite pacifique du Roi Porsen-
» na, qu'un ancien usage que nous prati-
» quons encore dans nos ventes publiques,
» où le Crieur se sert entr'autres, de cette for-

mule

» mule ordinaire : *Biens du Roi Porsenna à* » *vendre*. Il faut donc que cet usage se soit » introduit dès le commencement de la » Guerre, & qu'il ait continué depuis la » paix, ou qu'il tire son origine d'un prin- » cipe moins odieux, que n'est l'idée que » l'on se fait d'un encan où se vendent les » dépouilles des ennemis. Aussi dit-on, (& » c'est de toutes les conjectures la plus vrai- » semblable) que Porsenna évacuant le *Jani-* » *cule*, y laissa génereusement toutes les pro- » visions qu'il avoit fait venir des Pays voi- » sins, & les plus fertiles d'Etrurie. Elles ne » pouvoient qu'être d'un grand secours aux » Romains, qu'un long Siége avoit réduits » à manquer de tout, & plutôt que de les » laisser piller au peuple, comme un butin » conquis, la République les fit vendre » comme un bien appartenant au Roi Por- » senna, mais pour lui faire honneur, & non » pas pour désigner un encan odieux de ces » effets, dont certainement les Romains n'a- » voient pû se rendre Maîtres.

T.L.L. 2. n. 34. *Si annonam, inquit, vete-* *rem voluni &c.* C'est le discours de Corio- lan dans le Sénat, assemblé pour fixer le prix du bled qu'on avoit à distribuer au Peuple. M.G.pag. 291. » S'ils veulent avoir les vivres » à l'ancien prix, disoit il, qu'ils rendent au » Sénat son autorité. Pourquoi vois-je des

Digitized by Google

» gens de la lie du Peuple dans les Dignités
» & dans les Magistratures? Pourquoi vois-
» je un *Sicinius*, fier & insolent de la
» puissance qu'il a usurpée? Moi qu'ils ont
» fait passer sous le joug, moi qu'ils ont for-
» cé le poignard sur la gorge de racheter ma
» vie, comme des voleurs entre les mains
» de qui je serois tombé? Quoi j'endurerois
» ces indignités pendant que je suis en état
» de m'en délivrer? Moi qui n'ai pû souffrir
» la domination du Roi Tarquin, je souffri-
» rois celle d'un *Sicinius*? Qu'il fasse retraite
» maintenant, qu'il emmene le Péuple sur le
» Mont Sacré, ou sur quelqu'autre Colline.
» Le chemin lui est ouvert. N'est-ce pas eux
» qui ont enlevé nos moissons il y a trois
» ans? N'est-ce pas leur fureur qui a rendu
» nos terres incultes? N'est-il pas juste qu'ils
» souffrent les suites d'une stérilité, que leur
» retraite a causée? Non, non, Mrs, vous
» n'avez point de nouvelle révolte à crain-
» dre; jose vous assûrer que la famine les a
» rendus si souples, qu'ils se résoudront à
» labourer la terre eux mêmes, plutôt qu'à
» sortir de la Ville, & à prendre les armes,
» pour empêcher les autres de la cultiver.

M. B. p. 262. » S'ils veulent, disoit-il,
» que le bled revienne à son prix, qu'ils nous
» laissent rentrer dans nos droits. Verrai-je
» donc toujours des Magistrats Plebeïens, un
» *Sicinius*

Digitized by Google

» *Sicinius* s'ériger en maître, nous traiter en » esclaves, & nous rendre aussi malheureux » que si nous étions à la merci d'une troupe » de brigands? Nous l'avons souffert; il le fal- » loit, mais le souffrira-t'on encore? Aurions- » nous secoué le joug de Tarquin, pour subir » celui d'un *Sicinius*? Qu'il forme des partis, » qu'il souleve la populace, qu'il l'emmene & » qu'il aille s'établir avec elle sur le Mont » Sacré, ou sur quelqu'autre Colline. Les che- » mins lui sont ouverts. Qu'ils aillent dé- » pouiller nos Campagnes, comme ils firent » il y a trois ans; qu'ils aillent y recueillir les » fruits de leur sedition & de leur fureur; lais- » sons faire ces mutins; j'ose le prédire; subju- » gués par l'indigence, ils se porteront d'eux- » mêmes à labourer nos terres, au lieu de les » faire deserter aux Laboureurs.

T. L. L. 3. N. 11. *Caso erat Quintius. &c.* C'est le caractére de Cæson Quintius & sa conduite.

M. G. p. 418. » Il y avoit parmi les Patri- » ciens un jeune homme nommé *Cæson-* » *Quintius*, dont la fierté étoit égale à la no- » blesse de sa race, & à la grandeur de sa tail- » le, & de ses forces. A ces avantages qu'il » avoit reçûs de la Nature, il joignoit une va- » leur & une éloquence, qui l'avoient si fort » distingué dans la guerre & dans la paix, » que la République n'avoit point de sujet, » dont la langue & le bras fussent plus à re-

Digitized by Google

» douter. Quand il paroiſſoit au milieu des » Patriciens, qu'il ſurpaſſoit tous de la tête, » comme s'il eut réuni dans ſa perſonne tous » les Conſulats & toutes les Dictatures, la » grandeur de ſa taille & le ton de ſa voix » faiſoient trembler les plus réſolus, & il re- » ſiſtoit ſeul à toutes les tempêtes des Tribuns » & du Peuple. Les Senateurs ſous ſa con- » duite chaſſerent ſouvent les Tribuns de la » Place & mirent toute la populace en dé- » route; ſi quelqu'un lui tomboit ſous la main, » il ne s'en tiroit qu'après avoir été bien bat- » tu, & ſouvent eſtropié, & il étoit aiſé de » voir, que de ce train-là les Tribuns n'arri- » veroient jamais à leur but, & ſeroient obli- » gés de renoncer à leur Loi. Tous les autres » étoient rebutés, & ſe tenoient pour vaincus, » lorſqu'Aulus Virg. l'un d'entre eux s'aviſa » d'appeller *Caſon* en jugement, mais cette » façon de l'attaquer lui donna plus d'indigna- » tion que de crainte. Il n'en fit paroître que » plus de vigeur pour reſiſter à la Loi, mal- » traiter le peuple, & déclarer à ſes Tribuns » comme une guerre dans les formes. L'accu- » ſateur étoit ravi de voir que *Caſon* ſe pré- » cipitât dans le danger, & qu'en ſe rendant » odieux par ſes violences, il rendit ſa cauſe » plus mauvaiſe, & fortifiât celle de ſon ad- » verſaire.

M.B.p.381. » On y voyoit ſouvent le jeune » *Caſon*

Digitized by Google

» *Caſon-Quintius*, d'une grande naiſſance, bien
» fait de ſa perſonne & d'une forte comple-
» xion. Il joignoit à ces dons de la Nature
» le talent de bien s'énoncer en Public &
» une grande capacité dans le métier de la
» guerre, où il avoit acquis déja beaucoup de
» gloire, de ſorte qu'il paſſoit pour le plus hardi
» guerrier & le plus beau diſeur de ſon tems.
» Ce Patricien toujours eſcorté d'un grand
» nombre d'autres, au milieu deſquels il
» étoit aiſé de le diſtinguer, faiſoit tellement
» valoir dans les altercations populaires ſon
» éloquence & ſes forces contre le Peuple
» & ſes Tribuns, que comme s'il eut poſſedé
» la Dictature, le Conſulat, & toutes les
» Dignités de la Republique enſemble, il ſuf-
» fiſoit ſeul à les deconcerter tous. On l'avoit
» déja vû, ſecondé de quelques Adjoints,
» chaſſer les Tribuns de la Place & mettre
» tout le Peuple en fuite. On ne tomboit pas
» impunément ſous ſa main. Heureux ſi on en
» étoit quitte pour y laiſſer ſon habit en lam-
» beaux & pour quelque gourmade. Auſſi le
» College des Tribuns deſeſperoit de faire ja-
» mais accepter ſa Loi, ſi ces voies de fait con-
» tinuoient d'avoir lieu. Tous ſe rebutoient,
» mais *A. Virg.* plus hardi que les autres, oſa
» citer *Caſon* à l'Aſſemblée du Peuple & ſe
» porter pour ſon accuſateur. Un homme
» auſſi intrepide que l'étoit *Caſon*, bien loin

» de se déconcerter à cette assignation, en de-
» vint furieux, de sorte que ne gardant plus
» de mésures, il s'opposa desfors au Plebisci-
» te, avec plus de feu qu'il n'avoit fait en-
» core; il maltraitoit les Plebeïens, il harce-
» loit les Tribuns & leur faisoit une guerre
» ouverte, comme à ses ennemis déclarés.
» *Virginius* n'étoit pas fâché de le voir se pré-
» cipiter dans le piége, en donnant matiére
» à de nouveaux griefs, qui ne manqueroient
» pas de le rendre plus odieux.

T. L. L. 3. N. 54. *Cum promptum hoc Jus &c.* Il s'agit ici de la promulgation de quelques Loix redigées par les Decemvirs. M. G. page 479. » Tous les Citoyens, grands & petits,
» regardoient ce Tribunal comme le Sanc-
» tuaire de la Justice, & quoiqu'ils la rendis-
» sent avec autant de promptitude que d'in-
» tégrité, ils ne s'appliquoient pas moins à
» former un corps de bonnes Loix, ce qui
» étoit le principal motif de leur création.
» Enfin ils assemblerent le Peuple, qui les at-
» tendoit avec impatience, & après avoir prié
» les Dieux que leur travail tournât à la gloire
» & au bonheur de la Republique, d'eux & de
» leurs enfans, ils lui présenterent dix Tables
» sur lesquelles ils les avoient fait graver, l'ex-
» hortant à les lire & à les examiner soigneu-
» sement; que pour eux ils avoient fait tout
» ce qu'on pouvoit attendre du travail & de

» la

» la prévoyance de dix mortels, pour assurer l'é-
» tat, & la liberté des petits & des grands, mais
» que la voie publique étant la preuve la plus
» certaine d'une bonne décision, il étoit à
» propos que tous les Citoyens pésassent mu-
» rement chaque article des Loix, premiére-
» ment en leur particulier, puis, après en avoir
» conferé ensemble, qu'ils fissent part à l'As-
» semblée de leurs réflexions & de leurs sen-
» timens, & que quand tout le monde seroit
» d'accord, on donneroit au Peuple Romain
» une forme de Gouvernement qu'on pour-
» roit dire qu'il auroit établie lui-même après
» l'avoir demandée.

M. B. p. 439. »Aussi tout le monde, de-
» puis le plus petit jusqu'au plus grand, res-
» pectoit cette Jurisdiction, & les Senten-
» ces toujours unanimes, qui en émanoient,
» étoient reçûës comme autant d'Oracles. L'ap-
» plication des Decemvirs à rendre ainsi la
» justice, avec autant de promptitude que
» d'équité, ne les empêchoit pas de travailler
» à cette collection de Loix, qu'on attendoit
» avec tant d'impatience; ils l'exposerent en-
» fin en dix Tables dans une Assemblée du
» Peuple, où ils parlerent en ces termes: Sous
» le bon plaisir des Dieux, pour la felicité de
» vos enfans, pour la votre & pour l'avan-
» tage de toute la République, nous avons
» redigé ces Loix, que vous voyez exposées à

Digitized by Google

» vos yeux ; lisez-les, & vous allez juger que
» nous avons eu égard à tous les Etats & à
» toutes les Conditions, pour mettre les cho-
» ses dans l'équilibre, autant que dix person-
» nes ont été capables d'y réussir, mais vos
» réflexions peuvent nous donner de nou-
» velles lumieres. Lisez-donc, examinez ;
» reflechissez, conférez & faites-nous part de
» vos avis, sur les additions ou modifications
» que vous jugerez nécessaires. Nous ne vous
» imposerons jamais d'autres Loix que celles
» que vous aurez vous-mêmes unanimement
» approuvées, afin que vous puissiez les re-
» garder comme votre ouvrage, plûtôt que
» comme un droit adopté.

On ne pense pas que le Lecteur éclairé doive être fort embarrassé pour juger à présent. La premiere chose dont il peut s'être apperçû, c'est qu'en général la Traduction de M. Brunet est plus courte que celle de M. Guerin, dans les endroits, sur tout où celui-ci n'a rien omis. Quant au style, rien n'est plus aisé que d'en sentir tout d'un coup la difference, *Immanè quantum discrepat* ! Mais si l'on veut se donner la peine d'approfondir cet examen, en comparant les deux Traductions au Texte Latin après les avoir comparées ensemble ; c'est alors que l'on verra dans tout son jour toute la disproportion qu'il y a d'une Traduction à l'autre, non-seulement dans le

style,

Digitized by Google

ſtile, mais encore plus dans le fond & dans ce qui fait l'ame & le beau de *Tite-Live*. On propoſera de même le Parallele des Tomes ſuivans.

HISTOIRE de la Nobleſſe du Comté Venaiſſin, d'Avignon, & de la Principauté d'Orange, dreſſée ſur les Preuves, dédiée au Roi. 2. Vol. *in*-4°. Le 1. de 570. pages. Le 2. de 532. avec pluſieurs Tables Généalogiques, Armoiries &c. *A Paris*, chés *David* le jeune, ruë du Hurpoix, au S. Eſprit, & de *Lormel*, ruë du Foin, à Sainte Geneviéve, M. DCC. XLIII.

Cette Hiſtoire, qui eſt d'un travail immenſe, étoit ſouhaitée depuis long-tems, & on a lieu de croire que M. l'Abbé Pithon-Court, qui en eſt l'Auteur; a exécuté ſon deſſein à la ſatisfaction du Public & des familles intereſſées. Il regne en effet dans cet Ouvrage un grand ordre, beaucoup de netteté, & une critique ſaine & impartiale, ſans parler de pluſieurs morçeaux d'Hiſtoire curieux & intereſſans, & des recherches infinies.

Pour en donner une idée ſuffiſante, voici qu'elle eſt la méthode de l'Auteur. Après une Carte exacte de la filiation de chaque famille, arrangée par ordre Alphabétique, il expoſe ſuccinctement ſon origine, ſon état paſſé & préſent, il en rappelle tous les dégrés,

Digitized by Google

grés, & toutes les Alliances, appliquant à chacun l'emploi ou la dignité, dont il a été revêtu, & il y joint un Sommaire des faits qui peuvent l'interesser. Lorsque dans une famille il se trouve une personne illustre, en quelque genre que ce soit, on fait son éloge, & on s'étend sur ses qualités, & sur ses actions, en citant toujours les Historiens, ou d'autres Autorités, écrites pour servir de preuves.

Au reste, quoique les 2. Volumes dont il s'agit ici, contiennent plus de six vingt Articles, l'Auteur avertit qu'ils n'ont pû comprendre toutes les Familles, dont il est obligé de parler pour l'entiere exécution de son projet, & il déclare en même-tems, qu'il donnera dans peu au Public, un troisiéme Vol. *in*-4°. pour rendre toute cette Histoire complette.

Comme la Principauté d'Orange se trouve enclavée dans le Comté Venaissin, il s'est engagé de parler des Familles nobles de cette Seigneurie. On en trouvera déja quelques unes dans ces deux premiers Volumes. Pour celles qui n'ont pû y trouver place, il promet de les inserer exactement dans le Volume suivant, pourvû qu'on s'empresse de lui fournir à propos les Titres qui les concernent.

Il ne faut pas oublier que toute cette Impression a été faite, & sera continuée en caractéres

racteres neufs, & sur de beau papier, & qu'à la tête de chaque article il y a des Gravûres d'une bonne main, & des Cartes figurées de la descendance de chaque Famille.

ARRESTS ET REGLEMENS Notables du Parlement de Paris, & autres Cours Souveraines, tant à l'Audience que sur Rapport, pendant les années 1737. 1738. 1739. 1740. & 1741. sur plusieurs Questions nouvelles, & importantes de Droit, & de Coûtumes, tant en matiére civile que criminelle, & bénéficiale, avec le Sommaire des Plaidoyers, & moyens des Avocats, des conclusions de MM. les Avocats Géneraux & des motifs qui ont servi de décision aux principales Questions. Par M. Nicolas Guy *du Rousseau de la Colombe*, Avocat au Parlement. *A Paris*, grande Salle du Palais, chés *Paulus du Mesnil*, Imprimeur-Libraire, au Lion d'or; & chés Jean *de Nully*, Libraire, à l'Ecu de France, & à la Palme, près la Cour des Aydes. Vol. *in*-4° de 697. pages, sans le Frontispice, l'Avertissement & la Table des Chapitres; prix 9. liv. relié en veau.

Ce Recueil contient tous les Arrêts notables rendus depuis l'année 1737. jusques & compris l'année 1741. tant en l'Audience que sur rapport, en matiere civile, criminelle, & bénéficiale, & ce qui doit le rendre très-utile

Digitized by Google

utile, c'est que l'Auteur a eu soin de n'y inserer, que des Arrêts qui ont décidé des Questions de Droit, à la fin de la plûpart desquels il a ajouté les motifs, lorsqu'il lui a paru que la décision pouvoit être susceptible d'un double sens. Par ce moyen les Juges inferieurs pourront se conformer dans leurs Jugemens, à la Jurisprudence actuelle du Parlement de Paris, & autres Cours Supérieures; les Avocats pourront se mettre par eux-mêmes au fait des véritables maximes qui y sont en vigeur, & ce qui est un grand avantage, réclamer dans leurs Ecritures & Plaidoyers des autorités toutes récentes, de Tribunaux aussi éclairés que respectables.

Pierre-Guillaume *Simon*, Imprimeur du Clergé de France, ruë de la Harpe, à l'Hercule, a achevé d'imprimer, & débite actuellement. 1°. *Le Rapport de Messieurs les anciens Agens, contenant les principales affaires du Clergé, qui se sont passées depuis l'Assemblée de* 1735. *jusqu'en celle de* 1740. *par M. l'Abbé Fouquet, ancien Agent Général du Clergé, à présent Archevêque d'Embrun, & par M. l'Abbé du Vivier de Lansac, Comte de Lion*, avec les Piéces justificatives de ce Rapport, 1741. *in-Fol.*

2°. *Le Procès verbal de l'Assemblée de* 1740. avec le Recueil des Piéces de ce Procès verbal, 1741. *in-Fol.*

Digitized by Google

3°, *Le Procès verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du Clergé de France, tenuë à Paris en* 1742. avec le Recueil des Piéces, concernant le Procès verbal de cette Assemblée, 1742. *in Fol.*

Il y a à chacun de ces Volumes une Table étenduë & commode pour les Matiéres.

HISTOIRE de l'Académie Royale des Sciences, année 1737 avec les Mémoires de Mathématique & de Physique, pour la même année, tirés des Registres de cette Académie, 1. *Vol. in-4°. de* 549. *pages* avec plusieurs Planches. *A Paris de l'Imprimerie Royale*, 1740.

C'est le quarantiéme Volume que l'Académie des Sciences a mis au jour depuis son établissement, contenant 15. Articles dans sa Partie Historique & 28. Mémoires. Tout est précieux dans ce Recueil, & tout y tend à la perfection des Sciences pratiques, & à l'utilité Publique. On en trouve un long & curieux Extrait dans le Journal des Sçavans du mois de Janvier 1743 p. 37. Extrait qui n'épuise pas la matiére, & à la fin duquel on en promet un second pour la Chymie, la Géometrie, l'Astronomie, & la Méchanique.

MIZIRIDA, *Princesse de Firando*, 6. Vol. *in-*

in-12. *A Paris, chés* Rouy, *grande Salle du Palais, à l'Ange Gardien*, & Dumonneville, *Quai des Augustins*, 1743.

Ce n'est pas ici un de ces Livres où l'on n'apprend rien, & où il n'y a rien à gagner pour les mœurs, de ces Livres frivoles que l'on ne lit jamais deux fois. Nous en avons déja fait connoître le mérite, lorsque nous avons parlé dans le Mercure de Septembre 1738. p. 1994. des trois premiers Volumes qui parurent en ce tems-là. Il vient d'en paroître trois autres qui contiennent, comme les précedens, des Instructions particulieres sagement variées. On y voit aussi beaucoup d'évenemens singuliers, des Descriptions curieuses, & une grande connoissance du Monde. C'est ce qui a excité le goût du Public, & ce qui a engagé l'Auteur à donner la suite qui paroît aujourd'hui, pour faire un Corps complet de six Volumes entiers. On vendra cependant les trois derniers Volumes séparement pour la commodité de ceux qui ont déja acquis les précedens.

MEMOIRES *de l'Academie Royale de Chirurgie*. Tome I. *in*-4°. de 718. pages, sans compter l'Epître Dédicatoire au Roi, la Préface, la Table des Auteurs, des Mémoires & des Observations, & la Table generale des Matiéres. *A Paris, chés* Charles *Osmont*,

Osmont, Imprimeur de l'Académie Royale de Chirurgie, *ruë S. Jacques, à l'Olivier*. M. DCC. XLIII.

Nous rendrons compte incessamment de cet Ouvrage, l'un des plus importans & des plus utiles, qui aît encore parû sur cette matiére.

DISSERTATIONS sur l'Histoire Ecclésiastique & Civile de Paris, suivies de plusieurs éclaircissemens sur l'Histoire de France, par M. l'Abbé *Lebeuf*, Chanoine de l'Eglise d'Auxerre, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, TOME III. *A Paris chés Durand, à l'Image S. Landry*, 1743.

Le commencement de ce Volume présente trois Ecrits de M. l'Abbé Lebeuf, concernant la Ville de Paris. Ces Ecrits sont suivis de la Dissertation qu'il composa en 1740. pour le Prix de l'Académie de Soissons, qu'il remporta en 1741. Elle n'a pû être imprimée qu'en 1742. & dans le même tems qu'on l'imprimoit à Paris sous les yeux de l'Auteur, il y en a eû une autre Edition faite à Soissons chés la Veuve Courtois, que nous n'avons point vûë. Ces Ouvrages réunis ensemble sont terminés par une vie du Sage Roi Charles V. que l'on connoissoit bien par les Manuscrits, mais dont le Public désiroit fort l'Impression. L'Editeur l'a accompagnée d'amples notes qui se

Digitized by Google

se trouvent à la fin de l'Ouvrage, outre celles qui se présentent au bas des pages, selon les occasions. En attendant que nous rendions compte de cette curieuse vie de Charles V. & de ces notes remplies de Faits interessans, nous nous contenterons d'expliquer en quoi consistent les trois ou quatre premiers morceaux qui composent ce Volume.

M. l'Abbé L. qui reside à Paris depuis quelques années, s'étant mis au fait des Legendes du Bréviaire de Paris, telles qu'elles furent rédigées sous l'Episcopat de M. de Harlay, a trouvé qu'il y en avoit qui concernent l'Eglise & le Diocèse de Paris en particulier, lesquelles auroient dû être retouchées; il lui a paru qu'on n'auroit pas dû les conserver si litteralement qu'on a fait, dans les mêmes termes auxquels on se fixa vers l'an 1680. & qu'on a continué d'employer depuis ce tems-là. Les cinquante ou soixante années qui se sont écoulées depuis, ont donné occasion de retrouver bien des Manuscrits, & de relire avec plus d'attention ceux qu'on avoit déja sous les yeux: c'est en consequence de ces sortes de recherches que M. l'Abbé L. a déja donné au Public dans les Tomes précedens quelques remarques importantes sur les Actes de S. Denis, sur l'Histoire de Ste Geneviéve, sur la vraie origine & le vrai nom de l'Eglise de S. Germain l'Auxerrois, sur S. Landry;

sur

Digitized by Google

sur l'Epoque la plus probable de la Translation du corps de S. Marcel dans la Cathédrale de Paris, &c.

Aujourd'hui, il fait observer la nouveauté de l'opinion qui attribue au Village de *Fontenay* sous Bagneux, autrement dit *Fontenay-aux-Roses*, l'honneur d'avoir été le Lieu, ou celui qui apporta le bois de la Sainte Croix de Jerusalem, l'an 1109. le déposa dabord, avant qu'on le portat à S. Cloud, pour de-là le rapporter solemnellement à Paris. L'Histoire originale de l'arrivée de cette Relique en France, laquelle paroît avoir été écrite dans le XII. Siecle, & tous les *Lectionnaires* & les Bréviaires, tant manuscrits qu'imprimés à l'usage de Paris, avoient seulement marqué en géneral, que la Ste Croix fût apportée par Ansel, & deposée dabordà Fontenaydu territoire de Paris, sans user d'expressions plus determinées. Il y avoit cependant desfors cinq Villages du nom de Fontenay dans le Diocèse de Paris : mais les Auteurs de la Legende ne pouvoient pas prévoir qu'on oublieroit auquel de ces cinq Fontenay, il faudroit attribuer ce Trait Historique, & que cela seroit une confusion. Les Editeurs du Bréviaire de 1680. s'en étant peut-être apperçûs, ont été les premiers, qui en conservant presque tout le fond de l'ancienne Histoire de cet évenement, ont cru devoir ajouter après le

mot

mot *Fontanetum*, ces deux-ci, *prope Balneolum.*

M. L. fait voir qu'ils ont été mal fondés ; & il en apporte de bonnes raisons. Après quoi il fait valoir celles qu'il a découvertes, pour prouver que ce fut à Fontenay en Parisis, proche Louvres, que le Seigneur Anselme déposa le précieux Trésor dont il avoit été chargé. Cet Anselme étoit un Vassal de l'Evêque de Paris, & M. L. prouve par le Cartulaire de l'Evêché, écrit au XIII. Siécle, que ce Prelat avoit en effet quelques Fiefs à Fontenay en Parisis, qui relevoient de lui ; que ce même Fontenay est celui où le culte de la Croix a toujours été plus célébre; qu'on y conserve une Croix d'or considérable, qui paroît très-ancienne, & qu'on assure contenir du précieux bois ; que le concours y étoit si grand autre-fois, que François I. accorda qu'on y tint une Foire le jour de l'Exaltation de la Ste Croix, & qu'encore actuellement toutes les semaines on y célébre une Messe de la Croix. Il faut voir dans le Livre même la maniere dont M. L. répond aux objections qu'il a prévû qu'on pourroit lui faire.

A la page XXI. il apporte une Note qu'il a tirée d'un Registre du Parlement, dans lequel il est fait mention d'une voye Romaine, qui semble partir de Sens, traverser la Brie,

&

Digitized by Google

& venir aboutir dans le Mulcien ou le *Parisis*.

Il n'arrive gueres d'inondation à Paris, ou de débordement extraordinaire, qui n'attire l'attention des Parisiens. Sauval en a révoqué deux en doute, quoiqu'ils soient réellement arrivés sous le Regne de S. Louis, & cela parce que quelques Historiens modernes de l'Abbaye de Ste Géneviéve en ont fait un recit, qui ne paroissoit pas bien autorisé. M. L. ayant découvert à la Bibliothéque du Roi un Manuscrit du XIII. Siécle, qui a appartenu à cette Abbaye, en publie quelques morceaux, d'où l'on apprend que ce sont des témoins oculaires de ces débordemens qui ont écrit ce qu'on y lit. *Vidimus*, disent-ils. Ces inondations paroissent être arrivées en 1232. 1236. & 1242. Un de ces Historiens témoigne qu'on regardoit comme une chose non recevable, & comme une demande inepte, que la Procession de la Châsse de Ste Géneviéve se fit deux jours de suite, comme quelques-uns trouvoient bon alors qu'on la fit. Le débordement du mois de Janvier 1236. (ou 1237. comme on comptoit en Italie) fut si grand que l'Historien a crû devoir le représenter en ces termes : *Tunc per Gallandiam & in pluribus locis uti faciebat navigio : & illam partem Parisius quæ ultrà magnum pontem est, fecisset insulam, nisi celsioris*

terra

terra crepido sicut itur ad sanctum Laurentium profluvium deinens super aquas contenderet eminere. Il paroît par là, qu'il y avoit une Chaussée assés élevée dans ce qu'on appelle aujourd'hui la ruë S. Denis.

Il est très-certain qu'il y avoit dans Paris au VII. Siécle une Eglise du Titre de Ste Colombe. C'est une ancienne Martyre de l'église Métropolitaine, dont Paris étoit autrefois suffragant. Il n'est pas moins certain que S. Eloy, Orfévre de la même Ville de Paris, eut une grande dévotion envers cette Sainte, & qu'il est représenté par S. Oüen, Auteur de sa vie, comme s'interessant pour cette Basilique de *Ste Colombe* de Paris, de même que s'il en eut été le Fondateur. Quelques-uns avoient crû que cette Eglise étoit celle du Village de Civilly, à deux lieuës de Paris, au de là de Villejuir, ou qu'elle pouvoit avoir été située dans la Cité, ruë de la Colombe. Civilly ou Chevilly est trop éloigné de Paris pour qu'on croye, que parce que l'Eglise est du Titre Ste Colombe, ce soit celle-là que S. Oüen a entenduë; il faut, selon son narré, que ce soit une Eglise située dans Paris même. La Cité étoit à la vérité proprement Paris; mais au VII. Siécle le quartier de la Gréve & de S. Merry étoient aussi fermés de murs; cette Eglise pouvoit être située de ce côté là. Le nom de la Colombe, resté à une ruë de la

Cité,

Digitized by Google

Cité, n'étant qu'un nom d'Enseigne, ne peut pas suffisamment prouver qu'il y ait eû en ce lieu une Eglise du nom de *Sainte Colombe*. M. l'Abbé L. a pensé que le moyen de découvrir plus sûrement où cette Eglise pouvoit être située, est de suivre les évenemens divers arrivés aux Eglises réunies ou soumises au Prieuré de S. Eloy de Paris, & de voir à quelle Eglise ce Prieuré, à son tour, a été réuni.

Comme il est constant que S. Eloi bâtit en ce Lieu l'Eglise de S. Martial, parce qu'il en avoit apporté des Reliques de son Pays, il est très-vraisemblable que ce furent les Reliques qu'il obtint à Sens de Ste Colombe, dont il avoit fabriqué la Châsse, qui le déterminerent à bâtir à Paris un Titre sous son invocation. Donc où l'on trouvera des Reliques considérables de Ste Colombe, ce sera une marque que l'Eglise de cette Sainte étoit en relation avec ce Lieu là, ou comme soumise, ou comme réunie, & cela la fera connoître. C'est à S. Maur des Fossés que ces Reliques se retrouvent, & elles ne peuvent guere y avoir été apportées que de l'Eglise de S. Colombe de Paris. Mais comment reconnoître en laquelle de ces Eglises de Paris, parmi celles qui sont reunies à l'Abbaye de S. Maur, par la réunion du Prieuré de S. Eloy, étoient conservées les Reliques de Ste Colombe? M. L.

Digitized by Google

fait faire attention, 1°. Que ce doit être une Eglise, dont le nom ait été éclipsé par celui d'un autre Saint, survenu depuis; 2°. que ce ne peut être l'Eglise de S. Martial, ni de Ste Croix, ni celles de S. Pierre des Arsis, ou aux Bœufs, ni S. Paul non plus, parce que ces Eglises portent le nom qu'ils ont pû porter dès le tems de S. Eloi, mais que ce ne peut être que l'Eglise de S. Bon, proche S. Merry, laquelle est de l'ancien domaine de S. Eloi, & qui a dû porter le nom de quelque Saint beaucoup plus ancien que le Siécle du S. Orfevre. 3°. Ce qui indique encore que cette Eglise de S. Bon a été sous l'invocation de la Martyre de Sens, & que le S. Bon, qui en est comme second Patron, est S. Bond de Sens, *Baldus*, selon tous les anciens Livres du Prieuré de S. Eloy, écrits depuis cinq ou six cent ans.

Nous rendrons compte dans le prochain Mercure de la Dissertation qui suit, concernant les fils de Clovis, &c.

Le Sieur *Legras*, Libraire dans la grande Salle du Palais, à L. Couronnée, a mis en vente depuis peu les Livres suivans.

Les VII. & VIII. Tomes des *Vies des hommes illustres de la France, depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à présent*, par *M.* D'AUVIGNY. Le prix relié de ces deux Volumes est de *six livres*.

La

La nouvelle Edition, bien augmentée du *Dictionnaire de Trevoux*, en six Vol. in-Fol.

La nouvelle DESCRIPTION *de Paris, de ses Environs, & de toutes les Maisons Royales*, par M. PIGANIOL *de la Force*; huit Vol. *in* 12. enrichie d'un grand nombre de figures.

Les Nouveaux VOYAGES *aux Isles Françoises de l'Amerique*; huit Vol. in-12. ornées de Figures.

Pierre-Jean *Mariette*, Imprimeur-Libraire *à Paris*, ruë S. Jacques, aux Colomnes d'Hercule, a publié depuis peu une NOUVELLE EDITION *des Loix Ecclésiastiques de France*, dans leur ordre naturel, & une Analyse des Livres du Droit Canonique, conferées avec les Usages de l'Eglise Gallicane, Par M. Louis *de Hericourt*, Avocat au Parlement. Cette nouvelle Edition a été revûë, corrigée & augmentée des additions nécessaires, pour en rendre les Articles conformes aux nouvelles Ordonnances. *I. Vol. in fol.* 1743.

M Hauriſius Conseiller Aulique de S. A. S. E. Palatine, & Professeur en Histoire de l'Université d Heidelberg, donne un nouvel Avis au Public, qu'il fait Imprimer à *Heidelberg* un Livre en trois Volumes *in-folio* qui a pour titre, *Hauriſii Scriptores Hiſtoriæ Romanæ veteres qui extant*, &c. sur de fin papier royal, avec de nouveaux caractéres

téres choisis, lequel sera orné de quantité de Médailles, Statuës, & Inscriptions gravées en taille douce par un habile Maître, & dont le troisiéme tome comprendra la continuation de l'histoire Romaine jusqu'à nos derniers tems ; avec l'Histoire de l'Empire & les Principes du Droit public.

Les amateurs de l'Histoire & des Antiquités Romaines qui voudront bien y souscrire, & s'assurer d'un Ouvrage aussi considerable, sont priés de s'adresser promptement au sieur *Jean-Chretien Muhl*, *Marchand*, à Francfort sur le Mein; ou à Paris aux sieurs *Pezar*, pere & fils Marchands, ruë de la vieille Monnoye à la Chaise Royale, lesquels en délivreront présentement le premier Tome, en payant par les Souscripteurs, conformément au prix précedemment annoncé dans le Mercure de Février dernier, 30. *Florins*, argent d'Empire ; qui font argent de France 81. liv. 6. s. 8. den. sçavoir 15. Florins ou 40. liv. 13. s. 4. den. pour le payement du premier Tome, & 15. *Florins* ou 40. liv. 13. s. 4. den. pour la Souscription du second Tome, qui sera achevé vers la S. Jean prochaine, & delivré ensuite incessamment par les sieurs Pezart, qui en montreront aussi dès à présent les premieres feuilles, & recevront en délivrant le second Tome les 15. Florins ou 40. liv. 13. s. 4. den. pour le payement & Souscription du

troisiéme

troisiéme & dernier Tome, qui pourra être delivré dans le commencement de l'année prochaine 1744, ou plûtôt s'il se peut, suivant l'avis qu'ils auront soin d'en donner aux interessés. Ceux qui les souhaiteront, pourront souscrire maintenant pour le tout, en payant aux sieurs Pezart qui en délivreront les recepissés, 45. Florins ou 122. liv. argent de France; cependant ces Volumes ne pourront être delivrés qu'aux tems ci-dessus marqués & en feuilles, & en payant par les Souscripteurs les frais de Francfort à Paris, qu'on aura soin de ménager le plus qu'il se pourra.

ISTORIA TEOLOGICA, delle Doctrine e delle opinioni Corse ne cinque primi secoli della Chiesa in proposito della divina Grazia, del libero arbitrio, e della predestinazione &c. Si aggiungono alcuni opuscoli Ecclesiastici dell' autor medesimo, con importanti anecdoti in membrane antiquissime rinvenuti. *In Trenti 1742. per Gianbattista Parone stampatore Episcopale. Con licenza de superiori. Si vento in Verona al seminario Episcopale per uno zechino.* L'opra e del signor chese Scipione Maffei. II. *Volume è di 200. più fogli con cinque stampe grandi in rame.*

HISTOIRE *de Charles XII. Roi de Suede*;

traduite du Suedois de M. J. A. Nordberg, Docteur en Théologie, Premier Pasteur des Eglises de SteClaire & de S.Olaüs, à Stokolm, ci devant Chapelain & Confesseur de S.M. Par Charles Gustave *Warmholtz*, avec des Remarques, tant de l'Auteur que du Traducteur, sur les fautes que divers Ecrivains ont faites, en parlant de Charles XII. Ouvrage enrichi d'un grand nombre de Médailles, I. Vol. in-12. *A la Haye*, chés Jean-Martin *Husson*, Libraire, 1743.

Recueil des *Lettres de Critique, de Litterature & d'Histoire, écrites à divers Sçavans de l'Europe par feu M. Gisbert Cuper*, Bourgmestre de *Déventer &c. publiées sur les Originaux par M. Beyer.* Cet Ouvrage est enrichi d'un grand nombre de Médailles, de Figures d'Antiquité, &c. 1742. *in*-4°. chés *Wetstein*, *à Amsterdam.*

On trouve dans *la même Ville* une nouvelle Edition de l'*Histoire de la République de Gênes, depuis son établissement jusqu'à présent.* On y a ajouté le Catalogue des Ecrivains & Historiens de Gênes, & de Ligurie, & la Liste Chronologique des Doges, 1742. *in* 12. 3. Vol. Cet Ouvrage se debite aussi *à Paris* chés *Montalant*, Libraire, Quai des Augustins.

Il paroît *à Bresse* un Ouvrage de Médecine qui

Digitized by Google

qui a été bien reçû du Public, & qui est fort recherché ; il est intitulé *Historiæ morborum observationibus auctæ, & clarissimorum virorum consultationibus, atque Epistolis illustratæ, Auctore Francisco Roncalli Parolino, Academiæ Bononiensis Socio, & Nobilis Brixiani Medicorum Collegii Priore, Brixiæ*, 1741. *in-fol.* L'Auteur, après avoir remarqué que la Médecine ne peut être portée à sa perfection que par beaucoup d'observations, & en faisant une scrupuleuse attention aux Avis des Auteurs & principalement des Académies, il rapporte cinquante Histoires des Maladies differentes, & il joint à chacune de ces Histoires les observations qu'une expérience de vingt années lui a fait faire ; il y ajoute souvent les Avis & les Consultations des plus célebres Médecins qui portent leurs jugemens touchant le genre de Maladies, sur lequel il les avoit consultés. Il ajoute aussi à la fin du Volume un Recueil de Lettres sur la même matiere. Cet Ouvrage qui est dédié au Prince Frederic Chrétien de Saxe, est très-bien imprimé, & est orné de plusieurs belles Estampes & d'un magnifique Frontispice.

Istoria Della Citta di Viterbo, illustrata di Feliciano Bussi de Cherici, Regolari Ministri degli infirmi. In Roma, nella Stamperia del

Digitized by Google

Bernabo e Lazzarini, 1742. *in fol Romæ.* Le P.F. Bussi étoit décedé, lorsque cette Histoire a parû. Il avoit promis d'y ajouter une seconde Partie pour les Hommes illustres de Viterbe, & même une troisieme, contenant un grand nombre d'Antiquités Etrusques, qu'il avoit découvertes dans le Territoire de Viterbe. On ne marque pas en quel état il a laissé ces deux dernières Parties de son Ouvrage, ni même s'il y a travaillé. Il cite dans la Préface du Volume, que nous annonçons, les Auteurs dont il a tiré son Histoire, & les Monumens sur lesquels ces Auteurs se sont appuyés. Après les preuves qui sont à la suite de cette Histoire, on a mis la Chronologie des Evêques de Viterbe, composée par Mrs *Corretini* & *Mariani*. On a joint à cette Chronologie celle des Podestats, Recteurs, & de tous ceux qui, sous quelque nom que ce soit, ont gouverné cette Métropole.

ANTIQUISSIMI VIRGILIANI *Codicis fragta & Picturæ ex Bibliotheca Vaticana ad priscas imaginum formas à Petro Sancte Bartholi incisæ. Romæ, ex Calcographia R. C. A. apud Pedem Marmoreum A. S.* 1741. C'est-à-dire, les Fragmens & les Peintures d'un très-ancien Manuscrit de Virgile, gravés d'après les Figures anciennes par *Pietro de Sancto Bartholo.* A Rome 1742. Vol *in-fol.* de 225. p.

sans

ans l'Avis au Lecteur, de vingt-deux pages.

On a déja annoncé ce bel Ouvrage dans le Mercure de Juin dernier, I. Vol. Voici ce que nous en avons appris depuis. A la tête du Livre qui est un *in-fol.* de 225. pages, imprimé cette année à Rome, est une Dédicace au Pape en forme d'Inscription, & conçûë en ces termes.

BENEDICTO XIV.
PONTIFICI MAXIMO,
BONARUM ARTIUM
OMNIUMQUE DISCIPLINARUM
PATRONO ATQUE ASSERTORI
DOCTISSIMO, SAPIENTISSIMOQUE.
IN OBSEQUII GRATIQUE ANIMI
MONUMENTUM.
JO. DOMINICUS CAMPIGLIA
CALCOGRAPHIÆ C. A. PRÆF.
OPUS HOC
SEQUE
D. D. D.

Après cette Dédicace, suit un Avis au Lecteur, dans lequel on rend compte des vûës & du travail de l'Editeur. Le détail de cet Avis est curieux & instructif; on le lira agréablement, avec tout ce qui regarde cette matiere, dans le Journal des Sçavans du mois de Juillet dernier, page 436. &c.

On a publié à Florence le premier Volume

lume du Recueil des Lettres de *Filelfo*, faisant la suite de la grande Collection des Lettres des Hommes célébres du XV. Siécle. Ce premier Volume est intitulé : *Francisci Philelphi Tolentinatis, Equitis Aurati, & Eloquentiæ Professoris sæculo XV. Celeberrimi Epistolæ, cæteris quæ hactenus prodierunt auctiores & emendatiores, Animadversionibus, Præfationibus, Indicibus, Vitâque Auctoris locupletatæ, operâ & studio Nicolai Stanislai Meuccii, Tome I. Florentiæ, ex Typ. Bernard. Paperini, sumptibus Jos. Rigacci* 1742. Volume *in*-8°.

Le XII. Tome de la nouvelle Edition des *Annales Ecclésiastiques du Cardinal Baronius, avec la Critique du Pere Antoine Pagi, & de nouvelles Remarques des Editeurs*, paroît à *Lucques*. Ce Volume commence à l'année 680. de J. C. la 3. du Pape Agathon, & la 13. de l'Empereur Constantin-Pogonat, & finit à 761. la 5. du Pape Paul, & la 21. de l'Empereur Constantin-Copronime; 1742. *in-fol.*

M. Nicolas *Gualtieri*, Premier Médecin de Jean Gaston, Grand-Duc de Toscane, s'étoit composé un Cabinet des plus curieuses productions de la Mer, & en particulier de coquillages. Il en a fait dessiner par M. Joseph

Digitized by Google

Joseph *Menabuoni*, célébre Peintre Florentin, & très-exercé en ce genre de dessein, jusqu'au nombre de 800. de cette derniére espéce, qu'il a fait graver en cuivre & dont il a donné une exacte description pour l'utilité des Etrangers, qui ne peuvent joüir autrement du spectacle de ces richesses naturelles; & pour donner aux sçavans la facilité de les illustrer encore par leurs observations, il a représenté ces Testacées sous le plus grand nombre de differentes vûës, qu'il lui étoit possible, en les faisant couper chacune en plusieurs piéces, afin qu'on en examine la Figure intérieure avec plus d'exactitude, de sorte qu'on trouve sur les 110. Planches, dont cet Ouvrage est enrichi, plus de 2200. Figures gravées. Ce Livre est intitulé: *Index Testarum Conchyliorum quæ adservantur in Museo Nic. Gualtieri, Philosophi & Medici collegiati Florentini .... & methodicè distributæ exhibentur Tabulis CX. Florentiæ, Gaet. Albizzini*, 1742. *in-fol.* Outre l'Epitre Dédicatoire adressée au Grand-Duc, & la Préface où il est traité de l'origine & du progrès, de la dignité & des avantages de ce genre d'étude, de la varieté des Testacées & de leur structure, l'Auteur a donné une Introduction à l'Histoire des Testacées, qui avoit été composée par M. de Tournefort, mais qui n'avoit point en-

core parû. Le Prix de cet Ouvrage, qui est en grand papier, bien imprimé, est de 120. Jules, c'est-à-dire d'environ 60. livres, Monnoye de France.

NOUVELLE EDITION. Gr Lat. des *Oeuvres de Phylon, Juif*, par M. *Mangey*, Chanoine de Durham, 1742. Deux Volumes *in-fol. à Londres*, chés Guillaume *Innys* & Charles *Baturst*, Libraires, Place de S. Paul, & dans Fleet-Street.

Guillaume *Darrés*, Libraire dans la même Ville, a publié depuis quelque tems en deux petits Volumes un Recueil de Piéces, intitulé : *Mélanges de Litterature & de Philosophie*. Le premier Volume contient les Ouvrages suivans de M. Pope, traduits de l'Anglois, 1°. *Essai sur la Critique*. 2°. *Essai sur l'Homme*. 3°. *Epitres Morales sur le caractére de l'Homme, sur celui des femmes, & sur l'usage des richesses*, avec un Discours préliminaire du Traducteur sur le goût des Traductions. Le second Volume comprend sept Lettres Philosophiques, dans lesquelles l'Auteur donne une explication raisonnée du Systême de M. Pope dans son Essai sur l'Homme.

EX-

EXTRAIT d'une Lettre de M. Janvier de Flainville, au sujet de la nouvelle Edition du Journal des Sçavans.

EN annonçant la nouvelle fourniture de l'Edition par Souscription des Journaux des Sçavans, je vous prie de vouloir bien avertir le Public que j'ai entre les mains une Table générale alphabétique des matiéres contenuës dans tous ces Journaux, depuis 1665, tems auquel ils ont commencé jusques & compris l'année 1742. Que cet Ouvrage, qui m'a couté un tems & une application considérables, est prêt à paroître, & que je n'attends que la fin des fournitures de Briasson & Chaubert, pour faire une espéce de concordance de l'ancienne & de la nouvelle Edition, dont les Libraires ont entierement changé l'ordre des pages. Cette Table sera de trois Volumes in-4°.

J'ai l'honneur d'être &c.

A Paris, le 9. Décembre 1742.

DIS-

Digitized by Google

DISCOURS prononcés dans l'Académie Françoise, le Jeudi 7. Mars M. DCC. XLIII. *à la réception de* M. DE MAIRAN. *Brochure in-4°. A Paris, de l'Imprimerie de Jean-Baptiste* Coignard, *Imprimeur du Roi & de l'Académie Françoise.*

MR de Mairan, Sécrétaire perpetuel de l'Académie des Sciences, &c. ayant été élû par Mrs de l'Académie Françoise, à la place de feu M. LE MARQUIS DE SAINT AULAIRE, y vint prendre séance le Jeudi 7. Mars 1743. & prononça un Discours qui fut fort applaudi. Il faudroit le transcrire ici tout entier, pour n'en omettre rien de beau & de considérable; en voici cependant quelques traits. Après l'Eloge, très-délicatement touché, de l'illustre CARDINAL, Fondateur de l'Académie; après avoir parlé du Chancelier SEGUIER, qui mérita, dit-il, le titre de son Protecteur, titre, ajouta-t'il, destiné désormais aux plus grands Rois, puisque LOUIS LE GRAND & son AUGUSTE PETIT-FILS, qui nous retrace les vertus de ce Monarque, n'ont pas dédaigné de le porter; M. de Mairan parla ainsi de l'Académie.

» C'est à la lumiére que l'Académie Françoise » répand de tous côtés, par ses leçons & par ses » exemples, que sont dûs tant d'excellens Ouvra- » ges, où brillent cette pureté de diction, cette » bienséance de style, ce fond de raison, sagement » orné, que l'on ne connoissoit point avant elle. » Attaché depuis long-tems à la Compagnie céle- » bre, qui a pour objet la Nature & les Arts, j'ai » vû de près & avec admiration, ce que peuvent » les talens réünis de ces deux illustres Corps dans » un de leurs Membres.

Digitized by Google

Il entama ensuite l'Eloge de M. le Marquis de SAINT AULAIRE, en ces termes. » Celui que vous » regrettez aujourd'hui, MESSIEURS, & dont je n'ose » dire que je vais remplir la place, étoit un de ces » hommes rares, qui joignent à des talens singuliers, » qu'ils ne doivent qu'à la Nature, toutes les qualités » aimables de la Societé. La suite de cet Eloge, toujours fondé sur le vrai, se fait lire avec plaisir, & son étenduë n'ennuye point. On y remarque de tems en tems des traits de main de maître; celui-ci par exemple, *sa modestie lui laissoit ignorer tous ses talens & s'ignoroit elle-même.* . . . .

La réponse de M. HARDION, en qualité de Directeur de l'Académie, au Discours de M. de Mairan, mérite une attention particuliere. On ne peut pas dire plus de choses solides, & les mieux dire en moins de paroles. Le nouvel Académicien a dû être bien flaté de cette Réponse. Nous nous contenterons, pour ne point exceder certaines bornes, d'en rapporter ici la fin.

» Venez donc, Monsieur, nous faire part de vos » trésors, & vous enrichir à votre tour de ceux de » vos nouveaux Confreres. Venez nous seconder » dans l'importante obligation où nous sommes, » d'employer nos veilles pour célebrer dans le sage » Monarque qui nous gouverne, toutes les vertus » qu'on aime dans l'honnête homme, tous les talens qu'on admire dans les grands Rois; de nous » distinguer entre ses Sujets par le zéle le plus ardent pour sa gloire, & de faire éclater dans tous » les tems les sentimens de reconnoissance dont » nos cœurs sont pénetrés, pour l'auguste protection dont il honore cette Compagnie.

Le Mardi 23. Avril, l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres tint son Assemblée publique

blique d'après Pâques, à laquelle M. le Duc de S. Aignan présida. M. Freret déclara d'abord que l'Académie avoit adjugé le Prix, dont nous avons exposé le Sujet en son tems, à M. l'Abbé Fenel, Chanoine de l'Église Métropolitaine de Sens, & ce Prix fut, en même-tems remis à la Personne présente, qui étoit chargée de sa Procuration.

On ouvrit la Séance par la lecture de l'Eloge de M. le Cardinal de Fleury, & de celui de Dom Anselme Bandouri, Bénédictin de la Congrégation de Sainte Justine en Italie, l'un & l'autre Académiciens Honoraires. Ces deux Eloges furent lûs par M. Freret, que le Roi a nommé au mois de Janvier dernier, pour remplir la place de Sécrétaire & de Trésorier perpétuel de l'Académie, vacante par la démission de M. de Boze, qui l'avoit occupée pendant trente-sept ans avec le succès que le Public connoît.

M. de Foncemagne lut ensuite un Mémoire intitulé, *Eclaircissemens Historiques sur quelques circonstances de l'Expédition de Charles VIII. en Italie, & en particulier sur l'Entrée triomphante de ce Prince dans la Ville de Naples.* Les Auteurs contemporains ont remarqué que Charles VIII. fit son Entrée à Naples *revêtu des habits & des ornemens Impériaux*; mais en nous apprenant cette singularité, ils ne nous ont pas dit ce qui a pû y donner lieu. La plûpart des Historiens postérieurs ont prétendu l'expliquer, en avançant que le Pape Alexandre VI. avoit élu Charles VIII. Empereur de Constantinople. M. de Foncemagne détruit d'abord cette opinion, qui n'est appuyée d'aucune preuve; il fait voir ensuite que Charles pût réellement se qualifier *Empereur*, & prendre les Ornemens Impériaux, en vertu de la Cession qu'André Paléologue, neveu de Constantin Paléologue, dernier Empereur des Grecs,

lui

lui avoit faite de tous ses droits sur l'Empire de C. P. & de Trebizonde. Quelques Ecrivains modernes ont connu ce fait; mais comme aucun d'eux n'a produit l'*Acte de Cession*, on doutoit encore qu'il eût jamais existé. M. le Duc de S. Aignan pendant son Ambassade à Rome, a sçû que cette Piéce étoit conservée dans les Archives du Capitole, & a obtenu du Pape qu'elle lui fût remise, pour être présentée au Roi de la part de Sa Sainteté. Il a bien voulu la communiquer à M. de Foncemagne, qui après avoir rapporté la substance de l'Acte, en a tiré la matiére de plusieurs Observations, également interessantes & curieuses.

La Séance fut terminée par la lecture d'un troisiéme Eloge, qui est celui de M. le Baron de la Bastie Académicien Correspondant Honoraire, mort à l'âge de 39. ans, qui a donné des preuves d'une érudition peu commune dans un grand nombre de Dissertations imprimées. Il est Auteur des Additions & des Corrections, qui ont parû dans la derniere Edition de *la science des Médailles* du P. Jobert, Jésuite. L'Ouvrage de M. de la Bastie est digne du grand succès qu'il a eû.

Le 24. Avril, l'Académie Royale des Sciences tint aussi son Assemblée publique, à laquelle présida M. le Marquis de Torcy. On déclara d'abord que la Piéce de M. *Daniel Bernoulli* sur la meilleure maniére de construire les Boussoles d'inclinaison, avoit remporté le Prix.

M. le Sécrétaire lut les Eloges de Mrs Bremond, l'Abbé de Molieres & Hunaud, & cette lecture fut suivie de celle de trois differens Mémoires.

Le premier, lû par M. de Maupertuis, doit servir de Préface à un Livre de sa composition, dont le titre est *Astronomie Nautique*, dans lequel seront comprises

comprises toutes les Méthodes qui peuvent être d'usage pour trouver la Latitude, tant sur Mer que sur Terre, & où l'Auteur offre au Navigateur les dernieres ressources, lorsqu'échappé du naufrage, il peut errer dans une Barque, sans être pourvû d'instrumens. Cet Ouvrage contient par conséquent sous une formule génerale, toutes les Méthodes ordinaires, soit des Traités d'Astronomie, soit de Navigation, & de plus; quantité de nouvelles Méthodes ingénieuses & plus simples que toutes celles dont on s'est servi jusqu'ici, tant dans un Observatoire simple, que dans un Observatoire mobile. L'utilité de cet Ouvrage paroît évidente par l'étenduë d'un Projet aussi vaste que celui qui a porté l'Auteur à composer son Astronomie Nautique.

M. Morand lut ensuite un autre Mémoire sur les Eaux Minérales de S. Amand, rempli de recherches nouvelles, qui mériterent l'attention des Médecins & de tous ceux qui s'appliquent à la Physique génerale.

Enfin, M. l'Abbé Nollet remplit le reste de la Séance par la lecture d'un Mémoire, dans lequel il examina, s'il est vrai que les Poissons entendent sous l'eau. Quoiqu'il n'ait pas prétendu résoudre entierement la question, ses Expériences apprennent au moins, que le son qui se fait sur le rivage, pénetre au travers de l'eau, même à plusieurs pieds de profondeur.

Le Lundi 22. Avril, l'Académie Royale de Soissons tint son Assemblée publique dans la grande Sale du Palais Episcopal, à laquelle M. le Duc de Fitsjames, Evêque de Soissons, assista. M. le Directeur ouvrit la Séance par la déclaration qu'il fit du nom de ceux qui, au jugement de l'Académie, ont remporté les Prix sur les Sujets proposés, & dont

nous

nous avons rendu compte dans le tems, tant celui de l'année derniere, qui avoit été réservé, que celui de cette année-ci. Le premier a été adjugé à M. l'Abbé Fenel, Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Sens, & le second à M. de Longue-Mare, Greffier de la Prévôté de l'Hôtel. On lût ensuite une partie de chacune des Piéces qui ont été couronnées, ce qui remplit tout le tems destiné à cette Séance.

ASSEMBLE'E de la Societé Litteraire d'Arras. Extrait d'une Lettre écrite de cette Ville le 13. Mars 1743.

LA Societé Litteraire, établie en cette Ville, tint son Assemblée solemnelle le 9. du mois dernier; la Séance fut ouverte par un Discours que prononça M. le Baron de Ransart, Directeur, & dont l'exercice devoit finir le même jour. Il commença ainsi.

MESSIEUS,

» La solemnité qui nous rassemble aujourd'hui, » si sagement ordonnée par nos Status, nous rappelle » le souvenir de ce jour, qui le premier donna la » forme & la solidité à nos Assemblées . . . En vain » l'ignorance s'étoit déchaînée, en vain avoit-elle » armé contre nous l'envie & la critique, en vain » faisoit-elle naître à chaque instant sous nos pas » des obstacles qui paroissoient insurmontables, » tous ses efforts ont été foibles & inutiles; rien » n'a pû vous arrêter . . . . Votre zéle animé par les » obstacles même, & soutenu par l'appui du Prince » qui nous protege (*M. le Maréchal Prince d'Y-* » *zenghien*,) est demeuré victorieux, & le fruit » de sa victoire fut l'affermissement de cette Aca-

» démie,

Digitized by Google

» démie, succès d'autant plus éclatant qu'il avoit » été plus traversé.

Il fit dans cet endroit l'Eloge du Protecteur, & prit de-là occasion d'exhorter la Compagnie à ranimer son zéle pour se rendre de jour en jour plus digne d'une telle protection.

» Dans ce jour, dit-il, qui est, pour ainsi dire, » l'anniversaire de notre triomphe, & dans lequel » nous venons tous, en quelque sorte, renouveller » nos premiers engagemens, est-il quelqu'un de » nous qui ne se sente épris d'une ardeur toute nou- » velle pour le soutien & pour l'accroissement d'un » Etablissement si utile & si glorieux ? . . . .

» En formant cette Societé nous avons arboré le » double Etendart de la Science & de la vertu; c'est » donc à nous, MM. à donner des exemples de » l'une & de l'autre; la force de l'exemple entraîne, » & ce ne sera que par-là que nous forcerons les » plus rebelles à aimer & à pratiquer ce qui seul » peut rendre les hommes véritablement aimables » & heureux.

Ce Discours fini, deux Associés, nouvellement reçûs, firent leur remerciment à la Compagnie. M. Binot, Avocat & Trésorier des Chartres de la Province, qui fut élu à la place de M. du Repaire, mort l'année derniere, commença son Discours, en montrant que toutes les circonstances de son entrée dans la Societé, devoient exciter sa reconnoissance. Il passa ensuite à l'Eloge de son Prédecesseur : » C'é- » toit, dit-il, un esprit judicieux, orné des con- » noissances les plus utiles. C'étoit un de ces grands » cœurs qui sont les victimes de leur amour pour le » bien public. Une fortune brillante l'invitoit à gou- » ter les douceurs que les richesses sçavent toujours » procurer dans un état éloigné des affaires, mais » son zéle lui fit acheter le droit de travailler sans

» relâche

» relâche au bien de cette Ville. (a).... Il étoit » infatigable & paroissoit avoir pour le repos la » même horreur que le commun des hommes a » pour le travail..... Vous ne l'eûtes pas plutôt » perdu. M M. que la reconnoissance vous con- » duisit aux pieds des (b) Autels ; la Religion vous » y attendoit, pour vous fournir les moyens de faire » obtenir la gloire du Ciel à un homme qui auroit » procuré à cette Societé une gloire à jamais dura- » ble sur la Terre.

Il s'étendit ensuite sur les objets que la Societé s'est proposés. Il fit voir que s'ils offroient de grandes difficultés, elles n'étoient pas cependant invincibles, après quoi il parla des qualités du Protecteur, & des bienfaits qu'il répand sans cesse sur la Societé, à qui il prédit enfin les succès les plus heureux.

Le Directeur répondit, » M. quels que soient les » sentimens que votre modestie vous inspire, quel- » que ingénieuse qu'elle soit à cacher sous le voile » de l'humilité vos talens, & vos vertus, tous ces » efforts ne servent qu'à les mettre dans un plus » beau jour.....

» Au seul nom de gloire, je vois que votre cœur » s'anime, que votre émulation se fortifie, que vo- » tre amour pour l'étude prend de nouveaux ac- » croissemens ; quel heureux présage pour le succès » de nos entreprises !

M. Bauvin, Avocat, autre nouvel Associé, fit aussi son remerciment, & en parlant de l'Etablissement de la Societé, il s'exprima ainsi :

» Lorsqu'un nouveau Phénomene brille au milieu » des Airs, l'épouvante s'empare bien-tôt de l'es-

(a) *Il étoit Maire d'Arras.*

(b) *La Societé fit célebrer un Service solemnel.*

» prit

» prit imbécile du Peuple; mais tandis qu'il se livre » en aveugle aux impressions d'une allarme chimé- » rique, le Philosophe, aussi curieux qu'habile, tour- » ne vers le Ciel des yeux remplis de joye, & sai- » sit avec promptitude la précieuse occasion de » s'instruire.

» C'est ainsi qu'à la naissance de cette Societé » les préjugés tremblerent, l'ignorance s'épou- » venta, tout ce qui haït la lumiere, fut conster- » né, mais tandis que l'envieux, le critique & » l'ignorant se déchaînoient contre elle, le vrai » Citoyen, le sage Magistrat, le Gentilhomme » sensé applaudissoient hautement à des projets, » dont la gloire & l'utilité alloient s'étendre sur » eux-mêmes & sur toute la Province. Ils étoient » ravis, enchantés, de pouvoir enfin dans le sein de » leur Patrie, connoître & goûter les voluptés de » l'esprit &c.

Il parla ensuite de l'usage des Sciences & de l'abus qu'on en fait.

» L'Esprit, la Science, les Talens, sont rares dans » le monde & ce qu'on doit déplorer, c'est que ceux » qui les possedent se font lap ûpart un coupable plai- » sir d'en abuser. Telle est l'inconcevable foiblesse des » hommes. Les faveurs que la Nature leur a prodi- » guées pour les combler de gloire, ne servent » souvent qu'à les couvrir avec éclat de plus d'i- » gnominie. Ils font haïr des dons sublimes, dont » le Ciel les avoit favorisés pour se faire aimer. » Mais la raison qui nous éloigne de ces Esprits » dangereux, grave toujours au fond de nos cœurs » une secrette vénération pour des Mortels, qui, » partagés des mêmes talens, sçayent en faire un » plus légitime usage. Ce sont de vrais Philosophes » que l'envie elle-même, à la vûë des avantages » qu'ils produisent tous les jours, est bien-tôt for-

» cé

» cée d'admirer. Heureux, mille fois heureux, ceux » qui peuvent les approcher, les entendre & pro- » fiter de leurs doctes & vertueux entretiens !

Il remercia enfin la Societé de la place qu'elle venoit de lui donner, & il dit :

» J'ai désormais le droit de me placer à côté de » ceux qu'un grand Prince protege, Prince non » moins illustre par sa naissance que par ses digni- » tés. Mais sont-ce là les seuls titres qui vous ont » fait rechercher avec tant d'ardeur son auguste » protection ? Non, sans doute, vos yeux plus per- » çans se fixerent à des objets qui ne frappent point » l'œil stupide du vulgaire. Ils avoient sçû découvrir » en lui des qualités plus éminentes, & s'ils furent » ébloüis, ce fut moins de la splendeur de son » rang, que de l'éclat de son mérite, &c.

Le Directeur répondit : » Le mérite est le seul » motif qui déterminera toujours le choix de nos » Associés ; si nos suffrages se sont réünis en votre » faveur, c'est assés vous dire, M. que le vôtre nous » étoit connû. . . . Etre utile à sa Patrie, travailler » à son bonheur, chercher avec empressement les » occasions de s'instruire, fournir à ses Compatrio- » tes les moyens assurés de se former & de devenir » des hommes parfaits, quels objets plus dignes de » l'émulation d'un vrai Citoyen ? Ce sont les nôtres. » Toutes nos vûës, nos projets, nos démarches, ne » tendent qu'à obtenir ces avantages. . . . .

» Loin de nous ces hommes orgueilleux & per- » vers, qui plus ils ont de science, moins il ont de » probité, qui plus ils paroissent éclairés, plus ils » semblent mépriser les lumiéres de la raison, & » qui par un coupable abus, font servir contre le » Ciel même, les dons qu'ils n'ont reçûs que de » lui, &c.

Après ces Remercimens, M. Stoupy, Avocat, fit

fit la lecture d'une de ses Productions. Ce n'est encore qu'une légere Esquisse d'un Ouvrage plus considérable. Il n'a fait jusqu'à présent qu'indiquer les noms d'un grand nombre d'Auteurs nés dans cette Province, avec quelques circonstances de leur vie, & la Liste des Ouvrages qu'ils ont composés, dont il donne quelquefois une idée par un court Extrait.

Balderic Rubens (*le Rouge*) un des Sçavans du onziéme siécle; Charles de Bonnieres, qui eut des Emplois considérables dans les Armées & dans les Conseils de Philippe IV. Roi d'Espagne, & qui fit imprimer en Langue Espagnole des Observations sur les Commentaires de César : Charles de l'Ecluse, Médecin fameux, qui laissa quantité d'Ouvrages au Public; de Locre plus connu sous le nom *Locrius*, qui s'est acquis beaucoup de réputation par son exactitude & sa fidelité dans tout ce qu'il a écrit; François Bauduin, Jurisconsulte célebre, & tant d'autres, qu'il seroit trop long de nommer, ont chacun leur article. M. Stoupy n'a pas oublié les Auteurs dont les Ouvrages sont restés en manuscrit. Il a toujours eû soin, autant qu'il a pû, de marquer en quelles mains ils se trouvent actuellement.

Ensuite M. Harduin, Avocat & Echevin de cette Ville, lût un petit Ouvrage, intitulé, *Réflexions morales sur le Mariage.*

Le même jour on fit l'Election de deux nouveaux Officiers. M. Stoupy fut élû Directeur, & M. Dubois de Duisant, Chancelier. Quinze jours après il y eut une nouvelle Assemblée. Le nouveau Directeur ouvrit la Séance par un Discours, où il avança que dans tous les tems, l'Artois à produit des Hommes d'un rare mérite & fameux en tous genres de Science; mais il témoigna sa surprise, de ce que parmi ce grand nombre de Sçavans Concitoyens, il y en ait si peu qui se soient appliqués à l'Histoire,

&

& surtout à celle de leur Pays. Il rechercha la cause d'une pareille indifference pour une chose qui les touchoit de si près, elle ne se trouve pas dans un manque de disposition pour les Arts & les Sciences, ni dans un défaut d'inclination pour le travail. » *La foule* des bons Ouvrages qu'ils ont composés » sur toutes sortes de matiéres, même les plus abs- » traites, prouve tout à la fois & leurs talens & » leur grand amour pour l'étude.

On ne sçauroit non plus attribuer ce silence surprenant à la médiocrité du Sujet. Il est peu de Provinces, dont l'Histoire puisse transmettre à la Postérite des faits plus curieux & plus importans; il fit voir que l'Artois par sa situation a eû part aux plus grands Evenemens.

Il attribua le silence des Artésiens sur l'Histoire de leur Patrie, à la nature même de cette Histoire. Ils ne pouvoient envisager la multitude des choses qu'elle comprend, sans en regarder l'entreprise comme infiniment difficile, & le succès comme une chose presque impossible.

» Il prétendit qu'une Histoire aussi neuve & en » même tems aussi étenduë, est au-dessus des forces » d'un seul homme, quoique doué des qualités les » plus rares, & que le succès dépend du concours » de plusieurs personnes également intelligentes & » laborieuses.

Le précis du reste de ce Discours est renfermé dans la réponse de M. Harduin, qui fit les fonctions de Sécretaire perpétuel, à cause de l'abscence de M. de la Place.

» Depuis l'origine de notre Societé (dit-il) vous » avez fait éclater, M. à chaque instant les qualités » d'un parfait Académicien; vous possedez surtout » dans un degré supérieur ce jugement solide, qui » tient le premier rang parmi les facultés de l'es-

» prit ; vous avez cette noble ardeur pour l'étude ;
» qui change le travail en amusement, & fait
» trouver des roses où les hommes vulgaires n'ap-
» perçoivent que des epines.

» Parmi nos occupations Litteraires, la plus im-
» portante est celle qui peut nous mener à une con-
» noissance fidéle de notre Histoire ; c'est aussi, M.
» vers cet objet que vos regards sont incessamment
» tournés, & l'on ne sçauroit trop admirer la jus-
» tesse des idées que vous en avez conçûës. Les
» réflexions que vous venez de nous présenter sur
» cette matiére, sont d'un prix inestimable ; vous
» avez d'abord fait voir quelles peines il faut
» essuyer, quelle foule de précautions il faut met-
» tre en usage, combien de difficultés il faut sur-
» monter, pour travailler avec fruit aux Annales
» de cette Province : par-là vous arrêtez les esprits
» inconsiderés ou présomptueux, qui auroient passé
» trop légerement sur des points essentiels, & qui
» auroient tout au plus effleuré des choses qu'il est
» nécessaire d'approfondir. Vous avez ensuite mis dans
» un beau jour les avantages infinis qui résulteront
» de cet Ouvrage, les secours qu'on peut trouver
» pour y réussir, & la gloire dont il couvrira cette
» Compagnie. Par-là vous échauffez le courage de
» ceux qui auroient pû se rallentir à la vûë des obs-
» tacles qu'ils ont à vaincre &c.

M. Dubois de Duisant, nouveau Chancelier, fit aussi son Discours, après lequel M. Harduin répondit.

» Assis dès votre premiere jeunesse sur un Tri-
» bunal (a) auguste, vous avez donné, M. mille
» preuves des talens les plus distingués . . . . . après
» avoir été parfait Magistrat, il faut nécessaire-

(a) *En qualité de Conseiller au Conseil Souverain d'Artois.*

» ment

» ment que vous soyez excellent Académicien ;
» qui ne voit en effet que ces deux titres honora-
» bles sont précisément fondés sur les mêmes per-
» fections ?

M. Harduin fit le parallele du Magistrat & de l'Académicien, & s'exprima ainsi.

» Si l'Académicien doit ressentir un zele infati-
» gable pour le travail, cette inclination est égale-
» ment essentielle au Magistrat ; il n'y a point de
» Loix, point de bons Jurisconsultes qu'il ne soit
» obligé de se rendre familiers.....

» Si l'Académicien est fait pour bien parler, con-
» venons que la science des mots & l'éloquence,
» entrent pareillement dans le caractere du Magis-
» trat. Dépourvû d'un tel secours, comment pourra-
» t'il donner un rapport fidele & précis des affaires
» qui lui sont confiées ? Comment pourra-t'il ébran-
» ler les cœurs, & convaincre les esprits ? De
» quoi lui servira de bien penser, tant qu'il n'aura
» point l'art de présenter ses idées d'une maniere
» vive & frapante ? Tant qu'il ne sçaura pas mani-
» fester aux compagnons de ses travaux, ce qu'un
» examen assidu & des réflexions attentives lui
» auront fait appercevoir ?..... Enfin, le Ma-
» gistrat, comme l'Académicien doit avoir en par-
» tage, la douceur la politesse & la docilité ; tous
» deux ont des associés dans leurs études ; tous
» deux doivent les considérer, les aimer ainsi que
» des freres, qui composent avec eux une même
» famille ; ils doivent sacrifier & oublier sans peine
» leur propre sentiment, dès que l'avis des autres
» leur semble mériter d'être préferé ; ils doivent
» renoncer à cette présomption déreglée, qui nous
» fait croire que nos lumieres sont toujours les
» plus sûres, à cette honte orgueilleuse, qui nous
» empêche d'avouer notre défaite, lors même que

» nous sommes forcés d'en convenir intérieure-
» ment &c.

Tous ces Discours ayant été prononcés, M. Harduin lût une *Lettre contenant des Reflexions sur l'Astrée de M. d'Urfé*, & M. le Comte de Mirabel termina la Séance par un Ouvrage Latin, intitulé, *Breves de Bello sententiæ*, qui fut applaudi.

ESTAMPES NOUVELLES.

LE sieur *Moyreau*, Graveur du Roi, ruë S. Jacques, à la vieille Poste, vient de mettre au jour la 47. Estampe qu'il a gravée d'après *Philippe Vauvremens*: elle est en hauteur, & porte pour titre, le PETIT PONT DE BOIS, d'après le Tableau original du Cabinet de M. le Comte de Mirebeau.

Le sieur *Petit*, Graveur, ruë S. Jacques à la Couronne d'Epines, près les Mathurins, qui continuë de graver la suite des Hommes Illustres du feu sieur Desrochers, Graveur du Roi, vient de mettre au jour les Portraits suivans.

GEORGES DE BRUNSWICK, II. Roi de la Grande Bretagne, Electeur d'Hanower, né le 9. Novembre 1683. On lit ces Vers au bas.

Ce Roi dans ses Etats fait revivre Themis,
Aux Loix de la Nation rend leur force suprême;
Et montre, en voulant bien s'y soumettre lui-même,
Qu'il mérite de voir à ses Loix tout soumis.

CLAUDE ERARD, Célebre Avocat au Parlement; né à Paris, mort le 7. Janvier 1700. âgé de 52. ans; ces Vers sont au bas.

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

Digitized by Google

ORK
BRARY.
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

Digitized by Google

Il a connu le ſublime & le beau,
Mais il choiſit la raiſon pour ſon guide.
Soutenu par l'éclat de ce brillant flambeau,
Il ſçut ſe faire un nom reſpectacle & ſolide.

PIERRE DE BOURDEILLE, Abbé, Seigneur de Brantôme, Chevalier de l'Ordre du Roi, mort dans un âge très-avancé, le 15. Juillet 1614. Les Vers qui ſont au bas, ſont de M. de la Cour-d'Amonville.

C'eſt l'Illuſtre Brantôme, en ſon air en ſes traits;
Charmant Sexe galant, qu'il a comblé de gloire,
Célebrez vous-mêmes ſes faits;
Vantez, honorez ſa mémoire.

Le ſieur le *Rouge*, Ingénieur & Géographe du Roi, à Paris, ruë des Auguſtins, vient de donner en deux grandes feuilles fort détaillées, le *Cours du Mein*, ou *la Franconie*, avec les routes. On y trouve de plus le Pays entre *Egra*, *Andemach*, *Ratisbonne* & *Spire*. L'Auteur à auſſi donné les mêmes Pays en feuilles de même grandeur, que ſes petites Cartes, *in*-4°.

CHANSON.

CONtre les traits de l'Amour
La raiſon n'eût jamais qu'une vaine puiſſance.
Plus on montre de réſiſtance,

Plus il triomphe sans retour :
Aimons ; la riante jeunesse
Nous range sous ses douces Loix ;
Il suffit qu'à ses feux on se livre une fois ;
Pour vouloir les goûter sans cesse.

Par M. Gaudet.

AUTRE.

AMour, tendre Amour, que j'implore ;
Viens fléchir, avec moi, la beauté que j'adore ;
Viens lançer dans son cœur tes traits les plus puissants :
Fais parler les plaisirs ; anime tous ses sens ;
Et, si tu veux payer mes larmes,
Qu'elle sente tes feux, comme je sens ses charmes.

SPECTACLES

Digitized by Google

SPECTACLES.

EXTRAIT d'un Ballet nouveau, composé de trois Entrées, précédées d'un Prologue, intitulé le Pouvoir de l'Amour, *représenté par l'Académie Royale de Musique, le 23. du mois dernier, annoncé dans le Mercure du même mois.*

LE Poëme de ce Ballet est de la composition de M. le Fevre de Saint Marc, & la Musique de M. Royer, qui a déja donné la Tragédie de *Pyrrhus*, en 1730. & le Ballet héroïque *de Zaïde, Reine de Grenade*, en 1739. représentées sur le même Théatre.

Le sujet du Prologue est tel que l'Auteur des paroles nous l'expose lui-même.

Promethée anime les hommes avec le feu céleste. Jupiter, pour le punir dans son propre Ouvrage, ordonne aux passions de s'emparer des cœurs; l'imagination descend des Cieux & fait naître l'Amour; les Mortels reconnoissent les charmes de ce Dieu, & se soumettent à son Empire.

Au Prologue, le Théatre représente une Campagne agréable, ornée de Statuës.

Promethée, descendant du Ciel, un flam-

Digitized by Google

beau allumé, à la main, expose le sujet par ces Vers :

Je descends du séjour de l'immortalité ;
J'ai soutenu l'éclat de la Divinité ;
J'ai contemplé son essence éternelle ;
Et j'en rapporte une étincelle,
Pour animer l'humanité :
Organes, devenez fléxibles ;
Feu pur, donnez la vie à leurs ressorts sécrets ;
Hommes, vivez, pensez, soyez sensibles.

L'Effet répond aux souhaits de Promethée; les Statuës s'animent; à mésure qu'il porte son flambeau sur elles.

La Terre s'ouvre ; les Passions en sortent pour s'emparer du cœur des Hommes ; elles font entendre qu'elles viennent par l'ordre de Jupiter ; voici ce qu'elles chantent en chœur, parlant à Promethée.

L'ordre de Jupiter nous améne en ces lieux ;
Nous venons pour venger les cieux ;
Tu n'as formé que des victimes.

L'Imagination, sortant d'un nuage, vient au secours des Hommes ; voici comme elle s'explique en leur adressant la parole.

Je viens vous rendre heureux ; j'inspire les désirs ;
Mortels, chérissez mon yvresse ;

Autour

Digitized by Google

Autour de moi je fais voler sans cesse
Et les erreurs, & les plaisirs &c.
Naissez, Amour, c'est l'ordre du destin.

L'Amour paroît ; il remercie l'imagination de l'avoir fait n'aître ; il fait enchaîner les Passions par les plaisirs avec des guirlandes de fleurs, ce qui donne lieu à un très-joli Ballet.

A la premiere Entrée, le Théatre représente les Jardins d'une Fée. Voici comment la Fée fait l'exposition du sujet.

Le destin doit m'ôter ma fille & ma puissance,
Si l'Amour peut triompher de son cœur ;
Du même Arrêt j'ai subi la rigueur ;
Mon pouvoir dépendoit de mon indifference.

Céphise, suivante de la Fée, lui donne ce conseil :

C'est aux plaisirs à garder une Belle ;
Il faut qu'en volant autour d'elle,
Ils parent les traits de l'Amour.

La Fée approuve ce que Céphise lui propose, & le fait connoître par ces Vers :

Cachez ma fille au pouvoir d'un vainqueur ;
De vos talens présentez lui les charmes ;
Que les plaisirs vous fournissent des armes ;

Digitized by Google

Amusez son esprit, pour garantir son cœur.

Zélide, fille de la Fée, vient; la Fée se retire, & Céphise se cache, pour pénétrer le secret de son cœur.

Zélide fait connoître par ce beau monologue ses sentimens sécrets.

L'objet, qui regne dans mon ame,
Vient animer ce beau séjour;
Rossignols, chantez mon Amour;
Que tout parle ici de ma flâme.
Que tout conspire à le charmer;
Mon cœur le voit déja paroître;
Tendre Amour, quand tu le fis naître;
Tu voulus me forcer d'aimer.

Céphise se montre aux yeux de Zélide, & lui dit :

Recevez les plaisirs dans ces douces retraites;
Ils fixent leurs pas où vous êtes, &c.
Voyez cette Nymphe légere; (a)
Que ses pas variés soyent des leçons pour vous;
C'est de l'indépendance une image sincere;
Vous la conserverez, en vivant avec nous.

La Nymphe a beau faire voir tout ce que son art à de plus amusant; Zélide, ne s'y prête point, & dit à Céphise;

(a) *La Dlle Camargo.*

Non,

Digitized by Google

Non, non; votre espérance est vaine;
Votre secours ne peut adoucir ma langueur;
Vous offrez le plaisir, sans donner le bonheur.

Un Cœur derriere le Théatre, annonce à Zélide l'approche de son Amant par ces Vers:

Zélide, l'Amour vous appelle;
Par vos attraits il triomphe en ce jour;
Quand vous cesserez d'être Belle,
Les Dieux affoibliront le pouvoir de l'Amour.

Emire, Amant secret de Zélide, se présente à elle; Céphise veut le distraire à son tour par le charme des plaisirs, mais elle le tente envain; il aime & il est aimé. Zélide fait connoître ce qui se passe dans son cœur en faveur d'Emire. Elle chante avec lui ce beau Duo.

Tendre Amour, remplis nos vœux;
Regne en nos ames.
Amour, quels plaisirs causent tes feux?
Regne en nos ames;
Tes flâmes
Font les heureux.

Céphise, voyant que les plaisirs ne peuvent arracher ces deux Amans aux charmes de l'Amour, renonce à son entreprise, &

Digitized by Google

se retire. Un Génie, invoqué par Emire, forme une Fête des plus galantes ; cette premiere Entrée est terminée par le Chœur :

Zélide, l'Amour vous appelle &c.

Le Théatre représente à la seconde Entrée ; d'un côté le Temple de Bacchus, de l'autre des rochers & des arbres. Le Pactole coule dans le fonds.

Hersilie, fille de Midas, Roi de Phrygie, ouvre la Scéne avec Eumolpe, Grand-Prêtre de Bacchus. Hersilie annonce à Eumolpe, que le Roi son Pere lui a ordonné de recevoir pour époux le Roi de Thrace. Eumolpe, à qui Hersilie avoit été promise, ne respire que vengeance, & se promet d'y être secondé par le pouvoir du Dieu, dont il sert les Autels ; voici comme il s'explique :

Bacchus protége la tendresse,
Que fait naître un objet charmant ;
Quand c'est par vos yeux qu'il nous blesse ;
L'Amour devient un sentiment,
Et n'est jamais une foiblesse.

Un bruit de trompettes annonce les Bacchantes, qui viennent célébrer la Fête du Dieu qui les agite. Toute cette Fête se passe en chœurs & en danses de caractére. Midas vient déclarer à Eumolpe qu'il faut qu'il cé-

de

Digitized by Google

de Hersilie au Roi de Créte. Eumolpe lui répond.

Bacchus punira tes refus ;
Je soutiendrai mes droits ; je brave ta puissance ;
De la soif des trésors tu sentiras l'abus &c.

Ces ménaces n'étonnent point Midas ; il dit avec une entiere confiance que le Dieu lui à tout promis ; Bacchus lui tient parole, pour le punir d'en avoir manqué à son Grand-Prêtre : tout ce qu'il touche se convertit en or ; les Arbres sont couverts de ce métal, aussi funeste que précieux ; on le voit couler sur les Ondes du Pactole, mais il produit en même tems la mort des Sujets de Midas, parce que tous ceux qu'il touche, sont changés en or, & ne sont plus que des Statuës inanimées. Eumolpe a pitié de ces Peuples désolés ; pour faire cesser la désolation générale, il ordonne à Midas d'aller se plonger dans le Pactole, où il perdra cette vertu si funeste à ses Etats ; l'effet répond à la promesse ; Midas en reconnoissance, accorde Hersilie au Grand-Prêtre ; Eumolpe rend graces à Bacchus par cette Hymne.

Bacchus, sois nous toujours favorable ;
Reçois nos tendres vœux ;
Tout nous rit, quand tu le veux ;
Sous tes loix tout est heureux ;

Rends

Digitized by Google

Rends ce bonheur durable ;
Sur toi tout se fonde ;
Par toi, tout abonde
Sur nos Côteaux ;
La treille est riante & féconde ;
Mais le Ciel gronde ;
Par des soins nouveaux,
Préviens nos maux.
Fais voir ta puissance ;
Tu dois la naissance
Au plus grand des Dieux ;
Quitte les Cieux ;
Commande à l'orage
De calmer sa rage ;
Qu'il vole en d'autres Lieux.

Cette seconde Entrée finit par ce chœur.

Triomphez, Dieux puissants ; unissez vos Autels ;
Rassemblez à jamais tous les vœux des Mortels.

Voici l'exposition du sujet de la troisiéme Entrée, faite par l'Auteur même.

Les Peuples du Nord, que le Soleil n'éclaire que pendant six mois, étoient autrefois dans l'usage d'immoler une jeune Fille en action de graces, quand le Soleil reparoissoit.

Le Théatre représente un lieu sauvage ; on voit un Autel au milieu :

Le Dieu du jour, sous la forme du Sacrificateur.

Digitized by Google

ficateur, ouvre la Scéne avec un Sauvage, à qui il dit :

Se peut-il qu'en ces Lieux la pieté barbare ;
Pour sacrifice, offre un sang précieux ?
Tu vois cet Autel qu'on prépare ;
La fille de ton Roi ; cette Beauté si rare,
Marphise, y doit tomber sous un fer odieux.

Le Sauvage acheve l'exposition du sujet par ces Vers :

Pouvez-vous condamner un si grand Sacrifice ?
Ignorez-vous, Ministre de nos Dieux,
Que notre zéle ainsi marque l'instant propice
Où le Soleil reparoit en ces Lieux ?

Le prétendu Sacrificateur se fait connoître pour le Dieu du jour lui-même. Il fait connoître au Sauvage qu'on l'offense quand on croît l'honorer, & lui défend de réveler le secret qu'il lui confie ; on vient offrir le Sacrifice : Marphise, qui doit être immolée, gémit avec le Peuple ; le Sacrificateur mêle ses tendres plaintes à celles qu'il entend de toutes parts ; le Roi seul paroît inflexible ; il ordonne d'immoler la victime ; le Dieu du jour la fait retirer. Marphise, croyant recevoir le coup mortel, tombe évanouie sur l'Autel. Le Grand-Prêtre ne peut tenir contre un spectacle si triste pour lui, & parle ainsi.

Que

Digitized by Google

Que vois-je ? O Mortelles douleurs !
Marphise, reprenez la vie ;
Marphise, revenez à vous.
Ouvrez ces yeux si tendres & si doux,
Ces yeux par qui mon ame à la vôtre est unie.
Marphise, reprenez la vie &c.

Marphise, touchée de la pitié du Sacrificateur, lui dit tendrement.

Quel spectacle frappe ma vûë !
Vous devez m'immoler, & vous tremblez d'effroi !
Vous pleurez à mes pieds ; que mon ame est émüe ?
Ah ! quelle est la victime, ou de vous ou de moi ?

Cette Scéne a paru très-intéressante. Le Roi & les Peuples reviennent ; le Sacrificateur se fait connoître pour le Dieu du jour, & abolit pour jamais ce sacrifice barbare ; on lui obéit, & on chante sa gloire par de nouveaux Divertissemens.

Le 19. Mai, la même Académie donna la derniere Représentation de ce Ballet, & le lendemain, elle donna par extraordinaire une Représentation de l'Opera de *Phaeton*, pour la Capitation des Acteurs, comme cela se pratique toutes les années.

Le 21. on reprit la Tragédie *d'Hyppolite & Aricie*, qu'on avoit remis au Théatre au mois

mois de Septembre dernier, avec quelques changemens, dont on a rendu compte dans le Mercure du même mois.

Le 28. on remit au Théatre le Ballet Héroïque des *Indes Galantes*, lequel avoit été représenté pour la premiere fois au mois d'Août 1735. avec un très-grand succès. Les paroles sont de M. Fuselier, & la Musique de M. Rameau; on peut voir l'Extrait qui en a été donné au mois de Septembre de la même année, pag. 2035.

A Mlle Clairon, sur le Rôle de Venus, qu'elle a chanté dans l'Opera d'Hésione, *remis au Théatre le mois de Mars dernier.*

Hier, à leur gré, tes sons mélodieux,
Chere Clairon, moissonnoient le suffrage,
Et tes attraits, toujours victorieux,
Montroient Venus, & frappoient d'avantage.
Tous les Amours venoient te rendre hommage;
T'applaudissoient; c'étoit à qui mieux mieux.
L'aîné de tous, quoique d'humeur volage,
S'est, pour jamais, établi dans tes yeux.
Qui la fixé? c'est ton air gracieux:
Oui, je l'ai vû; j'étois dans le Parterre,
Lorsqu'à sa mere il a fait ses adieux.
Tant que Clairon restera sur la Terre,
Je veux, dit-il, abandonner les Cieux.

Le

Le 6. Mai, les Comédiens François remirent au Théatre la Comédie du *Bourgeois Gentilhomme*, de Moliere, avec tous ses agrémens, dans laquelle la Dlle Chariére, nouvelle Actrice, qui n'a jamais paru sur aucun Théatre public, joua le Rolle de *Nicole*, d'une maniére à s'attirer les applaudissemens de toute l'Assemblée, sur-tout dans la Scéne où elle fait de grands éclats de rire, en voyant M. Jourdain en habit de Courtisan, dont elle se moque, ce qui met son Maître de très-mauvaise humeur, les défenses qu'il lui fait de rire & les efforts qu'elle fait pour s'en empêcher, la font encore éclater davantage.

Le 11. la même Actrice joüa le Rolle de *Marine* dans la petite Comédie de la *Serenade*, elle fut encore applaudie.

Le 13. les mêmes Comédiens donnerent une petite Piéce nouvelle en Vers & en un Acte, intitulée *Zenéide*, de la Composition de M. de *Cahuzac*, que le Public a généralement applaudie, de laquelle on parlera plus au long.

Le 14. la nouvelle Actrice joüa le Rolle de *Dorine*, dans la Comédie du *Tartuffe*, avec applaudissement.

On a rapporté dans le dernier Mercure p. 755. le Discours que le sieur Rozeli, nouvel Acteur, prononça à la Clôture du Théatre; voici celui qu'il prononça à l'Ouverture, le

Digitized by Google

15. du mois dernier, qui fut extremement applaudi.

Messieurs, nous comptions avoir au-
» jourd'hui l'honneur de représenter de-
» vant vous la Tragédie d'Alzire, comme
» plus convenable au tems d'où nous sor-
» tons, par l'Héroïsme chrétien qui termine
» cet Ouvrage.

» L'Auteur d'*Alzire* & de *Mérope* vouloit
» même retirer cette derniere Piéce jusqu'à
» l'hyver, afin d'avoir le tems de la rendre plus
» digne des suffrages, dont vous l'honnorez,
» mais nous avons crû pouvoir aujourd'hui
» vous en donner une Représentation; ce jour,
» ainsi que celui de la Clôture, de notre Théa-
» tre est consacré aux Tragédies dans lesquel-
» les éclate la vertu Chrétienne ou morale;
» & quelque vertu qu'on mette sous vos
» yeux, vos cœurs sont toujours ouverts
» pour elle.

» C'est une justice que tous les Etrangers
» rendent à la Nation Françoise. On diroit
» que le seul goût des beaux Arts vous ras-
» semble ici, Mrs, mais c'est toujours aux
» sentimens les plus épurés que vous applau-
» dissez d'avantage; vous plaignez les passions,
» mais l'idée de la vertu vous transporte; ses
» caractéres imprimés dans les cœurs de tous
» les hommes, paroissent plus vifs dans les
» vôtres; ce sentiment prompt & unanime,

» qui

» qui vous saisit tous, à un trait de morale
» mis à sa place, à un effort de generosité,
» à toutes les idées du devoir, est la voix de
» la Nature, qui enseigne par vous à tous les
» Ecrivains, que la premiere régle de leur Art
» est d'aimer la vertu pour la peindre.

» Voilà pourquoi, Mrs, vous couronnez
» des ouvrages, où l'amour est immolé à
» l'honneur, ou qui sont entierement dépouil-
» lés de la passion de l'amour; l'Auteur de
» *Mérope* est convaincu, & j'ose le dire en
» son nom, que ce n'est qu'à ces sentimens
» nobles de vos ames, qu'il doit le bonheur
» de vous plaire, & que vous avez fait grace
» aux défauts qu'il avoüe, en faveur des efforts
» qu'il a tentés, pour vous peindre ce qui est
» dans le fond de vos cœurs.

» Le Public rassemblé & paisible, est tou-
» jours vertueux; son goût dominant éclate,
» même jusques dans la gayeté de la Comé-
» die; s'il rit des plaisanteries, s'il soûrit aux
» idées fines, si sa joye se développe à un
» jeu de Théatre heureux, il applaudit hau-
» tement la saine Morale, qui n'est point dé-
» placée; il s'attendrit aux peintures touchan-
» tes d'un homme de bien, affligé; tout ce
» qui est marqué au coin de l'utile, de l'hon-
» nête, du sage, est plus dans votre nature que
» tout le reste.

» Envain des critiques, plus jaloux qu'é-
» clairés,

» clairés, ont voulu, Mrs, vous priver de » ce plaisir respectable, que vous avez goûté » à des Piéces Comiques, où des situations » attendrissantes, & des sentimens honnê- » tes vous ont fait repandre des larmes.

» Indignes d'être émus de ce qui vous tou- » che, ils ont condamné ces pleurs, que » l'honnête-homme seul peut verser; ils se » sont écriés que la Comédie ne doit que faire » rire, comme si dans la vie ordinaire, dont » la Comédie est l'image, on ne voyoit pas » tous les jours des choses attendrissantes sans » être tragiques.

» La Comédie peut être quelque-fois tou- » chante, sans doute, pourvû qu'elle ne dé- » genere pas en Tragédie bourgeoise.

» Il y a cent routes pour aller au cœur, & » vous les ouvrez toutes; vous agrandissez, » Mrs, par votre goût qui s'étend à tout, la » carriére charmante des beaux Arts.

» C'est un partage bien triste, de combattre » cette voix publique, qui est toujours à la » longue si respectable, & si infaillible; c'est » une entreprise bien odieuse, de vouloir dé- » goûter ceux qui ne doivent être animés ou » découragés que par vous.

» Cette voix publique, est ce qui perfec- » tionne en tout genre les génies que la hon- » teuse & la satyrique envie voudroient anéan- » tir; elle excite celui qui mettant la Flutte

» d'Orphée

» d'Orphée sous les doigts d'un Automate ;
» donne la vie & le talent à la pierre qu'il
» anime ; elle encourage nos Peintres à trem-
» per leurs pinceaux dans les couleurs de la
» Nature ; elle attendrit le Marbre & le
» Bronze sous le cizeau de nos *Phidias*, qui
» embellissent Paris & nos Provinces ; elle a
» rendu plus touchans les Sons hardis de ce
» Musicien, qui après Lully & ses heureux
» imitateurs, a fait entendre une harmonie
» nouvelle. Vos applaudissemens donnés à
» *Electre* ont fait naître *Rhadamiste*. C'est à
» vous, Mrs, qu'on doit *le Glorieux & le*
» *Préjugé à la mode* ; l'Auteur de Mérope
» avoue que si jamais il pouvoit être placé à
» côté des Auteurs de ces Ouvrages, il ne le
» devroit qu'à vous. Est-il une plus flateuse
» recompense? Est-il une protection qui égale
» votre faveur, un poste qui puisse en tenir
» lieu, une cabale qui puisse l'enlever ? Les
» intrigues, l'autorité donnent les places,
» & vous seul pouvez donner la gloire.

» Mais plus vous favorisez les talens, plus
» je sens que je retarde votre impatience
» d'entendre l'Actrice, qui fait parler l'amour
» d'une mére avec tant de verité, & de pa-
» tétique, & qui a trouvé dans la Nature l'art
» de faire verser long-tems des larmes, quoi-
» que les larmes d'ordinaire s'épuisent si vîte.
» Vous voulez entendre ces autres Acteurs,

» qui

Digitized by Google

» qui, tous dans leurs differens caractéres, » marquent une égale envie de vous plaire, » un viellard tendre & simple, un jeune » homme naturel & noble, tous également » animés du soin d'étudier les goûts d'une » Nation, qui est devenuë dans les Belles-» Lettres le modéle des Nations.

» Si ce désir, si ce zéle étoient une excuse » pour oser ici vous parler de moi-même, » j'oserois, Mrs, vous demander quelque » grace; après vous avoir parlé de la justice » que vous rendez, j'oserois vous dire, que » si vos suffrages perfectionnent les talens, » vos bontés peuvent même les faire naître.

A Mlle du Mesnil, sur son Rôle de MEROPE.

Ce n'est plus du Mesnil qui paroît sur la Scéne;
Aussi-tôt qu'on la voit dans *Mérope* joüer,
A tous les Spectateurs elle fait avoüer
Qu'elle-même y devient *Mérope & Melpomene.*

SUR le même sujet.

MEROPE, l'on voit en toi
Du Théatre les délices,
De nos Poëtes le Roi,
Et la Reine des Actrices.

Le 2. Mai, les Comédiens Italiens remirent au Théatre *le Festin de Pierre*, Comédie Italienne, en cinq Actes, tirée de l'Espagnol.

Cette

Cette Piéce qui est ornée de beaucoup de Spectacle, & parfaitement bien représentée, a été reçûë favorablement du Public.

On voit au quatriéme Acte, entre autres Décorations convenables au sujet de la Piéce, celle du Tombeau, sur lequel est représentée la Statuë Equestre du Commandeur, tué en combattant contre D. Juan. Ce Monument est placé dans un grand Vestibule soutenu par des Colonnes de Marbre, ornées de branches de Lauriers; on y voit de chaque côté deux grandes Figures de Femmes, en pied, de grandeur naturelle sur des piédestaux, en action de tirer un grand rideau surmonté d'un Dais, pour découvrir le Monument, dont le coup-d'œil produit un très-grand effet.

La Décoration du cinquiéme Acte, où le repas est donné, représente un magnifique Salon, au fond duquel s'éleve un grand Buffet, & aux deux côtés, deux autres de moindre grandeur, garnis de Vases précieux, le tout éclairé par quantité de Girandoles & de Flambeaux, garnis de bougies; la Table du repas, ornée & éclairée de même, est placée presque sur le devant du Théatre; on y sert un Ambigu, avec beaucoup d'ordre & de goût.

Ces deux Décorations, qui ont été généralement applaudies par de nombreuses Assemblées, ont été composées & peintes par M. *Brunetti*, Peintre Italien. Comme

Digitized by Google

Comme le ſujet de cette Comédie eſt connu de tout le monde, on n'entrera dans aucun détail; on dira ſeulement que la même Piéce a été repréſentée à Paris ſur le même Théatre par les mêmes Comédiens, qui y étoient arrivés l'année précedente; on n'ignore pas auſſi que cette Comédie, ſuivant le Commentateur des œuvres de *Despreaux*, a été inventée en Eſpagne, imitée en Italie & perfectionnée en France.

Le 22. les mêmes Comédiens, donnerent la premiére repréſentation d'une Comédie en Vers, & en trois Actes, intitulée les *deux Baſiles ou le Roman*, laquelle a été reçuë très-favorablement du Public. Elle eſt de la Compoſition de M. Guiot de Merville. Cette Piéce, dont on parlera plus au long, eſt terminée par un des plus ingénieux divertiſſemens qui ait été donnés au Théatre Italien, exécuté au mieux & géneralement applaudi; les Sieurs Riccoboni & Deshayes, ont compoſé les Pas du Ballet, & le ſieur Blaiſe, Baſſon & Penſionnaire des Comédiens Italiens, a compoſé les Airs danſant & chantant du Divertiſſement.

Digitized by Google

TRIOLETS sur la Comédie du Sylphe, *représentée au Théatre Italien le 5. Février dernier.*

TOn charmant *Sylphe*, Sainte Foy,
Saisit l'estime génerale;
Sur la Sene il donne la Loi;
Ton charmant Sylphe, Sainte Foy,
Qui sçût triompher mieux que toi
De l'une & de l'autre cabale?
Ton charmant Sylphe, Sainte-Foy,
Saisit l'estime génerale.

C'est de *l'Oracle* le pendant;
Ce chef-d'œuvre de mignature.
Tracé d'un art libre & prudent
C'est de *l'Oracle* le pendant.
Il peint l'Amour le plus ardent,
Sous des couleurs d'après nature
C'est de l'Oracle &c.

Tu ne suis point d'original;
Dans ce double tableau comique
Il n'en parût jamais d'égal;
Tu ne suis point d'original.
C'est un prodige Théatral,
Un Phenoméne dramatique;
Tu ne suis point &c.

On

Digitized by Google

On l'a vû bien représenté
Par Sylvia, Lelio, d'Haye;
Il fût applaudi, fort goûté,
On l'a vû bien représenté;
Le beau Sexe fut enchanté
De sa fiction tendre & gaye;
On l'a vû &c.

L'Ouverture de l'Opera Comique se fera à l'ordinaire, à la Foire S. Laurent à la fin du mois de Juin ou au commencement de Juillet. Il y a lieu de croire que ce Spectacle, qui depuis quelques années n'étoit pas goûté, comme il l'étoit autrefois, va reprendre une meilleure forme sous la direction d'un nouvel entrepreneur, homme de gout, actif & fort entendu, soit pour le choix & les caractéres des Piéces convenables à ce Théatre, & pour les Acteurs propres à remplir ces mêmes caractéres, soit pour la Musique, la symphonie, le chant & les Ballets. On rendra compte au Public du succès de cette nouvelle entreprise.

Digitized by Google

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

ON mande de Vienne du 19. du mois dernier, que selon les lettres que la Reine de Hongrie a reçû du Prince Lobckowitz, les François font de grands mouvemens dans le Haut Palatinat, & que le Maréchal de Broglie s'est déterminé à détacher un Corps considérable de troupes, pour faire entrer des vivres dans Egra, & pour renouveller la garnison de cette Place.

Il passe tous les jours à Vienne une grande quantité de Soldats de recruës, destinés pour l'armée commandée par le Feldt-Maréchal de Kevenhuller, & l'on a fait partir un train d'artillerie pour celle qui est sous les ordres du Prince de Lobckowitz.

On a appris d'Amberg du 25. du mois dernier, que le Maréchal de Broglie ayant reçû ordre de S. M. T. C. de faire entrer de nouvelles provisions de vivres dans Egra, & de relever en même-tems la garnison de cette Place, il partit de Straubingen le 10. pour se rendre à Amberg, & qu'après avoir fait ses dispositions, il détacha le 15. sous les ordres du Marquis du Chayla, Lieutenant Géneral, 13. Bataillons & 54. Escadrons, qui s'avancerent le même jour à Papemberg, Bourg situé à sept lieuës de cette Ville.

Le lendemain, le Marquis du Chayla marcha à Pressac, & l'avant-garde des troupes qu'il commandoit, obligea un Corps de Cavalerie des Autrichiens, qui s'y étoit rassemblé, de se retirer.

Ce Lieutenant-Géneral se rendit le 17. à Arndorff,

Digitized by Google

dorff, & le 18. à Mittertchich, d'où un autre Corps de Cavaserie & de Hussards des troupes Autrichiennes, se retira aussi à son aproche, & le 19. il arriva à Egra. Son retour s'est fait avec le même ordre, & le 24. il rejoignit à Amberg le Maréchal de Broglie, n'ayant perdu dans sa marche que quelques traîneurs.

Les Régimens de Limosin, de Bourgogne, de Médoc & de Ponthieu, sont restés en garnison à Egra sous les ordres du Comte d'Herouville, Lieutenant-Géneral.

On mande de Hambourg du 2. de ce mois, qu'on a reçû avis de Passau, que le 15. du mois dernier, le Prince Charles de Lorraine étoit arrivé de Vienne à Viltzhoven, & qu'après y avoir assisté à un Conseil de guerre qu'avoit tenu le Feldt-Maréchal de Kevenhuller, il en étoit parti pour se rendre à l'armée commandée par le Prince de Lobckowitz; que le Feldt-Maréchal de Kevenhuller avoit commencé à faire assembler entre Schardingen & Passau, les troupes Autrichiennes qui sont sous ses ordres, & que plusieurs Régimens de ces troupes avoient déja passé l'Inn.

Un couriér arrivé de Baviere, a rapporté que l'Empereur s'étoit rendu le 24. de Munich à Landshut, où le Comte de Seckendorf a établi son quartier géneral.

On a appris de Mnnich, que le Baron de Berenklaw, ayant marché avec un Corps considérable de troupes Autrichiennes, pour attaquer quelques postes occupés par les François, trois Compagnies Franches de ces derniers qui étoient à Falkirken, avoient soutenu avec une extrême valeur tous les efforts des Autrichiens, mais qu'elles avoient été fort maltraitées, & que plusieurs des Officiers & des Soldats, dont elles étoient composées, avoient été faits prisonniers de guerre.

Digitized by Google

M. de la Croix, Commandant d'une de ces Compagnies, lequel s'est acquis une grande réputation par la hardiesse de plusieurs entreprises, & par le bonheur avec lequel il les a executées, est de ce nombre.

Suivant les dernieres lettres écrites de Straubingen, le Comte de Saxe partit le 10. de ce mois, pour aller se mettre à la tête du Corps de troupes Françoises, qui est dans les environs d'Amberg, & avec lequel il doit observer les mouvemens du Prince de Lobckowitz.

Depuis le départ du Comte de Saxe, le Prince de Conti a pris le commandement des troupes qui étoient à Deckendorf sous les ordres de ce Lieutenant-Géneral.

FRANCFORT.

ON a appris de cette Ville le 19. du mois dernier, que le 17. à six heures du matin, l'Empereur, accompagné du Prince Royal, partit pour se rendre en Baviére, & que S. M. I. alla coucher à Mergentheim, d'où elle dut arriver le 18. à Donawert, & le 19. à Munich.

Les Magistrats de Francfort ont fait fournir à l'Empereur 200. chevaux pour le conduire jusqu'à une certaine distance, & l'on a expedié des ordres pour que S. M. I. en trouvât un pareil nombre à chaque relai.

L'Empereur, avant que de partir pour Munich, a disposé de la Charge de Vice-Président du Conseil Aulique en faveur du Comte de Seidwitz, qui a été Directeur de ce Conseil sous le Regne du feu Empereur. S. M. I. a assuré à son départ les Magistrats de Francfort, qu'elle étoit extrêmement sensible au zéle & au dévoüement que les habitans avoient

Digitized by Google

avoient témoignés pour ses interêts; qu'ils conserveroient toujours une part distinguée dans sa bienveillance, & que dans toutes les occasions elle s'empresseroit à leur donner des marques de sa protection.

Le Baron de Zillerberg, Ministre de l'Archevêque de Saltzbourg, s'étant plaint à de ce que les troupes Hessoises, qui sont au service de l'Empereur, avoient obligé les habitans du Bailliage de Lauffen & de quelques autres Cantons, de remettre leurs armes, le Ministre de Hesse a représenté par ordre de la Cour, que les troupes Hessoises ne se seroient pas portées à cette extremité, si les Géneraux qui les commandent, n'avoient pas découvert que ces habitans entretenoient des intelligences avec les Autrichiens.

COLOGNE.

ON mande de Manheim du 27. du mois dernier, qu'il y est arrivé de Mayence un courier, par lequel on a été informé que le Comte d'Ostein Engelheim, un des Chanoines du Chapitre, & qui étoit l'un des Administrateurs nommés pour avoir la direction des affaires de l'Electorat pendant la vacance du Siége, avoit été élû le 22. du même mois Electeur de Mayence.

Selon les lettres reçûës du Haut-Palatinat, le Marquis du Chayla, Lieutenant-Géneral des armées de S. M. T. C. a été détaché d'Amberg par le Maréchal de Broglie avec un Corps considérable de troupes, pour jetter du secours dans Egra; il s'est rendu dans les environs de cette Place, sans éprouver aucun obstacle de la part du Prince de Lobckowitz, qui à l'approche des François s'est retiré dans les montagnes voisines, & après avoir fait entrer

Digitized by Google

une grande quantité de provisions dans la Ville, & en avoir retiré l'ancienne garnison qu'il avoit remplacée par de nouvelles troupes, il avoit repris la route d'Amberg, pour aller rejoindre le Maréchal de Broglie.

On a appris de Spire, que le 25. treize Bataillons des troupes Françoises, commandées par le Maréchal de Noailles, y avoient passé le Rhin; que ce Géneral a déja visité plusieurs Places d'Alsace, & que le 23. il arriva à Landau, où toute la Cavalerie de la Maison du Roi Très-Chrétien devoit être assemblée avant le 12. de ce mois, & où l'on attendoit encore plusieurs Régimens d'Infanterie & de Cavalerie.

ESPAGNE.

ON apprend de Madrid du 23. du mois dernier, que l'Intendant de Marine de Galice a mandé au Roi, que le Vaisseau *la Notre-Dame de l'Esclavage*, armé en course & commandé par Don Olivier Colinez, avoit pris le 22. Mars dernier sur la Côte de Portugal le Vaisseau Anglois *la Diligence*, à bord duquel on a trouvé une grande quantité de bled & de viande salée.

Le même Intendant a depuis informé S. M. que la Balandre Angloise *l'Anne*, commandée par le Capitaine Joseph Tone, avoit été prise sur les Côtes de Portugal par l'Armateur Mathieu Perira.

L'Intendant de Marine du Ferol a mandé à S. M. que l'Armateur Don Juan-Baptiste Per avoit conduit au Port de la Corogne le Vaisseau Anglois *l'Anne & Sara*, qu'il a pris le 18. du mois dernier, & dont la charge est estimée 12600. Piastres.

Le Roi a appris en même-tems, que le 2. l'Armateur Lucas Constantin étoit entré dans le Port de Bayona avec le Vaisseau *la Marguerite*, commandé

Digitized by Google

mandé par le Capitaine Dechen, dont il s'est emparé près d'Oporto, & à bord duquel il y avoit des vins de plusieurs especes pour la valeur de 78000. Réales, & que cet Armateur avoit rencontré sur la Côte de Portugal la Fregate Biscayenne *la Notre-Dame del Coro*, qui avoit enlevé à la hauteur de Lisbonne un Brigantin Anglois, chargé de cuirs & de Salines.

ITALIE.

ON mande de Rome du 9. du mois dernier, qu'un courier arrivé de Bologne, a rapporté qu'un Corps de Dragons & de Hussards de l'armée de la Reine de Hongrie s'étant avancé à Forlinpopoli, y avoit attaqué une partie des Dragons & des Miquelets de l'arriere-garde de l'armée Espagnole, & qu'il avoit d'abord mis ces troupes en desordre, mais qu'elles s'étoient ralliées après avoir été jointes par 800. hommes de Cavalerie, qui vinrent de Forli à leur secours, & qu'elles avoient obligé les Autrichiens de prendre la fuite, sans leur laisser le tems d'emporter leurs morts & leurs blessés.

On apprend de Smyrne, que le 29. Janvier dernier l'Archevêque Grec de Césarée, lequel étoit Légat du Patriarche d'Arménie à Jérusalem, avoit embrassé la Réligion Catholique, & qu'il avoit fait sa Profession de Foi dans la Chapelle du Consul de France, en présence du P. Jerôme Lanza, Vicaire Apostolique, & du P. Michel de Paris, Supérieurs des Missionnaires Capucins, entre les mains du P. Etienne de Constantinople, Religieux du même Ordre, qui l'a instruit des dogmes de l'Eglise Romaine.

Digitized by Google

GENES ET ISLE DE CORSE.

ON a appris de la Bastie, que les Rebelles de l'Isle de Corse ont tenu une seconde assemblée génerale à Castel d'Aqua dans la Piéve d'Alesani, & qu'après y avoir confirmé toutes les résolutions qu'ils avoient prises dans leur premiere assemblée, ils ont nommé les Chefs qui doivent commander de l'autre côté des Montagnes. On assûre qu'ils sont toujours déterminés à demeurer sous la domination de la République, pourvû qu'elle consente de leur accorder leurs demandes.

On ne parle presque plus du Baron de Neuhoff, & l'opinion génerale est que cet avanturier, voyant que les Corses ne veulent point avoir de confiance en ses promesses, a renoncé au dessein de fomenter une nouvelle révolte dans leur Isle.

Les lettres reçûës de l'Etat Ecclésiastique portent que les troupes Espagnoles, commandées par le Comte de Gages, se fortifioient à Rimini, à Savignano & à Sant Arcangelo, & que ce Géneral avoit laissé à Forli un détachement de 600. hommes de Cavalerie, pour s'opposer aux entreprises des Hussards Autrichiens, qui s'étoient avancés sur la frontiére de la Romagne.

On a appris de Lombardie, que le Comte de Traun avoit toujours son quartier géneral à Carpi, quoique la plus grande partie des troupes de la Reine de Hongrie, qui sont sous ses ordres, soit entrée dans le Bolonois & dans le Ferrarois.

GRANDE BRETAGNE.

ON mande de Londres, que le Roi s'étant rendu le 2. de ce mois à la Chambre des Pairs avec les cérémonies acoûtumées, & que S.M. ayant mandé

Digitized by Google

mandé la Chambre des Communes, fit aux deux Chambres le Discours suivant.

MYLORDS ET MESSIEURS, *la sagesse, & la diligence, avec lesquelles vous avez déliberé sur les affaires publiques dans le cours de cette Séance, & le zéle avec lequel vous vous êtes conduits, me donnent la plus grande satisfaction. Afin que cette Nation & la cause commune puissent retirer les fruits les plus avantageux de vos résolutions, j'ai donné ordre sur la réquisition de la Reine de Hongrie, que mes troupes, comme auxiliaires de S. M. H. passassent le Rhin, conjointement avec les troupes Autrichiennes, pour secourir & défendre cette Princesse, & pour s'opposer à toutes les entreprises dangereuses, qui pourroient préjudicier à la balance du pouvoir & à la liberté de l'Europe, au empêcher que la tranquillité générale ne soit rétablie sur de justes & solides fondemens. J'ai fait rester une forte Escadre dans la Méditerranée, & une autre en Amérique; afin de continuer d'incommoder les Espagnols, & de les réduire à accepter une paix, dont les conditions soient sûres & honorables pour la Grande-Bretagne, aussi-bien que pour maintenir les droits de navigation, & de commerce, qui appartiennent à mes Sujets, & par le moyen de la première de ces Escadres, mes Alliés en Italie ont reçu & continuent encore de recevoir un secours des plus utiles & des plus avantageux.*

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, *je vous remercie des subsides considérables que vous m'avez accordés pour le service de cette année, & qui seront, comme vous pouvez en être assurés, employés aux fins importantes pour lesquels ils sont destinés.*

MYLORDS ET MESSIEURS, *j'ai une parfaite confiance en votre affection, & l'objet immuable de mes désirs, est de procurer le bonheur de mes Royaumes, & de travailler efficacement aux véritables intérêts de mes Sujets. Je m'attends que de votre*

rôté, par reconnoissance, vous ferez vos plus grands efforts dans vos Provinces respectives, pour y faire aimer mon Gouvernement, & pour conserver la paix & la tranquillité de la Nation.

Deux Armateurs Anglois ont pris & conduit à Lisbonne deux Armateurs Espagnols, & les lettres de la Jamaïque marquent que le Vaisseau de guerre *l'Experience*, de 20. canons & la Chaloupe *l'Espion*, étoient entrés le 28. Janvier dernier dans le principal Port de cette Isle avec deux Vaisseaux de la même Nation, sur lesquels on avoit trouvé beaucoup d'argent & de marchandises. Outre les caisses d'argent qui étoient à bord de la prise faite par le Vaisseau de guerre *l'Ecureuil*, on a découvert dans le fond de cale 15000. livres sterlings en or.

Les lettres reçûës de la Caroline Méridionale, portent que deux Vaisseaux Anglois, armés en course à Philadelphie par les Capitaines Doweld & Sibbald, avoient conduit à la Providence un Vaisseau de Registre Espagnol, & un autre Bâtiment de la même Nation, destiné pour la Vera Cruz.

HOLLANDE ET PAYS-BAS.

ON a appris de la Haye du 3. de ce mois que le Comte Figuarola, s'y étant rendu de Bruxelles par ordre du Comte de Konigseg Erps, Gouverneur des Pays-Bas par *interim*, pour demander de la part de la Reine de Hongrie, que la République mit des garnisons de ses troupes dans les Villes de Mons, d'Ath, de Charleroy & de Saint Guillain, à la place des 6000. hommes de troupes Hessoises à la solde de la Grande-Bretagne, lesquels devoient aller joindre les troupes Angloises, commandées par le Comte de Stairs, les Etats Géneraux ont résolu de faire marcher six Bataillons & deux Escadrons, pour être distribués dans ces differentes Villes.

Digitized by Google

La Ville de Groningue a donné son consentement à la marche des 20000. hommes demandés à la République par la Reine de Hongrie.

Suivant les avis reçûs de Cologne, le Duc d'Aremberg a passé le 23. du mois dernier le Rhin à la tête des Régimens Autrichiens qui étoient restés en deçà de ce Fleuve.

Le Marquis de Fenelon, Ambassadeur du Roi de France, & le Comte de Sintzheim, Ministre Plénipotentiaire de l'Empereur, informerent le 2. de ce mois les Etats Géneraux que le Marquis du Chayla, Lieutenant-Géneral des armées de S. M. T.C. avoit fait entrer un Convoi considérable dans Egra, & qu'il avoit mis une nouvelle garnison dans cette Place, suivant l'ordre qu'il avoit reçû du Maréchal de Broglie.

FRANCE,

NOUVELLES DE LA COUR, DE PARIS, &c.

LE 7. de ce mois, le Prince de Grimberghen, Ambassadeur Extraordinaire de l'Empereur, eut sa premiere Audience particuliére du Roi, & il y fut conduit, ainsi qu'à celles de la Reine, de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames de France, par M. de Verneuil, Introducteur des Ambassadeurs.

Le même jour, le Comte de Piosasque, Ministre Plénipotentiaire de l'Empereur, eut une Audience particuliere du Roi, & il prit congé de S. M. Il eut ensuite Audience de la Reine, de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames; il y fut conduit par le même Introducteur.

Le

Digitized by Google

Le Roi a donné le Gouvernement des Ville & Forts de S. Malo, au Marquis de Meuze, Lieutenant-Géneral, & celui du Fort-Louis du Rhin, qu'il avoit, au Marquis du Caila, Lieutenant-Géneral & Inspecteur de Cavalerie.

Le 16. la Reine se rendit à l'Eglise des Religieux Recolets de Versailles, qui célébroient la Fête de S. Jean Nepomucene, & elle y communia par les mains de l'Archevêque de Roüen, son Grand-Aumônier.

L'après midi, S. M. entendit dans la même Eglise le Panégyrique du Saint, prononcé par le Pere Louis, Recolet, & elle assista au Salut.

Le même jour, l'Evêque de Bayeux fut reçû dans l'Académie Françoise, à la place vacante par la mort du Cardinal de Fleury; M. de Moncrif, Directeur, lui répondit au nom de l'Académie, & ils parlerent l'un & l'autre avec beaucoup d'éloquence.

M. l'Evesque de la Ravaliere, connu par la belle Edition qu'il a donnée des *Poësies du Roi de Navarre*, ayant été nommé à la place vacante de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres, par le décès de M. de la Boissiere de Chambors, dont il a été parlé dans le Mercure du mois d'Avril dernier, y alla prendre Seance le 24. de ce mois.

Le 27. Avril, le Marquis de Castelane, Enseigne des Gardes du Corps de la Compagnie de Villeroy, fut nommé par le Roi, pour remplir la place de Major de la Gendarmerie, vacante par la Promotion du Marquis du Chatelet au Grade de Maréchal de Camp; & la Brigade des Gardes du Corps du Roi, vacante par la nomination de M. de Castelane, fut donnée le même jour au Marquis de Calviere, ci-devant Ayde-Major de la même Compagnie de Villeroy,

Digitized by Google

Villeroy, Brigadier des Armées du Roi, qui prendra rang dans son Corps du jour de la datte d'un Brevet d'Enseigne, que le Roi lui avoit accordé deux ans auparavant en faveur de ses services.

Le 23. Mai, Fête de l'Ascension de N. S. le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château de Versailles la Messe chantée par la Musique, & l'après midi leurs Majestés assisterent aux Vêpres.

Le Service solemnel que le Roi avoit ordonné de faire dans l'Eglise Métropolitaine de Paris, pour le repos de l'ame du Cardinal de Fleury, fut célébré le 25. de ce mois. L'Eglise étoit tenuë de noir, avec l'appareil qui est d'usage dans les Pompes funébres. L'Abbé d'Harcourt, Doyen du Chapitre de l'Eglise Métropolitaine, y officia, & le Pere de Neufville, de la Compagnie de Jesus, prononça l'Oraison funébre avec beaucoup d'Eloquence. Le Clergé, le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aydes, l'Université & le Corps de Ville, qui avoient été invités de la part de S. M. à ce Service par le Marquis de Dreux, Grand-Maître des Cérémonies, y assisterent, ainsi qu'un grand nombre de personnes de distinction.

Le 24. Avril dernier, il y eût Concert à la Cour chés la Reine; M. Destouches, sur-Intendant de la Musique du Roi, fit chanter l'Opera *d'Hesione*, qu'on avoit commencé vers la fin du mois de Mars dernier.

Le 8. le 11. & le 18. Mai, la Reine entendit l'Opera *d'Iphigenie*, dont les principaux rolles furent remplis par les Dlles la Lande & de Romainville, & par les sieurs Benoît & Poirier.

Le 20. on donna en Concert à S. M. le Prologue & le premier Acte *d'Amadis de Grece.*

Le 27. & le 29. la Reine entendit le Ballet de *l'Empire*,

Digitized by Google

pire de l'Amour, que S. M. avoit demandé. Le Poëme est de M. de Montcrif, de l'Académie Françoise; le sieur Jeliot & les autres principaux Sujets qui s'étoient distingués dans *Iphigenie*, rendirent les autres rolles de ce Ballet avec applaudissement.

Le 23. Mai, Fête de l'Ascension, il y eut Concert Spirituel au Château des Tuilleries, qui commença par le Motet à grand chœur, *Exaltabo te Deus*, de M. de la Lande, lequel fut suivi d'une Sonnate à deux violons, de M. le Clair, executée par deux jeunes Symphonistes; on chanta ensuite deux petits Motets, le premier du sieur Cordelet, chanté par les Dlles Fel & Bourbonnois, & l'autre du feu sieur Mouret, chanté par la Dlle Chevalier, lesquels furent très-applaudis. Le Concert fut terminé par un Motet à grand Chœur, de la composition du sieur de Mondonville.

ARRETS NOTABLES.

DECLARATION du Roi, concernant la Communauté des Mes. Chirurgiens de la Ville de Paris. Donnée à Versailles le 23. Avril 1743. enregistrée en Parlement le 7. Mai suivant.

Louis par la grace de Dieu, Roi de France &c. Le désir de faire fleurir de plus en plus dans notre Royaume les Arts & les Sciences, & l'affection paternelle que nous avons pour nos Sujets, nous ont déja portés à autoriser les moyens qui nous ont été proposés pour perfectionner un Art aussi nécessaire que celui de la Chirurgie. C'est dans cette vûë, que l'Ecole de Chirurgie qui est établie dans notre bonne Ville de Paris, ayant mérité depuis

Digitized by Google

puis long-tems, par l'habileté & la réputation de ceux qui en sont sortis, d'être considérée comme l'Ecole presque universelle de notre Royaume, nous y avons établi à nos dépens, par nos Lettres Patentes en forme d'Edit, du mois de Septembre 1724. enregistrées en notre Cour de Parlement, cinq Démonstrateurs Royaux des differentes parties de la Chirurgie, sur la présentation qui nous en seroit faite par notre premier Chirurgien; & nous sçavons que le désir de se rendre toujours de plus en plus utiles au Public, a inspiré aux plus célebres Chirurgiens de la même Ecole, le dessein de rassembler les differentes observations & les découvertes que l'exercice de leur Profession les met à portée de faire, pour en former un Recueil, dont le premier essai vient d'être donné au Public; mais quelque secours que les jeunes Eleves, qui se destinent à l'Etude & à la pratique de la Chirurgie, puissent trouver dans cet Ouvrage, il nous a été représenté qu'il étoit encore plus important d'exiger de ces Eleves, que, par la connoissance de la Langue Latine, & l'étude de la Philosophie, ils se missent en état d'entrer dans les Ecoles avec la préparation nécessaire pour pouvoir profiter pleinement des instructions qu'ils y reçoivent; que nous ne ferions par-là que rappeller la Chirurgie de Paris à son ancien état, dans lequel tous les Chirurgiens de Saint Côme, qu'on nommoit aussi Chirurgiens de Robe-longue, étoient gens de Lettres; que suivant leurs Statuts, ils devoient sçavoir la Langue Latine, & subir des examens sur des matiéres de Physique, outre qu'ils étoient presque tous Maîtres ès Arts; que d'ailleurs ils avoient introduit parmi eux differens grades de Littérature, à l'imitation des dégrés qui étoient établis dans les Facultés Supérieures du Royaume, & que les Rois, nos Prédécesseurs,

Digitized by Google

decesseurs, voulant favoriser une émulation utile au Public, leur avoient accordé des Privileges & des Titres d'honneur rélatifs à ces exercices Littéraires, comme il paroît plus particulierement par les Lettres Patentes des Rois Louis XIII. & Louis XIV. des mois de Juillet 1611. & Janvier 1644. enregistrées en notre Cour de Parlement, & qui rappellent un grand nombre d'autres Lettres Patentes & Ordonnances plus anciennes; que la Chirurgie y est reconnuë pour un Art sçavant, pour une vraye science qui méritoit par sa nature, autant que par son utilité, les distinctions les plus honorables, & que l'on en trouve la preuve la moins équivoque dans un grand nombre d'Ouvrages sortis de l'Ecole de Saint Côme, où l'on voit que depuis long-tems, les Chirurgiens de cette Ecole ont justifié par l'étenduë de leurs connoissances, & par l'importance de leurs découvertes, les marques d'estime & de protection que les Rois, nos Prédécesseurs ont accordées à une Profession si importante pour la conservation de la vie humaine; mais que les Chirurgiens de Robe-longue qui en avoient été l'objet, ayant eû la facilité de recevoir parmi eux, suivant des Lettres Patentes du mois de Mars 1656. enregistrées en notredite Cour de Parlement, un Corps entier de Sujets illitérés, qui n'avoient pour partage que l'exercice de la Barberie, & l'usage de quelques pansemens aisés à mettre en pratique, l'Ecole de Chirurgie s'avilit bien-tôt par le mélange d'une Profession inférieure, ensorte que l'Etude des Lettres y devint moins commune qu'elle ne l'étoit auparavant; mais que l'expérience a fait voir combien il étoit à désirer que dans une Ecole aussi célebre que celle des Chirurgiens de Saint Côme, on n'admît que des Sujets qui eussent étudié à fond les principes d'un Art, dont le véritable objet est de chercher

dans

Digitized by Google

dans la Pratique, précédée de la Théorie, les regles les plus sûres qui puissent résulter des Observations & des Expériences; & comme peu d'esprits sont assés favorisés de la Nature pour pouvoir faire de grand progrès dans une carriere si pénible, sans y être éclairés par les Ouvrages des Maîtres de l'Art, qui sont la plûpart écrits en Latin, & sans avoir acquis l'habitude de méditer & de former des raisonnemens justes par l'étude de la Philosophie, nous avons reçû favorablement les représentations qui nous été faites par les Chirurgiens de notre bonne Ville de Paris, sur la nécessité d'exiger la qualité de Maître ès Arts de ceux qui aspirent à exercer la Chirurgie dans cette Ville, afin que leur Art y étant porté par ce moyen à la plus grande perfection qu'il est possible, ils méritent également par leur science, & par leur pratique, d'être le modéle & les guides de ceux qui, sans avoir la même capacité, se destinent à remplir la même Profession dans les Provinces, & dans les Lieux où il ne seroit pas facile d'établir une semblable Loi. A ces causes & autres considérations à ce Nous mouvantes, de l'avis de notre Conseil, & de notre certaine science, pleine puissance & autorité Royale, nous avons par ces Présentes signées de notre main, dit, statué & ordonné, disons, statuons & ordonnons, voulons & nous plaît ce qui suit:

ART. I. Aucun de ceux qui se destinent à la Profession de la Chirurgie, ne pourra à l'avenir, & à compter du jour de l'enregistrement de notre présente Déclaration, être reçû Maître en Chirurgie, pour l'exercer dans notre bonne Ville & Fauxbourgs de Paris, s'il n'a obtenu le grade de Maître ès Arts dans quelqu'une des Universités approuvées de notre Royaume, & s'il ne justifie préalablement de cette qualité par la représentation de ses

Lettres

Digitized by Google

Lettres expédiées en bonne forme, ausquelles seront annexées ses attestations de tems d'étude : voulons qu'il soit fait mention tant desdites Lettres de Maître ès Arts, que desdites attestations dans les Lettres de Maître Chirurgien qui lui seront accordées; le tout à peine de nullité de sa réception & des Lettres obtenuës en conséquence.

Art. II. N'entendons néanmoins que la disposition de l'Article précédent ait lieu à l'égard de ceux qui se sont faits immatriculer, pour se présenter aux examens, & aux autres épreuves établies par les Statuts des Chirurgiens de notredite Ville & Fauxbourgs de Paris pour parvenir à la Maîtrise ; ni pareillement à l'égard de ceux qui servent actuellement dans les Hôpitaux de ladite Ville & des Fauxbourgs de Paris pour y gagner la Maîtrise. Voulons que les uns & les autres soient admis suivant l'usage ordinaire, s'ils sont trouvés suffisans & capables, encore qu'ils n'ayent pas la qualité de Maître ès Arts.

Art. III. Voulons que tous ceux qui auront été reçûs Maîtres Chirurgiens pour en faire la fonction dans la Ville & Fauxbourgs de Paris, soient tenus de l'exercer sans mélange d'aucun Art non libéral, commerce ou profession étrangere audit Art ; au moyen de quoi ils jouiront des mêmes droits, honneurs & priviléges dont les Chirurgiens de Saint Côme étoient en possession avant l'union du Corps des Barbiers à celui desdits Chirurgiens, ordonnée par Lettres Patentes du mois de Mars 1656.

Art. IV. Voulant expliquer nos intentions sur ladite union, ordonnons que tous ceux des Chirurgiens de notre bonne Ville & Fauxbourgs de Paris, qui voudront renoncer au droit d'exercer la Barberie, seront tenus d'en faire leur déclaration par

écrit,

Digitized by Google

écrit, & signée d'eux en présence de notre premier Chirurgien ou de son Lieutenant, après quoi, il ne leur sera plus permis de faire l'exercice de la Barberie, à peine contre les contrevenans d'être déchûs des Lettres de Maîtrise par eux obtenuës.

ART. V. N'entendons empêcher que ceux qui n'auront pas fait ladite déclaration ne continuent d'exercer la Chirurgie & la Barberie conjointement pendant leur vie, ainsi qu'ils l'ont fait ou pû faire jusqu'à présent, en conséquence desdites Lettres Patentes du mois de Mars 1656. Voulons, qu'après la mort du dernier desdits Chirurgiens, lesdites Lettres Patentes cessent d'avoir leur effet, & qu'il ne puisse y avoir dans notredite Ville & Fauxbourgs de Paris aucun Barbier Chirurgien.

ART. VI. Après que la Profession des Barbiers-Chirurgiens aura été ainsi totalement éteinte. Ordonnons que l'exercice de la Barberie appartienne exclusivement à la Communauté des Maîtres Barbiers-Peruquiers-Baigneurs-Etuvistes, établie dans notredite Ville & Fauxbourgs de Paris, lesquels ne pouront exercer aucune partie de la Chirurgie, à peine de privation de leurs Charges, & de telle amende qu'il appartiendra.

ART. VII. Confirmons au surplus & maintenons notre premier Chirurgien & son Lieutenant en la Chirurgie, dans la possession & jouissance de tous droits, prééminences, prérogatives, fonctions & priviléges attachés à la Charge de notre premier Chirurgien, & à la place de son Lieutenant, en ce qui concerne l'Art de la Chirurgie & ses dépendances, dont notredit premier Chirurgien demeurera le Chef, ainsi que par le passé. Voulons aussi que notredit premier Chirurgien continuë de jouir de tous les droits, fonctions, prérogatives & priviléges dont il est en possession, en ce qui regarde l'exer-

Digitized by Google

l'exercice de la Barberie, & la profession de Perruquier-Baigneur-Etuviste, & ce sous le titre d'Inspecteur & Directeur Général par nous commis : lui enjoignons de veiller à ce qu'aucun desdits Corps n'entreprenne sur l'autre.

ART. VIII. Dérogeons à tous Edits, Déclarations, Lettres Patentes, Statuts & Réglemens, contraires à notre présente Déclaration, notamment ausdites Lettres Patentes du mois de Mars 1656. voulant que le Contrat d'union du premier Octobre 1655. les Délibérations & autres Actes passés en conséquence, soient & demeurent comme non avenus, sans préjudice néanmoins de l'exécution de l'Article IV. ci-dessus par rapport à ceux des Maîtres Chirurgiens qui n'auront pas déclaré qu'ils renoncent à l'exercice de la Barberie. Si donnons, &c.

TABLE.

PIECES FUGITIVES. Epitre à M. Nericault Destouches, 827
Lettre de Mad. l'Abbesse & des Religeuses de l'Ab. de Chelles, sur la mort de Mad. d'Orleans, 832
Elégie sur la mort de Mad. la Marq. de G.... 852
Lettre sur le Discours du P. du Baudory, 857
Epitre à M. de Voltaire sur sa Trag. de Mérope, 869
Dissert. sur la Maison Milit. des Rois de France, 870
Ode à Mad. de la Lande, sur la convalescence de Mlle sa Fille, 903
Lettre sur la Chronologie & la Topographie du Breviaire de Paris, 909
La Naissance de la Musette, *Cantatille*, 914
Question importante, jugée au Parlem. de Paris, 916
Epitre à Mlle D.S.B. écrite le prem. jour de l'an, 935
Enigmes & Logogryphe, 938

Nou-

Digitized by Google

NOUVELLES LITTERAIRES, DES BEAUX-ARTS;
Histoire Romaine de Tite-Live, Extrait, 940
Hist. de la Noblesse du Comté Venaissin, Extr. 957
Arrêts & Réglemens notables, &c. 959
Recueils sur les affaires du Clergé, 960
Histoire l'Académie Royale des Sciences, 961
Mizirida, Princesse de Firando, *ibid.*
Dissertations sur l'Histoire Ecclésiastique, 963
Livres chés le Gras, & chés Mariette, 970
Livres des Pays Etrangers, 971
Ex de Lettre sur la nouv. Edit. du Journal des Sç. 981
Discours prononcés à l'Académie Françoise à la Réception de M. de Mairan, 982
Assemblée de la Societé Litteraire d'Arras, 987
Estampes nouv. & Portraits chés M. Petit, &c. 996
Chanson notée, 997
Spectacles Extr. du Balet du Pouvoir de l'Amour, 999
Vers à Mlle Clairon sur le Rôle de Vénus, &c. 1009
Théatre François & Discours à l'ouverture, 1010
A Mlle du Mesnil, sur son Rôle de Mérope, 1015
Le Festin de Pierre au Théatre Italien, *ibid.*
Nouvelles Etrangeres, Allemagne &c. 1020
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c. 1029
Arrêts Notables, 1032

Errata de Janvier.

PAge 179. ligne 8. Casonne, *lisez*, Calonne.

Errata de Fevrier.

P. 390 l. 14. 1711. *l.* 1721. P. 402. l. 2. du Roi; *l.* de la Reine. P. 406. l. 29. 1744. *l.* 1734.

Errata de Mars.

P. 578. l. 18. du Puy, *l.* de Bordeaux. P. 591. l. 16. Valserné, *l.* Vallemé.

Errata

Digitized by Google

P. 635. l. 16. 1743. *l.* 1742. P. 674. que son, *l.* que pour son. P. 680. l. derniere, Lu, *l.* Lui. P. 694. l. 12. & 13. eu connu, *l.* connu. P. 718. à la reclame, des, *l.* de. P. 727. l. 22. tout le, *l.* tous les. P. 738. l. 15. *Hermaphodites*, l. *Hermaphrodites*. *Ibid.* l. 27. *formicales*, l. *formicaleo*. P. 740. l. 8. Roudelet, *l.* Rondelet. P. 765. l. 10. de Thun, *l.* d'Haun. P. 796. l. 16. niriez, *l.* nieriez. P. 798. l. 9. composé. P. 813. l. 16. *l.* composés, avant, *l.* auparavant. P. 827. l. 3. l'un, *ôtez ce mot.*

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge 829. à la reclame, Plus, *lisez*, Et.
P. 831. l. 5. un, *l.* une.
P. 873. l. 9. logoient, *l.* logeoient.
P. 889. lig. premiere, ne manqua, *l.* ne manqua pas.
Ibid. l. 13. a, *ôtez ce mot.*
Ibid. l. 25. dû, *l.* a dû.
P. 928. l. 17. distinction; *l.* distinction,
P. 968. l. 19. Villejuir, *l.* Villejuif.
Ibid. l. 22. Ste, *l.* de Ste.
P. 976. l. 21. *fragta*, l. *fragmenta*.

La Chanson notée, doit regarder la page 997.

Digitized by Google

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.

JUIN. 1743.

PREMIER VOLUME.

A PARIS,

Chés { GUILLAUME CAVELIER ruë S. Jacques.
La Veuve PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais

M. DCC. XLIII.

Avec Aprobation & Privilege du Roy.

Digitized by Google

AVIS.

L'ADRESSE *generale est à Monsieur* MOREAU, *Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.*

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le port, comme cela s'est toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de tems, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.

Digitized by Google

MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROY.

JUIN 1743.

PIÈCES FUGITIVES, *en Vers & en Prose.*

IMITATION du Pseaume XXVII. *Dominus illuminatio mea, &c.*

ARGUMENT.

Prêts de céder aux maux, qu'il a longtems soufferts,
David espere en Dieu, dont la main le seconde;
Ses ennemis vaincus lui voient briser ses fers,
Et braver les fureurs du Monde.

Digitized by Google

PSEAUME.

Ces nuages épais, qui sembloient m'éblouïr ;
Ne peuvent soutenir l'éclat de ta puissance ;
Ton bras, Dieu d'Israël, les fait évanoüir,
Dès qu'il s'arme pour ma vengeance.

Quoi ! quand ton intérêt te retient dans les Cieux ;
Tu descends pour venger un amas de poussiere ;
J'entrevois les rayons qui dessillent mes yeux ;
Oui, c'est ta céleste lumiere.

Quels coups pourront m'abbatre avec un tel appui ?
Qui peut m'épouventer si tu deviens mon guide ?
En m'offrant aux transports d'un fougueux ennemi ?
Je ne crains que pour ce perfide.

Tout mon sang répandu ne sçauroit me troubler ;
Ton secours, Dieu vengeur, fait ma force & ma gloire ;
Qu'un millier de Tyrans viennent pour m'accabler ;
L'espérance fait ma victoire.

Je veux à te servir employer tous mes jours ;
D'un cœur reconnoissant je veux donner l'exemple ;
Ton nom retentira dans mes moindres discours,
Et mon cœur deviendra ton Temple.

David te doit-il moins pour toutes tes faveurs ?
J'étois

J'étois ptêt de périr, & tu viens à mon aide.
J'entrevoyois la mort au milieu des horreurs;
Ta présence fut mon remede.

Assûré désormais contre tous les complots
De ces Hommes hardis, & bourreaux mercénaires;
Goutant à tes côtés les douceurs du repos,
Craindrois-je leurs bras sanguinaires?

Je veux par ton secours immoler aux Enfers
Ces Monstres, dont le cœur ne connoît que les crimes,
Et de l'iniquité purger tout l'Univers
Dans le sang de tant de victimes.

J'irai sur tes Autels faire fumer l'encens;
Remplir de ton saint Nom les Lieux où l'on t'adores
Et dans le sein des Airs promener mes accens,
Du Couchant jusques à l'Aurore.

Mon cœur est plein de toi; sois son unique espoir.
Je t'invoque, Seigneur; exauce ma priere;
C'est un fils qui te cherche; helas! laisse toi voir,
Et mon allegresse est entiere.

Je connois les deffauts de mon humanité:
Sans toi, je le sçais trop, je ne suis que foiblesse;
Mais un Dieu tout-puissant, & qui n'est que bonté,
Ne sçauroit être sans tendresse.

Digitized by Google

Mes parens, mes amis; chacun fuit loin de moi;
Au milieu des humains je suis comme en exil.
Malgré mon triste sort, j'ose espérer en toi,
Et t'aimer c'est être tranquille.

De tous mes ennemis je braverai les traits;
Montre moi le chemin qui conduit vers ton trône;
Plus vite que l'éclaire, charmé de tes bienfaits,
J'irai recevoir la Couronne.

Combien pour me corrompre ont employé de soins
Ces ennemis du bien, ces ames criminelles?
Sur mes moindres deffauts combien de faux témoins
Ont-ils appuyé leurs querelles?

Combien, en m'empêchant de faire mon salut,
Ont-ils médit de moi pour achever ma perte?
N'ont-ils pas recherché, pour venir à leur but,
La moindre occasion offerte?

Où trouver le repos? Est-ce dans ces bas Lieux?
Non... c'est auprès de toi, conservateur suprême;
Douce tranquillité, ton regne est dans les Cieux,
Et le vrai bonheur est Dieu même.

Docteurs, ingénieux à trouver tout obscur;
La vérité, c'est Dieu; croire en lui, c'est science.

Croyez

Digitized by Google

Croyez ; voilà du Ciel le chemin le plus sûr.
Tout le reste n'est qu'ignorance.

d'Aire, Célestin, à Roüen.

SUITE de l'Essai d'un Traité Historique de la Croix de N. S. J. C. &c.

XI. PARTIE.

IL y avoit trois ans entiers que les Princes Croisés avoient entrepris le Voyage de Jérusalem, lorsqu'enfin un Mardi, sixieme Juin de l'année 1099. l'Armée Chrétienne, commandée par Godefroy de Bouillon, vit avec une joie incroyable le terme des peines & des travaux qu'elle avoit essuyés, & qui étoient inséparables d'une si grande entreprise.

Pour bien exprimer cette joye, & les effets de la premiere vûë de la Ville Sainte, empruntons ici les termes de l'Historien, que nous avons déja cité dans la X. Partie de notre Essai. Ils m'ont parû dignes d'un si grand sujet, & d'être rapportés.

» Aussi-tôt que l'Armée fut montée sur les » hauteurs qui sont au-delà *d'Emmaüs*, & » qu'elle découvrit de-là les Tours de la

» Sainte Cité, les Princes, les Chefs, les
» Soldats, & toute la troupe des Pélerins,
» qui les suivoient, poussèrent tous ensem-
» ble, comme de concert, des cris d'allé-
» gresse, de bénédiction & de louanges, qui
» étant repoussés & multipliés par les ro-
» chers & les montagnes, dont la Ville est
» environnée, faisoient entendre un million
» de fois partout, *Dieu le veut, Dieu le veut.*
» Puis un moment après, leurs cœurs se sen-
» tant vivement touchés & pénetrés d'un sen-
» timent extraordinaire de piété, de ten-
» dresse & d'amour de Dieu, à la vûë des
» Saints Lieux, consacrés par les adorables
» Mystéres de la rédemption des Hommes,
» tous se jetterent contre terre, fondant en
» larmes de dévotion, & baisant avec une dou-
» leur inexprimable cette Terre, qui avoit eû
» le bonheur de porter le Verbe Incarné, &c.
» La présence de ces précieux monumens des
» victoires du Fils de Dieu, après ces premiers
» mouvemens de pieté, firent naître une si
» grande ardeur de vaincre dans le cœur des
» Croisés, qu'ils s'écrierent tous qu'on les me-
» nât promptement assiéger Jérusalem, non
» pas comme Juive, ennemie, & meur-
» triere du Sauveur du Monde, pour la
» ruiner, mais comme Chrétienne, & captive,
» pour la délivrer de la tyrannie des Bar-
» bares, qui empêchoient que l'on n'y vint
librement

Digitized by Google

» librement de toute la Terre, rendre les
» hommages qui sont dûs au Sepulchre de
» JESUS-CHRIST. C'est pourquoi les Princes
» Chrétiens jugeant qu'il falloit se servir d'u-
» ne si belle disposition de leurs Soldats;
» allerent sur le champ former le siége de
» cette illustre Ville.

Le détail, le succès & les suites de ce siége sont une des plus belles parties de l'Histoire des Croisades, & le sujet du III. Livre; nous nous contenterons d'en exposer ici le sommaire, par les raisons que nous avons déja dites.

L'état où se trouvoit Jérusalem, lorsque les Princes Croisés y mirent le siége; la distribution des quartiers, le mauvais succès d'un assaut géneral donné contre les regles de la guerre, par l'avis d'un Hermite, qui prétendoit avoir une révélation de Dieu; description des Machines de Godefroy; Procession solemnelle autour de la Ville; second assaut géneral, qui dure trois jours. Deux Magiciennes, qui faisoient leurs conjurations sur les murailles, sont écrasées d'une pierre lancée du Château de Godefroy. Artifice de Godefroy pour écarter les ennemis; il se jette le premier par le pont de son Château sur la muraille. Prise de Jérusalem; massacre effroyable des Sarrazins; toute l'Armée à l'exemple de Godefroy, rend graces solem-

Digitized by Google

nelles à Dieu devant le Saint Sépulchre.

Assemblée des Princes croisés pour l'Election d'un Roi ; & d'un Patriarche ; Harangue de Robert, Duc de Normandie sur ce sujet. Election de Godefroy de Bouillon, proclamé Roi de Jérusalem. La célebre Bataille d'Ascalon contre le Soudan d'Egypte, & la victoire des Chrétiens, qui fût la fin de cette premiere Croisade ; retour des Croisés ; les conquêtes de Godefroy de Bouillon, & sa mort ; abbregé de l'Histoire de Jérusalem, jusqu'au tems de la seconde Croisade ; du regne de Baudouin ; le florissant état des Chrétiens en Orient à la mort de ce Roi.

Le Regne de Baudouin II. L'Histoire de l'établissement des Ordres Militaires & Hospitaliers : la captivité du Roi Baudouin, sa délivrance, ses victoires & sa mort ; le Comte Fouques d'Anjou, son Gendre lui succede ; le bonheur de son regne, sa mort & la Régence de la Reine Mélisente, durant la minorité de Baudouin III. L'occasion qui fit naître la seconde Croisade. Histoire des deux Josselins de Courtenay, Comtes d'Edesse. La prise de cette Ville par *Sanguin*, Soudan d'Alep, puis par *Noradin*, son fils. Portrait de ce Prince & ses conquêtes sur les Chrétiens. On a recours à Louis le jeune, Roi de France ; son portrait & l'occasion qui l'engagea dans la Croisade. Il consulte sur cela

S.

Digitized by Google

S. Bernard ; le Portrait de ce Saint, qui reçoit ordre du Pape Eugene III. de prêcher la Croisade. Les Assemblées generales de Bourges, de Vezelay, & de Chartres pour la Croisade.

Elle est publiée par S. Bernard en France & en Allemagne. Le Roi & l'Empereur Conrad prennent la Croix ; l'Abbé Suger est déclaré Régent en France ; son Portrait & son avis touchant la Croisade. Voyage de l'Empereur ; description de la tempête qui faillit à ruiner son Armée sur les bords du Fleuve *Melas*.

La Flotte des Croisés prend Lisbonne sur les Sarrasins. Origine des Rois de Portugal ; le Portrait & la perfidie de l'Empereur Manuel, qui s'entend avec les Turcs. Pitoyable défaite de l'armée de l'Empereur. Le Voyage du Roi jusques à Constantinople, & sa réception. Avis de l'Evêque de Langres, qui conseille au Roi de prendre Constantinople. Sa Harangue sur ce sujet, & ce qui empêche qu'on ne suive cet avis. Suite des trahisons de Manuel. Voyage du Roi en Asie ; son entrevûë avec l'Empereur Conrad, & le retour de ce Prince à Constantinople. La Description du Méandre, & le fameux passage de ce Fleuve par l'Armée du Roi.

En continuant d'analyser l'Histoire generale des Croisades, voici le Sommaire du IV. Livre.

Digitized by Google

L'arriere-garde de l'Armée Royale est défaite dans la montagne de Laodicée, faute d'avoir observé les ordres du Roi. Description de ce Combat. Action héroïque du Roi, dans un extrême danger de sa vie. Sa marche & sa bonne conduite jusqu'à Attalie. Nouvelle perfidie des Grecs, qui trahissent l'Armée Royale. Arrivée du Roi à Antioche, & son démêlé avec le Prince Raymond. La suite de son voyage jusqu'à Jérusalem, où l'Empereur Conrad s'étoit rendu.

Assemblée de Ptolémaïde où le Siége de Damas est résolu. Description de la Ville de Damas. L'ordonnance & la marche de l'Armée Chrétienne vers la Ville. Le jeune Roi Baudoüin donne le premier. Son Portrait & sa valeur extraordinaire à l'attaque des Jardins & des Fauxbourgs de Damas. Grand Combat sur le bord de la Riviére. Grande Action de l'Empereur Conrad. Histoire du Siége de Damas, & de la trahison des Syriens, qui fut la cause de son malheureux succès.

Retour de l'Empereur & du Roi dans leurs Etats. Murmure contre Saint Bernard, & son Apologie. Les Conquêtes de *Noradin* après la levée de ce Siége. La mort du Roi Baudoüin, & son Eloge. Son Frere Amaury lui succede. Histoire de ce Prince, qui perdit par son avarice, l'occasion de conquérir toute l'Egypte. Histoire de *Siracon*, qui s'empara du

Digitized by Google

du Royaume d'Egypte, & le laissa à son neveu *Saladin*. L'Eloge & les premiéres Conquêtes de ce Prince. La mort d'Amauri. Les troubles & les divisions qu'elle cause dans le Royaume. Suite des Conquêtes de Saladin.

Le Regne de Baudouin *le Lepreux*. Ambassade vers les Princes d'Occident, pour demander du secours contre Saladin. La Négociation des Ambassadeurs en Italie avec le Pape & l'Empereur; en France avec Philippe Auguste, & en Angleterre avec Henri II. Les artifices de ce dernier Prince pour éluder cette Ambassade. Célebre cas de conscience proposé dans le Parlement de Londres sur cette grande affaire. Les raisons de part & d'autre & l'opinion la plus sévére, rejettée comme fausse par les Evêques. L'emportement du Patriarche Heraclius contre le Roi. Conférence de Philippe Auguste & de Henri, qui recommencent la guerre. L'Apostasie & la trahison d'un Templier. Mort du Roi Baudouin IV. & du petit Roi son neveu.

Artifice de Sybille, Mere du petit Roi défunt, pour faire couronner Guy de Lusignan, son Mary. Le depit qu'en eut Raymond, Comte de Tripoly. Son Portrait; son horrible trahison, & son Traité secret avec Saladin, qui entre dans la Galilée, & assiége la Ville de Tiberiade. Differens avis dans le Conseil de guerre tenu par le Roi. La malheureuse

heureuse Bataille de Tiberiade, perduë par la trahison du Comte Raymond. Le fruit que Saladin recueille de sa victoire.

Histoire du siége & de la prise de Jérusalem par ce Prince Victorieux. Le triste départ des Chrétiens de Jérusalem, & la genereuse action de Saladin. La cruauté & la funeste mort du Comte de Tripoly. Le Triomphe de Saladin. Histoire du Marquis Conrad, qui sauva Tyr. Les causes de la perte de la Terre Sainte.

De tous les évenemens contenus dans les quatre premiers Livres de l'Histoire des Croisades, aucun n'interesse plus directement le sujet que j'ai entrepris de traiter, & n'est en même-tems accompagné de circonstances plus singuliéres, que celui de la fatale journée de Tiberiade; c'est pour cela qu'il est à propos de le rapporter ici avec toute l'exactitude possible, en reprenant d'un peu plus haut le fil Historique, pour ne laisser rien à desirer, ou à deviner à un Lecteur intelligent.

L'Historien François des Croisades dit que Saladin, d'intelligence avec le Comte Raymond de Tripoly, qui trahissoit les Princes Chrétiens confederés, ayant defait le premier jour de Mai 1187. les Troupes des Templiers & des Hospitaliers dans un Combat, où le Grand Maître de l'Hôpital, & soixante de ses plus

plus braves Chevaliers demeurerent sur la place, il s'empara de la plus part des Places qui étoient sans défense. Puis, suivant l'avis qu'il reçût du Comte Raymond, il alla mettre le siege avec une Armée de plus de quatre-vingt mille chevaux, & d'un plus grand nombre de Fantassins devant la Ville de Tiberiade, que l'on appelloit alors *Tabarie*, Capitale de la Province de Galilée. C'étoit une grande Ville, autrefois appellée *Ceneerth*, située sur la partie Occidentale du grand Lac de Genesareth, ou Mer de Galilée, & qu'Herode le Tetrarque, après l'avoir magnifiquement rebâtie, & entourée de fortes murailles, avoit fait nommer Tiberiade du nom de l'Empereur Tibere.

Comme le Comte n'y avoit laissé que très-peu de gens de guerre, Saladin l'insulta sans peine, & tout ce que put faire la Princesse Eschine son Epouse, qui ne sçavoit rien de la trahison de son Mari, fut de se sauver dans la Forteresse, avec le peu de soldats qu'elle avoit pour la défendre, en attendant le secours qu'elle envoya promptement demander au Roi de Jérusalem, *Guy de Lusignan*.

Il y eut sur cela deux avis bien differens dans le Conseil de guerre. Les plus sages ne vouloient pas, par de très bonnes raisons, qu'on entreprit de secourir la Place de vive force;

Digitized by Google

force ; mais le Comte de Tripoly, qui avoit d'autres vûës, conformes à sa mauvaise foi, soutint le contraire. Les quatre fils que la Princesse Eschine avoit de son premier mariage, faisoient grand bruit, & demandoient avec instance qu'on allât secourir leur mere. La Reine Sybille employoit pour cela tout le pouvoir qu'elle avoit sur l'esprit de son mari ; enfin la plûpart des Seigneurs ayant appuyé cet avis, ceux-ci par complaisance pour la Reine, ceux-là pour servir les quatre Princes de Tiberiade, & quelques-uns par l'intelligence secrette qu'ils avoient avec le Comte Raymond, on résolut d'aller droit aux ennemis, avec tout ce qu'on avoit pu tirer des Villes, où l'on ne laissa que les personnes inutiles & incapables de servir, & avec ces Troupes, où il y avoit, dit notre Historien, beaucoup d'hommes & peu de soldats, l'Armée qui étoit de douze mille chevaux, & de vingt mille Fantassins, sans compter les Bourgeois des Villes, qu'on avoit menés par force à la guerre, s'avança vers Tiberiade.

Comme le Comte Raymond, qui par la Princesse sa femme, étoit Prince de Galilée, connoissoit mieux le Païs que tous les autres; qu'il étoit de plus, grand homme de guerre, & qu'il sembloit avoir le plus d'interêt dans la Victoire, pour délivrer une personne qui devoit lui être si chere, on lui donna la

conduite

Digitized by Google

conduite de cette Armée, & ce perfide, qui donnoit secrettement avis de tout aux ennemis, l'alla malheureusement engager dans un Pays rude & sterile, & dans des détroits de montagnes, & de rochers, où il n'y avoit ni eau, ni fourage.

Les ennemis, qui n'attendoient que ce moment, ne manquerent pas de l'y aller aussitôt investir, avec leurs troupes beaucoup plus nombreuses, &c. On étoit au plus fort de l'Eté, au commencement du mois de Juillet, pendant lequel les chaleurs deviennent les plus insupportables dans un Climat si chaud. Il n'y avoit pas une goute d'eau parmi ces Rochers, & les hommes, & les chevaux mouroient de soif. C'est pourquoi la nécessité fit resoudre sur le champ le Combat, quoiqu'avec un extrême désavantage.

Jusqu'ici l'Historien François a fort bien détaillé ce qui occasiona, & ce qui précéda cette fameuse Bataille. Il en fait ensuite le recit avec cette éloquence historique, qui lui étoit propre, sur l'autorité de divers Auteurs Latins, qui ont écrit des Croisades. Le Pere Maimbourg n'en pouvoit pas citer d'autres, nen connoissant pas.

Il y a eu cependant des Historiens Orientaux, qui ont écrit sur le même sujet, non-seulement comme contemporains, mais quelques-uns, comme témoins oculaires,

Digitized by Google

oculaires, dont les Manuscrits se trouvent pour la plûpart dans la Bibliothéque du Roi. Tels sont en particulier ceux qui ont écrit l'Histoire du Sultan Saladin.

Un habile (a) Ecrivain de nos jours, à qui toutes les Langues, & les principales Histoires Orientales étoient familiéres, s'est servi utilement de ces Manuscrits, pour donner en François une Histoire suivie de ce fameux Conquérant. Il na pas eu la satisfaction de la publier lui-même, mais il avoit mis à cet Ouvrage la derniére main, lorsquil mourut.

Ayant eû communication de son Manuscrit, j'ai reconnu que la Description de la Bataille de Tiberiade, par les Ecrivains Orientaux, est fort supérieure en toutes maniéres à celle qu'en ont donnée les Auteurs Latins, quoique habilement mise en œuvre par le P. Maimbourg; c'est aussi ce qui m'a déterminé à la prendre dans cette source, & à l'exposer ici de la même maniére quelle est rapportée par l'Auteur que j'ai cité.

BATAILLE de Hettin ou de Tiberiade; Extrait de l'Histoire de Saladin par E. R. Livre V.

Comme Saladin eût appris par ses Espions que les Chrétiens devoient aller gagner un

(a) *Eusebe Renaudot, de l'Académie Françoise.*

Torrent

Torrent, proche de Tiberiade, où ils pouvoient trouver de l'eau en abondance, il les laissa se mettre en chemin, mais il détacha de la Cavalerie, pour fatiguer leur arriere-garde à coups de fléches, puis s'étant mis a la tête d'un Corps d'élite, il arrêta, quelque tems, les premiers Escadrons, & fit cependant filer de la Cavalerie, qui gagna le Torrent, & obligea ainsi les Chrétiens à camper dans la Plaine. On étoit alors dans les plus grandes chaleurs de l'Eté, & l'Armée Chrétienne se trouvant dépourvüe d'eau dans ces Campagnes brulantes, souffrit des incommodités si extrêmes, que les Chefs resolurent de tout hazarder pour se tirer d'un aussi grand péril.

Il y avoit là-auprès un petit Château, bâti sur un Eminence nommée *Hettin*, où une partie de l'Armée se retrancha pendant la nuit, parce qu'on y trouvoit des fourages, & Saladin ayant commencé dès le soir de plier ses Escadrons, les Chrétiens mirent aussi leur Armée en Ordre de Bataille.

Les Auteurs sont partagés sur le nombre des Troupes, dont elle étoit composée, car les uns témoignent qu'il y avoit vingt mille hommes de pied, & douze cent hommes d'Armes. Les autres qu'elle étoit de plus de trente mille hommes de pied, sans la Cavalerie, qui n'étoit pas fort nombreuse, & les Mahometans assurent qu'ils la trouverent de

plus

Digitized by Google

plus de cinquante mille hommes, & que celle de Saladin étoit beaucoup plus forte, sur-tout en Cavalerie, mais on ne peut pas dire qu'elle fut de huit cent mille hommes, & de 80000. chevaux, ou même aussi nombreuse, que les Armées de Xerèxs, & de Darius, car on auroit eu peine alors de trouver 120000. combattans dans toute l'Asie.

Le jeudi au soir 4. Juillet, 23 de la Lune de *Rabieh*, 2. selon les mois Arabesques, les deux Nations commencerent quelques légeres escarmouches. La nuit fit differer le Combat jusqu'au lendemain, & Saladin en eût beaucoup de joye, car il ne souhaitoit rien d'avantage que de donner Bataille un Vendredi, jour consacré des Mahométans. Il espéroit que les Prieres publiques, qui se faisoient alors dans les Mosquées, lui obtiendroient le secours de Dieu, pour la cause duquel il croyoit combattre, & même il avoit envoyé ordre dans les Villes prochaines, de faire des dévotions extraordinaires, dans une occasion si pressante.

Le lendemain dès la pointe du jour, les Armées s'étant mises en Bataille, on commença de part & d'autres un des plus rudes Combats, qui se soit jamais donné dans les Guerres Saintes. La Croix fut portée par l'Evêque d'Acre. Les Chrétiens, après avoir appaisé leur soif avec du vin, du lait, & toutes sortes

Digitized by Google

sortes d'autres liqueurs, qu'ils pûrent trouver, combattirent avec tant de vigueur, qu'ils eurent d'abord beaucoup d'avantage, & tuerent un grand nombre de Mahometans. Ce fut dans ce premier effort, que les Templiers & les Hospitaliers chargerent les ennemis avec tant de furie, que s'ils eussent été soutenus, ils auroient, à ce que disent nos Historiens, entiérement défait les Infidéles. Cependant on ne peut douter que le reste de l'Armée ne fit des merveilles, car le Combat dura tout le jour, mais sur le soir les Chrétiens commencerent à plier, accablés de soif & de fatigue. La nuit ayant obligé les uns & les autres de prendre un peu de repos & de nourriture, ils en passerent une partie sous les armes, & les Chrétiens témoignerent par leurs grands cris, & par le bruit de leurs Tambours qu'ils étoient pleins de cœur & de courage, & résolus de se défendre jusqu'à l'extrêmité.

En effet, dès la pointe du jour, ils attaquérent les Infidéles avec une extrême furie, rompirent les premiers Escadrons, & rendirent quelque tems la Victoire douteuse. Saladin dans ce désordre des siens, se mit à la tête d'un Corps de reserve, & après avoir représenté à ses Soldats, qu'ayant les ennemis en tête, & le Jourdain derriere eux, ils ne pouvoient se sauver qu'en combattant,

Digitized by Google

il les rallia, & les fit retourner à la charge contre les Chrétiens. Il se mit dans les premiers rangs, & animant les siens par ses paroles & par son exemple, il arrêta l'effort des Chrétiens. En même tems il les fit charger en flanc par un Bataillon, qui n'avoit pas encore combattu, & enfin il les enveloppa de toutes parts.

Les Mahométans jetterent des cris épouventables à ce commencement de Victoire, & alors les Chrétiens accablés & vaincus par le nombre, par la soif, par la chaleur & par la fatigue d'un Combat si opiniâtre, plierent de toutes parts. Mais quoiqu'ils fussent entiérement épuisés de forces, ils n'avoient pas encore perdu tout-à-fait courage, car ayant gagné la hauteur de *Hettin*, ils tournerent tête à leurs ennemis, & les étonnerent tellement par leur résolution, qu'ils les arrêterent, sans que le Sultan put les obliger de donner, ni par promesses, ni par ménaces. Il fit donc avancer des Gens de traits, & tirer une telle quantité de fléches, qu'ils en reçurent un très-grand dommage. Alors le Comte de Tripoli, après avoir fait des efforts surprenants, voyant la défaite entiére de l'Armée Chrétienne, perça avec ses Troupes un gros Escadron, commandé par *Takieddin Oman*, neveu du Sultan, & se fit passage au milieu de toute l'Armée, avec une hardiesse, qui les remplit détonnement.

Digitized by Google

ment. Quelques Emirs s'étant détachés pour le suivre avec de la Cavalerie, il tourna contre eux avec une telle furie, qu'ils furent obligés de se retirer, après avoir perdu beaucoup de Soldats. Ils se rendit à *Gebail*, d'où il passa à Tyr, où il mourût quelque tems après d'une enflure extraordinaire : sans que les Mahométans, qui le chargent de malédictions, crussent lui devoir une partie de cette Victoire, au contraire, ils attribuérent cette mort à la Justice de Dieu, vengeur de la parole qu'il avoit violée, abandonnant leur Alliance, tant ils étoient éloignés de croire, qu'il eut empêché ses Troupes de combattre, comme le témoignent tous nos Historiens.

Cependant le reste de l'Armée combattoit toûjours à *Hettin*, & se défendoit avec une telle résolution, que les Infidéles n'osoient approcher, & se contentoient de tirer des fléches. Le Sultan craignit avec raison, qu'ils ne reprisent courage & ne chargeassent les siens, qui accablés pareillement de chaleur & de fatigue, pouvoient aisément être mis en fuite, & leur donner passage. Il sçavoit de plus que le Roi Gui de Lusignan, & plusieurs autres Seigneurs étoient dans l'Armée, & qu'il auroit un très-grand avantage de les prendre prisoniers, ce qu'il ne pouvoit faire, sans mettre hors de

combat

Digitized by Google

combat ceux qui restoient sur cette éminence. C'est pourquoi, ayant remarqué qu'il y avoit à l'entour beaucoup de foins & de fourages, il y fit mettre le feu, de sorte, que le vent portoit la fumée dans les yeux des Chrétiens, que la chaleur, la soif & la fatigue d'un combat de deux journées, avoit reduits dans un état digne de pitié. Ils furent donc enfin entourés de toutes parts; ceux que l'on trouva les armes à la main, furent taillés en piéces; le Roi Gui de Lusignan, le jeune Humfroi, fils du Connêtable du Royaume, Arnault de Chatillon, Seigneur de Carac & de Raubec, Geoffroi fils du Seigneur de Tiberiade, le Commandeur du Temple, & le grand Maître des Hospitaliers, avec plusieurs autres personnes de la premiere qualité, furent faits prisoniers. Le nombre des autres, de moindre marque fut si grand, qu'un témoin oculaire assûre en avoir vû une trentaine, liés avec une corde de tente, & conduits par un seul homme, tant ils étoient abattus par la fatigue & par la chaleur.

La Ste. Croix, qui avoit été portée selon la coûtume, fut prise avec un Officier de l'Eglise de Jérusalem, qui l'avoit relevée après la mort de l'Evêque d'Acre, tué dans le Combat, où il l'avoit portée le premier. *C'est*, disent les Historiens Mahométans, *la Croix même sur la quelle ils croyent que le Messie*

Messie leur Dieu a été attaché, & qu'ils avoient par cette raison couverte d'Or, & de Pierreries. Tous les Chrétiens se prosternent devant Elle; ils l'honorent & font leurs priéres auprès; ils n'osent par respect jurer par Elle, & l'affliction qu'ils ressentirent de l'avoir perduë, fût incomparablement plus grande, que celle qu'ils eurent de la defaite de l'Armée, de la prise du Roi, & de la Captivité de tant de Seigneurs.

Cette affliction fût générale parmi les Chrétiens d'Orient, séparés de l'Eglise Romaine, qui selon leur propre témoignage, virent avec une extrême douleur cette précieuse Rélique entre les mains des Infidéles. Comme ils avoient un grand respect pour cet auguste Dépôt, & qu'ils en conservoient dans leurs Eglises depuis plusieurs siécles, des morceaux enchassés dans des Réliquaires précieux, on ne douta plus que cette perte ne fût un signe évident de la colere de Dieu, & de la prise de Jérusalem.

Enfin les Infidéles, qui n'outragent la Croix, que parce qu'ils ne peuvent pas comprendre, que Jesus Verbe de Dieu, ait été crucifié, crûrent avoir remporté une Victoire signalée avec une si précieuse dépouille, & compterent cette défaite comme la plus grande perte, qu'eussent fait les Chrétiens depuis leur entrée en Palestine.

Digitized by Google

Saladin, après avoir donné quelques ordres pour la poursuite des fuyards, fit dresser sa Tente, & chacun lui présenta les Prisonniers de qualité, qu'il avoit fait dans le Combat. Ayant ensuite fait retirer tout le monde, il fut quelque tems en prieres pour remercier Dieu de cette grande Victoire. Il fit orner ses Tentes avec une magnificence Royale, & commanda que le Roi Gui de Lusignan, Geoffroi, Arnaut, & les autres Seigneurs fussent amenés en sa présence. Il les fit asseoir à ses côtés, & comme ils étoient extraordinairement altérés, on apporta par son ordre du sorbec rafraichi dans la neige, dont il présenta une Tasse au Roi, qui après avoir bû la donna à Arnaut; le Sultan fit dire au Roi par un Interprête, que c'étoit à lui qu'il avoit donné à boire, & non pas à Arnaut, & le montrant au doigt, il ajoûta ces paroles. *Ce maudit ne boit pas de ma main, ni avec ma permission; qu'il n'espere donc pas avoir de quartier*; ce qu'il disoit pour faire entendre la vengeance qu'il vouloit prendre d'Arnaut (*a*) selon le vœu, qu'il avoit fait de le tuer de sa propre main. Il les envoya manger dans un lieu separé, & ensuite les ayant fait ra-

(a) *on dira en son lieu, le sujet particulier de la colere de Saladin contre ce Seigneur, avec plus d'étenduë.*

mener

mener en sa présence, il s'adressa au dernier, & lui fit de grands reproches de la maniere cruelle dont il avoit traité les Mahométans : sur-tout, il lui reprocha les paroles injurieuses, qu'il avoit dites contre Mahomet, & la hardiesse d'avoir essayé de piller les Villes de la Mecque, & de Medine. *Il faut donc*, ajoûta-t'il, *que je venge l'affront fait à notre Prophéte, & à notre Réligion. Je suis prêt néanmoins de te pardonner le mal, que tu nous a fait, si tu veux renonçer à ta Religion, & embrasser la nôtre, que tu as tant outragée par tes paroles & par tes actions.* Ce Prince lui répondit avec fermeté, *Qu'il vouloit mourir Chrétien*; il refusa les offres avantageuses qui lui furent faites, & il écouta les ménaçes qu'on lui faisoit de le tourmenter, avec un tel mépris, que Saladin se levant en colere, lui donna un coup de sabre sur la tête; ceux de la suite acheverent de le tuer en un moment, & jetterent son corps hors de la Tente, où il demeura jusqu'au soir.

C'est ainsi que ce Seigneur termina une vie assez glorieuse, si les maximes de son tems, ne lui avoient fait souvent violer les Traités, & manquer sans aucun égard à la foi donnée, lorsqu'il trouvoit quelque occasion de faire du mal aux Mahométans. L'Histoire de cette mort vrayement Chrétienne, qui le doit faire considérer comme un Mar-

tyr, nous a été conservée par ceux-même, qui la lui firent souffrir, au-lieu que nos Historiens n'en font aucune mention, quoiqu'ils s'arrêtent souvent sur des circonstances moins illustres & moins utiles à la postérité.

Le Roi de Jérusalem présent à ce massacre, ne douta pas qu'il ne dût être traité de la même maniére. Le Sultan qui s'en apperçut, le rassura par de bonnes paroles, & lui dit, qu'à la vérité ce n'étoit pas la coûtume, qu'un Prince en fit mourir un autre, mais que celui-ci ayant violé toutes les Loix divines & humaines, & porté son effronterie, jusqu'à parler mal des Prophêtes & de la Réligion, il avoit mérité une punition extraordinaire, & contre les regles. C'étoit pour cette raison, que lorsque le Sultan donna à boire à Gui de Lusignan, il déclara, que ce n'étoit pas à Arnaut, voulant marquer par-là, qu'il ne devoit pas espérer de quartier, selon les regles de la guerre. Il l'envoya aussi hors de sa Tente, afin qu'il ne fut pas dit, qu'il eut mangé chés lui quelque chose, ni de sa table, & qu'ainsi l'ancienne coûtume des Arabes, n'eut aucun lieu à son égard.

Ces Peuples barbares avoient une coûtûme très-louable & très-ancienne, qui s'observe encore dans le désert par ceux-même, qui n'ont autre métier, que le brigandage. Quand ils ont fait un Prisonnier en

guerre

Digitized by Google

guerre ou en course, s'ils lui donnent à boire, ou à manger de leur main, ou s'ils le font approcher de leur table, sa vie est en sûreté, & ils ne le font jamais mourir, quelque injure qu'ils en puissent avoir reçû. Cette Loi, fondée sur l'hospitalité, qui se pratique parmi-eux d'une maniére fort religieuse, s'observoit entre les Mahométans du tems de Saladin, & il parloit par raport à la coûtume présente, quand il dit à Arnaut, *qu'il ne buvoit pas de sa main, ni avec sa permission.* Les Turcs n'ont plus égard à ces belles maximes, & le Sultan même commençoit à s'en écarter, puisqu'il les éluda par des distinctions frivoles, qui ne s'emblent pas plaire à ceux qui les rapportent, non plus que ce meurtre indigne de sa qualité, blâmé par ceux-mêmes, qui font paroître le plus d'affection pour sa mémoire.

Tous les Templiers & Hospitaliers, pris en cette journée, furent égorgés sans pitié, & comme le Sultan donnoit cinquante écus d'or de chacun de ceux, qu'on lui amenoit, il s'en trouva plus de deux cent, qui furent traités de cette maniere, outre ceux qui périrent dans le Combat. Ils s'attirerent un si barbare traitement par leur cruauté envers les Mahométans, à qui ils ne faisoient quartier ni en paix, ni en guerre. Ils passoient parmi les Peuples pour des hommes dé-

Digitized by Google

voués à toutes sortes de crimes, & quand Saladin commanda qu'on ne donnât la vie à aucun d'eux, il dit, qu'il rendroit grand service au Pays, s'il le pouvoit entiérement purger de ces assassins. Les autres Prisonniers furent envoyés à Damas, où plusieurs demeurerent le reste de leur vie dans une rude captivité.

Il y a sujet de s'étonner, que nos Auteurs parlent de cette Bataille d'une maniere fort différente de celle dont elle est rapportée par les Mahométans, & qu'ils témoignent, que l'Armée Chrétienne prit la fuite, sans avoir presque rendu de combat. Cependant comme toutes les circonstances, qui sont marquées par les derniers, tournent à l'honneur des nôtres, & font voir qu'ils firent de grands efforts, on n'en peut douter avec raison, non plus que des autres faits, qui se trouvent dans leurs Historiens à la louange des Chrétiens.

Cette grande Victoire, que nous appellons la Journée de Tiberiade, & les Mahométans, celle de *Hettin*, ayant été sçûë dans les villes de Syrie & d'Egypte, on y fit des *Zinets*, ou réjouissances publiques avec toute sorte de magnificence.

Ces Fêtes, qui tiennent le même lieu parmi ces Peuples, que les Triomphes chés les Anciens, se célébroient alors de la même maniére, qu'elle s'observent encore à présent

Digitized by Google

présent dans les Etats du Grand-Seigneur, après quelques glorieuses Campagnes. Les ruës étoient tenduës de tapisseries & de riches étoffes, & chacun étoit obligé d'orner le devant de sa maison de ce qu'il avoit de plus précieux, surtout les Marchands, ouvrant leurs Boutiques, les paroient d'une maniere extraordinaire, & ceux qui vouloient ajouter quelque chose à cette magnificence, faisoient dresser des tables, où les Passans étoient regalés de confitures & de sorbet. On dressoit en quelque Place de la Ville, une espéce d'Arc de Triomphe, où les Villes conquises étoient représentées avec les Trophées des Ennemis. On faisoit à l'entour des Courses de chevaux, & toutes sortes d'éxercices Militaires. Le Gouverneur de la Ville s'y rendoit, suivi de tous les Officiers & Gens de guerre, qui faisoient une longue Cavalcade, précédée par la marche des Corps de Métiers, des jeunes Seigneurs, & de toute la Noblesse en superbe Equipage. Quand il y avoit des Prisonniers de la Nation ennemie, on les faisoit marcher enchaînés au milieu de la Ville, & ils reçevoient mille insultes de la Populace, ou l'on se servoit des Esclaves du même Païs, habillés magnifiquement, pour les faire paroître comme autant de Princes, & de Chefs de l'Armée ennemie. Ensuite tous se ren-

Digitized by Google

doient à la Mosquée, où après les Priéres ordinaires, ils entendoient le *Corbet*, ou un Sermon en forme de Panegyrique, à la louange du Prince, & c'étoit à ces sortes de compositions, que s'éxerçoient particuliérement les meilleurs Ecrivains du Pays. Le Peuple continuoit ses Réjouissances pendant plusieurs jours, qui se passoient en débauches, en jeux, & en toutes sortes de divertissemens, qu'on faisoit d'autant plus volontiers, que c'étoit une espéce de crime de ne pas témoigner beaucoup de joie en ces occasions.

Après que Saladin eut donné quelque repos à ses Soldats, tant pour la célébration de cette Victoire, qui fût faite pendant deux jours dans son Armée, que pour les remettre de tant de fatigues, il alla assiéger la Citadelle de *Tiberiade*, qu'il avoit abandonnée, comme on a vû, à la nouvelle de la marche des Chrétiens. Elle fut renduë le jour même à composition; ceux qui la défendoient en sortirent avec leurs femmes, & leurs enfans, & furent conduits à Tripoli. Au bout de trois jours il en décampa, & vint mettre le siége devant Acca, qui est l'ancienne *Ptolemaide*, que les Chrétiens appelloient alors S. Jean d'Acre, comme les Anciens, Ake, Acro, & Acri.

LE

Digitized by Google

LE REPAS DE L'EPERVIER.

FABLE.

L'Aigle de Jupiter, cet Oiseau généreux,
Voulant payer sa fête avec magnificence,
Dans un festin fit regner l'abondance,
Et régala ses amis de son mieux;
Gibier exquis, viande choisie,
Entremets, fruits délicieux,
Pareil Nectar, même Ambroisie,
Qu'Hebé dans le Ciel sert aux Dieux.
Un Epervier, à la vaste bedaine,
De ces douces liqueurs ayant la tête pleine,
Dit aux autres Oiseaux, faisant le libéral,
Je veux chés moi vous donner un régal,
Dans la semaine prochaine.
Vous ne trouverez point chés nous
La propreté qu'ici vous trouvez tous,
Et ces soins élégans dont l'attention frappe,
Mais les plaisirs n'en seront pas moins doux;
Jamais dans mon logis on ne leve la nape;
Je l'attache avec quatre clouds.
Chacun accepte avec joye
Le Repas qu'on lui promet,
Pour voir comme un Oyseau de proye

Digitized by Google

Régale, quand il s'y met.
Une Fauvette, à tête folle,
Invitée à ce Festin,
Croyant au jour préfix qu'on lui tiendroit parole;
Pour se friser se leva du matin;
(Jeune Fauvette au doux ramage,
Prend volontiers le soin de son plumage.)
Etant à sa toilette en son particulier,
Rossignol, son cousin, s'en vint la déprier,
Disant, notre Fête est troublée;
Vautours, Corbeaux, Faucons tiennent une assemblée
Aujourd'hui chés notre Epervier:
Ainsi finit l'avanture de Table.
Un Moineau-franc, informé de ceci,
En fit une petite Fable,
Et tira sur le champ cette Morale ci.
Quelles erreurs étoient les vôtres,
Crédules conviés? Avez vous pû juger
Qu'un Oiseau, qui gruge les autres,
Par vous se fut laissé gruger?

Le Maire.

REPONSE

Digitized by Google

REPONSE de M.... Avocat au Parlement de Paris, à la Question proposée dans le Mercure de Janvier 1743. sçavoir *ce que c'est que la Redevance annuelle & Seigneuriale d'un Hanap plein d'Oublies, qu'un Curé doit à son Seigneur à cause de son Presbytére.*

CElui qui a proposé cette Question, auroit dû marquer le nom & la situation de la Paroisse, dont le Curé est chargé de cette Redevance, afin que l'on en expliquât les termes selon l'usage du Pays; cette Cure est probablement située dans la haute Normandie, attendu que la Lettre écrite sur ce sujet est datée de cette Province.

L'Auteur a encore oublié de marquer le tems où cette Redevance a été imposée, ou si on n'en sçait pas au juste l'époque, il devoit du moins marquer à peu près son ancienneté, rapporter les propres termes du Titre Constitutif de la Redevance, ou des Titres Déclaratifs qui la rappellent, le jour auquel elle est payable, si c'est au tems de quelque grande Fête de l'Eglise, &c. & enfin dire, de quelle maniere cette Redevance a été acquitée par le passé, si on l'a convertie en argent ou autrement; toutes

Digitized by Google

ces circonſtances auroient pû donner quelques éclairciſſemens ſur la qualité & la quotité de cette Redevance ; eſſayons néanmoins d'en donner quelques-uns, en expliquant d'abord les deux termes de *Hanap* & *d'Oublies*.

Le terme de *Hanap* ne ſe trouve ni dans la Coûtume de Normandie, ni, je crois, dans aucun de ſes Commentateurs, pas même dans le *Gloſſaire* des termes propres à cette Coûtume, que le dernier Commentateur a donné à la ſuite de ſes déciſions. Ce n'eſt pas que ce mot ne ſoit encore uſité dans cette Province ; mais il ne lui eſt pas propre, étant auſſi uſité dans quelques autres Pays.

Les termes de *Henap*, *Hanap* ou *Anap*, *Hanaf*, *Hanas* ou *Anas*, qui dans la baſſe Latinité ont été traduits par *Hanapus*, ou *Anapus*, *Hanappus*, *Hanaphus Anaphus*, ou *Anaſus*, ſignifient tous, un Vaiſſeau ou Vaſe à boire, & ne différent que par la maniere d'ecrire ou de prononcer le même mot.

Quelques-uns croyent qu'il vient du Latin, *Aheneus*, parce qu'on faiſoit des Hanaps d'airain.

Ducange en ſon Gloſſaire Latin, le dérive de *Anax* ou *Anas*, qui étoit un Vaiſſeau d'argent ; dont Grégoire de Tours fait mention ; il dit auſſi qu'il peut venir du mot Saxon, *Hnæp* ou *Hnæppa*, qu'il traduit par *Calix*,

Digitized by Google

Calix, *Patera*; c'est-à-dire, Vase à boire; Tasse; il rapporte à ce sujet plusieurs exemples tirés d'anciens Auteurs qui font mention de Hanaps d'argent, d'Hanaps de verre, d'Hanaps pleins de vin, &c.

Il ne seroit pas étonnant que ce mot fût dérivé du Saxon, puisque les premiers fondemens de la Monarchie Françoise furent jettés par une troupe d'Allemands, d'entre l'Elbe, le Rhin, & le Mein, parmi lesquels il y avoit des Saxons; d'ailleurs les Saxons ayant fait la conquête de l'Angleterre, ils y introduisirent leur langage, & le séjour que les Anglois ont ensuite fait en France, & particulierement dans la Normandie, y a introduit beaucoup de mots Saxons ou Anglo-Saxons.

Mais suivant les Auteurs du Dictionnaire de Trevoux, il y a plus d'apparence que ce mot vient de l'Allemand *Heinnap* qui signifie une écuelle à oreille; où qu'il vient du Celtique ou bas Breton, *Hanaf* qui signifie, *Coupe*. L'Auteur du Jardin des Racines Grecques le dérive de *α'ναπίνειν*, qui signifie boire, humer, avaler.

Il est parlé de *Hanaps* dans les anciennes Coûtumes de Beauvaisis, écrites par Philippes de Beaumanoir en 1283. Dans le Chap. 13. qui traite des Doüaires, il est dit que la veuve, qui renonçoit aux meubles, ou aux dettes,

Digitized by Google

dettes, pouvoit prendre sa plus belle robbe ; son plus beau lit garni, & de chaque espece de joyaux le plus beau, *comme le plus biau Henap, le plus bel anel* ou aneau.

Le 24. Chap. dit qu'on ne peut revendiquer les choses dénaturées, comme si aucun fait fondre deniers d'argent qui furent à autrui, *& en fet fere, pots, écuelles ou Hanas.*

La Thaumassiere dans le Glossaire qu'il a donné pour l'intelligence de ces Coûtumes, explique les mots *Hanap & Hanas*, par *Gobelet.*

Dans le Dictionnaire de Trevoux, il est dit que ce mot *Hanap*, est encore en usage dans les Pays Bas & dans quelques autres Provinces : en effet, les gens de campagne des environs de Paris se servent aussi de ce terme, mais dans un sens beaucoup plus étendu ; ils entendent par *Hanaps* toutes sortes de vaisseaux propres à mettre des liqueurs, de la vendange ronde, ou des grains, comme des cuves, cuviers, jales, gueulbées, tonneaux, &c. J'ai même entendu dire à une demi-Bourgeoise d'une petite Ville de la Généralité de Paris, en parlant d'une petite tabatiere, *voilà un beau petit Hanap*

Il paroît donc en réunissant toutes ces différentes explications, que le mot *Hanap*, signifioit quelquefois une écuelle, quelquefois un Gobelet ou autre Vaisseau, & que ce terme doit s'entendre selon l'usage auquel

est

Digitized by Google

est destiné le Hanap dont on parle.

Ainsi pour connoître ce que c'est que le Hanap que doit le Curé, il faut avant que de se déterminer, examiner ce que c'est que les Oublies dont ce Hanap doit être plein.

La Coûtume de Blois, *Art.* 40. parle d'un Droit *d'Obliage* qui est Seigneurial; celle de Montargis, *Chap.* 2. *Art.* 40. parle d'un Droit d'Oublie; les Praticiens, qui ont commenté ces Coûtumes, ont prétendu que ces droits étoient l'amende dûë par le sujet à son Seigneur, pour avoir oublié de lui payer sa rente, ou devoir annuel, & que le nom de ce Droit est venu du mot *Oublier*; mais cette mauvaise étymologie est réfutée par M. de Lauriere en son Glossaire du Droit François, & elle ne pourroit s'appliquer à la Redevance dont il s'agit ici, puisqu'il seroit absurde de dire que le Curé doit donner un Gobelet plein d'Oubli, ou un Gobelet plein d'amendes, dûës pour avoir oublié de payer la Redevance annuelle.

Il faut donc chercher la véritable étymologie d'Oublies, qu'on appelloit d'abord *Oblées* ou *Oblies*, & qu'ensuite par adoucissement on a dit *Oublies*.

Suivant le Glossaire Latin de M. du Cange, & celui de M. de Lauriere, *Oublies* vient du Latin, *Oblita, quasi oblata, seu oblationes vel munera oblata.*

Ce'

Digitized by Google

Ces Oublies, ou Oblations, dont l'usage est fort ancien, étoient des pains ronds & plats, qui étoient dûs aux Seigneurs, grands ou petits, selon les titres ou l'usage de la Province; par exemple il est dû à la Seigneurie de *Mort-Fontaine*, en Picardie, des Oublies qui sont des pains de dix sols chacun.

On fait aussi certaines petites patisseries avec du miel & de la farine, qui ne sont guere plus épaisses qu'une feuille de papier, & auxquelles on a donné le nom *d'Oublies*, parce qu'elles sont rondes & comme un diminutif des petits pains de Redevance; c'est de-là que les Patissiers sont appellés *Oblayers* dans le Livre noir du Châtelet, & dans leurs Statuts & Réglemens; ils marchoient autrefois la nuit dans les ruës de Paris & autres grandes Villes, portant sur leur dos un corbillon ou panier long, d'osier, plein d'Oublies, & tenant à leur main une longue lanterne ou falot; ils s'annoncoient par un certain cri conçû en termes qui leur étoient propres. On les appelloit vulgairement *Oublieurs*; quand on les faisoit entrer dans quelque maison pour s'amuser, ils jouoient avec un cornet & des dez au passe dix; lorsqu'ils gagnoient, ce qui leur étoit ordinaire, on les payoit en argent; quand ils perdoient, ils payoient en Oublies, & s'ils se trouvoient insolvables on les faisoit danser

un

un pied dans l'eau ; ils faisoient aussi tourner avec beaucoup d'adresse une assiette, en chantant certaines chansons joyeuses, faites pour eux, mais leurs courses nocturnes ont été deffenduës depuis 1721. parce que dans le procès que l'on instruisoit alors contre *Cartouche*, fameux voleur & contre ses complices, on découvrit que quelques voleurs s'étoient travestis en *Oublieurs*, pour courir plus librement la nuit dans les ruës.

Après ces observations génerales sur la signification des mots *Hanap* & *Oublies*, voyons maintenant comment on doit entendre la Redevance annuelle d'un *Hanap plein d'Oublies* dûs par par le Curé à son Seigneur, à cause de son Presbytere.

C'est un Curé qui doit la Redevance à son Seigneur, & il la doit à cause de son Presbytere ; on peut dès-là présumer que la matiere de cette Redevance, & la forme de sa prestation ne doivent rien comprendre que de convenable tant au Seigneur qu'au Curé.

En effet la plûpart des Redevances Seigneuriales sont assorties à la qualité, soit du Seigneur, soit du Vassal.

Par exemple, lorsque le Roi par ses Lettres Patentes du mois d'Août 1717. a donné à la Compagnie d'Occident, appellée depuis Compagnie des Indes, la proprieté de la LOUISIANE, il a réservé, outre la foi & hom-

mage

Digitized by Google

mage, à chaque mutation de Roi, une Couronne d'or du poids de trente marcs.

Les Seigneurs qui faisoient profession des Armes, & dont les Vassaux étoient de même condition, les ont chargés pour droits de rachat ou autres redevances, de porter leur Banniere de fournir un homme d'Armes, un fer de Lance, des Eperons, & autres choses de cette nature.

Ceux qui faisoient leur principale occupation de la chasse, ont imposé le devoir de leur fournir des chiens, des oiseaux de proye, des bêtes fauves, du gibier.

La plûpart des Censitaires sont chargés de donner annuellement, outre les Cens en argent, des gelines, chapons, canards, oysons, pigeons, dindons & autres choses de cette nature, parce qu'eux ou leurs Auteurs faisoient valoir leurs héritages & y élevoient de ces volailles.

Je serois donc tenté pour un moment de croire que la Redevance d'oublies, dont le Curé est chargé, doit être quelque chose de convenable à son état, & que par un Hanap plein d'Oublies, on a entendu qu'il donneroit un Vase plein d'Hosties ou Pains à dire la Messe. Car ces Hosties sont aussi nommées en Latin, *Oblia vel Oblita*, *quasi Oblata seu Hostia*, & en François, on nommoit ces petits Pains *Oublies*, de-même que les Pains de Redevance.

Digitized by Google

Redevance. M. Du Cange en rapporte plusieurs exemples dans son Glossaire. Rien ne seroit plus naturel que d'avoir chargé le Curé de donner quelque chose de tel qui est à son usage, & qui peut aussi être à l'usage du Seigneur pour la Chapelle de son Château, s'il en a une.

M. l'Abbé Lebeuf, Chanoine & Sous-Chantre d'Auxerre, m'a dit que dans la Paroisse de S. Robert & quelques autres Paroisses de cette Ville, il a été témoin que les Curés avoient coûtume de faire distribuer à leurs Paroissiens la veille de Pâques, le soir à l'heure de Complies, des *Hoistes*, c'est le terme du Pays, pour dire des Hosties ou Pains à chanter; que les Religieux du Prieuré de S. Eusebe, de la même Ville, qui sont des Chanoines Réguliers de Ste Géneviéve, sont tenus de faire apporter tous les ans au Chapitre d'Auxerre, le jour de la Cêne, un grand manequin, qui fait la charge de deux hommes, rempli de paquets de *Hoistes*, qui sont distribuées par deux des Religieux, à tous les Dignitaires, Chanoines, Semi-Prébendés, Chantres, Musiciens, Enfans de Chœur, lesquels en mangent pendant la distribution; ces *Hoistes* se donnent ovales, comme elles sortent du moule & sans être taillées, desorte que chaque Pain contient deux grandes Hosties & deux petites, & chaque paquet en contient plusieurs douzaines. Il

Digitized by Google

Il pourroit donc bien se faire que le Hanap plein d'Oublies, dû par le Curé, à cause de son Presbytere, fût un semblable panier, plein de Pains à chanter.

Mais comme ici on ne rapporte rien qui fasse connoître que le mot *Oublie* ait été pris dans ce sens, je crois qu'il vaut mieux s'en tenir à la signification ordinaire, & dire que les Oublies, dûës par le Curé, sont de petits Pains de Redevance, ronds & plats. Quant à leur volume, il faut suivre l'usage du Pays, s'il y a de pareilles Redevances, sinon le Curé peut en donner des plus petits qui se fassent, suivant la maxime, *Semper in obscuris, quod minimum est sequimur.* Il peut même en ce cas, sans recourir à aucune interprétation recherchée, prendre la chose à la lettre, & donner des *Oublies* proprement dites, c'est-à-dire, de ces menuës Pâtisseries auxquelles on a donné ce nom.

A l'égard du Hanap dans lequel il doit donner ces Oublies, ce ne doit pas être un Gobelet, mais un petit panier, tel que ceux qui servent ordinairement à mettre des Oublies.

Quant à la grandeur ou *contenance* du Hanap, ce que le Curé appelle improprement *continence*, on ne la peut déterminer; c'est ici proprement une Redevance à la discrétion du Curé, & qui est seulement *ad recognitionem Dominii*, plutôt que *ad Emolumentum*,

tum ; elle ne peut jamais être bien onereuse au Curé, attendu que les Oublies ne sont pas une marchandise fort chere ; la plus grande difficulté seroit d'en avoir dans plusieurs endroits, où l'on n'en fait point, & de les y faire transporter, étant une chose fort casuelle.

Dans la plûpart des Coûtumes, les droits d'Oublies ou Pains de Redevances, ont été convertis en argent ; le Curé devroit aussi s'accommoder avec son Seigneur pour convertir en un modique Cens la Redevance d'un Hanap plein d'Oublies ; que si le Seigneur ou le Curé veulent exécuter la Redevance à la lettre, c'est un petit panier ou une boëte pleine d'Oublies, que le Curé doit à son Seigneur, & rien de plus.

L'Auteur de cette Réponse ne trouvera, sans doute, pas mauvais que nous ajoûtions à ses recherches un Fait tiré de l'Histoire Génerale d'Angleterre, sçavoir, que le Seigneur de la Terre de L. . . . . est tenu, à cause de cette Terre, de faire faire des Oublies pour le Roi, au Festin du jour de son Sacre. Richard Lion, qui en étoit Seigneur du tems de Richard II. fut admis à faire cette fonction le jour du Sacre de ce Prince en 1377.

ODE

Digitized by Google

ODE SACRE'E

Tirée du Pseaume CXXXVIII.

TOn œil perce la nuit qui regne dans mon ame,
Et tu vois où tendent mes pas,
Tu sçais l'évenement des projets que je trame,
Et tu m'entens, Seigneur, quand je ne parle pas.

❋

Où fuir, pour me soustraire à ta perçante vûë?
Si des Cieux j'atteins la hauteur,
J'y rencontre mon Juge, & mon ame abattuë
Du vice y connoit mieux la coupable noirceur.

❋

Si j'ose de l'Enfer pénetrer les abîmes,
Mes sens pourront-ils se calmer?
J'y vois de ton courroux d'éternelles victimes;
J'y vois un desespoir où tu peux m'abîmer.

❋

Au bout de l'Océan, par le secours des aîles,
Si je tente de parvenir,
C'est toi qui me conduis dans ces routes nouvelles,
Et c'est toi seul, Grand Dieu, qui peux m'y soutenir.

❋

Si

Digitized by Google

Si follement épris d'un charme illégitime,
Je crois me cacher à tes yeux,
Les ombres de la nuit te révelent mon crime;
Jour, nuit, tout est égal pour le Maître des Cieux.

⁂

Dans un lieu plus obscur que le centre du monde
De mes nerfs tu fis le tissu;
Par un ordre éternel ma mere fut féconde;
J'étois né dans ton sein avant d'être conçû.

⁂

Quand feras-tu périr une coupable engeance?
Hommes de sang, éloignez-vous;
Ils blasphement, Seigneur, ta suprême puissance,
Et d'un ton plein d'orgueil ils bravent ton courroux.

⁂

Je les hais, tu le vois, un saint zéle m'enflâme;
Je déteste tes ennemis.
Ma haine est à son comble; interroge mon ame,
Seigneur, daigne éprouver si je te suis soumis.

⁂

Est-il en moi, Grand Dieu, des traces de malice?
Ne possede-tu pas mon cœur?
Daigne toujours guider mes pas dans la justice;
C'est en toi, c'est par toi qu'on arrive au bonheur.

Par M. de Regauzac, Auteur de l'Ode, intitulée la Création du Monde, *inserée dans le Mercure d'Avril dernier.*

Digitized by Google

FIN de la Description de la Haute-Normandie.

DOYENNE'S de l'Archidiaconné du Bautois.

DOYENNÉ DE CARENTAN.

Il a pour bornes au Couchant, partie du Doyenné de la Haye du Puys, & partie de celui du Bautois, au Nord le Doyenné du Plain & une partie du bout du grand Vay, y compris le Cours Occidental, à l'Orient le petit Vay & un bout de la Riviere de Vire qui le forme, & au Midi, partie du Doyenné du Hommet, qui est de l'Archidiaconné du Val de Vire, & partie du Doyenné de Periers, qui est de l'Archidiaconné de Coutances.

On compte 6. lieuës de Vallogne à Carentan. Voici ce que Masseville dit de cette derniere Ville (Etat. Géog. de Norm. pag. 113.)

» *Carentan*, Ville du Diocèse de Coutan-
» ces & de la Généralité de Caën, située en-
» tre les Rivieres de Taute & d'Ouve, &
» presque environnée de Marais, de maniere
» qu'on en pourroit faire une très forte Place.
» Elle contient plus de 4000. ames. Elle a
» des Jurisdictions de Bailliage, de Vicomté,
» d'Election,

Digitized by Google

» d'Election, & un Bureau des Fermes du
» Roi. Son Eglise Paroissiale est dédiée à
» Notre-Dame. Il y a un Monastére de Reli-
» gieuses, (*elles suivent la Regle de S. Augus-*
» *tin*) un Hôpital & une Chapelle qui appar-
» tient à l'Ordre des Mathurins. Cete Villea
» donné la Naissance à S. Leon, Archevêque
» de Roüen, & à ses freres S. Philippe & saint
» Gervais, qui allerent prêcher la Foi en Es-
» pagne, & qui furent martyrisés par des Pi-
» rates à Bayonne au IX. siécle.

» Cette Ville fut saccagée & brûlée par les
» Anglois l'an 1346. Elle fut ensuite occu-
» pée par les Navarrois, qu'on en fit sortir
» l'an 2464. elle retomba entre les mains des
» Anglois l'an 1318. & ils en furent chassés
» l'an 1449. Les Calvinistes, commandés
» par le Comte de Montgommery, la pri-
» rent l'an 1574. & le Comte de Matignon
» la reprit la même année pour le Roi Hen-
» ry III.

» L'Election de Carenten comprend plus
» de cent Paroisses, & entre autres, les Bourgs
» de Periers, de Lessay, de la Haye du Puys,
» de Ste Marie du Mont & de Ste Mere Egli-
» se. Il n'y a point d'Election en Basse Nor-
» mandie, où il se trouve autant de Maisons
» distinguées & autant de Terres considéra-
» bles que dans celle-ci.

Le même Auteur (pag. 420.) parle ainsi

Digitized by Google

au sujet des divers Noms Latins qu'on a donnés à cette Ville. » Carentan, *Quarentanum*, » selon Cænalis; *Carentanum*, selon de Thou; » *Carentonium*, selon Baudrand; Cluvier & » la plûpart des Auteurs, tiennent que c'est » le *Crociatonum* de Ptolomée. Mais ceux * » qui ont écrit que cette Ville avoit été fondée par *Caros*, Officier de César, peuvent » être renvoyés aux Commentaires de ce » Conquérant, &c. qui n'en ont jamais parlé.

La Ville de Carentan, quoique petite, est fermée de murs, a un ancien Château assés élevé sur la Ville, & a trois Fauxbourgs.

Il n'y a qu'une Eglise Paroissiale, desservie alternativement par deux Curés. C'est une assés belle Gothique, dont les vitres paroissent peintes de la même main que celles de Vallogne. Au reste, Carentan n'est point, à beaucoup près, un aussi agréable séjour que cette autre Ville. L'air des Marais y cause beaucoup de fiévres. Il y a une bonne Foire le jour de S. Leonard, qui arrive le 4. ou le 5. Novembre, & un bon Marché de blé & de beurre tous les Lundis.

Je trouve dans mon Manuscrit, cité ci-devant, que Carentan étoit originairement une pleine Baronnie & Hauste-Justice de la Concession du premier Duc de Normandie, & qu'à l'exemple des autres Seigneurs de

* *Des Ruës.*

cette

Digitized by Google

cette Province, qui n'avoient que leur nom de Baptême, joint à celui de la Terre dont ils étoient Seigneurs, ceux de Carentan en prirent le nom. Il ajoute qu'il y a eû un Guillaume de Carentan, dont toute la branche aînée ceda à la puînée les Paroisses de S. André & de S.Georges de Bouhon, voisines de Carentan, & qu'on trouve dans l'Abbaye des Dames de Preaux, située dans le Territoire de Ponteau-de-Mer, que Honfroy de Bouhon fit plusieurs Donations à cette Abbaye, au nombre desquelles est la Dixme de son Bourg de Carentan avec le Presbytére, ce qui est si vrai que l'Abbaye de Preaux a encore le Patronnage de l'Eglise de Carentan, & qu'elle y a partie de la Dixme dans tout le Village.

On voit, continuë le même Manuscrit, dans l'Histoire de la Maison de Montmorency, l'Extrait d'un vieux Registre de l'Abbaye de S. Denis en France, où sont ces termes : *Carentonium obvenit Dominiæ Regis per echetam, debebat dicto Domino servitium trium equitum in banno*: ce qui montre que c'étoit une pleine Baronnie, les autres pleines Baronnies de cette Province étant redevables du service de trois Chevaliers dans le Ban & Arriere-Ban, desorte que par cet *échet* la Haute-Justice de Carentan est devenuë Royale, &c.

Digitized by Google

DOYENNE' du Bautois.

Il a pour bornes au Couchant, partie du Doyenné de la Haye du Puys & partie de celui de S. Sauveur-le-Vicomte ; au Nord, partie de celui d'Orglandes & une parcelle de celui du Plain; à l'Orient, celui de Carentan, & au Midi, il va se terminer en un petit espace entre les Doyennés de Carentan & de la Haye du Puys sur celui de Periers, qui est de l'Archidiaconné de Carentan.

La Paroisse de Baute, éloignée d'environ cinq lieuës de Vallogne & de près de deux de Carentan, donne le nom à ce Doyenné, après l'avoir donné à tout l'Archidiaconné. Voici ce que Masseville dit de cette Paroisse : » Baute, Paroisse de l'Election de Carentan, où il » y a une Jurisdiction ; un Prieuré de l'Ordre » de S. Benoît, & un passage considérable » sur la Riviere de Seve.

Le Doyenné du Bautois a dans son étenduë la Paroisse & le Château de Coigny, avec titre de Comté, appartenant à l'illustre Maréchal de ce nom. On compte un peu plus de quatre lieuës de Vallogne à Coigny.

On y trouve aussi le Bourg de Pretot, où il y a Marché tous les Mardis. Masseville dit qu'il appartient, sous le titre de Baronnie, à M. le Marquis de la Chesnelaye de Rommillé. Il est éloigné de quatre lieuës de Vallogne.

Entre

Digitized by Google

Entre les autres Paroiſſes de ce Doyenné, on déſigne celles d'Appeville, de Vindefontaine (ſinguliére par ſon nom) & des Montiers.

DOYENNE' de la Haye du Puys.

Il a pour bornes, au Couchant, partie de la Côte Occidentale de la Preſqu'Iſle, aux environs du Gué du Saut, qui y eſt compris; au Nord, le Doyenné de S. Sauveur-le-Vicomte & une parcelle de celui du Bautois; à l'Orient, celui du Bautois, & au Midi, celui de Periers.

Le Bourg de la Haye du Puys eſt à cinq lieuës de Vallogne. Notre Auteur en parle en ces termes: » La Haye du Puys, Bourg » & Château de l'Election de Carentan. Il y » a une Juriſdiction & un bon Marché (*tous* » *les Mercredis.*) C'étoit une ancienne Baron- » nie, qui eſt préſentement poſſedée en titre » de Marquiſat, par M. le Préſident de Mot- » teville.

Dans l'étenduë de ce Doyenné, à ſix lieuës & demie ou environ de Vallogne, proche le Gué du Saut, eſt ſitué le Bourg de Leſſay, dont notre Auteur parle en ces termes: » Leſſay, Bourg du Diocèſe de Coutance, » & de l'Election de Carentan. Il y a une » Juriſdiction, un Marché (*tous les Mardis,*) » & des Salines, où l'on fait du Sel blanc.

» L'Eglise Paroissiale est dédiée à sainte Op-
» portune, & il y a une Abbaye de l'Ordre
» de S.Benoît, fondée l'an 1064. qui a vingt-
» six mille livres de rente.

M. Leonor de Matignon, Evêque de Coutance, en est Abbé Commandataire.

DOYENNE' de S. Sauveur-le-Vicomte.

Il a pour bornes, au Couchant partie de la Côte Occidentale de la Presqu'Isle, & partie du Doyenné de Barneville; au Nord partie du Doyenné des Pieux, & partie de celui d'Orglandes; au Levant autre partie de celui d'Orglandes & partie de celui du Bautois; & au Midi celui de la Haye du Puys.

On compte 3. lieuës de Vallogne à S. Sauveur le Vicomte, dont Masseville parle en ces terme (Etat Geog. p. 297.)

» S. Sauveur le Vicomte, gros Bourg sur
» la Riviére d'Ouve, au Diocèse de Coutan-
» ce, & de l'Election de Vallogne. Il y a
» des Jurisdictions Royales de Bailliage &
» de Vicomté; un bon Marché (*tous les*
» *Lundis*); un Château qui étoit autrefois
» une Place forte, & une Abaye de l'Ordre
» de S. Benoît, qui fut fondée vers l'an
» 1040. par Néel, qui étoit Seigneur de
» ce Bourg, & Vicomte de Cotentin.

C'est le Siége principal d'un des 3. Bailliages séparés, qui sont dans l'enclave du grand

Digitized by Google

grand Bailliage de Cotentin. Le Manuscrit que j'ai cité plusieurs fois ci-devant, porte que S. Sauveur le Vicomte, étoit une grande & ancienne Baronnie & Haute Justice, laquelle apartenoit au brave Néel le Vicomte, qui fit de si belles actions sous Guillaume le Conquérant, & qui mourut en Angleterre, ne laissant qu'une fille mariée au Baron de la Roche; qu'elle passa ensuite dans la Maison de Harcourt, & fut enfin confisquée sur Godefroy ou Gesifroy de Harcourt, vers le milieu du XIV. siécle, parce que ce Seigneur avoit pris le parti des Anglois; que cette même Baronnie fût ensuite possedée par Chandos, Grand-Seigneur d'Angleterre, qui la prit sur le Roi, & qu'elle revint à la Couronne par le Traité de Bretigny, à condition que le même Seigneur en jouïroit sa vie durant.

Près de S. Sauveur le Vicomte, est la Paroisse & ancienne Baronnie de Nehou, avec les ruines d'un vieux Château du même nom, dont le Manuscrit cité parle en ces termes, dans l'article de Saint Sauveur le Vicomte. » Le Roi Jean traita du Châ-
» teau du Chef de l'Ancienne Baronnie de
» Néhou, avec Robert de la Haye, lui
» bailla en échange, la Ville de *Nully* * en

* *Je trouve Milly & non Nully, dans la Carte de France par de Fer; les noms propres sont souvent estropiés dans dans mon Manuscrit.*

Digitized by Google

» Gâtinois : cette Baronnie de Nehou, qui » appartenoit autrefois aux anciens Seigneurs » de Reviers & de Vernon, fut partagée » en trois. Le premier Lot, fut celui du Châ- » teau pour le Roi ; le second Lot fut la » Baronnie de l'Angle-de-Nehou ; le troi- » siéme Lot, fut la Baronnie d'Orglandes » pour la Maison de Longueville : ces Bar- » ronnies furent unies à celle de S. Sauveur » le Vicomte, dont on fit un Domaine » Royal, où il y a des Siéges de Bailliage » & de Vicomté, ayant près de 100. Ter- » res-Nobles de la dépendance du Domaine.

Entre ces terres nobles, on distingue la Châtellenie d'Amfreville, dans le Doyenné d'Orglandes la Baronnie d'Orglandes, même Doyenné ; celle de l'Angle-de-Nehou, Doyenné de S. Sauveur le Vicomte, & celle de Tollevast, dans le Doyenné des Pieux.

Dans le Doyennè de S. Sauveur le Vicomte, à une lieuë où environ de ce Bourg, & à environ 3. lieuës & demie de Vallogne, est situé le Bourg & ancienne Baronnie de Varanguebec, ayant appartenu ci devant à M. le Marquis de Rothelin, & possedée aujourd'hui par M. le Maréchal de Coigny. Il y a une Haute Justice, qui porte ses Appellations au Parlement.

Dans le même Doyenné, à environ 4. lieuës & demie de Vallogne, une lieuë & démie

demie de S. Sauveur le Vicomte, & une demie lieuë de la Haye du Puys, est située l'Abbaye de Blanche-Lande, de l'Ordre de Prémontré, fondée l'an 1155. par Richard, Baron de la Haye, Connestable de Normandie. Elle possede 6000. livres de revenu, tant pour l'Abbé, que pour les Religieux. Plusieurs Paroisses de ce Diocèse, lesquelles ont le titre de Prieurés, sont desservi par ces même Réligieux.

Près de l'Abbaye de Blanche-Lande, est un Prieuré de Réligieuses, de l'Ordre de S. Benoît. On le nomme *S. Michel du Bosc.*

DOYENNE' de Barneville.

Il y a pour bornes au Couchant, une partie de la Côte Occidentale de la Presqu'Isle; au Nord le Doyenné des Pieux, à l'Orient & au Midi celui de S. Sauveur le Vicomte.

On compte un peu plus de cinq lieuës, de Vallogne au Bourg de Barneville, qui n'a rien de remarquable que son marché, qui se tient tous les Samedis. Il dépend de l'Election de Vallogne, & est voisin du Port de Carteret. Les Salines de Porbail, dont il a été parlé ci-devant, sont ce que je trouve de plus remarquable dans ce Doyenné.

Il me reste, Monsieur, à vous dire quelque chose des Isles voisines de la Presqu'Isle du Cotentin, & je ne ferai que transcrire presque

que mot pour mot, ce que je trouve dans mon Manuſcrit.

LES ISLES de Jerſay ou Gerſey, de Grenezay ou Guernezé, d'Herms, de Cers, & d'Aurigny ou Orny, apartenantes aux Anglois.

Ces Iſles ſont ſituées à l'Occident de la Preſqu'Iſle du Cotentin. Elles étoient autrefois toutes Normandes, ſous la domination de nos Ducs, & on en appelle encore les Curés au Synode de Coutance. Ceux-ci, dit-on, ne ſe ſont diſpenſés d'y aller, que depuis que les même Iſles ont adheré au Schiſme des Anglois. *

L'Iſle de Jerzay, a environ 4. lieuës dans ſa plus grande longueur, & deux dans ſa plus grande largeur. Il y a deux Châteaux; ſçavoir le Vieux, appellé le Château de Montorgueil, vers la Côte de Normandie; l'autre eſt audeſſous du Bourg de S. Helier; il eſt Bâti ſur une portion de Terre, que les marées, quand elles montent, ſeparent de l'Iſle, & par cette raiſon, on l'appelle le Château de l'Iſlet, ou d'Elizabeth, à cauſe

* *J'ai autrefois connu une vieille femme, dont la mere étoit de Jerſay, celle-ci n'avoit quitté ſa Patrie que lorſqu'il fut défendu abſolument d'y célebrer la ſainte Meſſe, ce n'eſt arrivé que long-tems après le ſchiſme d'Angleterre.*

de

de la Reine de ce nom qui le fit bâtir. Il y a toujours un Gouverneur pour l'Angleterre. On appelle le Bourg de S.Helier, *la Ville*. Il y a un Baillif qui connoît de toutes les affaires de l'Isle, laquelle comprend 12. Paroisses en tout, & est un Terroir très-fertile.

On compte un peu plus de 5. lieuës de trajet, de Jerzay au Port de Carteret, où ceux de notre Presqu'Isle, qui *veulent* aller à Jerzay, vont s'embarquer ordinairement.

Grenezey à près de 4. lieuës & demie dans sa plus grande longueur, en y comprenant le Clos du Wal, qui est une petite Isle presque contiguë à la grande, & confonduë avec elle; & environ 3. lieuës dans sa plus grande largeur.

Il y a dans cette Isle une petite Ville, appellée S. Pierre, & 10. Paroisses du nombre desquelles est celle de la Haye, du Puys, où sont encore les restes d'une Forteresse.

Près de cette même Isle, étoit ci-devant le Château Cornet, bâti sur un Roc escarpé dans la Mer. Cette Place étoit estimée imprénable, mais, dit le Manuscrit, le Tonnerre la ruina il y a quelque tems. Charles II. Roi d'Angleterre, ajoute-t-il, ayant été rappellé à la Couronne en 1660. après la revolte de son Peuple, y envoya prisonnier le Général Lambert, qui avoit été son grand ennemi, & qui y mourut

Digitized by Google

On compte environ onze lieuës de trajet de Grenezay au Port de Dielette, qui est, comme il a été dit, dans la Paroisse de Flameuville au Doyenné des Pieux.

Les Isles d'Herms & de Cers, voisines de Grenezay n'ont rien de considérable, non plus que celle d'Aurigni, distante d'environ 3. lieuës & demie de trajet du Cap de la Hague : l'Isle d'Aurigny a cependant un Gouverneur, &c.

Près d'Aurigny, est encore une autre petite Isle nommée Bunehou, qui n'a rien de remarquable non plus.

LES ISLES Pelé, de Tatihou & de S. Marcou appartenantes a la France.

L'Isle Pelé est environ à une lieuë de Cherbourg, & n'a rien de considérable.

Il a été parlé ci-devant de l'Isle de Tatihou, voisine de la Hougue & des deux Isles de S. Marcou.

Voilà, Monsieur, tout ce que j'ai crû devoir vous dire touchant notre Presqu'Isle du Cotentin. L'énumeration des Paroisses, qui toutes, contiennent un ou plusieurs Fiefs nobles, eût été un Ouvrage qui m'eût mené trop loin, & vous n'avez pas exigé cela de moi. S'il arrive que je me rappelle dans la suite quelque singularité oubliée, j'aurai l'honneur de vous en faire part.

Je suis, &c.

Digitized by Google

LE CHASSEUR, LE LOUP, ET LA BREBIS.

FABLE.

UN Chasseur, par hazard traversant une Plaine,
Vit une Brebis aux abois,
Qu'un Loup tout hors d'haleine,
Emportoit dans le Bois.
Il crie, il court, il court, il s'empresse avec joye,
Et du Loup ravisseur il dégage la proye;
La charge sur son dos, va droit à la maison,
Mais dans le même instant que l'innocente Bête
A le remercier s'apprête,
Par une affreuse trahison,
D'un couteau meurtrier il la rend la victime:
La Brebis tombant sous le coup,
En peu de mots lui reproche son crime.
Vous m'avez arrachée à la gueule du Loup,
Mais par votre fureur extrême,
N'êtes vous pas pour moi, cruel, un Loup vous même?

Pauvres Plaideurs, voilà votre tableau.
De tous vos démêlés au Palais on fait fête;
Vous êtes la Brebis à croquer toute prête,
Et certain Chicaneur Manceau,
N'est autre que le Loup, pernicieuse Bête,

Quand

Quant au Chasseur, qui défend notre peau,
C'est l'Avocat, mais gare le couteau.

à Roüen. *M. D. B. A. A.*

LETTRE de *M. P. à M. L. au sujet d'une Dissertation sur la Géometrie, & sur de nouveaux Principes de Mathematiques, par M. Liger.*

Deux jours, M. avant mon départ de Paris pour la Province, j'allai dire adieu à un de mes amis. Après avoir parlé d'affaires, je lui demandai s'il n'avoit rien à me donner pour nos amateurs de nouvelles: Voilà, dit-il, une Brochure où vous trouverez de quoi piquer votre goût pour la Géometrie. Je l'ai luë plusieurs fois, & je puis vous assurer, M. que si M. L. met en évidence dans la suite, tout ce qu'il annonce, la République des Lettres n'aura rien vû de si nouveau, de si curieux, & de plus utile en ce genre; mais c'est par des moyens fort extraordinaires.

Il avance dans sa Dissertation qu'un quarré de 9800. peut contenir 9801. en changeant sa construction intérieure, & que 4900. est la moitié géometrique de 9801. J'avoüe que cela ne tombe pas sous mes sens, mais ce qu'il

Digitized by Google

qu'il dit à la fin d'un quarré dans un quarré, d'une somme beaucoup inferieure à celle de 9801. est bien plus incompréhensible.

L'avertissement du Libraire nous fait cependant pressentir du vrai dans l'exposé; & enfin M. L. oseroit-il avancer des faits s'il n'en étoit quelque chose? La préférence qu'il donne à des termes François, au mépris de ceux qui sont reçûs de tous les Mathématiciens, semble justifier l'aveu qu'il fait du peu d'acquit qu'il avoit dans les études, quand il a commencé à s'y introduire de lui-même, excité seulement par l'amour propre, mais il faut convenir que si c'est une perte pour quelques-uns, c'est un gain immense pour la République, car tous ceux qui dans leur Profession se servent d'Instrumens de Mathématiques, l'entendront fort bien.

Sans avoir vû ses preuves, j'ai pris le compas pour trouver ses six quarrés de differente nature de composition, & je les ai trouvé, mais comme je ne veux pas me casser la tête à déchiffrer ses propositions extraordinaires, j'en attendrai avec impatience l'explication dans la suite de son Ouvrage. J'entrevois qu'il faut de toute nécessité que M. L. ait par devers lui quelque chose de bien fort, qu'il n'a pas voulu mettre encore au jour, contre les Principes reçûs, & quelque chose qu'il ait decouvert, je crois que cela doit être fort interessant,

Digitized by Google

teressant, car enfin tout Géometre cherche en secret la Quadrature du Cercle, & les autres impossibilités de pareille nature, & on dit, par dépit de ne pas rencontrer juste, que cela est impossible à trouver.

Suivant M L. le rapport de la diagonale au côté, est comme de nombre à nombre, & il donne ce rapport comme de 140. à 99. Il s'en suivroit de-là, comme il le dit, que toute incommensurabilité est absurdité, & si ce rapport est constamment vrai, l'infini, ou la divisibilité à l'infini, même l'indefini, sont de pures imaginations, donc plus de lignes courbes, & la circulaire est un composé de lignes droites qu'il dit être de 350. unités, qui divisent le diametre en 112. point de fraction dans tout ceci, point de nombres effrayans; tout est aisé & compréhensible, plus de calculs de grandeurs inconnuës, plus de produits inconnus ou algébriques; quelle facilité pour les maîtres & pour les éleves; enfin quelle commodité pour la pratique en tout genre, puisque les approximations sont abrogées.

M. L. détruit la regle génerale de l'Hypoténuze, car il nous donne un Triangle dont les deux côtés ont chacun 99. & l'Hypoténuze 140. donc le Triangle de Pithagore n'est qu'un cas particulier, car les quarrés des deux côtés sont de 19602. & celui de l'Hypotenuze de 19600. seulement. De plus,

nous

Digitized by Google

nous ne sçavons pas extraire les racines, & il y a des exceptions qu'apparemment il connoît, dont sans doute il nous donnera des régles, puisqu'il s'érige en reformateur d'Euclide, & de ceux qui l'ont suivi. M. L. nous apprendra aussi à trouver les proportionelles, chose dont les Géometres se croyoient en possession, du moins algébriquement, mais sçavoir par le moyen de l'Algébre, c'est être dans l'erreur suivant M. L.

Dans son premier Chapitre, il commence par établir l'indivisibilité des particules de la matiére; où en sont les Malbranchistes & tous les Partisans de la divisibilité à l'infini? Descartes l'a attaquée par son indefini; M. de Voltaire, page 129. de la Philosophie de Newton, convient que les particules de la lumiére sont indivisibles, & il s'en faut beaucoup qu'il soit seul de ce sentiment.

Il est très-possible que Dieu les ait créées telles, donc, admettre qu'elles sont divisibles par la pensée, cela ne paroît pas un argument admissible; or M. L. définit géométriquement une particule de la matiére la plus simple; pourquoi ne seroit-ce pas en effet la particule de lumiére? La lumiére est toujours la même; il tire de la connoissance de cette particule ses nouveaux Principes. Je ne le crois pas si légerement appuyé qu'il ne puisse se soutenir. Mais que de combats Litteraires

Digitized by Google

teraires ! Les Mathématiciens ne seront pas les seuls opposans à ses Principes ; les Physiciens sentiront bien qu'ils sont interessés dans cette guerre, le fondement de ses Principes étant Physicomathématique.

Je crois, M. vous en avoir assés dit pour vous engager à examiner cet Ouvrage, & à prendre parti dans une querelle qui nous est commmune avec tant d'autres, mais je ne vous en demande votre sentiment, qu'après la seconde production de M. L.

EXTRAIT d'une Lettre écrite de Beauvais le 29. Janvier dernier à Mad.. G... à Paris, sur la Question proposée dans le Mercure d'Octobre 1742. *sçavoir lequel des deux Amans est le plus heureux de celui qui fait la fortune de sa Maîtresse en l'épousant, ou de celui qui tient d'elle sa fortune.*

QU'il vous sied mal, Mad, de m'accuser de paresse, lorsque je tiens de vous l'art d'être paresseux ; avez-vous oublié cette Philosophie aimable, dont vous m'avez donné si souvent des leçons ? La paresse en faisoit toute la base ;

Non point cette paresse,
Qui vient du peu d'esprit,

Que

Que ſouvent la Nobleſſe
Où le Cloître produit :
Ni celle, qui par indolence,
N'oſe ni penſer, ni ſentir,
Et qui, par pure nonchalance,
Se refuſe même au plaiſir ;
Mais cette ingénieuſe & ſage oiſiveté,
Fille du goût, ſource de volupté,
Où ſe livrant, plein d'un charmant délire ;
Tantôt aux ſentimens qu'un cœur ſenſible inſpire ;
Tantôt aux mouvemens que l'eſprit ſe permet,
On joüit du préſent ſans crainte & ſans regret.

C'eſt là ce que nous mettions en prárique, Mad. dans cet heureux tems, où paſſant une partie de nos jours à votre belle Maiſon de Campagne, & l'autre partie à Paris, nous nous occupions à être pareſſeux ; la Muſique, la Lecture, les Beaux Arts, les Reflexions, quelque-fois la Poëſie, & ſouvent les Belles-Lettres, ſe ſuccedant ſans ordre, & ſuivant que l'imagination nous portoit à l'un ou à l'autre, formoient alors pour nous ces occupations que j'honore du nom de Pareſſe...

Les plaiſirs que permet l'aimable volupté,
Etoient nos ſeuls travaux dans notre oiſiveté.

Ce tems n'a pas duré pour moi. Rappellé dans la Province par des Parens que je reſpecte,

Digitized by Google

pecte, il a fallu consentir à me priver des avantages que procure le sejour de Paris; il a fallu de plus, prendre un état qui parut me fixer; j'ai fait tout ce qu'on a voulu: j'ai quitté les Muses pour les Loix.

Et maintenant, vrai suppôt de Thémis,
Mais peu versé dans la Jurisprudence,
Vous me verriez assis dessus les Lys,
Jugeant les Gens, au moins en apparence;
Quoiqu'entre nous, j'opine du bonnet,
Et que j'observe un scrupuleux tacet,
Laissant l'honneur à Messieurs mes Confréres
De prononcer sur toutes les affaires;
Or aujourd'hui, que j'ose encor rimer,
Bien mieux serois d'aller à l'Audiance,
Soit pour dormir, ou bien pour écouter
Deux Procureurs se gourmant d'importance.

Voilà mon état actuel; je n'ai point cependnt tout-à fait renoncé aux Muses; les Beaux Arts contribuent aussi quelque-fois à mon amusement. Mais seulement.....

Ces Arts que permet la sagesse;
Ces Arts inventés seulement,
Pour occuper l'amusement.

Une societé de personnes tout-à-fait aimables m'empêche, encore plus que toute autre chose,

Digitized by Google

chose, de régretter Paris. Enfin successivement

Je dresse des Autels aux Muses, à Momus,
A Vénus, à son Fils, mais jamais à Bacchus.

Sur tout je n'ai rien perdu, Mad, du goût que vous m'avez donné pour la Paresse; comment aurois-je pu le perdre? J'ai conservé précieusement votre souvenir, & par une conséquence nécessaire, je me suis toujours rappellé les avantages de votre façon de vivre; j'espere néanmoins aller chés vous ce Carême me raffermir de plus en plus dans mes premiers Principes; je remettrois volontiers à ce tems l'explication de mon sentiment sur la Question proposée dans le Mercure du mois d'Octobre dernier, mais vous en paroissez si curieuse, & cela me fait tant d'honneur, qu'il seroit mal à moi de n'y point répondre avec empressement; peut-être avez-vous cru m'encourager beaucoup par l'approbation que vous donnez à ma derniére Lettre; cette approbation au contraire me donne presqu'autant de crainte que de courage: quoiqu'il en soit, il faut vous satisfaire. Ce qui vous rend si curieuse de ma décision, dites-vous, c'est que le *singulier* vous amuse, & vous sçavez que je pense singuliérement sur le Chapitre de l'Amour; cela ne voudroit-il point dire, que sçachant de quelle

façon

façon j'aimois il y a quelque tems, vous voulez voir si j'aime encore de même? Pour moi, je souhaite qu'on l'explique ainsi; cela me fera honneur auprès de tous ceux qui vous connoissent.

Eh bien, Mad. il s'agit donc de sçavoir lequel j'estime le plus heureux de deux Amans, dont l'un fait la fortune de l'autre en l'épousant. Si je suivois la premiere idée qui se présente à l'esprit, ou si je faisois profession d'être de l'avis du plus grand nombre, je serois pour celui qui fait la fortune; mais il vous faut du singulier, & je vais vous servir à votre goût: j'opine donc, (vous voyez que nos termes se sentent toujours de la profession dont nous sommes) que l'Amant dont on fait la fortune est le plus heureux. Il s'agit ici, ce me semble, du bonheur actuel, le jour des noces: la Thése changeroit bien de face s'il s'agissoit des suites.

Le Dieu d'Hymen, le Dieu d'Amour,
Vont rarement de compagnie;
De l'un la vie est trop unie;
L'autre haït un trop long séjour;
Assés souvent ensemble ils se mettent en route,
Mais bientôt à l'Hymen l'Amour fait banqueroute.

Or, dans ces premiers instans du mariage, deux raisons me font donner le prix du bonheur

Digitized by Google

heur à celui dont on fait la fortune. Premierement, la certitude d'être aimé d'une personne que l'on aime. Secondement, le plaisir de devoir beaucoup à cette même personne.

Dans l'amitié & dans les devoirs réciproques de la societé, il est bien plus avantageux de donner que de recevoir, & le plaisir du premier est d'une espece bien superieure à celui de l'autre ; mais il s'agit ici de l'Amour ; on ne demande pas dans lequel des deux procedés il y a plus de grandeur d'ame, mais on demande lequel rend plus heureux ; pour y répondre, il ne faut que rechercher ce qui fait le bonheur d'une personne qui aime, quel est le but d'un Amant qui soupire. Tout le monde conviendra que c'est d'inspirer à la personne aimée un amour égal à celui qu'on ressent pour elle ; n'est-ce donc pas une suite nécessaire de dire, que de deux Amans, celui-là est le plus heureux, qui a le plus de certitude d'avoir inspiré ce retour, qui faisoit tout l'objet de ses vœux & de ses assiduités ?

Appliquons maintenant ces Principes à notre Question : nous verrons que l'Amant, dont on fait la fortune, a bien plus de certitude d'être aimé, que n'en peut avoir l'Amant riche ; en effet ; pour peu que celui-ci ait de délicatesse, ne doit-il point apprehender que ses richesses, & la reconnoissance n'ayent autant

de

Digitized by Google

de part que l'Amour aux preuves de tendresse qu'il reçoit de la personne dont il fait la fortune ? il ne faut que ce leger soupçon pour alterer le bonheur dont il devroit jouir ; c'est une feuille de rose pliée dans le lit d'une voluptueuse Sibaritte ; ce soupçon cependant vient de la délicatesse ; la délicatesse, dit un ingenieux Auteur, est produite par les bonnes qualités du cœur & de l'esprit ; elle est tout à fait digne des hommes, on se sçait bon gré d'en avoir : c'est pourtant elle qui diminuë nos plaisirs ou qui les altére ; le mauvais service que vous m'avez rendu, Mad, quand vous m'en avez inspiré !

C'est par cette délicatesse, néanmoins, que je pense que le plaisir de devoir beaucoup à une personne aimée, l'emporte sur celui de lui avoir beaucoup donné, & c'est la seconde raison qui détermine ma décision ; j'ai remarqué souvent, & je crois qu'il est dans la nature du commun des hommes d'aimer ceux à qui l'on fait du bien, & d'avoir une espece d'éloignement pour ceux à qui l'on doit de la reconnoissance ; cet éloignement, qui n'est que dans le cœur, & que l'on se garde bien de faire paroître, n'en est pas moins un défaut essentiel, mais presque general. Ce défaut ne se trouve pas entre deux personnes qui s'aiment avec délicatesse, tels que je suppose nos deux Amans ; or l'idée de

penser

Digitized by Google

penser mieux que le commun des hommes ; & le témoignage avantageux qu'on rend à son cœur, en se sentant plein d'une reconnoissance si peu commune, ajoute beaucoup au plaisir de tenir tout ce que l'on a d'une personne aimée.

Dans la societé, la reconnoissance est regardée comme une dette, pour le payement de laquelle on ne se sent pas assés de fond, & l'on n'aime point son créancier ; dans l'Amour, au contraire, on se sent un fond inepuisable pour acquitter cette dette, & l'on trouve du plaisir à faire parade de la générosité avec laquelle on s'acquitte ; or je dis que ce plaisir de sçavoir bien recevoir, étant plus rare que celui de sçavoir bien donner, doit être par conséquent plus flatteur & plus sensible ; je ne sçais si je m'exprime bien ; mais vous avez de la penétration, & accoûtumée à mon jargon, vous avez toujours sçû saisir le sens de mes pensées, quelque envelloppé que je vous l'aye présenté dans un fatras de mots mal arrangés. Puissiez-vous aujourd'hui, Made, saisir également l'intention que j'ai toujours eû de vous prouver le respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c.

Digitized by Google

ROLAND.

CANTATE.

L'Amant de la belle Angelique
Combattoit les transports d'un amour tyrannique ;
De ses malheurs il accusoit les Dieux,
Quand tout à coup en proye au désespoir terrible,
Son cœur tremble, frémit, & dans un trouble horrible,
Il fait rétentir l'Air de ses cris furieux.

Vous voulez donc ma mort, ingrate que j'adore ;
Pour un indigne Amant vous trahissez mes feux.
Quoi ! le jour qui devoit éclore,
Pour couronner mes tendres vœux,
Est de mes jours le plus affreux !
Vous voulez donc ma mort, ingrate que j'adore ;
Pour un indigne Amant, vous trahissez mes feux.

Je céde à ma douleur ; je me perds ; je m'égare,
Et l'amour, ce Tyran barbare,
Me plonge chaque instant dans un tourment nouveau.
Mon cœur n'écoute plus qu'une aveugle colere ;
Ah ! de la raison, qui t'éclaire,
Roland, éteins-tu le flambeau ?

Suivons

Digitized by Google

Suivons le courroux qui m'enflame ;
Que mon dépit & ma fureur
Egalent, s'il se peut, l'horreur
Du tourment que souffre mon ame.

Porterai je toujours les fers
De l'infidéle qui m'outrage ?
Eclattez transports de ma rage :
Je traîne après moi les Enfers.

Suivons le courroux qui m'enflâme ;
Que mon dépit & ma fureur
Egalent, s'il se peut, l'horreur
Du tourment que souffre mon ame.

Il dit, & succombant à ses cruels malheurs ;
Roland se livre à ses fureurs,
Et ce Héros, jadis si redoutable,
Ce Guerrier, illustré par des faits glorieux,
N'est plus qu'un Amant misérable,
Qui gémit, qui parcourt, & ravage ces lieux.

Tendres Amans, brisez vos chaînes ;
Ne formez plus de vains désirs.
L'Amour expose à plus de peines,
Qu'il ne fait n'aître de plaisirs.

Ses traits, son carquois, & ses flâmes ;
Cachent un dangereux poison ;

Digitized by Google

Il ne peut regner sur nos ames,
Qu'aux dépens de notre raison.

Tendres Amans, brisez vos chaînes;
Ne formez plus de vains désirs;
L'Amour expose à plus de peines,
Qu'il ne fait naître de plaisirs.

*Par M. B** d'Aix.*

QUESTIONS IMPORTANTES;

Jugées au Parlement de Paris par Arrêt du 30. Mars 1743.

LA premiere, si un homme condamné au Bannissement à tems, & retenu en prison pour des Réparations civiles, doit être élargi pour exécuter d'abord son Ban.

La seconde, si le tems de son Ban ne doit pas du moins courir, pendant qu'il est en prison.

FAIT.

Par Arrêt du 27. Juillet 1742. rendu en la Tournelle Criminelle du Parlement de Paris, au rapport de M. de Montullé, Conseiller, sur l'appel d'une Sentence du Lieutenant Criminel de Mâcon du 3. Août 1739.

Pierre-

Digitized by Google

Pierre-Joseph Bruërat, pour les cas résultans du Procès, fut banni pour neuf ans du ressort du Siége de Mâcon, des Provinces de Lyonnois, Forêt, Beaujolois, & de la Ville Prevôté & Vicomté de Paris, & condamné en 10. liv. d'amende envers le Roi; & ayant égard aux Requêtes des sieur & Dame du Bessey de Contenson, Parties civiles, l'Arrêt déclara plusieurs Piéces fausses, & condamna l'accusé envers eux en 2000. liv. de Réparations civiles & aux dépens.

Cet Arrêt ayant été signifié à l'accusé, prisonnier à la Conciergerie, entre les deux guichets, avec commandement de payer les 2000. liv. de Réparations civiles; faute de payement, il fut écroué & recommandé au Greffe de ladite prison pour ces 2000. liv.

L'Accusé présenta Requête à la Cour, par laquelle il demanda que l'Arrêt du 27. Juillet 1742 fut exécuté, en conséquence que sans s'arrêter à la recommandation faite par les Parties civiles, il fut ordonné que les prisons lui fussent ouvertes, à l'effet par lui de subir son Ban, & ou la Cour seroit difficulté d'ordonner son élargissement, en ce cas il fut ordonné que le tems de son Bannissement coureroit, à compter du jour de l'Arrêt du 27. Juillet 1742. & pendant tout le tems qu'il seroit en prison.

Les sieur & Dame de Contenson déclare-

Digitized by Google

rent qu'ils n'empêchoient point que le tems du Bannissement courut pendant que l'accusé étoit en prison, & au surplus ils le soutinrent mal fondé dans sa demande.

On disoit de leur part, qu'il n'est pas douteux que les Réparations civiles étant une suite du délit, emportent la contrainte par corps, & que le Jugement qui les accorde, autorise la Partie civile à s'en faire payer par les voyes de Droit.

Le Bannissement qui se trouve prononcé contre l'Accusé par le même Jugement, ne peut empêcher la Partie civile de recommander l'Accusé pour les Réparations civiles.

C'est ce que suppose la Loi 23. au Code *de Pœnis*, qui décide, que le tems de toute sorte d'exil court pendant que le Banni est détenu en prison.

L'Ordonnance de 1670. *Tit* 13. *art.* 23. suppose aussi la même chose, puisqu'elle parle dans cet article des prisonniers pour crime, qui après le jugement ne seront détenus que pour interêts civils.

La Question a été ainsi jugée par deux Arrêts, l'un du 20. Mars, 1660. rapporté au Journal des Audiences, l'autre du 30. Décembre, 1666. rapporté par Joesve, *Tom.* 2. *cent.* 3. *chap.* 83.

Le sentiment des Auteurs est conforme à cette Jurisprudence; on peut voir Couchot,

Tom.

Tom. 2. *pag.* 367. Bornier, *Tit.* 25. *art.* 21. Le Dictionnaire de Droit *Verbo*, Bannir, &c.

On n'exécute la peine prononcée contre l'accusé, par préférence aux Réparations civiles, que lorsque c'est une peine afflictive & parce que c'est pour l'exemple; en cas de condamnation aux Galeres, il y a une exécution : d'ailleurs, le condamné doit le service sur les Galéres du Roi, & enfin il ne fait proprement que changer de prison, au lieu que dans le Bannissement il n'y a point d'exécution publique, & c'est une peine moins rude que la prison, puisque l'Accusé préfere de subir son ban pour éluder le payement des Réparations civiles; la condamnation à des Réparations civiles seroit illusoire, si l'on ne pouvoit contraindre par corps l'Accusé, jusqu'à ce que le tems de son Ban soit expiré.

On disoit au contraire de la part de l'Accusé, que la Cour après s'être armée de sévérité pour le juger, devoit dans l'exécution lui adoucir la peine, autant qu'il étoit possible, & que dans le doute, l'interprétation la plus favorable devoit prévaloir.

Au surplus, qu'il falloit exécuter l'Arrêt de la Cour dans toutes ses dispositions; qu'on devoit commencer à exécuter la peine publique, par préférence aux condamnations prononcées au profit de la Partie civile, attendu

Digitized by Google

que l'intérêt public doit toujours l'emporter sur l'interêt particulier.

Le Bannissement, disoit-on, est une peine publique ; l'Ordonnance criminelle le met au nombre des peines afflictives ; l'exécution en est publique. On conduisoit autrefois le condamné hors de la Ville jusqu'à la *Pierre*, ou autre marque de séparation des Justices limitrophes, & de-là on bannissoit le condamné ; c'étoit dans ce même endroit que se faisoient les Bans, Prônes & Publications de la Jurisdiction, car le terme de Bannissement est venu de *Bannum*, Ban, qui signifie publication, ce qui marque la publicité de cette peine.

Aussi, M. l'Avocat Géneral Bignon, qui porta la parole lors de l'Arrêt de 1660. avoit-il conclu à ce que le Condamné fût élargi pour subir son Ban.

On trouve dans le Journal du Palais deux Arrêts du Parlement de Bordeaux des 12. & 15. Septembre 1671. qui ont ainsi jugé la Question.

M. Gilbert de Voisins, Avocat Géneral, qui porta la parole dans cette Cause, après avoir établi que le Bannissement ne pouvoit empêcher la détention du Condamné pour les Réparations civiles, établit aussi, que le tems du Bannissemeut ne devoit point courir pendant la détention ; qu'autrement le Condamné

Digitized by Google

damné étant nourri par la Partie civile pendant qu'il est retenu en prison pour les Réparations civiles, pourroit préferer de rester en prison pour ne pas subir son Bannissement; qu'outre les Arrêts de 1660. & 1666. cités ci-devant, les deux Questions avoient encore été jugées de même contre le Banni, par un Arrêt plus récent du 12. Janvier 1712. rendu contre le nommé *Laîné*, dit Desnoyers; & il conclut à ce que l'Accusé fut débouté purement & simplement de sa demande.

L'Arrêt qui intervint le 30. Mars 1743. fut conforme à ses conclusions, plaidants M. Chastelain, pour Bruërat, & M. Boucher d'Argis, pour les sieur & Dame de Contenson, Parties civiles.

AVIS Galant à Mlle P..... par Dom Uranio, &c.

CHarmante Iris, le tems coule rapidement;
Appas, rares talens, tout céde à sa vîtesse;
Rien ne peut l'arrêter; presqu'insensiblement,
Il conduit vos beaux ans dans la froide vieillesse.
Que deviendront alors tous vos brillans attraits?
Iris, vous les verrez s'enfuir à tire-d'aîle;
Les Amours allarmés s'envoleront à près;
Ris & Jeux, les suivront dans une Cour nouvelle.

Prévenez ce destin, faites votre moisson ;
Recueillez les doux fruits que le printems vous donne ;
Votre âge vous en fait l'importante leçon ;
Du Dieu qui fait aimer respectez la couronne.
Sans croire m'attirer aucuns traits de rigueur,
Tel est l'heureux conseil que ma Muse m'inspire ;
Pensez y bien, Iris, consultez votre cœur ;
Sans doute il vous dira ce que j'ose vous dire.

✱✱✱

après en Religion, & fit Profession dans le Monastére des Filles de Sainte Marie de Salins, après avoir fait un Testament, par lequel elle institua dans tous ses biens Marguerite-Hugues sa mere : on publia ce Testament à Couliege : Marguerite-Hugues accepta l'hérédité, & le Juge l'envoya en possession.

Dans cet état, Gabrielle, Gertrude, Marie-Claudine, Marguerite, & Jeanne-Françoise Page, appellées à la substitution faite par Hugues Page, prétendant que cette substitution étoit ouverte, se pourvûrent au Bailliage de *Lons-le-Saunier*, pour faire condamner Marguerite-Hugues à leur restituer les biens qui en dépendoient. Elles y obtinrent un Jugement conforme à leur demande, dont Marguerite-Hugues interjetta appel au Parlement de Besançon.

MOYENS *de l'Appellante.*

On disoit de sa part, que la Sentence étoit contraire aux Loix Romaines, au sentiment des plus fameux Interprétes, & à la Jurisprudence du Parlement de la Province.

C'est un principe universellement admis, que les cas exprimés pour l'ouverture des substitutions, emportent condition, & qu'il n'y a ouverture, qu'après que ces cas sont

arrivés, parce que ce n'est que pour lors que les conditions sont aussi pleinement & aussi exactement accomplies, qu'il est nécessaire qu'elles le soient, pour que les *Fideicommis* conditionnels soient ouverts. *Ricard, des Dispositions condit. chap.* 5. *sect.* 4. *n.* 314. *& suiv.*

La doctrine de cet Auteur, & les textes qu'il cite, sont parfaitement applicables à notre cas. Hugues Page a substitué ses biens, *si le décès de son héritiere arrivoit sans hoirs légitimes.* Il est clair que dans cette disposition, c'est le décès qui forme la condition; & dans le fait, l'héritiere n'étant pas morte, peut-on dire que cette condition soit accomplie?

Les Intimées objectent que la condition du décès peut s'accomplir par équipollent; qu'à cet égard la mort civile a autant d'effet, que la mort naturelle; que l'on est ici dans le cas de la mort civile; d'où elles concluent, que la condition, dont il s'agit, est remplie.

Mais c'est un paradoxe de dire, que toutes sortes de morts civiles équipollent à la naturelle, à l'effet de donner lieu à l'ouverture des *Fideicommis*. Ceux qui sont allés le plus loin sur cette matiére, (*a*) ne l'ont ainsi soutenu que dans les cas qui emportent

(a) *Ricard, ut suprà, n.* 330.

la

la perte de la liberté, aussi-bien que des droits de Cité ; mais tous ont été obligés de convenir qu'on ne devoit pas appliquer cette maxime aux espéces de morts civiles, lesquelles en privant du droit de Cité, conservent la liberté naturelle.

Les Auteurs qui ont fait cette distinction, n'ont pas réfléchi que dans le dernier état de la Jurisprudence Romaine, les hommes libres ne peuvent plus perdre leur liberté par la condition du supplice ; qu'il n'y a plus d'*esclavage de la peine*, & conséquemment plus de mort civile, qui prive de la liberté naturelle : *Novell.* 22. *cap.* 8. Mais quand il seroit possible d'admettre la distinction de ces Auteurs, on ne pourroit raisonnablement prétendre que la Profession Religieuse dût être mise au rang des espéces de morts civiles, qui rendent esclaves de la peine. Ainsi les Parties adverses se tromperoient toujours dans l'application.

Mais elles errent dans le principe même. Aux termes du Droit Romain, aucune espéce de mort civile ne peut équipoller à la mort naturelle, en ce qui regarde l'ouverture des *Fideicommis*. Cette proposition est fondée sur la Loi, *cùm Pater.* 77. §. *hæreditatem. ff. de legat.* 2. & sur la Loi *Statius florus*, qui décident qu'un *Fideicommis*

mis fait dans le cas du décès de l'héritier, n'est pas ouvert par sa *déportation*, ou autre condamnation qui emporte mort civile, & que la condition du *Fideicommis* n'est accomplie, que par sa mort naturelle, étant possible, que le substitué meure avant l'héritier. Ricard dit que cette Loi doit être appliquée à toutes sortes de morts civiles, & que la disposition, *en cas qu'il décede sans enfans*, contient en soi deux conditions, l'une expresse, l'autre tacite; que la condition expresse dépend de la naissance des enfans, & que la condition tacite est attachée à la mort de l'héritier, parce que n'étant chargé de restituer que lorsqu'il mourra, sa mort qui dépend d'un tems incertain, fait condition à l'égard du *Fideicommissaire*, de sorte qu'il est indispensable que pour acquerir le *Fideicommis*, il soit vivant au jour de la mort de l'héritier. Ainsi, quoiqu'il soit vrai que lorsque l'héritier est mort civilement, la premiere condition est purifiée, s'il n'a pas d'enfans, la seconde reste à écheoir, sçavoir, celle qui dépend de la mort; d'où, après plusieurs autres raisonnemens, Ricard conclut que le *Fideicommissaire* n'étant fondé qu'en un titre particulier qui dépend de l'échéance d'une condition, quoique l'héritier soit incapable par la mort civile de posséder la chose

sujette

sujette à restitution, elle doit être déferée jusqu'à l'échéance de la condition, *à celui qui le représente à titre universel en qualité d'heritier.*

Si de ces maximes, applicables à la mort civile en général, on passe au cas particulier de la profession Religieuse, on trouve que le Parlement de Toulouse (*a*) est le seul qui s'en soit écarté dans ce cas, après les avoir suivies pendant long-tems, & on peut dire que cette Jurisprudence est bizarre; car, comme dit Ricard, *loc. cit.* loin que les vœux de Religion soient plus considérables, en ce qui concerne la comparaison à la mort naturelle, que la condamnation aux Galéres, & les autres espéces de morts civiles, qui ont leur fondement sur le crime de l'héritier, ils doivent avoir, à cet égard, beaucoup moins d'effet, parce que l'incapacité de posséder, & la mort civile, qui est produite par la condamnation aux Galéres, ou par quelque autre peine semblable, est une dépendance nécessaire de ces espéces de peines, & c'est particuliérement en quoi consiste la qualité de la peine & de la condamnation, au lieu que pour ce qui concerne les Religieux, s'ils sont considerés comme morts, quant aux effets civils, & par cette

(a) *Dolive, Quest. notab. chap. 8.*

con-

considération déclarés incapables de posséder & d'acquerir, ce n'est pas en haine de l'action qu'ils ont faite, mais par des raisons de politique toutes extérieures, & nullement attachées à la qualité de l'Acte.

Du Moulin en son Commentaire sur l'*art.* 152. de la Coûtume de Paris, tient aussi que les vœux de Religion, quelque rigoureux qu'ils puissent être, ne donnent pas lieu à l'ouverture du *Fideicommis*, quoiqu'il pense que la condamnation aux Galéres perpétuelles, doit operer à cet égard le même effet que la mort naturelle. Il décide par le même principe dans son Commentaire sur la Regle *de infirmis*, *n.* 351. & sur les deux premiers Titres de la Coûtume de Paris, 151. *n.* 81. *&* 82. que si le Propriétaire d'un Fief se fait Religieux, & donne son Fief au Monastére, le Seigneur dominant ne peut prétendre l'indemnité, ni aucun autre droit, pendant la vie naturelle du Religieux; & telle est la doctrine de nos meilleurs Auteurs, dont l'Appellante rapportoit le témoignage.

La question fut ainsi jugée par Arrêt rendu dans ce Parlement le 17 Janvier 1603. rapporté par M. Tesrier en ses Remarques.

Indépendemment des principes généraux de la matiére, qui ont sans doute servi de

de fondement à cet Arrêt, il y a pour le Comté de Bourgogne une raiſon particuliére qui ne ſouffre pas de replique, c'eſt que dans cette Province les Religieux ne ſont pas, comme dans le reſte du Royaume, incapables de toutes ſucceſſions. L'Article 7. *du Titre* 1. de la Coûtume, ne les exclut que de la ſucceſſion des Fiefs; & l'Article 1378. des anciennes Ordonnances, les déclare capables *d'acquerir pour eux ou leurs Monaſtéres, les meubles, & l'uſufruit des immeubles qui leur écheoiront par droit ou coûtume, ſoit par donation, ſucceſſion, légitime, ou ſupplément d'icelle.* Eſt-il poſſible de regarder en Franche-Comté la Profeſſion Religieuſe comme une eſpéce de mort civile, tandis que par la Loi du Pays, les Religieux ſont capables de ſucceſſions? Eſt-il poſſible de les priver du droit de tranſmettre à qui bon leur ſemble, la jouiſſance d'un *Fideicommis*, laquelle paſſeroit inconteſtablement à leur Monaſtére, s'ils ne diſpoſoient pas de leurs biens avant leur Profeſſion?

MOYENS *des Intimées.*

Elles convenoient d'abord, que cette queſtion a diviſé les plus célebres Juriſconſultes, & qu'il y a des raiſons très-ſpécieuſes pour l'Appellante, mais elles ſoutenoient

tenoient que e ſentiment contraire a prévalu, & que depuis long-tems les Arrêts ont invariablement jugé que par la mort civile il y a lieu à l'ouverture du *Fideicommis* fait ſous la condition *de mort ſans enfans*, à moins que les termes de la diſpoſition ne la reſtraigne au cas de la mort naturelle. Et premierement il eſt certain que la ſubſtitution eſt ouverte par la condamnation aux Galéres perpétuelles. Charondas en ſes réponſes, *liv.* 8. *chap.* 50. Anne Robert, *Rerum judicat. lib.* 4. *cap.* 16. rapportent les Arrêts du Parlement de Paris & du Grand Conſeil, qui l'ont ainſi décidé.

Le Parlement de Toulouſe a varié pendant quelque tems à l'égard du cas de la condamnation aux Galéres ſeulement, & non dans le cas des vœux de Religion, comme on peut le voir dans M. Maynard, *liv.* 5. *chap.* 80. & dans M. Dolive, *Queſt. notab. chap.* 8. Mais à préſent la Juriſprudence y eſt fixée par les Arrêts que rapportent M. de Catelan, *Tom.* 1. *liv.* 2. *chap.* 76. & Vedel en ſes Obſervations ſur ce chapitre.

Cela ſuppoſé, il ne s'agit plus que d'examiner ſi l'on doit ſuivre la même régle dans le cas de la Profeſſion Religieuſe, & ſur ce point les Intimées ont encore en

leur

Digitized by Google

leur faveur le suffrage de Ferrerius & de Mattheus sur la *Question* 547. de Guy, Pape, & une foule d'autres Auteurs.

Que peut-on desirer pour qu'une substitution faite sous la condition *de mort sans hoirs légitimes*, ait son effet? Que celui, dont les hoirs légitimes doivent faire évanouir la condition, ne puisse pas en avoir. Or, si le vœu solemnel de chasteté, & celui de stabilité dans la Religion, ne sont pas des obstacles invincibles à l'existence des hoirs légitimes, ils forment du moins une impossibilité morale, laquelle doit suffire pour donner lieu à l'ouverture du *Fideicommis* conditionnel.

Il est sensible que dans la clause, *s'il meurt sans enfans*, l'existence ou le défaut d'existence des enfans, est l'unique objet du Testateur: c'est ce qu'il a en vûë, lorsqu'il donne la forme à son *Fideicommis*: l'existence des enfans est la seule cause de l'extinction de ce *Fideicommis*; donc, par la raison des correlatifs, le défaut d'enfans, & l'impossibilité de leur existence, doivent être la seule cause de son ouverture.

On ne prétend pas soutenir que toutes les espéces de morts civiles équipollent en ce cas à la mort naturelle. On convient que celles qui, en enlevant les droits de la

la Cité, n'enlevent pas en même tems la liberté naturelle, telles qu'étoient chés les Romains la *déportation*, & parmi nous le Bannissement perpétuel, peuvent ne pas donner lieu à l'ouverture du *Fideicommis*; mais celles qui privent non-seulement des droits de la Cité, mais encore de la liberté, doivent avoir le même effet que la mort naturelle. Or la mort civile résultante des vœux de Religion, doit être mise dans cette derniere cathégorie.

En vain l'Appellante se prévaut-elle de la *Novelle 22. de Justinien*, pour soutenir qu'aux termes du Droit nouveau, il n'y a plus de servitude de la peine, conséquemment plus de mort civile, qui prive de la liberté, & par une autre conséquence tirée du propre systême des Intimées, plus d'équipollence de la mort civile à la naturelle.

On lui répond, après Ferrerius, Catelan, & Vedel, que la servitude de la peine, abrogée seulement à l'égard du mariage, subsiste pour tous les autres effets. Ainsi notre distinction est juste, & toutes les espéces de morts civiles qui privent de la liberté & de la Cité, équipollent à la mort naturelle.

La Loi *Si Pater*, citée par l'Appellante, est dans le cas de la *déportation*. Ceux qui

Digitized by Google

y étoient condamnés, n'étoient pas même privés des droits de Cité ; avant que cette peine eût été subrogée à l'interdiction du feu & de l'eau, il arrivoit souvent que la *deportation* étoit tellement mitigée, qu'elle approchoit plus de la simple rélegation, que de l'exil ; & lorsqu'elle étoit la plus rigoureuse, elle n'emportoit que le changement d'état, appellé en Droit *media capitis diminutio*, lequel ne privoit pas de la liberté celui qui en étoit puni. Il n'est donc pas étonnant que le Jurisconsulte ait décidé que la *déportation* ne donnoit pas lieu à l'ouverture du *Fideicommis*.

La Loi *Statius Florus*, §. 1. *ff. de Jur. Fisc.* ne peut être que dans le cas de la *déportation*. En effet, à quelle autre peine la femme, dont il est parlé dans cette Loi, auroit-elle pû être condamnée ? Ce n'étoit pas à la mort naturelle ; la Loi ne le dit pas. Ce n'étoit pas *ad metalla*, puisque les femmes ne subissoient jamais cette peine chés les Romains. Ainsi il ne reste que la *déportation*, & conséquemment mêmes réponses à la Loi *Statius*, qu'à la Loi *Cum Pater*.

Ce n'est donc pas dans les Loix citées par l'Appellante que l'on doit puiser la décision de cette affaire. C'est dans la Loi *Ex facto*, §. *si quis rogatus ff. ad Trebell.* &

la

la Loi *Intercidit ff. de condit. & demonstrat.* déja citées, qui décident clairement que la mort civile donne lieu à l'ouverture du *Fideicommis*, lorsquelle prive de la liberté naturelle.

L'Appellante osera-t'elle dire qu'un Religieux Profés conserve sa liberté ?

La Loi *Gallus*, §. *& quid si tantum ff. de lib. & posthum.* dit que si dans un Testament on exprime le cas de la mort du fils, & qu'un autre cas semblable arrive, il sera équipollent à la mort naturelle. La Loi *Si mater*, au Code *de instit. & substit.* propose le cas d'une mere qui avoit institué ses enfans, sous la condition qu'ils seroient émancipés par leur pere ; & cette Loi décide que la condition est présumée remplie, si avant qu'ils ayent été émancipés, leur pere a été condamné à la *déportation, vel aliter defunctus est.* Il est donc sensible que les conditions s'accomplissent par équipollent, à moins que la volonté du Testateur n'y résiste formellement, & que la mort civile peut être comparée à la mort naturelle, quand elles remplissent également les vûës du Testateur. *Tantùm operatur fictio in casu ficto, quantùm veritas in casu vero.*

Par Arrêt rendu en la Seconde Chambre, au Rapport de M. de Combonson, le

Digitized by Google

22 Novembre 1742. la Sentence a été infirmée, & les Intimées ont été déboutées, *pour le présent*, de leur demande en ouverture de *Fideicommis.*

PLACET présenté à M. de Vastan, Prevôt des Marchands de la Ville de Paris, par un Poëte, au sujet de sa Capitation.

Voyez, Seigneur, ce que c'est que le monde;
Que je le hais! qu'en malice il abonde!
Mais ce qui plus excite mon courroux,
De l'heur d'autrui c'est qu'il est trop jaloux.
Jaloux, hélas! je frémis quand j'y pense,
Jusqu'à vouloir rogner sur ma pitance;
A moi, chetif, qui n'ai pour revenus,
Tout bien compté, que cent, moins quatre Ecus.
Pour un Rimeur la somme n'est point mince;
Las! je le sçais, & vivrois comme un Prince,
Si l'on vouloit ne rien prendre dessus;
Mais il me faut mes cent, moins quatre Ecus.
Ces Ecus-là, je les divise en douze;
C'est huit par mois, dont, si je ne me blouse,
Après avoir acquitté mon Loyer,
Le Blanchisseur, l'Auberge & le Barbier,
Sans faire un sol de dépense frivole,

Digitized by Google

Il ne ſçauroit me reſter une obole ;
Ou, ſi l'on croit qu'il en puiſſe reſter,
Je ne ſuis point un homme à conteſter.
Que l'on me trouve une honnête perſonne,
Qui me défraye, & pour lors j'abandonne,
Sans rien ôter, ni donner rien de plus,
A qui voudra, mes cent, moins quatre Ecus.
De l'éxcédent je conſens qu'il profite.
Mais quel Mortel, fût-ce un autre Stylite,
Mangeant pour vivre, & vivant de fruits cruds,
Vivroit à moins de cent, moins quatre Ecus ?
Et cependant certain Monſieur C*** (a)
Homme zélé, ſur-tout pour ſa Recette,
Veut qu'aujourd'hui, plus ſobre qu'un Reclus,
Je vive à moins de cent, moins quatre Ecus.
Ce beau Monſieur, dont le Ciel me délivre,
Veut que je paye onze fois une livre ;
C'eſt onze francs, ou Barême eſt un ſot.
Or avec quoi ? car enfin de mon lot,
Tout calcul fait, il eſt clair qu'il ne reſte
A moi, Rimeur, pas la valeur d'un zeſte,
Et pour quiconque entend le numero,
Un zeſte vaut à peu près un zero.
Pourquoi me faire une taxe ſi forte ?
Mais après tout, dans le fond, que m'importe ?
La Taxe n'eſt que pour qui peut payer ;

(a) *Receveur de la Capitation.*

Et

Digitized by Google

Et par bonheur n'ayant sol ni denier,
Point de Contrat, de Maison, ni de Rente,
Point d'autre Effet qu'une Table pliante,
Une Escabelle avec un vieux Châlis,
Quelques Bouquins déchirés, ou moisis,
Je ne crains point qu'un Suisse à large échine,
Vienne, en jurant, m'effrayer de sa mine,
Boire mon vin, dépenser mon argent,
Ni démeubler mon riche Appartement.
Grace à Phœbus, je suis logé sans faste,
Dans un recoin, qui n'est ni beau ni vaste;
Force Papiers, pour moi seul précieux,
Dont les Sergens ne font point curieux,
Voilà de quoi notre tenture est faite:
Avec cela, sans ce Monsieur C***,
J'aurois vécu plus content qu'un Crésus,
En dépensant mes cent, moins quatre Ecus.
Peut-être aussi, qu'à cause de l'Etage,
Ce Receveur a crû qu'il étoit sage.
De me taxer suivant mon Escalier;
Mais le troisiéme est chés moi le dernier;
Et puis, Seigneur, ce n'est point par ma faute,
Si la Maison n'est pas un peu plus haute.
En pareil cas, si pour ne rien payer,
Il ne falloit que loger au Grenier,
J'y logerois: mais helas! Mons C***
Dans son Grenier taxeroit un Poëte.
Délivrez-moi, Seigneur, par charité,

Digitized by Google

De ce Monsieur, qui m'a tant maltraité.
Onze francs! moi, las! j'en suis immobile;
Autant vaudroit qu'on eût mis onze mille.
Pour abréger, sans façon, rayez-moi
De son Regître; ou si je dois au Roi
Quelque tribut, Seigneur, taxez ma Veine
A tant de Vers qu'il vous plaira; sans peine
Je rimerai, pour chanter ses Vertus;
Mais laissez-moi mes cent, moins quatre Ecus.

Leger.

Les mots des Enigmes & du Logogryphe du Mercure de Mai, sont *les Heures du Cadran, Ceinturon & Tableau.* On trouve dans le Logogryphe, *Eau, Table, Bal, Abel, Aube, Beau* & *Bateau.*

ENIGME.

La taille courte & large pance,
Tout pesant qu'est mon corps, il est des plus dispos;
Je voltige & fais mille sauts,
Et j'observe en dansant une juste cadence.
Si l'éclat de mes airs fatigue un endormi,
Je fais souvent plaisir au Studieux qui veille;
Le Diligent est mon ami,
Et je suis incommode où régne la bouteille.

Digitized by Google

ENIGMA.

SI taceas orior, pereo si solveris ora;
Men reperire velis? Lector amice, tace.

LOGOGRYPHE.

LAissons de mes vertus le portrait incommode;
Ce qui me rend fort à la mode,
Est que je suis des plus discrets;
Et l'homme qui connoît jusqu'où va mon silence,
M'établit confident de ses plus grands secrets.
Je suis mâle de nom, & toute ma substance,
Doit à l'invention son unique progrès.
Dévoilons ce profond mystere;
Mon total est de douze pieds:
Soutenu de mes cinq premiers,
Dans ta maison je suis chose si nécessaire,
Que tu ne peux sans moi dormir en sûreté:
Des sept derniers j'annonce un agréable Eté;
Alors c'est par mon ministére
Que chacun vient braver le Soleil le plus vif;
Tu rêves, cher Lecteur, & ton esprit pensif;
Peut-être en ce moment se forge une chimére;
Qu'une foible lueur impose à ta raison:
Reprens tout, j'y consens; par la combinaison,
Je vais comme un autre Prothée,

Digitized by Google

T'exercer par mes changemens.
Je suis celui des Elémens,
Qu'au Ciel, malgré les Dieux, déroba Promethée :
Le fait est noir ; aussi le sort le plus affreux
Devint bientôt le prix de sa folle entreprise.
Je puis encor t'offrir un Instrument qu'on prise
Sur le double sommet, séjour délicieux,
Que de son onde pure arrose l'Hypocrêne.
Item, ce qu'on quitte avec peine :
Un Arbre qui dans les grands froids
Conserve une égale verdure :
Ce qu'à prendre d'assaut l'on tente quelquefois ;
Un Organe, dont la Nature
Interdit tout usage aux Aveugles naissans :
Ce que dans des dangers pressans
Désire un Nautonier, prêt à perdre la vie ;
Un métal objet, de l'envie.....
C'est fixer trop long-tems ton esprit & tes yeux ;
Je te fais, cher Lecteur, mes plus tendres adieux.

Par M. Gaudet.

AUTRE.

De montrer qui je suis, Lecteur,
N'est pas une chose facile,
Et plus d'un habile Docteur
Trouve l'ouvrage difficile.
Dans l'instant je te le fais voir.

Digitized by Google

Mon nom te présente cinq lettres,
Qui, pour peu que tu les pénetres,
Bientôt te font appercevoir
Mes attributs & mon pouvoir.
D'abord, si tu tranches ma tête,
Pour lors un chacun se fait fête
De me vouloir perpétuer.
Tu peux encor me remuer;
En quatre je suis maladie;
En trois, je déplais à Sylvie;
En cinq, j'offre un Peuple fameux,
Et le nom d'un Vin très-fumeux.
J'enferme note de Musique;
Un mot qui n'est point énergique;
L'Instrument du Dieu Cupidon;
D'un Oiseau la triste prison;
Terme pour exiger passage;
N'en demande pas davantage.

Par M. Desnoyers, *Lieutenant Particulier en la Prevôté d'Estampes.*

Digitized by Google

NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX-ARTS, &c.

ESSAI *sur l'Esprit humain, ou Principes naturels de l'Education, par M.* Morelly. *A Paris*, chés Ch. Jean-Baptiste *Delespine*, ruë S. Jacques, à la Victoire & au Palmier. 1743.

Cet Ouvrage ne peut être indifferent pour le Public, puisqu'on y traite d'une maniére solide & approfondie un sujet qui intéresse essentiellement toute la societé.

L'Auteur prend l'Homme dès son enfance; il observe les mouvemens de son esprit & le progrès de ses connoissances; & comme il est sensible avant que d'être raisonnable, c'est en épiant ses sensations qu'il cherche à découvrir les premiers pas que la raison lui fait faire, afin de les régler au profit de l'esprit.

Il suppose l'ame, comme une table d'attente sur laquelle le pinceau n'a encore tracé aucuns traits. Les impressions qui se font en elle, & les idées auxquelles elle fait attention, ou qui s'introduisent chés elle, dépendent ou toutes, ou en partie des mouvemens organiques, occasionnés par les objet

Digitized by Google

objets qui nous environnent, des differentes maniéres dont un objet peut mouvoir nos organes, & des degrés plus ou moins de ces mouvemens.

Sur ces principes, il examine par quels organes l'ame reçoit les impressions des objets qui sont hors d'elle, & se forme des idées de ses propres actes & de ses puissances. Après ces principes généraux, il fait voir que la difference des caractéres de l'esprit & du cœur vient de celle des proportions des organes & de celle des humeurs, & que cette variété est encore augmentée par les objets qui nous environnent, & par la difference des Pays, des conditions & des habitudes que l'on contracte. On pourroit cependant, dit-il, fixer les differentes espéces de génies à trois sortes, par les deux extrémités & par le milieu ou la juste proportion; en général, l'esprit *lourd* ou *lent*, l'esprit *modéré* & l'esprit *vif*.

Il y a des hommes en qui l'ame est comme accablée sous le poids des organes, & sur lesquels les objets extérieurs font à peine impression. Ces personnes ont très-peu d'imagination & de mémoire, & par conséquent peu de jugement; il n'y a que le présent & le sensible grossier qui puissent faire sur eux une impression qui s'efface presqu'aussi-tôt, sans laisser de trace capa-

Digitized by Google

ble de les faire réflêchir ; ce ſont là les eſprits *lents*.

Il y en a d'autres en qui l'imagination & la mémoire, ſemblables au marbre, conſervent long-tems les impreſſions qu'elles ont reçûës avec peine ; ce ſont les eſprits *modérés*, qui pour l'ordinaire ſont prudens, méditatifs & peu ſuſceptibles d'illuſion. Leur ame, qui fait lentement ſes opérations, a plus de tems pour réfléchir, & porte des jugemens d'autant plus sûrs, qu'ils ſont un effet de l'habitude ; mais ſi cette habitude eſt mauvaiſe, il n'eſt pas aiſé de la faire perdre.

Les eſprits *vifs* peuvent avoir tous les avantages d'une imagination qui apperçoit pluſieurs objets d'un ſeul coup d'œil, d'une mémoire heureuſe & fidelle, d'une réflêxion prompte, d'un jugement exquis ; enfin ils s'habituent facilement à tout. Les conſéquences que l'Auteur tire de ces principes par rapport à l'éducation, ſont :

1°. Que l'éducation forme promptement de bonnes habitudes dans l'homme.

2°. Qu'elle ne doit point avoir d'autre régle, ni ſuivre d'autre méthode que celle de la Nature même.

3°. Qu'elle doit aider & accélerer ſes mouvemens, & non pas les forcer.

4°. Que tous les moyens dont elle ſe ſert,

Digitized by Google

ſert, doivent être pris de notre propre fond, & de la nature même des objets que l'on fait agir ſur nos organes.

5°. Qu'il ne faut pas faire remuer confuſément tous les reſſorts de l'eſprit, mais ſucceſſivement ceux qui communiquent le mouvement aux autres, juſqu'à ce que toute la machine ſe meuve d'elle-même.

6°. Que ces reſſorts ſont d'abord l'imagination & le ſentiment, ſeuls mobiles qu'il faut remuer, juſqu'à ce qu'ils ayent formé la mémoire, dont il faut enſuite s'aider pour former le jugement.

7°. Que les objets doivent être proportionnés, ou par eux-mêmes, ou par la maniére dont on les préſente aux parties de l'ame qu'on veut mouvoir, & à ce qu'on y veut faire naître.

Après ces préliminaires, qui pourront paroître trop abſtraits aux perſonnes peu accoûtumées à réfléchir, ou qui n'auront qu'une légere teinture des principes de Métaphyſique, notre Auteur paſſe à la pratique de l'éducation, qu'il diviſe en quatre Parties; ſçavoir, l'imagination, la mémoire, le jugement & l'expérience. Cette diviſion eſt fort naturelle, & dans les principes de l'Auteur.

L'imagination, ſelon lui, n'eſt autre choſe que *les mouvemens combinés des organes, en*

tant qu'ils agissent sur l'intelligence. C'est par elle que s'introduisent dans l'ame les premiéres idées que l'homme acquiert en naissant, & qui sont celles de figure, de mouvement, de son, de couleur, &c. Ces qualités sensibles des objets frappent l'imagination, excitent la mémoire, occasionnent la réfléxion, & font naître le jugement.

Il est dans l'ordre, dit-il, que les premiéres sensations qui s'excitent en nous, soient celles que l'Auteur de la Nature a établies pour la conservation de notre corps. Le plaisir, la douleur, la faim, la soif, excitent dans l'enfant un mouvement purement machinal. Il pleure; on lui présente ce qui lui est nécessaire; on lui parle, & son oreille devient attentive à la voix d'une nourrice. La langue, par la communication qu'elle a avec l'oüie, articule confusément quelques sons, ensuite les dernieres Syllabes des mots, puis les mots entiers. Les yeux s'accoûtument aussi à reconnoître un objet qu'ils ont vû plusieurs fois; le nom qu'on lui donne en le montrant, s'imprime dans la mémoire, ou en même-tems, ou peu après qu'il est dépeint dans l'imagination, & tout cela par le seul sentiment, sans aucune régle réfléchie, ou de sa part, ou de la part de ceux qui ont soin de lui. Il apprend d'abord les noms de toutes les choses qui l'environnent & qui lui sont le

plus

Digitized by Google

plus nécessaires ; à mesure qu'elles se présentent, il les nomme sans lier aucune de ses idées, de sorte qu'il ne fait encore usage que des *noms*, sans les joindre par les verbes. Peu à peu la fréquentation des objets lui fait faire attention à leurs qualités les plus apparentes, telles que les couleurs, les figures, ronde, quarrée, &c. Cette attention apprend à un enfant à faire usage de l'*adjectif*; de même que le rapport qu'il fait de ces qualités, à leurs sujets, & de ce qu'il sent, à ce qui est hors de lui, en un mot tous ses besoins, & tout ce qui lui fait peine ou plaisir, lui font employer les *verbes*, à commencer par l'infinitif & l'imperatif, lorsqu'il demande quelque chose. Ensuite il se sert des tems & des modes les plus directs qui se prononcent plus aisément & plus vîte : il apprend les autres, lorsqu'on l'interroge, lorsqu'on lui suggére les réponses, lorsqu'on parle en sa présence de lui, ou pour lui, lorsqu'on le flatte ou qu'on le gronde. C'est ainsi que les enfans apprennent les premiers Elémens de la Langue maternelle. Ce n'est que par le sensible, & c'est par-là qu'il faut toujours les conduire. L'ame, qui est alors occupée à amasser des idées, ne doit point être troublée dans ses opérations.

L'Auteur ne se contente pas de recommander en général de présenter à l'ame les objets dans l'ordre naturel qu'elle suit ordinaire-

Digitized by Google

ment dans la maniere dont elle procede à leur occasion. Il parle de cet ordre dans lequel les connoissances ou s'accompagnent mutuellement, ou se succedent les unes aux autres, des avantages qu'on peut tirer de la curiosité ordinaire aux enfans, & de l'inclination qu'ils ont pour les jeux. Il veut (& il ne sera contredit de personne,) qu'on leur fasse un amusement des premiéres études en en applanissant, autant qu'il est possible, toutes les difficultés. C'est pourquoi il recommande l'usage du bureau Typographique, pour apprendre promptement à lire aux enfans; ce qui leur ouvre la porte des Sciences.

Il passe ensuite à l'étude des Langues mortes dont il fait voir l'utilité. Après avoir parlé des tentatives qu'ont fait plusieurs Sçavans pour lever les difficultés de cette étude, & montré en quoi leur méthode pêche, il propose modestement la sienne, dont voici le précis.

Il en est de montrer une Langue comme de montrer à lire: ici ce n'est qu'à force de répeter des Syllabes qu'on unit les unes aux autres; là c'est à force de redire les mêmes mots accompagnés de la signification & de l'idée qui y est attachée. C'est donc par l'explication des Auteurs qu'il faut apprendre les Langues. Ce n'est pas en ce point que cette méthode

Digitized by Google

méthode est nouvelle. Le célébre M. Rollin pensoit de même, ainsi que plusieurs autres; mais ils n'ont osé, pour ainsi dire, abandonner les régles de la Grammaire pour les commencemens. Notre Auteur a été plus hardi. Il est bon de l'entendre lui même.

Il suffit, dit-il, d'expliquer un Auteur sans s'embarrasser d'abord des moindres parties de la Grammaire, sans le secours des versions interlinéaires, ni des constructions artificielles. Il ne faut parler à un enfant, ni de syntaxe, ni de méthode, que quand il est presque en état d'expliquer un bon Auteur à livre ouvert, & qu'il a par conséquent assés de mots dans la mémoire pour n'être obligé que rarement de recourir au Dictionnaire. On ne doit jamais le faire composer dans une Langue qu'il apprend, que lorsqu'il la possede & qu'il commence à avoir le jugement formé. Je differe ce qu'on appelle *principes* plus tard que ceux qui ne les omettent qu'au commencement.

L'Auteur entre ensuite dans un détail où les bornes d'un extrait ne permettent pas de le suivre: il est bon de le lire dans le Livre même. On dira seulement qu'il appuie son sentiment de raisons solides & puisées dans la Nature. Il fait voir que par sa méthode les enfans feront de plus grands progrès & en moins de tems que par l'ancienne, qui fa-

tigue

Digitized by Google

tigue & rebute les commençans. Je ne dois pas oublier qu'il recommande d'employer le tems que cette méthode ménage, à donner aux enfans une teinture des Elémens d'Arithmétique, de Géométrie & des autres Arts, auxquels on pourroit les destiner; mais il ne faut leur présenter d'abord que ce qu'ils ont de sensible, en passant peu à peu du plus aisé au plus difficile, à mesure que leur raison se dévelope.

Après avoir fait voir dans la premiére Partie, comment il faut présenter les choses à l'imagination, il donne dans la seconde les moyens de les inculquer dans la mémoire.

La mémoire en général est l'imagination corporelle tellement & si fréquemment agitée de la même maniere que, lorsque nous voulons faire attention aux objets qui l'ont frappée, elle nous les répresente tels qu'ils étoient quand ils se sont présentés, ou tels que nous les avons entendu *nommer* ou *décrire*, de sorte que nous pouvons sur le champ les indiquer aux autres de la même maniere, ou sous des signes équivalens. On distingue deux sortes de mémoires, l'*Artificielle* & la *Reflêchie*. La mémoire *Artificielle* ou *Locale* est celle qui nous conserve l'image des choses précisément telles qu'elles sont, quant à la figure, au lieu, à l'arrangement, au nombre, au son, à la couleur, &c : par exemple,

Digitized by Google

exemple, celle qui nous répréſente un Parterre par la ſimétrie, en nous rappellant les compartimens, les contours, la place de chaque fleur; celle qui nous fait ſouvenir du Texte d'un Livre, par l'ordre & l'arrangement des mots, ſans avoir égard au ſens &c.

La mémoire *Reflêchie* eſt celle qui nous fait ſouvenir des choſes, plutôt que des ſignes arbitraires auxquels nous en ſuſtituons d'équivalens, ou qui s'aide de la choſe même ſignifiée, pour nous rappeller le ſigne qui nous eſt échappé. Après ces définitions, l'Auteur établit. 1°. Que la mémoire Locale & la mémoire Réfléchie doivent être inſeparables, & s'aider mutuellement. 2°. Que la mémoire en général ſe cultive mieux & plus aiſément par une lecture attentive & par les entretiens, qu'en apprenant par cœur. Si par toutes les bonnes raiſons qu'il en apporte, il ne perſuade pas tous ſes lecteurs, il trouvera du moins des Partiſans, d'autant qu'il convient en général qu'il faut cultiver la mémoire, & qu'il permet même de faire apprendre par cœur aux enfans, non pas d'abord, mais lorſqu'ils ſont en état de comprendre ce qu'ils apprennent, dont il faut encore ſçavoir faire un choix convenable. Pour appuyer ſon ſentiment, il avance que la raiſon eſt bien plutôt formée dans les filles que dans les garçons; parce que, dit-il, on laiſſe agir librement en

elles

Digitized by Google

elles l'imagination & la mémoire, d'où il arrive souvent que l'esprit de ce sexe n'est point gâté, parce qu'on ne prend pas beaucoup de peine à le cultiver... Nous au contraire, parcequ'on veut que nous sçachions beaucoup, il arrive qu'étant mal conduits, nous ne faisons que fort tard un foible usage d'une raison peu éclairée. Le beau Sexe sçaura sans doute bon gré à l'Auteur de cette prééminence qu'il lui attribue; mais le notre aura, je crois, besoin de toute sa complaisance ordinaire pour en tomber d'accord.

L'Auteur parle ensuite de la maniére d'inculquer aux enfans la connoissance de la Religion; il suffit qu'ils en sçachent les principaux Mystéres & qu'ils apprennent le reste par pratique & par imitation, jusqu'à ce qu'ils puissent le faire par raison. On doit leur faire faire une lecture suivie de l'Evangile, accompagnée de quelques réfléxions qui soient à leur portée.

Un des plus puissans moyens pour cultiver la mémoire, & qui sert encore à former le jugement, c'est l'Histoire. Aussi notre Auteur en parle-t'il assés au long, & tout ce qu'il en dit, mérite d'être lû. Il veut qu'on apprenne l'Histoire par les Langues, & les Langues par l'Histoire. Pour cela il indique. 1°. Le choix qu'on doit faire des Auteurs, qui consiste à commencer par les plus simples,

par

Digitized by Google

par les abregés, en passant des plus courts à ceux qui sont plus étendus, & en les rangeant par ordre Chronologique, autant qu'il est possible. 2°. Il propose un plan pour l'Histoire Ancienne. Il en donne même un leger crayon que le Lecteur ne sera pas fâché de trouver, quoiqu'il ne soit pas nécessairement lié au sujet. Le Style en est vif, & propre à égayer un peu le serieux qui regne dans cet Ouvrage. 3°. Il fait des observations sur les differentes faces de l'Histoire, tant ancienne que moderne. Il veut qu'on réserve celle-ci à un âge plus avancé, parce qu'elle est plus difficile. Enfin il parle de la Fable, de la Géographie & de la Chronologie. On ne s'arrêtera qu'à ce qu'il dit sur la maniére de présenter l'Histoire à l'esprit. L'Histoire est, dit-il, comme le Tableau Hieroglyphique de tout ce qui s'est passé dans l'Univers... Les premiéres nuances qu'on doit présenter aux enfans, ce sont les Faits merveilleux, tels que les Batailles mémorables, les Siéges, les Actions Heroïques des Grands Hommes, les morts Tragiques, les Miracles, enfin tout ce qui paroît surpasser les forces de l'humanité. L'Histoire doit leur paroître revétue de tout ce qu'elle a de plus magnifique. D'abord c'est l'*Histoire universelle merveilleuse*. Puis à mesure que le sentiment leur fait faire de petites réfléxions, on en profite pour en faire naître d'autres. Ils interrogent

interrogent d'eux-mêmes, on les satisfait & l'on s'apperçoit insensiblement de l'accroissement de la raison. Il explique ensuite fort naturellement pourquoi le merveilleux plaît tant dans l'enfance. C'est, dit-il, que l'on juge de tout par comparaison avec son sentiment intérieur. Le souvenir de la vivacité de quelque legére douleur comparée avec la vivacité de celle qui ôteroit la vie, fait admirer une valeur intrépide couverte de blessures. La comparaison qu'on fait de sa foiblesse avec la force invincible d'un Héros, fait admirer ses exploits. Le mépris de la vie, à laquelle on est naturellement si fort attaché, paroît bien extraordinaire dans les autres hommes..... Le miraculeux frappe, parce qu'on ignore par quels ressorts secrets peuvent se mouvoir des êtres, en qui il ne paroît aucun arrangement méchanique de parties, & parce qu'on sent par-là la présence d'un Etre insensible, plus puissant que nous.

Après le merveilleux de l'Histoire, on doit placer à propos, en travaillant toujours sur la même Piéce, celle de ces rares Génies à qui on est redévable de l'invention des Arts & des Sciences. Il faut joindre à l'Histoire des Empires, celle des Sciences mêmes qui y ont fleuri, & qui ne sont que des observations sur la plûpart des choses merveilleuses qu'on vient de lire. Cette Histoire est très-

propre

Digitized by Google

propre à dissipper l'étonnement stupide où l'on resteroit, si on ne cherchoit pas les causes de ce qui arrive d'extraordinaire dans le monde.

On ne fera qu'indiquer les matiéres dont il est parlé dans le reste de cet Ouvrage. Les Belles-Lettres, la Philosophie, les hautes Sciences achevent de former le jugement. C'est aussi de quoi l'Auteur parle dans cette troisiéme Partie. Il donne la maniére dont on doit s'y prendre, pour les enseigner avec fruit. Il divise les Humanités ou Belles-Lettres en 3. classes, dont la premiere, pratique sans raisonner, la seconde, pratique & commence à raisonner, la troisiéme, qu'on peut appeller une bonne Réthorique, donne la perfection aux deux autres. C'est-là que l'esprit entre dans une espece de majorité, & agit de lui-même, sans avoir besoin d'autres secours que de bons avis. Il recommande entr'autres choses de faire des Traductions libres, & des Extraits des plus excellens Auteurs. Puis il passe à la Philosophie. Il faudroit commencer parce qu'elle a de sensible; c'est-à dire, par la Physique; on présenteroit d'abord à l'esprit ce qu'elle a d'Historique & d'expérimental, puis les Systémes pour lesquels on feroit usage du calcul & de la Géométrie, dont l'Auteur recommande les premiers Elémens dès l'enfance. Après la Physique

ſique ſuit la Métaphyſique, puis la Logique ; dont on doit avoir ſoin d'écarter les minuties & les queſtions frivoles. Il parle enſuite de l'origine & du progrès des Sciences, de leurs rapports, de leur ſubordination, de leur certitude, de la méthode qu'on doit ſuivre dans les recherches qu'on fait pour s'inſtruire à fond ſur quelque matiere, des préjugés & des précautions qu'il faut prendre pour en préſerver la jeuneſſe. Le meilleur remede c'eſt l'*Expérience* dont il parle peu après. Mais auparavant il entre dans l'examen des eſprits.

On peut déterminer chacun des trois caractéres d'eſprit dont il a déja parlé, à d'autres eſpeces moins génerales. 1°. L'eſprit vif avec excès eſt *foible* : trop de mobilité dans les organes le rend encore *faux*, inconſideré & peu ſolide : cette mobilité un peu rallentie forme l'*eſprit à talens*. 2°. L'eſprit dans un juſte dégré de vivacité eſt *univerſel* ; à proportion qu'elle approche de la lenteur, il eſt *profond & méditatif* : la derniére borne de cette médiocrité renferme *le bon eſprit*. 3°. Enfin l'eſprit *lent* eſt ou embarraſſé dans ſes idées, ou fort à l'étroit & fort borné dans ſes vûës.

L'Auteur dévelope l'un après l'autre ces differens caractéres ; il les dépeint au naturel par leurs façons d'agir, & preſcrit la maniére de les diriger. C'eſt, à mon avis, un des endroits

Digitized by Google

endroits de l'Ouvrage qu'on lira avec plus de satisfaction ; on y reconnoîtra sans peine un Auteur qui sçait réfléchir & méditer solidement. Avant que d'entrer en matiére sur l'expérience, il fait quelques observations sur la Physionomie, de la justesse desquelles tous les Lecteurs n'auront garde de convenir, s'ils lisent cet endroit le miroir à la main. Dans le Chapitre suivant, il décrit d'une maniére vive les égaremens de l'esprit dans le commerce du monde ; il en cherche les causes, & il trouve que la principale est la mauvaise éducation. Pour remédier à ce mal, il demande qu'on donne de bonne heure tous ses soins à former l'esprit ; que tout dans le commerce de la vie passe en revuë devant un jeune homme pour lui servir d'instruction ; qu'un habile Mentor lui fasse remarquer les manieres de parler & d'agir, particuliéres à chaque état. L'Auteur, pour joindre l'exécution au précepte, prend pour un moment la place de ce Mentor ; il se transporte en imagination avec son Eleve au milieu d'une compagnie. Là, il lui fait connoître le caractére d'esprit & la profession d'un chacun des assistans, par les discours qu'ils tiennent & par leurs opinions. C'est ainsi, ajoute-t'il, qu'il faut conduire un jeune homme & l'accoûtumer à juger sainement de tout, & à s'en assurer par expérience. Dans les deux derniers

Chapitres,

Digitized by Google

Chapitres, il traite du pouvoir de l'expérience, & de la raison & de l'usage qu'on doit faire de l'une & de l'autre. Il exhorte les jeunes gens à anticiper sur l'expérience, au lieu d'attendre celle qu'apporte la vieillesse, & dont elle est souvent redevable à un grand nombre de fautes. Le moyen d'acquerir cette expérience anticipée, c'est de faire une étude serieuse de l'Histoire, & de s'accoûtumer à réfléchir sur tout ce qui nous environne. Il distingue trois sortes d'expériences, sçavoir de *fait*, de *goût*, & de *jugement*, & il assigne à chacune son dégré de certitude. Il finit par une courte récapitulation, & en promettant une seconde Partie sur le cœur. On l'exhorte à tenir parole. La matiére est interessante, & n'est point au-dessus de sa portée.

Si une belle impression donne du lustre à un Ouvrage qui a par lui-même un mérite réel, celui-ci est imprimé en fort beaux Caractéres, avec beaucoup d'exactitude & une grande propreté.

Guillaume *Desprez* & *Cavelier*, fils, Libraires associés, *à Paris*, ruë S. Jacques, à S. Prosper & aux trois Vertus, viennent de mettre en vente la *Bible Latine* & *Françoise* complette, avec de courtes Notes, pour faciliter l'intelligence du Texte, en 21. Volumes

Digitized by Google

Volumes *in*-12. sçavoir, seize Volumes pour l'Ancien Testament, & cinq pour le Nouveau.

Outre la beauté du papier & des caractéres, jointe à la grande exactitude du Texte; cette Edition est augmentée de Sommaires critiques, & des Lettres de S. Jerôme à la tête de chaque Livre. On trouve chés eux la même Bible toute Françoise, avec les mêmes Notes, & les mêmes Sommaires, en douze Volumes, *in*-12. sçavoir, neuf Volumes pour l'Ancien Testament, & trois pour le Nouveau.

Les Pseaumes, les Livres Sapientiaux, & le Nouveau Testament de ces deux Bibles, se vendent séparément. Il paroît inutile d'avertir que la Traduction Françoise, & les Notes, si souvent réimprimées, sont du célébre M. de Saci, si connu par les excellens Ouvrages, dont il a enrichi l'Eglise.

Les mêmes Libraires vont imprimer deux Volumes *in*-12. qui comprendront les Livres apocryphes de l'Ancien Testament, avec les Ecrits des tems Apostoliques, traduits seulement en François, avec des Notes. Ces deux Volumes pourront se mettre à la suite des deux Bibles. Le premier Volume contiendra la Priere de Manassés, le troisiéme & le quatriéme Livre d'Esdras, le Pseaume 151. le troisiéme & le quatriéme Livre des

des Machabées ; le second renfermera la célébre Lettre à *Diognetes*, l'Epitre de l'Apôtre S. Paul aux Laodicéens, celle de S. Barnabé, les trois Livres *du Pasteur* de S. Hermas, les deux Epitres du Pape S. Clement aux Corinthiens, les sept Epitres de S. Ignace, Martyr & Evêque d'Antioche, & celle de Saint Polycarpe, chargé du soin de gouverner l'Eglise de Smyrne par Saint Jean l'Evangéliste.

Quoique ces Ouvrages ne fassent point partie du Canon des Livres Sacrés, ils sont néanmoins un des plus précieux & des plus anciens monumens de la Foi, de la Morale & de la Discipline Ecclésiastique ; quelques-uns même de ces Ecrits ayant été lûs publiquement, & regardés comme Canoniques dans quelques Eglises particuliéres. Ces Ouvrages déja imprimés dans la grande Bible en quatre vol. *in-folio*, ont été traduits en François, d'après le Texte Grec & Latin, par le Pere le Gras de l'Oratoire.

Les mêmes Libraires viennent aussi de donner une nouvelle Edition toute Françoise de la Bible de M. de Saci en trois vol. *in*-12. On s'étoit toujours plaint de la petitesse du caractére des précedentes Editions, ce qui en rendoit la lecture difficile ; pour obvier à cet inconvenient, on a fait cette nouvelle Edition d'un caractére plus gros, sans augmenter

Digitized by Google

menter la quantité des Volumes, ils espe-rent que le Public recevra avec plaisir cette Bible, par rapport à la beauté du caractére & de l'impression, joints à l'exactitude ; ils vendent séparement les volumes de la grande Bible de M. de Saci *in*-8°.

Ils vendent aussi la nouvelle Description de Paris, de Meudon, de Versailles, de Marly, de S. Cloud, de Fontainebleau & de toutes les autres belles Maisons & Châteaux des environs de Paris, par M. *Piganiol de la Force*, avec quantité de figures, 8. volumes *in*-12. 1742. le prix 24. liv.

Tous les Ouvrages du même Auteur.

Les Causes Célebres de M. *Gayot de Pitaval*, 20. vol. *in*-12. 50. liv. Les volumes se vendent séparément deux à deux.

Voici encore un Livre qui se trouve chés les mêmes Libraires, & qui mérite l'attention du Public. C'est *l'Histoire de l'Hôtel Royal des Invalides*, enrichie d'Estampes, & de quantité de Figures dessinées & gravées avec tous le soin possible, par le sieur Cochin, Graveur du Roi & de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture, un vol. *in-folio* 48. liv.

LETTRES AMUSANTES ET CRITIQUES sur les Romans en géneral, Anglois & François, tant anciens que modernes, adressées à

Digitized by Google

Myledy W ... Brochure *in*-12. en deux Parties. La premiere de 119. pages, & la seconde de 121. *à Paris* chés *Gissey*, ruë de la vieille Bouclerie; *Bordelet*, ruë S. Jacques, & *David* fils, à l'entrée du Quai des Augustins, au S. Esprit, 1743.

Ces Lettres sont véritablement amusantes, & peuvent soutenir le nom de Critiques à certain égard. On y apprend d'ailleurs plusieurs particularités Littéraires qu'il est bon de ne pas ignorer. Il faut surtout, lire la courte Préface quiest à la tête de la premiere Partie, pour connoître l'intention de l'Auteur, & pour tirer du profit de son travail.

Le Passe-Tems Poëtique & Philosophique. Brochure *in*-8°. de 56. pages. *A Paris* chés *David fils*, Quai des Augustins, 1743.

L'Auteur n'a songé, dit-il, dans une Préface des plus courtes, qu'à offrir aú Public des délassemens utiles, & non pas à se faire un nom par des Essais, sur lesquels il ne s'aveugle point. Cette modestie est sans doute digne de quelque estime, & mérite l'indulgence des Lecteurs les plus difficiles. Nous avons lû avec plaisir sa Traduction de la IX. Satyre d'Horace L. I. qui commence par ces mots,

Ibam forte viâ sacrâ, &c.

Essai sur les Maladies des Dents, où l'on

Digitized by Google

l'on propose les moyens de leur procurer une bonne conformation dès la plus tendre enfance, & d'en assurer la conservation pendant tout le cours de la vie, avec une Lettre où l'on discute quelques opinions particulieres de l'Auteur de l'Orthopedie, dédiée à M. de la Peyronnie, Premier Chirurgien, & Médecin Consultant du Roi, par M. BUNON Chirurgien Dentiste à Paris, I. Vol. *in*-12. de 238. pages, chés *Briasson*, ruë S. Jacques; *Chaubert*, Quai des Augustins, & de *Hansy*, sur le Pont au Change.

Le but de l'Auteur, est d'instruire le Public par les recherches & les observations exactes, qu'il a faites pour perfectionner cette Partie de la Chirurgie, afin de rendre la perte & les maux des dents moins fréquens. Il fait voir que tout ce qui peut altérer la santé d'une femme enceinte & d'une nourrice, & troubler le calme & la douceur des fluides, peut nuire en l'une, pendant la grossesse, aux germes des dents, lors de leur formation, & provoquer les maladies qui causent l'*Erozion* si préjudiciable aux deuxiémes dents, & en l'autre, occasionner les mêmes maladies, toujours pernicieuses aux dents & à leur conservation, de sorte que par la bonne disposition & sage conduite de l'une & de l'autre, ces maladies sont prévenuës & entiérement évitées, ce qui fait la ma-

Digitized by Google

tiere du premier Chapitre de cet Ouvrage.

Le second Chapitre traite des Convulsions, & autres Symptômes qui accompagnent l'accroissement & la sortie des dents des enfans, leurs causes & accidens, avec leurs differences, & les moyens de les distinguer, &c. Dans le troisiéme Chapitre, on fait le détail des maladies de l'enfance sur les dents, de l'*Erozion* des dents, des causes qui le produisent; de ses progrès, & des observations particuliéres sur cette maladie. Le quatriéme traite des avantages & inconvéniens du bon ou du mauvais arrangement des dents, de l'ordre de leur rénouvellement, de la cause de leur mauvais arrangement; de la chûte des dents de lait, des opinions différentes touchant leurs racines, des observations sur ces mêmes racines, dont l'Auteur prouve l'existence. Il passe à la Carie de ces dents, à ses suites, & fait des remarques sur la Carie en géneral. Il parle ensuite des moyens de procurer aux dents un arrangement convenable dans le tems de leur rénouvellement, & des inconveniens de l'inégalité des dents.

Le cinquiéme Chapitre marque les inconveniens à éviter dans l'enfance, pour la conservation des dents, une cause particuliere de la Carie, & fait une observation sur la cavité des dents, sans oublier la nécessité d'accoûtumer les jeunes gens à avoir soin de leurs bouches,

Digitized by Google

bouches, & les moyens faciles & propres à tous âges pour conserver ses dents. Il finit ce Chapitre par l'usage du Corail en baton, & par l'examen des propriétés qu'on lui attribuë; le sixiéme & dernier Chapitre contient l'examen d'un préjugé très-commun, concernant les dents des enfans, compris sous le nom de *Savoyards*, & celles des gens de la Campagne. Tout l'Ouvrage finit par la Lettre que l'Auteur écrivit à un Chirurgien de Province, peu de tems après la publication de l'Orthopedie de feu M. Andry, où il releve quelques méprises échapées à ce grand Médecin dans la matiére qui le concerne.

APPROBATION *de M. Peyrat, Chirurgien Juré à Paris, Accoucheur de la Reine.*

J'ai lu & relu avec grand plaisir un Manuscrit intitulé *Essai sur les Maladies des Dents*, fait par M. Bunon Chirurgien Dentiste; par toutes les recherches & observations exactes & de pratique, que j'ai trouvé, & dont même nous avons peu d'exemples, tant pour ce qui concerne les enfans, que les adultes; ce Manuscrit ne peut être que très-utile, & aussi digne d'être donné au Public, qui doit sçavoir un gré infini à l'Auteur de tous les soins & les peines qu'il s'est donnés, pour si bien perfectionner cette Partie de la Chirurgie. Fait à Paris ce 3. Janvier 1743. *Signé* PEYRAT.

Digitized by Google

THEOLOGIE DE L'EAU, ou Essai sur la Bonté, la Sagesse & la Puissance de Dieu, manifestée dans la création de l'Eau, traduit de l'Allemand de M. Jean Albert *Fabricius*, Docteur en Théologie & Professeur au College de Hambourg, avec de nouvelles Remarques communiquées au Traducteur, &c. *A Paris*, chés *Chaubert*, Libraire, Quai des Augustins, à la Renommée, & chés *Durand*, Libraire, ruë S. Jacques, à S. Landry. Nouvelle Edition, 1743. *in*-8°. très-bien exécutée pour la correction & la beauté de l'impression.

ABBREGE' DE L'HISTOIRE ANCIENNE, ou des cinq grands Empires qui ont précedé la Naissance de J. C. sçavoir, celui des Babyloniens, celui des Chaldéens, celui des Medes & des Perses, celui des Grecs & celui des Romains, accompagné de la Chronologie de ces Empires, d'une Carte Géographique & de Notes, &c. par le P. *du Chesne*, de la Compagnie de Jésus, 1743. *in*-12. *A Paris*, Quai de Augustins, chés *Chaubert*, à la Renommée, & ruë S. Jacques, chés *Durand*, à S. Landry.

Jean *de Nully*, Libraire dans la Grand'-Salle du Palais, à l'Ecu de France, & à la Palme, débite deux nouveaux Volumes des *Causes Célebres*, qui sont le 19. & le 20. Il

Digitized by Google

y a à la tête du 19. un Avertissement de l'Auteur, dont on avoit faussement publié la mort dans les Nouvelles Publiques. Voici les titres des Causes contenuës dans ces deux nouveaux Volumes.

Tome 19. *Histoire de la Pucelle d'Orleans, ou l'Innocence opprimée par des Juges iniques.*

Testament cassé, où un Cadet par prédilection est institué Légataire universel.

Mariage secret, ou enfans reconnus légitimes issus d'un mariage qu'on a prétendu secret, déclarés incapables de recueillir aucune chose dans une succession ouverte, & autre succession de leur famille qui pourroit s'ouvrir, auxquels on adjuge néanmoins des sommes considérables contre les héritiers.

Femme accusée d'adultere, renvoyée sur un plus amplement informé.

Fille, dont l'honneur est outragé cruellement par des voyes de fait, qui se pourvoit en Justice.

Tome 20. *Le Maréchal de Gié, accusé d'un crime de Lese-Majesté, ou l'Histoire du Maréchal de Gié, dont on tâche en vain d'opprimer entierement l'innocence.*

Avantage de la possession d'Etat, ou fils légitime d'un premier lit, que les enfans du second lit veulent faire passer pour bâtard, parce qu'il ne produit pas l'acte de célebration du mariage de son pere, dont la légitimité est pourtant reconnuë en Justice à cause de la possession de son Etat.

Si par des présomptions une dot en argent dans un Contrat de mariage stipulée, nombrée & délivrée en présence des Notaires & des témoins, peut être déclarée nulle.

Bénéficier dont le Baptême & la naissance sont incertains, ou Bénéficier admis, malgré l'incertitude de sa naissance dans le Royaume, de sa légitimité & de son Baptême.

Meurtre d'un mari, dont la femme & le frere s'accusent mutuellement, tandis que celui qu'on a raison de soupçonner est en fuite, & qu'on néglige de le poursuivre vivement.

NOUVEAU QUADRILLE des Enfans, ou nouvelle Méthode, éprouvée pour apprendre parfaitement à lire & l'Ortographe en très-peu de tems, par le moyen de 160. Figures collées sur autant de Fiches, au revers desquelles est imprimée la Lettre, ou le son de la Langue qui a rapport au nom ou au sens de la Figure, Brochure *in*-12. de 19. pages. *A Paris*, chés *Vincent*, rue S. Severin, à l'Ange; *Debure*, l'ainé, à l'entrée du Quai des Augustins, à S. Paul, & *le Clerc*, au Palais, à la Prudence, 1743. *Prix, dix sols.*

Cet Ouvrage est en forme de Lettre addressée à Mlle de BRISSAC. L'Auteur ayant remarqué que les difficultés que les Maîtres ont coûtume d'éprouver en enseignant les premiers Elémens de la lecture, viennent non-

Digitized by Google

non seulement des défauts qui accompagnent l'enfance, mais encore de la méthode dont ils font usage, a essayé de lever tous les obstacles. Légéreté d'esprit, dégoût, confusion d'idées, voilà les principaux qu'il faut que les maîtres surmontent; mais vouloir fixer la legéreté si naturelle aux enfans, en exigeant d'eux une application sérieuse à des lettres, à des combinaisons de lettres, à des mots, & à des sons, c'est assés souvent, dit-il, vouloir forcer la nature. C'est presque toujours leur donner un dégoût de l'étude & une aversion pour les livres, qu'ils conservent quelquefois toute leur vie. Si ces dangers sont à craindre, la confusion d'idées ne l'est pas moins. L'Auteur observe qu'on a prévenu ces inconvéniens dans l'étude de l'Histoire & de la Fable par les figures & par les estampes, dont on a rempli certains livres destinés à cet usage. Elles arrêtent l'imagination volage des enfans, elles les amusent en même tems, & les appliquent. M. l'Abbé Berthaud a essayé de faire pour la lecture ce qu'on a fait pour l'Histoire: c'est-à-dire, qu'il a imaginé de peindre les differens sons de la langue, comme l'on peint differens traits d'Histoire.

Après un examen suivi des differens sons qui entrent dans la composition de tous les mots de la langue, il a trouvé que le nom-

bre de ceux qui sont fondamentaux, & comme les racines des autres, ne se monte qu'à 160. Il a donc fait graver 160. Objets, dont les noms renferment chacun un des sons radicaux. Il a appliqué ces Figures sur autant de fiches, au revers desquelles se trouvent les lettres qui expriment les sons differens : par exemple, on voit sur le côté d'une fiche ces lettres *eil*, & de l'autre la figure du Sol*eil* dont le nom renferme le son que les lettres placées au revers expriment ; de même des suivants ; *con* un *con*teau, *ca* un *Ca*pucin, *our* un tam*bour*, *oir* un mi*roir*, &c. Les Images frappent la vûë des enfans, elles les occupent, elles fixent leur imagination, & les appliquent sans peine ; & à mesure que les Objets se peignent, à l'aide de la figure dans leur imagination, les sons auxquels ils ont rapport, se gravent dans leur mémoire sans confusion. Outre que cette méthode est un vrai amusement pour les enfans, elle a encore deux avantages qui lui sont propres. 1°. C'est que les enfans peuvent en l'absence du Maître & sans le secours de personne, repasser la leçon qu'on leur aura donnée. 2°. Qu'ils acquierent au moins les deux tiers de l'Ortographe en apprenant à lire. *L'Epreuve, dit l'Auteur, en a été faite entr'autres sur deux Ramoneurs que plusieurs de Messieurs de l'Académie Françoise*,

&

& notamment Mrs de Marivaux & de Crebillon ont choisis eux-mêmes, pour rendre plus authentique la preuve du succès. En effet, après un mois de leçons, ils ont été en état de paroître devant ces Messieurs pour lire à l'ouverture du premier livre qui est tombé sous la main. M. de Crebillon déclare dans son Approbation, qu'il peut certifier le succès de cette nouvelle méthode. M. l'Abbé des Fontaines en parle très-avantageusement dans sa Lettre 469. du 9. Mars 1743. Il avouë que malgré l'autorité de Messieurs les Académiciens, il avoit conservé quelque sorte d'incrédulité par rapport à la rapidité du succès de cette méthode, ce qui l'avoit déterminé à engager M. l'Abbé Berthaud à faire un nouvel essai sur un enfant, le plus inepte qu'il a pu rencontrer. Mais qu'elle n'a pas été sa surprise, quand il a vû cet enfant lire à l'ouverture du premier livre, après le vingt-sixiéme jour ?

LIVRES Etrangers arrivés nouvellement chés BRIASSON, *Libraire, rue Saint Jacques, à la Science, & à l'Ange Gardien.*

Ant. Laz. Moro de' Crostacej degli Corpi Marini che si trovano sul' Monti. *in*-4°. *Venezia*, 1740.

Guill. Zannichelli delle Piante che Nascono

ne' lidi Intorno à Venezia, *in-fol. fig. Venezia.* 1735.

Ferd. Zendrini delle aque Correnti. *in* 4°. *Venezia.* 1741.

Jo. Lamii *Deliciæ Eruditorum. in* 8°. 10. vol. *Florentiæ.* 1736. *à* 1741.

Phil. à Turre *de annis Elagabalæ & Imperio Severi, &c. in*-4°. Venetiis. 1741.

R. P. Paol. Segneri Tutte le opere. *in fol.* 3. vol. *Parmæ.* 1720.

Jo. Fr. De Rubeis *Monumenta Ecclesiæ Aquileensis. in-fol. Argentinæ.* 1740.

Marci Mappi *Historia Plantarum Alsaticarum. in* 4°. *fig. Argent.* 1741.

L'Anatomico In parnasso, da' Fr. *Anderlini. in*-4°. Pesaro. 1739.

Alex. *Pascoli* del moto per impulso exteriore. *in*-4°. *Roma.* 1733.

Dion. And. *Sancassani* tutte le opere Fisico Mediche. *in-fol.* 4. vol. *Roma.* 1731. & 1738.

Alph. Ciaconii *vitæ & res gestæ Romanor. Pontificum, cum animadversionibus & notis.* Oldoini. in-fol. 4. vol fig. 1677.

Jos. Maria Perimezzi. *Dissertationes Selectæ Historiæ, Dogmaticæ, &c.* in-fol. 8. vol. *Napoli.* 1730.

M. Fr. Hallier *de sacris Electionibus & Ordinationibus, ex antiquo & novo Ecclesiæ usu.* in-fol. 3. vol. *Roma.* 1739.

Octa-

Digitized by Google

Octaviani Gentili *de Origine Patriciorum, varietate, Præstantia & Juribus.* in-4°. Romæ. 1736.

Fr. Blanchini *Hespheri & Phosphori, sive observationes circà Planetam Veneris cum fig.* in-fol. Romæ. 1728.

Pet. Berettini *Tabulæ Anatomicæ cum notis Gaëtani* Petrioli in-fol. fig. *Romæ.* 1741.

Ant. *Agostino* sopra le Medaglie ed inscritioni Antiche. in-fol. *Romæ.* 1737.

Jo. Pet. Bellori *Picturæ antiquæ Cryptarum Romanarum & sepulchri Nasonm.* in-fol. cum fig. Romæ. 1738.

——— Ejusd. *In XII. Cæsares Æneæ Vici, cum fig.* in-fol. Romæ. 1730.

Latini Latini *Bibliotheca sacra & profana, sive observationes, correctiones, conjecturæ & varia Lectiones in sacros & profanos scriptores, cum notis.* in-fol. Romæ. 1677.

J. B. Fatolilli *Theatrum immunitatis & libertatis Ecclesiasticæ.* in-fol. 3. vol. Romæ. 1714.

Vinc. Lucchesini *Historia sui temporis.* in-4°. 3. vol. *Romæ.* 1738.

Dialogue sur la Peinture, par Louis *Dolce*, en Italien & en François. *in*-8°. *Florence.* 1735.

Biblia sacra, Arabica & Latina. in fol. 3. vol. *Romæ.* 1671.

Pet. Mar. Corradini *& Jos. Roc.* Vulpii *latium*

tium vetus & profanum. in-fol. & in-4°. 7. vol. *Romæ, cum fig.* 1704. & 1736.

Bened. *Buomattei* della Lingua Toſcana. *in-4°. Venet.* 1735.

Euſ. *Filopatro* Rifleſſioni critiche ſopra l'Iſtoria di Napoli di Piet. Giannone. in-4°. 2. vol. *Colonia,* 1738.

Le Sale Barberine diſegnate da Piet. Benettini. *in-fol. Plano.*

Memorials and characters together Withe life of divers eminent Perſons. *in-fol. London.* 1741.

Grobianus or the compleat bo oby an ironical Poems by Roger Bull. *in* 8°. *Lond.* 1739.

A Curious collection by ancient Paintings. *in-fol. Lond.* 1741.

Love Letters or al occaſions. *in-8°. London.* 1730.

A Treatiſe or the Improvement of Midwifery. *in* 8°. *Lond.* 1735.

The Muſſical Miſcellany. *in-8°.* 5. vol. *London.* 1731.

A Collection of the Parliamentary debates in England. *in-8°.* 17. vol. *Lond.* 1741.

The Grafftman by Caleb d'Anvers, *in-8°.* 14. vol. *Lond.* 1730. *& ſuiv.*

Brihtishſtage or à Collection or the beſt english Modern Plays. *in-12.* 6. vol. *Lond.* 1741.

Phil.

Digitized by Google

Phil. Bonani *Numismata Pontificum Romanorum.* in-fol. fig. *Romæ*, 1696.

Just. Chr. Boehmeri institutiones sepulcrales Helmstadienses. in-Octavo. Helmstad. 1710.

Jo. Bapt. Braschii, *de vero Rubicone, quem Cæsar contra Romanum interdictum trajecit, &c.* in-4°. Romæ, 1733.

Buonnaroti osservationi sopra i Medaglioni Antichi. *in-fol. fig. Romæ*, 1698.

Jos. Lanzoni *omnia opera Physico-Medica.* in-4°. 3. vol. *Lausannæ.* 1738.

Col. Mac-Laurin *Geometria organica & descriptio linearum curvarum universalis*, in-4°. Lond. 1720.

Edv. Leigh *Critica sacra vet. & novi Testamenti.* in-4°. 2. vol. *Gothæ.* 1735.

Lettres Philosophiques sur la formation des Sels & des Crystaux, & sur la génération & le méchanisme des Plantes & des Animaux, par M. Bourguet. *in-12. fig. Amst.* 1729.

Libanii Sophistæ Epistolæ Græcæ, cum notis & interpretatione J. C. Wolfii. *in-fol. Amst.* 1738.

Phil. à Limborgh *Theologia Christiana, & relatio de origine & progressu controversiarum de Predestinianismo.* in-fol. Amst. 1715.

Marmora Pisaurentia notis & figuris illustrata, in-fol.

Les

Les Amusemens du Cœur & de l'Esprit *in-12.* Tome XI. 1741.

Procès de la grande Bretagne & de l'Espagne, par Rousset. *in-8°. La Haye.* 1741.

Commentarii Academiæ Petropolitanæ. in-4°. Tomi 7. & 8. fig. Petropoli.

Christia Wolfii *Monumenta Tipographicæ & de abusu Artis Tipographicæ.* in-8°. 2. vol. Hamburg. 1740.

J. C. Buxbaumii *Centuria quinta Plantarum minus cognitarum.* in-4°. fig. Petropoli. 1738.

Leonh. Euleri *Tentamen novæ Theoriæ Musicæ.* in-4°. fig. Petropoli. 1739.

Description de la Maison de Glace, bâtie à Petersbourg sur la riviere de la Neva, pendant l'hyver de 1740. *in-4°. fig. Petersb.* 1741.

Jo. Frid. Schreiber *de Peste.* in-4°. *Petropoli.*

Jo. Georg. Siegesbeck *vaniloquentiæ Botanicæ species.* in-4°. Petropoli. 1741.

Cartes des Opérations de la Campagne des Moscovites contre les Turcs en 1739.

Histoire de Frederic Guillaume, Roi de Prusse. 2. vol. *in-12. Amsterd.* 1741.

L'Abbé Régulier, sacré Evêque, *in partibus*, ou Traité dans lequel on examine l'état d'un Abbé Régulier après sa consécration, par le P. Al. Marion. *in-4°. Luxembourg.* 1739.

Le

Digitized by Google

Le même Libraire vient d'imprimer, le Traité des Pétrifications, par M. Bourguet, & autres. *in*-4°. avec soixante figures. 1742.

La Médecine raisonnée de M. Hoffmann, trad. par M. Bruhier, Tom. 3. 4. & 5. contenant la Pathologie, avec une Dissertation sur les connoissances que doit avoir un Medecin. 1742.

On trouve aussi dans la même Boutique, Instructions sur les Lettres de Change, *in*-12. *Blois.*

Discours sur la Canonisation des Saints. *in*-12. *Blois.*

On distribue présentement chés le même Libraire la seconde Fourniture du Journal des Sçavans, *à ceux qui en ont retenu des Exemplaires. Ce sont les années* 1689. *jusques & compris* 1695. en 7. vol. *in*-4°.

ABBREGE' de la Vie des Evêques de Coutance, depuis Saint Ereptiole, premier Apôtre du Cotentin, jusqu'à *M. Leonor Gouyon de Matignon*, qui gouverne aujourd'hui ce Diocèse, avec un Catalogue des Archevêques de Rouen, & tous les Evêques de Normandie; les années de leur Promotion & leur mort. *A Coutance*, chez J. *Fauvel*, Imprimeur-Libraire. M. DCC. XXXXII.

Digitized by Google

Extrait d'une Lettre de M. Frigot *au sujet de ce Livre, écrite de Montebourg le* 13. *Mai* 1743.

Ce Livre est un volume in-12. de 398. pages, sans l'Epître Dédicatoire à M. l'Evêque de Coutance, & la Table d'environ 20. pages. L'Auteur est M. *Rouault*, Curé de S. Pair, dont le nom se trouve à la fin de la Dédicace.

L'Ouvrage me paroît en général curieux & édifiant : l'Auteur n'avance presque aucun fait, sans citer des Autorités ; il paroît d'ailleurs versé dans la connoissance du Droit Canon, & de l'Histoire de l'Eglise de Normandie. Il faut lui faire grace sur quelques négligences de style, & sur sa diction qui n'est pas toujours correcte. Le goût de notre siécle ne s'accommodera, peut-être pas, de ce qu'il dit p. 58. dans la vie de Saint Ereptiole, que nos Anciens *Druydes étoient autant de Sorciers & de Magiciens, &c.*

L'Auteur compte M. de Matignon, pour le LXXVIII. Evêque de Coutance, depuis Saint Ereptiole, dont la Promotion est fixée à l'an 430, & la mort à l'an 475. de J. C. Il est remarquable que les XIII. Evêques suivans, sont, comme ce premier Apôtre, autant de Saints reconnus par l'Eglise.

J'ai

Digitized by Google

J'ai lû avec plaisir la vie de *S. Geffroy de Monbray*, XXXV. Evêque, dont la Promotion est marquée à l'an 1048, & la mort à l'an 1093. C'est ce S. Prélat, nommé communément *le bon Geffroy*, qui eut la mortification de voir son Ordination contestée dans un Concile, tenu à Rheims en présence du Pape Leon IX. devant lequel il fut accusé de Simonie, mais il fut cependant maintenu dans sa dignité, parce qu'il confessa de bonne foi, qu'à son insçû, un de ses freres avoit acheté l'Evêché, que lui *Geffroy* avoit voulu s'enfuir, mais que ce Frere l'ayant pris de force, l'avoit fait ordonner malgré lui. Il eut la consolation de continuer & d'achever la Cathédrale de Coutance, commencée par Robert I. XXXIV. Evêque, son Prédécesseur.

L'exécution de cet Ouvrage surpassoit de beaucoup les facultés de *Geffroy*, mais Dieu permit, dit notre Auteur, par une espéce de miracle, qu'il fut secondé par les grandes liberalités du fameux *Tancréde*, & de *Robert le Guichard*, Seigneurs de Hauteville, près de Coutance, connus dans l'Histoire, par la guerre qu'ils firent glorieusement dans la Poüille contre les Sarrazins, &c.

L'Evêque *Geffroy* assista à plusieurs Conciles, & Assemblées mémorables, à celle, entre autres, qui fût convoquée à Caën par

Guillaume

Digitized by Google

Guillaume le Conquérant, où il fut ordonné de sonner la cloche le soir, pour avertir de prier Dieu, de fermer les portes &c. Ce son de cloche fut appellé *Ignitegium*, *&c.* Le même Prélat accompagna ce Prince en son Expédition d'Angleterre. De retour à Coutance, & se trouvant proche de sa fin, il se fit porter sous le Dôme du Chœur de l'Eglise qu'il avoit bâtie. Là après avoir récité le Cantique de Simeon, *Nunc dimittis*, *&c.* il reçut les derniers Sacremens, & expira entre ses bras de son Clergé, le 4. Février 1093.

La Vie de *Robert d'Harcourt* XLVIII. Evêque, promu en 1292, & mort en 1314, est encore fort curieuse, tant par les grandes qualités de ce Prélat, que par les Statuts qu'il fit pour son Diocèse, lesquels furent trouvés si sages, que plusieurs Evêques les adopterent. Il faut lire tout cela dans le Livre même, dont voilà cependant une idée suffisante.

Choix d'Auteurs Classiques, premiére Partie; l'Abregé de la Fable du P. Jouvenci avec la construction du Latin, & une double interprétation interlinéaire par M. *Dumarsais*. *A Paris*, chés Jacques *Vincent*, ruë S. Severin à l'Ange; Antoine *Robineau*, Quai des Augustins; Guillaume *Saugrain* fils, au Palais;

lais; Michel-Antoine *David*, fils, ruë S. Jacques, à la Plume d'or.

Voici un nouvel Ouvrage de M. Dumarsais, dont l'utilité se reconnoîtra de plus en plus par l'usage que l'on en fera. C'est l'exécution d'une partie du projet qu'il avoit annoncé en 1720. dans l'exposition de sa méthode raisonnée, où il en fit un essai sur le Poëme seculaire d'Horace. Le Texte Latin est donc construit ici selon l'ordre le plus simple des pensées, en y suppléant tout ce qui pouvoit être sousentendu, & chaque mot Latin est rendu de la maniére la plus litterale par chaque mot François, qui est précisément au dessous. Par cette méthode M. D. M. profite de l'âge le plus tendre, pour familiariser les enfans avec le génie étranger de la Langue Latine, & leur faire acquerir par usage un grand nombre de mots Latins, en attendant que leur esprit soit assés formé, pour soutenir l'application que demandent les regles de la Grammaire. On peut dire que c'est-là ce qui approche le plus de la maniére, dont on apprend sa angue Lmaternelle. Enfin, au dessous de cette Traduction littérale, qui est l'image du Latin, M. D. M. a eu soin de mettre une seconde Traduction en style vraiment François, pour faire sentir aux étudians la différence du génie des deux Langues.

Il est visible que rien n'est plus naturel & plus

plus facile que cette route. Aussi des Gouvernantes un peu intelligentes pourroient en la suivant, initier au Latin les enfans dès qu'ils sçavent lire, à l'imitation de cette Dame Angloise, dont parle M. Loke : & les Précepteurs trouveroient ensuite leurs disciples heureusement prévenus en faveur de la Langue Latine. Mais les Précepteurs eux-mêmes, lorsqu'ils commencent le penible métier de l'éducation, ne peuvent se former sur un modèle plus exact pour les commencemens de l'explication des Auteurs, & pour la véritable maniere d'enseigner, dont le grand secret est de sçvoir se proportionner à leurs éleves. C'est pourquoi les Maîtres de Pension, un peu curieux de leur métier, ne manqueront pas sans doute d'acheter ce Livre, quand ce ne seroit même que pour l'instruction de leurs jeunes Maîtres, & pour s'épargner une partie de la peine de les former eux-mêmes.

Cet Ouvrage peut aussi être d'une grande utilité aux Etrangers, qui veulent apprendre le François, pour leur faire sentir quelles sont les expressions Françoises qui rendent le plus littéralement les termes & les différens tours de la Phrase Latine.

Au reste, on ne sçauroit donner trop de loüanges à l'exactitude de l'Imprimeur dans une Edition si difficile, ni au zéle de l'Auteur qui n'a rien épargné, soit pour la perfec-

tion

Digitized by Google

tion, soit pour l'ornement de son Livre. Le choix du papier, la beauté & la variété des Caractéres, les Lettres grises, les culs de Lampes, &c. en relevent le mérite. On avoit même dessein d'y mettre des Planches gravées; mais on a apprehendé de rendre ce Livre trop cher au gré du Public.

Les autres Ouvrages de M. D. M. se débitent aussi chés les mêmes Libraires; son Traité des *Tropes*, c'est à-dire, *les differens sens dans lesquels un même mot peut être pris dans la même Langue*; son *exposition d'une nouvelle méthode raisonnée*, & la *Préface de sa Grammaire*. On peut dire que tous ces Ouvrages sont d'un trés-grand Maître dans ce genre de Littérature, & qui sçait instruire par les vrais principes de la Grammaire, souvent ignorés, ou du moins négligés par des gens qui se mêlent d'enseigner.

Les mêmes Libraires débitent une Brochure de 36. pages, où un autre Auteur fait voir en détail, ce que tant de grands hommes de ce Siécle ou du précedent ont dit d'une maniére plus génerale, sçavoir qu'il n'est point de plus grand obstacle au progrès des enfans dans les Belles-Lettres, que de leur en ouvrir la carriére par les Thêmes; que rien ne mérite moins le nom de principes que les prétenduës régles dont on leur charge la mémoire; & qui sont presque toujours fausses, louches

ou

ou inutiles; que c'est leur faire perdre un tems précieux, qui pourroit être mieux employé, & que c'est leur gâter l'esprit. Il n'y pas d'apparence que l'on réponde jamais à cet Ecrit d'une maniére nette & précise.

On trouve aussi chés les mêmes Libraires, une Lettre où entr'autres critiques, on attaque le point fondamental du Matérialisme, qui est la nécessité, & l'on fait voir que ce n'est qu'un terme nouveau, substitué à celui de Hazard, autre-fois employé par les Epicuriens, & qui ne signifie toujours que le Néant. Cet Extrait est terminé par une Critique legere du Deïsme, où on le représente sous un point de vûë qui lui donne un ridicule extrême.

L'Académie de Soissons délivrera dans son Assemblée publique du Lundi 13. Avril 1744. un Prix, qui sera une Médaille d'or de la valeur de trois cent livres, donnée par M. le Duc de FITZJAMES, Pair de France, Evêque de Soissons.

Elle l'adjugera à une Dissertation Historique d'une heure ou une heure & demie de lecture.

Elle propose pour Sujet, 1°. De quelles Provinces ou Cités étoit composé le Royaume de Soissons lorsqu'il échut en partage à Chilperic? Quelles furent depuis ses augmentations ou diminutions, avec leurs Epoques, jusqu'au tems ou Clotaire II. réünit en sa personne toute la Monarchie Françoise? Quelle fut en particulier pendant ce tems-là le sort de la Ville de Soissons? Quels furent les differens partis qu'elle suivit, les Siéges qu'elle soutint, & les

les principaux évenemens qui peuvent la regarder.

2°. Quelles étoient les limites du Territoire de Soissons, regardé comme Cité & Duché particulier.

3°. Quel est le Lieu nommé *Rossontensis* dans le Traité Dandelau? *Gregor. Tur. Lib. 9. Cap.* 20. 2°. Quel est celui nommé *Truccia* ou *Trucciago*, dans le Pays Soissonnois, où se livra la Bataille entre Fredegonde & les Géneraux de Childebert? *Gesta Franc. Cap.* 36. 3°. Quel est le Lieu nommé *Latofao*, où Fredegonde avec son Fils Clotaire, défit l'armée des Enfans de Childebert? *Fredeg.* 17. est-ce le même que celui nommé *Lufao*? *Gest. Franc.* 46, où Martin & Pepin furent défaits par Thierry & Ebroin, & qu'un Auteur moderne dit être la Faux entre Laon & Soissons.

Dans l'examen des Ouvrages, on aura égard non-seulement au nombre & à l'étenduë des recherches, mais encore à la pureté du style & à la beauté du langage.

Les Auteurs sont avertis de mettre à la marge ou à la suite de leurs Ouvrages les preuves des Faits qu'ils auront avancés, & les sources où ils les auront puisés.

On prie ceux qui envoyeront des Dissertations Latines, de mettre aussi en marge les noms François des Personnes ou des Lieux dont ils feront mention.

On adressera à M. *de Beine*, Président au Présidial de Soissons, & Sécretaire perpétuel de l'Académie, les Ouvrages destinés au Concours; on les envoyera port franc, & avant le premier Février, sans quoi ils ne seront point retirés.

Les Auteurs ne mettront point leurs noms au bas de leurs Ouvrages, mais seulement une Sentence, & en les envoyant ils indiqueront une adresse, à

Digitized by Google

laquelle M. le Sécretaire puisse leur faire tenir son Récépissé.

On les prie de prendre les mesures nécessaires pour n'être point connus jusqu'au jour de la décision, de ne point signer les Lettres qu'ils pourroient écrire à M. le Sécretaire, ou à tout autre de Mrs les Académiciens, les avertissant que s'ils sont découverts par leur faute, ils seront exclus du Concours.

L'Auteur qui aura remporté le Prix, viendra le recevoir dans la Séance publique de l'Académie le Lundi 13. Avril 1744. sinon il envoyera à une personne connuë sa Procuration, pour être remise à M. le Sécretaire, avec le Récepissé de l'Ouvrage.

L'Académie n'ayant point distribué de Prix en 1742. M. l'Evêque de Soissons lui a remis deux Médailles pour l'année 1743. Elle a adjugé le premier Prix à M. l'Abbé Fenel, Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Sens, & le second Prix à M. Gouy de Longuemarre, Greffier de la Prévôté de l'Hôtel.

Ces deux Dissertations s'impriment actuellement chés *Chaubert*, Libraire de Paris, Quai des Augustins, à la Renommée & la Prudence.

Comme l'Académie fait imprimer tous les ans les Dissertations qui remportent le Prix, elle exige des Auteurs qu'ils ne les fassent point imprimer de leur côté, que six ans révolus après la datte de l'impression que l'Académie en aura fait faire.

MORTS de Personnes Illustres.

L'Académie Royale de Peinture & Sculpture a fait une des plus grandes pertes qu'elle pouvoit faire, en la personne de M. François *Desportes*, né en 1661. à Champigneul, en Champagne, Diocèse de Reims. Il vint à Paris, âgé de 22. ans, chés un de ses oncles, qui y étoit établi, lequel le mit chés

M.

Digitized by Google

M. *Nicasius*, Peintre Flamand, qui avoit de la réputation pour peindre les animaux, mais qui étoit infirme & fort âgé, & qui n'étoit plus en état de travailler, ni même d'enseigner son Art; il mourut peu de tems après; ainsi on peut dire que son Illustre Eleve n'a point eû d'autre Maître que la Nature.

Plein de bonne volonté, & né avec un esprit excellent, il s'attacha d'abord à dessiner la figure d'après l'Antique & d'après le Naturel, regardant cette Etude comme la base de la Peinture, à quelque genre qu'on se destine. Il est aisé de le remarquer dans les Portraits qu'il a faits, dans ses Chasses & dans les Vases & les Bas reliefs, qu'il faisoit entrer dans ses Compositions.

Jeune, il se livra d'abord à toutes sortes d'Ouvrages pour les autres Peintres, pour les Entrepreneurs dans les Plafonds & les Décorations de Théatre.

Lié dès sa jeunesse avec M. Audran, neveu du fameux Graveur du même nom, & célebre par ses Desseins de Grotesques, il travailla long-tems avec lui au Château d'Anet pour le Duc de Vendôme, & ensuite pour M. de Vendôme, Grand-Prieur de France, son frere, au Village de Clichi, près Paris; à l'Hôtel de Boüillon & ailleurs; chés le Roi à la Ménagerie à Versailles, où il a fait aussi plusieurs Tableaux. Il composoit & plaçoit à son gré & avec art dans ses Grotesques toutes sortes d'Animaux, peints sur des fonds blancs ou or; on y voyoit partout un Génie aisé, fécond & enjoüé, avec des expressions pleines d'esprit & de naïveté, ensorte que les plus grands Connoisseurs disoient de lui, qu'il étoit aussi bon Poëte avec son Pinceau, que le célebre Jean de la Fontaine étoit bon Peintre avec sa Plume.

M. Desportes avoit épousé en 1692. un Personne

Digitized by Google

de mérite & pleine de vertu, avec laquelle il a toujours été fort uni ; l'envie de se distinguer, d'augmenter sa réputation & de faire paroître les grands talens qu'il avoit pour la Partie de la Peinture, qu'il avoit embrassée, lui fit entreprendre le voyage de Pologne, où il fit avec grand succès les Portraits du Roi Jean Sobieski, de la Reine, son Epouse, celui du Cardinal d'Arquien, Pere de cette Reine, des Princes, Princesses & des grands Seigneurs de cette Cour, &c.

Après deux ans de séjour à la Cour de Pologne, le Roi y étant mort, le Roi de France, qui avoit permis ce voyage, le fit rappeller & le fit travailler dans le premier genre qu'il avoit embrassé.

En 1699. il fut reçû à l'Académie Royale de Peinture & Sculpture. Son Tableau de Réception, (gravé depuis par M. Joullain,) où il s'est peint lui-même en Chasseur, avec des Chiens & du Gibier, est regardé par cette Compagnie comme un des plus beaux qui décorent la Sale de ses Assemblées.

On voit à Paris dans les Cabinets des plus fameux Curieux plusieurs Tableaux dans le même caractére, qui font l'admiration des plus grands Connoisseurs.

La même année, le Roi lui accorda une Pension & ensuite un Logement aux Galeries du Louvre.

En 1702. M. Desportes peignit deux belles Chiennes de Chasse du Roi, en arrêt sur un Faisan & des Perdrix dans un beau fond de Paysage. Il peignit ensuite toutes celles que le feu Roi avoit eû depuis, allant même par ordre de S. M. à toutes ses Chasses, pour dessiner sur les Lieux leurs differentes attitudes. Le Roi prenoit souvent plaisir à le voir travailler, & ne le voyoit jamais sans lui dire quelque chose d'obligeant. Ces grands Tableaux, dont on vient de parler, font le principal ornement du Château de Marly.

Digitized by Google

En 1704. & en 1705. il fit pour Monseigneur le Dauphin, Ayeul du Roi, cinq Tableaux de Chasse, de grandeur naturelle, & plusieurs Retours de Chasse. Ces Tableaux sont restés au Château de Meudon.

C'est à peu près vers ce tems-là, que ce célebre Peintre s'appliqua à de nouvelles & nombreuses Etudes sur les Fleurs, les Fruits, les Légumes, les Insectes & autres Animaux singuliers des Pays Etrangers; il fit alors plusieurs Tableaux sur les diverses Saisons de l'année, caractérisés par les Fleurs, les Fruits, le Gibier, &c.

Le Roi vit ces nouveaux Tableaux, qui lui firent grand plaisir & voulut les avoir, mais M. Desportes ayant représenté à S. M. que ces Tableaux avoient été faits pour Mylord Stanhope, avec plusieurs autres, le Roi n'en voulut pas priver ce Seigneur Anglois, & ordonna à M. Desportes d'en faire deux grands dans le même goût, que tout le monde admire actuellement dans le Cabinet des Tableaux du Roi, à Versailles. On voit encore quantité de ses Ouvrages dans les Cabinets du Duc de Richemont, des Mylords Bullinbrok & de Widrorth, à Londres.

En 1712. M. le Duc d'Aumont, Pair de France, Premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, ayant été nommé Ambassadeur en Angleterre, M. Desportes obtint du Roi un congé de six mois, pour faire ce voyage; il y porta plusieurs de ses Ouvrages, & pendant son séjour à Londres il en composa quantité d'autres pour des Seigneurs Anglois.

A son retour, le Roi voulut bien s'informer des Ouvrages qu'il avoit faits en Angleterre, & il reçut de nouveaux ordres de S. M. de travailler à l'embellissement des Maisons Royales.

Quand il arrivoit à Versailles quelques Animaux,

Digitized by Google

Oiseaux rares & singuliers pour la Ménagerie, le feu Roi ne manquoit pas de les faire peindre aussitôt par M. Desportes. Peu de jours avant la mort de ce grand Prince, M. Desportes lui présenta encore un Tableau, représentant un Oiseau du Perou, appellé *Goasalé*. Si ce fameux Artiste étoit estimé & consideré du feu Roi, il ne l'étoit pas moins de feu M. le Duc d'Orléans, Régent ; tout le monde sçait à quel point ce Prince aimoit & chérissoit les Beaux-Arts, & surtout la Peinture. Il avoit souvent eû recours aux Etudes & à la main de M. Desportes, pour les Animaux qui entroient dans l'ordonnance des Tableaux de sa composition ; il lui demanda trois Tableaux de sa main pour son Etude particuliere, qu'on voit encore au Palais Royal ; sçavoir, un de Gibier en plume, un de Légumes, & un de viande lardée. M. Desportes fit encore deux grands Tableaux, composés de Fruits, Vases, Architecture & Animaux, qu'on voit encore au Château de la Meute.

Il y a dans le Cabinet du Roi, à Versailles, quatre Chasses en petit.

Deux grandes Chasses de Cerf & de Sanglier, pour l'appartement du Roi, au Château de Chantilly.

M. Desportes avoit aussi peint un grand nombre de Tableaux pour le Duc d'Antin, qu'on peut voir à Paris à l'Hôtel d'Antin, & au Château de Petit-bourg, près de Fontainebleau, dans l'appartement du Roi.

Il fit vers ce tems-là plusieurs Desseins coloriés pour Paravans, Tapis & autres Meubles, lesquels ont été exécutés à la Manufacture Royale des Tapis de Turquie, à Chaillot, près Paris.

Il seroit difficile & presque impossible de donner ici un détail de tous les Ouvrages qu'il a faits pour differens Particuliers. Il avoit fait en 1708. entre autres, de grandes Chasses & d'autres Tableaux

pour

Digitized by Google

pour M. Hogguer, pour sa Maison de Campagne à Châtillon, proche de Paris; pour M. Desmarets, Contrôleur Géneral; pour Mrs de Berci & d'Onsembrai, à Berci; pour le Maréchal d'Uxelles; pour le Président de Bandol, à Aix en Provence; pour Mrs Paris, la Montagne, Duverney & Montmartel; pour Mrs de Senozan & Bonnier de la Mosson; pour M. Gluq, à son Château de Virginie. On en voit dans ce dernier endroit un très-grand nombre, entre autres, deux Chasses, gravées en Cuivre, par le Sr Joullain; enfin il en a fait une grande quantité pour differens Seigneurs Etrangers, comme le Comte de Tessin, le Comte de Tobianski, Grand-Chambellan du Roi de Pologne, sans compter ceux qui ont été envoyés à Munich, à Vienne, à Turin, &c.

En 1735. on voulut renouveller aux Gobelins la magnifique Tenture de Tapisserie des Indes. M. Desportes, qui avoit autrefois retouché les Originaux de Vénus, depuis hors d'état de servir, fit par ordre du Roi & de M. Orry, Controlleur Géneral, huit grands Tableaux dans le même goût, mais bien plus riches, mieux ordonnés, & d'une composition entierement nouvelle. Le Public, qui les a vûs exposés successivement au Salon du Louvre, en a admiré les beautés & l'exécution surprenante. Pendant le cours de cet Ouvrage, il fit cinq Tableaux pour le Roi, à Compiegne, représentant les Portraits des plus beaux Chiens de la Meute du Roi.

Outre plusieurs gratifications accordées à M. Desportes, le Roi lui donna en 1741. une Pension de 800. livres sur le Trésor Royal; enfin S. M. fit placer l'année derniere au Château de Choisy, un grand Tableau de M. Desportes, représentant un Cerf aux abois, assailli de plusieurs Chiens, & deux dessus de porte, où sont représentés diffe-

Digitized by Google

rens Oiseaux rares & singuliers des Indes.

M. Desportes joüissoit d'une santé vigoureuse, & son Art faisoit tout son plaisir. Parmi cette multitude d'Ouvrages si variés, il sembloit que les derniers alloient encore en augmentant. Malgré le grand nombre d'Etudes qu'il avoit faites, il étudioit & consultoit sans cesse la Nature, qui lui fournissoit toujours du nouveau; il n'avoit point de maniére & il diversifioit sa touche selon les differens objets. Ses Tableaux se sont toujours maintenus, comme s'ils venoient d'être peints; il peignoit souvent au premier coup, & il avoit l'art de fixer les couleurs les plus changeantes. Personne n'a mieux entendu que lui les Couleurs locales, la Perspective aërienne, l'harmonie & l'effet du tout ensemble, & en géneral on peut dire qu'une grande vérité, accompagnée d'un beau choix & d'une grande intelligence, a toujours caractérisé tous ses Ouvrages. Il étoit d'une taille très-avantageuse, grand & bienfait; il avoit l'air & les maniéres nobles, de l'esprit & de l'enjoüement, dans l'occasion; il étoit modeste, charitable, aimant à rendre service; ses mœurs avoient toujours été pures, & sa probité exacte, & même sévere.

Le 15. Avril dernier, ayant été attaqué d'une fluxion de poitrine, il mourut le 20. du même mois, âgé de 82. ans accomplis, dans le Logement que le Roi lui avoit donné aux Galeries du Louvre, universellement regretté. Il laisse un fils & une fille, qui, avec leur mere, occuppent le même Logement. Le fils a été reçû en 1723. à l'Académie Royale de Peinture & Sculpture.

ESTAMPES NOUVELLES.

COURIER DE FLANDRES, Estampe en large, Paysage,

Digitized by Google

Paysage, & Vûë d'une Place Frontiere, dédiée à M. Toulon, Courier du Cabinet du Roi, par son serviteur & son ami, J. P. *le Bas*, Graveur du Roi, ruë de la Harpe, vis-à-vis la ruë Percée, d'après le Tableau original, par *Both*, d'Italie, ou Jean *Asselin*, du Cabinet du Chevalier de la Roque.

Nous sommes priés de proposer la Question suivante.

Un homme aime éperdûment sa femme; il sçait qu'il en est haï mortellement: on demande lequel des deux est le plus à plaindre ou du mari ou de la femme.

AUX Amateurs de Musique.

On grave actuellement la *neuviéme Oeuvre*, *IV. Livre* de M. le Clair, desiré depuis long-tems, mais qu'on ne pouvoit espérer qu'au retour de l'Auteur à Paris, où il est nouvellement arrivé.

Elle contient douze Sonates à violon seul, & se distribuëra au commencement du mois d'Août prochain, au prix de 15. livres.

On pourra en retenir néanmoins, seulement d'ici au mois de Juillet prochain, en payant 12. livres par Exemplaire, de laquelle somme on délivrera une reconnoissance. *A Paris*, chés *l'Auteur*, ruë S. Benoit, au-dessus de la porte de l'Abbaye S. Germain; la veuve *Boivin*, ruë S. Honoré; *le Clerc*, ruë du Roulle.

M. *Chycoineau*, Conseiller d'Etat, Premier Médecin du Roi, ayant vû la guérison d'un grand Prélat, des Rougeurs, Dartres & Boutons qu'il avoit sur le visage depuis plus de huit ans, lequel a fait à la Dame de Lestrade une pension sa vie durant, & ayant apris d'ailleurs la guérison de plu-

Digitized by Google

ſieurs autres Perſonnes conſidérables, & qu'elle traitoit ces Maladies depuis plus de 40. ans avec ſuccès & aplaudiſſement, a bien voulu donner ſon Approbation pour débiter ſes Remedes, pour l'utilité & le ſoulagement du Public; ſçavoir, une Eau qui guérit les Dartres vives & farineuſes, Boutons, Rougeurs, Taches de rouſſeur & autres Maladies de la Peau; & un Baume blanc, en conſiſtance de Pommade, qui ôte les cavités & les rougeurs après la petite vérole; les taches jaunes & le hâle, unit & blanchit le teint. Ces Remedes ſe gardent tant que l'on veut, & peuvent ſe tranſporter par-tout.

Les Bouteilles de cette Eau ſont de 2. 3. 4. & 6. livres & au-deſſus, ſelon la grandeur. Les Pots de Baume blanc ſont de 3. livres 10. ſols, & les demi Pots d'une livre 15. ſols.

Mad. *de Leſtrade*, demeure à Paris, *rue de la Comédie Françoiſe, chés un Grainetier, au premier Etage*. Il y a une Affiche au-deſſus de la Porte.

CHANSON.

LA belle Eglé veut un Bouquet;
Volons à notre Jardinet;
Courons auſſi dans nos Prairies
Cueillir les fleurs les plus chéries.
La belle Eglé veut un Bouquet;
Trop heureux celui qui lui fait!

✻

Tâchons, Bergers, qu'il ſoit parfait,

Mais

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

Digitized by Google

Mais n'y mêlons point de Muguet ;
Le Muguet est coquetterie ;
La Bergere en est ennemie.
La belle Eglé, &c.

Son tein, sans doute, effaceroit
L'éclat du Lys & de l'Œillet,
Mais si d'amour elle est blessée ;
Elle aimera mieux la Pensée.
La belle Eglé, &c.

Toi qui peins la fidélité,
Barbeau, dont je suis enchanté ;
Tu seras joint à l'Immortelle,
Signe d'une ardeur éternelle.
La belle Eglé, &c.

Nous désirons tous en secret
De l'attacher à son corset ;
Bergers, quelle erreur est la nôtre
Un desir en amene un autre.
La belle Eglé, &c.

Digitized by Google

VAUDEVILLE du Divertissement de la petite Comédie de Zéneide.

QUand la Beauté seule séduit,
On s'aime un jour, puis on languit;
L'Amour s'envole; on se déteste;
Mais quand le cœur cede aux talens,
Au caractére, aux sentimens,
Le tems seul fuit, & l'amour reste.

⁂

Contre ses parens révolté,
Damon, d'une Idole enchanté
Và prononcer un oüi funeste;
Mais les charmes qui l'ont séduit,
Bien-tôt se fanent; l'amour fuit,
Et par malheur la femme reste.

⁂

Quand le Parterre s'assoupit,
La Piéce tombe; l'Auteur fuit;
L'envieux rit & l'Acteur peste;
Mais quand le Public applaudit,
L'Auteur se montre; l'Acteur rit,
L'envieux fuit; la Piéce reste.

SPEC-

Digitized by Google

SPECTACLES.

EXTRAIT de la Comédie nouvelle de l'Isle des Talens, *Piéce en Vers & en un Acte, représentée sur le Théatre Italien le 19. Mars dernier.*

ACTEURS.

La Fée Urgandina,	*la Dlle Biancolelli.*
Faracardin, Génie,	*le Sr Balletti.*
Damon,	*le Sr Lavau, Symph.*
Léonore,	*la Dlle Silvia.*
Valére,	*le Sr Rochard.*
Agathe,	*la Dlle Deshayes.*
Florine,	*la Dlle Sidonie.*
Pasquin,	*Le Sr Deshayes.*
Arlequin,	*le Sr Carlin.*

La Scene est dans une Isle.

Mr Fagan, Auteur de cette Piéce, s'est souvent fait connoître par d'autres qui lui ont attiré de justes applaudissemens sur différens Théatres, tels que ceux de la Comédie Françoise, de la Comédie Italienne & de l'Opera Comique. Celle-ci a fait plaisir au Public. Au reste on ne trouvera pas dans cet Extrait, la Scéne des *trois Meropes*, qui n'a été jouée qu'à la premiére représentation.

Le

Digitized by Google

Le Libraire en instruit le Public par cet avertissement : *cette Scéne avoit été ajoûtée par un autre Auteur, qui a quelque fois donné au Public des Parodies & des Critiques qui lui ont été agréables.*

Dans la premiére Scéne, le Théatre représente la Mer dans l'enfoncement, & un Vaisseau dématé. L'Orquestre joüe une Tempête.

L'Acteur qui représente *le Génie*, qui préside dans l'Isle des Talens, expose le sujet de la Piéce par ces Vers.

Je vois des Mortels indiscrets
S'avancer le long du rivage.
Echappés du nauffrage,
Cet azile leur semble un séjour plein d'attraits.
Ils ignorent de cet Empire
Quelle est la rigoureuse loi.
Bien-tôt à leurs transports va succeder l'effroi.
Ils s'approchent ; je dois au plutôt en instruire
La redoutable Fée, à qui dans ces climats
Tout obéit ; courons & volons sur ses pas.

Scéne II. Leonore, Valere, Florine, Agathe, Damon, Arlequin, Pasquin. *Ils restent au fond du Théatre. Arlequin seul s'avance un peu plus.*

Leonore exhorte ses compagnons & ses compagnes à aller chercher un Temple, pour aller rendre graces aux Dieux, dont le secours

ſecours les a ſauvés du naufrage. Arlequin leur dit :

Allez, ſi vous êtes preſſés,
Allez, allez toujours, car pour moi je demeure.

Scéne III. Arlequin après quelques Lazzis, contrefait les vagues & les flots ; où il ſe ſouvient qu'il a mis à part dans ſa Pacotille de quoi ſe raffraichir, mais à peine a t'il commencé à manger que le Théatre s'obſcurcit ; ce qui lui fait dire,

Qu'ai-je donc ſur les yeux ?
Plaît-il ? Où ſommes-nous ? quelle frayeur mortelle ?
La nuit vient ; je me meurs, & tout mon ſang ſe gele.
C'en eſt fait.

Au bruit d'un coup de tonnerre, il tombe.

Dans la quatriéme Scéne la Fée dit à Arlequin

Reconnois, Mortel audacieux,
Celle qui regne en ces Contrées,
La Fée Urgandina, Reine des autres Fées ;
C'eſt moi, qui les forçant d'exercer leurs talens,
Leur fais produire au jour cent chefs-d'œuvres brillans.

La Fée Urgandina annonce à Arlequin que bientôt ceux qui ſont échappés du naufrage avec lui, vont lui être préſentés, & que celui

Digitized by Google

lui d'entre eux qui ne se distinguera pas par quelque talent, sera puni. Arlequin tremble pour lui tout le premier. Il expose par quel accident ils sont dans cette Isle, & raconte à la Fée leur triste avanture en ces termes :

Léonore, Valere & Damon & Florine....
Pasquin, Agathe & moi, tous jeunes gens dispos,
Voici notre Histoire en deux mots.
Nous avons voulu prendre une route commune,
Et nous avons vogué vers l'Isle de Paphos,
Laissant sur les côtés l'Isle de la Fortune.
En allant, Monseigneur Neptune
A très-bien gouverné les Flots.
Mais au retour ce n'étoit que cahos.
Par une tempête importune
Tourmentés fort mal à propos,
Nous avons crû devoir nous échapper des eaux,
Et nous sommes venus, Madame, sur vos terres.
Mais pour des beaux Arts, des talens,
Des chef-d'œuvres, des dons brillans,
Et semblables mystéres,
Si nous en possedons, nous n'en possedons gueres.

La Fée lui répond :

Il suffit, en ce cas, il faut dans ce séjour
Qu'un Spectacle affreux se prépare ;
Au traitement le plus barbare
Vous serez tous livrés avant la fin du jour.

Dans

Digitized by Google

Scéne V. Le Génie, la Fée, Arlequin.

Le Génie vient apprendre à la Fée, qu'il a prononcé ses Décrets à la Troupe qui a fait naufrage sur ses terres ; il lui dit qu'ils en ont d'abord fremi, mais qu'ils se sont enfin rassurés, & qu'ils se flattent d'obtenir leur grace en faveur de deux de leurs camarades, dont l'un sçait un peu chanter, & l'autre jouë assés passablement d'un Instrument. La Fée répond au Génie :

Mais n'avez vous pas dit qu'il faut que l'on excelle?
Car dans tous mes Etats,
Qui ne sçait acquérir une gloire immortelle ;
Est semblable à celui qui rampe le plus bas.

Ce dernier Décret acheve d'ôter toute esperance à Arlequin, & lui fait dire en tremblant :

Pour le coup, c'en est fait ; quel malheur est le mien !
Car... tout ce que je sçais, c'est que je ne sçais rien.

Il ajoute en pleurant

O mon Pere & ma mere,
Pourquoi ne m'avoir rien appris ?

Une Fanfare annonce que l'épreuve des talens va commencer.

Dans la septiéme Scéne Valere chante.

Amour, sois moi favorable ;

Toi

Digitized by Google

Toi seul, fais naître les talens ;
Amour, sois-moi favorable ;
Eleve, adouci mes accens.
Ton feu divin m'est secourable ;
Au fond de mon cœur je te sens.
Amour, &c.

Que l'on adore
Deux beaux yeux,
Par-tout on est victorieux,
Et ce sentiment fait éclore
Mille dons précieux.
Que l'on adore
Deux beaux yeux,
La voix s'anime & se ranime encore ;
Il suffit, pour former des sons mélodieux ;
Que l'on adore
Deux beaux yeux.
Amour, &c.

Après cette premiére épreuve, Leonore fait la seconde, & c'est par un conte qu'elle récite, qu'on n'inserera pas ici à cause de sa longueur.

Damon se présente pour faire connoître son talent pour les Instrumens ; il commence par demander de l'indulgence, après quoi il jouë un morceau nouveau, qui a pour Titre *l'Espérance*. La Piéce caractérise à la fois la crainte & l'espérance, elle a été generalement applaudie.

Digitized by Google

Toutes les autres épreuves se suivent tour à tour. Arlequin se présente enfin, & dit :

Je viens de rassembler mon art & ma science,
J'avois grand tort d'avoir autant de défiance ;
Oüi, Madame, il est étonnant
Combien je suis sçavant ;
Je suis surpris de ma propre abondance ;
Je sçais, regardez bien, je sçais mille lazzis.
Voyez-vous ? Je sçais faire aussi la capriole ;
Est-elle bien ? Je sçais répondre aux clis, clis, clis.
Il ne me manque que la parole.

La Fée ne peut s'empêcher de rire, & dit :

Que répondre ? Allons donc, en ces derniers instans
Qu'on me parle plus de supplice ;
L'esprit & la gayté valent bien les Talens, &c.

Valere chante ces quatre Couplets du Vaudeville.

Une simple Bergere,
Sans art, sans ornemens,
Dans sa taille légere,
Dans son humeur sincere,
Fait voir mille agrémens ;
Le premier des Talens
Est le Talent de plaire.

✤

Lise

Digitized by Google

Lise est une étrangere ;
Ses discours sont charmans ;
Quoique sa bouche altere
Tant soit peu la Grammaire,
Ses tours sont séduisans ;
Le premier des Talens,
Est le Talent de plaire.

Colin, tendre & sincere ;
M'offre des feux constans ;
Comment être sévere ?
Par une ardeur trop chere
Il enchante mes sens.
Le premier, &c.

Au Parterre.

Les avis du Parterre
Sont toujours excellens ;
Indulgent, ou sévere,
Un goût certain éclaire
Ses divers jugemens ;
Le premier des Talens
Est celui de vous plaire.

Digitized by Google

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

ON mande de Constantinople, que le Grand Seigneur n'ayant point voulu accepter les dernieres propositions d'accommodement, qui lui ont été faites par Thamas Kouli-Kan, ce dernier faisoit avancer vers les Frontiéres de Turquie l'armée qui s'étoit assemblée dans la Province de Derbent, & qu'on travailloit en Turquie à de grands préparatifs de guerre, pour s'opposer aux desseins de Thamas Kouli-Kan.

On a appris depuis qu'on y équipoit une nombreuse Flotte qui étoit destinée pour la Mer Noire, & qui seroit commandée par le Capitan Pacha; que le Grand Seigneur avoit aussi donné ordre d'assembler une armée, qui marcheroit vers Bagdad sous les ordres du Grand Visir, pour s'opposer aux desseins de Thamas Kouli-Kan; que ce Premier Ministre étant fort aimé du Peuple de Constantinople, Sa Hautesse auroit desiré qu'il ne s'éloignât point de cette Capitale, mais que sur les représentations de ses Ministres elle avoit consenti à ce qu'il commandât les troupes; qu'outre l'armée à la tête de laquelle seroit le Grand Visir, il y en auroit une autre d'observation, que commanderoit le prédecesseur de ce Premier Ministre, & qu'en attendant que ces deux armées fussent assemblées, plusieurs détachemens des troupes Ottomanes s'étoient avancés vers les Frontiéres, pour reconnoître les mouvemens des Persans.

Digitized by Google

ALLEMAGNE.

ON mande de Straubingen du 19. du mois dernier, qu'on y a appris par un courier arrivé de Landshut, que le Comte de Seckendorf, sur l'avis qu'il avoit reçû de la marche d'un Corps de 18000. Autrichiens, à la tête duquel étoit le Feldt-Maréchal de Kevenhuller, avoit envoyé ordre à un Corps de 4. à 5000. hommes des troupes Imperiales, commandées par le Marquis Minutzi, de se replier du côté de Braunaw, mais que le Marquis Minutzi, n'ayant point reçû l'ordre du Comte de Seckendorf, il avoit été surpris par les ennemis; que dès qu'il les avoit apperçûs, il avoit dépêché un Officier au Comte Gabrieli, qui étoit à quelque distance de lui avec un autre Corps de Bavarois, pour l'avertir d'aller à son secours; que les deux Corps s'étoient joints effectivement, & que ces 6000. hommes avoient combattu pendant huit heures avec une valeur extraordinaire, malgré la grande supériorité des Autrichiens, mais qu'à la fin ils avoient été obligés d'abandonner le champ de bataille, après avoir perdu 900. hommes. Ils se sont retirés à Lintz & à Braunaw, & la Cavalerie au quartier du Comte de Seckendorf.

Un Lieutenant Colonel a offert de la conduire à l'armée Impériale par un chemin détourné, & sa proposition ayant été acceptée, il est heureusement venu à bout de son entreprise. Le Feldt Maréchal de Kevenhuller, qui n'a été informé de la retraite de cette Cavalerie, que lorsqu'il n'étoit plus tems de s'y opposer, a détaché ses Hussards pour attaquer l'arriere-garde, mais ils ne lui ont causé qu'un léger dommage.

M. Phelippes, Lieutenant Géneral des armées de S. M. T. C. lequel avoit sous ses ordres à Dingelsing,

Digitized by Google

sing & aux environs, 14. Bataillons & 12. Escadrons, apprit le 16. après midi, que les Autrichiens étoient en force à Frontenhausen, & que le Prince Charles de Lorraine se disposoit à attaquer le lendemain le poste de Dingelfing. Ces avis firent prendre à M. Phelippes les précautions nécessaires pour exécuter les ordres qu'il avoit reçûs du Maréchal de Broglie. Il fit passer pendant la nuit derriere l'Iser les troupes qu'il commandoit; il les mit en bataille sur le bord de cette riviere, & il laissa dans le poste de Dingelfing, aux ordres du Marquis du Chastelet, Maréchal de Camp, plusieurs détachemens, tirés des Régimens qui avoient passé derriere l'Iser.

Le 17. à la pointe du jour, on apperçût à la hauteur du camp que les troupes Françoises avoient quitté un Corps d'Infanterie des ennemis, qui étoit d'environ 9000. hommes, & qui s'avança avec six piéces de canon, pour attaquer Dingelfing. Le Marquis du Chastelet, qui avoit été chargé de défendre ce poste, dans lequel M. Phelippes avoit laissé 1400. hommes & sept Compagnies de Grénadiers, fit ses dispositions pour soûtenir l'attaque des ennemis. Elle commença par un feu d'artillerie & de mousqueterie, qui dura pendant une heure, après laquelle le Comte de Thaun, qui commandoit les troupes Autrichiennes, fit sommer le Marquis du Chastelet de se rendre, mais ce Comte ayant reconnu par la réponse qui fut faite à cette proposition, que le Marquis du Chastelet étoit déterminé à se défendre jusqu'à la derniere extremité, il fit attaquer Dingelfing de tous les côtés. Les François soutinrent avec beaucoup de valeur les efforts des Autrichiens, qui n'ayant dans leurs differentes attaques remporté aucun avantage, mirent le feu aux faubourgs, & jetterent des bombes, qui embraserent la Ville.

Les

Digitized by Google

Les ennemis ayant continué leur attaque avec la plus grande vivacité, le Marquis du Chastelet se détermina pour lors à retirer de la Ville les troupes qu'il commandoit, & il les fit passer de l'autre côté de l'Iser sur le Pont de Radeaux, qui avoit servi la nuit au passage de l'Infanterie.

M. Phelippes s'avança avec les troupes qu'il avoit en bataille près de la riviere, & il favorisa la retraite des troupes qui avoient défendu Dingelsing, & qui à quatre heures du soir eurent entierement passé l'Iser. Il fit ensuite travailler à couper le Pont de Radeaux, & il y réüssit, malgré le feu des ennemis, lequel dura jusqu'à sept heures du soir, que les troupes Françoises se sont trouvées hors de la portée du canon des Autrichiens, qui ont entierement brûlé la Ville.

Le Prince de Conty, étant parti de Straubingen sur la premiere nouvelle du projet formé par les Autrichiens contre Dingelsing, arriva le 17. au soir au camp des troupes Françoises, & il en partit le 18. au matin avec quatre Régimens, pour aller secourir Landaw, mais M. de Lutteaux avoit été obligé d'abandonner ce poste, auquel les Autrichiens ont mis le feu, & il avoit, après sa retraite, rompu le Pont.

Le Maréchal de Broglie, qui s'étoit rendu auprès de l'Empereur, pour avoir quelques conférences avec S. M. I. retourna à Straubingen le 18. au soir, & il a dû rassembler ses quartiers, pour s'approcher de l'Iser.

On mande de Prague, que le 11. du mois dernier les Etats du Royaume avoient prêté serment de fidelité à la Reine de Hongrie; que la cérémonie du Couronnement de cette Princesse s'étoit faite le lendemain avec beaucoup de magnificence, & que les Magistrats de la Ville avoient accordé à S. M. H. un don gratuit de 100000. florins.

On

Digitized by Google

On a appris de Schardingen, que le Baron de Stentz, qui commande les troupes de la Reine de Hongrie dans le Tirol, avoit dépêché un courier au Prince Charles de Lorraine, pour l'informer que 3000. Croates, qu'il avoit fait marcher sous les ordres du Baron de Litwitz, pour pénétrer en Baviere, y étoient entrés malgré la résistance de quelques troupes Impériales qui étoient postées à Rosenheim; qu'un autre détachement de la même Nation, commandé par le Lieutenant Colonel Raphaël, avoit forcé le sabre à la main les retranchemens de Kirnstein, & obligé un Régiment Bavarois, qui les occupoit, de les abandonner, & que le 5. du mois dernier, le Régiment de Vieux Konigseg s'étoit emparé du Château de Marquarstein, sur la Frontiere de l'Archevêché de Saltzbourg.

Selon les nouvelles de Francfort, il a été résolu le 10. du mois dernier dans le Collége des Princes, que l'Empire, si les Puissances qui sont en guerre, vouloient accepter sa médiation, employeroit ses bons offices pour rétablir la paix en Allemagne, & qu'il continueroit d'observer une exacte neutralité.

Le Maréchal de Noailles a fait fortifier la tête du Pont que les François ont jetté près d'Oppenheim.

On a reçû avis de Prague, que le onze du mois dernier la Reine de Hongrie s'étoit renduë à l'Hôtel de Ville, où les Etats du Royaume avoient prêté le serment de fidelité; que la cérémonie du Couronnement de S. M. avoit été faite le lendemain dans l'Eglise Métropolitaine par l'Evêque Prince d'Olmutz, assisté des Evêques de Leutmeritz & de Konigsgratz, & que pendant cette cérémonie il y avoit eû plusieurs salves de l'artillerie des remparts & de la Mousqueterie de plusieurs Régimens.

Digitized by Google

On a arrêté en cette Ville quelques personnes accusées d'être attachées aux interêts de l'Empereur.

On mande de Baviere, que les Autrichiens ayant attaqué le 26. du mois dernier le poste de Deckendorf, les troupes Françoises, qui occupoient ce poste, s'y sont défenduës jusqu'au 27. qu'elles ont repassé le Pont construit dans les environs, malgré tous les efforts que les Autrichiens ont faits pour leur couper la retraite.

On a appris en même tems, que le Maréchal de Broglie étoit campé entre Straubingen & l'Iser avec la plus grande partie des troupes qui sont sous ses ordres, afin de tâcher de s'opposer au dessein que les Autrichiens paroissoient avoir d'y jetter un Pont.

Le feu a pris à un Hôpital que les François avoient près de Deckendorf, & l'on n'a eû que le tems de sauver les malades.

On a sçû par des lettres de l'armée commandée par le Prince Charles de Lorraine, que le Comte de Hohenems, qui commande le Corps de troupes employé au blocus de Braunaw, avoit fait jetter une grande quantité de bombes & de boulets rouges dans cette Place, mais qu'il n'en avoit pas encore entrepris le siége dans les formes.

On mande de Vienne du 22. du mois dernier, que le 19. l'Impératrice Doüairiere assista dans sa Chapelle au *Te Deum*, qui y fut chanté à plusieurs Chœurs de Musique, en action de graces de l'avantage remporté le 9. à Erblack sur le Corps de troupes Impériales que commandoit le Marquis Minutzi. Les prisonniers faits en cette occasion, à l'exception du Marquis Minutzi, du Comte de Preising, & de 56. autres Officiers, qui ont été transferés de Lintz à Wels, arriverent à Vienne le même jour sous l'escorte de cent hommes du Régiment de Thungen, & le 21. on les fit embarquer, pour

Digitized by Google

pour les conduire en Hongrie. On a aussi amené à Vienne les Officiers & les Soldats François qui ont été faits prisonniers dans le poste de Falkirken.

On a appris de Baviere, que les Impériaux ont abandonné les postes de Burghausen, de Marcktel, d'Alt-Oëting, de New-Oëting, de Mihldorf & de Wasserbourg, & que le Baron de Stentz, à la tête d'un Corps considérable de troupes de la Reine de Hongrie, marchoit du côté de Munich.

Le 18. le Comte Luchesi a apporté les Drapeaux & les Etendarts enlevés aux Impériaux dans le Combat d'Erblack.

La Reine reçût le 21. de Baviere un courier, dont les dépêches marquoient que le 17. un Corps de troupes Autrichiennes, commandé par le Comte de Thaun, s'étoit rendu maître de Dingelfing & le lendemain cette Princesse apprit par un autre courier, que les troupes Françoises, qui étoient dans Landaw sur l'Iser, avoient abandonné ce poste.

On mande de Worms, que plus de 40000 hommes de l'armée Françoise, commandée par le Maréchal de Noailles, avoient passé le Rhin; que 20000. s'étoient postés le long du Neckre, & que deux détachemens des mêmes troupes étoient entré dans les Villes de Wimpsen & de Sinzeim.

Selon les mêmes avis, le Marquis de Segur, Lieutenant-Géneral, s'est mis en marche le 4. de ce mois, pour se rendre dans le Haut-Palatinat avec un Corps de troupes, détaché de celles qui sont campées près d'Heidelberg sous les ordres du Prince de Dombes.

Les nouvelles de Ratisbonne confirment que le 30. du mois dernier, le Comte de Saxe étoit arrivé à Stat-Am-Hoff avec une partie du Corps de troupes qu'il commande; que le reste de ce Corps y étoit attendu le lendemain, & que le Comte de

Digitized by Google

Saxe devoit continuer incessamment sa route, pour aller joindre le Maréchal de Broglie.

On mande de Landshut, du 27. du mois dernier, que le Comte de Seckendorf, qui y étoit campé avec l'armée Impériale qu'il commande, ayant été averti que 400. Hussards des troupes de la Reine de Hongrie étoient venus prendre poste à Neumarckt, Bourg situé à six lieuës de cette Ville, il détacha le 25. 200. hommes d'Infanterie & 400. tant Dragons que Hussards, pour les en chasser.

Le 26. au matin, ce détachement attaqua les ennemis, qui sur la nouvelle de son approche s'étoient mis en bataille, & avoient fait venir des renforts de quelques-uns de leurs postes les plus voisins, & il combattit avec tant de valeur qu'ils furent d'abord mis en désordre, mais les Autrichiens s'étant ralliés, ils reprirent peu à peu l'avantage sur les Bavarois, qui furent enfin obligés de se retirer, & qui ont perdu en cette occasion 60. hommes. Le Comte Ferrari, qui commandoit ces derniers, a été fait prisonnier.

Les Déserteurs de l'armée ennemie confirment que le Général Hohenems continuë le blocus de la Ville de Braunaw avec un Corps de 7000. hommes, & que 1000. Waradins étoient postés sur la rive gauche de l'Inn, à une lieuë de la Place.

On a été informé par les mêmes Déserteurs que le Prince de Saxe Hildburgshausen, qui commande dans Braunaw, avoit fait une sortie, & qu'ayant surpris un quartier des ennemis, il avoit fait plusieurs prisonniers.

On mande de Ratisbonne du 12. de ce mois que le Comte de Saxe ayant pris le parti de se retirer de Stat-Am-Hoff, dès qu'il eut reconnu qu'il ne pouvoit plus s'y soutenir contre le nombre de troupes qui marchoit pour l'attaquer, il repassa à l'autre

Digitized by Google

l'autre côté du Danube avec les troupes qu'il avoit sous ses ordres, & avec son artillerie & ses munitions.

Le même jour, le Prince de Lobckowitz fit occuper ce poste par les troupes de la Reine de Hongrie, & après avoir fait faire à ces troupes plusieurs mouvemens differens, pour ne pas donner lieu de connoître l'endroit dans lequel il proposoit de passer le Danube, il le passa le 5. vis-à-vis de Posching.

Sur la nouvelle de cette marche des Autrichiens, le Maréchal de Broglie rassembla sous cette Ville toutes les troupes Françoises qu'il commande. Elles en partirent le 9. pour aller à Saln; elles camperent le lendemain à Neustatt, & elles arriverent le 11. sous Ingolstadt, où elles se joignirent aux troupes de l'Empereur, que le Comte de Seckendorf y amena, aussitôt qu'il fut informé que le Prince Charles de Lorraine avoit passé l'Iser avec son armée.

On a appris de Donawert, qu'on y attendoit le 14. le Corps de troupes que le Maréchal de Noailles a détaché de l'armée qu'il commande, pour le faire passer en Baviere sous les ordres du Marquis de Segur, Lieutenant-Géneral.

Suivant les dernieres lettres de Munich, l'Empereur en est parti, pour se rendre à Ausbourg.

ESPAGNE.

ON mande de Madrid du 14. du mois dernier, que l'Intendant de Marine de Bilbao a fait sçavoir au Roi, que le 3. le Vaisseau Anglois *le Guillaume & Marie*, chargé de sel & de 1200. piéces d'étoffes de differentes espéces, y avoit été conduit par Don Augustin de Samanos, qui commande une Barque armée en course.

Digitized by Google

L'Intendant de Guipuscoa a mandé à S. M. que les Armateurs de Saint Sebastien s'étoient emparés des Vaisseaux *l'Heureuse Marie*, *le Goldenflecht*, *la Perdrix de Londres*, *les deux Freres*, *le Malchon*, *le Prince d'Orange*, *l'Elizabeth*, *la Marie*, *les trois Freres*, *l'Amitié*, *le Neptune*, *la Sainte Cecile*, & *la Virginie*.

Le Vaisseau *le Galley*, a été pris par les Espagnols.

Ils se sont aussi emparés du Vaisseau *l'Anne & Marie*, commandé par le Capitaine Reed, d'une Felouque qui alloit à Philadelphie, & de quelques autres Bâtimens, & ils les ont conduits à Saint Sebastien.

Le Roi a été informé par des lettres de l'Intendant de Marine de Cadix, que le 21 le 25. le 26. & le 30. du mois d'Avril dernier, les Armateurs Barthelemi Noguerra, Sebastien Carvallo, Barthelemi Cortes & Joseph Benzal, avoient pris dans le Détroit de Gibraltar, & conduit au Port d'Algeciras les Vaisseaux Anglois *l'Anne Betis*, *le Brogdon*, *le Triton*, & *la Catherine de Waterford*.

Le second de ces Armateurs, aidé de l'Armateur Michel Gilabert, s'est emparé d'un autre Bâtiment Anglois, & le Pacquetbot *le Harry de Brisstol*, de la même Nation, commandé par le Capitaine Josué Naylor, a été enlevé par l'Armateur Sebastien de Morales, à la hauteur de Malaga.

L'Intendant de Marine de Cadix a mandé au Roi, que le 13 du mois dernier l'Armateur Don Barthelemi Romero y avoit conduit la Frégate Angloise *le S. Joseph*, chargée de bled, dont il s'étoit emparé à l'embouchure de la Riviere de Tanger.

Les lettres de l'Intendant de Marine de Malaga marquent qu'un Vaisseau de la même Nation, nommé *la Tour de Londres*, & qui étoit équipé en guerre & en marchandise, avoit été pris le même

jour

jour sur la Côte d'Afrique par l'Armateur Sebastien de Morales, & que la charge de ce Bâtiment, dont la principale partie consistoit en soye, étoit estimée 25000. Piastres.

L'Armateur Sebastien de Morales, quelques jours après s'être rendu maître de ce Vaisseau, avoit été attaqué par un Armateur de Minorque, qui avoit 140. hommes d'équipage, mais après un combat de quatre heures il l'obligea de prendre la fuite, & il arriva à Malaga avec sa prise, malgré le feu de l'artillerie de trois Frégates Angloises qu'il avoit rencontrées à la hauteur de ce Port.

On a appris de S. Domingue, que l'Escadre Angloise, qui a tenté une descente sur la Côte des Carracques, n'avoit point réussi dans son entreprise; que plusieurs Vaisseaux de cette Escadre avoient été tellement endommagés, qu'ils n'avoient pû retourner à la Jamaïque avec les autres Bâtimens dont elle étoit composée, & qu'ils avoient rélâché à Caraçao, où ils n'étoient arrivés qu'avec beaucoup de difficulté.

Les Espagnols se sont rendus maîtres des Vaisseaux Anglois *la Beauté*, *le Triton*, *l'Anne & Betty*, *le Nelly* & *la Catherine*.

GENES ET ISLE DE CORSE.

ON a appris de Genes du 15. du mois dernier, que quoique la Duchesse de Modène ait résolu de garder *l'incognito* pendant le séjour qu'elle fera en cette Ville, on y fait de grands préparatifs pour sa réception.

Les lettres reçûës de l'Isle de Corse, ne contiennent aucune nouvelle digne d'attention, & elles marquent seulement que les Rebelles, qui sont

Digitized by Google

actuellement maîtres de la plus grande partie du plat Pays, paroissent déterminés à ne rien entreprendre, jusqu'à ce qu'ils sçachent, s'ils peuvent esperer que la République leur accorde leurs principales demandes.

Les Rebelles persistent dans la résolution de ne rien entreprendre jusqu'à l'arrivée de M. Giustiniani, & leurs Chefs voulant traiter directement avec ce Commissaire Géneral, prennent des mésures, pour empêcher que quelque Emissaire secret de la République ne s'introduise dans les Piéves de leur parti.

L'opinion génerale est qu'ils ont dessein de ne se soumettre que conditionnellement, & qu'ils ne s'engageront à demeurer dans l'obéissance, qu'autant que le Gouvernement leur tiendra les promesses qu'ils en auront exigées.

On mande de Rimini, que le Duc de Modène y est arrivé le 9. du mois dernier, & qu'il a pris le commandement des troupes Espagnoles, qui étoient sous les ordres du Comte de Gages; que la Régence de Toscane a envoyé M. Rinuccini à Perouze, pour y complimenter la Duchesse de Modène, qui partit le 6. de Rimini, pour aller à Lorette.

La Duchesse de Modène arriva à Genes le 22. du mois dernier, & quelques heures après il s'éleva un vent extrémement violent, qui auroit pû l'exposer à quelque danger, si elle eut été plus longtems en Mer. Cette Princesse garde à Genes *l'incognito*, & elle n'a pas même voulu recevoir le salut de la Galére qui l'a conduite en cette Ville.

On mande de Lombardie que l'armée Espagnole qui a été renforcée de 2000. hommes, fournis par le Duc de Modène, a quitté les environs de Rimini, & qu'elle marche vers le Ferrarois.

Le

Digitized by Google

Le Comte de Traun, après avoir envoyé à Mantouë la plus grande partie des équipages des troupes Autrichiennes, qui sont sous ses ordres, a passé le Panaro, & ayant établi son quartier général à Castel Franco, il a fait avancer un détachement de 1200. Croates à Castel San-Giovanni dans le Bolonois.

Les troupes Piémontoises sont restées dans les Duchés de Parme & de Plaisance, & elles ne font aucunes dispositions qui donnent lieu de croire qu'elles se préparent à aller joindre le Comte de Traun.

GRANDE-BRETAGNE.

ON mande de Londres du 30 du mois dernier que les lettres de Nantes marquent qu'on y avoit appris par un Vaisseau arrivé de S. Domingue, que le Chef d'Escadre Knowles, qui avoit fait voile de la Jamaïque avec douze Vaisseaux de guerre, pour tenter une entreprise contre les Carraques, ayant fait une descente sur la Côte, avoit été repoussé par les Espagnols, & qu'il avoit été obligé de se rembarquer précipitamment, après avoir fait une perte considérable; qu'il n'étoit retourné à la Jamaïque qu'avec sept de ses Vaisseaux, & que les cinq autres avoient été tellement maltraités par le canon des ennemis, qu'ils avoient relâché à Caraçao, où ils avoient eû beaucoup de peine à arriver.

Le Vaisseau de guerre *le Levrier*, commandé par le Capitaine Carteret, ayant rencontré dans la Manche un Armateur Espagnol l'a obligé d'amener & il s'en est rendu maître. Cet Armateur croisoi, depuis long-tems dans la Manche, & il avoit fait plusieurs prises dans les environs de Beachy & de l'Isle de Wight. Une partie de son équipage ayant

Digitized by Google

deſerté en differentes occaſions, ſon Bâtiment, qui étoit de quatre canons & de huit pierriers, n'avoit plus à bord que vingt hommes, lorſqu'il eſt tombé entre les mains du Capitaine Carteret.

Le Vaiſſeau *le Rupert*, & un autre Vaiſſeau de guerre ont enlevé ſeize Bâtimens, qu'ils ont rencontrés en differens endroits ſur les Côtes d'Eſpagne & de Portugal.

Le 12. de ce mois, M. de Buſſy, chargé des affaires du Roi de France auprès du Roi de la Grande Bretagne, partit pour ſe rendre à Paris.

HOLLANDE ET PAYS-BAS.

ON mande de la Haye du 24. du mois dernier, que le 17. les Etats Géneraux prirent la réſolution d'accorder à la Reine de Hongrie le ſecours de 20000. hommes, qui leur a été demandé par cette Princeſſe.

Il arriva le 19. de Prague un courier extraordinaire, par lequel le Baron de Beſchach a reçû avis, que le 9 il y avoit eû à Erblach en Baviere, entre 6000. hommes des troupes Impériales & la plus grande partie de l'armée de la Reine de Hongrie, une action très-vive, dans laquelle les Autrichiens avoient remporté l'avantage.

La Relation que le Comte de Sintzheim a reçûë de cette action par un courier qui lui a été dépêché de Munich, differe de celle que le Baron de Reſchach a communiquée aux Etats Géneraux, & elle aſſûre que la perte des Impériaux n'eſt pas auſſi conſidérable que le prétendent les Autrichiens.

On apprend de Bruxelles du 25. du mois dernier, que le Comte de Konigſeg Erps, Gouverneur des Pays-Bas par *interim*, ſe rendit le 23. en grand cortége à l'Egliſe Collégiale de S. Michel & de Sainte

Gudule,

Gudule, & qu'il y entendit la Grande Messe, célebrée pontificalement par l'Abbé du Bucq, Doyen de cette Eglise, & le *Te Deum*, qui fut chanté à plusieurs Chœurs de Musique, au bruit d'une triple salve d'artillerie des remparts de cette Ville, en action de graces de l'avantage remporté par les troupes de la Reine de Hongrie sur le Corps de troupes Impériales, commandé par le Marquis Minutzi.

On mande de la Haye du 17. de ce mois, que les Députés des Etats de Zelande ont donné leur consentement pour la marche des 20000. hommes que la Reine de Hongrie a demandé à la République des Provinces-Unies.

On a appris du Camp de Geraw du 12. de ce mois, que l'armée commandée par le Comte de Stairs, composée des troupes Angloises; Hanoveriennes & Autrichiennes, ayant marché par divisions, & s'étant rassemblee sur les bords du Mein, elle s'y est arrêtée jusqu'au 4. de ce mois, que le Comte de Stairs fit passer cette riviere aux troupes Angloises & celles de Hanover sur trois Ponts.

Les troupes de la Reine de Hongrie ne passerent le Mein que le 9. & elles envoyerent le même jour reconnoître le Grand Geraw & Trebur.

Le détachement des troupes Françoises, destiné à passer en Baviere, partit le 4. de Wimphen, pour se rendre à Donawert, & le même jour le Corps de Troupes, qui étoit sur le Néckre sous les ordres du Prince de Dombes, & dont ce détachement a été tiré, se mit en marche pour joindre l'armée.

Le Maréchal de Noailles, informé des dispositions faites par le Comte de Stairs pour faire passer le Mein à son armée, commença le 4. à faire passer le Rhin aux troupes Françoises à Rhindurckeim, qui est à une lieuë & demie au-dessus de Worms, & le seul endroit où l'on pouvoit établir un Pont.

Digitized by Google

Le Maréchal de Noailles ayant fait fortifier la tête de ce Pont, il y laissa les Bataillons Suisses qui étoient dans l'armée; il marcha par Northeim avec les troupes qu'il commande, & le 6. il arriva à Lorch, où la Maison du Roi, cinq Escadrons du Régiment Royal des Carabiniers, les troupes qui campoient sur le Haut Neckre, & l'artillerie, arriverent le même jour.

Le 9. l'armée du Roi alla camper à Phungstatt; elle y séjourna le 10. & elle y fut jointe par dix Bataillons & cinq Escadrons, & par les troupes que M. de Berchiny avoit sous ses ordres près d'Oppeinheim.

Le 11. le Maréchal de Noailles alla camper à Geraw, qu'il avoit reconnu la veille, & où il avoit envoyé M. de Berchini, pour s'en emparer; il apprit, en y arrivant, que le Comte de Stairs, dont l'armée étoit restée la veille en bataille pendant tout le jour, avoit fait jetter un quatriéme Pont sur le Mein, & avoit fait repasser cette riviere pendant la nuit à toutes les troupes qu'il commande. Le Maréchal de Noailles s'avança avec un détachement de Cavalerie sur les bords du Mein, où il examina le Camp que le Comte de Stairs avoit occupé la veille, & après avoir reconnu la position des Alliés du côté de Hoesght & d'Oeiressel, il retourna à Geraw, où il est à portée d'observer les mouvemens du Comte de Stairs, auquel il a renvoyé quelques Officiers, quelques Soldats & des femmes, qui ont été trouvés dans son Camp.

MORTS

Digitized by Google

MORTS DES PAYS ETRANGERS.

FRançois-Antoine *Fini*, Néapolitain, Cardinal Prêtre, depuis 1726. de la Création du Pape Benoît XIII. mourut à Rome le 4. Avril, âgé de 74 ans, 10. mois & 29. jours.

Charles Fréderic *Duc de Saxe-Meinungen*, mourut le 18. âgé de 30. ans & 9. mois. Il étoit fils d'Ernest-Louis, Duc de Saxe Meinungen, Chevalier de l'Aigle Noire, Grand-Maître de l'Artillerie de l'Empire & de l'Empereur, mort le 24. Novembre 1724. & de Dorothée-Marie de Saxe Gotha, sa premiere femme, mariée le 19. Septembre 1704. & morte le 18. Avril 1713. Voyez pour l'état de toutes les Branches de la Maison Electorale de Saxe, les Souverains du Monde, Vol. 2. fol. 27. & les Tables Génealogiques d'Hubners.

Victor-Amé-Louis *Ferrero de Fiesque*, *Prince de Masseran*, Chevalier de la Toison d'or, & de celui de S. Janvier, Grand d'Espagne de la premiére Classe, Gentilhomme de la Chambre du Roi, Capitaine Géneral des Armées de S. M. Capitaine de la Compagnie Italienne des Gardes du Corps, ci-devant Commandant de la Compagnie Royale des Hallebardiers de la Garde du Roi, & Colonel de Régiment de Cavalerie de la Reine, mourut à Madrid le 20. âgé de 55. ans. Il étoit fils de Charles Ferrero de Fiesque, Prince de Masseran, Chevalier de l'Annonciade, fait Grand d'Espagne de la premiére Classe en 1712. mort en 1720. & de Christine de Savoye, fille naturelle du Duc Charles Emanuel II. Le Prince de Masseran qui vient de mourir, avoit épousé en 1712. Jeanne-Irene Caraccioli de San-Bueno, morte en 1721. & il en a laissé

Digitized by Google

laissé, entre autres enfans, Victor-Amé-Philippe Ferrero de Fiesque, Prince de Masseran, Marquis de Crevecœur, Grand d'Espagne de la premiére Classe, marié depuis le 29. Octobre 1737. avec N. . . . . de Rohan Montbazon. Voyez pour la Généalogie de la Maison de Ferrero, l'Histoire des Maisons Souveraines, Volume d'Italie, fol. 174.

FRANCE,

NOUVELLES DE LA COUR, DE PARIS, &c.

LE 14. du mois dernier, les Députés des Etats de Bourgogne eurent audience du Roi. Ils furent présentés par le Duc de S. Aignan, Gouverneur de la Province, & par le Comte de S. Florentin, Sécretaire d'Etat, & conduits en la maniere accoûtumée par le Marquis de Dreux, Grand-Maître des Cérémonies. La Députation étoit composée, pour le Clergé, de l'Evêque de Châlon sur Saone, qui porta la parole; du Comte de la Guiche, pour la Noblesse, & du Maire de la Ville de Châlon, Député du Tiers-Etat. Ces Députés eurent ensuite audience de la Reine, de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames de France.

Le Pere de Lignieres, de la Compagnie de Jesus, Confesseur du Roi, ayant demandé, à cause de son grand âge, la permission de se retirer, le Pere Perusseau, de la même Compagnie, a été nommé pour le remplacer.

Le Roi a nommé Intendant de la Généralité de Tours,

Digitized by Google

Tours, M. de Lucé, Maître des Requêtes.

Le 1. de ce mois, veille de la Fête de la Pentecôte, la Reine accompagnée de Monseigneur le Dauphin & de Madame, entendit dans la Chapelle du Château de Versailles les Vêpres, qui furent chantées par la Musique.

Le 2. jour de la Fête, les Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du S. Esprit, s'étant assemblés dans le Cabinet du Roi vers les onze heures du matin, S. M. tint un Chapitre, dans lequel les preuves du Duc de Brissac, du Duc de Luxembourg, du Duc de Boufflers, du Duc de Biron, du Comte de la Mothe-Houdancourt, du Marquis de Gassion, du Comte de Lautrec, & du Comte de Coigny, proposés le 2. Fevrier dernier pour être Chevaliers, furent admises. Le Chapitre étant fini, le Marquis de Gassion fut introduit dans le Cabinet de S. M. & il fut reçû Chevalier de l'Ordre de S. Michel. Le Roi sortit ensuite de son Cabinet, pour se rendre à la Chapelle. S. M. étoit précedée de Monseigneur le Dauphin, du Duc d'Orleans, du Comte de Charolois, & des Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre, & le Marquis de Gassion, en habit de Novice, marchoit entre les Chevaliers & les Officiers. Lorsque le Roi eut entendu la grande Messe, qui fut célébrée par l'Abbé Brosseau, Chapelain Ordinaire de la Chapelle de Musique, S. M. monta à son Trône, où le Marquis de Gassion fut reçû Chevalier avec les cérémonies accoûtumées, ayant pour Parains le Marquis de Goësbriant & le Comte de Matignon. La Reine & Mesdames entendirent la grande Messe dans la Tribune.

L'après midi, leurs Majestés, accompagnées de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames, entendirent

Digitized by Google

dirent le Sermon de Dom Hermant, Feuillant, & ensuite les Vêpres, qui furent chantées par la Musique.

Après les Vêpres, Madame Adélaïde réçût le Sacrement de Confirmation par les mains du Cardinal de Rohan, Grand Aumônier de France.

Le 6. Monseigneur le Dauphin, accompagné du Duc de Châtillon, son Gouverneur, & de ses principaux Officiers, vint à Paris, pour entendre la Messe dans l'Eglise Métropolitaine. Il fut salué à son arrivée, & en partant, par le canon du Château de la Bastille, par celui de l'Hôtel Royal des Invalides & par celui de la Ville. Ce Prince trouva à l'entrée du Quai, qui regne le long du Jardin du Palais des Tuilleries, le Corps de Ville qui lui rendit ses respects, étant présenté par le Duc de Gesvres, Gouverneur de Paris, & M. de Vastan, Prévôt des Marchands, portant la parole. Monseigneur le Dauphin arriva vers les onze heures à la porte de l'Eglise Métropolitaine, où les Gardes Françoises & Suisses étoient en haye & sous les armes, les Officiers à leur tête. L'Archevêque de Paris, revêtu de ses habits pontificaux & à la tête des Chanoines, reçût ce Prince à la porte de l'Eglise; il le complimenta, & il le conduisit ensuite dans le Chœur. Après que Monseigneur le Dauphin y eut fait sa priere, il alla à la Chapelle de la Vierge, & il y entendit la Messe qui fut dite par un Chapelain du Roi. Monseigneur le Dauphin, en sortant de l'Eglise, fut reconduit avec les cérémonies qui avoient été observées à son arrivée, & après être monté sur une des Tours de l'Eglise, il alla dîner au Château de la Muette, d'où il revint l'après midi se promener dans le Cours de la Reine & dans le Jardin du Palais des Tuilleries. Les ruës, par lesquel-

les

Digitized by Google

les Monseigneur le Dauphin a passé, étoient remplies d'un concours extraordinaire du peuple, dont les acclamations continuelles marquoient ses sentimens pour ce Prince, & la joye que sa présence lui causoit.

Le 8. Madame Adelaïde de France, accompagnée de la Duchesse de Tallard, Gouvernante des Enfans de France, se rendit à l'Eglise de la Paroisse du Château de Versailles, & elle fit sa premiere Communion par les mains de l'Evêque de Soissons, premier Aumônier de S. M.

Adgy Aly Aga & Mehemet Aga, Députés du Bey de Tunis, & qui ont été envoyés en France à l'occasion du dernier Traité de Paix signé au nom du Roi avec le Bey par M. de Massiac, Capitaine de Vaisseau, furent présentés à S. M. par le Comte de Maurepas, Ministre & Sécrétaire d'Etat, ayant le Département de la Marine. Ces Députés eurent l'honneur de remettre au Roi une lettre du Bey, par laquelle il remercie S. M. de la Paix qu'elle a bien voulu accorder à la République de Tunis, & supplie le Roi d'accepter huit chevaux qu'il a chargé ces Députés de lui présenter.

On a reçû avis de Naples, que la Reine des deux Siciles étoit accouchée heureusement d'une Princesse.

Le 13. de ce mois, Fête du S. Sacrement, le Roi & la Reine, accompagnés de Monseigneur le Dauphin se rendirent à l'Eglise de la Paroisse du Château de Versailles, où leurs Majestés entendirent

Digitized by Google

rent la grande Messe, après avoir assisté à la Procession, laquelle suivant la coûtume alla à la Chapelle du Château. Mesdames de France virent passer la Procession de l'appartement du Comte de Clermont.

Le même jour, le Roi & la Reine, accompagnés de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames de France, entendirent dans la Chapelle du Château de Versailles les Vêpres, & le soir leurs Majestés assisterent au Salut.

Le 20. jour de l'Octave, le Roi & la Reine, accompagnés de Monseigneur le Dauphin, se rendirent à l'Eglise de la Paroisse du Château, & leurs Majestés, après avoir assisté à la Procession, entendirent la Grande Messe.

Le 16. la Reine communia par les mains de l'Abbé de Fleury, son premier Aumônier.

Le Roi prit le deuil le 20. au matin pour la mort de la Duchesse Doüairiere de Bourbon.

Le Chapitre Géneral de l'Ordre des Feuillans, assemblé dans l'Abbaye de Saint Mesmin près de la Ville d'Orleans, a élû le 10. du mois dernier, pour Géneral de cet Ordre, Dom Claude Boyer, lequel est frere de l'ancien Evêque de Mirepoix.

BENEFICES DONNE'S.

L'Abbaye de Chazeaux, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Lyon, vacante par le décès de la Dame de Beaumont, à la Dame Marie-Anne *de S. Augustin de Batheon de Vestrieu.*

L'Abbaye de Nôtre-Dame des Isles à Auxerre, Ordre de Citeaux, vacante par le décès de la Dame

Digitized by Google

le Duc, à la Dame *Viart de Pimelle*, Religieuse Ursuline du Convent de Tonnerre.

Le Prieuré Commandataire Conventuel & Electif de Saulseure, Ordre de S. Augustin, Diocèse de Roüen, vacant par le décès de M. de Bonnedame, à M. *de Mange*.

Le Prieuré de la Magdelaine de Vesly, Diocèse de Roüen, dépendant de l'Abbaye de Marmoutiers, unie à l'Archevêché de Tours, vacant par la démission pure & simple de M. de Meuze, à M. *de Menessaire de Fussey*, Prêtre du Diocèse d'Autun.

L'Abbaye de Nogent sous Coucy, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Laon, vacante par le décès de M. de S. Giry de Magnas, à M. *de Montazet*, Aumônier du Roi.

Celle de S. Quentin, en l'Isle, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Noyon, vacante par le décès de M. Bignon, à M. *de Boulainvilliers* Prêtre, Chancelier de l'Eglise Cathédrale de Verdun.

Celle de Thiron, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Chartres, vacante par le décès de M. Castel de S. Pierre, à M. *de Malherbe*, Vicaire Géneral de Rouen.

Celle de Grestain, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Lizieux, vacante par la démission de M. de Malherbe, à M. *de Renty*.

Celle de S. Sauveur le Vicomte, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Coutance, vacante par la démission de M. de Rohan-Chabot, à M. *du Quesnoy*, Vicaire Général de Coutance.

Celle de Thorigny, Ordre de Citaux, Diocèse de Bayeux, vacante par la démission de M. du Quesnoy, à M. *de Suzy*, Prêtre, Chanoine de Laon.

Celle de Lannoy, Ordre de Citaux, Diocèse de Beauvais

Digitized by Google

Beauvais, vacante par le décès de M. Bernay de Farancourt, à M. *de la Ruë de Lannoy*, Vicaire Géneral de Laon.

Celle de Belleval, Ordre de Premontré Réformé, Diocèse de Rheims, vacante par le décès de M. Thouvenin, à M. *Hillerin*, Visiteur Géneral des Carmélites.

Celle de Masgarnier, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Toulouse, vacante par le décès de M. de Sorbe, à M. *de Castellane-Majastre*, Chanoine de Riez.

Le Prieuré de Sainte Marie de Fontaine Gehard, Diocèse du Mans, dépendant de l'Abbaye de Marmoutiers, unie à l'Archevêché de Tours, vacant par le décès de M. de S. Pé, à M. *de Maizieres*, Prêtre du Diocèse de Bezançon.

La Prévôté de l'Eglise Collégiale de S. Amé de Douay, à M. l'Abbé *Taisne*.

Le Roi a donné le Gouvernement de S. Venant en Artois, vacant par la mort de feu M. *de la Billarderie*, son fils aîné, Exempt des Gardes du Corps.

S. M. a donné l'agrément du Régiment d'Infanterie dont le feu Comte de Marsan Lorraine, étoit Colonel, au *Marquis de Bouzols*, de la Maison de Montaigu, Colonel de celui de la Fere, depuis 1734.

Celui du Régiment, dont le Marquis d'Ouroy, (du nom de Grivel,) étoit Colonel, & vacant par sa démission, au Comte *de Stainville*, de la Maison de Choiseul.

Celui du Régiment de la Fere au *Marquis de Fenelon*, (de la Maison de Salignac,) Guidon de la Compagnie des Gendarmes de Berry.

Celui

Digitized by Google

Celui du Régiment d'Aunis, dont le Chevalier de Brancas étoit Colonel, & vacant par sa démission, au *Comte de Chastelux*, fils du Comte de Chastelux, Lieutenant-Géneral des Armées du Roi, dont nous avons annoncé la mort au mois de Juin 1742.

Celui du Régiment de Dragons d'Harcourt, vacant par la Promotion du Comte de Harcourt, au Grade de Maréchal de Camp, au *Comte de Lillebonne Harcourt-Beuvron*, son neveu.

Le Marquis, *de Maulevrier* (*Colbert*) Capitaine dans le Régiment de Piedmont, a été nommé Guidon de la Compagnie des Gendarmes de Berry.

Le Roi a nommé Maréchaux de Camp *le Comte d'Harcourt*, Mestre de Camp d'un Régiment de Dragons de 1728. & Brigadier du 1. Janvier 1740. Il est frere puîné du Duc d'Harcourt, Lieutenant-Géneral des Armées du Roi, & Capitaine des Gardes du Corps.

Le Duc d'Aumont, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie de 1728. & Brigadier du 1. Janvier 1740.

Le Duc d'Ayen, Mestre de Camp du Régiment de Noailles Cavalerie de 1730. & Brigadier du 1. Janvier 1740. fils aîné de M. le Maréchal Duc de Noailles.

Le Prince de Soubise, Capitaine Lieutenant des Gendarmes de la Garde du Roi, du 11. Novembre 1734. & Brigadier du 15. Mars 1740. Il est petit fils du Prince de Rohan.

Le Duc de Picquigny, Capitaine-Lieutenant des Chevau-Legers de la Garde du Roi, du 19. Fevrier 1735. & Brigadier du 1. Janvier 1740. Il est fils aîné du Maréchal Duc de Chaulnes.

Le Prince Fréderic (*de Baviere*) Palatin des deux Ponts;

Digitized by Google

Ponts; Colonel du Régiment d'Alsace Allemand, du 10. Décembre 1734.

EXTRAIT du Sermon de la Cêne, prêché devant le Roi, par le R. P. Daru, Géneral des grands Cordeliers.

L'Humilité est le sujet consacré à cette cérémonie; l'Orateur l'a traité d'une maniere solide, & nouvelle; il a fait voir la gloire, & le bonheur de l'humilité, après avoir prouvé dans son exorde que c'est par ses humiliations, comme dit S. Paul, que Jesus-Christ a montré toute la gloire & la grandeur de Dieu; il s'adressa au Roi en ces termes. Telle est, Sire, avec la plus parfaite conformité dont l'homme peut-être capable, la gloire solide qu'acquiert aujourd'hui Votre Majesté, gloire personelle, qui n'est que l'ouvrage de la Réligion; gloire indépendante, puisque le Trône qui en produit le plus dans le monde, ne vous sert, par le sacrifice que vous en faites, qu'à enrichir, & à décorer celle de l'humilité, gloire durable; le Seigneur mettra encore une fois à sec, la Mer, & le Jourdain; comme dit le Prophete, les fleuves que bordent des Armées nombreuses, seront désséchés, & les goûtes d'eau que V. M. répand sur les pieds des Pauvres, conserveront leur vertu devant le Seigneur; le Prédicateur passe ensuite à sa division, en ces termes & tandis que le monde aveugle leur dit, (parlant des Grands de la Terre,) que la bassesse & l'infortune accompagnent l'humilité, la Réligion leur apprendra elle même que la grandeur qu'ils désirent n'est que dans l'humilité; que la félicité qu'ils demandent ne se trouve que dans l'humilité; deux réflexions dont l'imitation de l'exemple de Jesus-Christ,

Digitized by Google

Christ, sera la preuve; vous y verrez l'homme véritablement grand, vous y verrez l'homme véritablement heureux; fut-il jamais de sujet plus intéressant pour des hommes qui n'aspirent qu'à la gloire, & au bonheur; il commença ainsi le premier point.

L'exemple que donne aujourd'hui le plus grand des Rois, n'est pas un de ces spectacles curieux, que le monde profane admire, & dont il connoisse ou puisse priser la valeur, il dépend tout entier de la Religion qui l'inspire, qui seule peut former la véritable grandeur, & à qui j'ai recours pour apprendre en quoi elle consiste, comme elle n'est jamais stérile dans les vérités qu'elle annonce, en même tems qu'elle nous dit que l'humilité, dont nous sommes les témoins, est le principe de la véritable grandeur, elle nous en fournit les preuves les plus marquées & les plus incontestables dans l'origine de l'humilité, dans ses sectateurs, dans ses actions; son origine est divine, ses Sectateurs sont les plus grands Hommes de l'Univers, ses actions sont les victoires les plus glorieuses; il ne faut, dit-il, ni de grands raisonnemens ni de profondes réflexions pour comprendre ici toute l'élevation de l'homme; la posture de Jesus Christ sans parole, & sans voix, annonce plus de grandeur dans l'homme, que le Paradis Terrestre n'en avoit jamais montré. Quel est celui d'entre les Chrétiens, ajouta-t'il, qui ne soit pas en état de répondre sur la qualité, & la grandeur de ses semblables? Il se rappella l'origine de l'homme par la distinction avec laquelle il est traité, & il comprend toute la dignité, qu'il a perdu, par le profond abaissement où le fils de Dieu se réduit pour la lui rendre. Il termine ainsi sa premiere réflexion; ne soyez donc pas surpris que j'établisse la véritable grandeur sur l'humilité; si le monde réflechit qu'il est Chrétien, il ne refusera pas

lui

Digitized by Google

lui même son suffrage, & il ne pourra s'empêcher de reconnoître dans les Sectateurs de l'exemple de Jesus-Christ, le caractére distingué des plus grands Hommes, dès qu'ils se présenteront à lui avec de si bons titres de noblesse, & de grandeur; c'est par l'humilité que Jean-Baptiste mérita d'élever la main sur la tête même de Jesus-Christ, & d'être appellé *le plus grands des enfans des Hommes*; toutes les preuves de la grandeur ne sont elles pas achevées, & qui oseroit contester ce titre glorieux à celui qui a paru grand aux yeux même de Jesus-Christ?

Dans tous les tems, & dans tous les états, l'humilité a fourni les plus grands Hommes, qui ont cessé de l'être, dès qu'ils l'ont abandonnées, & passant des exemples de David & de Théodose à celui de S. Louis, il rapporta des traits bien ménagés, & bien conduits, dont il laissa l'application à ses auditeurs, & les ramenant tous à son sujet, le monde, dit-il, qui regarde la grandeur, & l'humilité, comme incompatibles, a besoin qu'on les montre réunies dans ses Maîtres, pour détruire plus sûrement ses préventions, & ses erreurs.

Dans sa troisiéme réflexion, il tira la grandeur des victoires difficiles que remporte l'humilité. Dans les autres Etats, dit-il, l'humilité à toujours l'amour propre à combattre, mais chés les grands elle trouve tous ses ennemis rassemblés, la gloire, il est vrai, peut bien les défendre de quelque foiblesse, mais la gloire les défendra-t'elle de la gloire même? Et qu'est-ce que l'amour propre pourroit leur refuser, quand il entendra tous les hommes qui parleront comme lui? Et venant ensuite à M. le Cardinal de Fleury, il en forme en quatre mots le caractére.

Un Ministre, dit-il, aimé de son maître, admiré

miré de l'Europe, qu'elle ne vit jamais sans sa modestie, est peut-être le plus plus grand trésor qu'il ait emporté avec lui dans le tombeau.

La fausse grandeur peut bien détruire les vices en faveur de la gloire, mais la véritable grandeur consiste à sacrifier la gloire elle même à l'humilité; il faut pour la conserver, que celui qui la possede ne connoisse pas ce trésor; c'est la seule exception que met l'humilité à la connoissance de soi-même; elle veut qu'il ressemble à Moïse, qui seul ne s'appercevoit pas de l'éclat de son visage, qui ébloüissoit tous les Hébreux, autrement fut-il semblable à ce Conquerant de l'Asie, dont l'Ecriture nous apprend que la terre se tut en sa présence, il cesseroit d'être grand, si l'orgueil & les passions ne se taisoient pas avec elle; le silence de l'amour propre vaut mieux qu'un silence d'admiration de tout l'Univers.

L'Orateur commença ainsi son second Point. L'Homme humble ne vous a point encore paru tout ce qu'il est; vous l'allez voir heureux par l'humilité, comme vous ne l'avez vû grand que par elle, & tandis que le monde n'a point de situation où il puisse se présenter tel à vos yeux, l'humilité vous le montrera heureux sous trois differens rapports, qui renferment tout l'homme dans la Religion, dans lui même, dans la societé: l'humilité du côté de la Religion a enrichi l'homme du plus précieux de tous les biens; l'humilité par rapport à l'homme, en lui même, lui a fait part des plus solides vertus; l'humilité par rapport à la societé, procure à l'homme la paix, & le bonheur, & pour nous attacher plus particulierement à l'objet de la cérémonie présente, qui porte le nom de *la Cêne*; je dis que le mystére que Jesus-Christ y opera, qui fut préparé par l'humilité, & qu'elle maintient dans son entier depuis tant de siécles, est le plus

Digitized by Google

grand trésor qu'un Dieu humilié pouvoit apporter aux hommes, & après avoir montré que dans tous les états où l'homme s'est trouvé, Dieu ne lui a jamais rappellé la noblesse de son origine, qu'il ne lui ait fait sentir sa misére, il termina ainsi sa premiere réflexion. Dans l'institution de l'Eucharistie le Seigneur n'observe plus cette conduite; on diroit qu'il ne craint plus rien de l'orgueil de l'homme; il s'abaisse à ses pieds lui-même, & il l'éleve tout entier. Il lui ordonne, il est vrai, de manger d'un pain, sans lequel il ne sçauroit vivre; mais prenez garde, Mrs. ce besoin n'est plus une misere, c'est de la chair d'un Dieu dont il doit se nourrir; heureuse nécessité de ne pouvoir vivre sans manger, quand c'est la chair d'un Dieu qui doit nous conserver la vie! heureux état, préferable à l'immortalité même, ou un semblable remede nous préserve de la mort?

Dans la seconde réflexion, il montra que sans l'humilité les autres vertus sont fausses & trompeuses; que le Christianisme seul pouvoit la connoître, que dans le Paganisme la plûpart des vertus n'en avoient que l'apparence; que ce n'étoit souvent que la lassitude de l'ambition, ou de la cupidité satisfaite, & qu'on n'alloit presque jamais à la vertu que par le chemin du vice.

Dans la troisiéme réflexion qui représente l'homme humble dans la societé où il apporte la paix, il fit des portraits bien vifs des ambitieux & des orgueilleux qui la détruisent, & il termina une longue énumeration par ces traits contre les railleurs; je pourrois joindre ici, dit-il, ces esprits caustiques & agréablement médisans, qui amusant & sacrifiant tour à tour les compagnies où il se trouvent, finissent ordinairement par être généralement détestés; ils deviennent dans la societé dont

ils

ils usurpent l'Empire, semblables à ces Princes infidéles, dont les principales richesses consistent en esclaves, & qui, dès qu'ils n'ont plus d'étrangers à livrer, sacrifient leurs propres sujets; ou aux enfans de Jacob qui terminerent leur raillerie, & leur festin par vendre aux Ismaëlites leur propre frere; & aprés avoir d'écrit les ravages que l'orgueil & l'ambition ont causé dans la Réligion & dans l'Eglise, & leur avoir opposé tous les avantages que l'humilité lui a procuré, il termina son discours par une Priere pour le Roi, à peu près dans ces termes. Et vous, ô mon Dieu, qui assurâtes de si grandes récompenses à ceux qui vous imiteroient, qui promîtes de faire asseoir sur des Trônes d'humbles pécheurs, qui n'avoient abandonné que des filets, que ne ferez vous pas pour un Prince qui descend lui-même du Trône pour vous imiter? Daignez écouter, Seigneur, & nos prieres, & nos besoins, & puisqu'on est heureux par l'humilité, nous attendons de l'exemple qu'il a suivi, & sa conservation, & notre bonheur, afin qu'après un régne qui réponde aux vœux de ses Sujets, ils puissent le voir un jour autant au-dessus d'eux dans le Ciel, qu'il est à présent au-dessus d'eux sur la Terre.

Le 2. Juin, Fête de la Pentecôte, on chanta un Concert Spirituel au Château des Tuilleries, un Motet à grand chœur, *Lauda Jerusalem*, de la composition de M. Chéron, lequel fut suivi de deux *Concerto*, exécutés sur la Flute traversiere & le Violon, par les sieurs Blavet & de Mondonville; on donna ensuite deux petits Motets à voix seule du feu sieur Mouret. Le Concert fut terminé par un autre Motet à grand Chœur, *Jubilate Deo*, du sieur de Mondonville.

Le 13. jour de la Fête de Dieu, le même Concert

Digitized by Google

recommença ; on y chanta un Motet à grand Chœur, de feu M. de la Lande, *Sacris solemniis*, lequel fut suivi de deux *Concerto* ; exécutés par les mêmes personnes qu'on vient de nommer, on chanta ensuite un petit Motet, *O Jesu*, de la composition de M. Destouches, Sur-Intendant de la Musique du Roi, dont l'exécution fit beaucoup de plaisir. Le Concert fut terminé par le Motet, *Venite exultemus*, du S. de Mondonville, dans lequel le sieur Poirier, de la Musique du Roi, chanta différens récits ayant autant de goût que de précision.

Le 5. Juin, il y eut concert chés la Reine. M. Destouches, Sur-Intendant de la Musique de la Chambre de semestre, fit chanter devant S. M. les deux dernieres entrées du Ballet de l'Empire de l'Amour, qui avoit été commencé à la fin du mois dernier ; les principaux rolles furent remplis avec succès par les Dlles de la Lande, Mathieu, d'Aigremont & Deschamps, & par le sieur Jelyot.

Le 8. la Reine entendit l'Entrée de *l'Odorat*, tirée du Ballet *des Sens*, du feu sieur Mouret ; les Dlles de Romainville, de la Lande & Deschamps, firent les principaux rolles, & le sieur Poirier chanta celui du *Soleil*.

Le 10. on concerta l'Entrée de *l'Ouïe*, du même Ballet ; les mêmes sujets, & le sieur d'Angerville, exécuterent les premiers rolles.

Le 22. on finit les Concerts de ce Ballet, par l'acte de la *Vüe* ; les rolles de *l'Amour*, de *Zéphise* & *d'Iris*, furent remplis par les mêmes, & celui *d'Aquilon*, par le sieur du Bourg.

Le 26. on concerta devant la Reine, le Prologue & le premier acte de l'Opera *de Marthesie*, de la composition de M. Destouches ; la Dlle de la Lande chanta les rolles de *Cybelle*, & de la Prêtresse du Soleil, & la Dlle Mathieu, celui de *Talestris*

Le

Le Mardi 25. Juin, Monseigneur le Dauphin vint à Paris, pour voir l'Opera de *Phaëton*. Il y arriva un peu après cinq heures, & se plaça dans la Loge du Roi, sur un fauteüil; le Duc de Châtillon, Gouverneur de Monseigneur le Dauphin, étoit à sa droite, un peu en arriere sur un pliant; le Duc de Gêvres, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, Gouverneur de Paris, étoit à sa gauche sur un autre pliant. Derriere le fauteuil étoit le Comte de Saumery, Chef de Brigade des Gardes du Corps, & sur le derriere étoient placés sur trois tabourets, le Comte de Montmorency, le Duc de Tallard & le Comte de Muy, Sous-Gouverneur de Monseigneur le Dauphin.

La Loge étoit tapissée de velours cramoisi, avec franges & molets d'or, un tapis d'appui, & une pente de-même.

On avoit retenu trois Loges du même côté, l'une pour les Seigneurs de la suite du Prince, pour le Chevalier de Crequy, Sous-Gouverneur, & pour les deux Gentilshommes de la Manche. La seconde pour les Officiers de service, sçavoir, les Ecuyers, Premier Valet de Chambre & Officiers des Gardes, & la troisiéme, pour les Officiers du Régiment des Gardes Françoises.

L'Assemblée étoit des plus nombreuses & des plus brillantes, par la quantité de Seigneurs & Dames de la premiere distinction de la Cour & de la Ville; les habits n'étoient point du tout variés par la richesse ni la couleur des étoffes, la Cour étant en deüil pour la mort de Madame la Duchesse, mais en revanche, le feu de toutes les pierreries dont les Dames étoient parées, placées sur un fond noir & uniforme, faisoient un tel effet, que les yeux pouvoient à peine en soutenir l'éclat.

Il n'y eut rien à desirer pour l'exécution de ce

Digitized by Google

superbe Opera, dans lequel tous les Acteurs & Actrices, animés par la présence de Monseigneur le Dauphin, se surpasserent. Ce Prince en parut très-satisfait.

Après le Spectacle, Monseigneur le Dauphin se rendit au Jardin du Palais Royal, où il se promena pendant quelque tems, suivi de la plus grande partie des Spectateurs, qui avoient déja eû la satisfaction de le voir à l'Opera, & qui marquoient encore un empressement infini pour revoir ce Prince le plus long-tems qu'ils pourroient.

La Loterie Royale, établie par Edit du mois de Février 1743. fut tirée dans la grande Sale de l'Hôtel de Ville de Paris, en présence de Mrs les Prévôt des Marchands & Echevins, les 27. 28. 29. 30. 31. Mai, & le premier Juin. La Liste génerale des Billets gagnans, soit en argent comptant ou en rentes viageres, a été renduë publique quelques jours après. Le gros Lot en argent comptant, qui est de 100000. liv. est échu au N°. 18940. sans Devise. Le gros Lot en rente viagere de 4000. livres, est échu au N°. 5773. sans Devise.

MORTS ET MARIAGES.

LE 2. Avril 1743. D. Marguerite Etiennette *d'Achey*, *Dame Comtesse de Remirement*, mariée le 30. Avril 1701. avec Etienne Damas, Chevalier Seigneur Comte de Crux, en Nivernois, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment Dauphin Etranger, & duquel elle étoit veuve depuis le 29. Juin 1721. mourut au Château de Crux, âgée de 63. ans, laissant de son mariage 1°. Louis-Alexandre

Digitized by Google

dre Damas de Crux, dit le Comte de Damas, marié depuis le 31. Août 1734. avec D. Marie-Louise de Menou, sœur de Mesdames les Marquises de Jumilhac & de Lambert, & fille de François-Charles de Menou, Marquis de Nanvignes-Menou, près de Cosne, en Nivernois, Capitaine Lieutenant des Chevau-Légers d'Anjou, & Brigadier des Armées du Roi, mort le 13. Juin 1731. & de D. Marie-Anne-Thérese Cornuau de la Grandiere de Murcé. 2°. Claude-Charles Damas, Marquis de Crux, marié en 1735. avec Dlle Anne-Claude de Chaugy, sa Cousine germaine. 3. Marie-Michelle Damas, fille majeure, 4. Angélique-Henriette Damas, Dame Chanoinesse & Coadjutrice de l'Abbaye Royale de Beaume, au Comté de Bourgogne. La Maison d'Achey est connuë il y a plus de cinq cent ans au Comté de Bourgogne, & est une des plus illustrées par ses alliances avec les Maisons de Vienne, de Baufremont, Gramont, de Poitiers, &c. & par les premieres dignités de l'Eglise, & de l'Epée. Voyez pour la Généalogie, l'Histoire du Comté de Bourgogne, par M. Dunod, & pour celle de Damas l'une des plus illustres du Royame. Voyez l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne.

Le même jour, Jean-Baptiste-Joseph *Willart de Grecourt*, Chanoine de l'Eglise de S. Martin de Tours, y mourut, dans la cinquante-septiéme année de son âge. C'étoit un homme, non-seulement recommandable par ses Poësies, qui pouvoient le faire appeller l'Anacréon, l'Horace, le Catulle, le Properce de nos jours, mais encore par ses liaisons avec les Personnes les plus distinguées par la naissance, & par les talens.

Le 29. Mre Charles-Irenée *Castel de S. Pierre*, Abbé de l'Abbaye de Tiron, ci-devant premier Aumônier de feue Madame, mourut à Paris, âgé de

86. ans ; il étoit fils puîné de Charles Castel, Chevalier Seigneur & Baron de S. Pierre, Bailly de Côtentin, Gouverneur des Villes & Château de Valognes, & de D. Magdeleine Gigault de Belfont, tante de Bernardin Gigault, Marquis de Belfont, Maréchal de France.

Le 1. Mai, Gaston-Jean-Baptiste Charles *de Lorraine*, *Comte de Marsan*, Colonel d'un Régiment d'Infanterie de son nom, & Brigadier des Armées du Roi, du 20. Fevrier 1743. mourut à Strasbourg, âgé de 23. ans. Il étoit fils aîné de Charles-Louis de Lorraine, Prince de Pons, Chevalier des Ordres du Roi, Maréchal des Camps & Armées de S. M. & de D. Elizabeth de Roquelaure. Il étoit marié depuis le 15. Juin 1736. avec Dlle Marie-Louise de Rohan-Soubise ; il n'en laisse point d'enfans.

Le 3. D. Anne-Agnès *de Beauvau*, femme d'Agésilan Gaston de Grossolles, Marquis de Flamarens, Brigadier des Armées du Roi, Grand-Louvetier de France, mourut à Paris, âgée de 44. ans, sans laisser d'enfans. Elle étoit fille de Gabriel-Henri de Beauvau, Marquis de Montgauger, Comte de Crissé, Capitaine des Gardes du Corps de Philippe de France, Duc d'Orléans, mort le 12. Juillet 1738. & de D. Marie-Magdeleine de Brancas Villars, morte le 7. Mars 1733. Voyez la Généalogie de la Maison de Beauvau, l'une des plus illustres du Royaume, par son ancienneté & par ses alliances, dans l'Histoire qui en a été donnée au Public l'an 1626 par Mrs de Sainte Marthe, dans l'Histoire de Sablé par Menage, & dans les differentes Editions du Dictionnaire de Morery, & celle de la Maison de Grossolles, dans le IX. Volume de l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, dans le Supplément de Moreri, imprimé en 1735. & dans le Mercure de Décembre 1741. I. Vol.

Le 9. D. Marie-Génevieve-Claude *Raguain*, femme

femme de Claude Gédeon Berbier du Metz, Comte de Rosnay, Seigneur de Rance, de Crespy, d'Eve & de Montifault, Conseiller du Roi en ses Conseils, Président en la Chambre des Comptes de Paris, avec lequel elle avoit été mariée le 29. Décembre 1705. mourut à Paris, âgée de 56. ans, ayant eu de son mariage Claude-Gedeon-Denis Berbier du Metz, Comte de Rosnay, Conseiller au Parlement de Paris, depuis le 7. Août 1742. & Dlle Anne Marie-Claude Berbier du Metz, mariée le 23. Mai 1736. avec François d'Hautefort d'Ajac, Mestre de Camp du Régiment de Toulouse, Cavalerie. Voyez la Généalogie de cette Famille, dont le premier nom étoit la Motte, dans le Nobiliare de Champagne, imprimé en 1672. par ordre de feu M. de Caumartin, Intendant de Justice de cette Province.

Le 14. D. Jeanne-Louise *Marion de Druy*, femme de Louis de Regnier, Marquis de Guerchy, Chevalier des Ordres du Roi, de la Promotion du 17. Mai 1739. Lieutenant-Général des Armées de Sa Majesté, du 30. Mars 1710. & Gouverneur, d'Huningue, en Alsace, du mois de Mars 1733. mourut à Paris, âgée de 69. ans. Elle étoit fille de François-Eustache Marion, Comte de Druy, Lieutenant-Général des Armées du Roi, mort le 11. Fevrier 1712. & de D. Cassandre Marie de Montsaulnin de Montal. Elle n'a laissé de son mariage que N... de Regnier, Marquis de Guerchy, Colonel Lieutenant du Régiment Royal des Vaisseaux, depuis 1734. & Brigadier des Armées du Roi, du 20. Fevrier 1743. Les noms de Regnier Guerchy & de Marion Druy, sont connus depuis long-tems par leurs alliances & par des Services Militaires.

Le même jour, Jean de *Laizer*, *Seigneur de Siongeat*, Lieutenant-Géneral des Armées du Roi, du

20. Février 1734. & Gouverneur de Thionville, mourut à Paris, âgé de 76. ans. Il étoit fils de Jean de Laizer, Seigneur & Baron de Brion, de Siougeat & de Châteaugay, Ecuyer de la Grande Ecurie du Roi, & de D. Anne de Bellinois. Le nom de Laizer est connu en Auvergne il y a plus de trois cent ans, & par sa Nobl'esse & par ses alliances.

Le 16. Charles-Emanuel *de Crussol d'Uzés*, Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Strasbourg. depuis 1732. mourut à Paris, âgé de 13. ans. Il étoit second fils de Charles Emanuel de Crussol, Duc d'Uzés, Pair de France, &c. & de D. Emilie de la Roche-Foucault, mariés le 3. Janvier 1725.

Le 19. D. Renée-Françoise de *Coetquen*, veuve de Henri-Charles de Mornay Montchevreuil, Comte de Mornay, Colonel du Régiment d'Infanterie de Bearn, Gouverneur & Capitaine du Château & Parc de S. Germain en Laye, en survivance du Marquis de Montchevreuil, son pere, avec lequel elle avoit été mariée le 2. Septembre 1685. & qui fut tué d'un coup de Canon au Siége de Manheim dans le Palatinat, le 9. Novembre 1688. étant Aide de Camp de Monseigneur le Dauphin, Ayeul du Roi, mourut à Paris, sans laisser d'enfans, âgée de 71. ans. Elle étoit fille de Henri de Coetquen, Comte de Combourg & de D. Guillemette Belin, D. de la Marzeliere. Voyez pour la Généalogie de la Maison de Mornay, l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne Vol. 6. & pour celle de Coetquen, l'une des plus anciennes Maisons de Bretagne, l'Histoire du Maréchal de Guebriant, de la Maison de Bades, par le Laboureur.

Le 23. Charles-César *de Flahault*, *Seigneur de la Billarderie*, en Boulenois, de S. Remy en l'Eau, &c. Lieutenant-Géneral des Armées du Roi, depuis le 20. Fevrier 1734. Grand-Croix de l'Ordre Royal

&

& Militaire de S. Louis, premier Lieutenant de la premiére Compagnie des Gardes du Corps de S. M. & Gouverneur de S. Venant, mourut à Wissembourg, âgé de 74. ans. Il étoit frere aîné de Jerôme-François de Flahault, de la Billarderie, Lieutenant Général des Armées du Roy, Grand-Croix de l'Ordre de S. Louis, Major des Gardes du Corps de S. M. & Gouverneur de Saint Quentin, & fils de Cesar de Flahaut, Chevalier, Seigneur de la Billarderie, Lieutenant Colonel du Régiment de Cavalerie de S. Germain Beaupré, & de D. Françoise Gaude de Martigneville; la Famille de Mrs de la Billarderie est marquée depuis un tems considérable par ses Services Militaires; on en peut voir la Généalogie imprimée dans le Nobiliaire de Picardie, dressé par le sieur de Rousseville Villers, Procureur du Roi de la recherche de la Noblesse de cette Province, sous les ordres de Mrs Bignon & de Bernage, Intendans de Justice de la Généralité d'Amiens.

La nommée Petronille *Beaufast*, est morte dans la Paroisse de Betmale, Diocèse de Couserans, âgée de 112. ans.

Le 16. Juin 1743. Louise-Françoise *de Bourbon*, Légitimée de France, Veuve depuis le 4 Mars 1710. de Louis 3. du Nom Duc de Bourbon, Prince de Condé, Prince du Sang, Pair & Grand-Maître de France, Gouverneur de Bourgogne, Chevalier des Ordres du Roi, avec lequel elle avoit été mariée le 24. Juillet 1685 mourut à Paris au Palais Bourbon, âgée de soixante & dix ans & quinze jours. Elle étoit fille du Roi LOUIS XIV. & avoit eu de son Mariage Louis Henry de Bourbon, Duc de Bourbon, Prince de Condé, Pair & Grand Maître de France, Chevalier des Ordres du Roi, & de l'Ordre de

la Toison d'Or, Gouverneur & Lieutenant Général pour Sa Majesté du Duché de Bourgogne & Province de Bresse; Lieutenant Général de ses Armées, ci-devant Surintendant de l'Education du Roi regnant, & Chef du Conseil de Regence, puis Principal Ministre d'Etat, & Surintendant Général des Postes & Relais de France, mort en son Château de Chantilly, le 27. Janvier 1740. âgé de 47. ans, 5. mois & 9. jours, laissant de son Mariage avec Charlote de Hesse Rhinfels, qu'il avoit épousée le 26. Juin, 1728. & morte à Paris le 14. Juin 1741. âgée de 26. ans 9. mois & 26 jours, Louis-Joseph de Bourbon, Prince de Condé, né à Paris le 9. Août 1736. Prince du Sang, aujourd'hui Chef de la Branche de Bourbon Condé, Grand-Maître de la Maison du Roi, & Gouverneur du Duché de Bourgogne, &c. (2°) Charles de Bourbon, né le 19. Janvier 1700. Comte de Charolois, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général de ses Armées & Gouverneur de Touraine. (3°) Louis de Bourbon, né le 15. Juin 1709. Comte de Clermont, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général de ses Armées, & (4°) Marie-Gabrielle de Bourbon, née le 22. Decembre 1690, Abbesse de Saint Antoine lez-Paris. (5°) Louise-Elizabeth de Bourbon, née le 22. Novembre 1693. mariée le 16. Juin 1713. avec Louis-Armand de Bourbon, Prince de Conti, duquel elle est Veuve depuis le 4. Mai 1727. (6°) Louise-Anne de Bourbon, dite *Mademoiselle*, née le 23. Juin 1695. Marie-Anne de Bourbon, dite Mademoiselle de Clermont, née le 16. Octobre 1697. Surintendante de la Maison de la Reine, morte à Paris, le 11. Août 1741. (7°) Henriette-Louise-Marie-Françoise-Gabrielle de Bourbon, Damoiselle de Vermandois,

Digitized by Google

Vermandois, née le 15. Janvier 1703. Religieuse, puis Abbesse de Beaumont, lez Tours, &c. (8) Elisabeth Alexandre de Bourbon, Damoiselle de Sens, née le 15. Septembre 1705.

La Duchesse Doüairiere de Bourbon, ayant demandé par son Testament, d'être enterrée sans cérémonie, on ne lui a rendu aucun des honneurs, qui sont d'usage dans les Pompes Funébres des Princesses de son rang; son Corps fut porté le 18. à l'Eglise du Monastére des Carmélites du Fauxbourg S. Jacques, où il fut inhumé dans le Cloître des Religieuses, auprès de ceux de la Princesse de Condé & de la Duchesse de Vendosme.

TRANSPORT & Inhumation du Corps de la Princesse.

La Façade du Palais de Bourbon étoit tenduë en entier de dix lez; la Face des Appartemens de huit lez; le Grand Vestibule étoit rendu enplein; il y avoit deux lez de velours sur cette Tenture.

Le corps étoit exposé dans une des deux grands pieces, aussi tenduës, sur une Estrade de trois degrés, garnis de chandeliers d'argent & de cierges, sous un grand Dais de velours, avec une Couronne de Princesse sur un carreau de velours.

Les Sales & le Vestibule étoient garnis de plaques & de bougies.

Les Grands Augustins & les Cordeliers allerent le 18. après midi jetter de l'Eau bénite sur le corps de la Princesse.

Le même jour, à l'entrée de la nuit, le corps fut porté du Palais de Bourbon à l'Eglise du Monastére des Carmelites du Fauxbourg S. Jacques.

Lorsque le Convoi fut arrivé à ce Monastére, l'Evêque de Valence, après les Priéres ordinaires, & le Discours usité en pareille occasion, auquel

M.

Digitized by Google

M. de la Marre, Grand Pénitencier, & Supérieur des Dames Carmélites, repondit, presenta le corps, qui fut inhumé dans le Cloître des Religieuses.

Les quatre portes du Convent des Carmélites étoient tenduës, ainsi que le dessous de la porte. Il y avoit deux lez de velours sur ces portes. Les Dames Religieuses vinrent recevoir le corps de la Princesse, M. de la Marre, à leur tête. Voici l'ordre de la marche du Convoi.

Un Piqueur à cheval, avec un crêpe & une housse noire, portant un flambeau.

Deux Palfreniers aussi à cheval, avec des crêpes & des housses, portant des flambeaux.

Cent Pauvres habillés, portant chacun un flambeau.

Deux Suisses à cheval, avec crêpes & housses noires.

Les Officiers de la Maison de la Princesse, de même.

Un carosse à six chevaux, avec des harnois drapés, dans lequel étoient les Femmes de chambre de S. A. S.

Un autre carosse à six chevaux, de même, dans lequel étoient les Gentilhommes de Madame la Princesse de Conty.

Un autre carosse à six chevaux, caparaçonnés, où étoient les quatre Gentilhommes de Madame la Duchesse, qui devoient porter le Poële.

Un autre carosse à six chevaux, caparaçonnés de moire d'argent, dans lequel étoient M. l'Evêque de Valence, le Vicaire de la Paroisse de S. Sulpice, le Pere Macé, Gardien des Cordeliers Confesseur de la Princesse & deux Aumôniers.

Un carosse du corps à huit chevaux, caparaçonnés de moire d'argent, dans lequel étoit le corps de S. A. S. a précedé de six Pages à cheval,

en

en manteaux longs & en crêpes, portant des flambeaux, & aux deux portiéres, quatre Suisses & plusieurs valets de pied, tous avec des crêpes & des flambeaux.

Un autre carosse à huit chevaux, caparaçonnés aussi de moire, dans lequel étoient Madame la Princesse de Conty, Madame la Duchesse d'Aiguillon, Madame de la Guiche, Madame la Marquise de Coëtlogon, Madame la Comtesse de Rochechoüart, & Madame la Marquise de Fontanges

Le carosse de Madame la Duchesse d'Aiguillon fermoit cette marche. Tout ce convoi étoit éclairé par un très-grand nombre de flambeaux

La marche étoit précédée & fermée par le Guet à pied & à cheval.

DISCOURS de Mr. Alexandre de Milon, Evêque de Valence, fait aux Carmélites de la ruë Saint Jacques, le 18. Juin, en y faisant la présentation du Corps de Madame la Duchesse.

Pénétrés des Sentimens de la plus vive douleur, la Famille du Grand Condé, les Descendans de Saint Louis, cette Portion la plus nombreuse de son Auguste Postérité trouvent dans cette Retraite les Consolations de la Foi, en y déposant le corps de très-Haute, très Puissante, très-Excellente Princesse, Louise-Françoise Duchesse de Bourbon, Princesse du Sang; c'est tout ce qui nous reste de Madame la Duchesse, qui fut l'Ornement de la Cour, dans le Siécle le plus poli, qui a enchanté le monde par toutes les Vertus que le monde admire, & qui en a fait si long tems les délices par la bonté de son Cœur, par les graces de son Esprit, & la douceur de son caractére.

Digitized by Google

Elle vient de terminer ses Jours dans les Souffrances, & dans les infirmités les plus accablantes. Le loisir douloureux de sa Maladie a été employé à sanctifier & à purifier son Ame ; elle a reçu avec une Foi vive les Sacremens de l'Eglise, & elle a édifié toute la France par les regrets de sa Pénitence & les expressions Héroïques de son Humilité.

Ce sont là des traits bien consolans dans l'Esprit de la Religion & les seuls qu'il convient à un Evêque d'exposer aux Filles de Therese, elle a desiré que ses cendres fussent placées dans ce Sanctuaire de Pénitence auprès de celles de Madame la Princesse sa Belle-Mere, dont la tendre amitié l'avoit toujours flattée, & dont les Vertus Chrétiennes avoient fait sur son cœur une impression, devenuë dans ses derniers momens plus vive & plus salutaire.

Vous n'avez pas besoin, Mesdames, de cette nouvelle preuve de la fragilité des Grandeurs humaines, dont vous êtes si parfaitement détachées ; mais les Princes de la Terre ont besoin du secours de vos Priéres, Nous vous les demandons au Nom d'une Princesse désolée qui rend ici les funébres devoirs à sa tendre & Auguste Mere, dont elle a reçu les derniers soupirs avec une constance que la plus profonde douleur ne put abbattre, & une douleur que la plus grande fermeté n'est pas capable d'adoucir.

Conservez cherement ce triste & précieux dépôt, c'est un gage de l'estime & de la confiance dont vous honore le Sang de nos Rois ; arrosez le des larmes de votre Pénitence ; joignez à vos Priéres les Saintes Rigueurs de vos austérités, pour hâter le bonheur que Madame la Duchesse a tâché de mériter par une mort sainte & précieuse devant Dieu.

Pierre Timoleon *Moreau de Beaumont*, Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roi, fils de Pierre Moreau de Nassigny, Président en la premiere Chambre

Chambre des Requêtes du Palais, & de Claude-Françoise Antoinette Damoresan de Precigny, épousa le 3 Avril 1743. Françoise Grimod de la Reyniere, fille de Gaspard Grimod sieur de la Reyniere, Seigneur de Clichy la Garenne; l'un des Fermiers Géneraux de S. M. & de N.... Labbé, sa premiere femme.

Le 14. Mai, Armand Mathurin *de Vassé*, *Marquis de Vassé*, Vidame du Mans, Baron de la Rochemobile, près Alençon, Seigneur de Vassé dans la Paroisse de Roissé au Maine, de Balon &c. né le 14 Août 1708. Colonel du Régiment de Picardie, Brigadier des Armées du Roi du 20. Février 1743. & Gouverneur du Château Royal du Plessis lès Tours, fils de feu Emanuel-Armand Marquis de Vassé, Vidame du Mans, Baron de la Rochemobile, Seigneur de Balon &c. Colonel d'un Régiment de Dragons de son nom, Brigadier des Armées du Roi & Gouverneur pour S. M. du Château Royal du Plessis-lès-Tours, mort le 30. Avril 1710. & de D. Anne-Benigne-Fare Therese de Beringhen, sa veuve, sœur de M. le Marquis de Beringhen, Chevalier des Ordres du Roi &c. fut marié avec Dlle Louise-Magdeleine de Courtarvel de Pezé sa Cousine germaine, née le 12. Fevrier 1727. fille de Hubert de Courtarvel, Marquis de Pezé, Lieutenant-Géneral des Armées du Roi, Colonel Lieutenant & Inspecteur du Régiment d'Infanterie de S. M. Gouverneur des Ville & Château de Rennes, du Château de la Muette, & Capitaine du Château Royal de Madrid, des Chasses, Parc & Bois de Boulogne, désigné Chevalier des Ordres par le Roi, le 28. Octobre 1734. mort à Guastalla, le 23. Novembre suivant des blessures qu'il avoit reçûës à la bataille de ce nom, le 19. Septembre précédent, & de D. Lidie-Nicole de Beringhen, morte

morte le 6. Septembre 1729. M. le Marquis de Vassé qui vient de se marier, étoit Chevalier de Malthe & Commandeur de Piéton, & il est devenu l'aîné de sa Maison par la mort de ses deux freres aînés, Jacques-Armand Marquis de Vassé, mort le 11. Avril 1741. & Charles-Emanuel Marquis de Vassé, mort à Prague en Boheme au mois de Juin 1742. Les Maisons de Vassé, & de Courtarvel sont l'une & l'autre des plus anciennes & des plus illustres de la Province du Maine, où sont situées les Terres de Vassé & de Courtarvel.

Le 26. Alphonse *Carafa*, *Duc de Montenero*, au Royaume de Naples, fils de feu Jean-Baptiste Carafa, & de D. Fortunée Carminiana, fut marié à Vincennes-lès-Paris, avec Dlle Marie-Gabrielle-Florence du Chastellet, née le 30. Juin 1726. fille de Florent-Claude, Marquis du Chastellet, Baron de Cirey, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Grand-Bailly d'Auxois & de Saare-Louis, & Gouverneur de Semur, & de D. Gabrielle-Emilie le Tonnelier de Breteuil. Pour la Maison Carafa, l'une des plus grandes du Royaume de Naples, où elle se trouve aujourd'hui divisée en plus de vingt Branches, toutes illustres par leurs titres & leurs alliances, consultez la Généalogie qui en a été donnée par Imhoff, Patrice de Nuremberg, dans le Volume qu'il a fait imprimer en 1702. sur plusieurs Maisons illustres d'Espagne & d'Italie; pour la Maison du Chastellet, consultez l'Histoire qui en a été donnée au Public par D. Calmet, Abbé de Senone, imprimée à Nancy en 1741. pour juger de la grandeur & excellence de son origine.

Le 28. M. Eusebe-Felix *Châpoux de Verneuil*, Chevalier, Conseiller du Roi en ses Conseils, Introducteur des Ambassadeurs & Princes Etrangers, près du Roi, fils de M. Eusebe-Jacques Châpoux,

Digitized by Google

poux, Chevalier Seigneur de Verneuil en Touraine, Vicomte de Betz, Seigneur du Roullet, S. Flomer, Ste. Julitte, l'Estang, de Chaumussay, de Chavigny & de la Fontaine du Breuil, Conseiller Ordinaire du Roi en ses Conseils, Sécretaire Ordinaire de la Chambre & du Cabinet de S. M. & ci-devant Introducteur des Ambassadeurs, & Princes Etrangers, près du Roi, & de D. Louise-Françoise Bigres, épousa Dlle Anne-Adelaïde de Harville, fille aînée de M. Anne-Harville, Seigneur de la Selle de Beaumoret de Voizé &c. Maréchal des Camps & Armées du Roi, & de feue D. Marie-Anne Boucher.

Charles-Blaise *Meliand*, fils de Blaise-Claude Meliand Maître des Requêtes Honoraire, & de D. Charlotte Remond, son Epouse, reçû Conseiller de S. M. en la premiere Chambre des Requêtes du Palais, le 3. Mai 1724. puis Maître des Requêtes, le 8. Mars 1731. nommé Intendant de Soissons, le 3. Mars 1743. épousa le 3. Juin Dlle Marie-Louise-Adelaïde *Duquesnoy*, fille de Pierre Duquesnoy, Ecuyer, Conseiller Sécretaire du Roi, & Receveur Géneral des Finances de la Géneralité de Montauban, & de D. Anonime le Febvre de Givry.

Le 23. Mars, on célébra un Service solemnel dans l'Eglise des Dames Religieuses Bénédictines du Prieuré de la Magdeleine de Trenel, pour le repos de l'ame de MADAME LOUISE-ADELAIDE D'ORLEANS, ancienne Abbesse de Chelles; la grande Porte de la Cour extérieure & le Portail de l'Eglise étoient tendus de noir, des bandes de velours, avec des Ecussons aux Armes de la Princesse, étoient attachées dessus; toute l'Eglise & le Chœur des Dames Religieuses étoient tendus de même,

jusqu'au

Digitized by Google

jusqu'au dessus des stales. Au milieu du Chœur on avoit élevé un Lit de parade de velours noir, couvert d'un grand poële herminé. A la tête du Lit étoit une Croix d'argent avec quatre chandeliers garnis de cierges ; vers le milieu étoit la Couronne posée sur un carreau, & au pied la Crosse de la Princesse, couverte d'un crêpe ; beaucoup de grands chandeliers d'argent, posés sur des gradins, environnoient cette représentation.

Au côté droit de l'Autel on avoit placé un Trône couvert d'un Dais ; l'Autel principal & les Chapelles étoient garnis de quantité de chandeliers d'argent avec des cierges. M l'Archevêque de Cambray célebra la Messe pontificalement, laquelle fut chantée par la Musique de Nôtre Dame. M. le Duc d'Orleans y assista avec les Officiers de sa Maison, ceux de S. A. R. Madame la Duchesse d'Orleans, & les Dames de sa Cour ; une infinité de Personnes de distinction, d'Ecclésiastiques, & de Religieux s'y trouverent.

Après la Messe, le Clergé entra dans le Chœur processionnellement en chantant le *Libera*, pour faire l'Absoute, & les Musiciens chanterent le *De profundis* de M. de la Lande.

L'inhumation de Madame d'Orleans a été faite avec la même solemnité, par les ordres & aux frais de S. A. R. L'Eglise extérieure & le Chœur des Dames Religieuses étoient tendus & éclairés, comme on vient de le dire ; tout le Cloître tendu, & éclairé avec des plaques portant des bougies. La Chapelle de la Princesse, dans laquelle elle avoit fait bâtir un Caveau pour sa Sépulture, étoit aussi pareillement tenduë & éclairée ; une grande sale basse où le corps avoit été mis en dépôt sur une estrade élevée, entourée d'une grande illumination & surmontée d'un Dais de velours noir, étoit également tenduë & éclairée.

Digitized by Google

La veille, les Religieuses chanterent les Vêpres des Morts & les Vigiles, la Messe haute le lendemain, & les Musiciens de Nôtre-Dame chanterent les Vêpres, le soir avant l'inhumation, à laquelle M. le Duc d'Orleans assista, avec les Officiers de sa Maison, en deuil; les Officiers de S. A. R. & la Livrée des deux Maisons aussi en deuil, portant des flambeaux: les Domestiques du Couvent de même, plus de deux cent Ecclésiastiques ou Religieux, tous avec des cierges, & marchant processionnellement dans un grand ordre; les Musiciens chanterent le *De profundis* en faux bourdon, pendant la Cérémonie de l'inhumation &c.

S. A. R. fit distribuer mille écus ce jour-là, aux Pauvres de la Paroisse de Sainte Marguerite, & deux mille livres aux Pauvres de Chelles.

Le second Volume du Mercure est actuellement sous Presse, & paroîtra incessamment.

TABLE.

PIECES FUGITIVES. Imitation du Pseaume XXVII. *Dominus illuminatio mea*, &c. 1043
Suite de l'Essai d'un Traité Historique de la Croix de N. S. J. C. XI. Partie, 1047
Le Repas de l'Epervier, *Ode*, 1073
Réponse sur une Question proposée dans le Mercure de Janvier dernier, 1075
Ode Sacrée, tirée du Pseaume 138. 1086
Fin de la Description de la Haute Normandie, 1088
Le Chasseur, le Loup & la Brebis, *Fable*, 1101
Lettre sur la Géométrie par M. Liger, 1102
Extrait d'une Lettre sur une Question proposée dans le

Digitized by Google

le Mercure d'Octobre 1742. 1106
Roland, *Cantate*, 1114
Quest. importantes, jugées au Parlem. de Paris, 1116
Avis galant à Mlle P. . . . 1121
Arrêt du Parlement de Bezançon, 1122
Placet en Vers à M. de Vastan, 1135
Enigmes & Logogryphe, 1138
NOUVELLES LITTERAIRES, DES BEAUX-ARTS, Essai sur l'Esprit Hmain, &c. 1142
Bible Latine & Françoise, 1158
Les Causes Célebres, 1161
Lettre sur les Romans, *ibid.*
Le Passetems Poëtique, 1162
Essai sur les Maladies des Dents, *ibid.*
Théologie de l'Eau, 1166
Abregé de l'Histoire ancienne, *ibid.*
Livres chés Nully, *ibid.*
Nouveau Quadrille des Enfans, 1168
Livres Etrangers chés Briasson, 1171
Abregé de la Vie des Evêques de Coutance, 1177
Choix d'Auteurs Classiques, 1180
Prix de l'Acad. de Soissons pour l'année 1744. 1184
Morts de Personnes Illustres, 1186
Estampes nouvelles, 1192
Chanson notée, 1194
Spectacles. Extrait de la Comédie de l'Isle des Talens, 1197
Nouvelles Etrangeres, Turquie, Allemagne &c. 1205
Morts des Pays Etrangers, 1238
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c. 1209
Concert Spirituel au Chateau des Tuilleries, 1135
Concerts chés le Reine, 1237
Mort & Mariages, 1238
Mort & Inhumation de Madame la Duchesse, 1242
Discours fait aux Carmélites à ce sujet, 1247
Service pour Madame l'Abbesse de Chelles, 1251

Digitized by Google

Errata de Mai.

PAge 829. à la reclame, Plus, *lisez*, Et. P. 831. l. 5. un, *l.* une. P. 872. l. 18. dure, *l.* subsiste. P. 873 l. 9. logoient, *l.* logeoient. P. 889. lig. premiere, ne manqua, *l.* ne manqua pas. *Ibid.* l. 13. 2, *ôtez ce mot. Ibid.* l. 25. dû, *l.* a dû P. 904. l. 19. alteréé, *l.* alteré. P. 916. l. 2. 1643. *l.* 1743. P. 948. l. 16. consumées, *l.* consumés. P. 957. l. 16. Pithon-Court, *l.* Pithon-Curt. P. 965. l. 18. d'aborda, *l.* d'abord à, *Ibid.* l. 17. Ansel, *l.* Anselme. P. 959. l. 3. du bas, en, *l.* à. P. 968. l. 19. Villejuir, *l.* Villejuif. *Ibid.* l. 22. Ste, *l.* de Ste. P. 974. l. 12. des, *l.* de. P. 976. l. 21. *fragtg*, l. *fragments*. P. 1017. l. 6 précedente, *l.* d'auparavant. P. 1022. l. 27. relai, *l.* relais. P. 1024. l. 27. Perira, *l.* Pereira.

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge premiere, ligne 10. Prêts, *lisez*, Prêt.
P. 1044. l. 11 m'épouventer, *l.* m'épouvanter.
P. 1046. l. 7. l'éclaire, *l.* l'éclair.
P. 1057. l. 20 occasiona, *l.* occasionna.
P. 1060. l. 6. Xerèxs, *l.* Xerxès.
Ibid. l. 26. d'autres, *l.* d'autre.
P. 1063. l. 22. reprisent, *l.* reprissent.
P. 1067. l. 11. *a*, l. *as*.
Ibid. l. 70. la, *l.* sa.
P. 1069. l. 15. s'emblent, semblent.
P. 1081. l. 15. par ' *ôtez ce mot.*
P. 1089. l. 15. 2464. *l.* 1464.
Ibid. l. 22. Carénten, *l.* Carentan.
P. 1096. l. 8. & 9. Barronies *l.* Baronnies.
P. 1097. l. 9. desseryi, *l.* desservies.

Digitized by Google

P. 1083. l. 10. S. Robert, *l.* S. Renobert.
Même page ligne 26. pendant, *l.* après.
P. 1098. l. 2. du bas, *ce n'est*, l. *ce qui n'est.*
P. 1099. l. 19. Haye, *ôtez la virgule.*
P. 1100. l. 3. Flameuville, *l.* Flamenville.
P. 1101. à la Reclame, Qunat, l. Quant.
P. 1105. l. 8. posession, *l.* possession.
P. 1107. l. 13. prarique, *l.* pratique.
P. 1108. l. 19. & 20. cependnt, *l.* cependant.
P. 1113. l. 21. envelloppé, *l.* envelopé.
P. 1115. l. 7. Eclattez, *l.* Eclatez.
P. 1116. l. 16. *est*, l. *est.*
P. 1120. l. 2. du bas, Bannissemeut, *l.* Bannissement.
P. 1127. l. 10. pendant, *ôtez ce mot.*
P. 1130. l. premiére, e, *l.* le.
P. 1143. l. 4. & 5. moins, *l.* moins intenses,
P. 1162. l. 9. à certain égard, *l.* à certains égards.
P. 1166. l. 16. onr, *l.* ont.
P. 1173. l. 13. *Nasonm*, l. *Nosonum.*
P. 1181. l. 25. sa angue Lmaternelle, *l.* sa Langue maternelle.
P. 1193. l. 14. desiré, *l.* desiré.
Ibid. l. 20. d'ic, *l.* d'ici.
P. 1195. l. 18. ootre, *l.* notre!
P. 3199. l. 7. ou, *ôtez ce mot.*
P. 1200. à la reclame, Dans, *l.* Scéne.
P. 1203. l. 15. me, *l.* ne.
P. 1208. l. gtande, *l.* grande.

La Chanson notée, doit regarder la page 11:

Digitized by Google

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.

JUIN. 1743.

SECOND VOLUME.

A PARIS,

Chés { GUILLAUME CAVELIER, ruë S. Jacques.
La Veuve PISSOT, Quai de Conty ; à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XLIII.

Avec Aprobation & Privilege du Roy.

Digitized by Google

AVIS.

L'ADRESSE *génerale est à Monsieur* MOREAU, *Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.*

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le port, comme cela s'est toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de tems, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.

Digitized by Google

MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROY.

JUIN 1743.

PIÈCES FUGITIVES, en Vers & en Prose.

TRADUCTION de la septiéme Elégie du premier Livre des Tristes d'Ovide.

Fleuves impétueux, remontez vers la source,
D'où descendent vos Eaux;
Soleil, vers l'Orient, au milieu de ta course,
Reconduis tes chevaux.
Terre, porte en ton sein les Etoiles brillantes,
Dont le Ciel est paré.
Ciel, étale à nos yeux des moissons jaunissantes
Dans ton sein labouré.

Digitized by Google

Que dans nos Prés mourans l'eau répande, surpri
La triste aridité ;
Que la Sphére du feu s'engourdisse, & produise
La froide humidité.
Tout ce que j'assurois ne se pouvoir point faire ;
Désormais se fera.
La Nature à ses loix elle-même contraire ;
En tous lieux changera.
Voilà ce qu'Apollon par ma voix pronostique ;
Puisque je suis trompé
Par l'Ami dont mon cœur fit sa ressource uniq
De lui seul occupé.
As-tu craint de me voir ? Où sont donc ces
trailles ;
Et ce doux souvenir,
Pour n'avoir pas daigné suivre mes funéraille
Seulement d'un soupir ?
Tu m'as laissé, cruel, gisant dans la misére ;
Tu foules sous tes piés
L'amitié, ce saint nom, cette amitié si chere,
Qui nous avoit liés.
Que t'en eût-il coûté de venir par usage
Me rendre quelques soins ?
N'aurois-tu de l'Ami qu'emprunté le langag
Tu pouvois feindre au moins.
Que ne m'obligeois-tu dans mon malheur e
Par ce tendre devoir ?

Plu

Digitized by Google

Plusieurs, qui jusqu'alors m'étoient inconnus même,
Me sont bien venus voir.
Recevant ton adieu, demi mort, triste & pâle,
Comme à mon dernier jour,
Je te l'eusse rendu, plein de l'ardeur qu'exhale
Le plus parfait amour.
Ceux que nul intérêt n'attache à ma fortune,
M'ont marqué cet égard.
Le Peuple t'instruisoit par sa plainte commune,
A pleurer mon départ.
Je m'affligerois moins, si quelquefois dans Rome
T'ayant seulement vû,
Et vivant avec toi comme avec un autre homme,
Je t'avois peu connu.
Si comme deux vrais cœurs, qu'un même esprit assemble
Dès les plus jeunes ans,
Dans la même maison nous n'eussions point ensemble
Demeuré si long-tems.
Si sçachant les secrets qui couloient sans mystére
De tes doux entretiens,
J'avois pour un moment balancé de te faire
Confidence des miens.
L'Amitié confondoit, égale & mutuelle,
Nos chagrins, nos plaisirs;
Je ne te cachois rien, & je lisois, fidéle,
Jusques dans tes desirs.

Digitized by Google

Le Vent emporte donc sur son aîle inconstante
Les sermens des Amis,
Et le Léthé dissout dans son onde dormante
Ce qu'ils s'étoient promis ?
Se peut-il, juste Ciel ! que Rome ait fait éclore
Un Monstre tel que toi,
Rome, où malgré mes vœux, le retour que j'implore
Est interdit pour moi ?
Non, sur de durs Rochers tu naquis en Scythie,
Ou sur les bords du Pont,
Où le Sarmate affreux fut l'Auteur de ta vie
Sur la croupe d'un Mont.
Là, les cailloux, l'acier, d'un rempart invincible
Ont entouré ton cœur.
C'est là, qu'en t'allaitant la Tigresse insensible
T'inspira sa rigueur.
Je me trompe ; ton cœur, oui, ce cœur qui m'outrage,
Auroit été moins dur,
Quand même il eût succé son naturel sauvage
Dans ce climat impur.
Tu m'aurois témoigné la pitié dont on use

Envers

Digitized by Google

Envers un Etranger,
Et prenant ton parti, je ferois ton excuse,
Au lieu de te juger.

Ah! si le sort voulût aux malheurs qu'il me cause,
Joindre ta cruauté,
Fais par ton repentir qu'on la compte pour chose
Qui n'a jamais été.

Fais par ton changement, pour abolir ton crime,
Que je me croye aimé,
Et que ma bouche enfin te rende mon estime,
Après t'avoir blâmé.

Des Forges Maillard.

EXTRAIT d'une Thèse soutenuë dans les Ecoles de Médecine de Paris le 5. Mars 1743. touchant les effets de l'Air sur l'œconomie animale, où l'on examine en particulier, si l'Air de Versailles est salutaire.

APrès avoir traité dans deux articles assés étendus, de tout ce qui regarde l'Air en géneral, par rapport à la santé, l'Auteur de cette Thèse discute dans trois autres ar-

Digitized by Google

ticles, avec une égale ſagacité, ce qui concerne l'Air de Verſailles; & nous nous faiſons un plaiſir d'être ici ſon interpréte, pour faire plaiſir à un plus grand nombre de perſonnes, dans une matiére auſſi curieuſe qu'intéreſſante.

III. Puiſque les effets de l'Air ſur le Corps humain ſont ſi conſidérables, on voit évidemment, dit notre Auteur, avec combien de ſageſſe les fondateurs des Villes ont pourvû à la ſanté, à la félicité de leurs Peuples, lorſque pour les bâtir, ils ont eu égard à la bonté de l'Air. Telle a été la ſage prévoyance de LOUIS-LE-GRAND, lorſqu'il a choiſi Verſailles pour y établir ſa demeure & celle des Empereurs des François, qui devoient lui ſuccéder. Verſailles eſt en effet recommandable par les différentes qualités qui font connoître la ſalubrité de l'air qu'on y reſpire. On louë la ſituation des Villes, qui étant expoſées aux rayons du Soleil Levant, panchent plutôt légerement vers le Nord, que vers le Midi. Voilà préciſément quelle eſt l'expoſition du Château & de la Ville Royale de Verſailles. On voit une petite Colline s'élever doucement au deſſus de pluſieurs monticules, qui ſemblent la couronner comme leur maîtreſſe, à une diſtance & à une hauteur juſtes & égales. Son ſommet applani a fourni aſſés d'eſpace pour y édifier au plus puiſſant & au

plus

Plus magnifique des Rois, un Palais qui n'a Point de pareil, comme ce grand Prince étoit lui-même sans égal. Vous diriez que tous les plus précieux ornemens de l'Art & de la Nature sont venus s'y assembler, si vous considérez l'ordre & la disposition des Bâtimens, la beauté, le nombre & la commodité des Appartemens, les richesses & les graces de la Peinture, de la Sculpture ancienne & moderne, des Mosaïques, &c. Vous y verrez plus de marbres des plus précieux, qu'en aucun autre lieu du monde. Si les dorures éblouïssent, lorsque vous considérez les dehors brillans de ce Palais, la noblesse & l'artifice des ornemens, dont l'intérieur est décoré, frappent du plus grand étonnement. On se dispense de faire ici l'énumération des meubles d'or, d'argent & de toutes sortes d'autres matiéres non moins riches & précieuses; ainsi que de donner une description exacte de ces Jardins enchantés, où les Nymphes des Eaux se plaisent à faire leurs différens jeux. Il suffit de dire que toutes les merveilles qui concourent à orner cette charmante demeure, répondent tellement à la beauté de sa situation, qu'on la croiroit digne du plus grand & du plus sage des Rois, si le Roi n'étoit pas lui-même au-dessus de toutes choses. L'assiete du Château n'est point cachée par l'élévation des monticules

voisins, ce qui lui donne un air pur & sans mélange d'aucunes malignes vapeurs ; & quoiqu'il puisse être également exposé à tous les vents, il l'est plus particulierement à ceux du Nord & à ceux du Levant, qui sont les plus salutaires.

A l'égard de la Ville, qui est considérable par le nombre de ses habitans, & par le grand abord des Etrangers, quoiqu'elle se trouve assise au bas de la Colline, elle ne joüit pas pour cela d'un air moins salutaire. Elle est exposée, il est vrai, de toutes parts aux vents, mais sans souffrir aucune incommodité de ceux du Midi ou du Couchant. Située au Levant & au Nord, comme le Château, elle joüit de la même salubrité. Il n'y avoit que la petite Montagne de Mon.... dont le voisinage pouvoit lui dérober les rayons salutaires du Soleil levant, & altérer la pureté & la sérénité de l'air ; mais admirons la prévoyance & l'attention d'un sage Roi pour la santé de ses Sujets. LOUIS-LE-GRAND, pour donner à ses peuples l'avantage d'un meilleur air, & pour leur faire habiter des lieux plus sains, n'a pas cru devoir ménager les Montagnes même, lorsqu'elles formoient un obstacle à ses intentions. Il a condamné cette tête, fatale à la santé, à être abbatuë, & elle ne subsiste plus depuis long-tems.

IV.

Digitized by Google

IV. On ne révoquera pas en doute, que les eaux contribuent beaucoup à la salubrité de l'air, que leurs vertus sont merveilleuses pour la conservation de la santé, si on fait attention que leurs particules élevées par la chaleur du Soleil, poussées en haut par l'action continuelle du feu souterrain, dispersées par les vents de toutes parts, se mêlent très-abondamment avec l'air.

Il y a dans Versailles des eaux louables, non-seulemeut fournies par des sources qui naissent dans le lieu même, mais encore qui sont amenées dans les Fontaines publiques, premierement par des tuyaux de plomb, ensuite, pour une plus grande salubrité, par des tuyaux hexagones de fer & par des Aqueducs de pierre, par le moyen desquels la sécheresse & l'aridité du terroir sont corrigées. Qui pourroit décrire d'une maniére convenable la multiplicité des eaux qui sont dans les Jardins? On diroit qu'elles sortent des entrailles de la terre, quoiqu'elles y soient conduites de très-loin par un travail & avec un artifice surprenant.

Vers le Septentrion il y a un Lac d'une étenduë considérable. Il fournit sans art une eau, qui, sortant de son sein par plusieurs sources, n'est point chargée de limon, & ne sçauroit être regardée comme dormante, puisqu'elle est toujours agitée, & dans un

Digitized by Google

mouvement continuel. Si elle ne sert pas aux Habitans pour leur boisson ordinaire, elle n'est point du tout nuisible aux Bêtes de charge. Du côté du Midi, il s'amasse dans la Plaine une assés grande quantité d'eaux, qui coulent des Montagnes voisines.

Autrefois la tranquillité de ces eaux pouvoit rendre marécageuse & mal saine la demeure de l'ancien Bourg, qui est aujourd'hui entierement détruit; mais comme elles sont à présent rassemblées par des conduits soûterrains dans de vastes bassins, pour l'embellissement de ce beau Lieu, elles ne procurent pas moins d'utilité que d'agrément, & les lieux autrefois humides & mal sains, par le séjour de l'eau dormante, se trouvent aujourd'hui entierement desséchés, ce qui ôte la cause de l'altération de l'air, en même tems que l'abondance de ces eaux, que l'art a conduit dans les Jardins, en empêche la sécheresse.

V. La bonne santé des Habitans est sans doute une preuve très-assûrée de la salubrité de l'air qui régne dans leur Pays. Or, à Versailles il n'y a aucunes maladies épidémiques, ou endémiques. Les Médecins n'y trouvent pas plus fréquemment qu'ailleurs à traiter des fiévres tierces ardentes, malignes, &c. suites ordinaires de la corruption & de la chaleur de l'air, ou de la mauvaise qualité du terroir,

Digitized by Google

terroir, & de ses eaux. Considerez plutôt la vigueur des Habitans de Versailles, les belles & vives couleurs de leur tein, la bonne constitution de leur corps, leur longue vie, tout cela ne dénote-t'il pas une parfaite santé ?

Lorsque pour la construction du Château, & pour la fondation de la Ville, tout étoit rempli de vils Artisans, qui remuoient en foule les terres de tous côtés, avant qu'on y trouvât cette abondance de vivres de toutes les espéces, qui régne aujourd'hui avec profusion, avant qu'on y eût conduit toutes ces eaux salutaires, qu'on eût desséché la Campagne voisine, & détourné les eaux marécageuses : alors, dis-je, on pouvoit former quelques soupçons contre la salubrité du Lieu, & craindre pour la santé des Habitans qu'on vouloit y fixer, mais les sages précautions de LOUIS-LE-GRAND ont si bien pourvû à tous les inconvéniens, que l'on vit aujourd'hui à Versailles jusqu'à la vieillesse la plus reculée. Aussi notre grand Monarque y jouit, avec toute la Famille Royale, d'une santé constante & parfaite.

Plaise au Ciel d'en prolonger la durée, & d'exaucer les vœux que nous faisons tous pour sa conservation, d'où dépend celle de l'Etat ! La situation avantageuse de Versailles, la température de son climat, qui con-

Digitized by Google

contribuent particuliérement l'une & l'autre à la salubrité de l'air, favorisent notre espérance.

Nous avons donc raison de conclure, que *l'air de* VERSAILLES *est bon & salutaire.*

Cette Thèse fut soutenuë avec beaucoup de succès par *M. François de Sales*, *Daniel* POULLIN, d'Orleans, de la Société Royale des Sciences, & Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, Bachelier de celle de Paris, lequel l'avoit lui-même composée pour sa Thèse Cardinale, sous la Présidence de M. *Louis-Marie* POUSSE, *Docteur Régent.*

RE'PONSE de M. Nerieault Destouches, *à une Epitre anonyme, en Vers Marotiques.*

LOrsque chés moi parvint l'Epitre vôtre
Sur le sujet de Bayle votre Apôtre,
Ne m'y trouva : lors étois à Paris ;
Partant, Seigneur, pas ne soyez surpris
De mon silence, & soyez sûr, beau Sire,
Que sur le champ vous eusse répondu,
Si votre Ecrit tôt m'eût été rendu ;
Mais sur ma foi, viens que de le lire,
Et ne sçaurois différer un moment
De vous répondre. A donc premiérement ;

Bien

Digitized by Google

Bien qu'avec moi tâchiez d'être anonyme,
Je vous connois par le ſtyle & la rime.
Or, le dirai tout naturellement,
Certes, par l'un méritez mon eſtime;
Par l'autre, non. Dans maint & maînt Ecrit,
Souvent avez ſignalé votre eſprit;
Mais de tout tems deux choſes vous manquerent;
Rime & Raiſon: Rares dons que n'acquierent
Gens tels que vous, dont l'eſprit pétillant,
Les ſacrifie à l'amour du *Brillant*.
Pourrois de plus, vous dire en confidence,
Qu'eûtes toûjours forte propenſion
A vous piquer de profonde ſcience,
Pour faire nargue à la Religion,
Preuve, à mon ſens, d'un grand fond d'ignorance;
Ce que par trop mettrois en évidence,
Si prétendois creuſer la queſtion.
Vous me tancez avec fine énergie,
Livrant aſſaut à ma Théologie,
Et ſans façon la traitez de bibus,
Me renvoyant à l'œuvre Dramatique;
Comme à l'objet de mon talent unique,
Parce qu'ai vû les périlleux abus
Trop réſultans de la fauſſe Doctrine
De ce Prothée aimable & captieux,
D qui l'eſprit, pour vous ſi radieux
Vous ſemb le extrait de l'Eſſence Divine;

Tant

Tant & si bien, que vous faites honneur
De l'avoüer pour votre Directeur,
Et vous croyez, usant de son étoffe,
Profond Auteur, & subtil Philosophe,
D'un ton hautain osant me défier,
De vous cotter seulement une page
Qui m'autorise à blâmer son Ouvrage,
Qu'en mes Ecrits ai voulu décrier.
Or vous réponds qu'accepte avec courage
Votre Cartel, fussiez-vous un Géant,
Et me fais fort de vous mettre au néant,
En vous prouvant que *Bayle* votre Maître,
Par qui jurez, sans l'entendre peut-être,
(Car qui l'entend sçait flairer son poison)
Onc ne tendit qu'à leurrer la Raison;
Qu'aux préjugés en déclarant la guerre,
De faux Sçavans il a peuplé la Terre;
Plus dangereux par tout ce qu'il osa
Leur suggérer, que ne fut Spinoza,
Dont la Doctrine égale à l'impudence,
Heurtant de front la sainte Vérité,
Onc ne couvrit l'affreuse impiété
De ses erreurs, d'un voile d'innocence.
Partant, Seigneur, quand aurez déclaré
Votre vrai nom, nous irons sur le Pré,
Où vous & moi nous livrerons bataille,
En chamaillant & d'estoc & de taille;

Digitized by Google

Et me fais fort de vous faire avoüer,
Un *Bayle* en main, que ce plaisant Sophiste,
Que tant prisez d'être bon Calviniste,
De la Raison cherchant à se joüer,
D'un sot Lecteur fait souvent un Déïste,
Ou tout au moins un esprit incertain,
Embarrassé sur le choix d'une route:
Et trop sçavez qu'homme qui toujours doute,
Enfin conclut par être un Libertin.

LETTRE de M. D. à M. L. au sujet de la 481e. Lettre de M. l'Abbé Desfontaines, sur le Livre de M. Morelli.

PLus je pense, Monsieur, à notre conversation d'hier, moins je puis être de votre avis. Ce n'est pas que j'approuve l'Auteur de l'Essai sur l'Esprit humain d'avoir reculé jusqu'à l'âge de 14. ou 15. ans l'étude des principes de la Grammaire. Car quoique la grande expérience que j'ai acquise en cette matiére me persuade que l'on peut marcher avec succès par la route qu'il trace; puisqu'il sera toujours constant qu'une Langue s'apprend par l'usage, & que la pratique dans l'ordre naturel précede toujours la théorie; cependant cet Auteur, à ce qu'il me semble, auroit dû ménager des préventions

ventions que son sentiment ne pouvoit manquer d'effaroucher : outre que l'esprit des jeunes gens est suffisamment mûr pour les réflexions grammaticales, long-tems avant l'âge qu'il prescrit, & qu'en ce cas c'est se refuser à de plus grands progrès que de ne pas réunir à leur pratique la théorie & les principes de la Grammaire. Mais au reste je ne sçaurois blâmer avec vous cet Auteur, que vous trouvez d'ailleurs si sensé, d'avoir retranché les Thêmes du commencement des études. Trop de gens du premier mérite ont été & sont de ce sentiment, qui commence même à devenir celui du Public, pour que j'ose le taxer d'absurdité. Ainsi il me paroît que vous prenez trop à la lettre ce qu'un peu de mauvaise humeur fait dire à M. l'Abbé D. F. à ce sujet. Vous donnez à sa pensée plus d'étenduë qu'il n'a eu dessein de lui en donner lui-même, & je suis persuadé qu'il désavoueroit ce que vous lui faites dire : Le début de sa critique est insoutenable, de la façon que vous l'entendez. Soyez en juge vous même. Je vais vous remettre devant les yeux son Texte avec mes Réflexions à côté, & si vous me le permettez, j'en suivrai de même pied à pied toutes les propositions où nous nous trouvons tous deux de sentiment opposé. Ainsi ce sera toujours à vous, Monsieur, que j'adresserai la parole.

Lettre

Digitized by Google

Lettre 481.

La Pédagogie [je prens ce terme dans un bon sens] a eu, Monsieur, de tous tems ses Empiriques, ainsi que l'Art de la Médecine. Rien n'est plus commun que de voir des Reformateurs d'études, des maîtres à secret pour l'éducation; des inventeurs de nouvelles méthodes, Censeurs des exercices usités de la jeunesse, Docteurs qui se croyent plus habiles que les Sçavans Maîtres qui les ont précédés.

Voyez, M. si vous pourriez appliquer cette tirade de Sinonimes à quelqu'un des grands Noms qu'on peut vous citer. Prenons les premiers qui se présenteront à notre mémoire, un M. Rollin, par exemple, à qui M. l'Abbé D. F. a donné lui-même de si grandes louanges; un Loke, ce Philosophe si sensé, dans son Traité de l'Education; un M. le Fevre, Pere de Mad. d'Acier; un Montagne; un P. Lamy dans ses Entretiens sur les Sciences: je ne dis rien des Auteurs vivans. Mais, auquel de ceux que j'ai nommés, donneriez-vous le nom d'*Empyriques de la Pédagogie*? Et si vous ne prenez point sur vous une telle absurdité, pourquoi voulez-vous l'attribuer à l'Auteur des Observations? Pourquoi prétendez-vous qu'il proscrit tout effort que l'on fera pour donner à l'éducation plus de perfection? N'a-t'il pas dernierement

Digitized by Google

dernierement comblé d'éloges l'Abbé Berthaud, dont le travail n'est que le développement d'une idée que M. Dumas a donnée dans son Livre ? Pourquoi donc prêter à l'Observateur cette bizarrerie de vouloir qu'il n'en soit pas de l'Art d'enseigner une Langue comme des autres Arts, qui doivent naturellement faire du progrès, & de prétendre que les bons Esprits, Disciples de Sçavans Maîtres ne doivent point devenir encore plus habiles que leurs Prédécesseurs? Suivons son Texte.

Ceux-ci exerçant la Méthode ordinaire ont fait d'excellentes Educations. C'est en la suivant avec discernement, & en l'appliquant, sans l'assujettir servilement à toutes les Régles antiques qu'ils ont formé, tant d'Excellens Sujets.

La Question n'est pas de sçavoir s'il y a des Génies heureux & capables de réüssir par quelque route qu'on les méne, ni s'il y a des Maîtres judicieux, qui en maniant une mauvaise Méthode sçavent en tirer le meilleur parti qu'il est possible, & faire d'excellentes Educations ; mais de sçavoir si la Méthode commune est la plus proportionnée au plus grand nombre des Esprits, & la plus propre à réüssir ; c'est-là ce qu'il faudroit prouver.

Si l'on voit des personnes qui n'en ont tiré aucun

Digitized by Google

aucun profit, c'est qu'elles n'avoient aucune disposition pour les Lettres & que leur Esprit étoit ou borné, ou trop vif, ou paresseux, & leur volage imagination rebelle à toute sorte d'Instruction & de Discipline, ce qui n'est que trop commun.

Avoir de la disposition pour les Lettres, & apprendre une Langue, ce sont choses bien differentes. Peu de gens sont propres à devenir Gens de Lettres, & tout le monde est capable d'apprendre une Langue, pourvû qu'on ne soit point accablé par une multitude de fausses Régles, ce qui est inévitable dans la Méthode de commencer les Etudes par la composition des Thêmes. Mais si cette Méthode est si parfaite, selon vous & selon l'Observateur, qu'on ne puisse rien inventer de meilleur, d'où vient donc qu'il n'est que *trop commun* de trouver differens Caractéres d'Esprit à qui elle ne convient point? D'où vient qu'on voit si souvent des Enfans du plus bas âge s'annoncer avec les plus heureuses dispositions, tant qu'il ne s'agit encore que de Lectures d'Auteurs François, Histoire, Fable, Geographie & même Physique, saisir tout avec une égale vivacité de conception, perdre ensuite ces heureuses dispositions, lorsqu'il s'agit de Rudiment & de Particules, & ne les retrouver qu'en Seconde ou en Rhétorique, lorsque

les

les chicanes de la fausse Grammaire sont enfin passées ? Car il est bon de remarquer que souvent ce sont les meilleurs Esprits à qui cette Méthode ne convient point. N'est-ce point que la droiture d'Esprit rend heureusement de bons Génies impropres à une Science qui ne serviroit qu'à les gauchir & à les rendre faux, comme il arrive si fréquemment ?

Aucune des nouvelles Méthodes ne peut nous citer des exemples capables de leur faire donner la préférence sur l'ancienne.

La Méthode de commencer par l'explication des Auteurs en peut citer d'éclatans ; un jeune le Fevre, une Mad. Dacier, sa sœur qui avoit déja donné au Public des Auteurs Latins avec ses Notes Latines, sans avoir de sa vie fait un seul Thême, & ces jeunes gens dont parle M. Loke, & bien d'autres que l'on pourroit citer sont des exemples décisifs. !

Elles ne peuvent alléguer en leur faveur que quelques raisonnemens qu'un souffle renverse.

Lisez seulement, Monsieur, la Lettre sur l'abus des Thêmes que je vous envoye, & puisqu'il n'est question que de souffler, soufflez, si vous voulez, à renverser les Montagnes.

Ces sortes de Systêmes hardis qui éblouissent

les

les esprits superficiels ne peuvent se soutenir contre une foule d'inconvéniens qui en résultent.

Mettez, je vous prie, les choses égales, autant d'entêtement pour une nouvelle Méthode que pour l'Ancienne, celle-là, si fausse qu'elle soit, se soutiendra, je vous jure; il faudra bien qu'elle marche à grands coups de verges; à force de larmes & d'années l'on arrivera enfin au terme comme à l'ordinaire. Peut-on citer des inconvéniens d'une nouvelle Méthode, lorsque l'Ancienne n'est elle-même qu'un inconvénient perpétuel?

En Pédagogie comme en Médecine, il faut s'en tenir à l'expérience, & un vieux Praticien vaut cent fois mieux qu'un Novateur Spéculatif qui ne sçait que soutenir des Thèses & débiter des Paradoxes.

Cette Maxime, M. dont vous m'avez paru frappé, & qui seroit bonne ailleurs, porte ici totalement à faux. C'est l'expérience même qui a convaincu ceux qui ont écrit contre l'Ancienne Méthode, il n'y en a pas un qui soit un *Novateur*, *Spéculatif*. Tous ont été & sont Praticiens, & M. Morelli paroît ne l'être pas moins que les autres. Enfin si vous voulez un Praticien, vous le trouverez dans la Lettre sur l'abus des Thêmes.

On voudroit, pour ainsi dire, jetter une

Education

Digitized by Google

Education au moule. On voudroit qu'une Langue ancienne telle que la Langue Latine qui ne se parle plus, qui ne s'apprend qu'en lisant & en écrivant.

Notez, M. ce mot *en lisant*, placé avant cet autre *en écrivant*, & à cette exactitude de l'Observateur, remarquez comment dans un bon Esprit le bon sens perce toujours à travers toutes ses préventions. Oui, M. c'est ainsi que nous l'entendons, il faut lire avant que d'écrire, expliquer d'abord les Auteurs Latins, pour en venir à composer en Latin. Faire autrement, c'est aller contre la nature & le bon sens.

Une Langue qui a cent fois plus de difficulté que nos Langues modernes.

Peu de gens conviendront que la Langue Latine soit plus difficile que nos Langues modernes, & nommément que la Langue Françoise.

Fut enseignée à un enfant comme un jargon sans Principe & sans Grammaire & par la voye d'une plate routine.

Mais si l'on réüssissoit par cette voie si plate, ce seroit donc un grand malheur, à votre jugement.

J'ai vû un enfant ainsi élevé qui parloit Latin à 7. ans & s'énonçoit avec autant de facilité, sans exagération, qu'un Docteur sur les Bancs. A dix ans, on commença enfin à lui mettre

Digitized by Google

mettre entre les mains les Selectæ Historiæ, *les Fables de Phedre, * & les Auteurs les plus aisés, mais il n'y put rien comprendre. Ce fut pour lui une Langue absolument Etrangere dont il n'entendoit que les mots, sans en entendre la construction, & les rapports, & sans pouvoir rendre le sens d'aucun Auteur.* *

Personne ne peut s'empêcher d'avouer que c'étoit une grande avance pour cet enfant, encore plus grande, s'il sçavoit parler un Latin pur & élegant.

* Et les Enfans de cet âge, quand ils n'ont encore rien lû en François, comprennent-ils bien les Fables de la Fontaine ?

Quelle avance encore une fois ! Il portoit son Dictionnaire dans sa tête ; il étoit familiarisé avec les Terminaisons Latines ;, il ne s'agissoit donc que de lui faire entendre la construction & les rapports des mots. C'est ce qu'auroit fait en peu de tems quelqu'un de ces Novateurs qui l'eût fait *enjamber l'arrivée aux premieres Classes*, comme dit Montagne. Mais ce pauvre enfant tomba dans des mains bien mal adroites, pourvû encore que la malice ne s'en soit point mêlée, ce qui n'est pas sans exemple.

Il fallut le mettre à la Grammaire comme les enfans ordinaires.

Il faut bien en venir à la Grammaire, tôt

Digitized by Google

ou tard. Personne ne prétend l'exclure pour toujours.

Et lui faire faire des Thêmes, pour l'accoûtumer aux Inversions & aux Locutions Latines & au goût particulier de cette Langue.

Les Thêmes des premiéres années n'accoûtument, ni aux Inversions ni aux Locutions Latines, puisque la composition de ces Thêmes n'est qu'un pur Méchanisme, & que les Enfans n'entendent pas même le Latin qu'ils viennent de composer.

Il est certain que c'est en faisant expliquer souvent les Auteurs Latins aux Enfans, qu'on les familiarise avec leur langage.

Remarquez encore ce mot : c'est en faisant expliquer ; &c. ce n'est pas, comme vous voyez, en commençant par faire souvent des Thêmes, sans aucune explication d'Auteurs. Le vrai échape naturellement aux gens de bon sens, même au milieu d'une fausse route.

Mais si l'on s'avisoit de le faire, sans avoir préalablement muni leur mémoire des Principes de la Grammaire, ce seroit assurément leur faire perdre le tems, & les accoûtumer à deviner plutôt qu'à comprendre.

Si l'on s'en avisoit, il arriveroit qu'on ne présenteroit point aux Enfans les Etudes Latines sous des dehors tristes & rebutans, que le maître trouveroit lui-même son mé-

tier

Digitized by Google

tier plus agréable & plus facile, que le tems des commencemens seroit perdu à apprendre un grand nombre de mots & de tours Latins qui feroient une provision de matiére pour les réfléxions Grammaticales des années suivantes, qu'en attendant les Enfans s'accoûtumeroient à devenir juste, comme l'habitude d'une Langue fait deviner juste la pensée de ceux qui la parlent, qu'ils iroient ainsi de plein pied à la composition en Latin, que les uns & les autres ne perdroient autre chose, sinon bien des occasions aux Maîtres de se mettre en colere, de crier, de fraper; aux Disciples de pleurer, de se rebuter, de se dépiter contre un fardeau intolérable. Voilà bien des pertes, bien des malheurs à la fois.

C'est cependant cette méthode d'expliquer les Auteurs sans aucun principe, qu'un homme d'esprit essaya d'accréditer il y a environ vingt ans.

De tous les Novateurs, pas un n'a prétendu qu'on dût se passer pour toûjours de la Grammaire. M. Morelly lui-même, qui va plus loin que les autres, veut qu'enfin les principes de la Grammaire viennent arranger les idées de son éleve.

Peut-être que la pratique n'en convient qu'à lui seul avec des lumiéres supérieures & une habitude pour cette méthode, incapable de

Digitized by Google

réüssir entre les mains d'un autre comme dans les siennes.

Il n'y a point ici tant à finasser. Tout le monde concevra toujours la facilité qu'il y a pour un Maître de prendre un Latin simple, d'en faire la construction la plus exacte ; d'y suppléer les mots sous-entendus, de traduire ce Latin en François, chaque mot Latin par chaque mot François qui y répond le plus littéralement qu'il est possible, de rendre ensuite chaque Phrase par un meilleur François, de faire répeter à son Eleve ce qu'il vient d'entendre, & de continuer ainsi, jusqu'à ce que l'esprit de cet enfant soit en état de supporter le travail des Réfléxions Grammaticales. Quel est le maître qui n'en puisse faire autant ? Si l'on en doute, on n'a qu'à voir le choix d'Auteurs Classiques que M. du Marsais vient de publier, & l'on avouera, pourvû que l'entêtement & la mauvaise volonté ne s'en mêlent point, qu'il n'y a personne qui ne soit en état de commencer par cette méthode le Latin à un enfant.

On a beaucoup raisonné sur l'utilité des Compositions Latines qu'on fait faire aux enfans, & qu'on appelle Thême ; je vais proposer sur cela un Argument qui me paroît sans replique. Un François qui va à Londres, apprendra-t-il la Langue du Pays en se contentant d'écouter

*d'écouter les Anglois ? * Ne faudra-t'il pas qu'il s'accoutume à parler Anglois lui-même ? Cet exercice de parler la Langue Angloise ne lui donnerat-t'il pas plus de facilité pour entendre les Anglois qui lui parleront ? * Or quand un enfant fait des Thêmes, il parle Latin, non avec sa Langue, mais avec sa plume.*

Voilà encore une fois l'Observateur emporté par la droiture naturelle de son esprit dans notre sentiment aux dépens de celui qu'il voudroit établir. C'est en *écoutant* parler une Langue & ensuite en la parlant, dit-il, qu'on l'apprend. Voilà l'ordre de la Nature ; nous ne disons pas autre chose.

* Rien de plus vrai, si l'on a commencé par écouter les Anglois, rien de moins vrai, si l'on n'a pas commencé par écouter les Anglois.

* Donc cet enfant doit commencer par écouter, c'est à-dire, expliquer les Auteurs.

Le seul abus qu'il y ait à craindre, est l'excès des Thêmes, & l'abus des minuties de la Grammaire, sur lesquels on fait mal à propos rouler cet utile exercice.

Combien peu de Maîtres judicieux, au jugement de l'Observateur, c'est-à-dire, au votre, Mscar hier vous convîntes de cet excès & de ces minuties? Or les Maîtres ne font à leurs Eleves aucune explication d'Auteurs pendant toute la premiere année de cet exercice

Digitized by Google

au moins ; voilà l'excès des Thêmes, & ils appuyent sur les moindres difficultés, voilà les minuties ; ainsi l'Observateur se met avec vous au rang des Empiriques de la Pédagogie.

Au lieu que les Thêmes devroient uniquement se rapporter aux Auteurs que les Etudians ont actuellement entre les mains.

Voilà une quatriéme fois notre sentiment insinué de nouveau par l'Observateur. Par conséquent l'explication des Auteurs doit précéder la composition des Thêmes. Ne peut-on point soupçonner qu'il fait semblant de nous combattre, pour mieux faire sentir l'erreur de nos adversaires ?

On remarque que ceux qui ont étudié le Latin, ou quelqu'autre Langue que ce soit, fut-ce l'Allemand, ont toujours l'esprit plus juste que ceux qui n'ont eu d'autre Maître de Langue que leur nourrice. Cette Méthode est bien éloignée de celle de faire expliquer des Auteurs difficiles sans aucune leçon préalable sur la Grammaire. Je n'ai jamais conçu comment une idée si singuliére étoit venuë à un homme d'esprit.

Il n'y a point de doute que la Grammaire ne mette de la justesse dans les idées. Aussi jamais personne n'a-t-il prétendu la suprimer. C'est se battre contre un Phantôme que d'argumenter là-dessus. Eh ! quel inconvénient y auroit-il

Digitized by Google

auroit-il de présenter la Grammaire aux Etudians dès qu'ils ont l'esprit assés mûr pour en saisir les raisonnemens sans effort, & qu'ils ont commencé par expliquer quelques Auteurs faciles selon la Méthode de M. du Marsais.

Quiconque a lû sans prévention l'exposition de cette Méthode, ne peut s'empêcher d'en regarder l'Auteur comme le plus judicieux Grammairien qui ait écrit de nos jours sur cette matiére. Et quand son Epitome ne feroit autre chose qu'enseigner aux jeunes Maîtres jusqu'à quel point ils doivent être scrupuleux envers leurs Disciples sur l'intelligence Littérale de chaque mot Latin, ce seroit toujours un service important qu'il auroit rendu aux Lettres, puisque c'est un défaut général dans les Maîtres des jeunes commençans de ne point leur attacher d'idée précise à chaque cas, à chaque tems, à chaque mot de Latin, soit en faisant des Thêmes, soit en expliquant les Auteurs. D'où naît une confusion d'idées la plus étrange.

On apperçoit aisément dans l'Ouvrage de M. Morelly, que c'est sur M. Du M. que s'est formé ce jeune Auteur qui donne de lui de si grandes espérances, puisque cet Ouvrage, où il est vraiment Créateur de tout ce qu'il y fait entrer, porte ce-

Digitized by Google

pendant par-tout la teinture de l'esprit de ce grand Maître. Encore une petite Réfléxion, je vous prie.

Il vous plaît, aussi bien qu'à M. l'Abbé D. F. de confondre, écrire en Latin, & faire des Thêmes. Mais qui est-ce qui ne sçait pas que rien n'est plus distinct que ces deux exercices, & qu l'on peut fort bien, sans avoir jamais fait de Thêmes, écrire très-bien en Latin, témoin Mad. Dacier? Tous les ans les Professeurs de Rhétorique voyent briller dans leurs Classes au-dessus des autres, par la Latinité de leurs discours, de jeunes gens qui avoient mal réüssi dans les Classes inférieures à la composition des Thêmes: la raison de cela ne paroît pas difficile à trouver. Les autres, par une longue suite d'années dans l'exercice des Thêmes, sont montés à ne se représenter les tours Latins qu'en conséquence des tours François. Ceux-ci, au contraire, n'ayant point pris goût à cet exercice, la premiére chose qui se présente à leur esprit pour exprimer leurs pensées, c'est les tours des Auteurs qu'ils ont lû avec avidité, plus pour en sentir les beautés, que pour en faire la traduction. Je pourrai quelque jour vous développer ma pensée sur cela. En voilà assés pour aujourd'hui, de crainte de vous ennuyer. Je suis, &c.

LE PIGEON

Digitized by Google

LE PIGEON ET LA COLOMBE,

Allégorie à Mlle de L SS*.*

SOlitaire dans son séjour,
Un Pigeon jeune encor & sans expérience,
Se flattant de pouvoir triompher de l'Amour,
Croyoit loin du torrent contempler sa puissance.
» Quoi ! je sacrifierois, disoit-il, mon repos,
» Pour une douceur passagere ?
» Les Plaisirs qu'offre aux cœurs l'Idole de Paphos,
» Sont souvent un tissu des plus terribles maux ;
» Ses agrémens pour moi ne sont qu'une chimére,
» J'en reconnois trop bien les funestes effets.
Non loin du voisinage,
Vivoit une Colombe : esprit, talens, attraits,
Belle taille, joli plumage,
Tout en elle tenoit de la Divinité ;
A l'envi chaque Oiseau venoit lui rendre hommage.
Notre Caton la vit, & son cœur enchanté,
Lui démontrant le faux de sa Philosophie,
Fait bien-tôt consister le bonheur de sa vie
A posséder cette Beauté :
Complaisance, assiduité,
Bref, il met toute son adresse
A lui signaler sa tendresse.

Digitized by Google

Plus de repos, plus de tranquillité,
Aux fidéles Amans, circonſtance ordinaire.
Elle de ſon côté,
Sembloit répondre aux ſoins qu'il pre noit pour lui plaire;
Doux gazouillemens, tendres yeux,
Deviennent les garans d'un amour ſi ſincére,
Et rendent nos Amans heureux:
Cupidon content de ſa gloire,
S'empreſſe à contenter leurs feux,
Juſqu'à ce que l'Hymen couronne la victoire.

Le Jeune, ainſi que le Vieillard;
A l'Amour, tout ce qui reſpire,
Vient ſe ſoumettre tôt ou tard:
Nos cœurs ſont un tribut qu'on doit à ſon Empire;
En vain à ſes traits immortels
Voudroit-on oppoſer les loix de la Prudence;
Le moindre objet vainqueur de notre indifférence,
Nous améne captifs aux pieds de ſes Autels:
Si-tôt que de ce Dieu la voix ſe fait entendre,
On viole les vœux qu'on auroit pû former,
Et connoiſſant que l'on eſt tendre,
On éprouve qu'un cœur n'eſt fait que pour aimer.

Gaudet.

Digitized by Google

REMAR-

REMARQUES de M... *au sujet de la Dissertation sur la nature de la Raison & du Raisonnement, imprimée dans le Mercure de Janvier dernier, p. 13.*

JE n'entrerai ici dans aucun examen du fond de ce que l'Auteur de cette Dissertation avance. Je me contenterai de remarquer pour l'utilité publique, que quand il s'agit de censurer un Ecrivain, il faut le bien entendre, & s'être mis au fait des Sciences dont il emprunte ses expressions. Cela a sa juste application sur la Critique que l'Auteur en question exerce (p. 25. & suivantes) contre le P. Malbranche; à l'occasion de ce que ce dernier se sert du terme de *Rapport d'inégalité*, le Dissertateur demande hardiment, *Peut-on dire avec justesse, qu'il y a des Rapports d'inégalités?* Après quoi il rend une foible raison de son doute, & qui ne mérite seulement pas qu'on la reléve.

Il faut donc qu'il sçache que cette expression du P. Malbranche est empruntée totalement des Mathématiques, aussi-bien que les exemples qu'il rapporte au lieu cité. Il suffit de lire le célebre P. Reinaud dans son excellent Ouvrage de *la Science du Calcul*, &c. p. 19. *Quand l'antécédent, dit-il, & le conséquent*

Digitized by Google

d'un Rapport sont égaux, on le nomme un Rapport d'egalité, quand ils sont inégaux; on le nomme un Rapport d'inégalité, c'est sa définition 15. Voyez aussi l'Axiome qui est après cette définition.

Voilà donc une expression employée par de célébres Mathématiciens. Le P. Malbranche a par conséquent pu s'en servir légitimement, sans avoir lieu de craindre qu'onlui fitlà dessus une question, telle qu'on pourroit la faire à un écolier; mais question au reste, qui montre que celui qui la fait ne sçait pas seulement les premiers principes de Mathématiques, Science si nécessaire à tous ceux qui veulent apprendre à raisonner juste. Quant à la *justesse* de l'expression en elle-même, que l'Auteur de la Dissertation attaque, je le renvoye aux Mathématiciens.

Au surplus, je proteste que je n'ai pas remarqué ceci par attachement pour les opinions particuliéres du P. Malbranche, dont je suis le premier à reconnoître les fautes, mais ce sont des fautes d'un grand homme, & d'un génie supérieur, & ce ne sera jamais par des questions frivoles, & hazardées sans connoissance de cause, qu'on montrera en quoi ces fautes peuvent consister.

A Sens, ce 7. Avril 1743.

Digitized by Google

ODE

ODE

Adressée à M. Roy, sur ses Oeuvres diverses.

QU'entens-je ! est-ce un Mortel ? est-ce un
Dieu qui m'enchante ?
Ah ! je n'en doute plus, c'est Apollon qui chante;
Ce ne peut être que sa voix :
Je reconnois aux sons de sa douce Musette
Le Pasteur des Troupeaux d'Admete,
Il se proméne dans nos Bois.

*

Tout y devient sensible, & de cette onde pure
Je n'entens déja plus l'assoupissant murmure,
Je vois s'arrêrer le ruisseau :
Le Rossignol charmé, lui cede la victoire,
Augmente en l'imitant sa gloire
Par un gazouillement nouveau.

*

Il chante des Bergers les amoureuses peines,
Leurs plaisirs innocens, la douceur de leurs chaînes;
Il s'allarme de leurs dangers :
On ne l'entend jamais faire sur sa Musette
Résonner un air de Trompette;
Ses Bergers sont toujours Bergers;

Digitized by Google

Méprisant le faux art d'une indigne Rivale,
Et tous ses faux brillans, sa Muse pastorale
N'offre que de naïfs tableaux :
Ses Chansons font toujours une juste peinture ;
On voit éclore la Nature
Sur les traces de ses pinceaux.

⁂

Vous qui tendez au Prix de la Flute champêtre,
Sur les siennes, Bergers, allez au pied d'un Hêtre,
Allez réformer vos Chansons :
Admirez, comme moi, de si rares merveilles,
Et ne blessez plus mes oreilles
Par la dureté de vos sons.

⁂

Mais quel charme imprévu, loin des Hameaux tranquilles,
Me transporte soudain dans le séjour des Villes ?
Je vole, Apollon, sur tes pas :
Tu m'as bien découvert la plus simple Nature,
Mais sans voir toute sa parure,
Non, non, je ne te quitte pas.

⁂

Ce n'est plus la Musette ; il prend en main sa Lyre ;
Tout autre qu'Apollon pourroit-il y suffire ?
En est-il un dans l'Univers ?
Dans le lieu qu'il convient il monte chaque corde,

Digitized by Google

Et tour à tour il les accorde,
Pour en tirer des ſons divers.

✻

Il touche, & par ſes doigts les cordes animées
Répandent par nos ſens dans nos ames charmées
Un aimable raviſſement :
Et ſa divine voix à l'Inſtrument unie,
De la plus parfaite harmonie
Fait éprouver l'enchantement.

✻

Il chante des grands cœurs les vertus magnifiques ;
Il vante leurs beaux faits, leurs ames héroïques,
Leur inviolable équité :
Il porte juſqu'aux Cieux les Vainqueurs de la Terre ;
De lui les Maîtres du Tonnerre
Reçoivent l'Immortalité.

✻

D'un ton moins éclatant, mais autant admirable,
Il connoît le pouvoir d'un objet adorable,
Et rend hommage à ſes attraits :
Il ſe plaint des rigueurs d'une Beauté cruelle ;
Il menace de fuir loin d'elle,
Et cependant ne part jamais.

✻

Il nous charme toujours, quelque inſtrument qu'il prenne ;
Qu'il chante haut ou bas, on ne voit point qu'il peine ;

Digitized by Google

Il ſçait uſer de tous les tons :
Dans ces eſſais hardis qu'il fait de la Trompette,
Sur des ſujets ingrats qu'il traite,
Il nous en donne des leçons.

⁂

Voilà mon Apollon ; nul autre n'en approche ;
Que les autres, de moi ſans craindre aucun reproche,
Du moderne ſoient partiſans ;
Roy ſçavant, à ces traits on doit te reconnoître ;
Je vois du Parnaſſe le Maître,
En qui j'en vois tous les talens.

LETTRE *écrite de Plancoët en Bretagne, au ſujet de la Queſtion de Droit Féodal, dont il eſt parlé dans le Mercure du mois de Janvier dernier.*

J'Ai lû, M, dans le Mercure de Janvier 1743. page 100. qu'un Curé de Haute-Normandie doit ſur ſon Preſbytére, un Hanap plein d'Oublies de Rente Féodale ; il demande de quel métal eſt un Hanap ; ſa valeur & conſiſtance.

Le Hanap eſt une fraction du Boiſſeau courant dans le Pays, & ordinairement le 8e. ſi l'aveu ne le fixe au 5. 6. 7e. ou autre quotité.

Digitized by Google

Par

Par exemple, à Treguier, en Basse-Bretagne, le Boisseau de Froment pése 80. liv. & vaut quatre livres de rente; s'il est dû une Hanapée de Froment, le Seigneur prend le huitiéme en espéces, ou à l'aprécie de justice; sur les Côtes, il y a des Rentes Féodales d'Huitres, de Bernys, d'Ormeaux, d'Huile, de Poivre, de Cire, de Gands, &c.

La Hanapée, Tamisée, Pesselée, Astelée, Ecuellée, Poiquetée, le Godet, &c. sont des quotités des anciennes mésures, dont on a conservé les noms, en copiant scrupuleusement les anciens Titres pour s'y conformer dans les nouveaux, comme on y employe les Deniers, Obole, Monnoye, Tournois, la Maille d'or, &c.

Dans le cas proposé, on doit remplir d'Oublies le Boisseau ou le huitiéme du Boisseau courant dans le Pays où le Fief est situé, péser le huitiéme de ces Oublies, & le porter au Seigneur, si mieux il n'aime se contenter du 8e. de la valeur du Boisseau d'Oublies, au dire de deux Oublieurs.

Page 78. du même Mercure, est une Dissertation sur la devise du Château de Marcoussis, *Il Padelt*. Padet, (dit-on,) en langue Bretonne veut dire *duré* au passé, & *Padan* durera, au futur. Quelle apparence qu'en un Pays si éloigné de Basse-Bretagne, on ait voulu joindre au pronom François *Il*

le

le verbe Breton *Padet* ? Encore y a-t'il un L. dont on ne sçait que faire.

Page 111. est l'origine de *la Lune de Landerneau* ; il est vrai qu'un jeune homme adressé à son cousin à Paris, pour faire ses exercices, remarquant la Lune aux Tuilleries, dit qu'elle ressembloit bien à celle de Landerneau, ce qui marque combien ce jeune cousin étoit neuf, & voilà la véritable origine de ce conte qui n'a nul rapport à ce qui est dit dans la Pièce de Vers du Mercure.

J'ai lû dans le Journal de Verdun qu'on réussit à détruire la Fougére, en semant du bled de Turquie, qu'on cercle beaucoup au mois de Juin ; mais la meilleure maniére de détruire cette Plante, est de la couper au ras de la terre dans le croissant de la Lune, qui précéde la S. Jean au mois de Juin.

Ce 12. Mai 1743.

***

Prodigue à ses Favoris ;
Je voulus chanter sur ma Lyre
Les sentimens qu'il m'inspire,
Et célébrer ses dons cheris ;
Tout secondoit mon envie ;
Chers amis, le croiriez-vous ?
Appollon lui seul jaloux,
Retira de moi son génie,
Et me priva de tous ses dons ;
Mà Lyre autrefois docile,
Ne rendoit plus aucuns sons ;
En vain d'une main habile
J'en essayai tous les tons ;
Mon Art devint inutile,
Et dans ce triste embarras,
Oubliant le vainqueur de l'Inde,
J'eus recours au Dieu du Pinde ;
Mais il ne m'écouta pas.
Je m'écriai, Dieu Tutelaire ;
Appollon, écoute mes vœux ;
Inspire-moi ces nobles feux,
Et ce transport salutaire,
Qui, gages de tes bienfaits ;
Immortalisent tes Sujets.
Grand Dieu, je fais vœu de te plaire ;
Viens, je t'invoque en ce jour ;
Pour chanter le Dieu de Cythére

J'ai

Digitized by Google

J'ai besoin de ton secours.
Il fut sourd à ma priere,
Et dédaigna mon encens ;
D'un œil farouche, & sévere,
Ce Dieu vit tous mes présens.
En vain je le sollicite ;
Ma Lyre reste interdite,
Et mes efforts sont superflus.
Surpris, irrité, confus,
J'abandonnai le Permesse.
Le désespoir me saisit,
Et dans les bras de l'yvresse,
Je m'endormis de dépit.
D'abord, je sens dans ma veine
Couler des feux séduisants ;
Je prens ma Lyre, & sans peine,
J'en tire des sons charmans.
Bacchus & l'Amour m'enyvrent
De délicieux plaisirs ;
Dans les doux combats qu'ils me livrent ;
Tout se prête à mes désirs.
Recevez donc mon hommage,
Dieux, qui m'avez éxaucé ;
Sous tes loix, Amour, je m'engage,
Et mon cœur t'est consacré.
Adieu, Muses ; Dieu de la Rime,
Je ne t'invoquerai plus,

Et

Digitized by Google

Et dans les bras de Bacchus,
Bien loin de la double cime,
Je vais oublier tes refus.
Je renonce à l'Hypocrêne;
J'aime mieux mon vil Tonneau,
Que la Divine Fontaine,
Où l'on ne boit que de l'eau.

DISCOURS sur l'Amour de la Patrie.

DE tous les sentimens dont le cœur humain peut être susceptible, il n'en est point de plus noble, ni de plus glorieux, que celui qui fait le sujet de ce discours; je veux dire l'Amour de la Patrie. Toutes les vertus qui constituent l'honnête homme, s'y trouvent essentiellement réünies. En effet, un Citoyen épris de ce beau feu, ne pense, ne parle, n'agit que par des principes élevés; la probité, la candeur, le désintéressement, dirigent tous ses pas, éclairent sa conduite, rendent son ame incapable des bassesses auxquelles on n'est que trop enclin. Est-il quelque chose de grand ou d'utile, à quoi il ne s'attache, lorsque l'intérêt public le demande? Il s'oublie lui-même, il sacrifie généreusement ce qu'il a de plus cher. Les éloges magnifiques que l'Histoire donne à ces

Grands,

Digitized by Google

Grands-Hommes, qui ont fait la gloire de leur Nation & l'admiration de l'Univers, parce qu'ils ont consacré leurs services à la cause commune, attestent assés ce que valent ceux qui, à leur exemple, employent leurs veilles, leurs travaux, leurs biens & leurs vies au soutien de l'Etat.

Si nous remontons aux tems heureux de la Gréce, nous y verrons une foule de Héros du premier ordre, s'occuper uniquement & avec un zéle infatigable du soin des affaires publiques, renoncer à leurs plaisirs, épuiser leur industrie à imaginer des moyens pour l'aggrandissement de la République, pour étendre les conquêtes, pour se procurer des Alliés puissans, pour mettre les Sciences & les Arts en honneur, pour faire fleurir le commerce, en un mot prodiguer leur sang pour défendre la Patrie. Si de ces Climats fertiles en Républicains célébres, nous passons chés les Romains, y eût-il jamais de Peuple qui ait porté l'Amour de la Patrie à un degré plus éminent? Quelle grandeur d'ame n'ont-ils pas fait paroître dans les conjonctures les plus difficiles? La Nature, contrainte de se taire, cédoit à la loi souveraine de cet Amour; leurs propres enfans n'étoient pas épargnés; ces innocentes victimes payoient de leur tête les scrupuleuses délicatesses d'un Pere, & cela, pour des

Digitized by Google

des fautes assés légéres, quand même elles tournoient à profit. Considérons maintenant sous l'idée d'un bon Citoyen, qu'est-ce & en quoi consiste l'Amour de la Patrie, quels en sont les avantages, quelle en est la récompense.

I. Partie. L'Amour de la Patrie étant une affection tendre, vive, agissante, qui presse, qui meût & qui donne le ton à toutes les facultés de l'ame, celui qui en est atteint, non-seulement désire, mais cherche & saisit avec empressement les occasions de rendre ses bons offices à la République. Quelle est son étude principale? celle de former des projets utiles & de les conduire à une heureuse fin. Quel est l'objet primitif & dominant de son ambition? l'honneur & la fortune de sa Nation: ses pensées ordinaires ne roulent que sur ce point capital: il ne s'estime heureux & digne de vivre qu'autant qu'il sert le Public: sa santé, son repos, ne sont de nulle considération, quand il s'agit de faire réüssir une entreprise: faut-il s'exposer à des voyages longs & périlleux, passer les mers, se priver des aises & des commodités de la vie, se traiter durement, rien ne l'arrête, il pousse toujours en avant: Quel qu'en soit l'évenement, son esprit est tranquille; s'il réüssit, il ne s'enfle pas du succès: s'il échoüe, la pureté de ses intentions

Digitized by Google

tions le ſauve du reproche ; le ſeul témoignage de ſa conſcience lui ſuffit ; il n'eſt pas ébranlé par la ſecouſſe d'un revers, il ne s'en laiſſe pas abattre ; au contraire, il ſe reléve avec un nouveau courage ; les contradictions les plus rebutantes aiguiſent ſon apétit ; il propoſe des expédiens pour ſe tirer d'un pas dangereux, pour gagner des voiſins, flotans ſur l'incertitude d'un parti à prendre, ami ou ennemi, pour en humilier de fiers & d'intraitables, pour mettre l'Etat en ſureté, pour rétablir des finances épuiſées, ſans fouler les Peuples, pour appaiſer des troubles inteſtins & domeſtiques, pour éteindre le feu d'une ſédition, pour entretenir l'harmonie du commerce, pour le choix de Généraux habiles, de Magiſtrats intégres & capables de faire obſerver exactement les loix, pour attirer des Sçavans en tout genre. Voilà, ſans contredit, de beaux deſſeins ; ils méritent de grands applaudiſſemens ; cependant des jaloux, qu'une ſecrette envie devore, empoiſonneront ces avis ; leur crédit les fera mépriſer ; on les rejettera ſous des prétextes ſpécieux, mais malins, n'importe. L'homme de bien, ſupérieur à lui-même, au lieu de lâcher priſe, loin de ſe retirer confus, s'enhardit davantage ; il réſume des forces qui ſurpaſſent en vigueur les premiéres ; aſſuré, quaſi, que la

Digitized by Google

la persuasion sera le fruit précieux de sa persévérance: il sçait que la vérité & la justice se font jour à travers les nuages & les efforts qu'on leur oppose. D'où lui vient cette fermeté invincible ? n'en cherchons pas la cause ailleurs, elle sort de son fond. Un éguillon dont la pointe aiguë ne s'émousse jamais, le pique au vif; l'Amour de la Patrie a jetté de si profondes racines en lui, qu'elles poussent en dehors, malgré les intemperies de l'air, malgré les vapeurs pestilentielles, figure bien naturelle du venin que la bouche des méchans exhale.

Son cœur est une espéce de champ de bataille où se livrent souvent de rudes combats; l'intérêt personnel se mêle-t-il de la dispute ? s'il ose se mettre sur les rangs il succombe. Le sang, qui par le droit de sa prééminence sur tout ce qui établit la véritable tendresse, prétend-il avoir le dessus? & l'emporter de vive force; cette passion impérieuse en étouffe la voix & se rend la maîtresse, tant elle a de roideur, de véhémence & d'ascendant: les réflexions les plus touchantes disparoissent, ou demeurent muettes. La belle réponse d'un fameux Capitaine de l'Antiquité, homme de cabinet & de guerre, m'a toujours rempli d'étonnement. Un de ses Compétiteurs, violent & emporté, le ménace en plein Conseil d'E-

Digitized by Google

tat, leve la cane, mais lui, sans s'émouvoir; *frape*, dit-il, *mais écoute*, & reprend son opinion avec un sang froid admirable. C'est ici où vient se briser toute l'impétuosité de l'Amour propre; c'est ici une de ces époques rares & singuliéres, qui montre d'une maniére bien sensible ce que peut l'Amour de la Patrie, quand il est profondément gravé en nous. Sentimens naturels, vous eûtes beau parler; vous ne fûtes pas écoutés. L'honneur lutte ici contre l'honneur, celui de la Personne contre celui du Général; mais l'utilité publique prévaut & acheve le Sacrifice. Aussi est-ce là la victoire la plus mémorable & en même tems la plus complette, qu'il soit possible à l'homme de remporter sur lui-même. Il est dommage que cet acte de vertu ne vive que dans l'Histoire.

L'Amour de la Patrie n'en demeure pas à la simple spéculation, il remuë & met l'ardent Républicain dans un mouvement pratique qui dure autant que lui. Son activité ne lui donne ni paix ni tréve, & ce qui surprend le plus, il se complait dans ses agitations, il les aime, il s'en nourrit, il ne sçait ni ne peut s'en passer. Les glaces d'un âge avancé, la vieillesse la plus décrépite, n'éteignent point en lui la vivacité de ses feux, les bras lui manquent alors, il est

vrai,

vrai, mais il a la tête bonne; si des infirmités inséparables d'un corps usé l'empêchent d'agir, les trésors de l'esprit ne seront pas ensouis; sa maison deviendra une école, d'où les bons conseils & les sages instructions se répandront au loin & se perpétueront de race en race jusques à la postérité la plus reculée: tantôt il citera des exemples de valeur, tantôt des faits merveilleux, ici une Bataille gagnée, là une Ville prise avec les circonstances les plus intéressantes. Le tour qu'il donne à ses récits, invite puissamment à l'imitation. Ce sont là autant de semences fécondes qu'il jette, ce semble, au hazard, mais elles produiront en leur tems. Qu'il est beau de voir un Vieillard vénérable entouré d'une troupe choisie de jeunes gens! s'il ouvre la bouche, tous lui prêtent un silence respectueux, ils receuillent soigneusement les oracles qui en sortent. Quelle en est l'issuë? une moisson abondante; il se façonne en eux autant de grands Capitaines, d'habiles Magistrats, de dignes Ministres, qu'il y d'Auditeurs. Et voilà précisément ce qui nous conduit aux avantages que l'on en retire.

II. Partie. Une Nation qui a le bonheur de posséder dans son sein des hommes pleins d'Amour pour la Patrie, désireux de la rendre riche & puissante, bons

Digitized by Google

politiques, heureux dans les négociations, adroits à conduire une intrigue, doués du talent de la parole, propres à commander, instruits du militaire, & valeureux ; tels, enfin, que le bon Citoyen avec tous les traits qu'il a été dépeint, doit se feliciter & concevoir de grandes espérances. A quel point de splendeur & de gloire n'a-t-elle pas lieu d'aspirer ? tout lui rit, tout la flatte. Si quelque Prince voisin, offusqué de cette grandeur, né avec une humeur guerriere, dont le sang pétille dans les veines, qui ayant de la peine à se contenir dans une fougueuse jeunesse, trouve trop étroites les bornes de son Etat, qui suffoque quand il se voit renfermé dans un espace que son ambition démesurée lui représente trop resserré ; si ce Prince, dis-je, veut essayer de l'obscurcir ou de l'entamer, les tentatives qu'il fera pour en venir à bout, seront bientôt renversées ; s'il se trouve aux environs des Peuples qui forment des ligues contre ses intérêts, elle ne craint aucune surprise. Il y a des Anges tutelaires qui veillent à sa conservation, ils sçauront les rompre, en écarter les dangers, tourner leurs sourdes pratiques, quelques cachées qu'elles puissent être, à la honte de tous ses adversaires. Ses ennemis tremblent au seul souvenir de leurs défaites, persuadés que s'ils faisoient

encore

Digitized by Google

encore mine de remuer, leur perte seroit inévitable. Ceux qui ont contracté des Alliances avec elle, la respectent, ils n'ont d'autre desir que celui de serrer de plus en plus les nœuds d'une tendre & sincere amitié, parce que de-là dépend leur repos.

Portons un moment nos regards sur le Chef-lieu de la Nation. (Que l'autorité suprême réside sur la tête d'un Souverain, ou bien sur celles d'un nombre déterminé des Principaux Seigneurs, ce n'est pas là ce dont il s'agit); de ce séjour part une lumiére brillante qui éclaire tous ceux qui en dépendent. Considérons-là, cette Nation, selon ses rapports avec les Maîtres qui tiennent en main les rênes du Gouvernement, rien n'échape à leur pénétration ni à leur sollicitude. Allons dans les Provinces qui la composent; ce sont des membres animés du même esprit que la tête, tout prêts à s'entre-aider, à se secourir. Parcourons les Etats différens, les conditions diverses. Entrons dans l'intérieur des familles. Ne nous contentons pas d'une recherche superficielle, d'une légére observation; nous ne suivrons pas méthodiquement l'ordre que nous venons de tracer, mais tout y sera traité ensemble ou séparément, selon les occurrences.

On respire dans cette heureuse Contrée

Digitized by Google

un air pur & serain ; nul souci ne tourmente, nulle inquiétude ne trouble la douceur de ses destinées. Seroit-ce la guerre, qui traîne toujours après elle la terreur & la désolation ? la Paix, cette aimable fille du Ciel, la Paix y regne depuis long-tems ; graces en soient renduës au respectable Sénat qui y préside ; chacun repose tranquillement à l'ombre de son figuier ; ses fortunés Habitans n'appréhendent pas que l'étranger entreprenne contre leur gré de labourer leurs champs, ni d'en enlever les riches moissons. Seroient-ce les Procès ? une intime union y lie tous les cœurs avec les chaînes les plus douces ; & si quelqu'un s'avise d'allumer le flambeau de la discorde, les dissensions sont incontinent assoupies ; la sagesse, qui a établi son trône dans les Augustes Tribunaux, seuls dépositaires des Loix, en bannit la chicane, les querelles prennent fin dans l'instant qu'elles commencent ; Thémis les termine, elle même en dicte les Arrêts : Seroit-ce l'envie de dominer ? comme la subordination y est héréditairement transmise de Pere en Fils, leur naturel s'y plie volontiers, une longue habitude en corrige l'amertume ; chaque Particulier reste content à sa place ; qui que ce soit ne s'ingére de lui-même dans les emplois ; on les attend chés soi, & souvent même

il

il faut user de violence, pour les faire agréer à ceux qui ont été jugés dignes de les exercer; les Promotions se font sans cabale, les suffrages sont libres & désintéressés : un indifferent est nommé, & retenu à l'exclusion d'un parent ou d'un ami, quand ceux-ci ont moins de mérite que celui-là. Les anciens Magistrats sortent sans peine de leurs fonctions, & vont tout joyeux se délasser du tracas des affaires entre les bras de leurs cheres familles. Les nouveaux envisagent leur entrée, non comme un triomphe flatteur qui doive les enorgueillir, les rendre fiers & inaccessibles aux malheureux, mais comme une obligation plus étroite qu'ils contractent de protéger la veuve & l'orphelin, de tirer le pauvre de l'oppression du riche, de ne faire acception de personne, & de rendre la justice au plus petit comme au plus grand. Les Puissans ne méprisent pas les foibles, les inférieurs honorent les supérieurs; il se fait entr'eux un échange de biens, les uns font part de leur abondance, les autres de leurs services, & ils s'accordent tous à donner une éducation convenable à leurs enfans, héritage le plus précieux & le plus estimable, qui ne s'enfuit pas, ainsi que les successions les plus opulentes. Seroit ce la misere? une industrie laborieuse fournit suffisamment à

Digitized by Google

leurs besoins, un commerce florissant fait circuler l'or & l'argent, & si leur propre Pays leur refuse certaines choses nécessaires à la vie, ils les tirent des Régions où elles croissent. Ils vont chercher aussi ce qu'il y a de plus curieux & de plus rare pour orner les Villes, pour servir à la décoration des Edifices publics, pour embellir les maisons. On voit s'élever en plusieurs endroits des morceaux achevés d'Architecture, chaque jour il arrive dans ses ports des flottes richement chargées. Quelque part que vous alliez, le plaisir est du voyage; tout ce qui s'offre à la vûë contente les yeux, charme l'esprit; des campagnes riantes, des bocages touffus, des côteaux fertilisés, des bâtimens agréables, des jardins bien entretenus, annoncent le bon goût & l'adresse des mains qui les cultivent. Partout des Académies, des Ateliers, des Places fortifiées, des Arsenaux pourvus. C'est ainsi que chaque Partie, en droit soi, publie d'âge en âge la gloire de la Nation.

III. Partie. Quoique l'Homme véritablement vertueux ne se propose, dans ce qu'il fait, l'estime générale, ni comme fin ni comme récompense, néanmoins il se l'acquiert, & elle lui est duë à juste titre. Ainsi le Citoyen qui se livre tout entier au service de la Patrie, enleve nécessairement tous

Digitized by Google

tous les cœurs ; y a-t-il de récompense plus solide & plus durable ! ne lui attribuons point de motifs indignes, quel tort ne lui ferions-nous pas ? l'hypocrisie, vice d'autant plus odieux, qu'il est caché sous les voiles trompeurs d'une fausse justice, ne fut jamais son défaut, il ne l'a seulement pas connuë, & au lieu des hommages & des respects qu'on lui rend, il seroit le rebut & l'horreur du Genre humain ; mais par opposition à ces images sales que nous ne sçaurions trop tôt effacer, parlons des vuës saines & droites qui brillent dans le gros de ses actions, elles nous répondent assés de ce que nous ne voyons pas, elles nous étalent une ame parée, qui marche avec l'attirail pompeux des qualités assorties à l'Amour de la Patrie, qui la domine.

Pendant le cours d'une longue vie, il ne s'est pas ménagé, il ne s'est pas démenti, il croyoit n'en avoir jamais assés fait, cependant il faisoit plus qu'on n'en pouvoit attendre. Sur de tels Sujets, dès qu'ils se donnent à connoître, tombent tous les regards d'une Nation entiere, ils sont toujours en jeu, leur réputation s'établit par le mérite & par les succès ; en voici la suite : les louanges volent de bouche en bouche, une vénération profonde s'empare des esprits, chacun en son particulier s'avouë leur être

Digitized by Google

redevable de sa fortune & des biens dont il jouit, on s'empresse de toutes parts à leur donner des marques éclatantes de reconnoissance, les uns vantent leur franchise, les autres leur affabilité, ceux-ci exaltent leur prudence, ceux-là leur valeur. Sans eux, où en serions-nous? disent-ils tous ensemble, peut-être serions-nous chassés de nos héritages? peut-être nos femmes, nos enfans, & nous-mêmes gémirerions-nous sous les fers d'une dure captivité? peut-être exilés dans quelque coin de la terre, la faim & la misère nous réduiroient-elles aux plus fâcheuses extrémités? nous tenons d'eux notre subsistance, ils nous ont garenti de toute insulte; c'est sous les aîles de leur protection que nous trouvons un azile sûr, notre salut & notre félicité! Puissent-ils ne jamais mourir, ces hommes incomparables! pour suppléer à l'impuissance où nous sommes de les récompenser dignement, que le Ciel soit leur salaire! Mille & mille bénédictions finissent ces tendres propos. Que manque-t-il à ces Héros? une recommandation immortelle, des monumens honorables; on leur dresse des Statuës; leurs hauts faits ne périront pas avec eux. Et afin qu'un long avenir ne leur dénie pas des Couronnes, les échos qui ont rétenti jusqu'au bout du monde, répeteront sans cesse leurs vertus.

Des

Digitized by Google

Des plumes éloquentes & fidéles les consigneront dans leurs Ecrits ; elles apprendront aux siécles futurs ce qu'ils ont été, elles les introduiront dans le Temple de Mémoire, où les malheurs des tems ne leur pourra ravir la gloire qu'ils ont acquise. *Pro Legibus & Patria mori.* Lib. 2. Machab. cap. 8. vers. 21.

EPITRE

A son Altesse Royale, le Prince Emanuël de Portugal.

PRince, je ne crains point qu'un essor téméraire
Ternisse de ton Nom l'éclat Majestueux :
Tout Auguste qu'il est, pourroit-il se soustraire
Au Sort qu'ont les Hétos de fixer tous les yeux ?

Je n'ai pas, il est vrai, par de fameuses rimes
Atteint du Mont-Sacré le Sommet peu battu :
Mais sans être illustré par des Odes Sublimes,
Il doit m'être permis de chanter la Vertu.

A quoi sert en effet un délire frivole,
Où l'esprit n'apperçoit que des obscurités ?
Le fastueux clinquant qui pare l'Hyperbole
Est indigne d'orner d'aimables Vérités.

Digitized by Google

Ne crois pas toutefois qu'une ame intéressée
T'apprête par ma main un Encens imposteur :
L'honneur de te louer a séduit ma pensée.
L'or ne balance point un appas si flatteur.

Pallas, qui dirigea ta plus tendre Jeunesse,
Conduit toujours tes pas à l'Immortalité :
Tes divers Faits, marqués au coin de la Sagesse,
Frapperont les Echos de la Postérité.

L'avenir pour ta Gloire abjurant le caprice,
Applaudira sans doute à tes nobles travaux :
De quel Siécle jaloux craindrois-tu l'injustice ;
Toi, qui sçûs & charmer, & passer tes rivaux ?

Inaccessible aux traits de la maligne envie,
Décoré des Vertus de l'Esprit & du Cœur,
Appui du Citoyen, Vengeur de la Patrie,
Tu combattis pour elle, & toujours en Vainqueur.

Les Corsaires t'ont vû lutter contre Neptune,
Fronder les Aquilons & leurs mugissemens ;
Surmonter les périls, maîtriser la fortune,
Et faire à tes Captifs les plus doux traitemens.

* Le Danube, étonné de ta Valeur extrême
Resonna par tes soins, du nom de l'Eternel :

* *Allusion à plusieurs Victoires que le Prince a remportées sur les Turcs.*

L'infidele

Digitized by Google

L'Infidele bravant le courroux du Ciel même
A pâli mille fois devant Emanuël.

Peuples, vous le sçavez, vous qui sous ses auspices,
Receuillîtes les fruits de ses Exploits Guerriers;
Trouva-t-il sous ses pas jamais de précipices,
Dont le bord n'ait été marqué par ses Lauriers?

Tu dois m'en avouer, Vérité que j'atteste,
A ces traits ébauchés, reconnois ton Flambeau:
Que dis je? C'est à toi d'entreprendre le reste,
Pour finir ton Portrait, rien ne vaut ton Pinceau.

Remerciment d'une Pension de quatre cent livres, dont l'Epître précédente a été récompensée.

Vole ma voix; élance-toi
Jusques au Temple de la Gloire;
Accours célébrer la Mémoire
D'un honneur si peu fait pour moi.

Prince, du Sein de la Lumiére,
Tu t'es montré mon Bienfaiteur:
Si tu deviens mon Protecteur,
Jusqu'où n'ira point ma Carriére?

L'Art qu'éxige un remerciment,
Ne fut jamais un Art facile;

Fut-il

Digitized by Google

Fut-il encor plus difficile,
Me bornerois-je au ſentiment ?

Non, jamais un ingrat ſilence
Ne démentira mes tranſports :
Mon cœur de la reconnoiſſance
Animera tous les reſſorts.

. . . . Mais quoi ! la pure inſuffiſance
A-t'elle lieu de ſe flatter ?
Prince, je ſens mon impuiſſance,
Avec toi comment m'acquitter ?

Ma plume, au Parnaſſe inconnuë,
T'oſe tracer de ſimples vœux :
Soumiſe & ſurtout ingénuë,
Mon ame eſt d'accord avec eux.

Puiſſe Lachéſis favorable
Te fier des jours de bonheur !
Puiſſe Atropos moins formidable
Adoucir pour toi ſa rigueur !

Puiſſe le Ciel, ton eſpérance,
L'unique objet de tes ſoupirs,
Par ſa généreuſe influence
Combler un jour tous tes déſirs !

Digitized by Google

DISSERTATION sur plusieurs points de l'Histoire des Enfans de Clovis I. du nom, & sur quelques usages des Francs.

CEtte Piéce est la quatriéme du nouveau Volume des Dissertations de M. l'Abbé Lebeuf, que nous avons annoncé dans le Mercure de Mai, où nous avons donné l'Extrait des trois premieres Piéces. Elle est divisée en quatre Articles, qui ne sont point du choix de l'Auteur, mais de celui de l'Académie de Soissons, qui les proposa en 1740. pour le prix de l'année 1741. La Dissertation de M. Lebeuf fût jugée la meilleure entre celles qui concoururent, & ce fut pour la cinquiéme fois qu'il reçût le prix de l'Académie de Soissons. Nous avons cru devoir faire ici cette remarque, parce que la Dissertation, telle qu'elle est insérée dans le Volume *in*-12. imprimé chés Durand, manque du Frontispice avec lequel on la distribuoit en 1742. dans lequel une partie de ces circonstances étoit marquée.

Pour satisfaire au premier Article, M. l'Abbé L. résout sous le doute où l'on étoit, si à la mort de Clovis, ses trois fils Clodomire, Childebert & Clotaire, gouvernerent par eux-mêmes leurs Etats, & il décide que

Digitized by Google

Clotair

Clotaire qui étoit le plus jeune, ayant atteint sa quatorziéme année, rien ne s'opposoit à ce qu'il fut censé avoir la conduite de son Royaume sous le titre de Prince Majeur, puisqu'on voit que ce fut à cet âge que Childebert II. qui étoit fils de Sigebert, fut jugé par son Oncle Gontran, Petit-Fils de Clovis, être en état de jouir avec les marques du Gouvernement de la Partie du Royaume des Francs dont il le fit héritier; en quoi M. L. suit le sentiment de Dom Ruinart, clairement marqué en sa Préface sur Grégoire de Tours, *num.* 14. Mais aussi il ajoute que ce fut avec l'aide & le Conseil des Ducs, des Leudes du Roi, Barons du Royaume, qu'on appelloit alors Farons. Il apporte pour preuve que dès l'âge de 15. ou 16. ans, les Princes étoient censés Majeurs; l'exemple de Clotaire II. qui n'ayant encore que seize ans, conduisit son Armé, contre Theodebert & Thierri à Dormelle au Diocèse de Sens. Dailleurs, ajoute-t-il, il est constant que Clovis, Pere de ceux dont il est question, n'avoit lui-même que quinze ans, lorsqu'il commença à régner. La preuve en est claire dans Gregoire de Tours. M. l'Abbé Lebeuf n'exclut pas non plus les femmes de la part au Gouvernement des Etats de leurs Fils ou Petits-Fils en bas âge ou recem-

ment-

Digitized by Google

ment déclarés Majeurs, & c'est la pensée que lui fournit ce petit mot de Gregoire : *Metuens* (*Childebertus*) *ne favente Reginâ* (*Clotilde*) *admitterentur in Regnum.* C'est à l'endroit où il parle des trois Fils de Clodomire, qui étoient au-dessous de l'âge de 14. ans. Et au même endroit, il fait remarquer à propos, que le Roi d'un Royaume voisin ne pouvoit pas, quoique Majeur, se mêler du Gouvernement du Royaume contigu, appartenant à un Roi Mineur, parce que c'étoient les Seigneurs qui gouvernoient au nom du jeune Prince. La poursuite intentée après le meurtre de Prétextat, Evêque de Rouen, chés Gregoire de Tours, *Lib.* 8. *C.* 3. renferme des traits décisifs sur cette sorte d'administration de la Justice.

Dans le second Article, l'Auteur examine l'année dans laquelle le Royaume d'Orléans, qui appartenoit à Clodomir, fut partagé entre ses Freres après sa mort, arrivée en 524, à la bataille de Veseronce. Cette question est nécessairement liée avec celle qui roule sur l'époque du meurtre des Fils du même Clodomire. On avoit cru jusqu'en ces derniers temps que ce n'étoit qu'en 532. ou 533. que ce meurtre étoit arrivé, parce que Gregoire de Tours qui le raconte dans son Histoire, n'en parle qu'après des faits

qui

Digitized by Google

qui ne ſont certainement arrivés qu'en 532. Mais M. L. Lebeuf fait voir par l'examen de la méthode de narrer de Gregoire, que très-ſouvent il rapporte tout de ſuite ce qui regarde les mêmes Princes, ou les mêmes Pays, & qu'il fait des parenthèſes très-longues, pour ne pas oublier certains événemens qu'il croyoit dignes d'être tranſmis, & qu'écarté de ſon premier ſujet, il eſt obligé d'uſer de ces ſortes de tranſitions: *ſed ad ſuperiora redeamus, ſed cœpta ſequamur*. C'eſt ainſi qu'après avoir dit ce qui regarde Clodomir, il paſſe à Thierri, ſon aîné, dont il raconte les guerres & les démêlés avec ſes autres Freres, juſqu'à l'an 533. puis revenant aux Fils de Clodomire, il uſe de ſa tranſition familiére & ſimple conſiſtant en l'adverbe *autem*, & il dit: *Dum autem Crotechildis Regina Pariſiis moraretur*; il raconte l'Hiſtoire du meurtre des deux Fils de Clodomire, faiſant reſſouvenir qu'il en a déja parlé plut haut: *Filios Chlodomeris quos ſupra memoravimus*. Après avoir montré évidemment avec quelle attention on doit lire Gregoire de Tours, ſi on veut fixer chronologiquement les points de ſon Hiſtoire, & ne pas lui donner le blâme mal à propos. M. L. détermine le meurtre des deux Fils de Clodomire, Theodovald & Gonthier, Freres de S. Cloud,

à

à l'an 525. ou 526 ; c'est-à-dire, un an ou 18. mois au plus, après la mort de leur Pere. C'est ce qui fait disparoître l'Anachronisme que M. de Valois, & le Pere Daniel ont cru voir dans Gregoire, & on ne peut plus opposer avec ce dernier, que selon lui, S. Cloud seroit né deux ans après la mort de son Pere.

Ne paroissant plus d'Héritiers du Royaume de Clodomire par le moyen du meurtre des deux premiers de ses Fils, & de la rénonciation du troisiéme, sçavoir, S. Cloud. Childebert & Clotaire firent entr'eux deux le partage de ces Etats. *Hi quoque*, dit Gregoire de Tours, *Regnum Clodomeris inter se æquâ lance diviserunt*. M. L. Lebeuf est étonné qu'après des termes si clairs quelques-uns ayent prétendu que Thierri, qui n'avoit aucunement influé dans la mort des deux jeunes Princes, soit entré dans le partage du Royaume de Clodomire & ait eu aussi son lot. Ils s'appuyent sur la Légende de S. Maur, Abbé en Anjou, dans laquelle il paroît que Theodebert jouissoit de cette Province, laquelle n'a pu lui écheoir que par succession au Royaume de Thierri, son Pere. L'Auteur s'étend assés au long à infirmer cette Légende, laquelle a déja été attaquée sur d'autres points par d'illustres Sçavans ; & de la maniére dont il en parle, elle ne

doit

Digitized by Google

doit être censée d'aucune autorité, n'étant nullement d'un Auteur contemporain, ainsi qu'on l'avoit cru, mais d'un Auteur postérieur de plusieurs siécles. Il ne doute point de la vérité de l'Inscription du Tombeau de ce Saint, mais ne faisant aucun fond sur la Légende, il assure que l'inscription parle d'un autre Theodebert, Roi François, un peu postérieur, & fort célébré par Fortunat, dans les Etats duquel S. Maur auroit d'abord fait sa résidence, en arrivant de quelque Royaume, voisin des Gaules du côté de l'Orient.

L'Article troisiéme est sur le droit qu'avoient les enfans des Rois de succéder à la Couronne de leurs Peres. Cette matiére ayant été amplement discutée par M. de Foncemagne dans les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, M. L. Lebeuf s'y est moins étendu que sur les autres Articles. Il s'est contenté d'ajouter quelques nouvelles preuves à celles du Sçavant Académicien, & de faire sentir que ce n'étoit que parce que les Fils de Rois étoient naturellement Successeurs de leurs Peres, selon la coutume des Francs, que Clovis lui-même & ses Enfans, attenterent si souvent à la vie de leurs Collatéraux, Fils de Rois, & en tuerent en effet plusieurs, afin de pouvoir jouir des Successions vacantes, & augmenter par-là leur propre Territoire. Outre Munderie,

Sigivald

Digitized by Google

Sigivald, & Givald Princes de Sang Royal, nommés dans Gregoire de Tours, comme contemporains des Fils du Grand Clovis, l'Auteur met sur les rangs un Vulfin, Prince de cette espéce, qui vivoit dans le Berry. Attila, autre Prince François, qualifié parent du Roi Clotaire, en la Vie de S. Germain de Paris, écrite par Fortunat. A cette occasion, on voit au bout de cet Article une Note importante, Elle prouve qu'il y a six & sept cent ans que les Limousins se mêloient de fabriquer des Généalogies de Branches Royales, qui n'avoient d'autres fondemens que leur imagination.

Le quatriéme Article est le plus étendu; & en même-tems le plus curieux de tous ceux que contient cette Dissertation. C'est une Discussion Littéraire sur la Chevelure des anciens Francs, faite à l'occasion de ce qu'a écrit Gregoire de Tours, que S. Cloud s'étant coupé les cheveux, fut reputé inhabile à succéder, & que ses deux autres freres eussent eû la vie sauve, si l'on avoit consenti qu'ils fussent rasés. L'Auteur y prouve par un grand nombre de passages, que chés les François, la coûtume des Rois & des Princes du Sang, qui aspiroient à la Couronne, étoit de porter les cheveux très-longs. Agathias écrit que le corps de Clodomire fut reconnu parmi les morts de la Bataille de Veseronce, au

Diocèse

Digitized by Google

Diocèse de Vienne par sa longue chevelure, parce que, dit-il, la coûtume parmi les Francs, étoit que les Rois la portassent ainsi, & qu'ils entretinssent leurs cheveux propres avec des huiles & certaines drogues. On diroit volontiers que l'usage de la Poudre étoit déja inventé. Agathias ajoute que c'étoit une prérogative de la Famille Royale. Ce témoignage met sans doute dans un grand jour ce qu'on lit en différens Auteurs de ces tems là, & depuis sur les Rois chevelus: *Reges crinitos, sub Principibus crinitis, Regem crinitum.* Aumoins il en resulte, que Clodion n'est pas le premier qui ait eû la chevelure longue, comme Nicole Gilles & autres modernes l'ont cru. Les François portoient à la vérité des cheveux assés longs, mais leurs Rois les avoient encore plus longs, car la prétenduë Loi de Clodion, citée par Mezeray, ne se trouve nulle part, & vraisemblablement elle n'a jamais existé. Voici une autre preuve de l'usage des Princes, dont je viens de parler. Lorsque le jeune Clovis, fils de Chilperic eut été tué, la Reine Fredegonde le fit ôter de l'endroit ou on l'avoit inhumé proche une Chapelle, & ordonna qu'on jettât son corps dans la Marne: un pêcheur le reconnût quelque tems après à sa longue chevelure, & vint en avertir le Roi, qui l'alla voir, & le reconnut aussi. Ceci est tiré de Gregoire de Tours, *Lib.* 8. *Cap.* 10. Lors

donc

Digitized by Google

donc qu'on vouloit manifester l'inhabileté d'un Prince à succéder, c'étoit une conséquence qu'il falloit lui couper les cheveux, au moins de maniére qu'ils ne fussent pas plus longs que ceux du commun des François, ou qu'ils ressemblassent à ceux des Ecclésiastiques. Ce fut pour cette raison que Clovis, voulant punir Cararic & son fils, ses parens, de ne l'avoir point secouru contre Ægidius, fit ordonner, l'un Prêtre, & l'autre Diacre. Le fourbe Gondebaud qui vouloit se faire passer pour fils de Clotaire I. recourut à l'expédient de laisser croître sa chevelure: ce qu'il fit toutes les fois qu'on lui racourcit les cheveux malgré lui. Merouée, fils de Chilperic I. qui avoit aussi été rasé, fut obligé, lorsqu'il eut repris l'habit seculier, de rester dans les Eglises où il se trouvoit, la tête couverte, de crainte qu'au défaut de cheveux, qui n'étoient pas encore grands, on ne crût qu'il eut renoncé à sa dignité & à ses droits. M. l'Abbé L. objecte ici l'autorité des monnoyes; qui passent pour être de nos premiers Rois, soit dans Bouterouë, soit dans le Blanc, lesquelles monnoyes représentent ces Princes avec de courts cheveux: ce qui est directement opposé au recit d'Agathias & autres Historiens. Il répond, que quoique ces monnoyes soient véritablement de quelques-uns de nos Rois de la premiére

Race;

Digitized by Google

Race, on ne doit pas croire pour cela que les têtes qu'elles représentent, soient celles des Princes dont on y lit les noms. Les monétaires François lui paroissent s'être contentés de figurer en général une tête couronnée, pour marquer la Royauté, & avoir même simplement imité les têtes de quelques Empereurs du bas Empire, dont on y reconnoît presque les traits. La ressemblance, au reste, de tous ces visages lui paroît un argument, que les têtes ont été fabriquées au hazard, & qu'on ne peut compter que sur la vérité des Légendes, qui se voyent dans les deux faces de ces monnoyes. Mais la source, à laquelle l'on doit recourir, pour s'assurer de la chevelure des Rois François, au lieu de ces monnoyes, qui ne sont sûres que pour le tems & le poids, sont les Sceaux. Celui de Childeric I. qui n'est pas suspect, subsiste dans la Bibliothéque du Roi; les empreintes n'en sont pas rares: on y voit ce Prince avec une très-longue chevelure, flottante sur les épaules; d'autres Sceaux semblables, mais moins délicatement gravés, se voyent dans la Diplomatique de Dom Mabillon, sçavoir celui de Thierri, fils de Clovis II. celui de Clovis III. ceux de Childebert II. & de Chilperde II. C'est-là qu'il faut s'arrêter pour se fixer sur la longue chevelure des Rois

François

Digitized by Google

François de la premiére Race. L'Auteur se fonde aussi sur les Statuës du Portail de S. Germain des Prez, quoiqu'il ne les croye que de la fin de cette premiére Race. Tous les Rois y ont des cheveux très-longs, & partagés en différentes tresses, excepté celui qui est à droite en entrant, le plus voisin de la porte; il remarque que cette tête, quoique couronnée de même que les autres, porte cependant les cheveux courts: ce qui n'a pas encore été observé ni expliqué par les quatre ou cinq Auteurs, qui ont écrit sur ce Portail.

Quant aux Peuples François, le seul passage d'Agathias pourroit suffire pour donner la description de leurs cheveux; *subditi Regum Francorum orbiculatim tondentur, neque eis prolixiorem comam alere permittitur.* M. l'Abbé L. rapporte divers Exemples, tirés des Historiens des premiers siécles de la Monarchie, qui prouvent que les séculiers François portoient la chevelure médiocrement longue, & qui tenoit le milieu entre les cheveux prolixes des Rois, & les cheveux très-courts des Cleres, de maniére qu'on pouvoit les friser, ainsi qu'il paroît qu'étoient ceux de S. Eloy, lorsqu'il étoit encore Orfévre. Ce Saint étant laïque, se les faisoit souvent diminuer ou racourcir, lorsqu'ils étoient devenus de la longueur, qui

Digitized by Google

ne convenoit pas à son état de particulier. On lira avec plaisir dans l'Auteur, la Cérémonie qu'observerent à Toulouse, à l'égard de S. Germer, qui en étoit Evêque, les courtisans de la suite de Clovis, lesquels, à l'exemple de leur Maître, qui avoit laissé à ce Prélat un de ses cheveux pour marque de son devoüement, lui en laisserent aussi chacun un des leurs.

Les femmes Françoises n'étoient pas dans le cas de l'observation de la courte chevelure : celles, qui par hazard vouloient se déguiser, se faisoient couper les cheveux jusqu'à un certain point. L'Auteur en rapporte un Exemple.

A l'égard des Enfans, si c'étoit un garçon, on ne pouvoit lui laisser croître les cheveux de toute leur longueur, que jusqu'à l'âge de douze ans. Cette année venuë, il se tenoit une Assemblée de famille : on y célébroit la Fête du racourcissement des cheveux de l'Enfant, qui s'appelloit *Capilatoria*, & en cette occasion, les Parens faisoient un présent à cet Enfant, dont la chevelure étoit mise à la Françoise, car les enfans des familles Romaines portoient les cheveux très-courts, comme leurs peres, & si courts, que dans une Loi de Childebert, les garçons des Romains sont appellés *pueri incriniti*, par opposition aux garçons des François nommés *pueri criniti*.

Digitized by Google

Les Serfs avoient les cheveux presque aussi courts que les Clercs, mais ils leur couvroient toute la tête; au lieu que les Clercs en avoient une grande partie toute rase, ce qui formoit une espéce de couronne, à peu près telle que les Cordeliers reformés l'ont portée de nos jours.

Les Reclus & les Pénitens racourcissoient plus communement leurs cheveux; cependant il y avoit de ces Reclus qui les laissoient croître de leur longueur naturelle, mais ces sortes de gens gardoient la clôture, & n'étoient point vûs en public.

Certains criminels, selon la Loi Salique, étoient condamnés à être battus, & à secouper les cheveux l'unà l'autre. C'étoit la punition de ceux qui étoient convaincus d'une conspiration. Le nommé Droctulfe, dont parle Gregoire de Tours *lib. 9. cap.* 38. fut condamné pour un crime, à cultiver une vigne tête rasée & les oreilles coupées. Leudaste, Comte de Tours, que le même Historien représente comme un grand scelerat, avoit eû dès sa jeunesse une oreille coupée pour une faute, & ce qui étoit plus fâcheux pour lui, est qu'il ne pût empêcher qu'on ne s'apperçut que cette oreille lui manquoit, ce qui désigne, ce me semble, qu'il lui avoit été impossible ou défendu de laisser croître ses cheveux. *Lib.* 5. *cap.* 48. *vel* 49.

Digitized by Google

Nous donnerons dans un autre Journal, un Extrait de ce qui paroît de plus curieux dans la vie de Charles V. par Christine de Pisan, & dans les Notes qui y sont jointes.

BOUQUET.

*A M. P*** pour le jour de Saint André, sa Fête.*

L'An passé je t'offris, pour Bouquet à ta Fête,
Des Vers en forme de Requête,
Dont tout le monde fut content :
Aujourd'hui l'amitié fidelle,
Exhalant sa flâme immortelle
Fait briller dans mon cœur le feu le plus constant,
Je t'aime, je t'estime, & mon ame charmée,
Par cette amitié seule ardemment animée,
Ne te demande aucun retour.
Tu me reçois toujours avec tant d'allegresse,
Tant de plaisir, de politesse,
Que c'est pour moi ta Fête chaque jour.

Laffichard.

AVER-

Digitized by Google

AVERTISSEMENT sur la Conjonction de la Lune aux Etoiles du Sagittaire, & sur l'utilité qu'il en faut attendre pour en déduire la vraie longitude, tant des principaux Ports de Mer de l'Europe, que de toutes les Villes, où l'on en observera l'Occultation & la Réapparition.

ON découvre actuellement du côté du Midi, vers les dix heures du soir quatre belles Etoiles qui forment un Lozange ou quadrilatére, dont la plus orientale s'éleve à treize dégrés sur l'Horison : cette Etoile sera éclipsée par la Lune, le 2. Août au soir, & passera à une minute & demie du Centre sous le Disque de cet Astre.

Les grands avantages de ces sortes d'Occultations pour les longitudes, tant sur Mer que sur Terre, se peuvent réduire aux articles suivans.

1°. Qu'elles sont à la portée, & peuvent être observées de tout le monde, parce qu'il n'est nécessaire que d'avoir une lunette de deux pieds, tout au plus, & non pas de quinze pieds, comme il arrive, lorsqu'il est question d'observer les Satellites de *Jupiter*.

2°. Que l'Occultation se fait dans un inst-

Digitized by Google

tant, sans que le spectateur demeure incertain pendant une seconde, avantage très-considérable, en comparaison des immersions ou émersions des Satellites de Jupiter, puisque ceux-ci nous laissent ordinairement trente secondes au moins dans l'incertitude, comme on le peut voir, en comparant celles que M. *Delisle* a observées à *Pétersbourg*, avec ce qui a été fait en correspondance, soit à *Paris*, soit à Londres, ou à *Lisbonne*, où il se trouve souvent une minute d'erreur ou de difference.

3°. Les Eclipses ne sont point sujettes aux différentes variations d'un air pur ou grossier & chargé de vapeurs : car les immersions ou émersions des Satellites de Jupiter, se faisant pour l'ordinaire par un Ciel plus ou moins serein, il arrive qu'on ne voit pas également bien ce Satellite à chaque fois : or il faut observer ici que l'instant auquel un Satellite de Jupiter nous paroît entrer dans l'ombre, n'est pas tout à fait l'instant auquel on l'y verroit entrer avec des lunettes, dix fois plus longues, ou plutôt si nous en étions cent fois plus près. Le Satellite de Jupiter entre dans son ombre un peu plus vîte, mais à peu près de même que la Lune entre dans l'ombre de la Terre. Or tout le monde sçait que la Lune n'entre pas tout d'un coup dans cette ombre, mais que depuis le commencement de

Digitized by Google

de l'Eclipse jusqu'à l'immersion totale, il s'écoule un tems notable : c'est la même chose pour le Satellite de Jupiter, mais nous ne le voyons plus, dès qu'il est plus d'amoitié éclipsé, c'est-à-dire, lorsque le reste de sa lumiére ou portion éclairée, n'est plus assés forte pour agir sur nos organes à une si grande distance : quand donc le Ciel est plus ou moins embrumé, cette portion éclairée du Satellite agit par conséquent plus ou moins sur nos yeux, & c'est ce qui fait qu'on peut le perdre de vûë plus ou moins vîte, comme il est évident par l'expérience continuelle qu'en font les plus habiles Astronomes.

4°. Au contraire le mouvement de la Lune est si rapide, que l'Occultation d'une Etoile se fait dans un instant, soit que l'Etoile entre sur la partie éclairée du Disque, soit qu'elle se fasse par le côté obscur : ainsi les lunettes plus ou moins grandes, ne donnent ici aucunes différences, non plus qu'un air plus ou moins grossier, à moins qu'on ne puisse plus appercevoir les taches de la *Lune*, auquel cas ce seroit un nuage ou brouillard, ce qui est facile à distinguer, & pour lors il ne faut pas entreprendre d'observer ces sortes d'Occultations, puisqu'on ne voit plus d'Etoiles dans le Ciel. Remarquez que quand nous serions beaucoup plus près de la Lune, comme dix fois, cent fois, &c. nous ne verrions pa

pour cela l'Occultation se faire plus subitement, parce que toutes les Etoiles, n'ayant pas même une demi seconde de diametre, la Lune parcourt cet espace en moins d'une seconde, & doit par conséquent les couvrir dans l'instant.

CALCUL *pour Paris.*

On a calculé sur d'excellentes Tables l'immersion & l'émersion de la plus orientale des Etoiles du *Sagittaire*, dont nous venons de parler, & l'on a trouvé une grande différence d'avec le calcul du *Livre de la connoissance des Tems*. C'est à l'observation à décider si les Tables, dont nous nous servons, sont aussi parfaites qu'on le croit communement ici : l'immersion doit arriver le 2. Août au soir, à 10. heures 23. minutes & un tiers ; & l'émersion à 11. heures 48. minutes & trois quarts.

La *Lune* sera Apogée, c'est-à-dire, dans sa plus grande distance de la Terre, ce qui rend l'observation de cette Eclipse encore plus interessante. M. *Desfontaine Crates*, qui doit publier incessamment un Traité complet sur l'aberration des Etoiles fixes, avec la méthode la plus exacte pour calculer ces sortes d'Eclipses, a déterminé celle-ci par la projection ordinaire de *Kepler* & *Flamsteed* ; on publiera dans la suite un calcul plus rigoureux

Digitized by Google

rigoureux, & même en se servant de la méthode des Parallaxes, ce qui ne donnera tout au plus que *quelques secondes* de différence. On a rectifié ici le lieu de l'Etoile, qui est plus avancé en longitude de 47. secondes, que selon le Catalogue de *Flamsteed*, avec une latitude plus grande d'environ de 40. secondes, & l'on a eû aussi égard à l'aberration qui est de 17. secondes en longitude.

Ceux qui seront plus à l'Occident que Paris, verront plutôt cette Occultation acause du mouvement propre de la Lune d'Occident en Orient, qui fait que le Disque de cet Astre rencontre plutôt les parties occidentales de la Terre.

Rien n'est plus utile pour déterminer la longitude des Villes maritimes, Isles, ou Ports de Mer, que ces sortes d'Occultations: nous tâcherons de faire usage de celles qui auront été observées pour calculer ces longitudes. On peut, si l'observateur a soin de prendre exactement quelques hauteurs d'Etoiles à l'Orient, comme de la *Queuë du Cygne*, qui monte alors fort vîte, (ou s'il a eu soin de bien regler sa Pendule à midi par une excellente Méridienne.) On peut, dis-je, connoître ainsi la longitude de ce lieu à un quart de lieuë près, & même avec encore plus de précision, si la Pendule est parfaitement reglée; ou si la hauteur de la *Queuë du Cygne* est

Digitized by Google

observée l'instant d'après l'Occultation, avec les nouveaux quartiers de réflexion. De cette maniére, un Vaisseau qui auroit observé l'Occultation en Mer, seroit sûr d'atterer avec la plus grande facilité, sur tout si la longitude du Port qu'il cherche, est déja connuë par d'autres observations plus anciennes. On ne sçauroit donc trop recommander ici ces Eclipses aux Professeurs d'Hydrographie, aux Officiers de Vaisseaux, Pilotes & généralement à tous ceux qui s'interessent au progrès de la Navigation, & à la perfection des Cartes Marines.

***

Quel objet ! ô Ciel ! je vois l'homme
Esclave de ses passions ;
Son cœur joüet de leur phantôme,
N'en suit que les impressions.
Contre le préjugé vulgaire,
Loin que la vérité l'éclaire,
Et lui fixe les vrais plaisirs,
Dans la folle erreur qui le joüe,
Il ne fuit & ne désavoüe
Que ce qui heurte ses desirs.

❧

De cette imprudente conduite
Que ne connoît-on le danger ?
Et que notre raison séduite,
N'apprend-elle à s'en corriger ?
Charmés d'une vaine apparence,
Pourquoi rechercher sans prudence
Tout ce qui flatte notre cœur ?
Et sur de funestes maximes,
Pour dresser des Temples aux crimes,
Détruire ceux de la candeur ?

❧

Monstre cruel & détestable,
Toi, qu'à peine on peut concevoir ;
Opinion abominable,
Je connois ici ton pouvoir ;
C'est toi, sacrilége Eumenide,

Digitized by Google

Dont la loi puissante & perfide,
En excusant tous nos travers,
Masqua sous des couleurs aimables
Les crimes les plus exécrables,
Et les sema dans l'Univers.

✻

Habile dans l'art de séduire,
Tu flattes tous nos sentimens,
Et tu ne nous peins ton Empire,
Que sous des traits vifs & charmans.
Aidé de ton secours propice,
Dans les sentiers de la justice,
L'homme marche d'un pas certain;
Et si la misére l'accable,
Ta main puissante & secourable
Lui promet un heureux destin.

✻

Ainsi ta voix enchanteresse,
Sous un faux air de vérité,
En séduisant notre foiblesse,
Trompe notre simplicité;
Mais en vain d'un air hipocrite,
Tu ne me fais voir à ta suite
Que la pure félicité;
Je ne trouve dans tes promesses,
Que de dangereuses largesses,
Dont mon esprit est révolté.

Digitized by Google

Aux maux que tu causes sur terre
Veux-tu que j'ôte le bandeau ?
Et qu'avec une main légere
J'en fasse aujourd'hui le Tableau ?
Ouvrons les fastes de nos Peres ;
Partout sans ombre, sans mystéres,
Tu regneras dans tous les tems ;
Partout l'orgueil & l'injustice,
La barbarie & l'artifice,
Formeront tes faits éclatans.

⁂

Que vois-je ? une foule d'Idoles
Attire aux pieds de leurs Autels,
Sous des apparences frivoles,
L'hommage de tous les Mortels.
En proye à ces erreurs mystiques,
L'homme, de ces Dieux chimeriques
Adore les perfections,
Et dans sa coupable manie,
Les conjure en cérémonie
De seconder ses actions.

⁂

C'est trop peu pour cet Idolâtre
De prodiguer un vil encens
A des Dieux de Bronze & de plâtre ;
Pour se les rendre bienfaisans.
Il faut jusqu'aux bords des riviéres

Offrir

Digitized by Google

Offrir des vœux & des prieres
A des Animaux odieux,
Et dans un transport imbécile,
Au Singe, au Chat, au Crocodile,
Donner place parmi ces Dieux.

❧

Mais que ne produit point ce zéle,
Qui naît d'un triste aveuglement?
La pieté devient cruelle;
Le crime regne impunément;
Le meurtre, le vol, l'adultere;
Mille autres vices qu'il faut taire,
Ne choquent plus l'humanité;
Que dis-je? ces crimes sauvages
Usurpent les pieux hommages
Qui ne sont dûs qu'à l'équité.

❧

A ces détestables Images,
Superbe Tyran des Humains,
Reconnois tes propres Ouvrages,
Tes coups, tes forfaits inhumains.
C'est toi, qui par cent stratagêmes,
Déguisant les vertus suprêmes
Sous les dehors les plus affreux,
Plongeas nos Péres dans l'abîme,
En leur rendant illégitime
Ce qui peut seul nous rendre heureux.

Veux-

Digitized by Google

Veux-tu qu'on pourſuive l'hiſtoire
Des crimes que ta rage a faits ?
Non, ce ſiécle à notre mémoire
Offre encor de pareils forfaits ;
Oſons nous pénetrer nous-mêmes,
Et nous verrons que tes ſyſtêmes
Reglent encor nos actions,
Et que dans le ſiécle où nous ſommes,
Les plus grandes vertus des hommes
Sont les plus vives paſſions.

✻

De tous les projets qu'on enfante
Ne meus-tu pas tous les reſſorts ?
Parlez, vous dont la ſoif ardente
Ne reſpire que les tréſors ;
A vos yeux l'infâme avarice
Eſt-elle cet odieux vice,
Qu'on devroit toujours déteſter ;
Qui dans le ſein de l'opulence,
Ne fait trouver que l'indigence
La plus cruelle à ſupporter ?

✻

O, que ne puis-je de ce Monde !
Avec les plus vives couleurs,
Peindre l'ignorance profonde ;
Et décrire tous ſes malheurs ?
Ici, de l'aimable innocence

On

Digitized by Google

On verroit l'impure licence
Emprunter les charmes puissans,
Et s'insinuant dans nos ames,
Y porter ces funestes flâmes,
Dont l'ardeur corrompt tous nos sens.

*

Là, nos esprits, folles victimes
De la plus vaine illusion,
N'adopteroient d'autres maximes
Que celles de l'ambition;
Là, le mensonge & l'imposture,
Amis de l'exacte droiture,
Auroient des appas innocens;
Partout l'impieté, l'envie,
L'amour propre & la barbarie
Recevroient le plus pur encens.

*

Mais quoi! toujours de cette yvresse
Avalerez-vous le poison?
La préfererez-vous sans cesse
A l'Empire de la raison?
Ah! malheureux, que ses lumiéres,
Dissipant ces vapeurs grossieres,
Qui vous dérobent vos défauts;
Dans cette fidelle peinture
Vous fassent voir la source impure
Et l'élement de tous vos maux!

Si

Si le bonheur pur & solide
A pour nous de puissans attraits,
Prenons la vérité pour guide,
Et ne l'abandonnons jamais;
Bien-tôt sous ses loix équitables,
De nos égaremens coupables
Nous reconnoîtrons les horreurs,
Et sous son Egide immortelle
Notre cœur devenu fidéle,
Quittera toutes ses erreurs.

⁂

A l'abri du joug tyrannique
De la funeste opinion,
Jamais notre vertu Stoïque
N'en souffrira l'impression;
Nos projets, toujours favorables,
Iront chercher les misérables,
Jusques dans leur obscurité;
Nos mains soutiendront le Pupile;
Et nous deviendrons un azile
Pour l'Innocent persécuté.

⁂

Sommes-nous nous-mêmes en proye
Aux plus tristes calamités?
Des maux, que le Ciel nous envoye,
Nos cœurs ne sont point rebutés;
Jamais au sein de la misére

La

Digitized by Google

La pure vertu ne s'altére,
Et ne perd sa tranquillité;
Avec une égale constance,
Elle voit naître l'abondance,
Et succeder la pauvreté.

O Toi, dont la sagesse austére
Sçait démasquer l'iniquité;
Toi, dont le cœur juste & sévere,
Ne goûte que la vérité;
L..... si ma censure
De notre débile Nature
A peint noblement les travers,
De ma Muse approuve l'hommage;
Elle n'attend que ce suffrage
Pour essayer de nouveaux Airs.

Par M. l'Abbé de Borville.

Digitized by Google

REMARQUES *adressées à M. D. L. R. au sujet de la Topographie & Chronologie de quelques nouveaux Bréviaires, dressées par M. Binet.*

JE n'avois fait, M. aucune attention au Livre de la Chronologie & Topographie du Bréviaire de Paris, lorsque j'ai reçû la lettre par laquelle vous me priez de vous en dire mon avis; je viens de le lire. On ne peut refuser à l'Auteur qu'il n'ait de la méthode & de l'art, & qu'il ne soit au fait d'arranger les choses les plus dispersées. Vous souhaitez que je vous entretienne de ce Livre. L'Auteur de cet Ouvrage ne vous paroît pas suffisamment excité à mieux faire par la lettre qui a parû dans le Mercure, où l'on releve quelques fautes, qui peuvent n'être que d'impression, avec certaines fautes grossiéres qui sont apperçûës de tous ceux qui connoissent la situation des Abbayes. Vous voudriez apparemment que j'y trouvasse des fautes que le premier Observateur n'a pas apperçûës; il est besoin pour cela de plus de secours que je n'en ai dans la solitude: mais je puis vous dire en gros, que le Prêtre qui

Digitized by Google

a redigé la Chronologie & la Topographie, est un homme qui paroît n'avoir lû que le Bréviaire, dont il avoit à parler, avec la vie des Saints de M. Baillet, & le Martyrologe de M. Chastelain; or je ne crois pas que cela suffise pour rendre extrémément curieuse la Compilation de M. B... Il auroit été à souhaiter qu'il eut fait des recherches dans les Continuateurs de Bollandus, dans les Siécles Bénédictins, dans tous les Journaux qui ont paru depuis le siécle où nous sommes, qui ont eu occasion de parler des nouveaux Bréviaires qu'on y a enfantés : la Lecture de plusieurs morceaux interessans qui sont dans les Mémoires de Trevoux, & dans le Mercure de France, dans plusieurs Volumes Périodiques, qui indiquent au moins les Livres nouveaux, la simple inspection de certains petits Volumes, publiés depuis 1737. auroit pû enrichir son Livre de plusieurs Remarques qui sont propres au sujet qu'il traite, aussi bien que le Janvier & Février de M. Chastelain de l'année 1705. duquel M. Dupin a parlé à l'article de ce Chanoine, & plusieurs Histoires particuliéres de Villes ou de Provinces.

Peut-être même, que s'il eut pris simplement connoissance de tous ces Ecrits imprimés, soit en forme de Piéces fugitives, soit

Digitized by Google

soit ramassées en divers Volumes dans les Mémoires de Littérature, il ne lui seroit pas arrivé de faire dire au Bréviaire de Paris plus qu'il ne dit, ni d'adopter sans restriction, & comme des vérités très-assurées, des points qui ont été legitimement combattus, & dont le faux est presque démontré.

Suivons les pages de cet Auteur, pour en donner quelques exemples; page 42. sur S. Agnan: il dit, qu'on croit qu'il fût enterré en l'Eglise de S. Laurent: le contraire a été démontré par une Dissertation qu'on trouve dans le Mercure de France de Mai 1734. ainsi, quoique le Bréviaire de Paris marque que ce fut dans l'Eglise de S. Laurent d'Orleans que ce S. fut inhumé, c'est un article qui souffre trop de difficulté pour qu'on n'indique pas les Livres, où le contraire est prouvé, afin que dans les futures Editions du Bréviaire, si l'on ne veut pas suivre le sentiment le plus appuyé, on évite du moins de donner dans une erreur évidente, & c'est ce qui est faisable, en ne parlant pas du tout de la sepulture du Saint.

Page 51. l'Auteur dit nettement que saint Maur, Fondateur de Glanfeuil, est le Disciple de S. Benoît; le Bréviaire de Paris n'est pas si hardi, & il se contente de marquer qu'on la crû ainsi depuis plusieurs siecles:

cles : ce qui est vrai, sans que le fond le soit.

Page 86. M. B. se contente de dire sur la translation du corps de S. Marcel, ce qui se lit dans le Bréviaire de Paris, & il n'avertit pas qu'il y a de fortes preuves imprimées depuis trois ou quatre ans, pour soutenir que le corps de ce Saint étoit dans la Cathédrale de Paris long-tems avant le treiziéme siécle, & que l'examen scrupuleux de ce qu'on attribue à Odon de Sully, a fait voir que c'est une opinion hazardée, & fort nouvelle.

Page 92. sur la translation du corps de S. Urain à Gergeau, il suit Baillet, qui paroît mal informé sur le Lieu de Nivernois, où les Réliques du Saint furent en dépôt.

Page 154. Le Concile de Vernon sur Seine, que l'Auteur produit, n'a jamais été tenu à Vernon, mais dans un lieu du Diocèse de Senlis, situé entre Paris & Compiegne, nommé *Ver*, où il y avoit un Palais Royal, dont plusieurs Actes de la Diplomatique font mention. Vous pourriez renvoyer l'Auteur qui rend le mot *Verum* par *Vernon*, à un Ecrit imprimé à Paris, en 1738. chés *Baroit*; il y auroit appris la différence qu'il y a entre *Concilium Vernense* & *Concilium Vernonense*.

Page 201. Brinon, Lieu où mourut saint Loup,

Loup, Evêque de Sens, au 7. siécle, est désigné comme un simple Bourg du Diocèse de Sens, ce qui n'est point, étant une Ville, ainsi qu'il est prouvé par un Ecrit que j'ai vû autre-fois dans le Mercure de France de Janvier 1729. Si l'Auteur vouloit se contenter de le qualifier de Bourg, il pouvoit marquer qu'il l'étoit au 7. siécle, de même qu'alors les Prélats de l'Eglise de Sens étoient simplement appellés Evêques Métropolitains; mais depuis long-tems Brienon, (car on l'écrit ainsi,) Brienon, dis-je, est une Ville, & pour la distinguer des autres Lieux de même nom, on l'appelle *Brienon l'Archevêque*, parce que l'Archevêque de Sens en est Seigneur.

Page 227. Le nom de Ville que M. B. refuse à Brienon, il le donne libéralement, au Lieu où il se tint un Concile, l'an 517. appellée *Epaonense*, or c'est précisement ce qu'il falloit éviter, puisqu'un Chanoine de Vienne, en Dauphiné, a prouvé démonstrativement, tant dans les Mémoires de Trevoux de l'an 1737. du mois de Novembre, que dans le Mercure de France, du mois de Décembre 1740. que c'est dans un Village, ou simple Terre, très-peu éloignée de Vienne, ou au moins du Diocèse, que fut tenu ce célebre Concile.

Page

Page 306. Je ne blâmerai pas l'Auteur de ce qu'il a traduit le *Salix* ou *Salices* du Breviaire, nom Latin du Lieu dans lequel Saint Mammés est honoré comme ancien Patron, par le nom de Sceaux, puisqu'en effet c'est à Sceaux : mais ne falloit-il pas avertir le Lecteur, que quoique ce soit à Sceaux qu'on honore ce S. Mammés, il y a une faute dans le Breviaire, en ce qu'il nomme ce Lieu *Salices*, & que le vrai nom est *Cellæ* ? il est sûr que *Salices* est le nom Latin d'un autre Village situé proche Longjumeau, & appellé Saux, lequel appartient à une Communauté de Solitaires, qui ne me sont pas inconnus.

Même Page. Je ne vois pas ce qui peut avoir déterminé M. B. à place au Sud Ouëst de Soissons le *Sanciacum*, où nâquit Saint Ouën ; il n'avoit qu'à jetter la vûë sur la Carte du Diocèse de Soissons, dressée par Samson, & chercher presque directement à l'opposite du Sud-Ouëst de la Ville Episcopale ; il y auroit apperçû à la distance de trois lieuës ou environ, *Sancy* & *S. Ouën*, qui sont contigus : ce Lieu est à l'Orient d'Eté de Soissons.

Page 370. Les Cartes dont M. B. s'est servi pour déterminer l'étenduë de la Bourgogne, sont apparemment differentes des Cartes ordinaires : je puis dire que je n'en ai jamais

Digitized by Google

jamais vû qui plaçassent le Nivernois dans la Bourgogne, telle qu'on l'entend aujourd'hui. J'ai lû la Description du Gouvernement de Bourgogne, faite par Garreau, pour voir si j'y trouverois le Village de Bouy du Diocèse d'Auxerre, que je soupçonnois être une enclave de la Bourgogne dans le Nivernois, mais il n'y est aucunement marqué : ainsi je crois que l'Auteur fera mieux dans une seconde Edition, en parlant de ce Village de Bouy, de dire qu'il est du Nivernois, ou de se contenter de marquer, qu'il est du Diocèse d'Auxerre.

Page 378. Il se presente deux remarques à faire sur une Riviére que l'Auteur nomme, & dont il fixe la situation : c'est celle qui est nommée en Latin *Carentona* : Il nous dit qu'on l'appelle Charentone, & qu'elle est au Diocèse de Seez. Je ne crois pas qu'il y ait de meilleure Carte qui représente le cours de cette Riviére, que celle du Diocèse de Lizieux, dressée par M. Danville, Géographe. Tout le cours en est exactement figuré depuis sa source jusqu'à son embouchure dans la Rille. Or, toute l'étenduë de ce Territoire est du Diocèse de Lizieux. La Riviere en question y prend sa source, & elle continue d'y couler sans laisser tomber une goutte de ses eaux dans le Diocèse de Seez. D'ailleurs, pourquoi M.

Digitized by Google

B. lui donne-t-il un autre nom que les gens du Pays ? A S.Evroul, à Chambrais, à Bernay, où elle passe, on ne l'appelle point autrement que la Carentone. C'est aussi le nom que lui donnent les Cartes. Le nom de Charenton, proche Paris, a pû induire l'Auteur en erreur, & il a jugé qu'il falloit une aspiration dans l'un comme dans l'autre. Au reste il est bien vrai qu'il y a plus de mille ans, que la Carentone prenoit sa source dans le Diocèse de Seez, parce que la Forest *Utica* en étoit alors : mais ce terrein étant depuis bien des siécles du Diocèse de Lizieux, M. B. qui a eu intention de dire les choses comme elles sont aujourd'hui, devoit marquer que cette Riviere est du Diocèse de Lizieux, & non pas de celui de Seez.

Page 415. Il fait remarquer que l'Eglise des Dominicains d'Evreux, est la premiere qui ait été dédiée en France, sous l'invocation de S. Louis. Or il falloit ajouter que c'est le Breviaire d'Evreux qui le dit, sans assurer la chose en général, comme si elle étoit incontestable. J'ai lû dans le Mercure de France du mois d'Août 1738. de fortes preuves, que l'Eglise de Garches ou Guerches, au-dessus de S. Cloud, au Diocèse de Paris, a été consacrée sous ce nom, avant aucune autre Eglise. Quand l'Auteur

l'Auteur auroit un peu grossi son livre d'Observations propres à éclaircir les faits de Topographie, il en seroit devenu plus curieux.

Page 428. M. B. nous donne *Mons Faunus* & *Mons Phœnus*, le Mont Faune & le Mont Phene, comme deux Monts du voisinage de Bayeux, qui sont differens. Connoissant un peu la Ville de Bayeux, je crois pouvoir assurer que M. B. multiplie les êtres sans nécessité. Dans tous ces noms, il ne s'agit que d'une seule & même montagne, ou colline. *Faunus* & *Phœnus* n'est donc que le même nom, diversement écrit. Les deux Eglises de Saint Exupere & de S. Vigor, avec d'autres, sont situées sur cette même colline, ce qui lui a fait donner le nom de *Mons Ecclesiarum*, ou celui de *Chrismat*, par rapport à la bénédiction de ces Eglises, qui sont substituées aux Temples des fausses Divinités.

Page 437. En parlant de la Cathédrale de Lisieux, M. B. auroit dû, ce me semble, citer le Breviaire d'Evreux, comme le garant, sur lequel il assure qu'on y conserve une portion du corps de S. Ursin, Evêque de Bourges, & que c'est de-là que le culte de ce Saint s'est étendu dans le voisinage. L'Auteur produisant ainsi sa caution, ne paroîtroit pas parler de son chef, & ne coureroit pas si fort risque d'être attaqué par les Historiens de Lisieux, pour avoir troublé

Digitized by Google

la possession, où ils sont de tems immémorial, de penser sur S. Ursin autrement que les nouveaux Breviaires de Bourges & d'Evreux.

Page 466. L'Auteur traduit *Voeladum* du Poitou, par Vouillé ou Voulon, sur le Clain, à cinq lieuës de Poitiers. Ce n'est ni l'un ni l'autre ; ces lieux n'étant pas sur le Clain; outre cela on n'est pas assuré qu'il ait existé dans le Poitou une Ville ou un Bourg, dit *Voeladum*, mais seulement qu'il y a une petite contrée ou campagne, au midi de Poitiers, appellée *Campania Voeladensis* ou *Campus Voeladensis*. M. B. auroit dû, comme on a déja remarqué, s'instruire s'il n'a rien parû depuis quelques années, sur plusieurs lieux dont il avoit à parler, avant que d'entreprendre de donner une nouvelle Topographie qui fixât la position de ces lieux, & par là il auroit été en état de pouvoir dire au moins qu'il y a différens sentimens, & il n'auroit pas simplement répeté ce qu'on lit dans les Auteurs de quatre-vingt ou cent ans.

En parcourant le Breviaire d'Evreux, le hazard m'a fait tomber sur la Légende des Saints Maxime & Venerand du 25. Mai ; j'y ai lû que ces Saints ayant passé la Seine, proche Conflant, au-dessous de Paris, arriverent *in Pagum Arbocinacum* : ce nom m'ayant

Digitized by Google

m'ayant frappé, j'ai recouru à la Topographie de M. B. où je ne l'ai pas trouvé. Au deffaut de votre Topographe, j'aurois eû lieu d'esperer d'avoir là dessus quelque éclaircissement par l'indication de l'Ecrivain, ou du Monument d'où la Légende est tirée. Mais dans le Breviaire on a fait comme dans celui de Paris; on s'est dispensé de produire les autorités à la tête des leçons, quoique cela soit fort à desirer.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Au Mont * * * *ce* 23. *Juin* 1743.

EPITRE A DAMON.

TRésor unique & précieux,
Aimable & tendre ami, délices de ma vie,
Toi, qui me fais chérir la lumiére des Cieux,
Toi, de qui l'amitié ne peut m'être ravie,
Damon, ne crains plus pour mes jours.
Le sort, à tes vœux favorable,
Suspend le Cizeau redoutable,
Qui doit en terminer le cours.
Je ne suis plus en proye à la langueur mortelle,
Qui vouloit me livrer à la faulx du Trépas;
Je renais; ta voix me rappelle;

Près de toi l'amitié m'offre encor mille appas.
J'attendois, sans frémir, cette heure si fatale
Aux foibles Habitans de ce vaste Univers.
Mon ame, qui brisoit ses fers,
Voloit sur la rive infernale,
Et libre du commun effroi,
Que fait naître aux Humains l'Empire de la Parque,
Ne portoit pour tribut au ténébreux Monarque,
Que le triste regret de s'éloigner de toi.
Bientôt d'une aîle favorable,
La divine santé, volant à mon secours,
M'arrête sur les bords du Fleuve redoutable;
A l'instant que j'allois le passer pour toujours,
Et prolongeant mes destinées,
Semble avoir renoué le fil de mes années.
En me livrant encor, dans leur paisible cours,
A mes tendres amis, à mes cheres amours.
Ainsi dans le jardin de Flore,
Borée, & l'Aquilon exercent leurs fureurs;
Mais, malgré leurs efforts, Zéphire fait encore
Renaître de nouvelles fleurs.

Toi, par qui tout vit & respire,
Toi, qui sçus arrêter, par ton puissant secours,
La main qui foudroyoit le Printems de mes jours,
Précieuse santé, sous ton divin Empire
Ramène les jeux innocens,
Qui fuyoient à l'aspect des épaisses ténébres,

Dont

Digitized by Google

Dont les horreurs troubloient mes sens,
Et change les Ciprès funebres,
En Myrtes, & Lauriers naissans.
Conduis-moi sur le Pinde, où je veux que ma Lyre,
En chantant les charmans attraits,
De celle pour qui je soupire,
Immortalise ses bienfaits.
Toi * fameux Chantre d'Ausonie
Dont la voix enchantoit les Dieux & les Humains;
Pere de la tendre harmonie,
Sors du séjour des morts; donne moi ce Génie,
Ces transports, ces accens divins,
Qui célebroient Cythere & le Dieu des Raisins.
Ce fut pour toi que du Permesse,
Tous les trésors furent ouverts;
Tendre, enjoüé, galant, tu sçus avec finesse,
Allier la délicatesse
A la cadence des beaux Vers,
Et faire de son Art, ** leçon à l'Univers;
Philosophe sage & solide,
Tu ne voulus jamais pour guide
Que l'éclatante vérité;
Tu m'appris à jouir, avec tranquillité
D'un bien qui fuit & qui s'envole,
Avec plus de rapidité,
Qu'on ne voit l'inconstant Eole
Troubler les flots amers de Neptune agité.

*Par M. B** d'Aix.*

* *Horce.* ** *L'Art Poëtique.*

Digitized by Google

*LETTRE écrite par M. * * * à M. l'Abbé* Goujet, *Chanoine de S. Jacques de l'Hôpital, sur sa Bibliothéque Françoise, en lui envoyant la Traduction de la septiéme Elégie des Tristes d'Ovide.*

LA lecture de votre Bibliothéque Françoise, M. m'a fait un si grand plaisir, que je ne puis résister à l'envie de vous le dire. Vos réflexions sont judicieuses, votre critique est fine & délicate, & votre stile est vif & naturel.

La Littérature n'est pas moins illustrée par la critique, que par les Ouvrages les plus exquis, quand écrivant sans fiel & sans interêt, on se propose pour objet la gloire de la Nation, l'accroissement de la renommée des morts célébres, & la correction plutôt que la mortification des Auteurs qui vivent. C'est par le moyen d'une conduite si sage, que le nom d'un critique, ses décisions légitimes, les graces de son esprit, son caractére d'honnête homme, deviennent respectables à la posterité la plus reculée. Ainsi, M. vous êtes assuré de vivre, aussi long-tems par votre Bibliothéque Françoise, que les Auteurs qui ont le

le mieux réüssi dans les divers genres dont vous faites l'examen. Je n'ai encore lû, M. que l'Extrait de votre cinquiéme Volume, dans le Mercure de Février ; cette Esquisse me fait extrémement souhaiter de voir l'Original.

Je suis de votre sentiment sur la Traduction en Vers de l'Enéïde, par Segrais. Il rend le sens de l'Auteur avec énergie ; & le feu poëtique dont ses Vers sont animés, présente une belle idée du génie de Virgile, à ceux qui n'ont point étudié la Langue du siécle d'Auguste. Cependant il a des Vers très-durs. Ses Eglogues même, qui demandent par tout une douce harmonie, *molle atque facetum*, ne sont point exemptes de ce défaut. J'ai toujours pensé que la fréquentation de Chapelain, l'Oracle des Poëtes de son tems, avoit pû lui communiquer cette dureté. On est obligé à Despreaux d'avoir combattu ce vice que la corruption du goût eût peut-être fait passer dans la suite pour une vraie beauté. Une Satyre entiére ne peindroit pas avec plus de force le défaut contre lequel il s'éleve, que cette seule Epigramme, faite exprès en Vers raboteux, mais dont le debut est passablement brusque & incivil.

Maudit soit l'Auteur dur, dont l'âpre & rude Verve

Digitized by Google

Son cerveau ténaillant, rima malgré Minerve,
Et de son lourd marteau martelant le bon sens,
A fait de méchans Vers douze fois douze cens.

Il n'est rien qui contribuë plus sûrement à la perfection des Ouvrages d'esprit, que l'étude de la Nature; le bon goût est déchu chés tous les Peuples, dès qu'ils ont cessé de la cultiver. La Nature a de l'antipatie pour l'affectation. Elle se donne à l'Art, pour être peignée de ses mains, à condition qu'il ne chargera pas sa tête d'une frisure inutile, & qu'il ne la couvrira pas des ornemens superficiels, qui font le principal mérite des coquettes; mais il ne faut point se jetter dans un défaut opposé, en négligeant de l'orner conformement à l'air de son visage & de sa taille. Elle dédaigne l'afferterie, mais elle aime la propreté. Elle ne veut pas qu'on l'habille avec un escarpin à un pied, & un soulier de bois à l'autre, & l'on ne doit pas lui mettre des œillets & des roses sur une coëffure déchirée.

Cette pensée m'a toujours empêché de donner tous mes suffrages aux Poësies de l'Abbé Chaulieu, & du Marquis de la Fare. J'en estime les beautés, mais je ne suis point idolâtre de leurs tâches. On se figure que leurs négligences sont de vrais agrémens, parce que

Digitized by Google

que c'étoient des gens de Cour. Mais à la Cour d'Apollon, la meilleure partie des Titres de Noblesse se cherche dans la pureté délicate des pensées, & dans la noble élégance du style, qui doivent accompagner les Ouvrages d'esprit.

Il est aussi certains passages des anciens Auteurs, dont on se sert dans toutes les rencontres, pour défendre ses chiméres, faute d'en avoir jamais bien examiné le sens. On cite par exemple ces deux Vers du Prologue de l'Andrienne.

Quorum æmulari exoptat negligentiam,
Potius quàm istorum obscuram diligentiam.

Premiérement il ne s'agit point ici du style, mais de l'invention. Terence dit, qu'il aime mieux tirer son sujet des Grecs, à l'imitation de Nævius, Plaute & Ennius, que de donner au Public des Comédies embrouillées, comme celles du vieux Luscius-Lavinius & des autres Comiques qui le critiquoient par jalousie, ou comme les petits Romans & les Recueils de plattes Epigrammes que nos modernes façonnent en Piéces de Théatre. En second lieu, est-il vraisemblable que Terence eut fait un précepte d'être lâche & négligé dans le style ? Ce qu'il eut pû dire de plus, c'est

Digitized by Google

que s'il avoit eû à choisir de deux défauts nécessaires, il eut préféré une aimable négligence à l'exactitude sombre & pénible qui rend le style pésant, ou qui l'énerve, comme dit Pline le jeune, en le dépouillant de l'embonpoint gracieux, qui comme dans une belle femme, enchante la vûë & réjouit le sentiment. Terence ne prétend donc pas que ce soit un vice de réunir les graces & l'exactitude, & ses Comédies en sont la preuve.

C'est de la même maniére qu'on doit expliquer cet endroit de l'Art Poëtique d'Horace.

Non ego paucis
Offendar maculis, &c.

Je ne serai pas rebuté pour quelques tâches, qui se seront glissées dans un Ouvrage d'une juste longueur, quand elles seront en petit nombre, & qu'on n'aura pû y remédier, qu'en rétranchant de très-grandes beautés.

On m'objectera que Catulle est négligé dans ses Vers. Cela est vrai; mais il ne l'est pas dans le style. Les Vers de Lucrece sont plus durs que les siens, & les siens sont moins doux, que ceux de Virgile & de Tibulle. Je ne parle point ici de ses Phaleuques

Digitized by Google

leuques, qui pour la plûpart sont coulans & harmonieux, mais seulement de ses Vers Hexamétres & Pentamétres, dont on auroit tort de regarder les négligences, comme des agrémens placés à dessein. Au surplus, il ne faut point s'en prendre à Catulle, de la dureté de ses Vers Il versifioit comme on faisoit alors, la Poësie n'étant point encore arrivée à ce dégré de perfection, où la fin du Regne de Jules Cesar, & la politesse de celui d'Auguste, la conduisirent en peu d'années.

Virgile écrivoit difficilement, & Horace, qui se plaint du peu de tems que les Auteurs employoient à retoucher leurs productions, ne faisoit point une de ses grandes Odes dans une matinée. Ce ne sont donc point les négligences qui donnent aux Poësies un air naturel, mais le travail de la lime, pourvû qu'on ait reçû son talent de la Nature, & qu'on ne tyrannise point son génie, en l'appliquant à un genre d'Ouvrage, pour lequel il n'étoit point né.

On abuse de l'idée qu'on s'est formé depuis quelques années du style cavalier. C'est l'excuse des Ouvrages négligés. Un petit Maître portant plumet & talons rouges, aura imaginé en faisant deux ou trois pirouettes, une douzaine de Vers, dans lesquels une pensée fausse petille & badine

Digitized by Google

au milieu d'un galimatias rimé. C'est un Chef-d'œuvre, diront, vingt Badauts ameutés. Ces Vers ne sont point exacts, mais ils ont un air cavalier. C'est Anacréon ressuscité ; oui, Anacréon se fut très-sûrement fait honneur de ce charmant badinage, & puis,

Pleuvez Lauriers, négez Jasmins & Roses.

Le meilleur de ceci, c'est que nos jeunes Poëtes, de quelque condition qu'ils soient, veulent être petits maîtres en Poësie.

Moliére dans ses précieuses ridicules ; son Misantrope, ses femmes sçavantes, avoit tâché de couper dans la racine le prétendu style cavalier. Le faux Marquis de Mascarille dans la premiére de ces Comédies, après avoir décoché à Mesdemoiselles Madelon & Cathos, une Poësie Anacréontique à la mode de nos petits Maîtres, dit avec une orgueilleuse fatuité, *tout ce que je fais a l'air cavalier, cela ne sent point le pedant.* Les Pointes aujourd'hui ne sont plus d'usage que dans les Piéces de Théatre, où l'on court après l'esprit, & les complimens guindés ou équivoques. Mais en révanche dans les petites Poësies, on assaisonne une nonchalante platitude de Jas-

mins,

mins ; de Mirthes & de Roses, & l'on croit avoir fait des prodiges.

La perfection des Vers, je le répete encore, est le fruit du travail ; c'est par le travail que les Vers acquierent le tour naturel & facile, qui les distingue des Vers du commun.

Ut sibi quivis
Speret idem ; sudet multùm, frustraque laboret
Ausus idem.

Ovide & Tibulle, deux des plus beaux esprits que Rome ait jamais eus, étoient l'un & l'autre Chevaliers Romains, d'où l'on pourroit présumer, qu'ils avoient eû une semblable éducation. La même année les vit naître ; ils furent liés d'amitié, comme on le peut juger par l'Elégie d'Ovide, sur la mort de Tibulle, & c'est à mon gré une de ses Piéces les plus châtiées pour l'élégance du style. Est-il rien de plus aimable, par exemple, que le débat de Délie & Néméſis, ses deux Maîtresses, sur la préférence, que l'une & l'autre prétendoient avoir euë dans son cœur ?

Delia discedens, feliciùs, inquit, amata
Sum tibi, vixisti dum tuus ignis eram.
Cui Nemesis, quid ais ? Tibi sunt mea damna dolori ;
Me tenuit moriens deficiente manu.

Il

Il paroîtroit qu'Ovide qui a presque tout copié ce dernier Vers de la première Elégie de Tibulle, ne se souvint pas que c'est de Délie qu'il a dit en cet endroit,

Te spectem, suprema mihi cum venerit hora,
Te teneam moriens deficiente manu.

Ou peut-être racontoit-il les choses, comme elles s'étoient effectivement passées.

Enfin qu'on lise les Elégies de ces deux Poëtes, on sentira que les Vers de Tibulle sont plus naturels, parce qu'ils sont plus travaillés, quoique ceux d'Ovide soient plus ingénieux. Les deux Vers que j'ai rapporté de Tibulle, sont un échantillon de preuve de ce que j'avance, & quiconque goûtera seulement toute la délicatesse, & toute la force naïve de cette expression *te spectem*, en conviendra avec moi.

On se tromperoit fort, si l'on concluoit de tout ce que j'ai dit, que je méprise les Poësies de l'Abbé de Chaulieu. Ce n'est point sur elles que retombe toute ma critique. Je les estime, & les relis même toujours avec sensensualité, mais j'ose soûtenir qu'un peu plus de régularité dans la mésure & dans l'ordre des Vers, aussi bien que dans le style, ne leur sieroit pas mal.

Je reviens, M. après cette espéce de

Dissertation

Dissertation où mon sujet m'a insensiblement engagé, à l'Extrait du cinquiéme Volume de votre Bibliothéque Françoise.

Les Eloges que vous donnez aux Traductions en Vers de M. le Président Bouhier, sont fort en place. Celles qu'il a faites en Prose, ne déparent point les Originaux; j'en dis autant de celles de son illustre Confrere M. l'Abbé d'Olivet. Ce Sçavant Magistrat nous avoit donné des preuves de son talent pour la Poësie, dans ses Traductions du Poëme de Pétrone & du *Pervigilium Veneris*; & il vient de nous en convaincre par le nouveau Recueil, dont il a fait présent au Public. Nous sommes depuis près de dix ans, en commerce de Littérature & d'amitié. Mais ce ne sont pas ces égards qui me dictent ces louanges; c'est la justice. Les Vers de sa Traduction du 4. Liv. de l'Enéïde sont élégans, mais ils sont mâles. Ils ressemblent aux bons vins, dont la douceur augmente la force.

Vos réflexions sur les Traductions en Vers m'ont excité à traduire la 7. Elégie du premier Liv. des Tristes d'Ovide. Si elle a le bonheur de vous plaire, ce sera pour moi un présage qu'elle ne déplaira point au Public, & c'est à vous qu'il devra cet essai.

La

Digitized by Google

La mésure des Vers dont j'ai fait choix, me donne matiére à quelques remarques sur nos Elégies. Les Grecs & les Latins faisoient succéder un Vers de cinq pieds, à un de six, estimant que cette mésure étoit propre à l'expression de la douleur. Ovide regardoit cette marche irréguliére, comme un des principaux caractéres qui distinguent l'Elégie. C'est ce qu'il nous apprend par la peinture qu'il en fait dans la premiere du 3. Liv. de ses Amours.

Venit odoratos Elegia nexa capillos,
Et puto pes illi longior alter erat.
Forma decens, vestis tenuissima, vultus amantis;
In pedibus vitium causa decoris erat.

Il n'est personne qui ne sente la justesse de son goût, & qui ne convienne qu'en remplaçant un Vers Pentamétre par un Hexamétre, l'Elégie Latine perdroit infiniment de sa beauté.

Je m'étonne que nous ne nous soyons point avisés de transporter dans notre Langue, cette marque qui caractérise le Poëme plaintif. Est-ce faute de réflexion? Je n'oserois dire, que ce fut faute de goût. La mésure des Vers Aléxandrins à rimes suivies, qu'on appelle bizarement rimes plattes, est affectée parmi nous à tous les styles,

Digitized by Google

les ; à l'exception de l'Ode. Ce qui fait que souvent on ne trouve point la différence d'une Elégie à une Idille, & que si l'Auteur n'y mettoit point de Titre, on ne sçauroit de quel nom l'appeller. Aussi le Pere Rapin, après avoir parlé dans sa Poëtique, des Elégies Grecques & Latines, garde le silence sur les Nôtres. *Je ne parle point, dit-il, des Elégies Françoises, c'est un genre de Vers que nous ne distinguons pas de l'Héroïque, & on appelle indifféremment Elégie parmi nous, tout ce qu'on veut, en quoi la distinction du vrai caractére de ce Vers n'est point bien établie.*

Cependant il nous étoit facile de faire cette distinction par l'alternative touchante d'un grand & d'un petit Vers. Delingendes, un de nos Poëtes qui ayent écrit avec le plus de délicatesse, nous en avoit tracé un excellent modéle dans quelques Elégies, & sur tout dans celle qu'il a composée sur l'exil d'Ovide, & qui commence,

Ovide, c'est à tort que tu veux mettre Auguste
Au rang des Immortels ;
Ton exil nous apprend qu'il étoit trop injuste,
Pour avoir des Autels.

Je doute, malgré les Décrets de l'Académie

démie des Jeux Floraux, qui ne veut que des Elégies en grands Vers à rimes plattes, qu'on réussit à exprimer la tristesse, avec la même douceur & la même force, dans une Piéce uniquement composée de Vers Alexandrins à rimes suivies.

Il me reste une Rémarque à faire. On pourroit, pour répandre dans un Livre d'Elégies, un certain air de variété, que celles des Grecs des Latins n'ont pas, faire succeder dans les unes un Vers de cinq pieds à un de six, & dans les autres un Vers de trois ou quatre pieds à un de six pareillement, avec cette loi, que le petit Vers fût toujours d'égale mesure dans tout le Poëme. Cette agréable variété produiroit, ce me semble, un bel effet, & distingueroit nos Elégies de celles des autres Langues.

J'ai traduit par préférence la 7. Elégie des Tristes. On ne sçauroit la lire, sans attendrissement & sans amitié pour l'Auteur. On y voit son attachement, son bon cœur, sa fidélité; & l'on est saisi d'indignation contre l'Ami perfide, qui l'avoit si lâchement abandonné & peut-être trahi.

Je ne sçais, M. si mes observations seront de votre goût, mais je serois charmé qu'elles m'eussent donné l'occasion de faire connoissance avec vous, & de vous dire quel-

quefois,

Digitized by Google

quefois, que j'ai l'honneur d'être avec de sinceres sentimens d'estime & de respect, M. Votre très humble, &c.

Bretagne, au Croisic, ce 8. Avril 1743.

ENIGME.

JE marche avec poids & mesure,
Et tous mes pas sont tirés au cordeau;
Je ne crains ni chaud ni froidure,
Mais sans feu je ne sers qu'a garder le manteau,
Chés les gens comme il faut je fais quelque figure;
On me voit peu chés l'Artisan,
Encor moins chés le Paysan.
Il en est plus d'un, je m'assûre,
Qui n'ont jamais vû ma tournure:
Sans compagne pourtant je ne suis bon à rien,
Aussi ma triste destinée
La tient toujours à mon col enchaînée,
Et me fait travailler comme un Galérien.
Pendant de certains tems, il est vrai, je m'arrête,
Et ces tems réünis, font un bon tiers de l'an;
Dans un festin, dans une fête,
Mon travail est plus abondant,
Mais quand je laisse entiers tous les mets que j'aprête,

Tu

Tu peux bien jurer sur ta tête,
Que ce n'est pas faute de dents.

Par M. D B. D. C. Capitaine Général d'Entrevaux.

LOGOGRYPHE.

DEs mes plus jeunes ans je semai la terreur;
A la Ville, à la Cour, j'inspirai la frayeur;
Mon nom devint fameux, & toujours redoutable,
Aux plaintes comme aux pleurs, je fus inexorable.
Que j'eusse été loüé dans mes hardis exploits,
S'ils avoient eû pour but & la gloire & les loix!
Mais guidé par *Laverne* & le libertinage,
Par le vice entraîné, j'employai mon courage.
De neuf lettres, Lecteur, naît ma fécondité,
Capable d'exciter ta curiosité.
Mon nom t'offre d'abord le sujet de ma peine,
Ou le triste séjour qui me tint lieu de chaîne;
Le malheureux flambeau dont on chargea ma main;
Le supplice cruel à mes jours qui mit fin;
Pour le Public je sers sur la terre & sur l'onde;
D'un naufrage éternel je garantis le Monde;
C'est sur moi que dans Rome entroient les Conquérans;
Je suis encor l'un des cinq sens;

On

Digitized by Google

On me voit employer mainte & mainte figure,
Pour suppléer à l'ingrate Nature ;
Cachant bien les défauts sous des dehors trompeurs,
Des plus belles vertus j'emprunte les couleurs,
Et l'on me voit regner à la Cour, à la Ville.
Je suis le logement de certains animaux,
Dont le labeur est fort utile ;
Je suis très-funeste aux Vaisseaux ;
Je resserre les nœuds du charmant hymenée
Et provoque au repos au bout de la journée ;
Je finis, pour ne pas plus long-tems t'arrêter,
Cher Lecteur, à tes yeux mon nom a du sauter.

De Montorier, de Lyon.

NOUVELLES LITTERAIRES,

DES BEAUX ARTS, &c.

ESSAI *sur les Principes du Droit & de la Morale*, Ouvrage, qui traite toutes les matieres, qu'ont traités Grotius dans son Livre du Droit de la Guerre & de la Paix, & Pufendorf sur le Droit de la Nature & des Gens, & sur les Devoirs de l'Homme & du Citoyen.

Un tel Ouvrage, dont tout l'Univers est Juge

ge compétant, doit pour être bien fait, l'être de façon, que quiconque y apportera une attention suffisante, puisse entendre tout ce qu'il contient, & en conclure, s'il est impartial, que toutes les Nations devroient l'adopter pour leur plus grand bonheur.

Cela étant, & comme il est vrai, que ce qu'un ou plusieurs hommes ont pensé, ne doit pas déterminer tous les hommes en général à penser de même; que les regles faites pour une ou plusieurs Nations, ne doivent pas être regardées comme ayant force de Loi pour toutes les autres, & qu'il n'y a que la raison qui ait droit d'assujettir tous les hommes & toutes les Nations, l'Auteur a crû devoir bannir de son Ouvrage toute apparence d'érudition, & s'attacher à raisonner de son mieux.

Dans cette vûë il a tâché d'abord d'établir ce que c'est que le Droit naturel, & ses premiers Principes, ensuite concevant que si les conventions faites entre quelques Nations ont du rapport au Droit des Gens, il n'en est pas moins vrai que le Droit des Gens, proprement dit, contient toutes les regles dont toutes les Nations en géneral doivent convenir pour leur plus grand bien, comme étant les plus justes conséquences du Droit naturel; il s'est appliqué à ne rien établir, comme étant de ce Droit des Gens proprement dit,

qui

Digitized by Google

qui est son objet, que quand il l'a cru conséquent des Principes du Droit naturel, & n'a point perdu de vûë cette vérité, *Que les conséquences des meilleurs Principes ne seroient point parfaitement justes, si elles donnoient atteinte en tout ou en partie à d'autres conséquences collateralles, qui seroient justes.*

Cependant il convient de bonne foi que, quelques bonnes qu'ayent pû être ses intentions, il ne seroit pas impossible qu'il se fut trompé quelque fois, & il déclare que suffisamment flatté de ce que ses Juges les plus rigoureux voudront bien, à ce qu'il espere, lui sçavoir du moins quelque gré de ce dont il a fallu qu'il ait toujours été occupé en écrivant, puisqu'il n'a dû que chercher par tout les sources du bonheur du genre humain, autant que le pouvoit faire quelqu'un, qui ne devoit pas écrire en Théologien, il sera toujours prêt à revenir des erreurs dans lesquelles on le feroit appercevoir qu'il seroit tombé.

Bernard *Brunet* Libraire, *à Paris*, dans la Grande Salle du Palais, à l'Envie, imprime cet Ouvrage *in*-4°. principalement pour ceux qui voudront le mettre dans leur Bibliothéque, à la suite du Droit de la Guerre & de la Paix de Grotius, & du Droit de la Nature & des Gens de Puffendorf, traduits & commentés par le celébre M. Barbeyrac; il s'est attaché à rendre l'Edition aussi belle qu'il est

possible, & compte pouvoir en délivrer les Exemplaires dans le mois de Juillet prochain 1743.

MEMOIRES pour servir à l'Histoire des Spectacles des Foires de S. Germain & de S. Laurent, précédés d'une Préface, servant d'introduction aux Mémoires Historiques de ces mêmes Spectacles, par un Acteur Forain, 2. Vol *in*-12. chés *Briasson*, ruë S. Jacques, à la Science & à l'Ange Gardien, 1743.

On trouve à la fin du second Vol. un Catalogue Alphabétique des Auteurs qui ont travaillé pour les principaux Spectacles Forains, avec les Titres des Piéces qu'ils y ont données, jusques & comprise la Foire S. Laurent 1742.

Il paroît un nouveau Livre de Cuisine, intitulé, *Suite des Dons de Comus, ou l'Art de la Cuisine reduit en pratique*, où l'on verra l'ancienne Cuisine conciliée avec la nouvelle, & les principes de l'une & de l'autre, developpés, rendus faciles & mis à la portée de tout le monde, avec une idée de la Cuisine & de l'œconomie bourgeoises. Ce nouvel Ouvrage mérite bien la supériorité qu'on lui accorde sur tous les Livres de cette espéce.

Il est en trois gros Volumes *in*-12. & renferme ce qu'il y a de plus recherché & de plus

Digitized by Google

plus nouveau dans les délices de la table. On y trouve beaucoup de méthode & une pratique aisée, mise dans un bon ordre. La Cuisine bourgeoise qu'on y a joint, marque que l'Auteur a porté ses vûës aussi loin qu'elles pouvoient aller. Il y a encore un petit Traité de la Dissection des Viandes extrémement utile. Enfin par les différens objets qu'il embrasse, on voit que le but de l'Auteur a été de mettre son Ouvrage à la portée de tout le monde. Une Préface curieuse & bien écrite, introduit agréablement dans la lecture de ce Livre, où l'on peut dire que tout est marqué au coin du bon goût: *Il se vend à Paris, chés la veuve Pissot, Quai de Conty, à la Croix d'or; chés Didot, Libraire, Quai des Augustins, à la Bible d'or, & au Palais, chés Brunet le fils; à l'Envie.*

Les Libraires de Provinces pourront s'adresser au sieur *Marin*, Officier-Chef de Cuisine du Prince de Soubise, Auteur du Livre.

Il demeure ruë Montmartre, vis à-vis la ruë du Croissant, chés M. Pitou, Marchand Limonadier, au premier, sur le devant.

TRAITE' de l'Orthographe Françoise, en forme de Dictionnaire, enrichi de Notes critiques, & de Remarques sur l'Etymologie & le genre des mots, la conjugaison des Verbes irréguliers, & les variations des Au-

Digitized by Google

teurs. Nouvelle Edition, revuë & corrigée. I. *Vol. in* 8°. *de* 440. *p. A Poitiers; & se vend à Paris chés Gabriel Martin, ruë S. Jacques, à l'Etoile. M. DCC. XLIII.*

Ce Livre est un des meilleurs qui ait encore paru en ce genre, & on ne sçauroit trop en recommander l'usage, non seulement aux Etrangers, qui veulent apprendre à parler & à écrire correctement notre Langue, mais encore à plusieurs François, qui croyant la sçavoir parfaitement, manifestent souvent leur ignorance dans l'un & dans l'autre; car cette recommandation regarde en géneral nos Interprétes, & en particulier ceux qui sont obligés de traduire en François les Langues Orientales. Un pareil guide ne peut que leur être d'une grande utilité.

Charles *Osmont*, Imprimeur-Libraire *à Paris*, ruë S. Jacques à l'Olivier, a publié une nouvelle Edition en un Volume *in-folio*, de S. Justin, Martyr, & de plusieurs autres Apologistes de la Religion Chrétienne, qui porte ce Titre: S. P. N. JUSTINI *Philosophi & Martyris Opera quæ exstant omnia: nec non Tatiani adversus Græcos Oratio, Athenagoræ Legatio pro Christianis & Liber de Resurrectione mortuorum; S. Theophili Antiocheni tres ad Autolycum*

Libri

Libri ; Hermia Irrisio Gentilium Philosophorum : item in Appendice supposita Justini opera cum Actis illius Martyrii & excerptis operum de perditorum ejusdem Justini & Tatiani & Theophili cum Manuscriptis codicibus collata ac novis interpretationibus, notis, admonitionibus & Præfatione illustrata, cum indicibus copiosis. Operâ & studio unius ex Monachis Congregationis S. Mauri.

Pour faire connoître tout le mérite de cette Edition, il seroit à propos d'entrer dans l'examen de la version & des notes, mais comme cette discussion nous meneroit trop loin, nous nous bornerons à la Préface dont nous tirerons ce qui nous paroîtra plus propre pour satisfaire la curiosité de nos Lecteurs, & pour les mettre en état de juger du travail de l'Editeur.

Cette Préface est divisée en trois Parties, dont la premiére est employée à faire connoître les Editions précédentes ; la seconde contient l'examen de plusieurs choses importantes concernant la Doctrine de S. Justin & des autres Apologistes ; la troisiéme traite de leurs actions & de leurs Ecrits.

L'Editeur, en parlant des Editions précédentes, a soin de remarquer ce qu'il y a d'interessant dans les Avertissemens & dans les Epitres dé-

dicatoires

dicatoires. Il fait usage de ce que dit de François I. le P. Perion, Bénédictin de l'Abbaye de Cormery, Docteur en Théologie. Ce n'est pas seulement en France, que ce Prince avoit fait fleurir les Lettres; l'Italie, l'Espagne & l'Allemagne lui ont eû de grandes obligations : il avoit excité par tout une admirable ardeur pour découvrir les Manuscrits qui contenoient les anciens Auteurs. Ce P. Perion a été le premier Traducteur de S. Justin : il a divisé sa Traduction en plusieurs classes, & l'on voit par les Epîtres dédicatoires qui les précedent, les liaisons qu'il avoit avec plusieurs Personnes d'un rang très-distingué. Son zéle pour Aristote est remarquable, car en parlant *de la Réfutation des Dogmes d'Aristote*, dont il croyoit S. Justin Auteur, il témoigne la crainte qu'il a que cet Ouvrage ne détourne de lire Aristote, *dont nos Ancêtres*, dit-il, *ont approuvé la Doctrine dans cette Université qui est la premiére de toutes, & ont voulu qu'on s'y attachât préférablement à celle de Platon qu'ils ont entiérement rejettée.* Il ne fait pas difficulté de dire que si les Aristoteliciens vouloient répondre à tout ce que S. Justin dit contre Aristote, ils le pouroient faire aisément, à l'exception néanmoins de ce qui regarde la Réligion.

Sigismond

Digitized by Google

Sigismond Gelenius travailloit en même-tems que Perion, à traduire S. Justin, mais son Ouvrage n'a paru qu'un an après celui de Perion. Langus a donné une troisiéme Traduction de ce Pere, sans avoir profité du travail des deux autres. Il étoit Protestant, & néanmoins dans son Epître dédicatoire à Maximilien, Roi de Boheme, il gémit des troubles qui agitoient l'Eglise; il soutient l'Autorité des Peres; il tourne en ridicule la justice imputée, & pour faire voir à quels excès on se portoit, il raconte qu'il s'étoit élevé depuis quelques années dans une Ville d'Allemagne, une dispute si violente sur la Justification, que tout le Clergé fut prêt à se révolter ouvertement contre le Souverain, ce qui obligea ce Prince de publier un Edit par lequel il ordonnoit, qu'on expliquât la Justification selon la Doctrine de S. Paul & de quelques Docteurs modernes, qu'il nommoit; pour appaiser les seditieux.

Un sçavant Anglois, qui a donné en 1722. une nouvelle Edition des deux Apologies de S. Justin & de son Dialogue, s'éleve avec encore plus de force contre ceux qui rejettent les Peres de l'Eglise, & qui prétendent que l'Ecriture suffit. Il les traite d'ignorans, & il déclare que leur senti-

Digitized by Google

ment est également absurde & impie. Le même Ecrivain se déclare contre toutes les Traductions, soit en Latin, soit en Langue vulgaire: il dit qu'il en est ennemi juré: c'est, selon lui, ce qui est cause que les habiles gens sont si rares, & les demi-sçavans en si grand nombre. La liberté avec laquelle il parle de sa Nation, n'est pas fort propre pour lui attirer la faveur des Anglois. Car en fait de critique, il les met fort au dessous des François, dont il loüe l'esprit & la vivacité, & des Italiens, qu'il admire comme des génies supérieurs.

Après avoir passé en revuë les Editions précedentes, l'Auteur de celle qui paroît aujourd'hui, rend compte en peu de mots de son dessein, & des Manuscrits dont il s'est servi.

La seconde Partie commence par une Question également curieuse & importante. Il s'agit de sçavoir si Platon a connu le Verbe, & si S. Justin, en passant de l'école de Platon, à celle de J. C. étoit déja imbu de cette Doctrine. Ce qui a engagé dans cette discussion, c'est que les Sociniens ne cessent d'accuser S. Justin d'avoir introduit dans l'Eglise le sentiment de Platon sur le Verbe. M. le Clerc soutient dans ses Lettres critiques que les Juifs

Digitized by Google

mêmes, & sur tout Philon, ont puisé dans Platon ce qu'ils ont dit du Verbe, Fils de Dieu & Créateur de l'Univers.

Cependant, en examinant les endroits où, Platon parle de la Création du monde on n'apperçoit que Dieu & la Matiére qu'il croyoit éternelle. L'idée que Dieu a suivie, le modéle qu'il s'est proposé ne sont point distingués de lui, le λόγος n'est autre chose que la pensée & la raison qu'il a eûë de donner à l'Univers l'ordre & l'arrangement que nous admirons.

Il y a quelques endroits où Platon (*a*) attribuë un Pere à celui qui est le chef de tous les Dieux & la cause de toutes choses. On croiroit d'abord qu'il s'agit ici du Fils de Dieu, mais Platon n'en a pas la moindre pensée. C'est du monde qu'il parle, c'est au monde qu'il donne ces titres magnifiques. Car en d'autres endroits il appelle le monde *un Dieu qui est la cause de tous les biens, & que tous les Démons & les Dieux reverent; un Dieu qui se suffit à lui-même; l'image du Dieu invisible; un Fils unique; un Dieu engendré.*

Ciceron a bien vû que Platon parloit du monde dans tous ces endroits, car

(*a*) *Epist. ad Herm. Erast. & Corisc.*

Velleius

Velleius dans le premier Livre de la Nature des Dieux, se moque de ce Dieu de Platon, qui est d'une figure ronde. Le célébre Philosophe, qu'Origene (*a*) a réfuté si solidement, disoit que les Chrétiens étoient les premiers qui se fussent avisés d'attribuer à Dieu un Fils, & que les anciens par ce terme de Fils avoient entendu le monde.

Il y a dans la seconde Lettre de Platon, qui est adressée à Denis le Tyran un passage, où plusieurs Auteurs, anciens & modernes ont cru voir la Trinité. Mais en considerant ce que Platon ajoute, & ce qu'il dit en d'autres endroits, il est aisé de voir qu'il s'agit de quatre maniéres de connoître les choses, & qu'ainsi Platon ne fait nullement allusion à la Sainte Trinité, mais plutôt au Quaternion de Pytagore.

Ce n'est donc point à Platon que S. Justin est redevable d'avoir connu le Verbe de Dieu. Il n'avoit aucune connoissance de cette Doctrine avant que d'être Chrétien. C'est ce qu'on fait voir par des raisons très-solides.

Le second Article regarde la Création de la Matiére, & contient des Remaques qui peuvent être utiles pour l'intelligence des Peres. S. Justin loüe Platon d'avoir

(*a*) *Lib. V. adv. Celsum.*

dit

Digitized by Google

dit que Dieu a tout fait d'une Matiére informe. Athénagore parlant aux Payens ne s'attache qu'à l'arrangement que Dieu a donné à la Matiére, sans dire qu'il l'a tirée du néant. Ces deux Auteurs pensoient-ils, comme Platon & comme les autres Philosophes, que la Matiére est éternelle? Nullement. Ils loüent dans Platon ce qui étoit digne de loüange, & dans les endroits où ils le font, il eût été inutile de le réfuter sur l'éternité de la Matiére. Ils se sont expliqués clairement l'un & l'autre.

Le troisiéme Article est pour réfuter le Ministre Jurieu, qui a accusé S. Justin, S. Clement d'Alexandrie, Origene & S. Augustin, d'avoir dit que Dieu a donné le Soleil & les Etoiles aux Gentils, pour leur servir de Dieux.

Dans le cinquiéme, à l'occasion de l'état d'enfance, dans lequel S. Théophile dit qu'Adam a été créé, on trouve des Réflexions fort interessantes.

L'Article de l'Eucharistie est très-important, & paroît avoir été traité avec une grande exactitude. L'Auteur, sans s'écarter de son sujet, donne une explication bien naturelle du célébre Passage où Tertullien dit que le Pain & le Vin sont la figure du Corps de J. C. cela veut dire que le Corps de J. C. est caché sous la figure

Digitized by Google

ou les espéces du Pain & du Vin, & il est clair que Tertullien n'a point eû d'autre pensée. Il s'agit en cet endroit de faire voir contre Marcion que J. C. n'a point eû un Corps phantastique. La raison qu'en donne Tertullien, c'est qu'un corps phantastique n'auroit pû être caché sous la figure du pain & du vin : autrement ce seroit un phantome caché sous un autre phantome, un vuide sous un autre vuide, une apparence de corps humain, cachée sous les apparences du pain & du vin. *Res vacua figuram capere non posset.* Il est évident que Tertullien dans tout ce raisonnement suppose, comme une chose certaine, que le Pain & le Vin sont détruits dans l'Eucharistie, & qu'il n'en reste plus que les apparences, sous lesquelles le vrai Corps de J. C. est caché.

Quoique S. Justin écrivit à Rome, la Liturgie qu'il décrit est semblable à celle que nous avons dans les Constitutions Apostoliques, & différente de celle qui étoit en usage à Rome. Cela vient, selon toutes les apparences, de ce qu'il y avoit à Rome quelques Eglises, où en considération des Chrétiens qui venoient d'Orient, on célébroit la Liturgie en Grec, & selon le rit de l'Eglise Grecque. S. Justin dit, lui-même au Prefet dans les Actes de son Martyre qu'on

qu'on tenoit des assemblées dans la maison où il demeuroit, & s'il est vrai qu'il ait été Prêtre, comme il paroît par plusieurs endroits de ses Ouvrages, on a sujet de croire qu'il présidoit à ces Assemblées.

Les Chrétiens s'assembloient le jour du Dimanche : on lisoit l'ancien & le nouveau Testament, selon que le tems le permettoit. Lorsque le Lecteur cessoit, le Prêtre faisoit un Discours, pour exhorter à pratiquer les grandes vérités dont on venoit d'entendre la lecture. Ensuite on se levoit & on faisoit les Priéres que S. Justin appelloit *les Priéres communes*, lesquelles étant finies, les Chrétiens se donnoient entr'eux le baiser de paix, & l'on présentoit le pain & le vin au Prêtre qui les consacroit. Après cette Priére du Prêtre, que S. Justin appelle *la longue Priére*, on distribuoit l'Eucharistie à ceux qui étoient présens, & on la portoit aux absens. On avoit cru jusqu'ici, sur l'autorité de S. Justin, que les Diacres distribuoient dans l'Eglise les deux espéces consacrées, mais l'Editeur fait voir que les Diacres ne donnoient que le Calice dans l'Eglise & qu'ils portoient aux absens le Pain consacré.

La nécessité d'abreger nous oblige de passer plusieurs autres choses importantes, pour venir à la troisiéme Partie de la Préface.

S. Justin est né vers l'an 114. dans la Ville

de

Digitized by Google

de Naplouse : il s'appliqua dès sa tendre jeunesse à la lecture des anciens Auteurs, dont on voit par ses ouvrages qu'il avoit une grande connoissance. Il passa ensuite à la Philosophie, & il se fixa dans l'Ecole de Platon : se promenant un jour dans un endroit assés proche de la Mer, où il espéroit ne voir personne, il rencontra un vieillard qui entra en conversation avec lui, & lui fit connoître J. C. Cet entretien fit beaucoup d'impression sur S. Justin : il se mit à lire l'Ecriture Sainte, comme ce vénérable Viellard lui avoit conseillé : il fit des réflexions sur la Sainteté des mœurs des Chrétiens, & voyant des hommes toujours prêts à souffrir la mort & les tourmens les plus cruels, & même se présentant quelquefois d'eux-mêmes aux Juges, il n'eut plus que du mépris pour les calomnies qu'on répandoit contre cette Religion.

S. Justin, après s'être rempli de la connoissance de la Religion, employa ses talens pour la défendre. Nous avons de lui plusieurs Ouvrages contre les Payens, qui paroissent avoir été faits dans les commencemens de sa conversion, & avant la persécution qui s'éleva sous Antonin. S. Justin présenta à cet Empereur une Apologie pleine de zéle ; il demanda qu'elle fût enregistrée ; & il paroît qu'on lui accorda ce qu'il demandoit

mandoit ; il y a même tout ſujet de croire que ce S. Martyr ne contribua pas peu à la paix qui ſurvint peu après ſon Apologie, par la protection que ce Prince accorda aux Chrétiens. L'Edit qu'il envoya dans les Provinces, a beaucoup de reſſemblance avec les démarches de S. Juſtin.

A l'occaſion de cette célebre Apologie, l'Editeur examine trois queſtions importantes. La premiére eſt de ſçavoir en quel tems on a commencé à accuſer les Chrétiens des trois crimes que leurs ennemis leur reprochoient, & quand ces calomnies ont entierement ceſſé ; ſi ce ſont les Juifs qui en ont été les Auteurs, par les Députés qu'ils envoyerent par toute la Terre, ou ſi les Hérétiques y ont donné lieu par leurs déſordres.

Dans la ſeconde queſtion, il s'agit d'une Loi, qui défendoit ſous peine de la vie, de lire les Livres des Sybilles & des Prophétes.

L'Auteur de la Préface fait voir contre Baronius & Caſaubon, que S. Juſtin n'a point cru que cette Loi regardât les Chrétiens, puiſqu'il déclare au contraire qu'ils liſoient ces Livres, ſans rien craindre, & qu'on ne leur ſçavoit pas mauvais gré de les citer en toute occaſion. Cette Loi n'étoit donc formidable qu'aux Payens. Il étoit dangereux dans ces tems-là de chercher à connoître l'avenir, & cette curioſité étoit toujours ſuſ-

pecte

Digitized by Google

pecte de quelque conjuration ou de quelque dessein contraire au bien de l'Etat. Ainsi on ne pouvoit lire sans péril les Livres qui prédisent l'avenir, & S. Justin paroît avoir remarqué que cette appréhension détournoit quelquefois de la lecture des Prophétes. Mais pour ce qui est des Chrétiens, on sçavoit qu'ils ne cherchoient dans les Prophétes que des preuves de leur Religion ; on étoit persuadé qu'ils avoient horreur des Devins & de toutes les Prédictions qui avoient rapport au Culte des Dieux ; d'où vient que l'Empereur Aurelien reprochoit au Sénat, dans une Lettre qu'il lui écrivoit, de n'avoir pas plus d'empressement pour consulter les Livres des Sybilles, que s'il étoit assemblé dans une Eglise de Chrétiens. On voit par-là qu'une Loi qui a souvent été funeste aux Payens, ne faisoit aucun tort aux Chrétiens.

La troisiéme regarde la Statuë érigée à Rome sous l'Empereur Claude, en l'honneur de Simon le Magicien, avec le titre de Dieu Saint. S. Justin demande à l'Empereur & au Sénat, que ce honteux Monument soit détruit par leur ordre. Plusieurs Critiques ont cru que S. Justin n'ayant pas une parfaite connoissance de la Langue Latine, avoit lû *Simoni Deo sancto*, au lieu de *Semoni Sango Deo Fidio*, qui est une partie de l'Inscription d'une Statuë trouvée à Rome sous le Ponti-

ficat

ficat de Grégoire XIII. Notre Editeur soutient que ce sentiment n'est qu'une conjecture incertaine.

Tout ce que nous sçavons de S. Justin, depuis cette Apologie jusqu'à sa seconde sous Marc-Aurele, c'est qu'il sortit de Rome, & qu'étant un jour à Ephèse, prêt de s'embarquer, il rencontra un Juif, nommé Trhyphon, qui étoit accompagné de six autres de la même Nation. Tryphon joignit S. Justin & tâcha d'entrer en conversation avec lui; on parla de la Religion Chrétienne; deux des Compagnons de Tryphon rirent avec éclat de ce que disoit S. Justin & se retirerent; les autres étant restés, S. Justin leur expliqua les grands principes de la Religion Chrétienne; la Conférence dura pendant deux jours entiers; Tryphon s'étant rendu le lendemain à une heure marquée, avec ses quatre Compagnons & quelques autres qui se joignirent à eux. Comme ce Dialogue a duré deux jours, & qu'on n'y voit point les complimens qu'on a coûtume de se faire lorsqu'on se sépare & qu'on se rejoint; on avoit cru qu'il y manquoit bien des choses; mais l'Editeur fait voir que S. Justin a eû des raisons d'écrire tout de suite ce Dialogue, sans l'interrompre par ce qui s'étoit dit la veille en se séparant, & le lendemain lorsqu'on se rassembla.

Digitized by Google

La paix de l'Eglise duroit encore lorsque S. Justin eut cette Conférence avec les Juifs; il l'écrivit à Rome sous M. Aurele. La persécution s'étant rallumée sous cet Empereur, S. Justin lui présenta sa seconde Apologie, dans laquelle il cite souvent ce quil avoit dit dans la premiére, ne doutant point que l'Empereur n'en eût conservé le souvenir. S. Justin dit qu'il s'attend d'être mis à mort par les intrigues du Philosophe Crescent. Il ne se trompa point dans son espérance.

Les Actes du Martyre de S. Justin se trouvent en Grec & en Latin dans la seconde Partie de l'Appendix. La premiere contient les Ouvrages supposés, parmi lesquels il s'en trouve deux qui sont bien indignes de Saint Justin, sçavoir, l'Exposition de Foi & les Questions aux Orthodoxes. Le premier est d'un Nestorien, qui écrivoit avant le Concile d'Ephèse. Les Questions sont sorties de la plume d'un Pélagien, peu de tems après la déposition des Evêques du parti de Pélage.

Tatien, après avoir acquis une grande connoissance des anciens Auteurs, & s'être distingué parmi les Philosophes, après avoir examiné les differentes Religions du Paganisme & s'être fait initier dans tous les Mystéres, tomba par hazard sur l'Ecriture Sainte, dont la lecture le toucha si fort, qu'il ne différa point de se faire Chrétien. Il étoit

alors

Digitized by Google

alors à Rome, & il paroît qu'il n'étoit plus jeune. Il s'attacha à S. Justin, & comme il secondoit le S. Martyr dans les combats qu'il avoit à soutenir contre les Philosophes, il eut part à la persécution que lui suscita le Philosophe Crescent. Après la mort de Saint Justin, il fut pendant quelque tems à la tête de l'Ecole que ce Saint avoit établie à Rome. Ensuite il s'en retourna en Orient, où il composa l'Ouvrage que nous avons de lui contre les Gentils. Peu de tems après, c'est-à-dire, vers l'an 170. il tomba dans l'Hérésie & devint Auteur d'une Secte très-pernicieuse. Son Systême étoit un réchauffé de rêveries de Valentin, & ce qu'il ajoûtoit de lui-même, c'est qu'Adam n'est point sauvé. On réfute ici par un grand nombre de raisons le célebre Abbé de Longueruë, lequel dans une Dissertation sur Tatien, imprimée en Angleterre, place l'Hérésie de Tatien en l'an 141. & soutient qu'il y étoit déja engagé, lorsqu'il écrivit contre les Gentils.

Tatien fit encore plusieurs Ouvrages, dont le plus fameux a été un nouvel Evangile, qu'il forma, en retranchant les Généalogies, & en arrangeant tellement les quatre Evangiles, que des quatre il n'en faisoit qu'un. L'Auteur de la Préface croit que cet Evangile a été attribué aux Ebionites, & que d'autres l'ont appellé l'Evangile selon S. Pierre.

Quoi-

Digitized by Google

Quoiqu'Athénagore n'ait point été connu d'Eusébe, les deux Ouvrages que nous avons de lui sont fort estimés, & l'Apologie qu'il présenta en 176. à l'Empereur M. Aurele, est une des plus belles que nous ayons. Cet Auteur a été soupçonné de Montanisme, parce qu'il paroît condamner les secondes Nôces. Mais l'Editeur montre par des Recherches fort curieuses, que les Montanistes ne condamnoient point encore les secondes Nôces en 176. & qu'ainsi Athénagore ne doit point être suspect d'avoir embrassé leur Secte. D'ailleurs le Passage sur lequel on fonde le soupçon, est susceptible d'un bon sens.

De tous les Ouvrages de S. Théophile d'Antioche, il ne nous reste que les trois Livres adressés à un Payen, nommé Autolycus. Ils ont été certainement composés sous Commode, comme il paroît par la Chronologie du troisiéme Livre, qui finit à la derniere année de M. Aurele. Mais une preuve qu'on doit placer cet Ouvrage dans les premiéres années de Commode, c'est que Saint Yrenée, qui écrivoit sous cet Empereur, imite quelquefois S. Théophile d'Antioche. Car en conferant ensemble les endroits paralleles de ces deux Auteurs, il est aisé de remarquer que S. Yrenée parle d'après saint Théophile.

Digitized by Google

Le Sr *Briseux*, Architecte, vient de mettre au jour, sous le titre de l'*Art de bâtir les Maisons de Campagne*, deux Vol. qui composent la premiére Classe d'un Ouvrage si étendu, qu'on y ajoûtera encore deux autres Classes, qui contiendront pareillement deux Vol. chacune. L'Auteur donne dans cette premiére 124. Distributions, tant pour le rés-de-chaussée, que pour le premier étage; 51. Elevations & leurs coupes, outre 81. Planches d'Ornemens, & quelques autres, qui servent à faire bien connoître la Construction & la Décoration. Celles qui suivront, ne renfermeront pas un moindre nombre de Planches, qui, nonobstant une extrême varieté, seront toujours également judicieuses. L'objet qu'on s'est proposé dans ce Livre, & qui le distingue de beaucoup d'autres, c'est de faire trouver de grandes commodités dans un petit espace, ce qu'on avoit négligé auparavant, pour ne s'étendre que sur les Ordres d'Architecture, & sur l'Art d'élever des Temples & des Palais pompeux, dont la construction est si rare, qu'elle n'arrive, pour ainsi-dire, que dans la révolution de plusieurs siécles; au lieu que les Particuliers ont tous les jours besoin de se faire bâtir des Logemens agréables & commodes & qui soient proportionnés à leur état & à leurs moyens. On n'a pas négligé de donner des

instructions

Digitized by Google

instructions sur toutes sortes de matériaux ; sur la maniere de les choisir, de les préparer & de les employer; sur la nature des terreins; sur la façon dont on remédie à leurs défauts pour y bâtir solidement, sur la Charpenterie, la Menuiserie, la Serrurerie, les Parterres, l'Art Hydraulique; & pour ne rien omettre, on a donné des réflexions & on a rapporté les sentimens des plus habiles Auteurs sur les cinq Ordres d'Architecture. On ne peut douter que toutes les personnes de bon sens, & qu'aucune prévention ni aucun interêt n'engageront point à s'écarter de la vérité, ne ressentent l'utilité d'un pareil travail.

Pour la commodité du Public, on vendra chaque Classe en particulier, suivant qu'on le souhaitera. *A Paris*, chés *Prault*, Pere, Imprimeur-Libraire, Quai de Gêvres, au Paradis, & chés *Merigot*, Libraire, Quai des Augustins, aux Armes de France, 1743. *in*-4°. grand & très-beau papier ; le premier Vol. de 156. pages, le second de 185. sans la Préface, l'Idée génerale, l'Avant propos, les Tables & le grand nombre de Planches, annoncées ci dessus. Le prix est de 25. livres chaque Volume.

L'Abregé de la Vie des Evêques de Coutance, dont on a donné l'Extrait dans le premier Volume de ce mois, se vend *à Paris*, chés Jacques

Digitized by Google

Jacques *Barois*, Quai des Augustins, à la Ville de Nevers.

TRAITÉ ou DISSERTATIONS sur plusieurs Matiéres Féodales, tant pour le Pays Coûtumier que pour les Pays de Droit Ecrit. IVe. Partie, contenant les Observations, 1°. sur le Retrait Seigneurial, Féodal, Censuel ou Emphitéotique. 2°. Sur la Foi & Hommage, & la Souffrance. 3°. Sur la Commise, tant par Desaveu que par Félonie, & du Droit de Commis ou Commise en Emphitéose. 4°. Sur la Saisie Féodale & Censuelle. 5°. Sur le Champart ou Terrage, *aliàs* Agriere, Agrier. Par M. Germain Antoine *Guyot*, Avocat au Parlement, Vol. *in* 4°. de 554. Pages. *A Paris*, chés *Saugrain*, fils, au Palais, 1743.

On ne sçauroit assés louer le zéle infatigable de M. *Guyot*, Auteur de l'Ouvrage, que nous annonçons ici Depuis 1738. il a donné au Pulic quatre Volumes *in quarto*, contenant divers Traités sur les Matieres Féodales, & un autre Volume *in*-12. contenant des Notes sur les Coûtumes de Mantes & de Meulan.

Dans son premier Volume sur les Fiefs, il a traité des Licitations relativement aux Droits Seigneuriaux; du Démembrement & Jeu de Fief dans la Coûtume de Paris; de la Reunion des Fiefs & Censives; des Corvées & des Bannalités.

Dans

Digitized by Google

Dans le second il a traité de la Prescription par rapport aux Fiefs & aux Censives, & du Droit de Relief.

Dans le troisiéme il a traité du Démembrement de Fief dans les Coûtumes, autres que celles de Paris; du Parage, des Droits de Quint & de Lods & Ventes.

Le quatriéme volume qui vient de paroître, contient aussi des Observations sur plusieurs Parties de la Matiére, & qui forment comme autant de Traités particuliers.

Ces Observations sont 1°. sur le Rétrait Seigneurial, Féodal, Censuel ou Emphitéotique. M. *Guyot* examine en quels Pays ces sortes de Rétraits ont lieu; par quelle Coûtume ils doivent se régler; quels Contrats & quelles choses en sont susceptibles. Il traite à cette occasion du Contrat d'Echange, de la Donation mêlée de quelque Négoce, du Rétrait Féodal en Rente Foncière non-rachetable. Il explique ensuite qui sont ceux qui peuvent intenter le Rétrait, ce qu'il examine, tant par rapport aux Seigneurs Ecclésiastiques, qu'à l'Usufruitier du Fief dominant, aux Maris, Gardiens, Tuteurs, Fermiers, Héritiers-Bénéficiaires. De-là il passe aux Rétraits qui se font par Partie, & parle de la Ventilation, de la Préférence du Rétrait Féodal sur le Lignager, *aut viâ versâ*; enfin si le Retrait Féodal,

dal est cessible, de quel jour court le tems de ce Retrait, la forme d'exhiber & de notifier l'Acquisition, les Clauses qui excluent ce Retrait, les Effets qu'il produit, les Formalités dont il doit être accompagné, & la maniére dont il s'exécute.

Les Observations sur la Foi & Hommage ne sont pas si étendues; l'Auteur distingue seulement combien il y a de sortes de Foi & Hommages; l'Hommage-Lige, ordinaire & plane, celui de Dévotion; il examine les mutations dans lesquelles la Foi est duë, les personnes qui la doivent & à qui elle est duë, le Lieu où elle doit être faite, la forme en laquelle elle doit être, & les Offres dont elle doit être accompagnée, enfin les Cas où le Seigneur est tenu d'accorder souffrance.

Les Observations sur la Commise ont deux Parties.

La premiere traite de la Commise, par rapport aux Fiefs, tant en Pays de Droit Ecrit que de Coûtume, & distingue la Commise encouruë par le Desaveu du Vassal, de celle encouruë par Félonie, & explique les suites de l'une & de l'autre.

La seconde Partie traite du Commis ou Commise en Emphitéose, suivant la Loi 2. & 3. Cod. *de Jure Emphiteutico*, & suivant la Jurisprudence des Parlemens de Droit Ecrit.

Digitized by Google

Les Obſervations ſuivantes ſont ſur la Saiſie Féodale & Cenſuelle ; on y voit quelles perſonnes peuvent ſaiſir, & pour quelles cauſes, dans quel tems, les Formalités de cette Saiſie, ſa Durée, ſes Charges, ſes Effets, ce qui arrive en cas de Bris ou Infraction de Saiſie, & quel eſt le Droit du Seigneur Haut-Juſticier, ſur les Héritages Allodiaux ou Cenſuels de ſon Diſtrict.

Enfin dans les Obſervations ſur le Champart, l'Auteur explique ſur quoi ſe prend le Champart, ce qui arrive lorſqu'il concoure avec la Dixme, s'il eſt Seigneurial, Portable ou Querable, s'il tombe en arrérages, quelle eſt ſa Quotité, ſi on en peut former Complainte, quel eſt le Devoir des Tenanciers par rapport au Champart, s'il eſt ſujet a Preſcription, s'il ſe prend ſur les Terres accruës par Alluvion à celles qui y ſont ſujettes ; il finit par quelques Refléxions ſur l'uſage du Parlement de Bordeaux, ſur le Droit de Champart.

Pour achever de donner une idée de la maniere dont les Matiéres ſont traitées dans ce volume, il ſuffira de rapporter ce que dit l'Auteur dans ſes Obſervations ſur la Foi & Hommage, Ch. 1.

L'Hommage Lige proprement dit eſt ce-
» lui par lequel on s'oblige à ſervir ſon Sei-
» gneur envers & contre tous ; cet Homage,
» dit

» dit Bruſſelles, en ſon Tr. des Fiefs, n'é-
» toit qu'un Renforcement de l'ancien Hom-
» mage, qu'on appelloit Ordinaire, ce n'é-
» toit que par rapport au Service de Guer-
» re, & cette difference étoit en ce que le
» Vaſſal Lige étoit obligé de ſervir à ſes dé-
» pens, tant que la Guerre duroit; le Vaſſal
» par Hommage ordinaire, ne ſervoit que
» 40. jours à ſes dépens, du jour que l'Oſt
» étoit aſſemblé; outre ce le Vaſſal ordinaire
» pouvoit envoyer un Chevalier pour ſervir
» pour lui. Le Vaſſal Lige devoit le Service
» Perſonnel, à moins que la Guerre ne re-
» gardât pas directement le Seigneur, auquel
» cas le Vaſſal Lige pouvoit envoyer un Che-
» válier.

Nous rapporterions encore volontiers quelques autres endroits curieux de cet Ouvrage, ſi cela ne paſſoit les bornes que nous ſommes obligés de nous preſcrire. Nous ajouterons ſeulement que ce volume ne ſera pas moins utile que les précédens, mais pour embraſſer toute la Matiére des Fiefs, ce ne doit pas être le dernier.

Les Eccléſiaſtiques, les Religieux, & les Perſonnes de pieté, dont la vûë ſe trouve affoiblie, ſe voyoient, pour ainſi-dire, obligés de renoncer à la Lecture de l'*Imitation de* J. C. en Latin, faute d'Edition de ce Livre en gros Caractére.

Digitized by Google

Il en paroît une belle Edition *in*-8°. chés Antoine *Boudet*, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques. Elle est exactement revûë sur l'Edition du Louvre *in-fol.* & de plus, accompagnée de differentes vies de l'Auteur.

HISTOIRE DU PONTIFICAT d'Eugene III. par Dom Jean *de Lannes*, Religieux Bibliothécaire de l'Abbaye de Clairveaux, ancien Professeur de Théologie, *à Nancy*, chés Pierre *Antoine*, Imprimeur-Libraire.

On écrit de Reims que *Regnau'd Florentain*, Imprimeur du Roi en cette Ville, va mettre incessamment en vente les deux premiers Volumes de l'*Ancienne Version Italique de l'Ecriture Sainte.*

Le mérite de cette Version, si estimée dans l'Antiquité, est trop connu des Sçavans pour en faire l'éloge ; les fragmens qui en ont été publiés, faisoient désirer depuis long-tems que quelqu'un voulût les rassembler tous, & les réunir sous un seul point de vûë : c'est ce qu'on se flatte d'avoir exécuté dans cette Edition.

Les plus anciens Manuscrits d'Italie, de France, d'Angleterre, & les Ecrits des Peres des premiers Siécles de l'Eglise, sont les sources où l'on a puisé.

Le plan, l'ordre, & l'économie de cet Ouvrage,

Digitized by Google

Ouvrage, sont détaillés plus au long dans le *Prospectus* Latin, dont on parlera en tems & lieu. Il suffit de remarquer, qu'outre le Texte de la Vulgate, qui sera placé à côté de l'Ancienne Version, cette Edition sera enrichie d'une Préface, qui en fixant les caractéres de l'Ancienne Italique, en assure la certitude. L'Auteur y a joint un grand nombre de Notes; des Avertissemens à la tête de chaque Livre, & il a placé à la fin une Table des matiéres très-ample & très-étenduë.

L'Imprimeur n'a rien épargné de son côté pour rendre cette Edition complette. Il se flatte que le Public sera aussi satisfait que l'Editeur, de la beauté du papier, des caractéres, & de l'exécution de tout l'Ouvrage.

De trois Volumes *in-fol.* dont cette Edition sera composée, les deux premiers, qui contiennent l'Ancien Testament, sont imprimés, & le troisiéme qui renfermera le Nouvau, est sous presse.

M. Klein, qui continue toujours ses recherches sur l'Histoire naturelle, a donné en 1740. 1741. & 1742. trois Ouvrages ou Mémoires, dans lesquels il traite des Poissons. Ces Mémoires sont intitulés, le premier, *Jacobi Theodori Klein Historiæ Piscium naturalis promovendæ missus primus, de lapillis eorumque numero in craniis Piscium, cum præfatione de*

Digitized by Google

auditu. Accesserunt 1°. *Anatome Tursionum.* 2°. *Observatæ in capite Raiæ. Cum sex tabul. æn. Gedani, Litteris Scriberianis*, 1740. in-4°.

Le 2. *Ejusdem... missus secundus, de Piscibus per pulmones spirantibus, ad justum numerum & ordinem redigendis. Accesserunt singularia de dentibus Balænarum & Elephantium.* 2°. *de lapide Manati & Tiburonis. Cum tab. æn.* 4. *Ibid.* 1741. in-4°.

Le 3. *Ejusdem.... missus tertius, de Piscibus per branchias occultas spirantibus, ad justum numerum & ordinem redigendis, cum observationibus circà partes genitales Raiæ maris, ovarium Galei Cum tab. æn.* 7. *Ibid.* 1742. *in-4°. à Dantzig.*

Jo. Baptistæ Ottii Spicilegium, sive excerptæ ex Flavio Josepho ad Novi Testamamenti illustrationem. Curâ sig. Havercampii, apud Jo. Sasebroek, 1741. *in-8°. à Leyde.* Le dessein de l'Auteur est de faire voir que plusieurs expressions employées par Josephe, se trouvent aussi dans le Nouveau Testament, & qu'elles y sont prises dans le même sens. L'Editeur cite dans tout cet Ouvrage l'Edition qu'il a donnée de Josephe. M. Havercamp a mis à la suite de sa Préface » deux échantillons, » l'un d'un Dictionnaire, pour éclaircir di- » vers passages de Josephe, & pour lui ser- » vir de Commentaire; l'autre d'une Histoire

»Ecclésiastique

» Ecclésiastique contre *Baronius*, afin de
» donner une idée de ces deux Ouvrages,
» & d'engager quelque Libraire à les impri-
» mer à des conditions raisonnables.

On trouve aussi chés le même Libraire une nouvelle Edition de l'Histoire des Coptes, par M. *Havercamp*, sous ce Titre : *Historia Jacobitarum seu Coptorum in Ægypto, Lybia, Nubia, Æthiopia tota, Cypri Insulæ parte habitantium. Opera Josephi Abudacni seu Barbati nati Memphis Ægypti Metropoli cum annotationibus Jo. Nic... vulgavit nunc primùm ex Bibliotheca sua Sigobertus Havercampus, Lugduni Batavorum*, 1741. *in*-8°.

On trouve *à Amsterdam* chés Guillaume *Smith* la *Défense de la nouvelle Traduction de l'Histoire du Concile de Trente, contre les Censures de quelques Prélats & de quelques Théologiens, par Pierre François* le Courayer, Docteur en Théologie de l'Université d'Oxford, & Chanoine Regulier, & ancien Bibliothécaire de Sainte Genévieve de Paris, *in*-8°.

Nicolai AVERANII Dissertatio de mensibus Ægyptiorum cum notis Henr. Novis, &c. I. Vol in-4°. Florentiæ 1737.

Giovanni BAGLIONI Vité de Pittori Scultori, Architecti, &c. I. Vol. in-4°. Napoli, 1733.

Digitized by Google

Antonii BORIONI Collectanea Antiquitatum Romanarum, &c. I. Vol. in-fol. Romæ 1736. *cum figuris.*

Joannis LAMII Deliciæ Eruditorum, seu Veterum Anecdotorum collectio notis illustrata. 12. Vol. in-8°. Florentiæ 1741.

Tous les Volumes de ce Recueil se vendent separement. Le Tome XIII. & les suivans sont sous la presse.

Domenico Maria *Manni* Osservasioni Istoriche Sopra sigilli antichi de secoli bassi. 8. Vol. in-4°. Firenze *avec Figures*, 1742.

Petri Ant. MICHELII Nova Plantarum genera juxta Tournefortii methodum disposita, quibus Plantæ 1900. recensentur, scilicet ferè 1400. non observatæ. I. Vol. in-fol. Florent. 1729. *cum Tabulis elegantissimis.*

Jani PLANCI de Conchis minùs notis Liber, &c. I. Vol. in-4°. Venetiæ 1739. *cum figuris.*

Ces Livres, & plusieurs autres bons Ouvrages imprimés en Italie, se trouvent à Rome chés *les Freres Pagliarini*, Libraires.

Il paroît depuis peu *à Londres* un Ouvrage posthume de M. *Hody*, intitulé: *de Græcis illustribus Linguæ Græcæ Litterarumque Humaniorum instauratoribus, eorum vitis, scriptis & elogiis libri duo. Præmittitur de vita & scriptis ipsius Humphred. Hody Dissertatio*,

Digitized by Google

tio, *Auctore S. Jebb. M. D. in-8°.*

On délivre présentement aux Souscripteurs *la nouvelle Edition des Oeuvres de Philon, Juif*, par M. Thomas *Mangey*, *in-fol.*

On a nouvellement reçû d'Italie la Liste des Livres suivans.

CENNI *de Antiquitate Ecclesiæ Hispanæ*, 2. Vol. in-4°. Romæ, 1741.

SCHOLIA GRÆCA *scriptoris anonymi in Homeri Iliadem ab Ant. Bongieranni*, I. Vol. in-4°. Venet. 1740.

VITA *di Pietro d'Albano dal C. Mazzuchelli*, I. Vol. in-12. Venez.

DI PIET. ARETINO *del medesimo* I. Vol. in-12. Padova 1740.

MARANGENI *Acta S. Victorini Episcopi Amiterni.* I. Vol. in-4°. Romæ, cum figuris, 1740.

ANTIRRHETICON *seu confutatio Annotationum Jo. Koklii ad sermones S. Ephrem de Cœna Domini*, Romæ 1740.

ANTICHITA *di Rimini del Sign. Tomaso Temorm̃za.* I. Vol. in-fol. Venez. 1741. cum figuris.

SULPICII *Severi Opera*, I. Vol. in-4°. Venet. 1741.

On écrit de Rome que Nicolas & Marc Pagliarini, ont publié un Avertissement pour

Digitized by Google

informer le Public, qu'ils vont imprimer un nouvel Ouvrage Periodique, intitulé *Notizie Letterarie Oltramontane per uso de Letterati d'Italia*, in-4°. Ils y doivent faire entrer la Notice des Ouvrages les plus considérables qui paroîtront en France, en Angleterre, en Hollande, &c. se réservant de ne donner que les Titres des Livres qui rouleront sur la Théologie, & sur les matiéres de Religion. Ils publieront chaque mois 4. feuilles, lesquelles formeront tous les six mois un Volume, dont le prix sera de six Jules pour ceux qui payeront d'avance, & de dix pour les autres. Le *Jules*, ou *Paolo*, vaut environ dix sols six deniers de la monnoye de France.

On a publié à Florence un autre Avertissement chés J. B. Bruscagli, & S. Brazzini, par lequel on informe les gens de Lettres que *Pietro Cinerio* va donner une suite non interrompuë de *Dissertations sur divers Points de Littérature, douteux & interessans*, & qu'il en publiera une feuille chaque semaine. Les Libraires ont achevé d'imprimer, & débitent actuellement les trois premiéres Dissertations. 1. *de vero & vario Dei in Scriptura nomine.* 2. *Historia Amazonum in seriem redacta* 3. *Lampridius ex seipso correctus de mensibus commodianis.*

De I. Granduchi *di Toscana della real casa de Medici Protettori delle Lettere, & delle belle Arti*

Digitized by Google

Arti Ragionamenti Historici del Dottore Giuseppe Bianchini di Prato. Appresso Gi. Batista Recurti I. Vol. in fol. 1741. A Venise.

Le sujet de ces Discours Historiques, dont on vient de voir le Titre, roule entiérement sur ce que la Maison de Medicis a fait en différens tems pour le renouvellement des Sciences & des Arts. Outre la beauté du papier & de l'impression, cet Ouvrage est enrichi d'un grand nombre de belles Estampes, & d'autres Figures en taille douce, qui répondent parfaitement à la qualité du sujet.

On a imprimé à Londres en Espagnol depuis peu de tems, un Ouvrage contenant *les vies des grands Peintres & des Statuaires Espagnols*, & de quelques autres Etrangers de la même profession qui ont travaillé en Espagne.

Les Heritiers *Cramer* & les Fréres *Philibert de Geneve*, ont achevé d'imprimer une nouvelle Traduction Latine du Commentaire d'Eustathe, sur Denys le Geographe, sous ce Titre : *Eustathii Diaconi à supplicibus libellis, & Oratorum magistri, postea Archiepiscopi Thessalonicensis, Commentarii in Dionysium Periegetam, Alexandro Polito de Cler. Reg. Scholarum Piarum Interprete*, 2. Vol. in 8°.

M. *Politi* est de la Ville de Pise, & a dé-

Digitized by Google

dié sa Traduction au G. Duc de Toscane : c'est le même qui a traduit le Commentaire d'*Eustathe* sur *Homere*, qui n'est pas encore achevé d'imprimer, mais dont on a déja trois Volumes *in-folio*.

M. Maittaire a donné, il y a déja quelque tems, *à Londres*, le cinquiéme & dernier Tome de son Histoire de l'Imprimerie, sous ce Titre, *Annalium Typographicorum Tomus quintus & ultimus, Indicem in Tomos quatuor praeuntes complectens. Opera Michaëlis* Maittaire. A. M. *Londini, apud Gull.* Darres, & *Cl.* Du Bosc, 1741. *in*-4°. Comme les Parties de cette Histoire ont été imprimées en differens tems, chés differens Imprimeurs & en differentes Villes, les Lecteurs seront peut-être bien aises de trouver ici la Note Sommaire de l'ordre, du tems de l'Impression, & du contenu de tous les Volumes qui composent cet Ouvrage. Le premier Tome de ces Annales parut en 1719. il comprend l'Histoire de l'Origine & des Progrès de l'Imprimerie, depuis 1457. jusqu'en 1500. il a été imprimé *à la Haye*, chés Isaac *Vaillant*. Le second Tome, qui est divisé en deux Parties, parut en 1722. & va jusqu'en 1536. Le troisiéme, qui contient aussi deux Parties, parut en 1725. & va jusqu'en 1557. M. Maittaire ajouta à la fin de la seconde Partie de ce troisiéme

Tome

Digitized by Google

Tome, un *Appendice*, qui contient des Editions plus nouvelles, & qui va jusqu'en 1664. Ces deux derniers Tomes ont été imprimés *à la Haye*, chés les Freres Vaillant. Le quatriéme, pareillement divisé en deux Parties, parut en 1733. chés *Humbert à Amsterdam*. Humbert l'intitula premier Tome, à l'insçû & contre la volonté de l'Auteur, qui s'en est plaint dans la Préface du cinquiéme Tome, & qui a averti ceux qui acheteroient son Ouvrage, qu'il regarde le premier Tome qu'il avoit donné en 1719. comme indispensablement nécessaire, & que le quatriéme en est le Supplément. Ce quatriéme Tome contient les Anciennes Editions indiquées dans le premier Tome, & un Supplément des Editions du XVe. Siécle, avec des Remarques, pour en faire connoître la qualité & le mérite. Le cinquiéme Tome qui comprend deux Parties, est un *Index* de toutes les Editions, qui sont marqués dans les quatre premiers Tomes, & de ce que M. Maittaire a encore découvert depuis. Cet *Index* est disposé suivant l'Ordre Alphabétique des Noms Propres des Auteurs.

M. Thomas *Carle de Londres* se propose de donner par Souscription *l'Histoire de la Vie du premier Duc d'Ormond*. On croit que l'Ouvrage entier formera trois Volumes *in-folio*.

Digitized by Google

folio. On suivra pour le débit & le payement la nouvelle Méthode des Assurances ; on en publiera toutes les Semaines sept Feuilles, dont le prix sera de douze sols.

Arkstée & Merkus, Libraires *à Amsterdam & à Leipsick*, viennent de publier le troisiéme Tome de l'*Histoire Universelle d'une Société de Gens de Lettres, Traduite de l'Anglois*, 1742. *in*-4°. Ce troisiéme Tome contient l'Histoire des Juifs, depuis Saül, jusqu'à la Captivité de Babylone ; l'Histoire des Assyriens, des Babyloniens, des Medes & des Perses. On y a joint une Préface Générale, le Plan de tout l'Ouvrage, plusieurs Figures, & des Cartes qui manquoient aux premiers Volumes ; toutes ces Additions ont fait augmenter le prix de celui-ci, qui est de dix Florins.

Les mêmes Libraires ont aussi mis au jour l'*Histoire de Pierre I. surnommé le Grand, Empereur de toutes les Russies, &c.* Cette Histoire qui est imprimée *in*-4°. & *in*-12. en trois Volumes, est enrichie dans l'une & l'autre Formes de Cartes, de Plans, & d'un grand nombre de Médailles frappées pendant le Regne de ce Monarque, qui servent beaucoup à faire lire l'Ouvrage avec plaisir.

Digitized by Google

L'Aca-

L'Académie Royale des Sciences & des Beaux Arts, établie à Pau, distribuera le premier Février 1744. deux Prix destinés à deux Ouvrages d'Eloquence.

Le sujet de l'un sera cette Pensée de la Bruyere. *Le Motif seul fait le mérite des actions des hommes.*

L'autre Discours aura pour sujet cette Proposition. *L'Humanité est une des Vertus les plus estimables dans un Conquerant.*

Les Ouvrages seront adressés à M. *Duhau*, Sécrétaire de l'Académie ; on n'en recevra aucun après le mois de Novembre 1743. & s'ils ne sont affranchis de port.

Chaque Auteur mettra à la fin de son Discours une Sentence, & la repetera au-dessus d'un Billet cacheté, dans lequel il aura écrit son nom.

Les Ouvrages ne pourront excéder une demie heure de lecture.

Le Sr *Delusse* le fils, vient de mettre en Musique la Cantatille qui a pour Titre *le Retour des Guerriers*, inserée dans le Mercure du mois de Février dernier, p. 277. Elle est pour un Dessus avec la Basse continuë, & se vend à Paris chés l'Auteur, ruë du Foin, proche la ruë de la Harpe ; chés Me *Boivin*, ruë S. Honoré,

Digitized by Google

à la Régle d'or, & chés le sieur *Leclerc*, ruë du Roule, à la Croix d'or, prix 24. sols.

QUESTION.

Deux Bergers aiment une Bergere. Pressée par eux de s'expliquer, elle indique à l'un & à l'autre un jour, un lieu & une heure, pour leur déclarer son choix. Les Bergers se trouvent au rendez-vous, l'un ayant une couronne de fleurs sur la tête; & l'autre sans couronne. La Bergere se présente couronnée elle-même de fleurs. En arrivant elle ôte sa couronne, & la met sur la tête du Berger qui étoit sans couronne. Dans le même moment elle prend la couronne qui ceignoit le front de l'autre Berger, & s'en couronne elle-même. La Question est de sçavoir lequel des deux Bergers peut croire avoir été préféré par cette double Action.

LETTRE de M. Liger à M. P.

J'ai lû, Monsieur, votre Lettre à M. L. inserée dans le premier Volume du Mercure de ce mois, page 1102. Vous auriez trouvé aussi aisément les deux Paradoxes dont je fais mention dans ma Dissertation, que

Digitized by Google

que les ſix differens quarrés naturels, car ils ſont également enfans de la Nature, mais comme vous avez appris la Géométrie ſuivant les Principes d'Euclide, cela vous a, ſans doute, effarouché

Voici tout ce que je puis faire pour votre ſatisfaction & celle de Mrs les Géometres, en attendant que je puiſſe faire paroître ma ſeconde Partie.

Tracez un quarré qui ait 12. au côté, & diviſez-le en 144. quarrés bien tracés, coupez-le par moitié diagonalement, pour avoir deux triangles contenant chacun 72. quarrés, ſçavoir, 66. quarrés effectifs & 12. triangles ſur ſa baze, égaux à ſix quarrés.

Tracez ſéparément, & de la même maniére, un quarré de 17. au côté, contenant 289. quarrés, tous pareils à ceux qui diviſent le précedent, en vous ſervant de la même ouverture de compas & ſans y toucher aucunement que le tout ne ſoit fait, vous verrez que ces deux triangles feront la moitié préciſément du quarré de 289. au milieu duquel vous verrez la moitié d'un quarré s'évanouir en deux triangles, conſéquemment chacun de ces deux triangles contient 72. quarrés en un ſens, quand ils ſont aſſemblés pour former le quarré de 144. mais poſé de façon que l'angle droit ſoit au centre du quarré de 289. il contiendra alors un quart de quarré de

plus,

Digitized by Google

plus, ce qui vient particulierement de ce que 12. diagonales sont égales à 17. côtés des mêmes quarrés. Que le quarré de 289. soit coupé diagonalement en quatre triangles, chacun ne sera pas plus grand que l'un des deux autres.

Tout Géométre peut faire cette expérience admirable & surprenante, dont la découverte m'a bien coûté des attentions. Que les chiméres qu'Euclide nous a apportées d'Egypte ne vous préviennent point contre cette miraculeuse vérité de la Nature ; voyez, examinez attentivement, travaillez, approfondissez & ne donnez point dans l'aveuglement où cet Auteur a plongé les Géométres, qui, sur ce qu'il en a dit, croyent & soûtiennent, entre autres choses, que le côté est incommensurable, donc irrationnel, avec la diagonale. Je démontrerai dans ma seconde Partie que cela est impossible, cela seroit trop long dans une Lettre ; je vous demande seulement de faire attention que cette incommensurabilité n'est point démontrée & qu'elle ne peut l'être ; Euclide a voulu seulement nous faire entendre que le côté de l'unité quarrée est à la diagonale du quarré de 2. dont la diagonale du quarré de 1. est le côté, comme 1. à 2. conséquemment incommensurables, puisqu'il n'y a point de nombre proportionnel exprimable entre 1. & 2. qui

ne

Digitized by Google

ne sont pas nombres semblables. Il est dit ailleurs que les figures à 4. côtés égaux sont plans & figures semblables; quelle confusion est-ce que tout ceci ?

Je vous dis, M. que la diagonale 2. est diagonale d'un quarré parfait, qu'elle est d'une mesure commune avec le côté 1. qui a fait rêver aux Egyptiens & à Euclide, que la diagonale du quarré de 1. qui est le côté du quarré de 2. n'étoit pas composée d'une unité pareille au côté 1. & d'une ou plusieurs fractions de la même unité; il est à toucher au doigt que cela ne peut être autrement, & que l'irrationalité & l'incommensurabilité ne sont point & ne peuvent être que des rêveries destituées de tout fondement; donc, en vertu de ces prétendus Principes, on ne peut valablement s'opposer à la vérité que je viens de vous enseigner à connoître, qui est que 12. diagonales sont égales à 17. côtés. Avoüez, M. après ce que vous marquez avoir vû de la difference des six quarrés, qu'Euclide n'a jamais connu les quarrés intérieurement, qu'il n'en a pas même connu les côtés.

SPEC-

Digitized by Google

SPECTACLES.

CEt Article ne sera pas bien long; les Théatres de Paris étant fort stériles en nouveautés dans ce tems-ci. L'Académie Royale de Musique continuë toujours avec succès *le Ballet des Indes Galantes*. Elle doit remettre dans peu la quatriéme Entrée du même Ballet, intitulée *les Sauvages*, joüée en Mars 1736.

Les Comédiens François promettent pour le commencement du mois prochain, une Comédie nouvelle en trois Actes, précédée d'un Prologue, & terminée par un *Divertissement*, sous le Titre de *l'Isle Sauvage*, par l'Auteur de la Comédie de *l'Oracle* & du *Silphe*.

Les Comédiens Italiens promettent aussi pour ce tems-là, une Comédie nouvelle en Vers & en trois Actes, intitulée *les Petits Maîtres*. On en parlera plus au long dans le tems.

NOU-

Digitized by Google

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

ON mande de Pétersbourg du 4. de ce mois, qu'il venoit de s'y répandre un bruit, que quelques troupes Persanes étoient entrées dans la Turcomanie ; qu'elles avoient remporté plusieurs avantages sur divers détachemens des troupes du Grand Seigneur, & que s'étant emparées de la Ville de Kars, elles exigeoient de fortes contributions de tous les Villages voisins; que le Pacha de la Province avoit envoyé un Officier au Grand Seigneur, pour lui représenter le besoin qu'il avoit d'un puissant secours d'hommes & d'argent, mais que S. H. ne lui avoit fait fournir qu'une partie des sommes qu'il demandoit, & qu'elle lui avoit mandé de rassembler dans son Gouvernement le plus de troupes qu'il lui seroit possible, pour faire tête aux Persans, jusqu'à ce qu'on fût en état de leur opposer une armée plus considérable ; que le Divan avoit résolu d'imposer une nouvelle taxe sur le Clergé Grec & qu'il avoit confisqué la succession d'un des principaux Prélats de ce Clergé, dans laquelle on a trouvé 200. Bourses en argent comptant, qu'une partie du Peuple de Constantinople témoignoit beaucoup de mécontentement, & que le Grand Visir pour intimider ceux qui voudroient exciter quelque révolution dans l'Empire, avoit fait étrangler un grand nombre de séditieux, & exposer leurs corps dans les ruës & dans les Places publiques.

SUEDE

Digitized by Google

SUEDE.

ON a appris de Stockolm du 7. de ce mois, que le Major Géneral Freudenfeldt a mandé au Roi, qu'après avoir mis en fuite un détachement considerable des troupes de la Czarine, il s'étoit emparé de la Ville d'Uhlo, & que la plus grande partie de la Bothnie Orientale étoit rentrée sous la domination de S. M.

Le Roi a appris depuis qu'il y avoit eû un combat très-vif & très-long entre les Galeres de S M. & celles de la Czarine, & que les premieres avoient remporté l'avantage, quoique les autres fussent en plus grand nombre, & que leur feu eût été soutenu par celui de quelques batteries que les ennemis avoient établies sur la Côte; que deux Galeres Russiennes avoient été coulées à fond, & que cinq autres avoient été mises hors de combat; qu'une des batteries des ennemis avoit fort maltraité le Praame l'Hercule, mais que le dommage causé aux Galeres du Roi avoit été peu considerable, & qu'il n'y avoit eû du côté des Suedois que 150. hommes de tués ou de blessés.

Le Roi a reçû d'autres lettres du Major Géneral Freudenfeldt lesquelles marquent qu'il s'étoit rendu maître de plusieurs Magasins que les Russiens avoient établis en Finlande. Il est arrivé à Stockolm une Chaloupe, à bord de laquelle étoient plusieurs des Russiens faits prisonniers dans l'action qui s'est passée entre les Galeres du Roi & celles de S. M. Cz. aussi-bien que quelques-uns des Officiers & Soldats Suedois, qui ont été blessés en cette occasion.

ALLE-

Digitized by Google

ON mande de Ratisbonne du 19. de ce mois, que les troupes Françoises, qui étoient dans Kelheim, l'ayant abandonné après avoir brûle le pont qu'elles y avoient construit, le Prince de Lobckowitz avoit fait occuper ce poste par un Corps considérable de Croates, de Pandoures & de Lycaniens. Quelques jours avant que la Garnison Françoise de Kelheim s'en fût retirée, elle avoit été jointe par les trois bataillons que le Maréchal de Broglie avoit avoit laissés à Amberg.

Le 12. de ce mois, le Prince de Lobckowits après avoir laissé une garnison dans Stat Am-Hoff, se remit en marche avec les troupes qui sont sous ses ordres, & qui sont augmentées considérablement par plusieurs renforts qu'il a reçûs, & il passa le Danube a Kelheim, d'où il s'est avancé dans les environs de Straubingen, où il a laissé quelques troupes pour bloquer la Place, & étant arrivé le 12 à Schierling, qui n'est qu'à trois lieuës de Ratisbonne, il marcha le 13. à Kelheim, pour s'approcher de l'armée Françoise commandée par le Maréchal de Broglie.

On a appris d'Ingolstadt du 15. de ce mois, que le Comte de Seckendorf en est décampé avec les troupes Impériales qui sont sous ses ordres, & qu'il est allé se poster sur le bord de la riviere de Lech. Il a laissé 2000. hommes des troupes Palatines à Neubourg, pour en renforcer la garnison.

L'Armée Françoise, que commande le Maréchal de Broglie, & qui étoit campée à une lieuë & demie d'Ingolstat, s'en rapprocha le 15. Elle a été jointe par les troupes qui occupoient le poste de Kelheim, & par les trois Bataillons qui étoient restés dans Amberg aux ordres du Marquis de Brezé.

Le

Digitized by Google

Le Maréchal de Broglie a reçû avis qu'un Corps de Hussards de l'armee de la Reine de Hongrie s'étoit rendu maître du poste de Friedberg, & que la garnison Bavaroise, qui y étoit, avoit eté faite prisonniere de guerre. Il a été aussi informé que le Général Berenklaw, à la tête d'un détachement des troupes de S. M. H. étoit entré dans Munich, dont les habitans, en conséquence des ordres qu'ils avoient reçûs de l'Empereur, ont ouvert les portes, dès que les ennemis se sont présentés.

Le Comte de Segur, Lieutenant General des armées de S. M. T. C. arriva le 14. à Donavert avec le Corps de troupes qui a été détaché de l'armee commandée par le Maréchal de Noailles, pour se rendre en Baviere.

Les François ont construit deux ponts sur le Danube, l'un au-dessus & l'autre au-dessous de cette Place.

Le Prince Charles de Lorraine & le Prince de Lobckowitz se sont avancés, le premier à Neustatt & le second à Kotching.

On a appris d'Ausbourg, que le 10. de ce mois, le Comte de Lautrec, Ministre Plénipotentiaire du Roi de France auprès de l'Empereur, y avoit eû sa premiere audience de S. M. I.

GENES ET ISLE DE CORSE.

ON a appris de l'Isle de Corse du 21. & du 27. du mois dernier, que les Chefs des Rebelles avoient fait brûler les maisons de quelques habitans qui avoient tué un homme de leur parti, & qu'ils paroissoient attendre avec beaucoup d'impatience l'arrivée du nouveau Commissaire Général.

On mande de Lombardie, que les troupes Autrichiennes, commandées par le Comte de Traun, avoient

Digitized by Google

avoient été jointes par deux Bataillons du Régiment Hongrois d'Andreasi, & que le Duc de Modéne a fait donner quatre Sequins d'engagement à tous les Déserteurs, qui abandonnent l'armée de la Reine de Hongrie, pour prendre parti dans celle du Roi d'Espagne.

GRANDE BRETAGNE.

ON mande de Londres du 20. de ce mois, que le Vaisseau *le Lovely Marie*, commandé par le Capitaine Hayes, a été pris par un Armateur Espagnol, en allant de Londres à Gibraltar.

MORTS DES PAYS ETRANGERS.

LA nuit du 21. au 22. Mai, mourut à Naples, dans sa 40. année, Procope-Marie-Antoine-Philippes-Charles-Nicolas-Augustin *d'Egmont Pignatelli*, Duc de Gueldre & de Juliers, Comte d'Egmont, de Zutphen, de Mœurs, de Hornes & de Bureen, Seigneur Souverain des Ville & Territoire de Malines, du Pays d'Arckel, de Leerdams, Isselsteint, & des Isles d'Amelande, Grand d'Espagne de la premiere Création & de premiere Classe, Prince de Gavre & du S. Empire, cinquiéme Duc de Bisachia & Comte de S. Jean, au Royaume de Naples. Il étoit fils de Don Nicolas Pignatelli, Duc de Bisachia, & Comte de la Cerignole, dans le Royaume de Naples, Chevalier de la Toison d'Or, Gouverneur Géneral des Armées d'Espagne, en Sicile, mort à Lyon en 1719 & de Marie-Claire-Angélique d'Egmont, du Chef de laquelle il fut Grand d'Esagne de la premiere Classe, Prince du

Digitized by Google

S. Empire, & Seigneur de toutes les Terres de l'illustre Maison d'Egmont. Il avoit épousé en Novembre 1717. Dlle Henriette-Julie de Durfort, fille de Jacques-Henri de Durfort, Duc de Duras, & de D. Louise Magdeleine Eschallart de la Marck, Comtesse de Braine, Baronne de Serignan & du Pontarcy, duquel Mariage il laisse, 1°. Guy-Felix d'Egmont Pignatelli, Comte d'Egmont. 2°. Thomas-Victor d'Egmont Pignatelli, Duc de Bisachia, & Comte de S. Jean de la Cérignole, par la démission de son Pere, marié à Naples au mois de Novembre 1742. avec Dona Eleonore Caraciolo, Princesse de la Villa, fille de Don Philippe Caraciolo, Prince de la Villa, & de ..... Picolomini, Duchesse del Gesso, mort le 15. Janvier 1743. 3°. Casimir d'Egmont Pignatelli, Duc de Bisachia, & 4°. Dlle Henriette Nicole d'Egmont Pignatelli, mariée le 11. Juin 1738. avec Marie-Charles-Louis d'Albert de Luynes, Duc de Chevreuse, Mestre de Camp Géneral des Dragons de France, & depuis Maréchal des Camps & Armées du Roi. Voyez pour la Généalogie de la Maison de Pignatelli, l'une des plus illustres du Royaume de Naples, dont le Duc de Monteleone est le Chef de la Branche aînée, les Tables Généalogiques de Jean Hubners, les Généalogies d'Italie d'Imhoff, & l'Histoire des Maisons Souveraines, vol. 2. fol. 665. Voyez aussi les deux premiers Auteurs pour la Maison d'Egmont, &c.

Digitized by Google

FRANCE,

NOUVELLES DE LA COUR, DE PARIS, &c.

LE 23. de ce mois, le Roi déclara qu'il avoit donné à l'Archevêque de Bourges sa Nomination pour la Dignité de Cardinal dans la premiére Promotion de Cardinaux, qui sera faite pour les Couronnes, & le lendemain S. M. nomma cet Archevêque, son Ambassadeur Extraordinaire auprès du S. Siége.

Le 27. M. Bignon, Maître des Réquêtes, Président du Grand Conseil, & Bibliothécaire du Roi, & M. de Maupertuis, Pensionaire de l'Académie Royale des Sciences, furent reçûs dans l'Académie Françoise. Ils firent leurs Discours de remerciment, auxquels M. de Moncrif, Directeur, répondit au nom de l'Académie.

On a appris par un Courier, que le Maréchal de Noailles a dépêché le 29. de ce mois, qu'il y avoit eû une Action entre les troupes du Roi & l'armée des Alliés de la Reine de Hongrie. Le Ma-

Digitized by Google

réchal de Noailles fut informé le 27. à une heure du matin, que les Alliés ne pouvant plus subsister à Aschaffembourg, à cause de la position de notre armée sur le Mein, décampoient pour marcher sur Hanaw. Il monta à cheval sur le champ, & il fit en diligence passer le Mein sur les deux Ponts qu'il avoit à Selingestatt, aux trois Brigades d'Infanterie, d'Auvergne, de Touraine & d'Orleans, dans le dessein de tomber sur l'arriére-garde des Alliés, & de s'emparer d'Aschaffembourg. Ces trois Brigades furent suivies par celle des Gardes Françoises, & par celle de Noailles. 29. Escadrons de la Maison du Roi, de la Cavalerie, des Dragons & Hussards, passerent la même Riviere par les gués qui y avoient été reconnus. Le Maréchal de Noailles plaça une Brigade d'Infanterie au Village de Groswelbheim, qui fermoit la droite sur le Mein; il appuya sa gauche à un bois; & la plaine entre la droite & la gauche, fut occuppée & fermée par la Cavalerie.

Après cette premiére disposition, le Maréchal de Noailles repassa le Mein pour faire marcher le reste de l'armée, mais ayant vû que les cinq Brigades d'Infanterie, qui avoient passé le Mein, & une partie de la Cavalerie s'étoient engagés au-delà

Digitized by Google

au-delà d'un défilé, qu'un Marais & un Ravin forment depuis la Montagne jusqu'au Village d'Etingen, il s'y porta aussitôt, & il trouva en y arrivant l'armée des Alliés en bataille sur plusieurs lignes d'Infanterie & de Cavalerie.

Nos troupes ayant marché en avant, & ayant essuyé, sans tirer un seul coup, le premier feu de la Mousqueterie des Alliés, elles allerent à la charge jusqu'à trois fois, après lesquelles le Maréchal de Noailles, qui s'étoit emparé d'Aschaffembourg, fit cesser l'attaque.

Les Alliés continuerent leur marche à travers les bois, dans lesquels ils s'étoient ouverts des chemins, & le Maréchal de Noailles fit repasser le Mein à l'Infanterie sur les deux Ponts de Selingenstatt, & à la Cavalerie par différens gués.

L'Artillerie, qui pendant l'action avoit été servie avec la plus grande vivacité, fut ramenée le même jour au Camp avec quelques piéces de Canon prises aux Alliés, qui ont perdu des Drapeaux & des Etendarts.

Le Comte de Stairs ayant abandonné sur le Champ de bataille, 5. ou 600. blessés de son armée qu'il n'a pu remmener, & ayant laissé les malades dans son Camp, le Maréchal de Noailles y envoya une

Digitized by Google

garde, à la Réquisition des Alliés.

Dans cette action, qui a été très-meurtriere, nous avons eû environ 1800. hommes tués ou blessés, & les Alliés y ont perdu plus de 5000. hommes dont la plus grande partie a été tuée par notre Artillerie.

Le Duc de Chartres, le Comte de Clermont, le Prince de Dombes, le Comte d'Eu, qui a été blessé légerement au pied, & le Duc de Penthiévre, ont donné dans cette occasion des marques du plus grand courage, ainsi que les Officiers Généraux & les Officiers particuliers.

On n'a point encore eû le détail des Officiers tués ou blessés.

Les troupes du Roi, commandées par le Maréchal de Broglie, lesquelles étoient près d'Ingolstadt, sont revenuës à Donawert où elles ont campé pendant quelques jours. Le Corps de réserve s'est mis en marche le 26. de ce mois sous les ordres du Prince de Conty, pour se rendre sur le Neckre; & le reste de l'armée a dû prendre la même route, en quatre divisions, le 27. & les trois jours suivans.

NOU-

Digitized by Google

NOUVELLE Paroisse construite par Ordre du Roi à Versailles.

Le Roi ayant déclaré qu'il vouloit poser la premiere Pierre de l'Eglise Paroissiale de S. Louis de Versailles, qu'on construit actuellement sur les desseins & la direction de M. Jacques-Hardouin Mansard, Architecte du Roi, de l'Académie Royale d'Architecture, petit Fils de Jules-Hardouin Mansard, nommé par le Roi par Arrêt du Conseil, du 8. Mai 1742. la Cérémonie fut faite le 12. de ce mois par l'Archevêque de Paris, comme Evêque Diocésain.

La Reine se rendit à cette nouvelle Eglise vers les 11. heures du matin & y entendit la Messe, accompagnée de Mesdames de France & de toute sa Cour; S. M. se plaça aux fénêtres de la Communauté des Missionnaires, qui donne vers le chevet de l'Eglise, pour voir la Cérémonie, qui commença peu de tems après.

Le Roi arriva à 11. heures & demie du matin, accompagné de Monseigneur le Dauphin, au Parc au Cerf, où S. M. avoit ordonné que cette Eglise fut construite. Le Roi s'avança ensuite vers l'Eglise, & y monta par une rampe en pente douce, & sablée à l'endroit de la principale entrée de l'Eglise.

Digitized by Google

M. Orry, Ministre d'Etat, Controlleur Général des Finances, Commandeur des Ordres du Roi, & Directeur Général des Bâtimens de S. M. & M. le Comte du Muy, Sous-Gouverneur de Monseigneur le Dauphin, Conseiller d'Etat d'Epée, Directeur Général des Oeconomats, & nommé par S. M. pour la direction de cet Ouvrage, allerent au devant du Roi, & présenterent à S. M. M. Mansart.

Le Roi s'avança ensuite vers la tête du Chœur, & l'Archevêque de Paris qui attendoit S. M. assis dans un Fauteuil, alla au devant du Roi avec la Croix, le Curé & son Clergé ; l'Archevêque étoit revêtu de ses habits Pontificaux, & son Fauteuil étoit adossé à une Croix de bois de charpente.

Vis-à-vis la Croix, étoit un Pavillon ou espéce de Tente, qui avoit été dressé à la hâte, pour être à l'abri de l'ardeur du Soleil. On y avoit placé un Fauteüil pour le Roi, & un Tabouret pour Monseigneur le Dauphin : entre cette Tente, & la Croix, il y avoit un grand Tapis de pied sur le Carreau des fondations du Chœur.

M. l'Archevêque commença ensuite les Priéres convenables. Le Roi suivoit les mêmes Priéres dans un Rituel présenté

par

Digitized by Google

par l'Abbé Daidie son Aumonier en quartier, en Rochet & en Manteau. Lorsquelles furent achevées, S. M. s'avança au Rès de Chaussée d'un des piliers du Chœur, à côté de la place du Maître-Autel, du côté de l'Evangile, pour y poser la premiére Pierre.

Alors M. Mansart présenta à M. Orry en sa qualité de Directeur Général des Bâtimens, la Truelle d'argent faite exprès par l'Orfévre du Roi pour cette Cérémonie; tous les autres Outils avoient été faits pareillement chés le même Orfévre; la Truelle fut mise dans un grand Bassin d'argent oblong, avec du mortier pris dans l'auge, & M. Orry présenta le tout au Roi, qui mit le mortier sur un des coins qui étoit posé. S. M. ayant ensuite remis la Truelle dans le Bassin, M. Orry, qui vouloit favoriser M. Mansart, lui accorda l'honneur de présenter à S. M. un autre Bassin, dans lequel étoit un Marteau d'argent, dont le Roi donna trois coups sur le coin.

Ayant ainsi posé la Pierre sous laquelle sont encastrées, une Boëte de bois de Cedre, qui renferme quatre Médailles d'argent, & une d'or, & une Plaque de cuivre contenant l'Epoque de cette Cérémonie; cette Pierre fut plombée, & ni-

Digitized by Google

vellée avec la regle & le niveau, & le Roi fit don de tous les Outils à M. Mansart. On lit sur la Plaque de cuivre l'Inscription suivante.

AD MAJOREM DEI GLORIAM
VIRGINISQUE DEIPARÆ
SUB INVOCATIONE SANCTI LUDOVICI,
LUDOVICUS DECIMUS QUINTUS
PRIMARIUM HUNCCE POSUIT LAPIDEM
DIE MENSIS JUNII DUODECIMA
ANNO REPARATÆ SALUTIS 1743.
SUMMO PONTIFICE BENDICTO XIV.
PRÆERAT ÆDIFICIO CONDENDO A REGE
SELECTUS JACOBUS HARDOUIN MANSART
DE SAGONNE, REGIÆ ÆDIFICIORUM
ACADEMIÆ ARCHITECTUS AGGREGATUS,
D. FRANCISCI MANSART PRIMARII REGIS
ARCHITECTI ET D. D. MANSAT COMITIS
DE SAGONNE COMITIS CONSISTORIANI,
SUPREMI ÆDIFICIORUM PREFECTI
PRONEPOS ET NEPOS.

Après cette Cérémonie, pendant laquelle M. l'Archevêque de Paris, le Curé de la Paroisse & le Clergé faisoient une Processon autour, & dessus les fondations, ce Prélat donna sa Bénédiction, & M. Orry ayant tiré de sa poche, & remis au Roi une grosse Médaille d'or, S. M. la donna à M. Mansart, & accorda pour les Ouvriers une gratification de cent Louis dor,

Digitized by Google

pour

pour leur être distribuée par M. Mansart, lequel présenta en même-tems au Roi les Plans, Coupes, Elévations & Profils de tout l'Edifice, & le Roi ayant voulu visiter extérieurement la construction des fondations, il en fit le tour, précédé immédiatement de M. Mansart, qui lui montroit en œuvre une partie de ce qu'il venoit de voir sur le papier.

Après quoi M. Mansart proposa au Roi de se transporter dans une des Cours de sa maison située ruë des Tournelles, pour y voir un grand modéle en pierre de toute l'Eglise. S. M. s'y rendit à pied, précédé de M. Mansart, & suivie de toute sa Cour; elle en fit le tour, en examina attentivement les dehors & les dedans & en marqua avec bonté sa satisfaction à M. Mansart. Le Roi s'en retourna au Château, accompagné de Monseigneur le Dauphin, & de toute sa Cour, dans le même ordre que S. M. étoit arrivée sur le Terrein.

La Reine s'en retourna pareillement au Château avec Mesdames de France, & les Dames de sa Cour qui l'avoient accompagnée.

Lors du départ de L. M. les Marguilliers, & les Habitans de la Paroisse signalerent leur zéle par quantité de Boëtes qu'on tira, & des feux d'Artifice à plusieurs reprises.

Digitized by Google

LE JEU, ODE.

TEl qu'un Torrent de Bithume ;
Qui d'un Volcan en fureur
S'élance, tombe & consume
Tout l'espoir du Laboureur ;
Tel, pere de mille crimes
Sortit des sombres abîmes,
Du Jeu le Démon cruel ;
A son aspect, l'avarice,
De tous ses projets complice ;
Lui fit du Monde un Autel.

Soudain ce nouveau Protée,
Sous divers noms adoré,
Vit sa fureur exaltée,
Et son culte revéré ;
En se livrant au perfide,
L'homme follement avide,
Crut s'égaler à Plutus ;
Mais dans cette erreur extrême ;
Il perdit bien-tôt lui-même
Son bien, son tems, ses vertus.

La Fortune & l'Espérance

Marchent

Digitized by Google

Marchent à côté de lui ;
Le hazard de sa puissance
Est le Ministre & l'appui ;
Les vains regrets, le carnage ;
La faim, la soif & la rage
Le suivent, l'air effaré ;
En tout semblable à Saturne ;
Changeant, cruel, taciturne ;
Par lui tout est dévoré.

*

Où suis-je ? A qui sacrifient
Tous ces avides Mortels ?
Ils tremblent, ils se défient ;
Leurs vœux sont-ils criminels ?
Sur divers Autels impies
L'or roule ; de ces harpies
Va-t'il faire le bonheur ?
Quels gestes ! Ciel, quel murmure !
Je crois, à voir leur figure,
Que l'Enfer est dans leur cœur.

*

Jeu, reconnois tes supplices
A cet horrible tableau ;
C'est dans tes cruels caprices
Que l'a puisé mon pinceau ;
Mais je veux de tes ravages
Par de plus noires images

Digitized by Google

Epou-

Epouvanter la raiſon.
Loin de moi, Fils de Latone;
Je t'implore, Thyſiphone;
Sois ſeule mon Apollon.

⁂

Charges, dignités, naiſſance,
Sa Loi confond votre éclat;
Où ſon Empire commence,
Finit tout rang, tout état;
Par l'eſpérance flateuſe
D'une fortune trompeuſe,
Il compoſe ce cahos.
Telle on voit la nuit obſcure,
De l'inégale Nature
Rendre tous les traits égaux.

⁂

Dans ce terreſtre Tartare
Quelle eſt la jeune Beauté,
Sur qui ce Tyran bizarre
Exerce ſa cruauté?
Tout ce qu'en elle j'obſerve,
M'offre Vénus & Minerve;
Que d'attraits! que de vertus!
Le beſoin parle; on ſoupire;
Dans ſon cœur Minerve expire;
Je ne vois plus que Vénus.

⁂

Digitized by Google

Dans son yvresse cruelle
Entre deux de ses Sujets,
Vient de naître une querelle ;
Je frémis de ses progrès ;
Qu'entens-je ? Quelle menace !
Dieux ! arrêtez leur audace ;
Vœux superflus ; quelle horreur !
Ils se battent, ils se percent,
Et le sang qu'à flots ils versent,
Seul désarme leur fureur.

✻

O comble d'extravagance !
O pere indigne du jour !
Te voilà dans l'indigence
Sans nul espoir de retour ;
Quel spectacle ! je frissonne ;
Ta famille t'environne ;
Vas-tu calmer ses douleurs ?
Non, tu fuis, & de ta rage
Elle a pour tout héritage
L'histoire de tes malheurs.

✻

Ainsi qu'au sein d'Amphitrite
On voit ces affreux rochers,
Que jamais n'émeut, n'agite
Le naufrage des Nochers ;

Digitized by Google

Ainsi dur, glissant, aride,
Le cœur où le jeu réside,
N'est qu'un rocher odieux,
Pour la nature insensible,
Aux vertus inaccessible,
Et qui menace les Cieux.

⁂

Un joüeur ne fait qu'un être
Inutile au genre humain,
Qui sans joüir, sans connoître,
Hâte l'instant de sa fin;
Qui, dans un désordre extrême,
Toujours absent de lui-même,
Et de l'orage battu,
Vit, n'aimant en son délire,
Que ce qui fait son martyre,
Et meurt sans avoir vécu.

⁂

Du buveur sous une tonne
Bacchus fait un souverain.
Le guerrier que Mars couronne,
Joüit du plus beau destin.
Avec la celeste troupe,
L'amant boit à pleine coupe,
Quand l'amour comble ses vœux.
Mais le jeu, toujours avare,

Digitized by Google

Dans

Dans sa faveur la plus rare
Ne fait jamais un heureux.

✣

Tremblez, aveugle jeunesse,
Vous qui sous ses étendarts
Courez avec allégresse,
Vous ranger de toutes parts;
Son école dangereuse
Est une mer orageuse;
Quel y sera votre sort?
Là, quoique pilote sage,
L'honneur fait souvent naufrage,
Prêt de rentrer dans le Port.

MORTS ET MARIAGES.

LE 10. Juin D. Hélene *de Sabran*, veuve depuis le 13. Avril 1740. de Jean-Jacques de Montesquiou, Marquis de Saintrailles qu'elle avoit épousé le 28. Août 1714. mourut à Chaillot lès Paris, sans enfans. Elle étoit fille de Jean de Sabran, Seigneur de Beosc & de Beauregard, & de Magdelaine de Reguiston. Voyez pour la Généalogie de la Maison de Sabran, l'une des plus anciennes de Provence, le Nobiliaire de Provence par l'Abbé Robert, vol. 3. & l'Histoire des Maisons Souveraines du Monde, vol. 4. fol. 1517. & pour celle de la Maison de Montesquiou, une des plus anciennes & des plus illustres du Royaume,

Digitized by Google

me, l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, à l'Article des Maréchaux de France.

Le 13. Gilles de *Trecesson*, *Marquis de Trecesson*, dans la Paroisse de Campeneac, Evêché de S. Malo, Lieutenant Géneral des Armées du Roi, du 20. Fevrier 1734. mourut à Paris, âgé de 80. ans. Eon de Carné, son sixiéme Ayeul, puîné de la Maison de Carné, l'une des plus anciennes de Bretagne, ayant épousé vers l'an 1440. Jeanne, Dame de Trecesson, il fut stipulé que leurs Enfans porteroient le nom & les Armes de Trecesson, qui sont de gueules à trois chevrons d'hermines, & celles de Carné sont d'or à deux faces de gueules.

Le 14. Gabriel Etienne-Louis *Texier*, *Marquis d'Hautefeuille*, Lieutenant Géneral des Armées du Roi du 30. Septembre 1718. & avant Mestre de Camp Géneral des Dragons, mourut en l'Abbaye de Saint Victor, dans la soixante & douziéme année de son âge, laissant du mariage qu'il avoit contracté le 23. Février 1699. avec Dlle Marie-Françoise-Elisabeth Rouxel de Grancey, aujourd'hui sa veuve, fille aînée de Benedict-François Rouxel, de Médavy, Marquis de Grancey, Chef d'Escadre, & nommé Lieutenant Géneral des Armées Navales du Roi, & Gouverneur des Ville & Château d'Argentan, & de D. Jeanne-Emée de Rabodanges, remariée depuis à M. le Maréchal de Montrevel, mort avant elle le 11. Octobre 1716. Louise-Elisabet Texier d'Hautefeüille, femme du Marquis de Monchy, & Jacques-Etienne-Louis Texier, Marquis d'Hautefeüille, né le 18. Decembre 1699. marié depuis le 7. Août 1729. avec Dlle Marie-Catherine de Sorel, fille de M. de Sorel, Capitaine des Vaisseaux du Roi, Commandeur de l'Ordre de S. Louis, & Gouverneur Géneral de S. Domingue, duquel mariage il a quatre garçons & trois filles,

Feu

Digitized by Google

Feu M. le Marquis d'Hautefeüille étoit fils de Germain Texier, Comte d'Hautefeüille, Seigneur de Malicorne, Conseiller d'Etat, Chevalier de l'Ordre du Roi, mort le 12. Août 1694. & de D. Marguerite-Catherine de Courtalvert de S. Remy, & neveu d'Etienne Texier d'Hautefeüille, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, Grand-Prieur d'Aquitaine, Ambassadeur Extraordinaire de son Ordre en France, Lieutenant Géneral des Armées du Roi, &c. mort à Paris le 3. Mai 1703.

Le 24. D. Marie Marguerite *Rouxel de Medavy de Grancey*, veuve depuis le 10. Août 1711. de Michel-Joseph de Fouilleuse, Marquis de Flavacourt, Capitaine au Régiment des Gardes Françoises, Lieutenant de Roi au Gouvernement de Normandie, Capitaine, Gouverneur & Grand-Bailly de Gisors, avec lequel elle avoit été mariée le 26. Janvier 1705. mourut à Paris, âgée de 65. ans, laissant de son mariage pour fils unique François-Marie de Fouilleuse, Marquis de Flavacourt, Mestre de Camp de Cavalerie, Brigadier des Armées du Roi depuis le 15. Mars 1740. Lieutenant de Roi en Normandie, Gouverneur & Grand Bailly de Gisors, de Gravelines & de Bourbourg, marié depuis 1740. avec Dlle Hortense-Felicité de Mailly Nesle, aujourd'hui Dame du Palais de la Reine, & de laquelle il a des enfans. Feuë Mad. la Marquise de Flavacourt étoit fille puînée de François Benedict Rouxel de Medavy, Marquis de Grancey, Chef d'Escadre, & nommé Lieutenant Géneral des Armées Navales du Roi, & Gouverneur des Ville & Château d'Argentan, mort le 9. Septembre 1679. & de D. Jeanne-Emée de Rabodanges, remariée depuis à Nicolas-Auguste de la Baume, Marquis de Montrevel, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, & Commandant en Chef dans les Provin-

ces

Digitized by Google

ces d'Alsace & de Franche Comté mort avant elle le 11. Octobre 1716. Voyez pour la Généalogie de la Maison de Roux, Médavi, l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, au Chapitre de Maréchaux de France; pour la Maison de Fouilleuse, elle prend son nom de la Terre de Fouilleuse en Beauvoisis, & elle est connuë par ses Titres il y a plus de 500. ans, de même que par ses Alliances, & ses services Militaires. La Terre de Flavacourt, dans l'Election de Gisors, a été érigée en Marquisat en faveur de Philippe de Fouilleuse, trisayeul du Marquis de Flavacourt, par Lettres du mois de Janvier 1637. registrées en Parlement le 22. Janvier 1652.

Il est mort depuis quelques semaines quatre jeunes Seigneurs, ci-devant Pensionnaires ou Collége de LOUIS LE GRAND. C'est d'une Esquinancie, nullement contagieuse & qui n'a point eû d'autres suites. Dès que le mal s'est déclaré, on les a confiés à Mrs leurs Parens & aux plus fameux Médecins de leur Hôtel. Tous les jeunes Mrs de ce Collége se portent très bien aujourd'hui, au vû & sçû de tout le monde, qui ne veut pas être trompé par les faux bruits. Le grand Nom des quatre Enfans morts, a répandu dans le Public une allarme dont il est juste de le rassurer pour ceux qui leur survivent.

Le 18. Avril fut célebré en l'Eglise Parroissiale de S. Laurent à Paris, le Mariage de M. Louis *de Melun, Marquis* de Melun, Seigneur de la Motte S. Androny, né le 17. Mars 1705. fils unique de feu Armand Comte de Melun, Gouverneur pour le Roi des Châteaux & Forts de S. Louis & de Ste. Croix de Bordeaux, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, mort le 30. Novembre 1710. & de

feuë

Digitized by Google

veuë D. Marie-Françoise de S. Simon Montbleru, (de même Maison que M. le Duc de S. Simon, morte le 7. Avril 1726. avec Dlle Henriette-Emilie de Bautru, Comtesse de Nogent le Roi, en Beauce au Diocèse & à cinq lieuës de Chartres, fille unique & seule héritiere de feu M. Louis-Armand de Bautru, Comte de Nogent le Roi, Lieutenant-Général des Armées du Roi, & au Gouvernement de la Basse Auvergne, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, mort le 6. Juin 1736. & de D. Marie-Julie Julistanne sa veuve, fille du Pacha de Neuhausel, M. le Marquis de Melun est neveu de feu M. Louis de Melun, Marquis de Maupertuis, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Grand-Bailly de Bergues, Gouverneur de S. Quentin, Capitaine-Lieutenant Commandant la premiere Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roi, & Grand-Croix de l'Ordre Militaire de S. Louis, mort sans enfans le 18. Avril 1721. Voyez la Généalogie de l'Illustre Maison de Melun, dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, Tome V. fol. 221. & celle des Seigneurs de la Motte S. Florentin, & de Maupertuis issus des Seigneurs de la Borde le Vicomte, Branche cadette de cette Maison dans un Mémoire in 4°. en 52. pages, imprimé en Janvier 1741. & qui doit être employé dans le Supplement à l'Histoire des Grands Officiers, auquel on travaille actuellement. Madame la Marquise de Melun est niece de feu D. Marie Antonine de Bautru Nogent, femme de Charles-Armand de Gontault, Duc de Biron, Pair & Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, morte le 4. Août 1742. laissant entr'autres enfans, M. le Duc de Biron, aujourd'hui Lieutenant-Géneral des Armées du Roi, & nommé Chevalier de ses Ordres. Elle a pour quatrieme Ayeul Maurice Bautru Seigneur du

Martray

Digitized by Google

Martray & de Cherelles, sorti d'une Famille Noble d'Ecosse, connuë également sons les noms de Bautru & de Conighan, qui vint au service de France, vers l'an 1455. & qui s'établit depuis en Aujou; il étoit marié en 1560. avec Françoise le Bret & en eut entr'autres enfans Guillaume Bautru, Seigneur de Cherelles, Conseiller au Grand-Conseil, reçû le 26. Juin 1576. & marié en cette qualité le 9. Mai 1584. avec Gabrielle Louet, fille de Clement Louet, Lieutenant-Géneral d'Anjou, duquel mariage il eût 1. Guillaume Bautru, Comte de Serrant en Anjou, Mestre de Camp d'un Régiment d'Infanterie, puis Conducteur des Ambassadeurs, Ministre du Roi en plusieurs Cours Etrangeres, Conseiller d'Etat & privé, pere du Comte de Serrant, Chancelier de M. frere unique du Roi, & Ayeul de M. la Marquise de Vaubrun Bautru, & de M. la Comtesse de Maulevrier Colbert,) 2. Nicolas de Bautru qui suit; 3. Simonn de Bautru, femme de Louis de Harrouys, Seigneur de la Seilleraye, Président en la Chambre des Comptes de Bretagne.

Nicolas de Bautru, Comte de Nogent le Roi, par Lettres d'érection de 1636. & Marquis du Tremblay, par autres Lettres de 1655. Capitaine des Gardes de la Porte du Roi, Bailly & Capitaine des Chasses du Comté de Dourdan, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & privé, mourut le 10. Septembre 1661. laissant de son mariage avec D. Marie Coulion qu'il avoit épousée le 15 Septembre 1627. & morte le 9. Janvier 1668. 1. Armand de Bautru qui suit (2. Nicolas de Bautru, Marquis de Vaubrun, Lieutenant-Général des Armées du Roi, & Gouverneur de Phillippeville, homme de grande réputation pour sa valeur & son mérite, tué le 1. Août 1675. au Combat d'Altenheim sur le Rhin, Commandant alors en chef l'Armée du Roi, avec

le

Digitized by Google

le Comte de Lorge, depuis Maréchal de France, neveu de M. de Turenne, & laissant de son mariage avec D. Marguerite-Therèse de Bautru Vaubrun sa niece, à la mode de Bretagne, Guillaume Nicolas de Bautru de Vaubrun, aujourd'hui Abbé de Cormeri, ci devant Lecteur ordinaire de la Chambre & du Cabinet du feu Roi Louis XIV. & Magdeleine Diane de Bautru Vaubrun, aujourd'hui veuve depuis le 11. Septembre 1698. de M. François-Annibal d'Estrées, Duc d'Estrées, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur de l'Isle de France (duquel il ne reste point d'enfans) 3 Louis de Bautru, Marquis de Nogent, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, & Gouverneur de Sommieres (mort sans enfans) 4. Marie de Bautru Nogent, femme de Charles de Rambures, sire de Rambures, Maréchal des Camps & Armées du Roi, 5. & Charlotte de Bautru Nogent, mariée 1°. avec Nicolas d'Argouges, Marquis de Rannes, Colonel Géneral des Dragons de France, Bailly & Gouverneur d'Alençon, 2°. avec Jean-Baptiste Armand de Rohan, Prince de Montauban, morte le 10. Décembre 1725. laissant de son premier mariage le Marquis de Rannes, aujourd'hui Maréchal de Camp, lequel à des enfans de son mariage avec D. Catherine d'Ernothon.

Armand de Bautru, Comte de Nogent, Capitaine des Gardes de la Porte du Roi, Maréchal des Camps & Armées de S. M. & son Lieutenant-Géneral au Gouvernement de la Basse-Auvergne, fut tué au fameux passage du Rhin, près le Fort de Tolhuis, le 12. Juin 1672. Il avoit épousé le 28. Avril 1663. Diane-Charlotte de Caumont Lauzun, fille d'Honneur de la Reine Mere du Roi, sœur du dernier Duc de Lauzun, & fille de Gabriel Nompar de Caumont, Comte de Lauzun, & de Charlotte

Digitized by Google

Charlotte de Caumont la Force; elle mourut le 4. Novembre 1720. ayant eû de son mariage, 1°. Louis-Armand de Bautru, Comte de Nogent, pere de Madame la Marquise de Melun, dont le mariage donne lieu à cet article. 2°. Louis-Nicolas de Bautru Nogent, ancien Capitaine des Vaisseaux du Roi, reçû Chevalier de l'Ordre de S. Lazare, en Avril 1723. mort sans être marié le 5. Septembre 1736. 3°. Louise-Therese Diane de Bautru Nogent, femme de Blaise d'Aydie, Marquis de Riberac, morte le 6. Février 1732 mere de M. le Comte de Riberac, & de feu M. le Comte de Rions, & 4. Marie-Antoine de Bautru Nogent, femme de M. le Maréchal Duc de Biron, comme il est dit ci-dessus. Voyez pour la Généalogie de Bautru les differentes Editions du Dictionnaire de Morery, & la vie des sieurs Menage & Ayrault, par feu M. Menage, *in*-4°.

La nuit du 19. au 20. Mai, Louis de *Mailly*, *Comte de Mailly*, né le 1. Avril 1723. Colonel du Régiment de Perigord, depuis le mois de Mars dernier, fils de Victor Alexandre Sire & Marquis de Mailly, aîné de sa Maison, Colonel d'un Régiment d'Infanterie de son nom, & Brigadier d'Armée du 20. Février 1734. & de D. Victoire Delphine de Bournonville, fut marié avec Dlle Antoinette-Françoise Kadot de Sebbeville née le 1. Octobre 1725. & fille de feu Charles-Louis-Frederic Kadot, Marquis de Sebbeville, Enseigne de la seconde Compagnie des Mousquetaires, mort le 14. Octobre 1730. & de D. Elizabeth-Therese-Marguerite Chevalier de Montigny, & petite fille de Charles-Louis Kadot, Comte de Sebbeville, Lieutenant-Géneral des Armées du Roi &c. Voyez la Généalogie de la Maison de Mailly, l'une des plus illustres de la Province de Picardie, dans l'Histoire

Digitized by Google

toire des Grands Officiers de la Couronne, Volume *in* 8°. pour le nom de Kadot ou Cadot, il est marqué en Normandie par sa Noblesse & par ses Services Militaires.

*EXTRAIT d'une Lettre écrite du Vigan, *sur la Reception qui a été faite dans cette Ville à Madame la Comtesse d'Hierles, Fille de M. le Comte de Goësbriant.*

LE... Avril 1743. N.... de Montfaucon, Comte d'Hierles, Capitaine de Dragons dans le Régiment de la Suze, âgé de 17. ans, Fils de Guy-Joseph de Montfaucon, Seigneur & Baron de Vissec & d'Hierles dans les Cevennes, Diocèse de Nimes, Lieutenant Colonel du même Régiment de la Suze, & Brigadier des armées du Roi du premier Août 1734. & de De. Marie-Anne de Crousset, fut marié avec Dlle N... de Goësbriant, Fille de Louis Vincent, Comte de Goëlbriant, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Gouverneur de la Ville d'Aire, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & de feuë De. Marie-Rosalie de Chastillon, morte le 29. Décembre 1736. & Niéce de M. le Duc de Chastillon, Chevalier des Ordres Roi, & Gouverneur de Monseigneur le Dauphin, & petite fille de Louis-Vincent de Goësbriant, Marquis de Goëlbriant, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général de ses armées, Gouverneur des Ville & Citadelle de Verdun, & des Forts & Château de Torro en Mer; & de De. Marie-Magdeleine Desmaretz de Maillebois, morte le 8. Mai 1736. Sœur de M. le Maréchal de Maillebois.

* *Ville du Languedoc, située au pied des Cevennes.*

Digitized by Google

Dame Marie-Anne de Crouset, Mere de M. le Comte d'Hierles, est Fille de Pierre de Crousot, Chevalier Conseiller du Roi en ses Conseils, Président en la Cour des Comptes, Aydes & Finances de Languedoc, & de D. Jeanne Montlaur, & petite fille d'Antoine de Crouset, Président, en la Chambre des Comptes & Cour des Aydes de Montpellier, lequel fut honoré d'un Brevet de Conseiller d'Etat, le 12. Avril 1646. en laquelle qualité il prêta serment entre les mains de M. le Chancelier Seguier, le 2. Juin de la même année, & arriére petite fille de N .. de Crouset, aussi Président en la Chambre des Comptes & Cour des Aydes de Montpellier, &c.

Le nom de Montfaucon que porte M. le Comte d'Hierles, est de la premiére Noblesse de Languedoc, & distingué par ses Services militaires & par ses Alliances avec les Maisons de Brancas & de Joyeuse; pour la Maison de Goësbriant, elle est une des plus anciennes de Bretagne, & distinguée par ses Alliances avec les premiéres Maisons de cette Province.

Deux jours après la Célébration de leur Mariage, N... le Comte & Madame la Comtesse d'Hierles partirent pour se rendre à Nismes auprès de M. & de Me la Marquise de Vissec. Leur arrivée à Nismes, fut célébrée par les Tambours & les Trompettes de la Ville; ils furent visités par tout ce qu'il y a de plus considérable & de qualifié dans la Ville; on ne peut rien ajouter aux honneurs que leur fit M. de Rambion, Gouverneur de S. Hypolite; les Troupes de la garnison étoient sous les armes à la porte de la Ville; on battit aux champs depuis la Ville de S. Hypolite, jusques ici, c'est-à-dire dans la longueur de cinq grandes lieuës. M. le Comte & M. la Comtesse

tesse d'Hierles trouverent de quart de lieuë en quart de lieuë, un corps considérable de Fusiliers des diverses Paroisses de Vissec; ils avoient déja trouvé à Sauves M. le Marquis & Me la Marquise de Vissec, avec une troupe de Cavalerie des principaux habitans de leur Terre. La plus grande partie de la Noblesse, précédée de Trompettes, Haut-Bois & autres Instrumens, alla aussi à la rencontre des nouveaux mariés; & à l'avenuë du Château d'Hierles, qui est au bout d'un des Faubourgs, il y eut une nombreuse Compagnie de Gardes Suisses à bonnets rouges, & fort proprement habillés; toutes les autres Troupes suivoient ou précédoient le Carosse, marchant aux côtés en bon ordre. La curiosité avoit attiré au Vigan un très-grand nombre de personnes des Villes voisines; les habitans s'étoient mis aussi sous les armes, mais ayant voulu avoir les portiéres du carosse, & les Vassaux de M. le Comte d'Hierles ayant refusé de leur ceder cet honneur, M. le Marquis de Vissec les fit remercier de leur bonne volonté. Madame la Comtesse d'Hierles fut haranguée à deux lieuës du Vigan par le principal Officier de la Comté ou Baronnie d'Hierles, qui comprend douze Paroisses considérables.

Je ne sçaurois vous exprimer, M. à quel point a été la joye publique, mais cette joye fut un peu ralentie quelques jours après par le départ du jeune Epoux, que son devoir rappella à l'armée d'Allemagne. Madame la Comtesse d'Hierles a supporté cette séparation en Héroïne.

En donnant la Liste des Régimens accordés par le Roi au mois de Mars dernier, on a dit

Armoiries; au milieu du Lit étoit la Représentation, couverte du Poële & de la Couronne d'Etoffe d'or, avec franges, sur l'Estrade. Au pourtour du Lit étoient placés 180. Chandeliers d'argent, avec des cierges de hauteur proportionnée. A chaque bout de l'Estrade, devant & derriere, étoient deux Crédences, sur lesquelles étoient posées les marques d'honneur; sur celle devant l'Autel étoit la Barette, le Camail, le Manteau, le Chapeau & la Croix, & sur l'autre une Croix & deux chandeliers.

Tout le pourtour du Chœur, tendu de noir jusqu'aux Galeries, ayant sept Arcades de chaque côté, foncées de noir avec cinq gradins dans chacune, pour placer les personnes invitées. Elles étoient ouvertes par des rideaux retroussés de chaque côté avec des cordons & glands d'argent. Sur le milieu de chaque Arcade ou ouverture par le haut, étoit alternativement suspendu un grand Cartouche de onze pieds de haut, sur neuf de large, où étoient le Chiffre & les Armes avec leurs attributs, le tout accompagné de branches & festons de Cyprès, tous les Cartouches en or, & au bas de chacun une Girandole à cinq branches de lumieres; l'appui de chacune de ces ouvertures étoit couvert de drap noir.

Un lés de velours regnoit par le haut au pourtour du Chœur, il étoit semé de larmes d'argent, & passoit sous l'extrêmité des grandes Armoiries. Sur les lés de velours étoient distribuées des Armes & Chiffres en or. Les Stales qui formoient l'enceinte intérieure du Chœur, depuis la porte d'entrée jusqu'au Sanctuaire, étoient de-même tenduës de noir. Sur le plafond des Stales regnoit au pourtour un chantourné en Marbre blanc, sur un fond noir, semé de larmes d'argent, une tête de mort aîlée au milieu, & des Ornemens qui sortoient des volutes

de

Digitized by Google

de chaque extrêmité du chantourné, venoient se joindre à un grand Ecusson d'Armoirie de quatre pieds & demi de haut, sur trois de large; l'Ecusson adossé contre un socle ceintré qui le joignoit au chantourné; au bas de chaque Armoirie étoit une Girandole à cinq lumieres; & sur le ceintre de chaque chantourné on avoit placé grand nombre de cierges. Sur le socle derriere les Armoiries, s'élevoit un scabellon en Marbre blanc, sur lequel on voyoit une tête de mort & autres ornemens en or, qui portoit une Girandole de sept lumieres, & sur le même socle, par bas, deux autres Girandoles, une de chaque côté du scabellon, de pareil nombre de lumieres. Le second lés de velours regnoit au pourtour du plafond des Stalles, semé de même de larmes d'argent, avec Armes & Chiffres en or, dans la même cimétrie, & festonné de blanc herminé, finissant aux portes latérales du haut du Chœur. La Chaire de l'Orateur étoit placée proche la porte du Sanctuaire, à droite de l'Autel, ornée des mêmes Armes en broderie.

Le Balustre qui forme le Sanctuaire, couvert de drap noir. & à l'entrée un piédestal de chaque côté, en Marbre blanc & noir, portant chacun une grande Girandole de quinze lumieres.

La Table de l'Autel, le Contretable, les gradins & toutes les pentes du pourtour du Sanctuaire, parées d'ornemens de velours noir, les Croix en broderie d'argent, cantonnées des Armes du Roi, en broderie d'or avec des franges d'argent; les Rideaux des pentes des deux côtés du Sanctuaire, étoient de damas noir, avec des moleres d'argent autour. Au-dessus du Contretable étoit un chantourné, les corps en Marbre blanc, les fonds noirs semés de larmes d'argent, une tête de mort aîlée d'argent au milieu, avec 14. lumieres sur le contour du chantourné, le

Digitized by Google

Armoiries; au milieu du Lit étoit la Représentation, couverte du Poële & de la Couronne d'Etoffe d'or, avec franges, sur l'Estrade. Au pourtour du Lit étoient placés 180. Chandeliers d'argent, avec des cierges de hauteur proportionnée. A chaque bout de l'Estrade, devant & derriere, étoient deux Crédences, sur lesquelles étoient posées les marques d'honneur; sur celle devant l'Autel étoit la Barette, le Camail, le Manteau, le Chapeau & la Croix, & sur l'autre une Croix & deux chandeliers.

Tout le pourtour du Chœur, tendu de noir jusqu'aux Galeries, ayant sept Arcades de chaque côté, foncées de noir avec cinq gradins dans chacune, pour placer les personnes invitées. Elles étoient ouvertes par des rideaux retroussés de chaque côté avec des cordons & glands d'argent. Sur le milieu de chaque Arcade ou ouverture par le haut, étoit alternativement suspendu un grand Cartouche de onze pieds de haut, sur neuf de large, où étoient le Chiffre & les Armes avec leurs attributs, le tout accompagné de branches & festons de Cyprès, tous les Cartouches en or, & au bas de chacun une Girandole à cinq branches de lumieres; l'appui de chacune de ces ouvertures étoit couvert de drap noir.

Un lés de velours regnoit par le haut au pourtour du Chœur, il étoit semé de larmes d'argent, & passoit sous l'extrêmité des grandes Armoiries. Sur les lés de velours étoient distribuées des Armes & Chiffres en or. Les Stales qui formoient l'enceinte intérieure du Chœur, depuis la porte d'entrée jusqu'au Sanctuaire, étoient de-même tenduës de noir. Sur le plafond des Stales regnoit au pourtour un chantourné en Marbre blanc, sur un fond noir, semé de larmes d'argent, une tête de mort aîlée au milieu, & des Ornemens qui sortoient des volutes de

Digitized by Google

de chaque extrêmité du chantourné, venoient se joindre à un grand Ecusson d'Armoirie de quatre pieds & demi de haut, sur trois de large; l'Ecusson adossé contre un socle ceintré qui le joignoit au chantourné; au bas de chaque Armoirie étoit une Girandole à cinq lumieres; & sur le ceintre de chaque chantourné on avoit placé grand nombre de cierges. Sur le socle derriere les Armoiries, s'élevoit un scabellon en Marbre blanc, sur lequel on voyoit une tête de mort & autres ornemens en or, qui portoit une Girandole de sept lumieres, & sur le même socle, par bas, deux autres Girandoles, une de chaque côté du scabellon, de pareil nombre de lumieres. Le second lés de velours regnoit au pourtour du plafond des Stalles, semé de même de larmes d'argent, avec Armes & Chiffres en or, dans la même cimétrie, & festonné de blanc herminé, finissant aux portes latérales du haut du Chœur. La Chaire de l'Orateur étoit placée proche la porte du Sanctuaire, à droite de l'Autel, ornée des mêmes Armes en broderie.

Le Balustre qui forme le Sanctuaire, couvert de drap noir. & à l'entrée un piédestal de chaque côté, en Marbre blanc & noir, portant chacun une grande Girandole de quinze lumieres.

La Table de l'Autel, le Contretable, les gradins & toutes les pentes du pourtour du Sanctuaire, parées d'ornemens de velours noir, les Croix en broderie d'argent, cantonnées des Armes du Roi, en broderie d'or, avec des franges d'argent; les Rideaux des pentes des deux côtés du Sanctuaire, étoient de damas noir, avec des moleés d'argent autour. Au-dessus du Contretable étoit un chantourné, les corps en Marbre blanc, les fonds noirs semés de larmes d'argent, une tête de mort aîlée d'argent au milieu, avec 14. lumieres sur le contour du chantourné, le

Digitized by Google

Dais au-dessus de l'Autel, les moulures & les pentes en argent, avec des Chiffres & des larmes, le plafond en noir croisé de moire d'argent, de même que la queuë du Dais, cantonné des Armes du Roi; les rideaux du Dais de satin blanc, semé d'hermine, ornés de franges d'argent au pourtour; une Crédence à côté de l'Autel pour le service de l'Officiant, orné de même que l'Autel.

Sur l'Autel & la Crédence étoient placés 24. chandeliers d'argent, garnis de cierges, comme à la Représentation; plus loin, aux deux côtés de l'Autel, étoient deux piédestaux de cinq pieds de haut, sur une largeur proportionnée, qui portoient chacun une grande Girandole de dix pieds de haut en Bronze chcune de 90. lumieres; tout le parquet du Sanctuaire & le pavé du Chœur étoient couverts de drap noir.

L'appareil de ce Service a été ordonné par M. le Duc de Gêvres, Pair de France, Premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, & a été exécuté par M. de Bonneval, Intendant & Contrôleur Général de l'Argenterie, Menus Plaisirs & Affaires de la Chambre de Sa Majesté.

ARRETS NOTABLES.

ARREST du 19. Janvier, qui commet Pierre Marchal pour remplir & exercer seul ou conjointement avec Sébastien Marchal, son pere, les fonctions d'Oeconomes séquestres des Bénéfices vacans à la nomination de Sa Majesté.

LET-

Digitized by Google

LETTRES PATENTES du Roi, sur le Reglement pour les differentes sortes de Draps qui se fabriquent dans la Manufacture de Sedan. Données à Versailles le 29. Janvier 1743. Registrées au Parlement de Metz le 18. Fevrier suivant.

ARREST du 26. Fevrier, qui ordonne que le redollement des titres, papiers & autres Actes étant au Greffe & dans les Archives des Villes & Communautés du Royaume, sera fait annuellement; fait défenses auxdites Ville & Communautés de plus commettre à l'avenir aucuns Sécretaires & Greffiers, sous quelque dénomination que ce soit.

ORDONNANCE du Roi, du 28. pour augmenter chaque Compagnie de la Gendarmerie, de trente-cinq Gendarmes ou Chevau-Legers.

Sa Majesté ayant résolu de faire une augmentation dans ses troupes, a jugé à propos de mettre chacune des seize Compagnies de sa Gendarmerie à soixante-quinze Gendarmes ou Chevau-Legers, du nombre de quarante dont elles sont actuellement composées, non compris les Trompettes & Timballiers, & pour cet effet elle a ordonné & ordonne que les Chefs de chaque Brigade de sa Gendarmerie, travailleront incessam-

ment à la levée desdits trente-cinq Gendarmes ou Chevau Legers, habillés, armés & épuipés, ainsi qu'il convient pour bien servir, au moyen de la somme qu'elle fera délivrer pour chacun des Gendarmes ou Chevau-Légers; ensorte que les Compagnies soient renduës complettes du nombre de soixante-quinze Gendarmes ou Chevau-Légers, non compris les Trompettes & Timballiers, au 16. du mois d'Avril, trouvant bon que la subsistance soit donnée aux Gendarmes, ainsi que les fourages fournis aux chevaux, à mesure qu'ils arriveront au quartier des Brigades, & qu'ils passeront présens aux revûës des Commissaires des guerres chargés de la conduite & police de la Gendarmerie. Mande & ordonne Sa Majesté aux Gouverneurs & ses Lieutenans Géneraux en ses Provinces & Armées, Gouverneurs de ses Villes & Places, aux Intendans en ses Provinces & Armées, aux Commissaires de ses guerres, ordonnés à la conduite & Police desdites Compagnies, & à tous autres ses Officiers qu'il appartiendra, de tenir la main à l'exécution de la présente, &c.

AUTRE du même jour, pour mettre la Compagnie de Grenadiers à cheval à cent cinquante.

AR-

Digitized by Google

ARREST du 5. Mars, qui ordonne que les adjudications des Domaines par reventes fourniront aux Fermiers des Domaines des Expéditions en forme de Contrats.

LETTRES PATENTES du Roi, du même jour, qui nomment des Commissaires pour aliéner au nom de Sa Majesté, aux Prévôt des Marchands & Echevins de l'Hôtel de Ville de Paris, cinq cent soixante-cinq mille livres de rentes, tant Viagéres qu'en forme de Tontine, avec accroissement, conformément à l'Edit du mois de Janvier dernier, portant établissement d'une Loterie Royale.

ARREST du 11. qui ordonne que ceux des Contrôleurs des Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, sur lesquels il y a des saisies, oppositions ou autres empêchemens faits entre les mains de leurs Payeurs, ou qui pourroient survenir, seront payés de leurs gages & droits d'exercice, échûs & à écheoir, jusqu'à concurrence de l'augmentation de finance ordonnée être par eux payée en exécution de l'Edit du mois de Janvier 1743. nonobstant lesdites saisies, oppositions ou autres empêchemens faits ou à faire, dont Sa Majesté fait pleine & entiere main-levée à cet égard seulement.

Digitized by Google

DECLARATION du Roi, qui permet aux Officiers de la Chambre des Comptes de Paris, de juger les Comptes des exercices pairs & impairs, dans les semestres de Janvier & de Juillet, sans aucune distinction ni différence d'années d'exercice. Donnée à Versailles le 26. Mars. Registrée en la Chambre des Comptes le 3. Mai suivant.

ARREST du même jour; qui ordonne que pendant dix années, à commencer du premier Janvier 1744. les Moruës, tant vertes que seches, & les Huiles qui proviendront de la Pêche des Sujets de Sa Majesté à l'Isle Royale, appellée ci devant l'Isle du Cap-Breton, demeureront déchargées dans tous les Ports du Royaume, tant de l'Océan que de la Méditerranée, & à Ingrande, de tous les droits d'entrée des cinq grosses Fermes.

SENTENCE de Police du 29. qui fait défense à toutes personnes de dépouiller les Cadavres qui seront trouvés soit dans les Maisons, dans les Ruës, dans les Filets, Vannes de Moulins & autres endroits publics & particuliers, à peine de prison, & d'être poursuivis extraordinairement.

EDIT

Digitized by Google

EDIT DU ROI portant Reglement pour la réception des Officiers du Parlement de Toulouse. Donné à Versailles au mois d'Avril Registré au Parlement de Toulouse le 8. Mai suivant, par lequel S. M. ordonne que les XIII. Articles contenus audit Edit seront exécutés selon leur forme & teneur, &c.

ARREST du 2. Avril, qui ordonne que tous Propriétaires de fonds, héritages, maisons & Offices qui doivent des rentes, pensions & autres redevances, de quelque nature qu'elles soient, aux Hôpitaux, & que ceux des Proprietaires, Locataires & autres redevables, qui ont fait quelque retenuë du Dixiéme sur les sommes qu'ils ont payées, soient tenus de les restituer; & qu'en présentant leur Requête, qu'il leur sera tenu compte de ces dixiémes sur celui qu'ils payent du revenu de leurs fonds, en justifiant par eux de la réalité desdites rentes & pensions, & en rapportant les Contrats & autres titres à ce nécessaires.

AUTRE du même jour, qui ordonne la confiscation de trois piéces de Serge de la Manufacture d'Hanvoile, envoyées de Beauvais à l'adresse du Sr le Roy, Marchand Drapier de Paris, & saisies à la Halle aux

Draps

Digitized by Google

Draps de cette Ville, tant pour s'être trouvées trop étroites & grasses, que pour autres défauts ; & condamne, tant ledit sieur le Roy & les Fabriquans d'Hanvoile qui les ont fabriquées, que les Jurés du Bureau d'Hanvile qui les ont marquées du plomb de fabrique, & les Gardes des Marchands de Beauvais qui y ont appliqué le plomb de Contrôle, quoiqu'elles fussent défectueuses, aux amendes portées par l'Arrêt du Conseil du 27. Septembre 1740. &c.

ORDONNANCE du Roi du 12. Avril, pour admettre les trois nouveaux Bataillons de Milice de Lorraine & de Bar, à son service & à sa solde.

Sa Majesté ayant par son Ordonnance du premier Février 1742. pris à son service & à sa solde les six bataillons de Milice qui ont été levés dans les Duchés de Lorraine & de Bar, & qui forment trois Régimens de deux bataillons chacun, sur l'offre qui lui en a été faite par le Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, & S. M. ayant pareillement accepté de prendre à son service & à sa solde, les trois nouveaux bataillons de Milice qui viennent d'être levés dans lesdits Duchés, en exécution de l'Ordonnance du Roi de Pologne, du 25 Janvier dernier, S. M. a ordonné

Digitized by Google

ordonné & ordonne ce qui suit.

Article premier. Les trois nouveaux bataillons de Milice qui ont été levés dans les Duchés de Lorraine & de Bar, sur le pied de six cens hommes chacun, que S. M. prend à son service & à sa solde, seront joints aux trois Régimens de deux bataillons chacun des Milices desdits Duchés de Lorraine & de Bar, qui sont actuellement sur pied, pour faire dans chacun desdits Régimens, un troisiéme bataillon composé de douze Compagnies de cinquante hommes chacune, commandée par un Capitaine & un Lieutenant, qui prendront rang entr'eux, ainsi qu'il est réglé par l'Article II. de l'Ordonnance de S. M. du premier Février 1742. &c.

ARREST du 28. dont la teneur suit.

Le Roi étant informé que le nommé Rollin, fils, Libraire à Paris, sous prétexte de donner au Public un Recueil de piéces pour servir de Supplement aux Mémoires de Condé, auroit eû la témérité de tirer de l'oubli, & de faire imprimer plusieurs piéces indignes de voir le jour; qu'il auroit même commencé à vendre & débiter un Livre si condamnable, quoiqu'il n'eût obtenu pour cette impression, ni privilége ni permission; & S. M. voulant

Digitized by Google

lant réprimer un abus si préjudiciable à l'intérêt public, & au bien de l'Etat, & punir une contravention si manifeste aux Réglemens concernant la Librairie & l'Imprimerie, & tout considéré; le Roi étant en son Conseil, de l'avis de M. le Chancelier, a ordonné & ordonne que les Arrêts & Réglemens concernant la Librairie & l'Imprimerie, seront exécutés selon leur forme & teneur; ce faisant, ordonne que les Exemplaires du Livre intitulé: *Mémoires de Condé, servant d'éclaircissement & de preuves à l'Histoire de M. de Thou, Supplément*, saisis sur ledit Rollin fils, seront & demeureront confisqués, pour être mis au pilon en présence du sieur Feydeau de Marville, Lieutenant Général de Police de la Ville de Paris, que S. M. a commis à cet effet: ordonne que les autres Exemplaires qui pourroient se trouver du même livre seront pareillement saisis, pour être confisqués & mis au Pilon. Veut S M. que la boutique dudit Rollin, fils, soit & demeure fermée pendant trois mois, & le condamne en mille livres d'amende; lui fait défenses de récidiver, à peine d'être déchu de sa Maîtrise, & condamné en telles punitions corporelles qu'il appartiendra, &c.

ORDONNANCE du Roi du 30. portant

Digitized by Google

portant Réglement pour le payement des Troupes de S. M. pendant la campagne prochaine.

Sa Majesté voulant régler le traitement qui sera fait à ses Troupes pendant la campagne prochaine, soit dans ses armées ou dans les garnisons, a ordonné & ordonne que, conformément aux états qu'elle fera expédier, il sera fourni du fourage, lorsqu'il n'y aura pas occasion de fourager sur le Pays, & du pain de munition, aux Officiers d'Infanterie Françoise, des Troupes de Cavalerie de la Maison du Roi, des Régimens de Cavalerie, de Carabiniers, de Hussards & de Dragons, & des Compagnies Franches d'Infanterie & de Dragons, & aux Brigadiers, Sous Brigadiers, Gardes du Corps, Gendarmes, Chevau-légers, Mousquetaires, Grénadiers à cheval, Carabiniers, Cavaliers, Hussards & Dragons; & du pain de munition seulement, aux Sergens & Soldats de ses Troupes, tant Françoises qu'Etrangeres, qui serviront dans les armées de S. M. sçavoir pour l'armée commandée par le sieur Maréchal Duc de Noailles, à commencer des jours que les troupes qui la composeront, auront passé le Rhin, à compter du premier Mai prochain; & pour celle commandée par le sieur Maréchal Duc de Broglie,

à

Digitized by Google

à commencer du premier Juin suivant, & pour ces deux armées, jusqu'au dernier du mois d'Octobre prochain, sur le pied des revûës: S. M. voulant qu'il en soit fait régulierement trois pendant la campagne, aux troupes des armées, par les Commissaires des guerres, avec les Directeurs ou Inspecteurs géneraux, où il s'en trouvera; la premiére, pour l'armée commandée par le sieur Maréchal de Noailles, dans le mois de Mai, la seconde dans le mois de Juillet, & la troisiéme dans celui de Septembre; & pour l'armée commandée par le sieur Maréchal de Broglie, la premiére dans le mois de Juin, la seconde dans le mois d'Août, & la troisiéme dans le mois d'Octobre.

Article premier. Les Compagnies des Régimens des Gardes Françoises & Suisses, seront payées de leur solde ordinaire, sur laquelle il sera retenu deux sols pour chaque ration de pain de munition qui leur sera fournie; & les Officiers de l'Etat Major de chacun desdits Régimens, recevront leurs appointemens suivant les Etats qui seront expédiés, &c.

ARREST du 15. Mai, qui ordonne que sans avoir égard à l'Ordonnance de M. l'Intendant de Picardie, les procédures

res

res faites devant le Lieutenant du Bailliage d'Amiens, au sujet de la perception des revenus & de la remise des Titres de l'Abbaye de S. Vallery, seront cassées & annullées conformément aux Edits; & autorise l'Oeconome à continuer ses poursuites, sauf l'Appel en cas de contestations, devant Messieurs les Commissaires du Bureau des Oeconomats.

SENTENCE de Police du 17. Mai, qui ordonne que tous les Chirurgiens de la Ville & Faubourgs de Paris seront tenus de déclarer dans les vingt-quatre heures au plus tard, aux Commissaires de leur Quartier, les blessés qu'ils auront pansé chés eux ou ailleurs.

LETTRES PATENTES du Roi, du 19. qui nomment des Commissaires pour aliéner aux Prevôt des Marchands & Echevins de la Ville de Paris, cinq cent soixante-cinq mille livres de rentes, tant Viageres qu'en forme de Tontine, conformément à l'Edit du mois de Février dernier, portant établissement d'une seconde Loterie Royale.

ARREST du 21. portant subrogation de M. Berryer Maître des Requêtes, au lieu

Digitized by Google

lieu & place de M. Machault d'Arnouville, pour Rapporteur des instances & procès mûs & à mouvoir, concernant la discussion des biens de la succession du sieur Fargès.

AUTRE du 31. qui fixe à quarante sols du cent pesant, les Droits d'entrée du Royaume sur les Laines non filées, & à trois livres aussi du cent pésant sur celles filées, venant d'Angleterre.

ORDONNANCE DU ROI du 17. Juin, concernant les Spectacles, dont la teneur suit.

S. M. voulant que l'ordre, la décence & la tranquillité soient également maintenus dans tous les Spectacles, & à cet effet que les mêmes regles qui s'observent aux Comédies Françoise & Italienne, dont l'entrée a de tout tems été interdite aux Domestiques, soient gardées avec la même sévérité à l'Opera Comique; & S. M. étant informée de l'abus qui s'est introduit depuis quelques années à ce dernier Spectacle, aux portes duquel les Laquais & autres Gens de Livrée s'assemblent tumultueusement, entrent en foule à la suite de leurs Maîtres & Maîtresses, ou autres qu'ils affectent d'accompagner, sous prétexte de leur appartenir, & vont occuper toute l'étenduë du Parterre; que cette confusion indécente

indécente en écarte un nombre infini d'honnêtes Gens, y portent le désordre & troublent la tranquillité du Spectacle. A quoi voulant pourvoir & établir à cet égard une regle uniforme & permanente. S. M. a ordonné & ordonne, que conformément aux Ordonnances par Elle ci-devant renduës à l'occasion des Comédies Françoise & Italienne, les Laquais & autres Gens de Livrée ne pourront entrer à l'avenir sous aucun prétexte, même en payant, au Spectacle de l'Opera Comique, à peine de prison contre les contrevenants, même de plus grande contre ceux qui oseroient entreprendre d'en forcer les entrées. Veut au surplus S. M. que ses Ordonnances & Réglemens ci-devant rendus pour la Police desdits Spectacles, notamment celle du vingt-quatre Janvier dernier, soient exécutées selon leur forme & teneur. Mande S. M. au sieur Feydeau de Marville, Conseiller en ses Conseils, Maître des Réquêtes ordinaire de son Hôtel, Lieutenant Général de Police, de tenir soigneusement la main à l'exécution de la présente Ordonnance, &c.

Digitized by Google

TABLE.

PIECES FUGITIVES. Traduction de la VII. Elégie du prem. Livre des Tristes d'Ovide, 1257
Extrait d'une Thèse soutenuë dans les Ecoles de Médecine sur les effets de l'Air, &c. 1261
Réponse en Vers de M Destouches, 1268
Lettre sur le Livre de M. Morelli, 1271
Le Pigeon & la Colombe, Allégorie, &c. 1287
Remarques au sujet de la Dissertation sur la nature de la Raison, 1289
Ode à M. Roy, 1291
Lettre sur la Question du Droit Féodal, 1294
Ode Anacréontique, 1296
Discours sur l'amour de la Patrie, 1299
Epitre en Vers au Prince de Portugal, par l'Abbé de Launay, 1313
Dissertation sur l'Histoire des Enfans de Clovis, &c. 1317
Bouquet à M. P ***. 1330
Avertissement sur la Conjonction de la Lune, &c. 1331
L'Opinion, Ode, 1336
Remarques sur la Topographie & Chronolgie de quelques nouveaux Bréviaires, 1345
Epître en vers à Damon, 1355
Lettre à M. l'Abbé Goujet, &c. 1358
Enigme & Logogryphe, 1371
NOUVELLES LITTERAIRES, DES BEAUX-ARTS, Essai sur les Principes du Droit, &c. 1337
Mémoires pour servir à l'Histoire des Spectacles, des Foires, &c. 1376
L'Art de la Cuisine reduit en pratique, *Ibid.*
Traité de l'Ortographe Françoise, 1377
Nouvelle Edition des Oeuvres de S. Justin, Extrait, 1378

L'Art

Digitized by Google

L'Art de bâtir les Maisons de Campagne, 1395
Abregé de la vie des Evêques de Coutance, chés Barois, 1396
Traité sur les Matiéres Féodales, 1397
Nouvelle Edition de l'Imitation de J. C. en Latin, chés Boudet, 1401
Histoire du Pontificat d'Eugene III. 1402
Ancienne Version Italique de l'Ecriture Sainte, *Ibid.*
Mémoires sur les Poissons, 1403
Examen des Oeuvres de Flavius Josephe, &c. 1407
Nouvelle Edition de l'Histoire des Coptes, 1405
Défense de la nouvelle Traduction de l'Histoire du Concile de Trente, *Ibid.*
Livres Etrangers, *Ibid.*
Sujets des Prix de l'Académie de Pau pour l'année 1744. 1413
Cantatille mise en Musique par le sieur Delusse, le fils, *Ibid.*
Question proposée, 1414
Lettre de M. Liger sur la Géométrie, *Ibid.*
Spectacles, le Ballet des Indes Galante; Comédie de l'Isle Sauvage, promise par les Comédiens François, & celle des Petits Maîtres, promise par les Italiens, 1418
Nouvelles Etrangéres, Russie, &c. 1419
Morts des Pays Etrangers, 1423
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c. 1425
Nouvelle Paroisse construite par ordre du Roi à Versailles, 1429
Le Jeu, Ode, 1434
Morts & Mariages, 1439
Extrait de Lettre écrite du Vigan, sur la réception de Mad. la Comtesse d'Hierles, fille de M. le Comte de Goësbriant, 1447
Service à Notre-Dame pour le Cardinal de Fleury, 1450
Arrêts Notables, 1454

Digitized by Google

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge 1260. ligne 21. succé, *lisez*, sucé. P. 1265. l. 9. mêlen, *l.* mêlent. *Ibid.* l. 21. dan, *l.* dans. P. 1268. l. 25. viens, *l.* ne viens. P. 1274 l. 18. *formé*, ôtez la virgule. P. 1277. l. 26. *Novateur*, ôtez la virgule. P. 1281. l. 8. devenir, *l.* deviner. P. 1302. l. 7. & 8. aiguisent son apétit, *l.* ranimèut son ardeur. P. 1307. l. 15. là, *l.* la. P. 1308. l. 13. ies, *l.* les. *Ibid.* l. 17. & 18. dissenssions, *l.* dissensions. P. 1310. l. 21. Ateliers, *l.* Atteliers. P. 1312. l. 11. gemirerions, *l.* gémirions. *Ibid.* l 19. Félicité ! *l.* Felicité. P. 1317. l. 25. sous, *ôtez ce mot.* P. 1326. l. 16. l'on, *l.* on. P. 1332. l. 9. *Prétersbourg*, l. *Pétersbourg*. P. 1335. l. 8 de, *ôtez ce mot* P. 1348. l. 14. Uiain, *l.* Vrain. *Ibid.* l. 28. *Barois*, l. *Bavois*. P. 1350. l. 18. place, *l.* placer. P. 1353. l. 2. & 3. du bas, coureroit, *l.* courroit. P. 1354. l. *Voeladum*, l. *Vocladum*. P. 1356. l. 16. après années, *une virgule. Ibid.* l. 20. Borcé, *l.* Boirée. P. 1357. l. 6. *ôtez la virgule après attraits. Ibid.* l. 15. *ôtez la virgule* après Permesse. *Ib.* l. derniere, à la Note, *Horce*, l. *Horace*. P. 1373. l. 19. traités, *l.* traitées. P. 1376. l. 4. *ôtez* 1743. P. 1379. l. 5. *de perditorum*, l. *deperditorum Ibid.* l. 5. & 6. *Taiani*, l. *Tatiani*. P. 1383. l. 6. *ôtez la virgule après où. Ibid.* l. 6. & 7. après monde, *mettez une virgule.* P. 1384. l. 4. du bas, Remaques, *l.* Remarques. P. 1388, l. 14. Viellard, *l.* Vieillard. P. 1397. l. 2. Pulic. *l.* Public. P. 1398. l. derniere, *vie*, l. *vice*. P. 1398. l. 19. Conttat, *l.* Contrat. P. 1400. l. derniere, Homage, *l.* Hommage. P. 1403. l. 22. nouvau. *l.* nouveau. P. 1411. l. 23. marqués, *l.* marquées.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SEP 29 1936

Digitized by Google

SEP 2 9 1936

Google

Digitized by Google

SEP 29 1936

Digitized by Google

Digitized by Google

SEP 29 1936

Digitized by Google

Digitized by Google